



**Thèse présentée
par
M.Essodinamodom
KABA**

**UNIVERSITÉ DE LOMÉ
(TOGO)**

**LE MARIAGE À L'ÉPREUVE DES
MUTATIONS SOCIALES EN MILIEU URBAIN
AFRICAIN :
LOGIQUES ET EFFETS DU MARIAGE
TARDIF AU TOGO**

13 JUILLET 2015





UNIVERSITÉ DE LOMÉ (TOGO)

* * * * *



FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

* * * * *

ÉCOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE

Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques
Sociales et Politique (LERDYSOP)

LE MARIAGE À L'ÉPREUVE DES MUTATIONS SOCIALES EN MILIEU URBAIN AFRICAÏN : LOGIQUES ET EFFETS DU MARIAGE TARDIF AU TOGO

THÈSE DE DOCTORAT UNIQUE ÈS LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

SPECIALITE : SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

Présentée et soutenue par : M. Essodinamodom KABA

SOUS LA DIRECTION DE:

M. Tamasse DANIOUÉ, Maître de conférences de Sociologue politique à
l'Université de Lomé

Devant un jury composé de :

Président: M. Komi KOSSI-TITRIKOU, Professeur Titulaire d'Anthropologie du
développement à l'Université de Lomé

Rapporteur: M. Tamasse DANIOUÉ, Professeur Titulaire de Sociologie politique à
l'Université de Lomé

Membres:

-M. Edinam KOLA, Maître de Conférences de Géographie de la population à l'Université de
Lomé

-M. Adolphe KPATCHAVI, Maître de Conférences d'Anthropologie de la santé à l'Université
d'Abomey-Calavi

13 JUILLET 2015

**LE MARIAGE À L'ÉPREUVE DES MUTATIONS
SOCIALES EN MILIEU URBAIN AFRICAIN :
LOGIQUES ET EFFETS DU MARIAGE TARDIF AU
TOGO**

L'Université de Lomé n'entend approuver, ni désapprouver les opinions émises dans cette thèse. Elles doivent être considérées comme propres à l'auteur.

DÉDICACE

A

Mes chers parents.

REMERCIEMENTS

Une Thèse de doctorat n'est jamais le produit des seuls efforts du chercheur, fut-il très compétent. Au terme du présent travail, j'ai l'agréable plaisir de témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de l'initiative dans des conditions toutes particulières.

Je tiens à remercier mon Directeur de Thèse, le Professeur Danioué Tamasse Roger, d'abord pour m'avoir incité aux études du troisième cycle. Je dirais plutôt pour avoir fait d'un conducteur de taxi moto un docteur en sociologie. Sa disponibilité, ses multiples conseils et même ses contributions financières ont permis l'aboutissement de cette épreuve. Qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance renouvelée.

J'adresse mes vifs remerciements aux membres du jury qui ont consacré leur précieux temps à l'évaluation de la présente thèse en dépit de leurs nombreuses occupations.

Je témoigne ma gratitude au Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) pour sa politique de promotion de la recherche à travers notamment son programme de petites subventions pour la rédaction des mémoires et thèses dont j'ai été lauréat. Cette subvention a été déterminante dans l'achèvement de la thèse.

Je pense aussi au corps enseignant du département de sociologie de l'Université de Lomé, pour tous les efforts consentis dans la formation de la relève.

Mes remerciements vont également à l'endroit de plusieurs personnes, notamment:

- M. Akpabie Adoté Akué et de M. N'sangui Binantob, pour leurs contributions enrichissantes;
- M. Palassi Konga, pour ses conseils et Segnagbeto Kodjo, pour son apport documentaire;
- mes collègues Adjeta Essossinam, Tchoko Elom, Bila Zouératou, Ouradéi Daria, Denyegban Delfin et Bilaki pour leur participation à la collecte des données ainsi qu'à tous les étudiants des Universités de Lomé et de Kara qui y ont pris part;
- Docteur Tata Padabo Kèlèm, Chef de département de sociologie à l'Université de Kara, pour avoir mis une équipe d'enquêteurs à ma disposition;

- Docteur Gnane Napo, pour le partage de ses expériences et M. Dao-Dao pour ses conseils.

Je reste particulièrement sensible à la disponibilité désintéressée de M. Agboka Komi, Économiste, Chef Division condition des ménages à la Direction régionale des statistiques nationale et de la comptabilité pour m'avoir accompagné tout au long du traitement des données.

Je dis aussi toute ma gratitude à mes chers parents pour les nombreux sacrifices consentis pour mon éducation et les encouragements indéfectibles dont j'ai bénéficié de leur part en vue du grade de Docteur.

Enfin, je témoigne toute ma gratitude à mon épouse, Pessé Grâce, pour tous les sacrifices consentis depuis le début de mes études de troisième cycle ainsi qu'à ma fille Rose.

La liste des contributeurs étant bien longue, je dis merci à tous ceux dont les noms ne sont pas expressément mentionnés.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AHCT-Togo	: Action humanitaire culturelle et touristique – Togo
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle
CCF	: Code civil français
CAP	: Connaissances, attitudes et pratiques
CEG	: Collège d'enseignement général
CERA	: Cabinet d'expertise en recherche –action
CEPD	: Certificat d'études du premier degré
CFA	: Communauté française d'Afrique
CHU	: Centre hospitalier universitaire
CODESRIA	: Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
CPF	: Code des personnes et de la famille
CTPF	: Code togolais des personnes et de la famille
DSRP-C	: Document complet de stratégie de réduction de la pauvreté
DSNG	: Document de stratégie nationale du genre
ETRAB	: Entreprise de transport belengäi
FAT	: Forces armées togolaises
FeDDAF	: Femmes, droit et développement en Afrique
FHI	: Familial health international
FMI	: Fonds monétaire international
INAM	: Institut national d'assurance maladie
IST	: Infection sexuellement transmissible
IVG	: Interruption volontaire de grossesse
JEDIL	: Jardin d'enfants d'initiative locale

LGBT	: Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
MEPSA	: Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et de l'alphabétisation
MST	: Maladie sexuellement transmissible
OMD	: Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des nations unies
ORSTOM	: Office de recherche scientifique et technique d'Outre-Mer
PACS	: Pacte civil de solidarité
PAL	: Port autonome de Lomé
PMA	: Procréation médicalement assistée
PME	: Petite et moyenne entreprise
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PSE	: Plan sectoriel de l'éducation
QUIBB	: Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
CTS	: Compagnie de transport singbeogo
RGPH4	: 4ème recensement général de la population et de l'habitat
SCAPE	: Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
LK	: Lomé Kara (société de transport)
SIDA	: Syndrome de l'immunodéficience acquise
SMIG	: Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOTRAL	: Société de transport de Lomé
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
URD	: Unité de recherche démographique
VIH	: Virus de l'immunodéficience humaine
WiLDAF	: Women in low and development in Africa

SOMMAIRE

DÉDICACE	4
REMERCIEMENTS.....	5
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	7
SOMMAIRE	9
RÉSUMÉ	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
PREMIÈRE PARTIE:CONSIDERATIONS THEORIQUES DE LA RECHERCHE.....	23
CHAPITRE PREMIER :CONSTRUCTION DE L’OBJET DE LA RECHERCHE	25
CHAPITRE DEUXIÈME :ETAT DES CONNAISSANCES SUR LE SUJET	70
DEUXIÈME PARTIE :APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE ET CHAMP D’ETUDE	133
CHAPITRE TROISIÈME :APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE....	135
CHAPITRE QUATRIÈME :CHAMP D’ETUDE.....	173
TROISIÈME PARTIE :DES ORIGINES DE LA MUTATION DE LA NUPTIALITÉ AUX LOGIQUES EXPLICATIVES DU MARIAGE TARDIF.....	233
CHAPITRE CINQUIÈME :MARIAGE TARDIF, UN APPENDICE DE LA CONJONCTURE SOCIALE.....	235
CHAPITRE SIXIÈME :MARIAGE TARDIF, DES LOGIQUES AUX IMPLICATIONS SOCIALES DU PHÉNOMÈNE	282
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	338
BIBLIOGRAPHIE	343
ANNEXES	354

LE MARIAGE À L'ÉPREUVE DES MUTATIONS SOCIALES EN MILIEU URBAIN AFRICAÏN : LOGIQUES ET EFFETS DU MARIAGE TARDIF AU TOGO

RÉSUMÉ

La présente thèse se situe dans le prolongement de l'analyse des mutations sociales de la nuptialité africaine. Le mariage revêt en Afrique une importance capitale aussi bien pour l'individu que pour sa communauté. Il est même apparu longtemps comme une prescription sociale dans la mesure où tout individu en grandissant se trouvait déjà inscrit dans un schème programmatique qui le conduisait inéluctablement à son mariage. Autrement dit, la forte valorisation du mariage dans ces sociétés africaines a donné lieu à une systématisation de l'entrée en mariage et une réprobation du célibat prolongé entraînant la réduction du mariage tardif à sa portion congrue.

Mais depuis la fin des années 1960, on assiste à une mutation importante de la nuptialité dans de nombreux pays en Afrique Subsaharienne. Le Togo n'en fait pas l'exception. L'âge au premier mariage des jeunes passe de 22,9ans en 1961 à 28 ans en 1998. L'ampleur de ce phénomène essentiellement urbain contraste avec un certain nombre de réalités qui la rendent incongrue. Le mariage précoce persiste malgré les efforts de modernisation des normes juridiques. Tandis que la polygamie se développe sous des formes différentes, le concubinage, moins contraignant, reste accessible et largement pratiqué. De plus, les jeunes jouissent d'une autonomie grandissante en matière de mœurs dans le cadre de la démocratisation des rapports parents/enfants. Cependant, hommes et femmes semblent de nos jours opter pour une entrée tardive en mariage en dépit des pressions de tout ordre.

Ce travail s'attèle à analyser les logiques qui ont participé à érection du mariage tardif comme un phénomène de société, en partant de l'exemple des principales villes du Togo. L'on procède par un examen global de la nuptialité africaine pour aboutir à une proposition de l'analyse des contours du mariage tardif en vogue dans la société contemporaine. En s'inspirant de différentes approches, cette thèse propose une analyse multi-variée du phénomène en mettant en exergue le rôle des facteurs culturels, économiques et sociaux dans l'ancrage de ce nouvel ordre social. La mise en œuvre d'une approche méthodologique mixte (quantitative et qualitative) auprès de 472 individus a permis d'enregistrer des résultats édifiants.

L'étude laisse apparaître que le phénomène se fonde, d'une part, sur l'affaiblissement des rôles de la famille entraînant le déclin des systèmes programmatiques de mariage et, d'autre part, sur un ensemble de changements majeurs intervenus au cours du processus de développement du pays. Elle met en exergue l'évolution socioculturelle ayant marqué l'imaginaire des jeunes générations avec pour conséquence le développement d'une nouvelle perception du mariage. La crise économique de ces dernières décennies, l'influence du système scolaire, l'individualisation et la démocratisation des rapports sociaux, la recherche d'autonomie et le goût de la liberté individuel des jeunes générations sont autant de facteurs examinés en rapport avec le phénomène de l'avancée de l'âge au premier mariage.

Mot clés : Célibat - Conjoint - Jeune - Mariage tardif - Ville - Sexualité.

THE MARRIAGE TO THE TEST OF THE SOCIAL MUTATIONS IN AFRICAN URBAN ENVIRONMENT: LOGICS AND EFFECTS OF THE BELATED MARRIAGE IN TOGO

ABSTRACT

The present Doctoral Dissertation is located in the extension of the analysis of the social mutations of the African nuptiality. Marriage is of vital importance in Africa for the individual as well as for his or her community. It has even appeared a long time like a social prescription insofar as all individual as growing was already registered in a programmatic design that drove him or her ineluctably to his or her marriage. In other words, the strong valorization of marriage in these African societies led to a systematization of the entry in marriage and odium of the prolonged celibacy dragging the reduction of the belated marriage to its adequate portion.

However, since the end of the years 1960, one witnesses an important change in the marriage rates of many countries in the Sub-Saharan Africa. The Togolese country does not make an exception to this phenomenon. Age to the first marriage of the young pass of 22,9ans in 1961 to 28 years in 1998. The size of this phenomenon essentially urban, contrasts with a certain number of realities that make it incongruous. Teenage marriage persists in spite of the efforts of modernization of the legal norms. While polygamy is developed under different shapes, the cohabitation, less coercive, remain accessible and practiced extensively. Besides, the youth enjoy a growing autonomy concerning customs in the setting of the democratization of the relationships between parents and children. However, men and women seem to opt nowadays for a belated entry in marriage in spite of the pressures from all sides.

Considering the main cities of Togo as some concrete examples, this work intends to show the logics that contributed to the establishment of the belated marriage as a social phenomenon. One proceeds by a global exam of the African nuptiality which will then lead to an approach to the analysis of the motivations behind the belated marriage in vogue in the contemporary society. Inspired by different approaches, this thesis proposes a multi-varied analysis of the phenomenon while laying emphasis on the role of the cultural, economic and social factors in the anchorage of this new social order. The setting in work of a mixed methodological approach (quantitative and qualitative) by 472 individuals permitted to store edifying results.

The survey lets appear that the phenomenon founds on the one hand on the weakening of the family's roles dragging the decline of the marriage programmatic systems and on the other hand on a set of major changes intervened during the process of development of the country. The study also highlights the socio-cultural evolution having marked the mind of the young generations with the development of a new perception of the marriage as a result. The economic crisis of these last decades, the influence of the school system, the individuation and the democratization of social relationships, the research of autonomy and the taste of individual liberty of the young generations are as many factors examined in relation with the phenomenon of age receding to the first marriage.

Key Words : Celibacy - Conjoined - Young - belated Marriage - City - Sexuality.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Le mariage est l'une des institutions sociales les plus universelles, les plus anciennes et les plus valorisées notamment en Afrique. Les tentatives visant à situer ses origines se perdent très loin dans l'histoire de telle sorte que, même les légendes les plus habilement constituées ne peuvent en donner des indications dignes de foi. Le mariage s'identifie donc à une tradition qui transcende l'histoire de toutes les sociétés et qui s'« impose » à l'individu. Généralement, la pratique du mariage et les processus d'édification des foyers se réfèrent aux valeurs, aux normes et aux représentations socioculturelles propres à chaque peuple et à chaque collectivité à un moment donné. Comme événement, le mariage apparaît comme une réalité dynamique du point de vue des étapes successives qui caractérisent l'entrée en union conjugale. Les parcours matrimoniaux varient en fonction non seulement de la philosophie des populations de chaque société et de son histoire, mais aussi de la conjoncture sociale qui en détermine l'envergure.

Le mariage africain revêt des particularités qui ont souvent intéressé toute investigation scientifique. Au Togo, la pratique du mariage reste particulièrement marquée par une diversité de modalités de sanctions sociales dans les communautés, enrichies elles-mêmes de variantes claniques et villageoises (Locoh, 1998). À juste titre, la problématique du mariage dans le contexte africain s'avère complexe au regard des clivages qu'il connaît dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la présente Thèse qui se veut un cadre d'analyse des logiques contemporaines de l'avancée de l'âge au mariage dans la société togolaise, ne peut se passer de la spécification du sens qu'il convient de considérer dans le cadre du présent travail au regard des approches inter et pluridisciplinaires. Puisqu'il ne sera pas (ici) question de faire l'inventaire des processus matrimoniaux qui ont cours dans la société togolaise, la précision sémantique éviterait toute ambiguïté légendaire.

En effet, le mariage connaît une pléthore de définitions. Celles-ci sont aussi nombreuses que les disciplines qui s'en intéressent (démographie, sociologie, anthropologie, le droit, histoire, psychologie, économie, etc.). De même, les implications du mariage dépendent de la nature de l'union. Pour le démographe, le mariage désigne la conclusion (c'est-à-dire le fait de conclure) d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la loi ou la coutume. Cette définition se distingue aussi bien du sens commun que des considérations du législateur.

D'après le Code togolais des personnes et de la famille (CTPF), le mariage est considéré comme « *l'acte civil public et solennel par lequel un homme et une femme établissent*

entre eux une union légale et durable » (Article 41). Naturellement, cette définition insiste sur le caractère légal de l'union. La conformité à la loi du point de vue des caractéristiques des prétendants (âge par exemple), de leur consentement et de l'accréditation de l'autorité est requise pour sa validation. Quoiqu'elle ne soit pas ignorée de la plupart des citoyens, cette conception strictement légaliste du mariage contrarie cependant une certaine perception sociale du mariage.

Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique noire en général et du Togo en particulier, le mariage est longtemps considéré comme une convention mettant en relation non seulement deux personnes, mais aussi des familles et des clans. Pour Antoine (2002 : 4),

« Les systèmes matrimoniaux en Afrique diffèrent d'une société à l'autre. Mais un certain nombre de traits communs se retrouvent dans ces sociétés lignagères: en règle générale l'union concerne davantage les groupes de filiation que les individus ».

Le consentement des deux familles dans une union quelconque apparaît socialement primordial et la considération de la légalité secondaire. Dans son évolution, cette perception a même donné lieu à des considérations qui consacrent l'autonomie des prétendants en mettant l'individu en amont et l'intervention de la famille en aval. Dans l'entendement collectif, lorsque deux personnes (homme et femme) vivent ensemble dans une relation de couple plus ou moins stable, ils sont socialement considérés comme mariés indépendamment de la nature de leur union et des processus qui ont concouru à sa constitution.

Depuis l'adoption du code togolais des personnes et de la famille en 1980, les pratiques sociales n'ont véritablement pas épousé les nouvelles dispositions relatives au processus de mariage. La faiblesse de sa vulgarisation et surtout l'attachement des populations aux pratiques communautaires ont encouragé la persistance et le maintien de la croissance de ce qu'il convient d'appeler « concubinage ». L'examen de l'environnement nuptial au Togo dénote de la multiplication d'« unions informelles » ou « unions consensuelles » au grand dam de l'administrateur. Plus généralement, les unions consensuelles se développent avec la caution des familles de sorte que l'illégalité apparaît comme la norme et la légalité l'exception.

À la faveur de la conjoncture économique et culturelle généralisée, et surtout du déficit éducatif de la gent féminine, ces unions informelles se sont développés aussi bien dans les

communautés rurales qu'urbaines. Elles se répandent avec tout leur cortège de problèmes sociaux et juridiques liés à leur statut, leur fragilité et à la légitimité de l'épouse en rapport avec les droits successoraux et d'héritage. Le développement de ces mariages bénéficie d'un environnement législatif déficitaire et une volonté manipulatrice des partenaires surtout masculins dans leur volonté de conserver le pouvoir et les commandes du destin conjugal de sorte à faire et défaire leurs unions à leur guise ou changer de régime sans difficultés majeures.

Néanmoins, nombre de ces couples connaissent une certaine stabilité au même titre que les couples reconnus par la loi. Bien qu'il ne soit pas juridiquement assez organisé, le concubinage ne signifie nullement une absence de normes. La pratique du concubinage se calque presque exactement sur le modèle courant du mariage coutumier, du moins en ce qui concerne les normes tacites qui la régissent. Seuls les processus de constitution des couples distinguent les couples concubins des couples légaux. En réalité, nombre de couples que l'on considère comme illégitimes ne sont rien d'autres que des mariages coutumiers inachevés en ce sens que nombreux sont ceux qui sont engagés dans le processus de régularisation de leur situation.

Généralement, la survenue d'une grossesse entre deux jeunes gens les prédispose à un mariage selon les pratiques usuelles. Les prétendants entament souvent un processus de reconnaissance à la suite d'une grossesse ou après un temps de cohabitation plus ou moins long. Le « premier pas » est effectué pour favoriser la connaissance des familles et pour la reconnaissance sociale du lien qui les unit désormais. Dans bien de cas, la dot est même payée pour sceller l'union et pour conférer à cette relation une certaine légitimité. Ce genre de couples a atteint de nos jours des proportions telles qu'ils ne peuvent pas être ignorés des recherches portant sur les mutations de la nuptialité.

Au regard de cette réflexion, il s'est donc avéré inutile de distinguer, dans le cadre de la présente recherche, les mariés (au sens juridique) et les concubins. Car, la plupart des couples qui se marient commencent généralement leur vie commune par une cohabitation. Bien que tous les concubins ne finissent pas forcément par déclarer leur relation, les couples consensuels néanmoins connaissent une certaine stabilité et durent parfois jusqu'au décès de l'un des partenaires. Par conséquent, nous n'avons pas eu de raisons suffisantes d'exclure un comportement social en plein essor et pour lequel seul le législateur tarde tout simplement à ajuster la loi.

D'ailleurs, les données existantes que nous avons exploitées nous imposaient indirectement la considération des unions conjugales dans leur conception générique. À l'irrégularité et l'« incomplétude », des données officielles sur le mariage légal suppléent les statistiques issues de travaux d'enquêtes démographiques et les recensements de la population. Les opérations de ce genre s'en tiennent généralement aux simples déclarations faites par les enquêtés sur leur situation matrimoniale et s'appuient rarement sur des pièces à conviction. En dépit de leur différence, tous les couples constitués sont parfois traités au même titre comme le souligne Singly (2010 : 7):

« Dans des statistiques officielles de la communauté européenne, les couples, mariés ou concubins, peuvent être rangés dans la même catégorie. De même, en France, les enfants dits « naturels » nés hors mariage et les enfants « légitimes » nés dans le mariage sont réunis dans le même chapitre du code civil ».

Pour toutes ces raisons, il serait difficile à une recherche sociologique qui veut analyser la crise de la nuptialité de considérer exclusivement la conception qui ne voit le mariage que sous le seul angle de la légalité. Ce serait courir le risque de restreindre la réalité sociale telle qu'elle se déroule encore dans la plupart des pays en développement. Le mariage nécessite une définition sociologique plus simple qui combine conception juridique et conception socioculturelle de cet événement.

La définition du mariage comme toute entrée en union d'un homme et d'une femme fondée sur une convention formelle ou non, et qui confère à la fois à l'un et à l'autre des droits et des devoirs sociaux, nous semble celle à même de rendre compte effectivement de la réalité telle quelle se présente de nos jours (Agouké, 1989). Même si cette considération apparaît quelque peu « laxiste », elle a néanmoins l'avantage d'être inclusive. La souplesse de cette définition rend la recherche plus féconde et innovante du point de vue de ses perspectives.

En tout état de cause, le mariage a longtemps été une institution sociale fortement valorisée en tant que creuset indispensable à la reproduction. En Afrique, il est socialement vu comme étant absolument nécessaire pour tout individu non seulement parce que le mariage participe à la survie du groupe, mais parce qu'il consacre l'accession des jeunes à la classe adulte. Son importance tient aussi du fait que le mariage a joué longtemps en Afrique un rôle parfois de conciliation et un instrument efficace dans les négociations de la paix entre les peuples.

Le mariage apparaît donc avant tout comme une « *affaire de famille* » et une « *affaire sociale* », dans laquelle les prétendants sont en position passive (Hertrich, 1996). Comme telle, la survenue d'un mariage résulte de la concertation des membres de la communauté qui alors la perçoivent comme une occasion de réjouissance populaire et de valorisation du patrimoine culturel. C'est aussi l'occasion pour chaque membre de la communauté de montrer son appartenance au groupe, notamment par ses multiples contributions au succès de l'évènement. Ainsi, les familles et les groupes engagés, et surtout les prétendants, bénéficient d'un accompagnement social et économique qui garantit le succès non seulement de la célébration, mais aussi de la vie du couple.

Dans un tel contexte de forte valorisation de la vie matrimoniale, la décision de se marier n'était presque pas réservée aux individus, mais elle relevait, le plus souvent, de la volonté des parents biologiques et des proches parents maternels et/ou paternels selon les sociétés. La tradition des mariages forcés et les rapt de filles sont illustratifs à ce sujet. Cette valorisation du mariage en Afrique donnait lieu à des fiançailles précoces dans bien de communautés togolaises. L'enfant en grandissant, n'avait qu'à découvrir son futur conjoint précédemment choisi par les soins de ses parents ou de ceux qui en ont l'autorité. Bien que les sociétés togolaises traditionnelles en général et celles des villes en particulier ne se réfèrent pas à un âge déterminé pour marier leurs fils et filles, un certain nombre de considérations permettaient néanmoins d'apprécier globalement la nubilité des jeunes. Outre les considérations basées sur le développement physiologique, la sortie du cycle d'initiation consacre la maturité sociale aussi bien de l'homme que de la femme.

Dans ces conditions, on n'y pouvait pas alors parler de mariages tardifs, encore moins de célibat définitif. Par son fonctionnement, la société assurait à chaque individu une intégration sociale à sa communauté par le biais du mariage. Par conséquent, le célibat définitif apparaissait comme un épiphénomène. Se faisant les proportions du célibat définitif sont restés très faibles jusqu'en 1981, et concernaient seulement 6,7 % des hommes en ville contre 6,1% en milieu rural. Cette fréquence était de 4,5% en ville pour les femmes contre 2,2% en milieu rural (Bougnessi, 1988). Sur le plan national, la même source révèle que la fréquence du mariage définitif en 1981 atteignait 6,2% chez les hommes et 2,7% pour le sexe féminin (Idem).

Cependant, vers la seconde moitié du siècle dernier, notamment au lendemain de l'indépendance, un certain nombre de réalités sont apparues contribuant à modifier non

seulement les perceptions du mariage, mais aussi le cours de la nuptialité. Les relations entre aînés et cadets entament leur « démocratisation » à la faveur de multiples facteurs. Les nouveaux rapports entre parents et enfants ouvrent la voie à une autonomisation relative des individus par rapport au processus d'entrée en mariage longtemps prôné par les coutumes. Les prétendants bénéficient d'une autonomie relative non seulement en matière de choix du conjoint et du moment de l'avènement du mariage, mais aussi décident des processus et des formes de parcours. La politique de développement social principalement axée sur celui du système scolaire a beaucoup contribué à la mutation de la nuptialité et au déclin des mariages précoces.

À la faveur du brassage culturel consécutif à l'urbanisation et la mondialisation de l'information, on assiste à un décloisonnement des mentalités entraînant une « libéralisation » de la vie sentimentale. Dans une certaine mesure, le comportement actuel des jeunes dénote d'un érotisme de mode encouragé par l'implosion médiatique de la fin du XX^e siècle. L'affaiblissement des contraintes culturelles traditionnelles intensifie les mutations aussi bien dans les conceptions sociales du mariage, que dans les processus de constitution des couples. Tous ces changements sociaux ont lieu notamment en milieu urbain où l'individu apparaît de plus en plus autonome. La relation amoureuse entre jeunes ouvre la voie à un début des rapports sexuels, aux échanges de solidarité entre les prétendants, le paiement éventuel de la compensation matrimoniale, la célébration du mariage, la cohabitation, etc. Tous ces événements susceptibles d'être retenus comme point de départ de la vie conjugale sont invariablement soumis au libre arbitre des prétendants qui en déterminent le temps et l'envergure.

De nos jours, les formes traditionnelles de mariage côtoient des adaptations du couple et les processus de sa constitution à l'occidentale. De nouveaux modes de relation entre hommes et femmes sont caractéristiques d'emprunts à différents modes culturels. Au côté de la polygamie traditionnelle se développe de nouvelles formes sous des appellations diverses : deuxième bureau, ambassade, maîtresse (Thiriat, 1998) ou polygamie décentralisée. Celles-ci font ménage avec un phénomène de mariage tardif de plus en plus imposant, surtout dans les villes. L'âge au premier mariage des jeunes recule depuis plusieurs décennies dans un contexte qui valorise la vie matrimoniale et tolère largement le concubinage. Le phénomène de mariage tardif est plus perceptible en milieu urbain alors

que les jeunes y apparaissent relativement épanouis des contraintes culturelles et exercent plus librement leur sexualité.

L'observation du développement des entrées tardives en union au Togo conduit à d'importantes interrogations, non seulement sur les déterminants du phénomène, mais aussi sur son caractère de plus en plus urbain. L'on se demande s'il s'agit là d'une transition dans les pratiques matrimoniales vers une nouvelle réalité encore ignorée. D'où la présente recherche intitulée « Le mariage à l'épreuve des mutations sociales en milieu urbain africain : logiques et effets du mariage tardif au Togo ». Elle se veut non pas un décryptage de la pratique du mariage, mais une analyse sociologique des déterminants du phénomène de mariage tardif particulièrement des villes togolaises. Il s'agit en définitive de répondre à la question de savoir: Quels sont les déterminants du phénomène de mariage tardif dans la société urbaine togolaise contemporaine ? Le choix de cette question de recherche repose sur une multitude de motivations scientifiques et personnelles.

S'interroger sur les mobiles qui ont milité en faveur de la considération du mariage sous l'angle de son caractère tardif dans le cadre de la présente thèse, revient à reconsidérer globalement la place du mariage et son rôle dans la structure sociale en Afrique. En réexaminant l'histoire de la vie sociale dans la plupart des sociétés de ce continent, on réalise que le mariage en tant qu'institution sociale relève bien plus d'une prescription que d'une option individuelle. A en croire Sévédé-Bardem I. (1997 :23),

«Que ces sociétés soient foncièrement tournées vers des pratiques animistes, qu'elles subissent l'influence de l'islam ou du christianisme, qu'elles encouragent, tolèrent ou désapprouvent une plus ou moins grande liberté sexuelle pré-maritale, le mariage, à travers lequel la femme est avant tout un objet d'échange, apparaît comme un devoir social qui exclut toute volonté individuelle au profit d'une conduite exemplaire, c'est-à-dire conforme au choix du groupe».

Ce caractère plus ou moins « imposant » de la vie matrimoniale pour les individus est sans nul doute indissociable des valeurs, voire des vertus qui lui sont associées. Lorsque Durkheim (1987) assigne à la famille les vertus préventives du suicide, il accordait indirectement du crédit social au mariage comme base de la constitution de l'équilibre individuel et familial. Dans une certaine mesure, il reprenait tout simplement pour son compte l'un des attributs que des sociétés reconnaissent déjà au lien matrimonial.

En effet, le mariage occupe en Afrique une place de choix aussi bien dans la communauté que dans la vie des individus. C'est un composant institutionnel essentiel qui sert de

charpente à la structure sociale et qui se trouve à la croisée de ses réalités socioculturelles et démographiques. Bien que réalisables, la vie et la procréation ne sont socialement concevables que dans le cadre strict de la vie familiale. Le mariage fonde la famille qui à juste titre, est considérée comme l'instance par excellence de socialisation primaire de l'individu. Le mariage est alors un cadre qui produit la vie et la famille est là pour lui donner son sens. Autrement dit, le lien matrimonial reproduit la société et prévient sa « fin anémique ». Ce sont donc ces éléments de conviction qui sous-tendent l'exigence sociale du mariage aux jeunes, d'abord pour leur intégration sociale, et ensuite pour participer à la viabilité de la société qui les a vus naître.

En effet, l'on a longtemps prétendu dans la société contemporaine que le mariage occupe pour les adultes une situation privilégiée parmi les relations significativement « validantes ». Par conséquent, lorsqu'on commence par vivre une sorte d'atermoiement des jeunes générations vis-à-vis d'une institution sociale « vitale » et millénaire qu'est le mariage, l'on est logiquement amené à s'interroger scientifiquement sur les contours de ce phénomène et les lendemains que réserve le « boycott » de la vie matrimoniale aux individus qui s'y livrent et à la société dans son ensemble. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'un fait tout à fait nouveau, le regain d'intérêt pour l'analyse du mariage tardif n'est pas moins justifiable. Il rime avec l'ampleur ces dernières années du phénomène de l'avancée de l'âge au premier mariage.

Le phénomène se traduit par la démarcation de plus en plus poussée entre les âges moyens au premier mariage des jeunes, il y a quelques décennies, et les niveaux qu'ils ont atteints aujourd'hui dans la plupart des pays. Ainsi, l'attrait de la thématique pour la recherche participe aux prérogatives des sciences sociales en ce sens qu'elles sont toujours animées d'intention de savoir et de maîtrise des phénomènes auxquels elles s'intéressent. La compréhension et l'explication de son milieu social et l'essai d'influencer les lois de son évolution constituent les principaux mobiles implicites (parfois inconscientes) qui amènent un individu à rechercher frénétiquement la maîtrise de la connaissance.

Pour ma part, le désir de connaissance a été, certes, à la base du choix de traiter du présent sujet, mais n'aura pas été l'élément catalyseur assez stimulant qui a pu conduire à la prise de décision d'en faire un sujet de recherche en thèse. Cet élément déclencheur, a été trouvé dans notre propre expérience, lorsque l'on a senti la nécessité de s'engager dans les liens du mariage et sommes effectivement passés à l'action alors qu'en plein cursus universitaire.

Quelle ne fut pas la surprise lorsque cet engagement se transforme en un sujet de stupéfaction et d'estime de la part de certains congénères génératifs. Il semble que les félicitations et admirations qui ont suivi étaient bien plus l'expression d'un étonnement là où, en principe, il n'y avait pas lieu. On aurait dit même que cet engagement ressemblait, aux yeux d'une frange, à une « victoire sociale » à laquelle cette première ne pouvait prétendre aisément. On pourrait penser à la limite, à une certaine contrainte qui leur refuserait un idéal dont ils aspirent tant sans avoir, hélas, la « capacité » de le réaliser.

Dès lors, la réaction inconsciente était celle de nombreuses interrogations visant à mieux comprendre ces réactions somme toute inattendues. En quoi la décision de se marier apparaît-elle comme une barrière difficilement franchissable en dépit des avancées acquises par les jeunes générations en matière de liberté individuelle ? L'atavisme face au mariage traduit-il un aveu d'incapacité sociale des individus ou l'expression de leur liberté de choix ? Si non qu'implique donc le mariage dans l'imaginaire de la jeunesse qui rechigne à s'engager dans la vie matrimoniale ? Bref, l'on s'est prêté à penser à tout ce qui pouvait frayer une piste pour une compréhension élémentaire, mais juste du célibat prolongé et du mariage tardif.

L'observation de l'environnement urbain au Togo a permis de se rendre compte qu'il ne s'agit nullement pas d'une réalité anodine et isolée, mais bien au contraire d'un phénomène de société. Même si nombre de personnes n'extériorisent pas leur étonnement comme dans le présent cas, il n'en demeure pas moins vrai que les hommes et les femmes qui sont restés célibataires jusqu'à un certain âge puissent se sentir contrariés en assistant au mariage d'un cadet par exemple. C'est donc à partir de cet instant que notre obsession à penser ce sujet aboutit à une décision à entreprendre une recherche d'envergure sur la question des déterminants de l'entrée tardive en union des jeunes.

Adopter un tel sujet comme objet de recherche en thèse était synonyme d'entrevoir une spécialisation dans la sociologie de la famille. Ce fut donc une chose intéressante pour laquelle les encouragements de mon directeur de thèse ne se sont pas faits attendre dans la mesure où le département de sociologie de l'université de Lomé attendait encore son premier spécialiste en la matière. Adopter un tel sujet comme objet de recherche en thèse était synonyme d'entrevoir une spécialisation dans la sociologie de la famille. Ce fut donc une chose intéressante pour laquelle les encouragements de mon directeur de thèse ne se

sont pas faits attendre dans la mesure où le département de sociologie de l'université de Lomé attendait encore son premier spécialiste en la matière.

Pour explorer les contours du phénomène de mariage tardif, la thèse est subdivisée en trois parties de deux chapitres chacune. La première (partie) traite fondamentalement des considérations théoriques de la recherche (Chapitre 1) avec pour objectif de circonscrire le problème et les théories contribuant à son analyse. Elle s'ouvre sur une revue de la littérature qui nous mène dans les méandres de la nuptialité africaine en particulier (Chapitre 2) afin de montrer l'incongruité de l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes.

La deuxième partie présente les approches méthodologiques (Chapitre 3) de la recherche, les techniques de collecte des données utilisées, ainsi que les variables et indicateurs qui ont servi à l'analyse des résultats de la recherche. Cette partie s'achève par la présentation du cadre général de l'étude (Chapitre 4) en mettant l'accent particulièrement sur les réalités contextuelles en rapport avec la nuptialité.

Enfin, la troisième partie propose les résultats de la recherche. Elle présente les origines de la crise de la nuptialité en partant de l'analyse de la conjoncture sociale togolaise (Chapitre 5) pour aboutir à l'explication complète du phénomène et ses implications sociales (Chapitre 6).

PREMIÈRE PARTIE:
CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES DE LA
RECHERCHE

Introduction partielle

La science est une continuité. La viabilité de celle-ci est assurée par le communautarisme qui caractérise le domaine de la recherche où toute conclusion apparaît comme un apport à la connaissance déjà ébauchée par la communauté scientifique. L'une des caractéristiques majeures de la sociologie est sans doute la diversité de ses centres d'intérêt et la pluralité des théories qui rendent compte du niveau d'avancement des connaissances de chaque domaine. Ainsi, aucune recherche en sciences sociales ne peut se soustraire d'une prise en compte du fond théorique propre à chaque thématique. Elle participe non seulement à la maîtrise des contours de la thématique considérée, mais aussi à l'orientation utile de la recherche en cours. C'est ce à quoi s'attelle cette première partie.

La présente recherche s'inscrit dans la continuité de la sociologie de la famille. Elle est une suite logique du regain d'intérêt que revêt le mariage pour les sciences sociales eu égard aux mutations importantes qu'il enregistre depuis plusieurs décennies déjà. En considérant un certain nombre d'unions conjugales comme des mariages tardifs, il revient à interroger la place qu'occupe la nuptialité non seulement dans la vie de l'individu, mais pour la communauté dans laquelle il vit. La forte valorisation du mariage a conduit à une diversité de considérations communautaires des processus de mariage. Le particularisme y est criant. Ce qui rend nécessaire une analyse de fond des méandres de la nuptialité africaine et les bifurcations du mariage en vue de favoriser l'appréhension des contours du phénomène. En d'autres termes, cette première partie qui s'ouvre sur l'orientation globale de la recherche se veut un cadre de rationalisation de l'intérêt de l'étude et d'édification du problème que pose le fait social.

Ce travail s'inspire donc des travaux antérieurs portant sur le mariage en général et le mariage tardif en particulier. L'héritage théorique et conceptuel adapté au contexte africain, constitue la base de l'élaboration du questionnement de notre recherche et le cadre prioritaire de référence pour appréhender, comprendre et mesurer la portée des considérations sociales se rapportant à la nuptialité en Afrique. Cette "contextualisation" de la recherche s'étend sur deux chapitres. Le premier traite exclusivement de la construction de l'objet d'étude en vue de la formulation de la question de recherche. Le second analyse les connaissances scientifiques se rapportant à la nuptialité y compris la présentation des démarches analytiques empruntées pour l'analyse du phénomène.

CHAPITRE PREMIER :
CONSTRUCTION DE L'OBJET DE LA RECHERCHE

Ce chapitre est consacré à la problématisation de la recherche. Il revêt une importance capitale pour le reste du travail en ce sens qu'il pose les fondamentaux nécessaires à une recherche en sciences sociales. Traiter du mariage comme thème de recherche sociologique serait trop vague s'il n'y avait pas de cadre de référence théorique pour circonscrire la préoccupation envisagée ici. C'est là que se situe l'importance du présent chapitre qui vise en un mot à problématiser la recherche.

La problématisation consistera ici à analyser et à présenter un certain nombre de considérations qui participent à la construction de l'objet de recherche tout en cherchant à mettre en lumière les bonnes raisons qui justifient le choix du sujet. En d'autres termes, ce chapitre se propose de poser clairement le problème qui a rendu nécessaire la présente recherche en partant d'une analyse globale de la situation. Dans un premier temps, l'exercice va aboutir à la formulation de la question de la recherche qui porte la matière de toutes nos préoccupations. Il va ensuite conduire à formuler des objectifs et des hypothèses sur lesquelles repose le travail de recherche. Au demeurant, ce chapitre propose une recension des théories qui offrent des pistes d'analyse du phénomène étudié.

I. Cadre théorique de la recherche

Le cadre théorique participe à la fondation du projet de recherche et à l'architecture générale du travail. Il s'agira de circonscrire l'objet d'étude et montrer ce en quoi le mariage tardif a un intérêt pour la recherche sociologique. Cela suppose non seulement la justification du choix de traiter de ce sujet dans le cadre de cette Thèse, mais aussi la construction de la problématique de la recherche. Ainsi, le questionnement issu de l'analyse de la situation permet d'orienter le travail à travers des objectifs et hypothèses.

1.1. Mariage tardif comme objet de recherche

Il existe en science une mise au point des pionniers qu'on ne devrait pas perdre de vue lorsqu'on a l'intention de faire œuvre bonne. Bachelard cité par Durand et Weil (1999 : 379) l'a dit: « la science a affaire à des objets construits contre le sens commun, les apparences ». Comme tel, il requiert pour tout chercheur un niveau élevé d'objectivité pour traiter rigoureusement l'objet sur lequel porte la recherche. Dans les sciences sociales en général et la sociologie en particulier, cette exigence d'objectivité et de neutralité est d'autant plus importante en raison de l'abstraction et la subtilité des phénomènes auxquels elle s'intéresse.

Pour le sociologue, un fait social n'est pas une donnée brute. Il est conquis contre l'illusion du savoir immédiat. Pour mieux l'étudier, Durkheim (1999) en appelle d'ailleurs à considérer les faits sociaux comme des choses. La précision de l'objet de recherche participe donc à cette démarche qui vise à isoler le fait social soumis à l'analyse. Circonscrire le sujet de recherche nous revient donc à définir les contours de l'objet d'étude, à distinguer ses caractéristiques et à montrer ce dont il est question. Il s'agit aussi de faire remarquer les frontières d'avec ce dont il ne s'agit pas afin de lever toute équivoque et toute tentative subjectiviste liée à la nature même de l'objet ici considéré.

Des études anthropologiques à l'établissement des normes juridiques sur le mariage en passant par des recherches purement sociologiques ou démographiques, plusieurs disciplines s'intéressent aujourd'hui au mariage. La richesse et la multiplicité des vécus matrimoniaux offrent donc différentes pistes pour la recherche scientifique. En effet, l'étude des faits de société étroitement liés à la famille s'insère dans le vaste champ de la sociologie de la famille. Les investigations sur le mariage y apparaissent comme des interrogations sur l'un des segments de cette discipline. Le mariage fait donc l'objet de multiples centres d'intérêt au gré des chercheurs. On peut donc étudier le mariage de façon globale en s'interrogeant sur les processus de constitution du couple, la vie conjugale, les implications socio-juridiques de l'union ou du divorce, etc. Pour notre part, ce n'est pas l'analyse de la façon dont les acteurs vivent une situation matrimoniale quelconque qui intéresse, encore moins les conséquences d'un tel vécu. D'ailleurs, il existe aujourd'hui une multitude de travaux sur ces questions et nous n'avons pas l'intention de les reprendre, même intelligemment.

Ce qui nous intéresse dans la présente recherche, c'est plutôt la matrice que créent, presque inconsciemment, les comportements à priori individuels (vis-à-vis de l'entrée en mariage) et qui s'érigent en un phénomène de société. Il nous semble qu'aujourd'hui, la décision de se marier ou non relève du droit privé de chaque personne. Que les gens choisissent de se marier ou pas, cela est sans importance. Mais ce qui devient intéressant pour la recherche sociologique, c'est la convergence de plus en plus remarquable des décisions populaires vers un pôle commun qui est le mariage tardif. Anodin il y a quelques décennies, le mariage tardif prend de l'ampleur notamment dans les centres urbains sans qu'on ait suffisamment décortiqué la question sur la façon dont les sociétés contemporaines en sont arrivées là. Autrement dit, comment la conscience collective a pu – nous semble-t-il – se

dégager en faveur d'un tel comportement (inadmissible hier) de manière à laisser peu de place à l'exception dans un environnement de liberté ? C'est ce à quoi s'attèle la présente recherche.

Répondre donc à cette question dans le cas présent revient non pas à décrypter le mariage comme évènement ou en tant qu'institution sociale. Il ne s'agit pas non plus de s'intéresser aux processus particuliers du mariage, ni aux conditions dans lesquelles se réalise en général la contraction de tel type d'unions ou tel autre en milieu urbain, encore moins à faire la sociologie des couples constitués. Toutes ces thématiques quoiqu'intéressantes pour renouveler la connaissance sociologique ne constituent pas cependant notre préoccupation première. La satisfaction de cette interrogation revient plutôt à une autre chose. Analyser la place du mariage dans l'imaginaire collectif pour en ressortir les logiques tacites, explicites, endogènes et exogènes sur lesquelles repose le développement du phénomène de mariage tardif semble mieux répondre à l'esprit de cette question. Bref, il s'agit de faire la lumière sur les mobiles (individuels ou collectifs issus de différents centres d'intérêt) qui militent de nos jours en faveur de l'avancée de l'âge au premier mariage. Ce choix de traiter donc du mariage sous l'angle de son caractère tardif se heurte à l'ambiguïté liée au caractère polymorphe du mariage comme pratiques sociales.

La coexistence dans la société moderne de connotations variées du mariage est une réalité. La typologie souvent utilisée se référant au statut juridique de l'union a conduit à distinguer les mariages légaux de ceux qui ne le sont pas. La diversité de considérations (à savoir mariage consensuel, union libre, concubinage, mariage coutumier, mariage civil, etc.) rend nécessaire une précision de la nature du mariage dont la tardive survenue fait donc ici l'objet d'étude. En effet, à travers la présente recherche qui se veut une approche sociologique d'un fait social comme le mariage, il ne semble pas assez intéressant, encore moins original, d'appréhender les déterminants du mariage tardif en considérant le caractère légal de l'union. Autrement dit, ce serait faire acte de restriction de la nuptialité dans son ensemble à sa portion congrue du fait des proportions importantes qu'occupent les unions libres sur la carte des relations conjugales au Togo.

D'ailleurs, il existe déjà une multitude de travaux sur les causes de la déclaration tardive des unions qui, parfois, n'est autre qu'une manière de rendre officiel (légal) l'union contractée socialement des années auparavant. Ainsi prétend-on à deux sens non exclusifs du mariage : un sens juridique et un sens social. C'est donc ce dernier qui donne l'occasion

de traiter le mariage tardif par référence au sens coutumier impliquant la reconnaissance parentale et sociale, la cohabitation et une certaine stabilité des couples constitués. L'aventure ouverte donc par cette recherche n'est autre que celle de l'analyse de l'avancée de l'âge au mariage, un phénomène grandissant en dépit de l'admission sociale du concubinage. Le choix de traiter de ce fait social en le considérant exclusivement dans un contexte urbain tient du caractère même du phénomène et de son évolution. Car, c'est incontestablement en milieu urbain qu'il connaît une ampleur sans précédente, du moins dans l'histoire récente du développement des phénomènes démographiques.

Face à un ensemble de préoccupations possibles que l'on pourrait entrevoir à travers ce thème, le choix d'une orientation est apparu nécessaire. L'option envisagée ici n'est autre que celui qui vise à s'appesantir sur l'analyse de l'enchevêtrement de situations qui sont susceptibles de favoriser la survenue de ce fait social au niveau individuel et social. C'est donc à dessein que nous estimons qu'il faille limiter notre ambition à analyser les facettes des différentes situations sociales et à les présenter comme des facteurs favorisant le mariage tardif plutôt qu'à les traiter comme des causes (terme qui semble un peu trop rigide). Car en matière sociale, rien n'est moins sûr que, même dans des conditions identiques, les réactions des individus soient des plus diversifiées face à une situation commune qui en constituerait un stimulus.

Cependant, il paraît difficile de traiter exclusivement du mariage tardif sans faire allusion à un fait qui lui est inhérent : le célibat prolongé. Ces deux phénomènes (augmentation de la durée du célibat et l'entrée tardive en mariage) apparaissent presque comme deux réalités consubstantielles. L'allongement de plus en plus remarquable de la période de célibat chez les jeunes générations chevauche de fait avec une éventuelle entrée dans la vie conjugale. C'est une situation probable d'autant plus que le mariage en tant qu'institution conserve encore sa notoriété alors que le célibat définitif reste toujours mal apprécié dans les sociétés africaines. L'on sera donc amené à s'investir sur les processus qui conduisent ou provoquent l'allongement de la période d'attente et les préoccupations effectives qui meublent le quotidien des jeunes « célibataires endurcis ».

C'est donc en se basant sur cette relation intrinsèque qui lie les deux réalités (célibat prolongé et mariage tardif) que nous les concevons comme relevant d'un fait social unique, l'avancée de l'âge au mariage dont il convient de rechercher les déterminants. Comme tel, il ne s'agit nullement de soutenir que les facteurs qui contribuent au mariage tardif soient

strictement les mêmes qui déterminent le célibat définitif. Néanmoins, lorsque survient le mariage à un âge avancé chez un individu quelconque, il devient presque impossible de distinguer les raisons qui expliquent la longue durée de son célibat de celles qui l'ont amené à s'engager tardivement dans les liens du mariage. Incontestablement cela revient à la même chose. Et, puisque nous n'avons pas l'intention d'appesantir particulièrement sur le célibat définitif, nous n'avons pas trouvé non plus d'inconvénients majeurs à traiter du célibat prolongé et du mariage tardif ensemble. En un mot, la présente recherche a pour objet l'analyse des fondement sociologique du mariage tardif dont l'étude implique l'appréhension de tous les contours.

Mais à ce stade de la présentation de l'objet d'étude, un problème épistémologique de taille mérite d'être résolu en vue d'établir un consensus minimal autour de ces unions conjugales que l'on prétend tardives. Considérer qu'une chose est tardivement survenue suppose l'existence d'un « temps idéal » qui serve de référence pour une appréciation objective. C'est alors qu'intervient le « normal et le pathologique » au sens durkheimien de l'expression. Dans le cas d'espèce, on pourra aisément mesurer à volonté l'écart éventuel dans les performances spécifiques réalisées et la dispersion des cas particuliers autour de cette référence. Par contre, lorsque qu'on se situe au plan de la réalité sociale telle que le mariage, où les considérations sont caractérisées par une forte prégnance de subjectivité, peut-on prétendre à une appréciation objective qui soit fondée sur des bases évidentes et convaincantes en vue d'un consensus autour de la qualification de « mariage tardif »? En d'autres termes, il s'agit d'identifier objectivement les éléments qui permettent d'établir indiscutablement le caractère tardif de certains mariages, sous peine de critiques sévères de subjectivisme auquel se prête ledit objet de recherche.

À juste titre, un certain nombre d'indices permettent sans doute d'apprécier la période idéalement propice pour l'engagement dans la vie conjugale si l'on veut se valoriser et faire preuve d'entière responsabilité vis-à-vis de sa personne, mais aussi de son groupe social. Des événements biologiques sur lesquels l'individu a peu d'emprise (la puberté la, ménopause, la mort) aux normes socioculturelles inédites juridiquement entérinées (âge minimal légal d'entrée en mariage), en passant par le vieillissement impliquant la retraite professionnelle, bien de réalités prêtent à croire qu'il n'est pas exagéré de parler de mariage tardif lorsqu'on le considère au-delà d'un certain « seuil ». En ce sens, l'âge en

tant que critère contribue pour beaucoup dans l'argumentaire qui justifie l'usage du terme « tardif ».

Dans bien de cas, l'avancement en âge des individus rime avec la demande sociale de prise de responsabilité. Évidemment, les attentes des géniteurs sont toujours grandes dans les communautés africaines à propos du mariage de leur progéniture, eu égard à l'importance qu'elles accordent à la procréation. Cette espérance croît avec le processus de maturation des jeunes. Selon la mentalité traditionnelle, la puberté apparaît alors comme un événement décisif qui met incontestablement le jeune (fille ou garçon) sur la voie des adultes et ses implications sociales que sont le mariage et la procréation. Dans ces conditions, « être adulte pour une femme signifie simplement être prête pour le mariage et la maternité » (Thiriart, 1998 : 49). Si la sortie du cycle d'initiations rituelles marquait le passage de l'enfance à l'âge adulte dans certaines communautés, la puberté à elle seule suffisait dans d'autres à considérer le nouveau statut du jeune. C'est une « espèce de la maturité entraînant un changement d'état » (Idem).

Lorsque cette attente qui hantise les esprits des membres de la famille et de la communauté, ce, depuis la puberté (qui généralement survient entre dix et quinze ans) se prolonge d'environ deux décennies ou plus, elle devient longue, voir trop longue. L'absence de mariage devient une préoccupation pour l'individu et son entourage. Au-delà de la trentaine, elle bascule dans l'anormale selon l'imaginaire collectif, et est alors considérée à juste titre comme une sorte de déviance en raison de sa rupture avec les normes populaires non prescrites. L'attente se transforme alors en une pression sociale sur la personne du célibataire. Le cas échéant, celle-ci se traduit par différentes manières d'expression ouvertes ou simulées. En dernier recours, la privation d'accès de l'individu à certains privilèges est même préconisée dans certaines sociétés où l'entrée en mariage est donc assimilée à une consécration définitive du jeune dans la sphère adulte.

Certes, les critères qui établissent la nubilité dans la société moderne ne sont pas identiques à celles des sociétés anciennes, même si elles s'en inspirent beaucoup. La législation a pris évidemment le pas sur les considérations subjectives qui faisaient l'apanage des sociétés africaines et où l'apparition des premières menstrues chez la fille faisait d'elle une candidate au mariage. De nos jours, le législateur est clair et précis sur l'âge minimal requis pour le mariage des jeunes dans la société moderne.

Au Togo, la fixation des minimums (18 ans pour la femme et 21 ans pour le garçon)¹ tient compte des réalités socioculturelles de l'ensemble des composantes sociales et la spécificité des rôles que la société assigne aux conjoints. Cependant, les impératifs sociaux étant nombreux et diversifiés, ces minimums, bien entendu, ne donnent que le quitus autorisant les jeunes à se marier, sans pour autant faire office d'obligation. D'ailleurs, c'est peut-être pour cette raison que le législateur ne fixe pas de plafond d'âge autorisé pour l'entrée en mariage. Il revient de droit à chacun d'établir ses priorités pour se réaliser tout en assumant ses responsabilités vis-à-vis de la société. Mais force est de constater que cette réglementation est devenue un repère important pour les sociétés modernes.

Justement, c'est pour cette raison que la norme juridique peut servir, à bien des égards, de référence pour apprécier le moment des entrées en union en statuant sur le degré de dispersion de celles-ci autour de ces âges minima. Tout comme il est possible de qualifier certaines unions de précoces parce qu'elles sont intervenues avant l'âge indicatif, il est tout de même concevable de taxer d'autres de tardives surtout lorsqu'elles se trouvent être relativement trop éloignées de cet « idéal juridique » de référence. L'absence de contrainte voulue par le législateur suppose que le critère âge ne peut certainement pas servir de condition suffisante pour un engagement dans le lien du mariage.

De la différence des atouts probables dont dispose chaque individu et de la diversité des ambitions et convictions personnelles peut dépendre le moment de son engagement. En outre, les impératifs de passage par des phases d'initiation (longtemps prônés dans biens de communautés togolaises) ont fait place à ceux liés à l'éducation scolaire. Ainsi, l'on ne s'attend certainement pas que tous les jeunes des deux sexes se marient à 18 ans. Car, l'on sait que dans les conditions normales, un temps relativement long est requis pour acquérir les compétences recherchées dans le système scolaire. Mais, lorsque c'est environ une décennie après le quitus autorisant son mariage (c'est-à-dire lorsque l'individu aborde la trentaine) que survient la première union conjugale, il s'avère bien difficile de nier le caractère tardif d'une telle union dans une société qui associe vie matrimoniale à la procréation, à l'éducation voire à l'instruction.

¹ Cet âge minimal d'entrée en mariage relève des dispositions de l'ancien code des personnes et de la famille (ordonnance N° 80-16 du 31 Janvier 1980) devenu désuet depuis 2012. Cependant, nous en faisons référence en estimant que si le CPF a pu influencer les perceptions du mariage par la population et l'avènement du phénomène de mariage tardif, c'est bien cet ancien CPF qui a eu le temps d'impacter l'imaginaire collectif.

En raison donc de cet objectif de fécondité que la société assigne au mariage en Afrique, les impératifs de temps dans le processus d'entrée en mariage et donc de procréation ne sont pas naturellement appréciés de la même manière. L'entrée tardive en mariage ne présente pas forcément les mêmes risques pour l'homme et pour la femme. Contrairement à l'homme, l'âge rapproche naturellement la femme de la ménopause. Les chances de procréation de la femme étant susceptibles d'être proportionnellement écourtées par les années de célibat. Étant donné que la ménopause apparaît généralement entre la 40^e et la 45^e année chez la plupart des femmes, lorsqu'on a eu du temps à trainer les pas sans se marier (et à avoir des enfants légitimes) jusqu'à tendre vers la trentaine, l'on ne dispose logiquement que de peu de temps pour faire l'essentiel de sa vie féconde. Car, même de nos jours, l'on conçoit mal un couple sans enfant dans la plupart des sociétés africaines. Appréciant donc le risque encouru à sa juste valeur, « la femme moderne traverse la trentaine habitée par un sentiment d'urgence : réussir dans le travail, mettre des enfants au monde, rompre des amours insatisfaisantes afin d'avoir la possibilité d'en rebâtir d'autres avant qu'il ne soit trop tard » (Bonbardier, 1993 : 26).

En général, c'est dans la vingtaine qu'elles vivent leur vraie passion amoureuse, celle qui ébranle leur belle assurance et déstabilise la construction rationnelle de leur vie. Il n'est donc pas absurde de parler de tardif lorsque les chances de contracter une union commencent déjà par échapper à certaines, peut-être parce qu'elles n'ont pas pris la bonne décision au bon moment (Bonbardier, 1993 : 18) :

« Celles qui sont célibataires n'ont pas encore la crainte de rester seules. Conscientes de l'atout de leur jeunesse, héritières des victoires sociales des générations des femmes qui les ont précédées, ces jeunes insolentes gardent leur cœur, même égratigné, en bandoulière et s'inquiètent modérément de constater que le cercle des prétendants potentiels se réduit peu à peu. Elles (se disent qu'elles) ont tout l'avenir devant elles et sauront rassurer celui, même apeuré qui correspondra à leur attente ».

On se rend donc bien compte que loin d'être une période de la vie comme toute autre, la trentaine est bien plus que jamais l'âge du repentir au regard du temps perdu et de la décision pour celui qui reste à vivre. Car, même si les hommes estiment ne pas courir le risque de la ménopause et se prêtent à reléguer la fécondité à l'arrière-plan de leurs priorités au point de feindre ne pas sentir l'urgence que leur impose le temps, l'avancée inexorable vers la mort interpelle tout le monde. Car on sait désormais que pour plusieurs raisons, l'espérance de vie au Togo ne cesse de régresser considérablement. Elle est estimée à 63,3 ans en 2010 par l'inter Agency Estimates (SCAPE, 2012 : 40). Cette

espérance de vie relativement basse représente l'avant-dernière et la plus importante référence qui permet d'apprécier du caractère opportun ou non de l'engagement dans la vie matrimoniale.

Certaines unions conjugales tardives peuvent s'avérer inopportunes surtout lorsqu'elles portent encore le projet de procréation. Bien entendu, il n'est jamais tard pour mieux faire dit-on. Il n'y a pas non plus d'âge indicatif au-delà duquel l'on a plus le droit de donner naissance. Cependant, lorsqu'on donne un enfant, la loi ne fait-elle pas obligation de veiller à son bien-être intégral jusqu'à sa maturité juridique et sociale? De ce point de vue, l'on est tenté de se demander "quel droit (ou chance) pour des enfants issus de parents vieillissants ? Certes, il ne nous semble pas que les sociologues soient les mieux indiqués pour en parler. Seulement nous avons voulu souligner l'inquiétude collective qui se dégage au sujet des enfants orphelins qui constituent en quelques sortes l'inéluctable fin pour les enfants nés de parents trop vieux. Le cas échéant, l'éducation et l'intégration sociale de la progéniture en pâtre, étant entendues qu'elles engagent principalement la responsabilité des parents biologiques.

Vivre plus longtemps et prendre soin dignement de sa progéniture, n'est-ce pas là l'idéal de tout parent conscient et responsable ? Et le bon sens ne suggère-t-il pas qu'il y a le temps, le moment propice à toute bonne chose. Si donc le mariage n'intervient pas dans la période la plus productive de l'être humain, soit pendant qu'il est en fonction ou qu'il a la force et toutes ses facultés à mettre au service du bien-être de sa famille, n'est-ce pas là encore un aveu de manquement que récuse le sens commun ? Le manque à gagner éventuel qu'induirait la mise en retraite d'un parent (dans le cas d'un fonctionnaire ou d'un salarié) à 55 ans² ou son incapacité (liée à son âge) à travailler pour prendre soin de sa jeune famille est un aspect non négligeable dans l'appréciation collective du moment d'entrée dans la vie conjugale. C'est alors que les prétendants au mariage sont supposés en tenir compte dans l'élaboration de l'échéancier de leur programme de vie de manière à ce que l'engagement dans le lien du mariage et la procréation n'interviennent pas à un temps qui risquerait de compromettre l'avenir de la famille que l'on s'appête à construire. L'absence donc d'une telle précaution entraîne les mariages de ces derniers dans cet ensemble d'unions qui se prêtent à juste titre pour être qualifié de mariages tardifs.

² Cf. le code de travail.

En définitive, elles sont nombreuses, ces raisons qui nourrissent l'orientation donnée à ce travail pour traiter du mariage et prétendument du caractère tardif de certaines unions conjugales. Le fort attachement de la société togolaise aux valeurs du mariage rend incongru l'atermoiement des jeunes face à l'entrée dans la vie conjugale. Les attentes sociales (de mariage et de procréation) qui hantent les esprits des membres de la communauté des années durant participent à renchérir cet argumentaire qui taxe la survenue de certaines unions conjugales d'être mal empointes. Si cette appréciation paraît appropriée, c'est surtout parce que nombre de ces unions portent encore le projet de procréation alors que désormais rapprochés à la ménopause (de la femme), à leur fin probable par le dictat naturel de l'espérance de vie et à leur retraite sous le poids de l'âge.

Ainsi circonscrit l'objet de la présente recherche, la curieuse interrogation qui saute naturellement à l'esprit est celle de savoir ce qui a bien pu nous pousser à considérer un tel point de mire comme objet de recherche fondamentale. En quoi l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes paraît-elle intéressante pour faire l'objet d'une étude sociologique d'envergure ? Ce n'est pas si évident, à moins de le prouver.

1.2. Analyse de la situation et problématique de la recherche

Les sociétés humaines primitives étaient connues pour la diversité de leurs systèmes culturels, économiques et politiques. L'autonomie et l'autarcie dans lesquelles vivaient les grands ensembles sociaux et culturels régionaux il y a peu, furent révélatrices de différences fondamentales et structurelles du vécu des peuples. Au plan organisationnel de la vie politico-sociale aux domaines d'expression des identités particularistes, des réalités sont légions pour étayer ces disparités dont les racines restent solidement enfoncées dans les traditions historiques de chaque société. Ces différences profondes avaient même donné lieu à des polémiques outrancières de grandes envergures sur la classification des unités culturelles sur une échelle des valeurs.

Cependant, la richesse de la littérature ethnographique et anthropologique a progressivement fait tomber le voile sur l'existence de similitudes, du moins institutionnelles, communes à l'ensemble des collectivités humaines. Le mariage comme une institution mettant en relation exclusivement, jusqu'à un passé récent, un homme et une femme est une parfaite illustration. Il est l'une des pratiques sociales les plus formalisées, les plus institutionnalisées et, probablement, les plus observées à travers

l'histoire malgré les multiples clivages qui l'entourent. C'est donc une institution planétaire qui a su résister à l'usure du temps et à l'influence des idéologies, même les plus extrémistes et les plus rébarbatives.

L'observance des pratiques nuptiales s'est donc enracinée depuis des millénaires dans les habitudes humaines comme une tradition héritée des anciennes générations. La célébration du mariage s'érige alors en un important et enrichissant événement, semble-t-il le mieux partagé au monde à travers l'histoire des sociétés humaines. Le secret de sa survie n'est pas loin ; il est à rechercher dans la valeur et les attributs que le génie de l'autorité sociale a bien voulu assigner à la nuptialité. L'universalité du mariage tient principalement à son rôle social comme creuset indispensable à la procréation et à la perpétuation des groupes.

Toutes les communautés africaines, notamment celles d'Afrique subsaharienne accordent une place prépondérante à la nuptialité. Celle-ci y occupe une place importante pour la survie de ces communautés, mais aussi pour les jeunes générations dans leur transition sociale vers l'âge adulte. Dans certaines sociétés, l'intérêt communautaire pour la procréation dans le cadre du mariage et la production du lien social entre familles en vue de la préservation des droits de propriété engendrés par le mariage sont tels qu'ils ont donné lieu à des dispositions coutumières destinées à préserver ces valeurs. Le mariage repose alors dans ces sociétés sur des valeurs culturelles et des pratiques diversifiées qui garantissent l'intégrité et l'originalité de l'institution (Locoh, 1998). Il en résulte de multiples modalités de sanction qui font de l'appréhension de la nuptialité en Afrique Subsaharienne une entreprise intéressante et complexe à la fois.

La complexité des recherches scientifiques sur le mariage résulte, pour une bonne part, du fait qu'elle traite d'un phénomène social diversement apprécié et dont les pratiques varient d'une société à l'autre. L'étude de la nuptialité se révèle compliquée pour plusieurs raisons majeures. D'abord, l'ambiguïté de la définition du mariage dans le contexte africain, laquelle combine une conception juridique et une conception culturelle d'un même événement constitue le premier souci. La seconde difficulté concerne la diversité des « formes de vie conjugale », la multiplicité des processus, le caractère renouvelable du mariage, mais aussi, et surtout le fait qu'il implique au moins deux unités statistiques, voire plus en cas de polygamie (Tapinos, 1985). Aussi ne cessera-t-on de le dire assez que l'Afrique est le continent où il est bien plus difficile de disposer de données fiables en

continu sur ces sujets, en raison non seulement de ses problèmes évoqués, mais aussi de la faiblesse des systèmes d'enregistrement.

Ces difficultés qui entourent les recherches sur la nuptialité prennent de l'ampleur au regard des mutations socioculturelles que connaissent les sociétés africaines dans leur évolution vers la modernisation ; ce qui démultiplie par la même occasion les champs d'investigation. L'auscultation des comportements matrimoniaux en Afrique est révélatrice de profondes mutations dont les habiles architectes ne sont autres que les politiques de développement aussi bien exogènes (colonisation, la mondialisation, etc.) qu'endogènes libertaires qui sont mises en œuvre dans les différents États. Les incidences sont donc plus nombreuses qu'on pourrait s'y attendre.

L'évolution de nos sociétés vers la modernité a donné lieu aujourd'hui à différentes tournures statutaires des régimes matrimoniaux qui étaient presque imprévisibles quelques décennies auparavant. L'on ne pouvait s'imaginer l'arrivée, encore moins la vitesse de contagion avec laquelle les nouvelles pratiques atteignent les extrémités du monde en dépit des polémiques qu'elles suscitent. L'expression populaire de plus en plus imposante pour le mariage gay et sa légalisation dans certains pays occidentaux est sans conteste la plus importante et la dernière illustration des mutations profondes des systèmes matrimoniaux.

Tous les pays d'Afrique subsaharienne enregistrent diversement ces dernières années de profonds changements de leurs sociétés dans différents domaines, notamment celui du mariage, mettant ainsi en exergue les limites des systèmes conservateurs des sociétés traditionnelles. La compréhension de la configuration de la vie matrimoniale contemporaine dans cette partie du monde nécessite de la situer dans le contexte historico-politique que celle-ci a connu. Car, d'après un principe de sociologie des pères fondateurs, l'on ne saurait expliquer un phénomène social sans le placer dans son contexte global (Durkheim, 1999). Les débuts des mutations que subissent les communautés africaines remontent à une époque lointaine lorsque le continent s'est senti « obligé » de s'ouvrir au monde extérieur, jetant ainsi progressivement et indirectement le discrédit sur l'ensemble des pratiques ancestrales. Les coutumes en matière de nuptialité ne seront pas épargnées par ce courant de changement sociologique. Le mariage essuie alors, depuis quelques décennies déjà, l'influence de plusieurs facteurs, fruits de cette ouverture au monde. A juste titre, l'école, les religions révélées, l'urbanisation, et la démocratie apparaissent comme les principaux moteurs de cette vague de mutations sociales.

Dans de nombreuses villes africaines, la transition de la nuptialité en cours est largement due à la scolarisation des jeunes filles, mais aussi aux difficultés économiques croissantes conduisant à un affaiblissement du système traditionnel de gestion de la vie sociale (Antoine, 2002). À ces géniteurs d'innovation et à la multiplicité des crises socioéconomiques contextuelles se sont ajoutés les effets pervers de la mondialisation de l'information comme moteur de développement. La démultiplication des moyens de communication et leur accessibilité de plus en plus grande par l'ensemble des couches sociales, ont accentué le glissement des valeurs coutumières vers d'autres pôles considérées comme modernes. Il nous semble même que les préceptes fondateurs des sociétés les plus conservatrices n'ont pas eu les forces nécessaires pour résister à la pression de l'innovation.

Tout ce qui précède aura donc constitué des éléments catalyseurs suffisants qui ont contribué à influencer les habitudes matrimoniales traditionnelles telles qu'elles étaient vécues en Afrique subsaharienne. Même si « dans de nombreuses régions d'Afrique, l'avalanche de changements qui a balayé le continent n'a, aujourd'hui encore, qu'à peine ébranlé la rigidité ou la sacralité qui maintient ces institutions traditionnelles » (Aryee, 1999 : 109), il n'en demeure pas moins que ces changements ont irrévocablement marqué les processus nuptiaux au cours du 20^e siècle. Tout ceci reste indissociable des processus politiques faisant passer désormais l'économie au rang des priorités nationales et continentales en Afrique en vue de sortir celle-ci de la dépendance. À cet effet, l'éducation formelle comme cheville de ce nouveau défi s'enracine progressivement dans la majeure partie des pays. C'est alors que les relations interpersonnelles dans les communautés amorcent leur individualisation. L'instruction, en devenant dans les mentalités populaires, une référence séduisante pour le développement des sociétés aura considérablement influé sur les systèmes sociaux classiques.

On ne cessera pas de souligner l'impact historique que la colonisation a laissé sur l'orientation des politiques sociales en Afrique subsaharienne. Au lendemain des indépendances, les pays africains faisaient face à d'énormes défis à la fois politiques, économiques et sociaux qu'il fallait lever pour amorcer leur développement. Alors, nombre de ces pays, longtemps « spoliés » par des années de colonisation, ont misé sur de vastes programmes de développement scolaire en vue de disposer des ressources humaines compétentes, suffisantes, capables de travailler pour le développement du continent.

Depuis lors, ces politiques de scolarisation massive se sont poursuivies grâce aux soutiens des Institutions Financières Internationales, des organisations caritatives internationales ; mais aussi grâce à l'adhésion des populations qui y voient une issue pour les générations futures.

En conséquence, de plus en plus de pays ont vu doubler voire tripler leurs effectifs scolaires en si peu d'années. Avec cette confiance placée en elle comme l'institution d'éducation et de formation par excellence des citoyens, l'école conventionnelle va induire, au-delà des attentes, des effets pervers sur les sociétés traditionnelles grâce à son contenu exclusivement taillé à la mesure des anciennes puissances. Par l'esprit qu'elle développe chez l'individu, l'école devient très vite le moteur de la remise en cause des pratiques culturelles traditionnelles longtemps admises et impulse des changements importants des mentalités dans plusieurs domaines.

L'instruction participe aussi désormais à forger les perceptions, les goûts et les choix des individus en ce qui concerne l'observation des pratiques sociales qui, jusque-là, étaient restées calquées strictement sur les prescriptions ancestrales inspirées de la mythologie ou des légendes. La rationalité (au sens wébérien du terme) fait basculer les modèles de considérations traditionalistes au second rang et au profit de modèles recomposés considérés comme modernes. L'ouverture des communautés africaines au reste du monde par le biais de l'institution scolaire a fini par jeter les bases de la dévaluation des mœurs africaines ouvrant la voie à des compromis avec le mode de vie occidentale.

L'incidence induite par l'éducation formelle sur la culture traditionnelle est, certes, incontestable. Mais il serait insuffisant de mettre tous les changements sociaux intervenus pendant et au lendemain de la colonisation à l'actif de la seule institution scolaire parce que justement elle a servi de jumelles pour les pionniers de voir ce qui se fait de mieux sous d'autres cieux. Il convient d'y ajouter l'influence séculaire décisive de la religion sur le changement des mentalités des individus. La convoitise historique dont le continent africain a fait l'objet vis-à-vis du monde extérieur pour ses richesses, son hospitalité, et peut-être sa « naïveté » a fait progressivement d'elle le champ de prédilection de différents courants religieux. Pendant qu'il faisait l'apanage de l'Afrique, l'animisme a longtemps inspiré les us et coutumes dans tous les domaines et les processus matrimoniaux strictement calqués sur les mœurs locales. Les grandes périodes de conquêtes du continent vont favoriser l'introduction de nouvelles formes d'adoration du divin en dépit de farouches

résistances. Les stratégies déguisées mises en œuvre par les tenants de ces nouvelles doctrines religieuses va conduire progressivement le continent noir à épouser celle-ci sans pour autant renoncer à la religion mère.

Aujourd'hui, l'animisme, l'islam et le christianisme se partagent indifféremment le champ religieux africain, sans qu'on puisse véritablement établir la primauté entre cette religion mère et celles dites révélées en raison du syncrétisme qui caractérise les comportements des adeptes. Il n'est donc pas étonnant de voir des communautés régionales ethniques se réclamer de tel bord ou de tel autre. C'est le cas, par exemple des Tems (une communauté ethnique basée au centre du Togo) dont la jeune génération semble éprouver des difficultés à se faire une idée claire de la frontière entre pratiques coutumières et vie religieuse.

Les populations d'Afrique subsaharienne subissent encore aujourd'hui les travers de courants de doctrines de toute une pléthore de nouvelles confessions religieuses développant des philosophies qui ne sont pas toujours en phase avec les normes traditionnellement longtemps admises. À juste titre, le cas du Togo est révélateur d'une société où cohabitent les pratiques animistes avec celles issues des religions dites révélées et des sectes principalement dans ses centre-ville. Tous ces avènements vont porter un coup énorme aux réalités africaines dans leur fondement et dans leur processus, les inscrivant désormais dans un mécanisme de mutation irréversible. Il en résulte des changements énormes dans les parcours matrimoniaux concluant parfois à une sorte de discrédit des valeurs culturelles initiales des sociétés.

Si la vague des changements intervenus dans la vie familiale et matrimoniale au cours du siècle dernier en Afrique subsaharienne est due en partie à l'influence de nouvelles religions, à la colonisation et à l'école, il n'en demeure pas moins que l'économie ait aussi contribué énormément. Une autre source de transformation de la société que les pays africains aient connue ces dernières décennies est relative à la situation précaire de leur économie. Tributaire principalement des recettes d'exportation et des produits de rente, la plupart des pays africains ont assisté, presque impuissants, à la dégringolade de leur économie au lendemain de leur indépendance.

Éprouvée par les baisses successives des cours des matières premières et les fluctuations des prix des produits pétroliers sur l'échiquier mondial dans un contexte exacerbé par l'instabilité des nouveaux régimes et la male gouvernance qui les caractérise, la situation économique de nombre de pays d'Afrique subsaharienne devient vacillante. C'est le début

de l'épineuse question de la mauvaise gestion des ressources publiques dans ces pays. L'inégale répartition des richesses nationales alimente la situation de l'extrême pauvreté à côté d'une certaine classe minoritaire, égoïste qu'une certaine littérature qualifie de « néo bourgeoisie ».

Ces troubles du marché international atteignent le cœur de l'économie de ces nouveaux États alors que le poids des besoins sociaux sur les budgets nationaux commençait par se faire sentir. La dégringolade des infrastructures économiques qui s'en suit et le piétinement des politiques de développement postcoloniales entraînent une option nouvelle en vue de juguler la crise. Dans le but de redresser le système économique de ces pays, l'adoption et la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) sont préconisés sous l'impulsion du Fond Monétaire International (FMI).

Cependant, l'application des PAS n'a pu réserver qu'un bilan chaotique. Elle n'aura en réalité qu'aggravé la situation dans la quasi-totalité des pays. En imposant la réduction drastique de la part des budgets allouée aux secteurs sociaux, il s'en est suivi une dégradation sans précédent des conditions de vie des populations à la base, principalement celles des milieux urbains. Il en résulte dans ces pays un chômage galopant depuis plusieurs décennies et le développement du phénomène de sous emploi comme alternative au chaos.

À cette époque, la situation n'était guère reluisante au Togo. Les villes togolaises connaissaient une forte récession économique dans les années 1980. À la baisse du volume de l'emploi de 3,5 % dans les entreprises du secteur moderne privé entre 1979 et 1982 (Schwartz, 1982), s'ajoutent les remous du secteur public. Les travailleurs de la fonction publique et les petits ouvriers du secteur moderne urbain seront directement touchés par la politique de restriction et son impact sur l'emploi et les revenus. En 1982, les salaires et indemnités des agents des entreprises et sociétés de l'État sont alignés sur ceux des agents de la fonction publique entraînant la réduction des salaires de 30 à 50 % dans le secteur paraétatique. La situation sera aggravée par le déclin des recrutements dans la fonction publique depuis 1981, la fermeture des établissements étatiques jugés non rentables, la mise en retraite anticipée de certains travailleurs et l'arrêt de l'activité dans bien d'autres secteurs (Thiriat, 1998). Tous ceci contraint 40 % de la population Loméenne à vivre en dessous du seuil de la pauvreté (Schilter, 1991). C'est alors que commence le désenchantement de la jeunesse togolaise dans la quête de son statut social et matrimonial.

Ce contexte socioéconomique morose que vit le pays perdure jusqu'au début des années 1990 qui s'ouvrent sur une série de crises alors que le code des personnes et de la famille adopté en 1980 pour légiférer le mariage légal, n'est pas encore entré dans les mœurs populaires. Les troubles sociopolitiques que le pays a connus entre 1991 et 1993, liés aux revendications de la démocratie sonnent le glas d'une nouvelle période économique sombre pour le Togo. Les remous sociopolitiques consécutifs donnent directement à une grève générale dite illimitée (d'environ six mois) qui a paralysé presque l'ensemble de l'appareil économique du pays laissant les entreprises dans une situation perplexe. Comme un coup de grâce, la dévaluation du franc CFA intervient juste au lendemain de cette période avec son cortège d'impacts néfastes sur le potentiel économique et budgétaire des États ayant cette monnaie en partage. C'est la période de toutes les restrictions drastiques. Les budgets d'investissement, là où ils existent encore, sont réduits à leur strict minimum.

Alors que s'activent tous les pays à rechercher des solutions idoines ou des alternatives pour atténuer les effets de cette dévaluation monétaire sur les revenus des ménages, un verdict tombe et brise tout espoir de rétablissement de la santé économique du Togo. C'est la suspension d'une part substantielle de l'aide avec l'ensemble de la communauté des bailleurs des fonds et les institutions financières internationales. C'est une situation de trop qui enlise les populations, principalement les jeunes dans une situation de souffrance prolongée. La faiblesse du budget national réduit à l'extrême la capacité de l'état à faire face à la demande sociale de plus en plus forte notamment dans le secteur de l'emploi. La situation de chômage des jeunes, déjà précaire s'amplifie. Il en résulte une paupérisation de la population et une dégradation continue de la vie sociale jusqu'à l'orée de 2010. Cette situation se matérialise de plusieurs manières. Par exemple en 2009, l'indice de la pauvreté était estimé à plus de 90 % dans la région des savanes où la pauvreté touche plus de 96 % de la population principalement dans la préfecture de Kpendjal (DSRP, 2009).

Cette période sombre de l'histoire socioéconomique du Togo aura induit d'importantes mutations sur le marché matrimonial sur toute l'étendue du territoire, changements qui ont sérieusement éprouvé les fondements de l'institution familiale. Dans les campagnes comme dans les milieux urbains, on assiste à l'expression de nouvelles habitudes de vie qu'un certain regard conservateur pourrait qualifier de « déviantes » au regard de leur rupture avec les mœurs traditionnelles. Aussi, faut-il rappeler que cette période de troubles politico-sociaux a été l'occasion pour réveiller les « vieux démons » endogamique des

années 1960-1970 fondés sur une prétendue antagonisme historique entre les populations du Nord du pays et celles du Sud. La cohésion sociale dans la famille, la consistance des liens matrimoniaux et l'effritement de la solidarité dans les communautés font progressivement place à l'individualisme et à l'égoïsme surtout dans les milieux urbains. La sécurité des unions matrimoniales se trouve menacée de dislocation par la crise financière et sociale. Tout l'élan de la nuptialité nationale se trouve affecté et se traduit par un piétinement des nouveaux engagements matrimoniaux.

Même si l'on assiste paradoxalement, durant cette période, à la persistance de la polygamie, parce que relevant de la tradition en Afrique, il s'agit beaucoup plus d'une « polygamie de façade » qui réduit les devoirs du mari et les ambitions des secondes épouses. C'est aussi la période qui a vu l'ancrage du concubinage ou des unions consensuelles dans le but de juguler les effets de la conjoncture sociale. L'observation des règles institutionnelles du mariage devient facultative pour les jeunes, probablement parce qu'ils sentent le processus de leur intégration menacée.

Ce serait une preuve de manque de lisibilité que de croire que ces importantes mutations de la nuptialité que connaissent les pays africains sont exclusivement propres au continent. C'est justement en parlant de celles intervenues dans les processus matrimoniaux en Occident que Dubar (2003 : 82) en reprenant Bozon et Héran (1987), écrit : « La foudre frappe la diagonale de l'échiquier social des couples ». Cette affirmation ne nous semble pas gratuite, au vu de la réalité du marché matrimonial et ses implications sociales notamment dans les pays occidentaux. Les symptômes de la crise de la famille y sont nombreux. En France, les couples se marient moins qu'autrefois et de plus en plus tard. Bien qu'en légère augmentation depuis 1995, les mariages restent à un niveau faible alors que le célibat prend de l'importance. Parallèlement, la croissance des taux de divorce fait apparaître de nouveaux modèles familiaux : famille monoparentale, famille recomposée (Affilé *et al.*, 2001). La famille traditionnelle laisse définitivement place à un paysage familial complexe. On pourrait même parler d'une foudre à rayonnement multidimensionnel qui assène nos sociétés au regard de la pluralité de nouvelles réalités tout au moins étrangères à l'Afrique traditionnelle.

De tout temps, les relations de sexe n'ont jamais été sujettes à des calculs, du moins entre les prétendants directs, qu'elles ne le sont de nos jours. Grâce à la monétarisation de l'économie et des échanges, l'union d'un homme et d'une femme dans un mariage

quelconque semble ne pas être seulement la résultante d'affection amoureuse. Elle correspond de plus en plus à un calcul d'intérêt. Le conjoint quitte sa famille d'origine plus ou moins satisfait du point de vue socio-économique; il espère trouver mieux là où il se dirige. Il s'oriente alors, le cas échéant, vers « quelqu'un » avec qui l'aventure vaut la peine. En d'autres termes, le mariage apparaît donc aux yeux des hommes et des femmes comme subordonné à une sorte de calcul socio-économique et un projet social relié à des stratégies visant l'amélioration substantielle des conditions de vie.

Quoi qu'on dise, c'est souvent sur la base du bien-être financier ou l'apparence d'une telle situation qu'une femme est amenée à épouser un homme (Wade, 2008). Mais il paraît que toutes ces stratégies ont montré leurs limites. Car, « Tous les calculs en matière du choix du conjoint sont désormais honteux ; seul est avouable le sentiment amoureux » (Dubar : 80). Une telle vision égoïste généralisée des relations de sexe basée sur des avantages pécuniaires ne peut conduire qu'à une crise sociale du lien conjugal. Autrement dit, la résultante de cette réalité est une situation conjugale calamiteuse dans laquelle les divorces et les répudiations sont quasi quotidiens et les mariages renouvelés à dessein dans un souci permanent d'atteindre le bonheur escompté où l'on pourrait assouvir tous ses besoins et ambitions de la vie. C'est ce que traduisent de nombreux échecs conjugaux et la fragilité qui caractérise aujourd'hui les unions.

L'on assiste depuis quelques décennies à un accroissement du phénomène de divorce et de séparation, non seulement au Togo (probablement engendré par la longue récession économique), mais aussi à travers le monde. Bien que les données sur la fréquence des divorces et de séparations soient peu nombreuses dans la plupart des régions en développement, une augmentation du nombre de femmes et d'hommes séparés ou divorcés s'observe partout. D'après les Nations Unies, on note une progression du phénomène depuis les années 1980 dans les pays occidentaux passant de 5% à 14% dans les pays en dehors de l'Europe. Ce taux de divorce s'élève curieusement à environ 50% en Suède. Dans ce pays, plus de la moitié des mariages se soldent par un échec ; ce qui témoigne de l'instabilité des mariages et l'inconsistance des liens du mariage (ONU, 2000).

Quand bien même la faiblesse des connaissances sur l'instabilité du mariage limite les analyses de l'évolution du phénomène au cours du temps en Afrique (Hertrich et Locoh, 1999), les proportions enregistrées montrent toutefois l'ampleur du phénomène en dépit de la rapidité du remariage à la suite d'un divorce dans plusieurs villes africaines. À Dakar,

près d'une union sur trois se termine par un divorce. Le Togo enregistre un taux de divorce relativement important contrairement à ses sociétés traditionnelles dans lesquelles les unions conjugales étaient plus stables. À juste titre, l'on note qu'à Lomé, 20 % des unions se soldent par un divorce au bout de 18 ans de mariage (Antoine et Dial, 2003).

À ces multiples évolutions de la vie conjugale est associé, dans une certaine mesure, le phénomène de la mondialisation et son cortège d'innovations sociales et techniques dans le vécu quotidien des populations et des communautés. À cette kyrielle de facteurs ayant joué en faveur du changement des habitudes sociétales et individuelles en matière du mariage s'ajoutent les innombrables effets de la mondialisation de l'information. Il n'est plus besoin de rappeler le rôle qu'ont joué les technologies de l'information et de la communication (TIC) en termes d'accélération des changements des mentalités et des mœurs à travers la création d'espace de liberté pour l'expression de soi notamment en Afrique. L'adoption rapide des TIC sur le continent est liée en partie à leur capacité à combler les attentes des jeunes en matière de sexualité et de loisir. Le phénomène de mondialisation de l'information a en réalité inscrit la jeunesse africaine dans un processus irréversible de démythification des sujets relatifs à la sexualité dans les pays au sud du Sahara.

Jadis considérées en Afrique comme tabous, surtout pour les adolescents et les jeunes célibataires, la sexualité et les informations y afférentes sont devenues courantes principalement dans les centres urbains. Grâce à l'Internet, les jeunes sont de plus en plus nombreux à digérer avec satisfaction le menu d'informations érotiques sans cesse renouvelé pour répondre à leurs besoins. À la faveur de la presse, cette démythification gagne d'abord les villes capitales, les villes secondaires, les villages pour gagner en dernier ressort les hameaux les plus reculés par le mécanisme de contagion culturelle spatiale. Abritant généralement la majeure partie des médias publics et privés, les villes-capitales africaines s'érigent en pôle de diffusion des nouvelles idées. Les organes de diffusion de masse, notamment les télévisions induisent une nouvelle habitude de vie à travers leurs programmes d'extase et surtout la diffusion depuis quelques décennies des films et feuilletons occidentaux dans lesquels l'on propose de nouvelles manières de voir les rapports de sexe. Ils ont eu pour conséquences de cultiver chez la population de nouvelles habitudes sexuelles et vestimentaires, notamment le port de pantalon, de vêtements indécents et sexistes par les femmes et les hommes en quête de partenaires.

De fait, les relations de sexe entre hommes et femmes, entre filles et garçons dans la plupart des villes togolaises aujourd'hui, dénotent d'un manque de sérieux où l'entrée en relation et la sortie s'identifient à un jeu et la survenue du mariage plus aléatoire que jamais. Ces relations se caractérisent de plus en plus par une multiplication des partenaires sexuelles, les uns pour se faire les moyens de survie, et, éventuellement, un autre à qui l'on pense vaguement épouser. Dans cette logique, « certaines (filles) musardent donc d'un homme à l'autre, appréciant la tendresse de l'un, l'intelligence de l'autre et la sensualité du troisième » (Bonbardier, 1993 : 17); le dénominateur commun étant, sans conteste le loisir de la satisfaction pécuniaire.

Cette réalité togolaise qui consiste à s'engager dans des relations amoureuses avec des personnes nanties communément appelées « grotto », juste par intérêt, corrobore les propos d'Apitshandenge (1992). Il présentait déjà, une trilogie devenue courante chez la femme à savoir « le choc, le chic et le chèque » et qui désignent respectivement le copain à qui l'on voue un amour romantique, le véritable fiancé, et le généreux financier que l'on feint d'aimer pour mieux lui soutirer de l'argent. Ce travestissement des comportements matrimoniaux enregistré ces dernières années sur le « marché des relations sexuelles » et dont les origines sont diversement appréciées, aurait hérité d'un environnement favorable lié aux crises conjoncturelles du Togo et le contexte particulièrement urbain favorable à l'acquisition de liberté individuelle généralisée.

Le processus surnois de démocratisation croissante des rapports sociaux qui accroît les libertés individuelles des jeunes face aux exigences des aînés et de la tradition y a joué un rôle déterminant dans l'avènement de ce nouvel environnement. Ces libertés individuelles, elles-mêmes exacerbées par l'urbanisation, font de l'individu l'unité de pensée et d'action. L'individu en ville est devenu son propre maître vis-à-vis de ses choix affectifs. L'autorité parentale, si elle n'est pas complètement écartée des processus du mariage des progénitures, se fait de moins en moins ressentir, notamment en milieu urbain. Le rôle et l'influence des parents sur la sexualité de leurs enfants s'amoindrissent. Par conséquent, les jeunes déterminent eux-mêmes le moment de leur vie sexuelle, décident librement de leur entrée en union, de la forme du régime matrimonial, voire des procédures à engager.

Tout cet ensemble de transformations sociales apparaît comme des « stimuli » socioculturels hétéroclites dont les médias constituent l'un des principaux vecteurs de mutation sociale. Ces réalités ont eu le mérite de modifier profondément ce que Durkheim

appelait les «manières de sentir, de penser et d'agir » des adolescents. Le changement des habitudes alimentaires, l'amélioration des conditions de vie et le développement d'un environnement médiatique qui minimisent les tabous sexuels ont pour conséquence de faire avancer l'âge de la puberté et celui de l'entrée dans l'activité érotique. Leurs effets auront été de favoriser l'inscription des générations actuelles d'adolescents bien plus précocement que les plus anciennes dans la vie sexuelle. Ce qui se traduit par les forts taux de mariages précoces enregistré à travers le monde.

Selon le rapport des Nations Unies (2000) sur 22 pays à travers le monde, plus d'un quart des femmes de quinze à dix-neuf ans sont mariées. D'après l'UNICEF (2001 : 2), « Bien que l'âge du mariage soit généralement en hausse, le mariage précoce – le mariage d'enfants ou d'adolescents âgés de moins de 18 ans – est encore largement pratiqué ». À l'échelle mondiale, près d'une jeune femme âgée de 20 à 24 ans sur trois a été mariée avant l'âge de 18 ans et un tiers d'entre elles avant l'âge de 15 ans. L'observation des statistiques mondiales sur le mariage précoce des femmes révèle une disparité régionale.

En Afrique, les taux de prévalence du mariage précoce sont tout aussi importants et atteignent 30% des jeunes femmes sur le plan continental. Grâce à une étude menée dans six pays d'Afrique de l'Ouest par l'UNICEF (2001), il a été révélé que 44% des femmes nigériennes de 20 à 24 ans avaient été mariées avant d'avoir 15 ans. A en croire Adepoju (1999 : 69), « les grossesses des adolescents se sont répandues dans des sociétés qui exerçaient auparavant de fortes contraintes culturelles sur la maternité hors mariage. Ces grossesses sont de mieux en mieux tolérées, même dans les villages ruraux » en raison des proportions importantes qu'elles occupent encore dans les statistiques des pays en développement.

Au Togo, selon l'enquête MICS 4 dont les résultats ont été publiés en 2012, le taux de mariage précoce est passé de 16% en 2006 à 11% en 2012³. C'est une vieille pratique incrédule qui est loin de disparaître malgré les multiples actions des organisations non gouvernementales (ONG) visant à éradiquer ce phénomène qui porte atteinte à la dignité humaine. L'enracinement du phénomène dans les sociétés togolaises avait bénéficié longtemps, de l'influence de la tradition visant le renforcement des liens entre les communautés, et la protection des filles contre les grossesses hors mariage. Car, « dans

³<http://www.afro.who.int/pt/togo/press-materials/item/5035-mariage-pr%C3%A9coce-un-risque-pour-la-sant%C3%A9-des-filles.html> site consulté le 03 Juillet 2013 à 16h 07.

certaines ethnies, on encourage la consommation, dès l'âge de la nubilité féminine, d'un mariage réglé par les familles dans la petite enfance des filles» (Locoh, 1984 : 09).

La précocité du mariage s'est aussi nourrie du caractère communautaire du mariage africain dans la mesure où, selon Adepoju (1999 : 120),

« Le mariage précoce était, dans la société traditionnelle, facilité et encouragé parce que, d'abord, l'économie était largement basée sur l'agriculture de subsistance... De plus, aucune des ressources nécessaires à la cérémonie du mariage ne venait du couple, puisque l'arrangement se faisait essentiellement entre les deux familles. Les compagnons d'âge, les amis et les parents étaient également disponibles pour aider à bâtir la simple hutte ou la petite maison dont le couple avait besoin pour commencer sa vie, parant de cette manière à la nécessité – aujourd'hui largement dominante – pour le prétendant d'amasser une quantité substantielle de ressources personnelles avant le mariage ».

Cette pratique jadis inspirée par les coutumes semble de nos jours répondre à une logique nouvelle. La persistance des mariages précoces apparaît dans une certaine mesure comme une alternative à l'interruption volontaire de grossesses (IVG) précoces non désirées dans la mesure où elles comportent des risques considérables de santé pour les porteuses.

Cette persistance des mariages précoces observée dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne et dont les causes sont relativement connues cohabite paradoxalement de nos jours avec la montée d'un phénomène de mariage tardif principalement dans les villes. L'avancée de l'âge d'entrée en mariage représente l'un des plus importants changements observés dans les processus matrimoniaux ces dernières décennies. De plus en plus, les jeunes issus de différentes couches sociales, retardent le plus longtemps possible leur entrée dans la vie conjugale. Plus poussé en milieu urbain qu'en milieu rural, l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes s'illustre comme un nouveau champ d'investigation pour les chercheurs en sciences sociales et un sujet de réflexion pour les tenants de politiques démographiques.

L'intérêt que revêt donc ce domaine pour la recherche scientifique repose fondamentalement sur la rupture que représente l'évolution du phénomène par rapport à l'importance sociale encore prégnante du mariage dans la plupart des communautés prises singulièrement. Même de nos jours, le mariage en tant qu'institution continue d'être considéré comme le point de départ de la famille et la charpente de la société africaine. Il bénéficie par conséquent d'une forte valorisation dans l'imaginaire collectif, notamment des générations plus ou moins anciennes. D'une manière générale, «un état de célibat

permanent est étranger à la plupart des cultures, car considéré comme anormal pour les hommes et impensable pour les femmes normales, en bonne santé » Adepoju (1999 : 60). Chaque collectivité s'arrange alors à influencer plus ou moins directement les choix de ses progénitures à se conformer à l'impératif.

Cet attachement communautaire à la nuptialité donne lieu parfois à une certaine pression sociale aussi bien sur les garçons que sur les filles. L'usage de la pression sociale s'est rendu nécessaire au fur et à mesure que se précisaient le rôle et l'autonomie des descendants face à la nuptialité. Ouverte ou simulée, cette pression vise par principe à faire prendre conscience aux jeunes nubiles de la nécessité de s'approprier les valeurs maritales traditionnelles, en vue donc de prendre leur responsabilité vis-à-vis de la communauté et du lignage. Pour Aryee (1999 : 125),

« Les systèmes de valeurs traditionnelles qui prônaient le mariage précoce prescrivaient également le mariage universel. Même s'il pouvait exister des exceptions à cette règle générale – comme dans le cas des eunuques, des esclaves ou encore des prêtres et prêtresses à qui la pureté spirituelle interdisait toute relation avec le sexe opposé – le phénomène d'adultes non mariés était très rare dans toute la sous-région. De sévères sanctions à la fois religieuses et sociales étaient invariablement appliquées à ceux que la société considérait comme indument retardés dans leur mariage, et les familles de ces personnes pouvaient en dernier ressort acquérir un partenaire pour le membre récalcitrant afin d'éviter la disgrâce ».

Malgré les bouleversements de la société africaine et l'influence de la culture occidentale, le mariage n'a pas perdu sa prééminence. Bien que des changements apparaissent, la norme sociale qui impose l'impératif du mariage pour tout individu marital demeure. Elle se traduit chez les jeunes filles par l'« urgence » de mariage. Celle-ci se fonde sur une idéologie de la primauté du mariage, perpétuée entre autres par les proverbes, les chansons populaires et les pièces de théâtre (Dial, 2008).

Cette désapprobation sociale du célibat, encore vivace, dans bien de communautés n'a guère empêché la naissance et le développement du phénomène du mariage tardif encore moins du célibat définitif. L'avancée de l'âge au mariage des jeunes est en constante évolution depuis des décennies dans la plupart des régions d'Afrique. D'un extrême à un autre, tout se passe comme si, à l'échelle continentale, les fondements des mariages précoces et/ou forcés laissent méticuleusement leur place à ceux des mariages tardifs aussi bien des hommes que des femmes. Là où elle a existé, la transition à peine visible

laisse plutôt penser à une concomitance des deux phénomènes contradictoires dans les sociétés contemporaines.

Certes, le phénomène du mariage tardif en Afrique n'est pas tout à fait nouveau. Marginale à ses débuts, cette réalité a accompagné les phases de développement social des sociétés Subsahariennes dans leur marche vers la modernité. Bien avant l'accession à la souveraineté des États africains cinquante ans auparavant, l'on a relevé de part et d'autre, des proportions (quoique mineures) de célibat prolongé, même dans les sociétés qui faisaient montre d'une relative cohésion sociale. Depuis lors, le phénomène a connu un développement dans bien de pays et atteint par endroits des proportions importantes.

Dans les pays du Maghreb par exemple, les indicateurs démographiques indiquent un relèvement de l'âge moyen au mariage depuis le milieu des années 1970. Que les hommes se marient à plus de vingt-cinq ans en moyenne n'est pas un fait nouveau dans cette région de l'Afrique. Mais le fait que les femmes se marient de plus en plus tard y apparaît comme un changement radical. Au recensement algérien de 1977, l'âge moyen au mariage des femmes était légèrement supérieur à 20 ans. À peine une décennie plus tard, il atteindra 24 ans au recensement de 1987. En 1998, l'âge moyen au mariage des femmes atteignait 28 ans. À ce propos, Oouadah-Bédidi, (2003 : 180) écrit dans un article qu'il consacre au rapport du mariage à l'individu, à la famille et à la société que :

« L'âge moyen au premier mariage des femmes, encore très précoce il y a quelques décennies (18 ans en 1966), est aujourd'hui l'un des plus tardifs au monde (30 ans en 2002) (OMS, 2003). Une femme n'est plus désignée du doigt si elle est encore célibataire à 25, 30, ni même 35 ans, tant le fait est devenu banal ».

En Tunisie, l'âge au premier mariage des hommes est passé de 27,2 ans en 1966 à 32,6 ans en 2004 par contre chez les femmes, cet âge est passé de 20,8 ans à 29,8 ans. Il s'est agi là d'un revirement démographique dans la mesure où les premiers recensements à l'indépendance de ces pays indiquaient un âge au premier mariage des femmes proche de 18 ans et supérieur à 23 ans pour les hommes. En l'espace de trente ans, les femmes ont retardé de près de 10 ans leur âge au premier mariage et les hommes de plus de 8 ans (Kateb, 2008).

Tout comme dans les pays magrébins, l'évolution du phénomène se révèle aussi spectaculaire dans les pays ouest-africains. Dans son analyse de l'ampleur de l'avancée de l'âge au premier mariage, Béguy (2007 : 13) souligne que :

« C'est au Sénégal que l'augmentation de l'âge au premier mariage est manifeste et est même évoqué comme la première cause du déclin de la fécondité. D'après les données des EDS, pour l'ensemble du pays, l'âge médian à la première union est passé de 16,4 ans en 1986 à 17,4 ans en 1997 pour les femmes âgées de 25 à 49 ans... Les citadines et les femmes instruites se marient plus tardivement que les autres. Même si le recul est observé, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, l'ampleur est nettement plus importante en ville et parmi les femmes les plus instruites ».

Au-delà des analyses comparatives entre milieux de résidence, l'observation de la situation globale laisse apparaître que la crise de la nuptialité est un phénomène commun à tous les pays de la sous région.

L'analyse que font les démographes Zourkaleini et Gouem (2009 : 18) sur l'état matrimonial de la population au Burkina-Faso à partir des résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-2006) montre que ce pays n'est pas épargné. Au Burkina-Faso, l'âge d'entrée au premier mariage et la proportion des individus qui finissent par ne plus se marier sont plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage est de 30,2 ans et 25,3 ans pour les hommes respectivement en milieu urbain et rural. Au sein de la population féminine urbaine, l'âge moyen au premier mariage correspond à 22,8 ans contre 18,4 ans chez les femmes rurales. D'après les mêmes sources, le célibat définitif est de 3,3% et 7,5% puis 2,2 et 1,2% respectivement pour les hommes puis les femmes en milieu urbain et rural.

L'observation du phénomène au Togo permet de se rendre compte qu'il a aussi une longue tradition qui s'inscrit dans un processus dynamique et historique. Déjà en 1955, on a noté l'existence du phénomène du célibat prolongé non pas comme un fait naissant, mais plutôt comme ayant atteint une proportion importante située entre 5% et 6% (Locoh, 1976). Celui-ci va connaître une régression sensible entre 1961 et 1970. Les raisons de cette légère avancée est tributaire au contexte économique favorable qui a eu à régner à la veille de l'indépendance du pays. En 1961, l'âge moyen des hommes au premier mariage au Togo fut estimé à 26,5 ans et celui des femmes à 19,4 ans. En 1970, on a enregistré une baisse plus significative de l'âge au premier mariage des deux sexes.

Durant cette période, les différentes régions administratives du pays n'ont pas connu une évolution identique des statistiques portant sur le phénomène. Alors que Lomé enregistrait 27,32 ans comme âge au premier mariage des hommes et 20,78 ans chez les femmes en 1961, les autres villes de l'intérieur présentaient des données statistiques en baisse d'après la même source. L'âge moyen au mariage des hommes pour l'ensemble de ces villes se situait à 26,91 ans et 18,88 ans chez les femmes. En dix ans, le taux de célibat des personnes âgées de 50 ans par exemple va passer de 7% à 4,4% chez les hommes et de 1,5 % à 1,9% chez les femmes (Locoh, 1976). La situation économique d'alors va favoriser le maintien du niveau du phénomène durant la décennie qui a suivi.

Dans les années 1980, de l'avancée de l'âge au premier mariage s'est révélée moins nette au Togo. D'après l'analyse faite par Bougbessi (1988) à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat de 1981, les indicateurs du phénomène de mariage tardif n'ont pas significativement évolué. L'âge moyen au premier mariage des jeunes était de 25,5 chez les hommes et de 18,6 au niveau des femmes. Le rythme de l'évolution sera presque conservé jusqu'aux années 1990. Mais les soubresauts politiques et sociaux de cette décennie vont provoquer la relance et l'accélération de la croissance des indicateurs de l'avancée de cet âge au premier mariage. Les rares statistiques disponibles font état de l'accroissement de l'âge médian à la première union entre différentes générations consécutives comme l'indiquent les données du tableau suivant:

Tableau 1: Âge médian à la première union par génération et par sexe

Génération	Sexes	
	Homme	Femme
1940-1954	25,3 ans	21,0 ans
1955-1964	29,3 ans	21,3 ans
1965-1974	31,2 ans	24,1 ans

Source : Enquête togolaise sur les migrations et l'urbanisation, 2000.

Les données de ce tableau révèlent non seulement l'ampleur de l'avancée de l'âge au mariage, mais aussi la croissance continue qui caractérise le phénomène. Même si le célibat prolongé et, à fortiori le célibat définitif sont des situations hors de commun dans le contexte africain selon de nombreux chercheurs, il n'en demeure pas moins que le phénomène est de plus en plus vécu par les hommes et les femmes, notamment ceux résidant en ville. Une frange non négligeable des jeunes togolaises et togolais de la

trentaine trainent encore dans le bal du célibat estimant n'être pas encore prêts pour le mariage. Le développement de ce phénomène devient intéressant pour l'analyse sociologique en raison non seulement de son ampleur, de son ambiguïté, mais aussi de son contraste avec l'évolution des mentalités et des pratiques en cours au Togo.

En effet, le Togo fait encore partie des pays d'Afrique subsaharienne où la polygamie demeure largement pratiquée, en dépit des pressions diverses visant à contrecarrer cette pratique (Aderanti, 1999). A côté de la forme traditionnelle de polygamie ouvertement pratiquée, se développe un nouveau type plus discret et simulé notamment dans les principales villes togolaises. Étant donné que la cohabitation de la famille polygame sous un même toit paraît démodée, parce que difficilement acceptable par la gent féminine, une frange de la population mariée opte par conséquent pour cette forme de polygamie. Cette persistance de la pratique de la polygamie contraste dans une certaine mesure l'atavisme de l'entrée en mariage des jeunes qui en ont l'âge.

La contrariété du phénomène par rapport au contexte global de la nuptialité a conduit à des initiatives de recherches scientifiques visant à donner une explication convaincante à la pratique de mariage tardif en Afrique. Dans les pays et régions où des études approfondies ont été réalisées sur la question, les conclusions tendent, d'une part, vers des explications qui mettent en exergue le rôle joué par les politiques de scolarisation massive des hommes et des femmes. L'accès à l'éducation formelle accroît la probabilité d'une entrée tardive en union. D'autre part, des chercheurs tels que Cosío-Zavala (1999), Antoine (2002) et De bel-air (2008) se sont plutôt appuyés sur la relation qui lie l'économie au social en établissant un rapport d'incidence entre la santé économique et comportements matrimoniaux dans différentes sociétés.

Engagées dans une perspective macrosociologique, ces explications mettent unanimement en cause les difficultés économiques comme facteurs prépondérants à l'origine de l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes. Autrement dit, le mariage tardif des jeunes est essentiellement lié aux difficultés qu'éprouvent les jeunes à trouver de l'emploi dans le secteur moderne de l'économie. Leur situation précaire face à l'emploi amenuiserait alors leur capacité à se défaire de la tutelle parentale et se prendre en charge. Ces conclusions analytiques mettent ainsi indirectement en cause la faillite de l'État providence qui n'arrive plus à répondre aux sollicitations des populations pour leur intégration sociale. Elles ont le mérite de traiter la question de l'engagement dans le mariage sous l'angle de la

mobilisation économique qu'il engendre faisant ainsi de la dotation en capitaux une condition préalable à la contraction des unions.

Cependant, l'observation de l'ampleur du phénomène et son invariable extension à toutes les couches sociales met en exergue les limites de ces théories qui mettent exclusivement en causes la politique éducative et la conjoncture économique. Eu égard aux multiples situations qui peuvent en constituer des stimuli à la crise de la nuptialité, toutes ces théories explicatives sont devenues obsolètes pour expliquer en profondeur l'ampleur actuelle du phénomène principalement dans les centres urbains au Togo. Aujourd'hui, la réalité est telle que les moins instruits et ceux qui ont eu à faire de longues études, les riches tout comme les pauvres vivent presque invariablement ce phénomène.

Face à une certaine réalité, l'on est tout de même tenté d'émettre des réserves sur les capacités exclusives de cette dotation des individus en ressources économiques à déterminer l'engagement dans le mariage. En effet, si les pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) ont eu à enregistrer l'âge le plus élevé au premier mariage sur le continent africain, ils sont cependant loin d'être ceux qui ont connu, ces dernières décennies, les meilleurs taux de scolarité et les pires difficultés économiques. Par contre, les indicateurs de développement économique que présentent ces pays sont de loin meilleurs à bien d'autres du Sud. Ce qui nous amène à reposer le problème autrement et à envisager de nouvelles pistes d'analyse.

Alors qu'une forte pression sociale s'exerce encore sur la personne du célibataire endurci en raison de la forte valorisation du mariage, la démocratisation des rapports sociaux donne lieu à l'affaiblissement du contrôle parental sur les adolescents. L'autonomie relative des jeunes générations en matière de sexualité prend la place des verrous traditionnels et encourage l'érotisme de mode et le multi partenariat sexuel à la faveur d'un environnement médiatique mondial propice. Au moment où le concubinage, accessible à tous, reste encore une pratique largement tolérée dans la société togolaise et la polygamie persistante même dans les contextes urbains, nombreux sont encore ces jeunes qui se refusent tout aventure matrimoniale. Dans ces conditions, le développement du phénomène de mariage tardif stimule la curiosité de plus d'un observateur. Cette réalité suscite justement un certain nombre d'interrogations qui alors, constituent la motivation suffisante pour la réalisation de la présente recherche.

1.3. Question de recherche

Il n'est plus nécessaire de montrer l'importance que revêt le questionnement ou mieux la question de recherche dans le cadre de l'élaboration d'un projet de recherche. D'éminents chercheurs ont démontré la place qu'elle occupe et son rôle dans la découverte de la vérité scientifique. Pour Chénier cité par Ela (2005), la mise en relation de la structure d'information posant problème, engendre chez un chercheur un écart, puis une surprise conduisant inéluctablement à un questionnement assez stimulant qui motive à faire une recherche. Autrement dit, le questionnement est indissociable de la problématique de recherche. Il suscite le besoin de connaissance, et permet de circonscrire les contours du champ cognitif que l'on veut explorer. Ainsi, la pertinence de la question de recherche augure la découverte que l'on est en droit d'espérer.

Certes, le questionnement est une nécessité scientifique. Mais sa formulation constitue pour le chercheur un engagement envers sa personne et envers la communauté des chercheurs. La question de recherche engage la capacité de celui-ci dans la mesure où les moyens (au sens large du terme) à mobiliser en dépendent. La question de recherche entame aussi la responsabilité (morale) du chercheur vis-à-vis de la communauté scientifique parce qu'une fois qu'elle est formulée, il a « l'obligation » de résultats, de bons résultats d'ailleurs, sur la base des critères universels. D'où la nécessité de mesurer ses ambitions, de peur qu'à force de vouloir tout faire, finir par accoucher d'une souris.

En conséquence, il est à retenir de l'analyse faite de la situation historique et contextuelle dans laquelle évolue le phénomène de mariage tardif dans les villes togolaises, que les difficultés socioéconomiques et le nouvel environnement urbain ont eu raison non seulement des mœurs et des tabous traditionnels, mais aussi de la légalité. Le mariage consensuel est largement toléré aussi bien par la loi que l'opinion collective. La jeunesse actuelle s'engage plus tôt dans l'activité sexuelle, dispose de plus de liberté contrairement à celle des générations anciennes, soumises à l'influence familiale tout au long du parcours matrimonial. La déduction logique de toutes ces situations serait une entrée en union des jeunes « en temps normal », combinant nécessité et exigence sociale. Cependant, le développement somme toute paradoxal du phénomène de mariage tardif et son enracinement dans les milieux urbains suscitent des interrogations.

- Quels sont les logiques explicatives du mariage tardif au regard des mutations sociales contemporaines en milieu urbain togolais?

Autrement dit,

- Que représentent le mariage et le célibat dans l'imaginaire collectif des jeunes générations au regard des réalités conjoncturelles actuelles qui occultent de multiples défis pour les populations togolaises ?
- A quelles logiques urbaines répond le développement du phénomène de mariage tardif dans la société contemporaine?
- Quelles sont les incidences du célibat prolongé et du mariage tardif sur la société togolaise en termes de transition démographique?

Telle sont les inquiétudes que vise à satisfaire la présente recherche. Mais leur satisfaction ne peut être effective qu'à travers des objectifs clairement définis.

1.4. Objectifs de la recherche

Le questionnement ci-dessus formulé vise à satisfaire un certain nombre de préoccupations qui fondent la spécificité de la recherche. Il est difficile de concevoir une recherche sans définition claire des objectifs qu'elle vise à atteindre. À proprement parler, une recherche sans objectif n'en est pas une. Celle-ci a toutes les chances d'aller dans tous les sens pour aboutir finalement à une spéculation stérile; car, « les objectifs expriment l'intention générale du chercheur ou le but de la recherche » (N'da, 2006 : 50). La définition des objectifs est donc une nécessité scientifique et prête alors le cadre pour l'orientation de la recherche. L'objectif permet ici de fixer le but de la recherche et détermine, à priori, les processus de la recherche. Deux niveaux d'objectifs sont à considérer dans le cadre de la présente recherche : un objectif général et des objectifs spécifiques.

1.4.1. Objectif général

Les préoccupations autour du phénomène du mariage tardif sont un vaste sujet de recherche. L'absence au Togo d'investigations sociologiques sérieuses des années durant sur cette réalité en plein essor nécessite une appréhension de nature compréhensive des logiques contemporaines qui sous-tendent l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes. Dans la mesure où la sociologie préconise que l'on circonscrive le sujet de recherche pour des raisons d'efficacité et d'efficience, l'option ici est de focaliser l'attention sur le milieu urbain, étant entendu que c'est bien plus en ville que le phénomène connaît une ampleur sans précédent. Ce qui alors articule définitivement la préoccupation de l'investigation en cours. La présente recherche a donc pour objectif principal d'analyser

les logiques explicatives du mariage tardif au regard des mutations sociales contemporaines en milieu urbain togolais et ses effets sur la société en termes de perspective.

1.4.2. Objectifs spécifiques

Il s'agit entre autres de :

- identifier les déterminants du mariage tardif dans la société urbaine au Togo;
- évaluer les effets des nouvelles perceptions du mariage sur le calendrier nuptial des jeunes ;
- déterminer le rapport existant entre le phénomène de mariage tardif et l'urbanisation;
- évaluer les conséquences de ce phénomène dans la société togolaise.

Ainsi déclinés les objectifs que poursuit la présente recherche, l'on se tourne vers la proposition de réponses provisoires à la question de recherche qui, elles aussi, participe dans une certaine mesure à l'orientation du travail à faire.

1.5. Hypothèses de la recherche

Une hypothèse est, dans le cadre de la recherche scientifique, une réponse provisoire à la question de recherche. Elle fait logiquement suite aux préoccupations soulevées par l'analyse de la situation sur le phénomène qui fait objet d'investigation. La formulation d'une hypothèse de recherche n'est jamais absurde. L'Hypothèse découle donc, non seulement de l'analyse documentaire relative à cet objet, mais aussi de l'observation directe de la réalité telle qu'elle se présente. Elle est d'une grande importance pour la suite du travail dans la mesure où l'hypothèse oriente le chercheur dans le processus de la découverte de la vérité. Toutefois, même si dans la pratique l'hypothèse s'énonce sous forme d'une affirmation, elle est loin de faire office d'une certitude avant toute confrontation au fait. Ainsi, les hypothèses suivantes formulées pour expliquer le phénomène de mariage tardif apparaissent comme des instruments méthodologiques qui restent à être vérifiés. Deux types d'hypothèses seront considérés : une hypothèse générale et des hypothèses spécifiques qui ne sont que la déclinaison de la première.

1.5.1. Hypothèse principale

Le développement du phénomène de mariage tardif en milieu urbain au Togo est lié aux mutations socioéconomiques, culturelles et institutionnelles dont les effets cumulatifs entraînent d'énormes incidences sur la société togolaise.

1.5.2. Hypothèses dérivées

Les hypothèses qui découlent de la problématique du mariage tardif sont nombreuses et touchent plusieurs domaines. Nous estimons donc que :

- Le mariage tardif des jeunes s'explique par les effets néfastes des crises socioéconomiques sur le vécu de la population togolaise;
- Les perceptions complexées des conditions d'accès à la vie conjugale conduit les jeunes à l'allongement du cursus scolaire comme alternative au détriment de l'entrée en mariage ;
- L'affaiblissement des contraintes coutumières lié au développement des villes contribue à l'ampleur du phénomène de mariage tardif;
- Le développement du phénomène de mariage tardif laisse de nombreuses incidences sur la société togolaise.

Après cette formulation de réponses supposées expliquer le phénomène de mariage tardif et son ampleur, notamment en milieu urbain, s'ouvre maintenant le processus qui doit conduire à la vérification de ces hypothèses. Bien évidemment, ce travail de vérification ne s'aurait se passer d'une référence aux théories explicatives appropriées. Celle-ci permettra de dépasser les discours stériles et vulgaires de profane pour faire place à celui de la science sociologique.

II. Cadre de référence théorique

La présentation d'un cadre de référence vise à exposer les théories existantes qui alimentent et inspirent l'explication envisagée du phénomène. Il sera fait appelle à quatre approches théoriques pour analyser le phénomène de mariage tardif: la théorie sociologique du choix du conjoint, la théorie durkheimienne de l'anomie, la conception aronienne de la société de consommation et le paradigme de l'individualisme méthodologique.

2.1. Théorie sociologique du choix du conjoint

Pour les nombreux chercheurs qui se sont intéressés aux conditions de constitution des couples, le choix du conjoint est analysé comme soumis à un ensemble de déterminants sociologiques qui conduisent inconsciemment l'acteur vers la réalisation d'un déterminisme social. Les tenants de ce courant sont représentés dans la sociologie française par les travaux de Girard, de Bozon et de Héran. Ils sont rejoints par ceux de Berger et Kellner (2007). Dans leur analyse de la réalité sociale, le mariage est perçu comme un acte dramatique dans lequel deux personnes se rencontrent et se définissent. Il s'agit d'un drame dans la mesure où les deux protagonistes sont étrangers l'un pour l'autre. Mais si la rencontre a lieu, c'est parce qu'intérieurement, l'acte est anticipé et socialement légitimé bien avant qu'il ne prenne place dans la vie de l'individu. À cet effet, l'idéologie diffuse dont les thèmes dominants (amour romantique, accomplissement sexuel, la découverte de soi et la réalisation de soi à travers l'amour et la sexualité) sont connus de la société, atténuent la rudesse du drame et le rend social.

L'allusion à l'étrangeté de la rencontre des futurs conjoints ne signifie pas forcément ignorance identitaire ou que les deux candidats viennent d'un arrière-plan socialement différent. Par contre, la réalité est tout autre. Contrairement aux cas des candidats au mariage dans la plupart des sociétés primitives, les prétendants de nos jours proviennent de différents contextes de relations interpersonnelles, de différents pôles culturels qui ne partagent pas forcément les mêmes appréhensions de la vie sociale. Ils n'ont pas de passé commun, quand bien même leur passé reposerait sur une structure socioéconomique semblable. La vie dans la société contemporaine libéralisée ne confère nullement aux individus des valeurs identiques, encore moins des expériences similaires. À la différence des parcours correspond un type particulier d'acteurs non interchangeables. Alors, la rencontre glisse en un schème de découverte de l'autre et de soi.

De cette sociologie du choix du conjoint se dégagent différentes pensées. La première est d'inspiration libérale. Elle stipule que sur le champ de la conquête amoureuse, tous les prétendants sont supposés avoir des chances égales d'épouser n'importe qui. Si cela ne tenait qu'à la volonté de l'individu acteur du système contractuel des unions, le choix du conjoint serait libre. Dans la rencontre d'un conjoint, les individus mettent en œuvre des procédures de classement et d'évaluation analogues à celles qu'ils utilisent pour d'autres choix de leur vie, comme le choix d'un quartier d'habitation ou le choix de loisirs. C'est du

moins ce qui devrait se passer dans une société de libre choix, comme celle que les études américaines de mobilité sociale semblaient tracer comme horizon possible aux sociétés modernes. Dans un tel monde idéal, l'individu ferait des choix rationnels se rapportant à ses aspirations et goûts.

Dans ce courant de pensée s'inscrivent les résultats des enquêtes sur la formation du couple. Il en ressort des conclusions qui mettent en exergue l'absolue liberté des acteurs (homme et femme) rationnels, épanouis de toutes contraintes déterministes. Jugements synthétiques comme tous les jugements de goût, les jugements amoureux se fondent sur des catégories de perception informelles qui varient, d'un groupe social à l'autre, d'un sexe à l'autre. Ils s'érigent en un système de critérium distinctif, un ensemble socialement sexué de jugements amoureux. D'abord, les hommes valorisent chez les femmes l'apparence physique et les qualités de présentation, ainsi que des traits psychologiques qui qualifient un style de relations avec autrui. Conscients des rôles de représentation et de médiation sociale qui leur sont traditionnellement dévolus, les hommes en tiennent compte dans les critères d'appréciation. Pour ce qui les concerne, lorsque les femmes jugent et observent les hommes, elles prennent aussi en compte l'apparence physique, mais pour aboutir très vite à des appréciations liées au statut social et professionnel du partenaire ou à des jugements affectifs qui manifestent l'importance du statut de l'homme pour le statut social du couple.

Cependant, une seconde pensée s'inscrit en faux avec cette première. La conception libérale du choix du conjoint se heurte à une réalité qui limite sa réalisation en raison du poids des « circonstances extérieures ». Un futur conjoint est rarement choisi suite à une opération éclairée de collecte et d'analyse systématique d'informations sur la personne à choisir. Les possibilités de choix sont limitées de l'extérieur par divers obstacles. Les contraintes circonstancielles limitent la manœuvre rationnelle et volontariste de l'individu à déterminer son choix. D'abord, les distances physiques géographiques relatives à l'éloignement spatial des cadres de vie et d'action réduisent toutes les chances de rencontre. Il y a ensuite les distances sociales. Celles-ci ne tiennent pas seulement à la distribution inégale de capitaux (social, culturel, économique), mais aussi au pouvoir des « normes sociales ». Cette limitation dans les possibilités pratiques donne lieu à l'homogamie : même souhaitée, n'importe qui n'épouse pas n'importe quelle personne. En fait, chacun est socialement « contraint » à ne regarder que dans une direction, c'est-à-dire à choisir son proche dans

tous les sens du terme. Le commentaire de Bozon et de Héran (2006) à propos d'un extrait de texte de Gérard A. est illustratif à cet effet.

« La distance n'est plus seulement une affaire de disponibilité physique complétée par un indicateur de distance sociale ; elle fait référence à un vaste travail social de sélection qui opère en amont du choix du conjoint et le préfigure amplement, à savoir les cadres sociaux de la sociabilité. Si n'importe qui n'épouse pas n'importe qui, c'est d'abord que n'importe qui ne fréquente pas n'importe qui, et ne le fait pas en n'importe quel lieu. Cette préstructuration de l'espace des rencontres ne joue pas simplement comme une contrainte qui modifie de l'extérieur la liberté des individus. Elle cristallise une somme de choix et de préférences sociales opérées en amont, parfois même inscrites dans la pierre, dans la division des quartiers, dans la hiérarchie des lieux. Le jeu des distances et des proximités qui structure la scène des rencontres ne vient pas ex nihilo pour déterminer les préférences des acteurs ».

Il provient de la pression de normes sociales explicites et reconnues. Cette analyse illustre la troisième pensée défendue par les tenants de la sociologie du choix du conjoint ; pensée qui accorde une place prépondérante au déterminisme de la structure normative de la société.

Il existe donc selon cette thèse une norme sociale implicite qui favorise l'homogamie. Celle-ci se greffe sur des pratiques sociales déjà admises. La préfiguration de la sociabilité par la configuration des espaces et cadres de rencontre tout comme leur caractère sélectif participe à ce déterminisme. L'influence des parents est réelle dans le choix des conjoints. Elle se traduit par le contrôle qu'ils exercent sur l'environnement social et géographique de leurs enfants en favorisant tel type de rencontre plutôt que tel autre. Ainsi, l'homogamie qui est une tendance à choisir son conjoint dans un milieu social proche du sien est réelle et élevée (Affilé et *al.* 2001).

Cette homogamie que favorisent les normes sociales se confirme dans l'adhésion majoritaire à l'idée que les jeunes se marient entre eux et les vieux aussi. Ce faisant, le croisement des origines sociales des deux conjoints dessine une matrice dont la diagonale est assez chargée. S'il en est ainsi, c'est que le schème d'une telle matrice préexiste dans le cerveau des Agents : les mariages « obéissent à la norme » parce que la plupart des sujets obéissent psychologiquement à une norme partagée. Ainsi, chaque génération se charge simplement d'inculquer à la suivante cette norme d'homogamie. Cette détermination passive des relations matrimoniales par la société suscite des réserves parce que réductible de la réalité. Car les rencontres fortuites, bien que déterminantes dans ce jeu de choix, ne semblent pas avoir une place dans ce schéma.

S'il est bien vrai que le choix d'un conjoint ne relève pas absolument d'un acte libre, mais influencé par des circonstances extérieures (géographiques et normatives), l'on ne saurait ignorer le hasard dans lequel se produisent certaines rencontres. C'est la dernière pensée née de l'ambivalence des idées défendues par le pionnier de la sociologie du choix du conjoint. Certes, il y a un avantage énorme que la société tire de l'homogamie produite par le double jeu des circonstances extérieures et des normes. Elle instaure de l'ordre dans les relations sociales. Cependant, la conciliation entre le désir de l'ordre social et le rejet du déterminisme sociologique ne semble pas aisée. L'énigmatique question du choix du conjoint répond indirectement à la contingence des faits en accordant une place privilégiée au hasard dans les rencontres. Ainsi, les circonstances fortuites peuvent même être pensées comme un type exclusif au même titre que le voisinage, le bal, les études, le travail, etc. Car, aucun déterminisme ne semble gouverner absolument la réalisation de la chaîne de circonstances et leur enchevêtrement qui participent en définitive au choix (Peter et Kellner 2007).

Si donc le choix du conjoint n'est toujours pas soumis à un déterminisme objectif des acteurs, l'on peut déduire dans la logique de cette théorie qu'il n'est pas non plus exclus que le concours des circonstance puisse entraîner l'absence de la rencontre décisive qui détermine l'entrée en mariage. Cette situation apparaît d'autant plus probable dans la société africaine où la société n'accorde réellement le droit de choix du conjoint qu'à l'homme et à la femme le devoir d'accepter qui elle voudra. Bien que l'affaiblissement des règles sociales en la matière soit évident de nos jours, il n'est cependant pas rare que des jeunes en mal du choix du conjoint finissent dans un célibat prolongé ou définitif pour plusieurs raisons.

2.2. Théorie de l'anomie

Le concept d'anomie qui apparaît pour la première fois sous la plume du philosophe Guyau en 1885 est présenté comme désignant un phénomène bénéfique intrinsèque à toute société. Mais l'usage qu'en fait Durkheim (1897)⁴ marque une rupture importante entre les discours. Le concept d'anomie forgé par ce dernier est un des plus importants de la théorie sociologique. Pour lui, l'anomie est un état d'absence de normes, une société dans laquelle

⁴ - Après avoir introduit le terme en 1893 dans *De la division du travail social*, Emile Durkheim sociologue français du 19e Siècle emploie en 1897 le mot anomie dans son livre *Le suicide* pour décrire une situation sociale, caractérisée par la perte ou l'effacement des valeurs (morales, religieuses, civiques...) et le sentiment associé d'aliénation et d'irrésolution.

les liens entre les individus se sont effilochés. Elle caractérise une situation dans laquelle se trouvent les individus lorsque les règles sociales qui guident leurs conduites et leurs aspirations perdent leur pouvoir, sont incompatibles entre elles ou lorsque, minées par les changements sociaux, elles doivent céder la place à d'autres. Durkheim montre que l'affaiblissement des règles imposées par la société aux individus a pour conséquence d'augmenter l'insatisfaction et, comme diront plus tard Thomas⁵ et Znaniecki⁶, la « démoralisation » de l'individu.

Le terme anomie est aussi utilisé pour désigner des sociétés ou des groupes qui souffrent du chaos dû, non seulement à cette absence de règles de bonne conduite communément admises, mais aussi au règne de règles promouvant l'isolement ou même la prédation plutôt que la coopération. Le passage de la société de type communautaire caractérisée par la solidarité mécanique à une société de type associative marquée par la solidarité organique est illustratif à cet effet. La pression des règles sociales sur l'individu relâche. Ce dernier, n'étant plus guidé par des impératifs extérieurs et livré à lui-même, il a du mal à diriger son existence et à lui trouver un sens.

Dans une certaine mesure, l'anomie permet d'analyser la situation sociale actuelle de la vie moderne, caractérisée par la perte ou l'affaiblissement des valeurs (morales, religieuses, civiques) et le sentiment associé d'aliénation à la liberté. Le recul des valeurs conduit à la déstructuration de l'ordre social : les lois et les règles ne peuvent plus garantir la régulation sociale. Le manque de régulation de la société sur l'individu lui fait perdre la nécessité de se conformer aux institutions sociales telle que le mariage. Il ne sait comment borner ses désirs, souffre du mal de "l'infini". On pense donc, par exemple à l'affaiblissement de la censure morale notamment en matière de sexualité et les distorsions qu'elle engendre dans la trajectoire matrimoniale.

L'anomie est en fait assez courant quand la société environnante a subi des changements importants par exemple dans l'économie, que ce soit en mieux ou en pire, et plus généralement quand il existe un écart important entre les théories idéologiques, les valeurs communément enseignées et la pratique dans la vie quotidienne. Autrement dit, si l'on entrevoit aujourd'hui dans l'avancée de l'âge au premier mariage un phénomène

⁵ - William Isaac Thomas est un sociologue américain né aux États-Unis le 13 Aout 1863 et décédé le 05 Décembre 1947.

⁶ - Florian Witold Znaniecki (1882-1958) est sociologue et philosophe né en Pologne mais qui a travaillé aux États unis.

sociologique à étudier, c'est sans conteste suggéré par un constat de rupture entre des idéaux du passé et du présent. Pour Durkheim, l'anomie est une conséquence de la division du travail qui isole les individus et fait régresser la solidarité. L'incapacité des normes sociales à limiter les désirs individuels engendre une déception croissante et le sentiment d'aliénation et d'irrésolution.

Contrairement à l'explication proposée par Durkheim, le terme d'anomie revêt un autre sens dans les travaux de Merton (1910-2003). Pour ce dernier, l'anomie est un décalage entre le but fixé aux individus par la société et les moyens dont disposent les individus. S'inspirant de la conjoncture d'alors, Merton estimait que malgré la croissance, les inégalités de richesse ont subsistées et tout le monde n'a pas les moyens de suivre aux normes de consommation. Autrement dit, l'anomie est une situation qui résulte de l'inadéquation, voire la discordance qui peut exister entre les normes édictées par la société et les moyens dont disposent effectivement les individus à s'y conformer.

La théorie de l'anomie paraît d'importance fondamentale à une époque qui, comme la nôtre, est caractérisée par des changements rapides. En essayant de faire le rapprochement de l'analyse proposée par Merton et de la situation actuelle qui accouche de la réticence des générations contemporaines face à l'entrée en mariage, on réalise une similarité concertante. Le monde moderne connaît un développement spectaculaire dans plusieurs domaines. Cette situation a engendré l'aiguïsement de l'appétit général pour la consommation (société de consommation). Dans ce cas, l'anomie est davantage une dissociation entre les objectifs culturels et l'accès de certaines couches aux moyens nécessaires à leur réalisation. La relation entre le moyen et le but s'affaiblit. De ce point de vue, le chômage, les crises économiques, et différentes situations d'instabilité contribuent à creuser cet écart. La relativité des moyens socioculturels et la pluralité des besoins mènent surtout au problème de l'individualisation et de la désintégration sociale.

Il nous paraît donc que l'accroissement du niveau de consommation générale des produits issus de la révolution numérique, de la démocratisation et de la mondialisation ont engendré un écart somme toute profond entre l'idéal normatif traditionnel (le mariage à tout prix) et les ressources morales et référentielles dont disposent les individus (conscience communautaire et référence à la tradition). D'où l'anomie actuelle avec toutes ces implications sociales. D'ailleurs, Guyau (1885) l'a déjà dit :

« L'anomie est créatrice de formes nouvelles de relations humaines, d'autonomies qui ne sont pas celles d'une référence à des normes constituées, mais ouvertes sur une créativité possible. Elle ne résulte pas, comme chez Durkheim, d'un trouble statistique, elle incite l'individu à des sociabilités jusque-là inconnues dont il dira que la création artistique est la manifestation la plus forte ».

En situation d'anomie les individus n'ont plus de repères pour orienter leur conduite. Leurs attentes, loin de se combler, se meurent dans un environnement marqué par l'individuation (affaiblissement des mécanismes de solidarité). Le degré de solidarité entre membres d'un groupe devenant de plus en plus faible, les individus cessent d'être réglés par des rythmes collectifs, et surtout par le partage de valeurs communes. Il s'en suit des frustrations qui peuvent dans les cas extrêmes conduire à renoncer définitivement à la vie conjugale. Si les hommes mariés se suicident moins, c'est parce que le mariage crée une situation dans laquelle les nombreux repères rassurent l'individu. En suggérant de nouvelles valeurs à la société sans véritablement l'aguerrir contre les « dérives », le monde moderne a ouvert indirectement la voie à la fragilisation de la tradition dans tous les domaines. Par conséquent, l'entrée en mariage n'est plus perçue comme relevant d'une prescription sociale contraignante.

2.3. Théorie sociologique de la société de consommation

La production et la consommation sont les maîtres mots de l'action humaine. L'histoire montre que depuis les temps anciens, l'homme s'est très vite démarqué des autres animaux par son intelligence et sa volonté de dompter la nature et la transformer à sa manière afin de mieux en tirer profit. De la pierre taillée au machinisme en passant par l'agriculture, le développement humain est passé par des phases successives de changements et de progrès. Ces évolutions se sont réalisées au rythme du niveau de connaissance et l'ambition qui animait les sociétés au fur et à mesure que se développe la technique. Celle-ci en affectant la production et le progrès économique modifie profondément en dernier ressort la vie sociale. C'est en ce sens que la théorie de Aron (1905-1983) sur la société de consommation nous apparaît opportune, dans la mesure où elle offre un cadre de référence analytique pour comprendre la façon dont « les progrès multiformes » de la société contemporaine affectent la mentalité et génèrent de nouvelles orientations, même en matière sociale.

Marqué par les changements technologiques et sociaux de son époque, Aron entreprend un chantier de réflexion sur la société industrielle du XIX^e Siècle. Il découvre que les sociétés industrielles dans leurs ensembles sont marquées, bien plus que les précédentes, par une caractéristique essentielle : la recherche effrénée du progrès dans tous les domaines. Avant la révolution industrielle, les évolutions étaient plus lentes. Il découvre qu'entre l'Antiquité et le monde d'avant hier (c'est-à-dire du XVIII^e siècle), les différences de possibilités techniques étaient moins significatives. Avant l'ère de la révolution, chaque génération cherchait tout simplement à vivre comme la génération précédente.

Mais avec l'avènement de la société industrielle au XVIII^e et au XIX^e siècle où l'industrie est devenue la forme de production la plus caractéristique, l'entreprise est désormais séparée de la famille. La division technologique du travail devient forte et l'accumulation du capital une priorité. Les ouvriers sont concentrés sur leur lieu de travail. Ce qui donc distingue cette société industrielle des sociétés antérieures, c'est la recherche à tout prix du progrès et de la croissance de la production. Cette période impulse une mentalité dominante entièrement tournée vers le matérialisme et la recherche du profit. Pour Aron, l'obsession à l'idée de la croissance conduit inéluctablement à une modification de la répartition des revenus et de la propriété, de la stratification sociale et des institutions.

Même si le progrès économique se mesurait par la quantité de valeur produite par chaque individu ou par l'augmentation des ressources collectives en proportion de la population, la distribution équitable des ressources n'était pour autant pas acquise. Les capitaux étaient souvent concentrés entre les mains d'une classe dominante minoritaire. Car, dans la logique capitaliste, la croissance économique nécessite de constants changements industriels, donc un réinvestissement cyclique. Ainsi, la recherche permanente du progrès étant nourri par un nouveau mode de consommation populaire et donc d'une demande de plus en plus forte ne sert plus les intérêts du bien-être de la population ; mais lui inflige plutôt un coup dur. Elle accentue les différenciations sociales fondées sur la dotation en ressources et engendre de fait la multiplication des problèmes sociaux ; même dans les régimes socialistes.

Dans les pays à capitalisme forcené, le développement industriel a su faire la promotion de la consommation des biens et services ; elle-même nécessaire à la croissance. L'explosion de l'industrie alimentaire, équipementier, cosmétique et de luxe obsède le quotidien des populations. Parce que la production crée le besoin, désormais, l'on ne se contente plus de

ses habitudes de consommation, mais est plutôt tenté de se dépasser, de s'approprier continuellement la gamme de nouveaux produits. Le gain d'intérêt pour le luxe et le confort (se traduisant par un attachement aux moyens de transport, aux outils de communication, aux équipements domestiques variés, aux modes vestimentaires et cosmétiques, etc.) rallonge la longue liste des besoins essentiels alors qu'au même moment l'explosion démographique et l'inégale répartition des ressources creusent (du moins au niveau individuel) le fossé entre les ressources et les besoins.

Alors survient à tous les niveaux du comportement humain et se renforce continuellement la nécessaire orientation stratégique des ressources vers la satisfaction des besoins les plus prioritaires. En la matière, seule la raison strictement personnelle se convainc des critères d'établissement de l'urgence dans le cadre de la satisfaction de chaque besoin. Il ne semble pas inopportun de dire que la société industrielle et de consommation ait fait basculer les préoccupations populaires jadis acquises aux respects des valeurs sociales traditionnelles vers un sentiment égoïste. Les relations interpersonnelles héritent du capitalisme un inconfort mêlé du sentiment de quête permanent de profit. L'individualisme ayant désormais pris le pas sur le collectivisme et la solidarité, il ne reste à l'individu que la raison pure pour mener des choix stratégiques. À juste titre, la décision d'entrée en mariage n'échappe guère au crible de calculs rationnels.

2.4. Paradigme de l'individualisme méthodologique : l'acteur rationnel

L'individualisme méthodologique inauguré par Boudon (1973) est bien plus un modèle explicatif qu'une théorie générale. Contrairement à Comte (1798-1857) qui récuse l'atomisation de la réalité sociale, le modèle explicatif que propose le sociologue français repose sur l'individu comme élément de base. Le principe de l'individualisme méthodologique stipule que l'explication d'un phénomène social quelconque (que celui-ci relève de la démographie, de la science politique, ou de toute autre science sociale particulière) doit mettre l'individu et son action au centre de l'analyse. Il est indispensable selon ce paradigme de considérer les motivations des individus concernés ou impliqués par le phénomène et d'appréhender le phénomène comme étant le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par les motivations de l'acteur. Autrement dit, la source première de l'action sociale ou du fait social est l'individu et ses motivations.

Ce paradigme individualiste peut se résumer comme suit : tout phénomène social s'explique par l'adjonction des actions, des comportements individuels. Autrement dit, un fait résulte de la juxtaposition de la multitude des choix stratégiques des individus dans le cadre de la poursuite des buts particuliers préalablement déterminés. Il en est ainsi parce que le paradigme sociologique de l'individualisme méthodologique suppose que l'action des individus est empreinte d'une certaine intentionnalité. En d'autres termes, et dans les limites autorisées par les contraintes sociales, l'individu est un être agissant dont l'action possède une finalité consciemment prédéfinie et qui constitue alors le but poursuivi.

L'explication de l'action d'un individu doit consister à mettre en évidence les « bonnes raisons » qui l'ont poussé à adopter un tel comportement. L'individu étant donc considéré comme l'atome de la société, l'explication macrosociologique des phénomènes sociaux revient alors à l'analyse de la dimension individuelle des « micro-réalités » dont la conjonction compose la trame sociale. L'individualisme méthodologique procède par une analyse atomistique de la réalité sociale et la sommation des choix intentionnels de chaque entité sociale dont la démultiplication produit involontairement la réalité sociale.

C'est justement dans cette logique qu'est envisagé le rapprochement de l'explication sociologique du phénomène de mariage tardif au paradigme atomistique de Boudon (1973). Bien que le phénomène ne soit pas nouveau, on ne peut pas contester que son ampleur intervienne dans un contexte particulier. La consécration de la raison pure sur toute autre considération depuis le XVIII^e siècle apparaît en quelque sorte le parent lointain de la façon dont on se conduit de nos jours. Par sa théorie de la rationalité, Boudon montre l'attitude que les individus adoptent face aux différentes situations dont l'école est pour lui la parfaite illustration. Ainsi, l'élimination (tout comme la réussite) scolaire serait le résultat de l'adjonction des décisions résultant des calculs faits par les deux protagonistes (parents/enfants) aux différents points de bifurcation du système scolaire. Commentant cette approche rationaliste de l'acteur face à l'école, Ferréol et *al.* (1995 : 75) écrivent :

« Face à chaque alternative, les individus se comporteraient de manière à choisir la combinaison coût-risque-bénéfice la plus utile selon leurs attentes et leur stratégie. Ils obéiraient ainsi à un processus de décision rationnel dont les paramètres seraient fonction de leur position ».

Comme on peut le voir, ce n'est pas à une structure sociale encore moins à une tradition quelconque que se réfèrent les opinions qui déterminent les conduites individuelles. Car, il nous semble que l'amointrissement de l'emprise des systèmes sociaux dans les processus

matrimoniaux ait laissé sa place à la consécration de la volonté de l'individu. Prétendument, l'affaiblissement des mécanismes contraignants de subordination accroît les « marges de manœuvre » de l'individu pour opérer ses choix. L'action de l'acteur en matière de nuptialité n'est plus déterminée aujourd'hui de l'extérieur par les systèmes coutumiers de son ressort. Par conséquent, il n'est pas superflu d'accorder une place à la rationalité individuelle dans cette recherche de facteurs associés à l'avancée de l'âge au premier mariage de jeunes.

L'analogie à cette théorie de la rationalité aura donc le mérite d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la manière de voir le phénomène de mariage tardif et de la façon dont il est vécu. L'idée qui faufile à l'horizon reste celle de voir l'option de plus en plus prononcée des jeunes pour le mariage tardif comme relevant d'une stratégie d'ascension sociale et d'un repli tactique face à la multiplication des défis auxquels ils font face en ce début du XXI^e siècle. Bref, le rapprochement à cette théorie vise à mettre l'individu au centre de l'ampleur que connaît ces dernières décennies l'avancée de l'âge au premier mariage en faisant ressortir la façon dont les choix individuels s'agrègent dans un phénomène social.

Somme toute, ce chapitre aura été consacré à la construction de l'objet de recherche en montrant d'abord les motivations premières ayant favorisé le choix du sujet. L'effort de circonscription de l'objet a traduit l'intérêt qu'il revêt du point de vue scientifique et social. En considérant l'environnement culturel d'Afrique subsaharienne, il a été relevé les logiques qui participent à l'appréciation de l'âge au mariage et justifient l'usage du vocable « tardif » dans le cadre de l'avancée de l'âge au premier mariage. L'analyse de la situation globale des faits de société met en exergue les différents contextes d'émergence de la crise de la nuptialité et son ampleur ces dernières décennies dans les villes africaines. En vue de l'investigation du domaine de la nuptialité africaine, ce chapitre a proposé des pistes d'orientation de la recherche à travers des objectifs et hypothèses tournés vers l'amélioration des connaissances. Le chapitre s'ouvre enfin sur l'analyse d'un ensemble de théories et paradigmes analytiques en guise de cadre de référence pour l'étude des contours du phénomène étudié. Cependant, la complexité de la nuptialité africaine et togolaise en particulier impulse la nécessité d'une analyse critique de l'état des connaissances empiriques sur le sujet afin de situer la présente recherche dans la continuité des travaux antérieurs.

CHAPITRE DEUXIÈME :
ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE SUJET

Il est une tradition pour les recherches académiques de s'inscrire dans la continuité du savoir scientifique entrepris par la communauté des chercheurs. L'avantage est de lui éviter de faire du surplace et de proposer de nouvelles approches à la vérité. Pour ce faire, une référence aux travaux antérieurs apparaît à juste titre comme une nécessité.

Au plan analytique, la référence aux travaux antérieurs nous permet de tirer profit de l'héritage théorique qui pourrait aider à analyser le phénomène de mariage qui nous intéresse. Aussi permet-elle d'éviter des erreurs d'approche qui risqueraient de conduire à des conclusions insatisfaisantes. Au plan théorique, la revue critique de la littérature empirique aura permis de faire le point sur l'état d'avancement de la connaissance sur la question du mariage, de ses processus ainsi que les fondements qui sous-tendent l'engagement dans la vie matrimoniale notamment en Afrique Subsahariennes.

I. Revue critique de la littérature

Si un adage africain dit que c'est sur l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle, c'est bien en science qu'il se vérifie le plus. La présente revue de la littérature qui s'articule autour de huit points vise à inscrire la présente thèse dans la continuité du débat scientifique. Il s'agit dans un premier temps de faire un rapprochement du sujet avec les théories de la ville et du changement social pour ressortir l'influence de l'urbanisation sur les processus familiaux et les notions de jeunesse et de nubilité sujettes à des considérations nouvelles. Face donc aux mutations sociales, il convient de s'interroger sur la place du mariage dans la société africaine en rapport avec les fondements et processus sur lesquels reposait cette institution millénaire. Enfin que l'examen de la nature ambivalente du mariage africain et l'auscultation des déterminants de la fragilisation du lien conjugal dans la société contemporaine pourront aider à mieux assoir la compréhension de l'avènement du phénomène de mariage tardif dans les villes africaines et togolaises en particulier.

1.1. Ville et changement social

De nombreux sociologues se sont intéressés depuis le 19^e siècle, à la question de la ville et de son importance sur le changement et l'évolution de la société. C'est bien évidemment grâce aux travaux des chercheurs de l'École de Chicago que se sont révélées les capacités dont dispose la ville pour opérer des mutations spectaculaires dans les manières de vivre et de faire. Cette école, spécialisée dans l'étude des phénomènes urbains, a montré que la

ville est un espace de diversification et de différenciation sociale qui constitue une rupture avec la manière de vie rurale des sociétés primitives.

Les chercheurs de l'école de Chicago présentent l'urbanisation comme un moteur de changement qui impulse une dynamique conduisant à une nouvelle forme de société. L'organisation socio spatiale, politique et économique de la ville est assez stimulante pour induire des comportements nouveaux. L'usage généralisé de l'argent, parce que nécessaire à la flexibilité des échanges, n'est pas sans influence sur la nature de la solidarité humaine, la qualité des relations sociales et même sur les formes de sociabilité. Au fur et à mesure que se développe la population urbaine, les influences subtiles de la sympathie se désagrègent. La rivalité et la nécessité économique tendent à contrôler la vie sociale Ezra Park (2004 : 99) ; car,

«En situation de compétition entre personnes, l'interdépendance croissante des parties entraîne, dans l'organisation sociale d'ensemble, un type particulier de solidarité sociale fondée non pas sur le sentiment et l'habitude, mais sur une communauté d'intérêts ».

La croissance de la ville rime avec l'individualisme. Il se développe alors une forme de sociabilité égoïste qui crée une place à l'affirmation individualiste. De plus en plus isolé dans un environnement de forte densité, le citadin se sent obligé de se forger des capacités d'assimilation. Le développement rapide des villes crée, à un moment donné, un sentiment de surprise chez l'individu. Il apparaît stupéfait lorsqu'il assiste impuissant à l'affaiblissement de la « densité morale » sur celle démographique avec son cortège de problèmes et défis sociaux. La ville devient alors un monde où se désagrège la structure sociale communautaire avec sa valeur de solidarité mécanique.

D'après Durkheim (1994), le moteur du changement social repose fondamentalement sur la division du travail. Cette division sociale du travail consiste à la spécialisation des fonctions des individus dans la société. Cela crée une interdépendance entre les individus dont les rapports reposent sur la différenciation et la complémentarité. La division sociale du travail suppose une conscience commune, une interaction entre les individus, un but commun. Pour lui, la division du travail génère des formes de sociabilité, des modes de vie et détermine des identités de groupe. Même si le rôle de la division du travail dans l'avènement des mutations sociales a été déterminant selon Durkheim il n'en demeure pas moins que c'est incontestablement dans le cadre urbain qu'elle a pu se développer. Autrement dit, la division sociale du travail n'aura pas joué comme facteur déterminant en

l'absence de l'urbanisation qui lui a servi de facteur favorisant. D'ailleurs, Durkheim reconnaît que la spécification des fonctions ne se réalise que dans les conditions de la densification démographique.

À la question de savoir comment la ville est arrivée à modifier fondamentalement les habitudes humaines et sociales, l'approche démographique privilégie l'explication par l'accroissement démographique. En effet, les richesses de la ville ou plutôt les mirages qu'elle présente aux yeux des ruraux accroissent le rythme du développement numérique des citadins. À la faveur de la fracture entre le relatif développement des villes africaines notamment et les conditions de vie des ruraux, la courbe du flux de migration vers la ville est restée particulièrement soutenue depuis des décennies. L'accroissement démographique s'accompagne de la perturbation de l'équilibre initiale de la vie sociale urbaine et entraîne de grandes mutations. De sérieux problèmes naissent dans la mesure où, à en croire AbdouMaliq (1998 : 67-68),

« le niveau de développement était insuffisant pour être attractif, et les infrastructures inadéquates pour socialiser fortement la masse de nouveaux citadins en leur faisant adopter des identités, des pratiques ou des modes de vie urbanisés ».

Les difficultés quotidiennes que vivent les populations urbaines notamment les couches défavorisées et pauvres substituent les espoirs démesurément nourris par le développement matériel de la ville. Les faiblesses des politiques de répartition des ressources se traduisent par une fragmentation sociale criarde où l'opulence des classes riches « étouffe » la cohésion urbaine. La mentalité qui s'y développe alors n'est pas celle d'un certain souci de conservatisme aveugle en faveur d'une certaine conduite soit-elle louable. Les conditions urbaines hissent au premier rang des conduites quotidiennes la « nécessité » au détriment du plaisir que donnerait l'accoutumance à une certaine tradition. On aurait même dit que la ville est un monde qui génère un nouveau mode de pensée comme le dirait Ezra Park (2002: 83) :

« La ville est plutôt un état d'esprit, un ensemble de coutumes et de traditions, d'attitudes et de sentiments organisés, inhérents à ces coutumes et transmis avec ces traditions. Autrement dit, la ville n'est pas simplement un mécanisme matériel et une construction artificielle. Elle est impliquée dans les processus vitaux des gens qui la composent ».

Dans le processus de changement social, la ville procède par une modification de la mentalité du citoyen par la création de conditions nouvelles d'existence. Lorsque Weber (1982) analyse la vie citadine, il a été sensible aux conditions sommes toutes nouvelles du

citadin. Il décrit aisément le citoyen comme un individu épanoui, libre de l'emprise de la tradition ancestrale, des us et coutumes qui l'ont vu naître. En d'autres termes, le citoyen serait un nouveau-né dans un monde étranger où il a désormais la possibilité, plus que nulle part ailleurs, de créer le sien. La ville favorise donc le développement des identités particularistes. Dans un sens, la ville apparaît comme un milieu de toutes les possibilités. L'urbanisation fond les particularités culturelles dans un grand ensemble complexe caractérisé par un enchevêtrement singulier de centres d'intérêt et une pluralité des vécus.

La ville est aussi productrice des manières de vivre, c'est un « laboratoire social » selon l'expression propre aux chercheurs de l'École de Chicago. Par altération progressive, les pratiques traditionnelles muent en de nouvelles habitudes sociales en rupture plus ou moins prononcée. Le nouvel ordre social que crée la ville est donc loin de conduire à la statique sociale en matière de nuptialité ou à l'homogénéisation des parcours matrimoniaux en Afrique. Justement parce que la ville s'implique dans les mécanismes sociaux des populations, il apparaît nécessaire de s'interroger sur les notions (à contours imprécis) de jeunesse et de nubilité pour en évaluer l'influence sur l'entrée en mariage.

1.2. Jeunesse et nubilité, deux notions en reconstruction sociale ?

La notion de «jeunesse» est une réalité quotidienne fuyante et multidimensionnelle qui peut prendre des contenus divers selon les époques et les contextes dans lesquels elle s'utilise. La jeunesse est au centre de l'organisation, du fonctionnement et de l'évolution des sociétés. Autrement dit, la notion de jeune relève du principe d'organisation sociale dont elle fait partie (Abelès et Collard, 1985). Il est devenu presque familier d'entendre dans les discours politiques que la jeunesse est la relève de demain sans que le contenu sémantique soit mieux explicité. Le concept de jeunesse a un usage courant et semble, à priori, ne pas avoir besoin de clarification. Tellement cette expression fait parti du quotidien que son sens est supposé évident pour tous les usagers.

Cependant, l'univocité de la définition de la jeunesse est loin d'être acquise, encore moins son appropriation par l'ensemble de la population. En réalité, la notion de jeunesse est un terme assez complexe, voire ambigu, lié à la particularité des contextes, à la diversité de ses usages et à la spécificité des catégories sociales auxquelles elle se réfère. La jeunesse, comme le souligne Galland (1996), désigne une catégorie de population aux contours

incertains. À quel âge commence-t-elle, et à quel âge finit-elle ? Cette simple question soulève un ensemble de difficultés théoriques et pratiques.

L'universalité de l'usage du concept de « jeunesse » a donné lieu à une grande diversification d'essais de définitions. Ces définitions sont elles-mêmes affiliées aux organismes sociaux dans lesquels elles s'inscrivent. Cette polysémie témoigne en réalité de l'importance de la jeunesse et les variations socio culturelles historiques, qui l'articulent et définissent son identifiant. L'ambiguïté résulte aussi du fait que la jeunesse est un sujet au crible de toutes les disciplines en sciences sociales et des politiques d'action de développement. Selon que l'on soit anthropologue, économiste, démographe, sociologue, psychologue, politologue, ou autres, le concept « jeunesse » renvoie à des réalités différentes. Les caractéristiques d'identification ne sont pas nécessairement les mêmes ; car « l'identité de n'importe quel être empirique dépend de l'époque considérée, du point de vue adopté » (Dubar, 2003 : 3). Ce concept de jeunesse a connu une évolution dans le temps selon les phases successives de l'évolution de nos sociétés vers la modernité.

Dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines, on assimile le plus souvent la jeunesse à une étape évoluée de « l'enfance », caractérisée par « l'irresponsabilité », l'agitation et une absence remarquable de la sagesse. C'est la période d'immaturité et de manque d'expériences, car les jeunes auraient une grande tendance à se livrer aux jeux et ne peuvent donc prétendre à la vie conjugale exclusivement réservée aux adultes. La jeunesse est synonyme du statut de cadet social. Cette conception diminutive de la jeunesse suppose logiquement une incapacité sociale des jeunes à relever des défis au même titre que les adultes. La représentation idéologique de la division entre vieux et jeunes accorde à ceux-ci des choses et en contrepartie laisse tant d'autres aux plus vieux (Bourdieu, 1992).

Dans ce sens, la jeunesse correspond par essence à « *un état de dépendance* » dans les phases de développement de leur personnalité (Galland, 1996). C'est aussi une phase d'achèvement de l'apprentissage de la vie (de la conformité à des rôles sociaux). Car les jeunes sont dotés de faibles capitaux sociaux, économiques, politiques et culturels, et ne possèdent pas d'attributs (revenus, occupation, conjoint(e), descendance, logement) caractéristiques de la vie adulte (Abelès et Collard, 1985). Cette conception traditionnelle de la jeunesse s'effrite progressivement avec l'articulation de ces sociétés à la modernité qui, alors s'accompagne de l'émergence d'un nouveau regard qui forge une nouvelle perception.

Du point de vue opérationnel, la jeunesse désigne une population d'individus déterminée d'un point de vue essentiellement quantitatif et découpé en tranches d'âge. Ainsi, selon les définitions usuelles des organismes de développement, la jeunesse correspond à une tranche d'âge. Ce découpage polémique à certains égards, varie selon les contextes institutionnels et sociaux. Ainsi, on attribue à la notion de jeunesse une connotation démographique faisant d'elle une catégorie sociodémographique constituée de population d'une tranche d'âge donnée. Déjà en 1985, les Nations Unies définissaient la jeunesse comme toute personne dont l'âge se situe entre 14 et 25 ans (Nations Unies, 2007). La définition de la Banque Mondiale prend en compte les individus de 15 à 24 ans (Banque Mondiale, 2007). Cependant, l'Union Africaine considère comme jeune toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 (Union Africaine, 2006). C'est cette acception qui est la plus en vogue dans la plupart des initiatives et politiques d'actions dans plusieurs sociétés africaines contemporaines ; car considérée comme tenant compte des réalités du continent.

De même, cette définition est construite autour de l'hypothétique âge d'entrée en activité. En Afrique, la définition de la jeunesse a une forte prégnance utilitaire. Elle y est perçue comme une étape dans la transition sociale des adolescents vers l'âge adulte. À l'acquisition de l'âge est associée généralement la responsabilité qui suppose que l'individu « est devenu capable de s'aider lui-même », de se prendre en charge. Dans certaines cultures, comme chez les Bantou d'Afrique centrale ou chez les Peuls des zones sahéliennes, l'homme cesse d'être jeune dès lors qu'il n'est plus sous la tutelle d'un parent. En Sierra Léone, il est souvent considéré comme jeune toute personne instruite qui a un emploi (Wai, 2008).

De nos jours, la dotation ou mieux l'acquisition du pouvoir économique supplée les rites initiatiques d'enfance. On cesse d'être jeune à la suite de l'émancipation résidentielle, c'est-à-dire lorsqu'on accède à la propriété. Sortir de la jeunesse signifie s'épanouir de la dépendance d'une tierce personne. Autrement dit, c'est compter sur soi-même et sur sa capacité à se prendre en charge en tout point de vue. La conscience inhérente à un tel statut s'ouvre inéluctablement à la volonté de fonder sa propre famille. Alors intervient l'entrée en union qui consacre définitivement son inscription dans le concert des adultes.

Dans un contexte fait de récession économique, la difficulté pour les jeunes générations à trouver un emploi dans le secteur moderne de l'économie fait que la transition à l'âge adulte connaît un prolongement qui tend à repousser toujours à plus tard l'accès à un plein

statut d'adulte. La nubilité subit dès lors une extension théorique dans la mesure où l'âge comme caractéristique démographique ne semble plus suffire pour conférer le statut social de nubile. À l'identité jeune, sont associés aujourd'hui le chômage, la pauvreté, la débrouillardise, le célibat, etc. La notion de jeunesse est dès lors envisagée sous le prisme désenchantant de l'exclusion sociale. Il s'agit d'un groupe social vulnérable. C'est ce qui justifie l'usage de nombreuses expressions peu valorisantes assignées à cette sous-population engagée dans des stratégies de survie qui parfois laissent à désirer (trafic de drogues, prostitution, enrôlement dans des gangs, etc.). Cette dynamique innovante conduit Molitor (2000 : 51) à définir la jeunesse en ces termes :

« L'actuelle « génération jeune » serait celle qui, mettant en œuvre une culture « jeune » ou des normes culturelles inédites, serait porteuse d'une logique sociale individualisée, affirmant des principes d'autonomie (l'affirmation personnelle de soi) plutôt que des valeurs d'appartenance sociales soumises aux instances traditionnelles (autoritaires) de la représentation ».

En d'autres termes, la jeunesse est un véritable potentiel d'« invention de soi » socialement construit selon l'expression de Kaufmann (2004). Compte tenu donc de toutes ces acceptions, il s'avère nécessaire d'éviter cet enfermement qui consiste à ne voir la jeunesse que sous le seul angle de l'âge biologique pour adhérer plutôt à une perception réaliste qui recoupe plusieurs réalités (biologiques, sociales, économiques et culturelle). Car les considérations basées exclusivement sur l'âge en viennent toujours à imposer des limites et à produire un ordre auquel chacun doit se tenir (Bourdieu, 1984).

Bref, l'auscultation de la complexité du sujet de jeunesse révèle une profonde métamorphose. Non seulement les considérations et perceptions ont radicalement changé, mais l'on assiste aussi à une appréciation polémique des attitudes des jeunes face aux us et coutumes. Par sa capacité à faire bouger les bornes culturelles, la jeunesse brille aujourd'hui par les innovations qu'elle a apportées à la manière de voir les choses. C'est le cas par exemple de la question de sexualité dans les sociétés africaines où elle semble sortir définitivement du carcan des interdits et du conservatisme traditionalistes. Il s'agit bien entendu de la sexualité pré-nuptiale (qui caractérise la jeunesse d'aujourd'hui et) à propos de laquelle on est tenté de s'interroger, non seulement sur les facteurs sous-jacents cette révolution sexuelle, mais aussi sur son impact dans la modification du calendrier nuptial.

1.3. Sexualité pré-nuptiale hier et aujourd'hui : de l'arbitrage parental à l'autonomie juvénile

Dans les modèles d'explication des comportements sexuels des jeunes, une place importante est accordée à ce qu'on pourrait appeler l'approche biologique. Celle-ci est en partie illustrée par les travaux de Freud (1985) sur les instincts humains. Selon lui, les comportements sexuels relèvent de l'expression d'un désir lié au fonctionnement organique. En ce sens, l'activité érotique est donc la réponse à la demande de l'instinct sexuel inné et commun à tous les animaux. La satisfaction des pulsions y relatives s'impose à l'individu. Dans cette logique freudienne, le niveau de l'intensité de l'activité sexuelle correspondrait alors à la fréquence des pulsions de l'instinct sexuel. Le besoin sexuel trouve et doit trouver satisfaction à tout prix, parce qu'il ne peut en être autrement.

On pourrait se demander volontiers jusqu'à quel point une telle conception serait applicable dans la réalité des sociétés humaines. Autrement dit, la conception freudienne de la sexualité qui fait abstraction des contraintes et sanctions sociales inhérentes serait inconcevable, voire inadmissible dans toutes les sociétés eu égard aux normes qui codifient l'exercice de l'activité sexuelle. C'est ici la principale critique qui a conduit à s'intéresser désormais la sexualité comme objet d'étude sociologique. L'universalité de l'acte sexuel consécutive au fonctionnement de l'organisme biologique est prouvée. L'acte sexuel est et reste avant tout l'expression du besoin naturel de l'organisme. Car l'existence des prétentions que les enfants à bas âge accomplissent inconsciemment des gestes érotiques alors qu'entièrement ignorants des normes sociales traduit la dimension naturelle de l'acte sexuel. Peut-être devrait-on faire la distinction entre la « sexualité instinctive » illustrative chez les enfants et la « sexualité instituée » qui s'inscrit dans un arsenal de normes sociales. À cet effet, la consommation de l'acte sexuel dans les processus matrimoniaux serait la parfaite illustration de cette dernière.

La conception de l'activité sexuelle est intrinsèquement liée au social. La concevoir en dehors du système social dans lequel il s'exerce est une aberration. Dans la quasi-généralité des sociétés humaines, l'expression et la satisfaction de l'instinct sexuel tiennent compte de la spécificité de l'environnement culturel des normes et valeurs. « Toutes les sociétés traditionnelles qu'elles soient plus ou moins permissives disposent d'une réglementation qui définit un ordre social » (Sévédé-Bardem (1997 : 25) en matière de sexualité. C'est là

ce qui confère à l'activité sexuelle son sens social recherché à dessin par le sociologue. C'est précisément ce à quoi s'attelle la sociologie de la sexualité.

D'après Bozon (2002), la sexualité, comme pratique physique exclusivement naturelle, serait même impossible sans un arsenal de prescriptions et d'apprentissages culturels, sans une ritualisation des interactions interpersonnelles et sans une élaboration mentale spécifique des individus. L'homme n'est pas naturellement un « animal sexuel » ; il fait l'apprentissage par le corps des actes sexuels socialement autorisés et même « valorisés » et est capable de se représenter leurs significations sociales. C'est le point de vue des socioculturalistes.

La théorie socioculturaliste de la sexualité se fonde sur l'assertion qu'on ne peut pas « désocialiser » l'acte sexuel. Les auteurs de ce courant de pensée soutiennent que la motivation sexuelle est circonscrite par des processus sociaux. Les comportements sexuels sont déterminés par des normes et valeurs socioculturelles en la matière. Les formes de la sexualité ne sont pas fondées en nature : elles s'enracinent bien plutôt dans des structures sociales qu'elles contribuent à façonner en retour. Contre le « mythe » ou l'« utopie » d'une sexualité naturelle, libre et libérée, la sociologie fait apparaître la sexualité comme inscrite dans des formes de l'ordre social. La « sociologie de la sexualité » propose donc une réflexion sur les liens qui unissent le corporel, le social et le mental à travers la sexualité. Celle-ci est bien souvent analysée comme du « social » intériorisé et incorporé.

Balandier (1984) a bien démontré il y a quelques décennies que la sexualité était un phénomène social total et que cet aspect de la nature de l'homme apparaît comme celui qui a été vite et parfaitement intégré aux réalités de la vie en société. Le référent sexuel est, chez l'individu, le premier élément de socialisation. La sexualité serait même fortement socialisée dans la mesure où la configuration de tous les champs de la société et de la culture, de la puissance et du pouvoir, les symboles se formeraient toujours conformément à cette référence sexuelle. Car ; « dans les sociétés traditionnelles, la sexualité est un enjeu de pouvoir dont la base réside dans le contrôle des femmes comme productrices et reproductrices » (Sévédé-Bardem, 1997 : 24).

À cet effet, « les sociétés opèrent souvent une distinction rigide entre sexualité de reproduction et sexualité non reproductive, habituellement la procréation n'est autorisée que dans le cadre du mariage » (Wade, 2008 : 39). Un contrôle social plus ou moins structuré était institué dans les sociétés au sujet de la sexualité et sur la fécondité

(Pitshandenge, Locoh). L'éducation sexuelle, là où elle existe se réduit à l'exigence de la chasteté. Ce contrôle de l'activité sexuelle vise avant tout à instaurer un ordre social qui garantit la sérénité entre les membres ou groupes sociaux. Socialement, une maternité hors mariage est mal vue en Afrique et peut disqualifier une jeune fille sur le marché matrimonial. La finalité de cette distinction est de canaliser la sexualité des femmes vers le besoin matrimonial et de reproduction.

L'institutionnalisation de cette censure sociale vise plutôt, selon l'auteur, à assurer au mari le contrôle sur la sexualité de l'épouse, mais aussi de la paternité des enfants qu'elle donne. Un fort de contrôle social s'exerçait de ce fait sur les jeunes filles en attente du mariage à travers l'imposition de la virginité pré-nuptiale. Tous les jeunes gens ont l'obligation de se garder chastes. L'exigence de la virginité jusqu'au mariage se faisait plus strict principalement chez la jeune fille. L'application de la règle de la virginité de la fille nubile participe à la recherche de la légitimité paternelle, exigeant que tout enfant né dans la communauté ait un père social et non simplement un père biologique. Sans aucun pouvoir et donc vouées à l'obéissance au sein de leur groupe, elles étaient d'abord toutes entières vouées au mariage et leur sexualité à la procréation.

La règle exigeant la virginité chez les jeunes, présente dans la plupart des sociétés africaines, a été longtemps de mise dans les communautés traditionnelles togolaises. Dans la plupart des groupes ethniques, il existe traditionnellement un fort attachement à la virginité, mais un regard plus attentif est porté vers celle de la jeune fille jusqu'au mariage. La stricte condition de la sexualité de la fille est liée à l'exclusion sociale de la polyandrie et de la nécessité de filiation consanguine. L'attachement traditionnel à la virginité de la fille en pays Kabyè (par exemple) obligeait celle-ci à prouver son statut publiquement en présence de la communauté (Thiriart, 1998) au cours d'une cérémonie d'initiation (Akpéma). La forte croyance qui y prévalait n'ose permettre à une fille non vierge de s'asseoir sur la pierre de la circonstance.

Une situation similaire s'observe dans la tradition des communautés Bassar. La virginité est honorée et célébrée au cours d'une cérémonie de danse spéciale Kourougnima⁷, exécutée par des filles vierges afin de prouver leur virginité. Même si de nos jours, la

⁷ - Danse initiatique exécutée par des filles vierges (chef les Bassar au Nord-Togo) lors des cérémonies pour les jeunes filles en âge de se marier. Elle s'exécute avec unealebasse que la danseuse jongle des deux mains au rythme du tam-tam. Si laalebasse tombe des mains d'une fille, cela veut dire qu'elle n'est pas vierge. C'est alors une source de honte pour elle et un déshonore pour sa famille.

classe des danseuses s'est considérablement rajeunie, il convient de noter que c'était une cérémonie qui concernait plutôt des filles adultes comme l'indique la figure ci-dessous.

Figure 1: Exécution de la danse Kourougnima chez les Bassar



Source⁸: A.H.C.T-Togo

Dans d'autres sociétés, l'exhibition par les proches parents (tantes) du linge immaculé de sang suite à la consommation de l'union était observée comme preuve tangible qui atteste de la virginité et donc de la valeur sociale de la mariée (Thiriat, 1998 ; Wade, 2008). Le début des rapports sexuels de la fille est vécu par toute la communauté dans la mesure où les premiers rapports sexuels se déroulent en présence de témoins qui alors veillent au bon déroulement de l'acte. Le constat de la virginité de la fille nubile après le mariage donnait lieu à des cadeaux en guise de félicitation (idem) pour cette dernière et d'encouragement aux cadettes.

Dans la plupart des coutumes, il n'existe pas à proprement parler un âge fixe pour l'obtention de la licence sexuelle des jeunes. Elles se réfèrent aux caractéristiques de maturités physiologique et sociale des individus. Chez la jeune fille, la conclusion d'un mariage n'intervenait que lorsque la jeune fille est pubère. L'on estimait qu'« être adulte pour une femme signifie simplement être prête pour le mariage et la maternité » (Thiriat, 1998 : 49). Dans la plupart des sociétés traditionnelles, cette étape de maturation ouvre la voie à une autre série d'initiations qui préparent la jeune fille à s'approprier son rôle social d'épouse et mère. Les rituels d'initiation marquent le passage de l'enfance à l'âge adulte.

⁸ - <http://ahctogo.wordpress.com/cadoz-yaovi-ames/voici-la-signification-des-differentes-danses-du-stage/>
site visité le 03 Juillet 2013 à 16h 07.

C'est une « espèce de la maternité entraînant un changement d'état ». Chez les Kabyè, l'initiation masculine se fait suivre d'une étape d'attente au cours de laquelle le jeune initié est tenu de s'abstenir de toutes relations sexuelles jusqu'à son accession au stade de maturité qui correspond à celui de « Ezakpa »⁹.

Dans la même logique, la perte de virginité d'une fille étant mal vue, le mariage intervenait rapidement pour couvrir la honte de la fille et le déshonneur des parents qui, dans la conception sociale des rôles parentaux, sont considérés comme n'ayant pas su éduquer leur fille dans le bon sens. Au Sénégal en général, la perte de sa virginité était pour une fille et sa famille «une cause profonde d'offense. La mère était la première à être stigmatisée pour n'avoir pas su sauvegarder l'honneur de sa fille et celui de son groupe familial » (Wade, 2008 : 40). Mais lorsque cette perte de virginité n'est constatée que tardivement après le mariage, les preneurs de la fille sont en droit (selon la coutume) de sanctionner le manque de virginité alors considéré comme une trahison. Ces sanctions peuvent parfois s'avérer lourdes pour la fille notamment chez les Naoudéba au Togo, réputés stricts dans l'observance des règles (Thiriart, 1998). Non seulement la jeune fille dont on venait de découvrir le manque de virginité après le mariage subissait des insultes et des reproches sévères, mais pouvait aussi être renvoyée à ses parents. L'analogie de cette situation consistait, chez les Ana du Togo, à la restitution de l'argent de la dot à l'époux.

Certes, en Afrique comme ailleurs, l'exercice de l'activité sexuelle est indissociable de l'environnement normatif contraignant des sociétés. Cependant, une série complexe de mutations culturelles naissent autour de la sexualité en Afrique. Les nouvelles réalités sexuelles africaines ne sont rien d'autre que l'héritage de fait d'une évolution au plan mondial, des mentalités, des pratiques et des droits des personnes à travers des Chartes et déclarations¹⁰ en la matière. Pour Esplen, (2007), les droits en matière de sexualité sont un élément fondamental des droits de la personne. Ils comprennent le droit de vivre une sexualité satisfaisante, ce qui est essentiel en soi. Pour l'auteur, ils constituent un instrument fondamental de communication et d'amour entre les humains. Les droits en matière de sensualité reposent sur le droit à la liberté et à l'autonomie dans l'exercice responsable de la sexualité. Pour étayer ses propos, l'auteur fait une analyse détaillée du

⁹ Du dialecte Kabyè, «Ezakpa» provient de «Eza kpawa», et veut dire littéralement « les yeux sont ouverts » pour signifier que le jeune est arrivé à la maturité.

¹⁰- Déclaration des droits sexuels de l'Association Mondiale de Sexologie, adoptée à Hong Kong au 14^{ème} congrès mondial de sexologie, 28 Août 1999 et réaffirmée au 17^{ème} congrès mondial de sexologie à Montréal en 2005.

droit à la sexualité en ses différentes composantes. Pour lui, il faut comprendre par « droits sexuels » :

- le droit au bonheur, aux rêves et aux fantasmes ;
- le droit d'explorer sa sexualité sans peur, honte, culpabilité, fausses croyances et autres entraves à la libre expression de ses désirs ;
- le droit de vivre sa sexualité sans violence, sans discrimination, sans contrainte dans le cadre de relations basées sur l'égalité et le respect ;
- le droit de choisir son partenaire sexuel sans discrimination ;
- le droit au respect entier de l'intégrité physique ;
- le droit de choisir d'être sexuellement actif ou non, notamment le droit pour les deux partenaires d'avoir des relations sexuelles librement consenties et de se marier de leur plein gré ;
- le droit d'être libre et autonome dans l'expression de son orientation sexuelle ;
- le droit à une sexualité indépendante de toute procréation ;
- le droit d'exiger et de pratiquer une sexualité sans risques afin de prévenir des grossesses non désirées, des maladies sexuellement transmissibles ;
- le droit à la santé sexuelle, ce qui suppose l'accès en matière de santé à toute information relative au sexe et à la sexualité, à l'éducation et à des services confidentiels de la meilleure qualité possible.

Si telles sont les sources d'inspiration normatives, on comprend plus aisément le revirement des comportements sexuels sur le continent. Mieux hier qu'aujourd'hui, le pouvoir coercitif des normes sociales sur la sexualité est de moins en moins contraignant dans les sociétés d'Afrique Subsahariennes. Ces mutations procèdent d'une démarcation non seulement face aux valeurs morales et culturelles traditionnelles, mais aussi à l'égard des comportements attendus du fait de l'acculturation avec le monde occidental (Pitshandenge, 1992).

Mais il paraît, à en croire Thiriat (1998 : 50) que la question de la virginité ne semblait pas vraiment être recherchée dans la tradition des pratiques coutumières de certaines régions

où la jeune fille était appelée à faire preuve de sa fertilité avant d'être épousée, donnant ainsi la garantie de la procréation comme le confirme les propos qui suivent:

« Dans d'autres sociétés au contraire, la pratique sexuelle ne semble pas associée à aucune notion ayant pour effet de l'interdire. Bien au contraire se manifeste alors l'exigence que filles et garçons aient une expérience des rapports sexuels avant le mariage selon des règles fixes variables d'une société à l'autre ».

Ainsi, les Kokomba, les Bassar, et les Tchokossi autorisaient indirectement que la fille, devenue pubère, ait des rapports sexuels avec un jeune de son choix en dehors de son amant reconnu. La grossesse qui en découlait éventuellement de cette aventure sexuelle revenait de droit au fiancé légal qu'au géniteur biologique. Thiriat (1998) rapporte ce qui se disait à ce propos : « le voleur n'a pas d'enfant » ou encore « celui à qui appartient le canari appartient l'eau ». Une pratique similaire était courante en pays moba. Dans cette communauté, la jeune fille pubère a le droit de disposer de sa vie sexuelle pré-nuptiale sans risque pour sa fécondité. Même si on n'en parlait pas assez, c'était quand même une pratique légitimée par les coutumes. Tout se déroule dans la discrétion avec la complicité de certains membres de la famille. Dans cette logique, il n'était pas exclu que le futur époux légitime prenne des dispositions pour éviter que ce soit par une tierce personne que puisse se prouver la fécondité de sa future épouse.

Aujourd'hui, l'amointrissement des contraintes culturelles des sociétés primitives et l'évolution des mentalités vers un nouvel ordre social ont raison de l'économie de l'activité sexuelle des jeunes. Les aînés symbolisés par les parents ne semblent guère détenir un quelconque mécanisme de contrôle efficace de leur progéniture en matière de sexualité. Tout semble leur échapper des processus d'engagement et de l'exercice de l'activité érotique des jeunes. Même chez les femmes, nous dit Wade (2008 : 107),

« Un marché sexuel d'envergure semble se substituer à la rigueur des règles antérieures d'une sexualité féminine exclusivement reproductive. Et la femme est désignée comme la principale motrice de ces remaniements. Pour celle-ci, la recherche d'un partenaire ou d'un mari relève de stratégies personnelles au grand dam de la solde masculine. L'inégalité statutaire entre les sexes qui confère à l'homme une relative tolérance sur sa sexualité beaucoup plus libertaire que celle de la femme apparaît comme une époque à jamais révolue ».

Selon les mêmes sources, les causes profondes de l'émancipation sexuelle de la femme qui se traduit par la perte de la virginité des jeunes célibataires sont pour l'essentiel exogènes. La mutation des restrictions locales en matière de sexualité est en grande partie liée au

contact avec les sociétés permissives des pays du Nord où la femme est peu soucieuse de sa pudeur. Cette situation est aussi associée à l'accoutrement excitant des jeunes filles, toujours en provenance de ces sociétés qui provoquent les garçons et désarment leur résistance (Wade, 2008) ; parce que justement la luxure est avant tout féminine d'après une certaine croyance masculine largement critiquable.

Par contre, d'autres sources situent les causes profondes des changements radicaux des comportements sexuels de nos jours dans développement spectaculaire des villes africaines au lendemain des indépendances. D'après Ela (1983), cette situation tient d'une part, à la structure de la ville faite essentiellement d'hommes venus des campagnes à la recherche du travail dans les entreprises et administration où la main-d'œuvre masculine était recherchée. D'autre part, les jeunes filles qui y arrivent sont sans formation professionnelle et sans diplôme en raison de la discrimination criarde qui prévalait dans toutes les régions en matière de scolarisation des filles.

La faiblesse des politiques de l'emploi conduit à l'augmentation d'une population féminine désœuvrée. Les femmes mariées qui divorcent restent encore en villes où elles doivent affronter de grandes difficultés d'ordre matériel et financière. Le nombre de femmes devenant important avec le flux grandissant de celles qui arrivent encore les met toutes sur la route de la prostitution. Le métier de la prostitution est vu par nombre de ces jeunes femmes comme une stratégie de survie que la croissance accélérée des villes permet d'imaginer. Car, elles n'ont pratiquement rien d'autre à y vendre. En d'autres termes, l'auteur attribue la libéralisation de la sexualité aux difficultés socioéconomiques qu'engendre la croissance démographique des villes.

Cependant, un certain nombre de chercheurs relèguent ces profondes mutations aux effets induits par l'action des médias. C'est dans cette perspective que se situe l'analyse de Napo (2010 : 5). Pour lui, « à travers les films et les feuilletons, les questions relatives à la sexualité sont abordées. Les émissions comme les publicités véhiculent de façon consciente ou inconsciente ces messages qui ciblent la plupart du temps les adolescents » conduisant à un changement de comportements sexuels. Face au refus de l'institution familiale de débattre de la sexualité avec les enfants (parce qu'encore considérée par les vieilles générations comme tabous notamment dans les pays en développement) et l'absence de programmes d'éducation sexuelle, les médias s'offrent comme un agent de socialisation des adolescents en la matière. Ainsi, les langues de la jeunesse se délient

aujourd'hui sur ces questions où des discussions libres presque sans complexes s'engagent dans les groupes des pairs. C'est ainsi que les femmes, jadis considérées comme pudibondes, sont elles aussi au-devant de la scène érotique de la société contemporaine, contrariant ainsi les conceptions traditionnelles.

Selon Wade (2008), « les transformations dans les comportements sexuels et reproductifs génèrent non seulement des contradictions entre les générations, mais également entre les sexes ». Lorsqu'on les interroge, les discours des jeunes hommes sur le sexe féminin ne sont guère reluisants. La monétarisation des relations entre les sexes qu'ils dénomment « prostitution déguisée » est fortement dénoncée comme un phénomène mettant à mal les ambitions amoureuses de nombreux jeunes hommes économiquement réprouvés.

Les points de vue masculins s'insurgent contre ce genre de relation qui consiste pour les filles à tisser plus d'une relation pour satisfaire simultanément un besoin matériel et un besoin affectif. Se laissant souvent « corrompre » par des personnes financièrement ou socialement influentes, ces jeunes filles provoquent par leur conduite une frustration parfois sévère. Pour l'auteur, les attitudes de ces jeunes filles seraient logiquement excusables du point de vue social et économique. Elles résonnent, à en croire Wade (op.cit : 101-102) non seulement comme une stratégie de survie et éventuellement d'ascension sociale, mais aussi, et surtout comme des

« ...tentatives féminines de réappropriation de leur sexualité, jusque-là socialisée entièrement par le groupe sous forte tutelle masculine ; une série de diatribes qui traduisent la frustration des plus démunies à faire face à la demande matérielle des filles. Les exigences monétaires que les jeunes filles adressent à leurs amants sont sources de contrariété pour les jeunes gens. Une contrariété justifiée, car, pour nombre d'entre eux, cela contrecarre leur aspiration à nouer une relation avec une fille de leur convenance, simplement par manque de moyens. (D'où leurs lamentations sur leur) infortune affective causée par l'absence d'une compagne qui pourrait atténuer les nombreuses difficultés du quotidien ».

Le glissement des habitudes vers une banalisation de la sexualité est parfois initié et entretenu par l'administration. Ela (1982), rapporte que la prostitution était déjà organisée sous l'administration coloniale au Cameroun. À l'époque, le recrutement des belles filles se fait sur la place publique telle que le marché où le chef de Région désigne lui-même celles qui réunissaient les qualités physiques pour intéresser les hommes. C'était une véritable entreprise florissante pour les initiateurs dont l'organisation obligeait ces filles à

faire des comptes et à verser un certain montant à la fin de la semaine. De nos jours, les réalités socioéconomiques qui prévalent dans les villes en Afrique Subsaharienne contribuent encore à faire de la femme un objet sexuel et du sexe une marchandise. Elles sont nombreuses, celles qui doivent leur survie, leur réussite académique ou leur accès à l'emploi à l'échange sexuel. Avec cette revanche prise par les femmes sur leur sexualité, on assiste, pour ainsi dire à une véritable société de consommation sexuelle en Afrique dans la mesure où « Certaines musardent (désormais) d'un homme à l'autre, appréciant la tendresse de l'un, l'intelligence de l'autre et la sensualité du troisième » (Bonbardier, 1993 : 17). C'est l'ère de la sexualité débridée.

Cette révolution sexuelle qui apparaît déconcertant pour les analystes africains est plutôt perçue par Bozon et Héran (2008 : 21) comme faisant partie de l'ordre naturel des relations humaines. Ils estiment que la sexualité est congénitale à toute relation d'amour entre jeunes. Devenus de nos jours « une des expériences premières du couple en train de se faire », les rapports sexuels coïncident désormais avec le moment où les deux partenaires commencent à « sortir ensemble ». Dans une certaine mesure, les stratégies d'usage des femmes dans la conquête des hommes s'identifient à bien des égards à ce que certains observateurs de l'évolution des relations de genre dans les villes africaines ont convenus d'appeler « la mendicité de charme ». Elle consiste pour les femmes des centres urbains à « gambader » de bureau en bureau sous un prétexte ou un autre, où elles arrivent à soutirer de l'argent à leurs « victimes » (Antoine, Nanitelamio, 1989).

En conclusion de son analyse, Wade (2008) estime que la question de la virginité est de nos jours rangée dans les tiroirs des souvenirs. Et sa quête devient de plus en plus un mirage. La jeune vierge s'avère difficilement trouvable aussi bien en milieu rural qu'à la campagne. Car les jeunes filles vivent aujourd'hui dans un environnement (socioéconomique et culturel) qui les « oblige » à liquider leur virginité. Ainsi devient-il difficile de dénicher une pucelle. La virginité s'identifie aujourd'hui à cette perle rare que l'on est prêt à vendre lorsqu'on la détient et qu'on regrette une fois livrée. En définitive, au-delà de la libéralisation de l'activité sexuelle et son accessibilité, elle est rendue monnayable par les jeunes générations avilissant ainsi le caractère pudique et sacré de l'acte sexuel.

Logiquement, la libéralisation de la vie sexuelle dans les sociétés modernes est potentiellement un tremplin d'accès à une vie conjugale pour tous. Mais l'explication de

l'apparente contradiction entre la forte activité sexuelle des jeunes d'aujourd'hui et leur engagement dans le mariage serait-elle à rechercher dans la dichotomie entre « désir corporel et sensation amoureuse » ? En tout cas, c'est ce que semble suggérer indirectement la thèse soutenue par l'auteur (Idem). Un comportement sexuel érotique, parce que ludique et dénudé d'affection sentimentale est l'essentiel de nombre de relations entre jeunes filles et jeunes gens en milieu urbain. L'avènement d'une sexualité de plaisir corporel, notamment une sexualité basée sur la séduction féminine et l'apparence extérieure sont une dimension importante et non négligeable du comportement sexuel des jeunes. L'ancrage de la sexualité de loisir dans les habitudes sociétales aura donc comme incidence la modification profonde de la conception de la nuptialité en Afrique.

1.4. Place du mariage en question dans les sociétés africaines

Depuis Durkheim (1887), la sociologie de la famille n'a cessé de reconnaître à la cellule familiale son rôle de protection de l'individu contre l'anomie. Que ce soit en Europe, en Amérique ou partout ailleurs, cette réalité semble faire office de vérité. Elle se vérifie davantage en Afrique eu égard à la prégnance de la solidarité mécanique encore tenace. Quoiqu'intéressante et utilitariste que soit cette perspective, elle n'est que l'un des côtés d'un phénomène dont la signification est bien plus grande. Si l'on parle de situations anomiques, il faut aussi examiner les processus « nomiques » qui, par leur absence, conduisent aux situations mentionnées. Si, par conséquent, on trouve une corrélation négative entre l'absence de mariage et l'anomie, on doit être amené à examiner le caractère du mariage comme un instrument créateur de *nomos*, c'est-à-dire à considérer le mariage comme un engagement social qui crée pour l'individu une sorte d'ordre dans lequel sa vie prend un sens.

Dans la plupart des sociétés africaines, le vécu du lien matrimonial entre un homme et une femme est toujours considéré comme une institution sociale fortement valorisée. Bien plus qu'un héritage culturel, le mariage est parfois vu comme un acquis historique à préserver contre toute usure, comme en témoignent les remous que cause la libéralisation du mariage homosexuel à travers le monde. La valorisation du mariage tient sur le rôle social que lui assignent les différentes sociétés. Il occupe une place de choix dans les pratiques culturelles en Afrique pour plusieurs raisons. À en croire les anthropologues, le mariage vise, comme dans toute société, à assurer la continuité et la survie de l'espèce humaine à travers la procréation. Le mariage permet de pérenniser les familles, les lignées et les clans

chers aux communautés africaines. Il y assure la cohésion sociale relative entre les membres de la communauté d'une part et d'autres communautés d'autre part (Magnétine, 2009). La pratique du mariage traditionnel africain est aussi conçue pour remplir une autre fonction; celle d'instrument d'alliances entre les clans et les groupes composant la communauté. Pour entretenir la solidité entre les groupes sociaux et garantir la pérennité des alliances nées du mariage, nombre de formalités, de normes objectives ou intériorisées ont été prévues et développées (Apitshandenge, 1992).

Au plan individuel, l'auteur fait remarquer que le mariage joue un rôle déterminant dans les processus d'accession aux différentes classes sociales. Le mariage permet aux conjoints d'accéder à la hiérarchie sociale et d'acquérir leur autonomie économique vis-à-vis des géniteurs. Ils bénéficient alors de bien de privilèges et sont traités avec plus d'égards et de respect. Cette analyse sur le rôle social du mariage en Afrique corrobore bien de thèses d'autres auteurs.

Dans la même perspective, Pilon et Vignikin (2006) présentent un tableau similaire de l'analyse du rôle sociale du mariage africain. Les deux coauteurs font remarquer que loin de n'être qu'une union entre des individus, le mariage ratifie plutôt une sorte d'alliance entre les lignages. Le cas échéant, le mariage des descendants met en relation des clans entiers qui s'accordent sur l'union de leurs enfants. Le mariage apparaît alors comme un trait d'union, une ouverture favorable à la communication entre les peuples. Il sort alors du cadre strictement individuel pour embrasser la sphère collective où les rôles des parents et de la collectivité paraissent irrévocables. Ces alors que les mariages apparaissent plutôt comme des arrangements entre collectivités ou unités communautaires.

Le mariage traditionnel accorde une place prépondérante aux parents notamment dans le choix des conjoints (Napala, 1996). En fonction de leur projet social en matière d'alliance et de bien de considérations, les géniteurs choisissent pour leur fils la femme « *idéale* » déjà à bas âge. L'auteur souligne que même si cette pratique n'est pas d'actualité dans la plupart des sociétés modernes, elle reste encore en vigueur dans certaines sociétés plus conservatrices d'Afrique noire. Les changements intervenus n'ont pas encore entièrement eu raison de l'influence des parents dans les processus de mariage des fils et des filles.

Cependant, l'immixtion des parents dans la vie privée de leurs enfants ne se faisait pas ressentir seulement au moment du mariage, mais accompagnait toute la vie des enfants. Elle vise d'après les propos de Kateb (2005) à assurer un meilleur avenir conjugal et une

parfaite intégration à la société. L'action des parents se faisait sentir comme une sorte de censure, un garde-fou contre les déviances sexuelles et les conséquences sociales qui lui sont inhérentes. S'inspirant des sociétés magrébines, l'auteur présente un panorama des pratiques traditionnelles dans les rapports de sexe et la répression de la liberté individuelle. Ces sociétés fonctionnaient sur des valeurs telles que l'honneur qui exigeait entre autres la répression de la sexualité féminine pré-nuptiale et hors mariage. Leur système matrimonial avait comme fondement le mariage sans le consentement des concernés, très souvent précoce et pubertaire. Il faut noter que les réalités qui entourent le mariage traditionnel diffèrent d'une société à une autre, d'une tribu à une autre, en fonction de la philosophie sociale de chaque peuple. Néanmoins, elles ont pour mérite de ne pas se contredire dans les valeurs.

Antoine (2002) fait remarquer que, même si les systèmes matrimoniaux en Afrique diffèrent d'une société à l'autre, un certain nombre de traits communs se retrouvent dans ces sociétés lignagères : en règle générale l'union concerne davantage les groupes de filiation que les individus. L'asymétrie provoquée par la « *perte d'une femme* » nécessite en contrepartie ce qu'on nomme la « *compensation matrimoniale* ». En général cette compensation est de moindre ampleur dans les sociétés matrilineaires que dans les sociétés patrilineaires où un ensemble plus important de biens circulent entre lignages. L'auteur insiste aussi sur le caractère communautaire de l'évènement dans la mesure où mariage apparaît avant tout comme une « *affaire de famille* » et une « *affaire sociale* », dans laquelle les individus sont en position plus ou moins passive.

Cette pluralité de visions matrimoniales et de pratiques coutumières s'ouvre sur la polygamie, un régime matrimonial qui semble faire l'apanage des sociétés africaines. D'après Boserup (cité par Antoine, 2002), la plupart des tentatives d'explication de la polygamie se fondent sur une perception ruraliste des sociétés africaines, dans le cadre d'un mode de production particulier : une économie de subsistance faiblement mécanisée, dans laquelle le rôle des femmes comme productrices de produits vivriers est important. La polygamie dans ce contexte est conçue comme étant peu coûteuse et rentable pour l'homme. À cela s'ajoute la recherche de prestige que procure la polygamie à l'homme en ce sens qu'elle témoigne de son abnégation, son courage et ses capacités économiques à entretenir ses épouses et ses progénitures.

Certes, la valeur sociale que l'on accorde au mariage dans les sociétés africaines est une réalité historique, mais elle est moins significative aujourd'hui qu'hier. Aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif, le mariage revêt une importance. Les changements d'attitudes en cours d'observation dans la société moderne paraissent ambigus en ce sens que, s'ils ne tentent pas à remettre en cause fondamentalement la valeur traditionnelle du mariage, elles l'amoindrissent tout au moins. L'atermoiement des jeunes générations face au mariage ou du moins sa survenue de plus en plus tardive s'inscrit en porte à faux contre les thèses qui considèrent l'entrée en mariage comme programmée d'en haut par la société à travers les aînées et exécuté passivement d'en bas par les individus. L'analyse du mariage comme un arrangement au bénéfice des prétendants s'inscrit dans une vision traditionaliste et ne semble guère faire encore l'apanage, même dans les sociétés fermées. À la faveur des mutations sociales, les objectifs explicites des mariages contemporains ne semblent pas nécessairement répondre à cette logique, mais correspondraient bien plus à des motifs individualistes dont les prétendants sont les seuls détenteurs. Cette nouvelle donne reconfigure le fondement même des relations et les situe plus que jamais dans une perspective beaucoup plus dynamique.

1.5. Dynamique des fondements du lien matrimonial : Entre subjectivité et objectivité des engagements

Les processus matrimoniaux dans la tradition de la plupart des peuples africains, sont marqués par l'arbitrage des aînées (parents, oncles, tantes, etc.). Un ensemble de mécanismes de contrôle et de surveillance permettait à ceux-ci de veiller à la bonne marche des événements dans la vie des jeunes jusqu'au mariage, et même au-delà. Le cas échéant, l'aboutissement du cycle initiatique des adolescents sonne le glas de la fin de l'enfance et le début de la vie adulte dont le mariage en est la consécration parfaite. Si dans les sociétés anciennes la parenté se trouvait confier la mission de conduire les descendants au mariage, c'est sans doute en raison du souci de préservation des avantages énormes que la société compte en tirer.

Le mariage africain traditionnel met en jeu une double alliance. Il est un engagement conclu entre deux groupes de filiation au terme d'un processus d'échange souvent long. L'union du couple ne joue à la limite qu'un rôle instrumental au service d'un double objectif communautaire : la recherche d'une alliance et la perpétuation du groupe à travers la procréation (Thiriart, 1998). Il résulte de l'importance de l'enjeu un contrôle strict dans

les processus de choix des conjoints et les conditions de l'alliance. Cette importance fait aussi du mariage une obligation pour chacun, un devoir social sacré, imposé par les ascendants ; le but étant d'assurer la continuité du clan par une postérité nombreuse.

Dans ces conditions, aucune excuse valable ne saurait être en mesure de tenir face à la pression sociale qu'entraîne le célibat. Même l'impuissance sexuelle ou l'infertilité d'un jeune ne le dispense pas de cette « obligation » héréditaire. Dans la tradition Moba par exemple, le jeune homme sexuellement impuissant n'a d'autres choix que de se marier et de se faire aider par son frère (généralement) cadet tout en gardant socialement la paternité des enfants qui naîtront (Pontié et Pillon, 1990). Même les pauvres ne restent pas célibataires (Dumand, 1979). Le déficit de fortune des individus étant largement comblé par les largesses de la solidarité clanique, même l'extrême pauvreté n'était pas considérée comme un handicap de taille face au mariage.

Comme conséquence à cette politique volontariste qui avait cours dans ces sociétés, il revenait rarement aux conjoints le choix de leur partenaire. La ratification du lien conjugal (en faveur des jeunes) reposait moins sur des motifs personnels (affectifs ou matériels) que sur un projet d'alliance ou d'échange de femmes entre tributs. Le fondement du mariage repose sur une politique clanique que mettent en œuvre les aînés. Il devait exister, pour chaque union en vue, de bonnes raisons qui puissent servir de colonne sur lequel reposent toutes les autres considérations. Généralement, le choix du conjoint relevait de la compétence des parents biologiques ou des grands-parents, des oncles ou tantes selon la tradition (Locoh, 1998 ; Wade 2008).

Par expérience, les parents qui ont le mérite de statuer sur la question du choix du partenaire reconnaissent le rôle positif du milieu social dans l'appariement des conjoints et le jugeaient recommandable (Bozon et Héran, 2006). Dans le cas d'espèce, « lorsque revient aux chefs de famille le soin de rechercher une épouse pour l'un des leurs, ils s'entourent de certaines garanties qui toutes tendent à préparer le bonheur projeté » (Tidjani, 1998 : 59). Un certain nombre de critères préétablis, basés sur des valeurs culturelles et des croyances permettent, selon l'auteur, d'effectuer un choix éclairé de la belle fille. Pour ce faire, l'examen porte sur les deux branches de la jeune fille en vue. L'hérédité est à cet effet un critère important, car on cherche à éviter par exemple des enfants de sorcier, jeteurs de sorts, voleurs, criminels, assassins. Dans ces circonstances,

personne n'oserait rentrer en alliance avec une famille ayant de maladies incurables à l'état endémique ainsi que celles sujettes à des morts prématurés.

Quand bien même les individus directement concernés n'étaient forcément pas impliqués dans le choix de leur partenaire, l'apparence physique de la fille nubile n'était pas pour autant négligeable. Les qualités physiques de la future mariée étaient associées mystérieusement au destin familial dans la mesure où elles sont porteuses soit du bonheur ou du malheur. Dans les traditions dahoméennes, l'on pense superstitieusement que la femme dont un orteil chevauche un autre ferait mourir son mari si elle transportait par mégarde un brin d'herbe jusqu'au domicile conjugal. Il en est de même pour l'homme. Aussi croit-on que la femme ou l'homme qui a poussé ses premières dents de lait à la mâchoire supérieure porte malheur au conjoint (Tidjani, 1998).

Par contre, celle qui aurait des poils allant du pubis au nombril est susceptible de ne pas produire beaucoup d'enfants. Une autre considération, non des moindres, qui serait d'ailleurs répandue stipule qu'une épouse dont le mont de vénus est parfaitement glabre est un porte-malheur tandis que la femme dont la plante des pieds du côté interne n'est pas légèrement creuse « aplatit » la fortune de l'époux. Á en croire l'auteur, lorsqu'une personne a une nuque chauve, il est considéré comme susceptible rendre misérable son entourage. Et si une femme a des pieds qui « se chassent » pendant la marche à la manière des paires de ciseaux, elle « chasse » le bonheur de son mari (Idem : 60).

D'après les mêmes sources, l'on considère aussi que la fille qui est dépourvue de sein, bien qu'elle en ait l'âge produit très peu d'enfant ou à la limite reste stérile. Sur le plan de la moralité, les sociétés dahoméennes disposeraient aussi d'une kyrielle de critères ciblées à l'endroit de la fille dont l'on espère demander la main. Selon le même auteur, l'on évite plus souvent la fille qui aime les friandises, les délices qui alors sont considérés comme prodigue. Selon Tidjani (1998 : 60),

« La paresseuse est peu prisée. On évite celle qui aime être tout le temps avec les jeunes gens, plaisantant ou jouant avec eux et celle qui se couche tôt et se lève tard. On évite celle qui ne sait pas bien marchander ou vendre avec bénéfice. On craint celle qui n'a aucun respect pour ses parents ou ses aînés, qui aime se battre ou se quereller tout le temps, qui ne sait pas entretenir ce qu'on lui donne ».

De même, la femme malade, chétive, malingre, sujette à des maux divers n'intéresse guère ceux qui cherchent à établir un lien matrimonial durable, surtout ceux qui n'ont pas

l'art de guérir traditionnellement les maladies. L'analyse de Tidjani (1998) a le mérite de mettre l'accent sur la place de l'apparence physique de la femme recherchée pour le mariage.

Dans ce registre de critères traditionnels qui président au choix du conjoint, Wade (2008) s'intéresse plutôt aux critères liés à la pudeur. Celle-ci s'illustre dans la discipline sexuelle notamment de la fille nubile. L'auteur fait remarquer que les règles de la préservation de la virginité dans les sociétés traditionnelles, étaient une pratique dans de nombreuses sociétés africaines. Les sociétés anciennes opéraient une distinction entre la sensualité reproductive et la sexualité non reproductive. Celle-ci était alors fortement réprimée pour la simple raison qu'il n'était pas admissible qu'un enfant né dans la communauté ait seulement un père biologique et non un père social.

La virginité apparaissait alors comme un des critères importants dans l'appréciation de la qualité surtout de la fille nubile. Par conséquent, il n'était pas rare de voir des unions conjugales s'effondrer à la suite du constat que la femme que l'on s'est choisie n'était pas vierge (Locoh, 1998). Le mariage reposait donc énormément sur les valeurs de moralité surtout de la femme dans la mesure elle est considérée comme la vitrine du foyer conjugal. Car l'on estime que le bonheur et le succès de la cellule familiale dépendent des qualités intrinsèques de la femme mariée.

Il convient néanmoins de nuancer cette analyse faite des sur les mobiles qui participent au choix du conjoint. D'une part, le constat qu'ont fait Tidjani (1998) et Wade (2008) dans la société Subsaharienne ne s'observe pas rigoureusement dans les autres communautés. D'autre part, il n'était signalé à aucun moment de l'histoire une augmentation de célibataires définitifs qui seraient la conséquence de la multiplication des victimes directes ou indirectes de cette pratique de tri observé dans la contraction des alliances. Si donc tous les hommes et femmes trouvaient quand même des partenaires, c'est dire donc que les considérations basées sur les apparences physiques étaient moins rigoureuses et n'auraient donc pas affecté la nuptialité dans son ensemble.

Cette kyrielle de critères établis dans certaines sociétés subsahariennes pour choisir la femme idéale paraît exigeante et difficile à réunir. S'il est vrai que des sociétés ont pu fonctionner dans cette logique, il n'est pas de doute qu'elles soient minoritaires ou du moins tolérantes. En tout état de cause, il serait bien difficile de tenir rigoureusement tous ces critères lorsqu'on sait que les défauts sont presque toujours inhérents à chaque

personne. Tout compte fait, la tradition des alliances, même là où elle est moindre, empêche d'être aussi regardant. De surcroît, la société traditionnelle prônait l'intégration de tous les individus par le canal du mariage plutôt que leur exclusion. Si donc chacun trouvait son compte dans ces sociétés en dépit de tout, il serait illusoire de prétendre que tous les prétendants développaient nécessairement les qualités requises pour avoir les chances d'être choisi.

Contrairement à cette théorie qui se fonde sur des critères objectifs, Bertaux et Bertaux-Wiame (1982) en propose une autre traitant du caractère aléatoire du fondement du lien matrimonial. Pour eux, le choix du conjoint correspond à une coïncidence avec ce que cela implique comme combinaison indémêlable entre amour et calcul, relation de confiance et recherche de garanties. Entre logiques objectives et la subjectivité de l'attrait réciproque qui fondent la relation matrimoniale, se trouve quelque chose de transcendant : la fatalité. L'auteur compare même le caractère fortuit, des fondements du lien conjugal aux pratiques des entreprises lorsque celles-ci ont recours à la graphologie pour sélectionner les candidats quand les effectifs à traiter devenaient trop élevés. Cette allusion met en exergue l'incertitude pour ce procédé de trier nécessairement les meilleurs. De même, toutes les tentatives à se fonder sur des critères objectifs dans l'établissement du lien conjugal idéal se révèlent vaines.

Cette analyse des fondements du lien conjugal corrobore celle de Berger et de Kellner (2007 : 59) pour qui le mariage, dans notre société, ressemble plutôt à « un acte dramatique dans lequel deux étrangers se rencontrent et se redéfinissent. Le drame de l'acte est intérieurement anticipé et socialement légitimé bien avant qu'il ne prenne place dans la vie de l'individu ». Si les prétendants sont qualifiés d'étrangers, ce n'est pas parce qu'ils ne se connaissent pas forcément, mais, comme nous le précise l'auteur, c'est qu'à la différence des candidats au mariage dans bien des sociétés primitives, ceux des sociétés contemporaines proviennent généralement de différents contextes de relations interpersonnelles. En d'autres termes, ils proviennent de différentes zones de conversation. Ils n'ont pas de passé commun, bien que leurs passés aient une structure semblable. À part les modèles courants d'endogamie ethnique, religieuse et sociale, notre société est généralement exogame en ce qui concerne les relations nomiques.

En ce sens, l'amour romantique, l'accomplissement sexuel, la découverte de soi et la réalisation de soi à travers l'amour et la sexualité, le noyau familial comme le lieu social de

ces réalités seraient plutôt les thèmes dominants de l'amplification d'une idéologie diffuse à travers toutes les couches de la société. En réalité, ce qui préside à l'aboutissement des relations entre hommes et femmes dans les sociétés contemporaines reste difficilement saisissable avec la multiplicité des considérations. L'on ne saurait cependant reléguer entièrement les fondements de la formation des couples à la seule subjectivité des sentiments ou la fatalité des rencontres.

À cet effet, Bozon et Héran (2006) font remarquer que la formation des couples repose énormément sur un schème de ressemblances sociales. Les différences entre conjoints qu'il nomme « distances sociales » ne tiennent pas, selon lui, seulement à la distribution inégale de la fortune et de l'instruction, mais aussi, et surtout au pouvoir des « normes sociales » qui voudraient implicitement que « n'importe qui n'épouse pas n'importe qui ». L'intériorisation passive de cette norme sociale de l'homogamie fait que l'on préfère épouser son proche, dans tous les sens du terme (Idem : 12). Cependant, les auteurs font remarquer que la coercition de cette norme sociale liée au mariage homogame n'exclut pas pour autant l'expression des sentiments partagés.

« En chacun des points (disent-ils) qui appartiennent les couples sur la matrice d'homogamie, attirés par la diagonale comme une limaille dans un champ de forces, il y avait d'abord des choix amoureux, des cœurs qui battent, des passions réciproques, des décisions plus ou moins raisonnées ».

Même si les deux coauteurs accordent une place de choix à l'observance de la règle où des couches sociales s'appariaient comme mues par un destin commun, ils reconnaissent tout de même la place de la volonté des individus. Celle-ci aurait même une prééminence sur la nécessité de se conformer aux normes subjectives de la société d'appartenance. Selon Dubar (2003) c'est seulement lorsque le sentiment amoureux aboutit au mariage qu'intervient l'homogamie. Chacun ne s'autorise à choisir qu'un semblable social. Certes, il y a un monde commun à partager, la découverte de connaissances et de connivences communes, de références semblables. De ce fait, la distance sociale et surtout culturelle ne sont presque souvent pas trop grande entre les conjoints.

Lorsque qu'on rapproche l'analyse d'Antoine (2005) et les conclusions de Hertrich, (1996) qui considéraient que le mariage était une affaire sociale dans laquelle les individus sont en position passive d'avec les réalités contemporaines, on réalise une différence profonde. Le mariage africain avait longtemps laissé peu de place à l'expression des sentiments des prétendants, sentiments qui peuvent même être considérés comme un frein aux tractations

familiales. Les travaux de Dumestre et Touré (1998) illustrent cette réalité dans les sociétés maliennes. Le mariage s'y construit entre deux pôles opposés avec des principes complémentaires, mais à peine conciliables : *furu* (le mariage) et *kanu* (la relation amoureuse). Concilier les deux avec le même conjoint y est souvent difficile disent-ils. Et c'est donc en réaction à ce fait qu'on verra se développer des stratégies soit de fuite pour échapper au mariage imposé, soit de relations adultères, soit du divorce suivi de remariage.

Mais l'on se demande aujourd'hui jusqu'à quel point cette réalité se vérifie-t-elle dans un contexte nouveau marqué par sa rupture ouverte avec les pratiques ancestrales en tout point de vue. Cette vision passéiste de la position des acteurs les plus directement concernés par le mariage nécessiterait une révision ou du moins une relativisation pour mieux répondre à l'évolution des faits. Les systèmes s'assouplissent même si les processus matrimoniaux sont dans l'ensemble respectés dans certains pays, tant en milieu rural que dans les villes aux mœurs apparemment plus libérées, où il reste encore difficile de se marier sans le consentement des parents (Séraphin, 2000).

Décidément, la colonne principale sur laquelle ont longtemps reposé les systèmes d'établissement des liens du mariage dans les sociétés en Afrique Subsaharienne est démise à la faveur de l'ouverture des sociétés africaines à d'autres cultures. Les jeunes n'acceptent plus se voir tenus en laisse par les traditions et leur nombreux normes et interdits dont-ils ne trouvent pas souvent la raison d'être. L'acquisition progressive des libertés ouvre la voie aux plus jeunes de participer à tous les niveaux aux décisions les concernant, notamment dans les processus de leur mariage. On assiste même de plus en plus à un désengagement des aînés et un leadership des cadets dans les processus de choix de leurs partenaires. Alors intervient l'établissement des critères plus objectifs se rapportant aux différents goûts forgés par la modernité.

Aujourd'hui, la relation matrimoniale est tributaire des caprices individuels, du sentiment amoureux en principe réciproque entre les protagonistes d'un rêve partagé. « Au départ du sentiment amoureux, il y a en lui quelque chose de mystérieux qui s'apparente au « coup de foudre » (Dubar, 2003 : 81). Pour l'auteur, l'amour « passionnel » est la motivation et le fondement de l'appariement des hommes et des femmes sur la toile des relations sentimentales. L'amour apparaît, certes, comme une condition à la mode qui pousse les uns vers les autres et non foncièrement la ressemblance sociale qui s'accomplit dans l'homogamie. Mais la réalité des engagements amoureux de nos jours ne laisse-t-elle pas

entrevoir dans une certaine mesure le rôle de l'égoïsme individuel qui se traduirait par des motivations mercantilistes.

C'est sans doute un des éléments du constat qui amène l'auteur à constater que « l'amour contemporain est, de plus en plus considéré comme le négatif du mariage traditionnel » (Idem : 80). On aime parce qu'on retrouve chez l'être aimé un certain nombre de caractéristiques qui croisent les attentes et satisfont les désirs. En ce sens, lorsqu'il est dit de l'amour qu'il rend aveugle, c'est peut-être sans compter avec son caractère égoïste. L'amour n'est pas aussi aveugle qu'on le prétend, puisqu'il ne se réalise que lorsqu'existe une situation de complémentarité, voire d'assouvissement des attentes particularistes.

En tout cas, c'est ce que semble relever en substance l'analyse que fait Wade (2008) sur l'évolution des relations sexuelles au Sénégal, évolution qui d'ailleurs est commune à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Lorsqu'elle évoque le travestissement des relations amoureuses par la recherche de bien-être matériel, elle conforte l'existence de cette perception mercantiliste des relations au sein des populations contemporaines. Pour l'auteur, l'évolution de la société vers la modernité a introduit chez les jeunes le goût de l'argent et du bien matériel. Ce qui était quasi difficile dans les sociétés anciennes est en train de devenir la mode. Les jeunes femmes élaborent le plan de leur vie amoureuse en mettant prioritairement en avant tous les avantages financiers que doit pouvoir leur procurer le prince charmant qu'elles espèrent croiser. La possession d'une fortune toujours permanente dans les esprits est alors vue par les jeunes générations (de femme) comme critère important du fondement de la relation affective et matrimoniale. C'est l'ère de la monétarisation des relations entre les sexes. L'adoption en masse de ce phénomène en vogue dans certains pays africains mettrait à mal la prétention des infortunés à vivre aisément leur vie amoureuse, l'attention des « belles perles » étant très vite détournées par ceux qui ont le pouvoir financier.

Ce regard dédaignant que porte l'auteur sur ce phénomène qui consiste à rechercher le bien-être matériel et financier par l'échange de relations affectueuses n'est pas moins curieux que le phénomène même. L'histoire des relations matrimoniales dans toutes les sociétés n'est-elle pas celle d'une volonté manifeste des entités (communautés, clans, etc.) à en faire « d'une pierre deux coups » ? Si donc les échanges de femmes dans les sociétés primitives se faisaient dans la logique de la poursuite d'un avantage social pour le groupe, serait-il encore légitime de discréditer la mise à contribution des relations amoureuses des

jeunes contemporains dans la réalisation d'un projet social ? Pour notre part, il nous semble qu'il ne s'agit pas là d'une réalité tout à fait nouvelle liée à la modernité comme le prétend l'auteur. Ce qui est nouveau, c'est l'individuation d'une logique enfouie dans la tradition même des pratiques d'appariement. Le choix des protagonistes à jouer sur les relations d'amour pour une éventuelle ascension sociale n'est chose étrange pour aucune société actuelle. C'est un phénomène mondial ayant pour fondements des considérations multiples.

À en croire Bozon (1991), il existe en France des facteurs psychologiques, relatifs au jugement qui déterminent l'orientation des individus dans les processus de choix de leurs partenaires. Cette orientation différentielle varierait en fonction de la catégorie sociale à laquelle appartient l'individu. Généralement, les acteurs cherchent chez l'autre certains signes d'appartenance à une classe sociale supérieure. Ainsi, l'apparence physique revêt une grande importance. Mais l'auteur précise qu'elle n'est pas perçue de la même façon selon le genre ; chaque sexe cherchant chez l'autre des attributs de différentes natures. Dans la pratique, les femmes beaucoup plus que les hommes auraient une idée préconçue de l'homme idéal.

Contrairement à ce qu'on croit, la gent féminine est plus sensible à la première image que lui laisse le prétendant (tenue vestimentaire, attributs). À travers son étude, Bozon montre que l'attitude qui consiste pour les femmes de penser l'homme idéal se développe à mesure que s'élève son niveau social. Pour lui, les attributs favoris des hommes aux yeux des femmes sont des attributs plus sociaux que physiques. Les femmes aiment généralement des hommes à lunettes, symbole d'intellect dans l'imaginaire social. Les hommes quant à eux sont relativement moins sensibles à ces signes. Dans l'imaginaire collectif, la femme a une fonction de représentation, de socialisation, etc. Ainsi, les hommes seraient donc plus attentifs à ces aspects plutôt qu'à ceux qui ont trait à l'appartenance sociale.

En substance, cette analyse fait de la femme la plus sensible à l'apparence physique que l'homme en ce sens qu'elle chercherait mieux que ce dernier à faire du mariage une opportunité d'ascension sociale, même indirecte soit-elle. Si une telle lecture de la vie relationnelle s'est avérée vraie il y a plus d'une trentaine d'années en France, elle n'échappe pas aujourd'hui à une critique qu'impulse l'évolution même de la réalité dans un contexte marqué par des crises à répétition et le développement d'un sentiment d'opportunisme généralisé dans tous les domaines. La subjectivité n'aurait-elle pas laissé sa place à l'objectivité dans l'appariement de prétendants et le sentiment ne s'allierait-il de

nos jours à la raison ? Tout compte fait, si les premiers n'ont pas entièrement disparu des processus psychologiques qui déterminent l'orientation des engagements dans les relations, il n'est pas de doute qu'ils y occupent une place marginale. En tout point de vue, les hommes comme les femmes sont infectés par le virus de l'obsession à l'ascension sociale à travers le mariage ; ceci, même dans les sociétés d'Afrique qui n'ont pas encore entièrement tout perdu de leur prégnance morale.

En tout état de cause, l'on se rend à l'évidence que toutes les tentatives de raisonner les mobiles objectifs qui sous-tendent la dynamique du fondement du lien matrimonial se sont avérées vaines. Il n'y a pas de critère universel, soit-il objectif ou subjectif, applicable en tout point de vue à l'ensemble des particularismes spatiaux et historiques, pour rendre compte du déterminisme de l'appariement sur la toile des relations entre homme et femme. Les explications basées sur l'édification des alliances notamment en Afrique tout comme celles qui mettent en exergue la place de l'homogamie ont révélé leurs limites. Le seul critère invariable, commun à toutes les sociétés et à toutes les époques concerne la différence biologique qui caractérise la nature de l'espèce : c'est la différence sexuelle.

« L'histoire de la société conjugale nous offre du même phénomène un exemple plus frappant encore. Sans doute l'attrait sexuel ne se fait jamais sentir qu'entre individus de la même espèce, et l'amour suppose assez généralement une certaine harmonie de pensées et de sentiments. Il n'est pas moins vrai que ce qui donne à ce penchant son caractère spécifique et ce qui produit sa particulière énergie, ce n'est pas la ressemblance, mais la dissemblance des natures qu'il unit. C'est parce que l'homme et la femme diffèrent l'un de l'autre qu'ils se recherchent avec passion ».

Toutefois, fait remarquer l'auteur, ce n'est pas un contraste pur et simple qui fait éclore ces sentiments réciproques. Seules, des différences qui se supposent et se complètent peuvent inciter à se mettre ensemble. Il s'agit là, non seulement d'une idée biblique, mais une opinion défendue aussi par la philosophie antique et presque jusqu'à nos jours. On estime que l'homme et la femme ne sont que des parties distinctes d'un tout complet qu'ils reconstitueraient en s'unissant. En d'autres termes, c'est dans la division du travail sexuel que se trouve la motivation de l'appariement et de la solidarité conjugale. La division du travail sexuel repose sur le ressentiment des besoins complémentaires liés à l'usage des organes sexuels et quelques caractères secondaires qui en dépendent ; cette complémentarité s'étendant à toutes les autres fonctions organiques et sociales. Sans contester l'évidence naturellement de cette thèse basée sur la complémentarité se trouve dans le mystère de la reproduction.

Cependant, la thèse de la complémentarité du travail sexuel ne semble pas réunir le consensus nécessaire qui mettrait fin au débat sur la découverte du critère universel du fondement des liens matrimoniaux. Sa faiblesse se situe dans le fait que prise au hasard, toute femme ne satisfait pas toujours l'attente de n'importe quel homme et vice versa. De plus, les derniers développements des relations sentimentales (qui intègrent la sodomie et le mariage Guys) contribuent à remettre en cause la thèse de la différence sexuelle comme principal critère universel du fondement du lien matrimonial. La ressemblance non plus ne fait pas l'unanimité en la matière. À tout dire, les fondements du lien matrimonial dans la société contemporaine reposent principalement sur les caprices individuels. Les agents restent les seuls capables de faire remarquer dans chacune de leurs expériences la motivation première de leur engagement. Si donc l'appariement sur la toile des relations n'est soumis à aucune contrainte normative, il va de soit que la vie matrimoniale puisse en subir le coup dans un sens comme dans l'autre. Ainsi, pour mieux savoir comment cette individuation des motivations à l'établissement des liens matrimoniaux impacte la nuptialité, il convient de sonder les déterminants de la fragilité et de l'interruption des liens conjugaux, notamment en Afrique.

1.6. Facteurs de détérioration et de rupture du lien conjugal en Afrique

Lorsque le mariage est consenti, il est par principe, un évènement de gaieté et de réjouissance. Un moment de joie pour les jeunes conjoints, mais aussi de tout leur entourage à travers des manifestations festives. C'est un évènement prestigieux de la vie des individus et même des communautés surtout en Afrique où le mariage se révèle être d'intérêt collectif (Hertrich et Pilon 1997). Si la consécration des liens du mariage va le plus souvent au-delà des frontières du cercle familial pour impliquer des autorités administratives (et religieuses), c'est sans doute lié à l'importance capitale que l'on accorde à l'acte d'union. En général, le mariage intervient sur fond d'amour passionnel assorti de promesses de tout ordre qui ne donnent aucune chance d'imagination à la rupture. La rencontre de l'être aimé, écrit justement Russel « installe les amoureux dans un monde nouveau », un monde à part, enchanté, merveilleux. L'être aimé, dit-il, apparaît d'une richesse inépuisable, singulière, irréductible. C'est une révélation « comme si chacun trouvait enfin sa propre identité dans le temps même où il découvre celle de l'autre. C'est une véritable renaissance, une transfiguration comme si chacun était, pour l'autre, toute sa raison de vivre » (Dubar, 2003 : 81).

Le refrain « ...jusqu'à ce que la mort vous sépare ? », souvent entendu des officiants lors des cérémonies de mariage religieux, et pour lequel les futurs mariés consentent, traduit bien cette volonté des prétendants à aller le plus loin possible dans leur union. Car, on se marie généralement pour être heureux. Cependant, l'enthousiasme frénétique que crée la vie en couple peut s'avérer moins long que prévu ; écourté par des situations et événements (endogènes ou exogènes) qui sont susceptibles de conduire les conjoints à faire le deuil de leur amour. Il arrive que ceux qui vivent ensemble dans une union conjugale n'expérimentent pas le bonheur escompté et en arrivent même à préférer le retournement de la situation, le retour sur la parole convenue : c'est le « désenchantement » de l'amour. Certains décident de rompre leur relation plutôt que de vivre le calvaire.¹¹ Car, si la vie conjugale est considérée comme une éternelle école d'apprentissage pour ceux qui s'y sont engagés, la rupture par divorce apparaît alors comme une variante de la vie dans laquelle on peut beaucoup apprendre. Mais comment en arrive-t-on là ? C'est la question à laquelle certains chercheurs ont tenté de répondre.

En effet, depuis que White (1990) a laissé entendre que peu d'hypothèses explicatives avaient été formulées sur le divorce, beaucoup de recherches ont aujourd'hui conquis des frontières en la matière. En Occident, des recherches sur le divorce ont eu pour hypothèse des considérations fondées sur les avantages et les inconvénients du mariage. Elles soutenaient que l'augmentation de l'instabilité des unions conjugales au cours des décennies passées était largement due au travail des femmes dans les secteurs modernes de l'économie (Becker 1981). L'absence de la femme du domicile conjugal tout comme l'homme, l'augmentation des chances de rencontres et l'accès à un revenu salarié participent à fragiliser le couple. Cette hypothèse est contestée par d'autres recherches qui estiment que la stabilité des unions dépend à la fois des avantages du mariage, des obstacles et des alternatives possibles au divorce (Levinger, 1965 ; Udry, 1981). Autrement dit, lorsque les conjoints jugent les procédures de séparation trop fastidieuses, coûteuses ou contraignantes, les conjoints s'adonnent à des calculs rationnels de « coût et de rentabilité ». Dans le cas d'espèce, le divorce n'interviendra que dans les cas extrêmes où existe de réels intérêts.

¹¹ Article publié par le prof. TUYISABE T. le 30/09/2012 sur le <http://familleafricaine.over-blog.com/article-le-divorce-110728178.html>, et consulté 17/06/2013.

Cette analyse donne lieu à une autre approche explicative qu'on peut qualifier de culturaliste. Selon cette dernière, les causes de la hausse de l'instabilité des unions conjugales se trouvent dans l'abandon des mariages calqués sur les normes sociales au profit des unions basées sur des intérêts individuels (Thornton, 1989). La mise en avant des considérations personnelles et égoïstes tout au long des processus qui conduisent au mariage et leur implication dans la vie de couple constituent des germes qui ruinent de façon sournoise sa longévité. La perte d'intérêt pour les normes sociales plus conciliantes et l'émergence des règles caduques de la juridiction moderne ont contribué à fragiliser le lien conjugal. Désormais, ce ne sont pas des arguments qui manqueraient à qui veut bien divorcer de le faire. Mais toutes ces explications somment toutes intéressantes et inspirées des réalités occidentales ont peu de chance de correspondre au contexte africain. Les circonstances qui les ont produites en Occident se sont avérées diamétralement opposées aux conditions africaines.

L'étude de la nuptialité en général et le divorce en particulier est marquée en Afrique par l'ambiguïté liée notamment aux difficultés majeures qui se rapportent à la diversité de nature qui caractérise les unions conjugales. Cette ambiguïté a été confirmée par Mahboubi (2001) lorsqu'il s'est interrogé sur le comportement de la société mauritanienne. L'auteur estime que les obstacles à une connaissance exacte des causes du divorce se rapportent soit à la nature de l'union et de séparation, à la mémoire des personnes, soit au phénomène de remariage rapide surtout dans la ville de Nouakchott.

Il s'avère ainsi difficile de faire l'étude du divorce en utilisant exclusivement les données d'une enquête rétrospective. En conséquence, l'auteur estime que les causes du divorce ne sont pas saisies dans 13,5% de cas. D'une part, les femmes qui ont eu à divorcer plusieurs fois ont tendance à oublier les causes du ou des divorces antérieurs. D'autre part, des considérations personnelles (et confidentielles) empêchent les gens de déclarer ces causes. Car, aborder la question du divorce apparaît comme une pénétration dans l'intimité profonde des personnes et toucher un événement éventuellement encore douloureux, explique-t-il. Pour cette raison, la plupart des enquêtés peinent à faire la lumière sur toute la complexité de cette situation encore mal acceptée dans certaines sociétés africaines (Antoine et Dial, 2003).

L'analyse du divorce en Afrique part généralement des travaux empiriques et se fonde sur des considérations et caractéristiques des individus et du couple pour en établir les causes.

Ce qui conduit à une thèse déjà connue et reprise par Thiombiano (2009). L'instabilité des unions résulte de plusieurs facteurs, particulièrement dans le contexte africain où les systèmes matrimoniaux s'intègrent dans l'organisation globale des sociétés. Le divorce est un phénomène dont les causes n'obéissent à aucune règle déterminée. L'auteur cite notamment l'infidélité comme faisant partie de la longue liste de causes du divorce. Mais il précise que la société tolère l'infidélité de l'homme pour plusieurs raisons. En revanche, l'infidélité est proscrite, et la sanction est sévère pour la femme. Une discrimination que les femmes n'acceptent plus grâce à la scolarisation et le contact avec d'autres modes de vie.

Cette désapprobation, perçue comme une remise en cause de la suprématie de l'homme dans le ménage, est parfois source de conflits entre conjoints pouvant engendrer la rupture de l'union. Par ailleurs, l'insuffisance de préparation des conjoints au mariage apparaît aussi aux yeux de l'auteur comme un facteur important dans la survenance de la désunion des couples. L'abandon du cadre traditionnel d'éducation à la vie matrimoniale que constituaient les grandes cérémonies d'excision et de circoncision n'a pas trouvé de substitution. Le manque de cadre adéquat d'éducation sexuelle, familiale et aux valeurs morales crée un vide dans le processus d'initiation à la vie matrimoniale entraînant des difficultés de cohabitations. Le manque de communication entre conjoints qui en résulte occupe une place importante dans l'instabilité qui caractérise les couples dans la société contemporaine.

Ces conclusions sur les facteurs de détérioration du lien conjugal confirment la position de Mahboubi (Idem) qui pense que la souvenue des ruptures d'unions conjugales ne dépendent pas d'un ensemble fini de déterminants. Lorsqu'on étudie séparément les cas de divorce, il n'est pas rare de se rendre compte que des réalités qui se sont révélées fatales pour certains couples ne le sont pas forcément pour d'autres. Dans les sociétés mauritaniennes, l'étude de la nuptialité révèle une profonde mobilité, particulièrement dans le cas du « marché matrimonial », caractérisé par son instabilité (Mohamed Lemine, 2002). On note une forte augmentation des taux de divorce en Mauritanie où la majorité des divorces sont demandés par les femmes. Cette situation est d'autant plus intéressante dans la mesure où ce pays est, à plus de 90% musulman alors que l'Islam est réputé être une religion qui a réduit la femme au silence. Incontestablement, des changements d'ordre culturel entraînant des mutations structurelles ont pu conduire à cette nouvelle situation. Mais, peut-on s'en remettre aux seuls changements de mentalités des femmes qui

rechignent à accepter « les caprices » et les humiliations des hommes pour expliquer le phénomène sans interroger d'autres facteurs connexes telles que la conjoncture ?

Il apparaît aujourd'hui que les circonstances socioéconomiques ont un rapport étroit avec la stabilité des couples (Mahboubi et Abdoullah, 2001). Lorsqu'on assiste à la dégradation des conditions de vie familiale tributaires de la situation du conjoint face à l'emploi (chômage, sous-emploi, etc.), l'avenir du couple n'est pas reluisant. Il est menacé de rupture par la précarité de vie. La situation peut s'avérer plus compliquée lorsque la femme ne dispose pas de revenu stable. Les difficultés économiques et financières constituent des sources de mécontentements, de disputes et de querelles. D'ailleurs, lorsqu'elle en dispose, l'inversion involontaire des rôles entre mari (considéré souvent comme gagne-pain) et femme ne joue pas en faveur du couple. Car, d'après une certaine mentalité, la femme est faite pour être prise en charge par son mari. Les deux coauteurs associent à l'indépendance financière de l'épouse une source probable de divorce dans la mesure où elle a le pouvoir de s'assumer économiquement ainsi que ses enfants.

Cette analyse laisse apparaître que l'acquisition de l'autonomie financière par la femme a un rapport étroit avec l'instabilité des foyers. Autrement dit, l'obtention du pouvoir économique par les femmes peut augmenter les chances du divorce. Cette analyse soulève une question importante qui mérite néanmoins d'être nuancée. Certes, la recherche d'amélioration de conditions socioéconomiques apparaît-elle déterminante dans la dissolution des unions. À Dakar comme à Saint-Louis, la plupart des femmes espèrent profiter du divorce pour réorienter leur vie ou l'améliorer. Les femmes assimilent le divorce à une stratégie de libération de la contrainte de leur mari. Cette nouvelle situation leur offre l'opportunité d'exercer (sans aucune permission préalable) toute sorte d'activités rémunérées pour faire face à leurs besoins. Cette période leur permet de chercher un nouvel époux, souvent d'une catégorie sociale supérieure au précédent, sans contrainte de la part de leur entourage¹².

Néanmoins, cette vision de Mahboubi et d'Abdoullah (Op.cit) est quelque peu dévalorisante du statut de la femme. Elle l'est dans la mesure où elle fait indirectement de celle-ci une opportuniste à la recherche des avantages (matériels et pécuniaires) que

¹²-<http://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/151-senegal-le-divorce-un-moyen-d-ascension-sociale> consulté le 17 Juin 2013 à 13h 15.

<http://www.promotionfeminine.gov.mr/NR/rdonlyres/39C8EF5C-C4B1-4DD9-979B-3EB4FAA7D3D1/0/causededivorcefr.pdf> du 17 Juin 2013 à 22h 35 Mauritanie

procure le conjoint. Cette vision pose la question des mobiles du mariage chez la femme. Mais l'évidence de la réalité quotidienne invalide la nécessité d'une telle interrogation. Car, nombreuses sont ces femmes financièrement indépendantes encore au foyer ou qui cherchent encore à contracter une union. On ne saurait de plus ignorer les contributions des femmes à la gestion du foyer et aux charges familiales (Adjamagbo, 2006).

Par exemple, les femmes sénégalaises se sont révélées entreprenantes durant la période 1961 et 1991 et qui correspondait à une période de crise économique. Pour subvenir aux besoins du ménage, elles sont conduites à exercer une activité rémunérée. Dans bien des cas, les femmes assurent à elles seules les revenus du couple, tout en restant sous l'autorité de leur mari. Néanmoins, nombreuses sont celles qui souhaitent se libérer de la tutelle de leur conjoint pour ces raisons. Ainsi, plus de la moitié des femmes a rompu le lien conjugal pour défaut d'entretien par leur époux. Les deux autres causes récurrentes de divorce sont le manque d'amour et les problèmes avec la belle-famille¹³.

Évidemment, Antoine et Dial (2003) ont montré qu'en Afrique, les familles des conjoints s'impliquent fortement aussi bien dans le mariage que dans le divorce de sorte que parfois, la décision échappe à l'individu. L'action de la famille peut aller dans les deux sens : forcer la main à la fille à s'engager dans un mariage arrangé d'avance, mais aussi réclamer la fille au cas où il se poserait un problème que la parenté juge gravissime. Mais lorsque l'initiative provient de l'un des conjoints, des pressions familiales pour faire obstacle au divorce peuvent s'avérer nombreuses. Car, le divorce a été longtemps perçu comme un échec par la parenté. Il représente généralement une rupture entre les familles respectives des époux. Celles-ci peuvent, en jouant à la médiation, tenter de remédier à la crise.

Cependant, ces coauteurs relèvent que l'immixtion de la belle-famille dans la vie du couple est souvent invoquée par les femmes comme une des raisons qui les auraient poussés à se séparer. Alors, le point de vue de Mahboubi et d'Abdoullah (2001) se trouve confirmé lorsqu'ils déclaraient quelques années plus tôt que la première cause du divorce selon la réponse des enquêtées est liée aux aspects matériels et à l'implication des parents ; notamment leur ingérence dans les affaires de foyer de leur fils ou fille. Les conflits qui en découlent rendent parfois caduque la cohabitation, alors survient le divorce.

¹³-<http://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/151-senegal-le-divorce-un-moyen-d-ascension-sociale> consulté le 17 Juin 2013 à 13h 15.

Dans son étude du phénomène de divorce dans les sociétés mauritaniennes, Mohamed Lemine (Op.cit) renchérit en identifiant trois causes récurrentes du divorce en Afrique Sahélienne. La dislocation des couples, dit-il, intervient lorsqu'il y a une mésentente entre la femme et la famille de son mari, ou si le mariage est fait sans consentement de la femme, ou encore s'il advient une situation de non-respect des clauses du contrat de mariage. L'infidélité conjugale de l'un des partenaires, le changement brutal de régime matrimonial (de la monogamie à la polygamie) peuvent suffire à mettre fin à une vie de couple. Ils notent en particulier le cas des femmes qui subissent la polygamie parce que n'ayant pas choisi ce régime matrimonial au départ.

Cette analyse des causes du divorce se révèle limitée par l'imprécision de ce que l'auteur nomme « mésentente entre la femme et la famille de son mari », mais aussi par l'absence des motifs de ces mésententes. Elle s'avère aussi insuffisante dans la mesure où les conclusions de l'auteur ne sont pas applicables dans bien de sociétés plus ouvertes. Car, même là où les générations actuelles se sentent émancipées de la tutelle familiale, l'absence du dictat de la parenté sur le destin des jeunes ne garantit nullement pas la longévité du lien conjugal. Il n'est pas étonnant aujourd'hui de voir un conjoint refuser d'obtempérer aux injonctions des siens pour s'attacher à son partenaire lorsqu'il ne voit pas un intérêt direct à se séparer de son amoureux. C'est incontestablement un signe irréfutable de l'autonomie acquise par les générations contemporaines. Il s'inscrit en rupture avec les pratiques ancestrales qui voudraient que la volonté des cadets s'aligne sur celle des aînés ; ce qui conduisait à l'aliénation des choix individuels dans le cadre du mariage.

Le mariage forcé et le mariage précoce que Locoh (1995) considère en Afrique comme une sorte de « rite de passage » pour la jeune fille et un moyen d'acquiescer sa majorité sociale, contribuent aussi dans une certaine mesure à l'ampleur du divorce. Le jeune âge au premier mariage et l'écart considérable d'âge entre les conjoints sont des facteurs importants de risque au divorce (Tilson et Larsen, 2000 ; Antoine et Dial, 2003). L'absence de consentement des jeunes ou le simulacre d'acceptation monté de toutes pièces et surtout les frustrations liées à l'insatisfaction se révèlent préjudiciables à la stabilité du couple. Ces mariages peuvent être perçus comme une contrainte par les conjoints et le divorce peut survenir. Aussi en inscrivant l'entrée en mariage dans un processus de maturation, l'insuffisance du temps mis par des prétendants (encore immatures et trop jeunes) dans la recherche du conjoint approprié peut se révéler insatisfaisant à la longue (Amato et Previti,

2003). Avec l'évolution des mentalités, il devient quasi difficile de vivre toute une vie entière avec un partenaire que l'on ne s'est pas choisi. La peine sournoise qu'engendre une telle situation est assimilable à celle d'un couple infertile dans un environnement social qui adule la reproduction.

L'infécondité est un facteur favorisant le divorce dans bien de sociétés. Ce dernier aspect lié à l'infertilité de l'homme ou à l'incapacité de la femme à avoir des enfants est une situation dévalorisante pour les conjoints. Les sociétés africaines accordent une très grande valeur à la procréation. La fécondité y était traditionnellement la vocation première d'une union. Par conséquent, l'infécondité (ou la sous-fécondité¹⁴) du couple augmente le risque de divorce (Takyi, 2001). Par exemple au Togo, en milieu rural, les unions infécondes ont deux fois plus de risque d'être rompues que les unions fécondes (Thiriat, 1998). Étant donné que la descendance est généralement vue comme garantissant les « vieux jours », les conjoints n'acceptent vraiment pas hypothéquer leur vieillesse par un manque d'enfants. D'ailleurs, c'est pour cette raison que le mariage y est associé à la procréation. Dans ces conditions, ne pas avoir d'enfant pour n'importe quelles raisons que ce soit est discriminatoire dans la communauté et attire la honte. De plus, dans les sociétés patriarcales, seul le genre masculin était considéré comme étant en mesure d'assurer la perpétuité de la lignée. Ainsi, lorsqu'une femme met au monde seulement que des filles, elle peut être répudiée. En cas de « prétexte » suffisant, le divorce s'offre comme le dernier recours pour ces dernières.

Mais Antoine et Dial (2003) sont plutôt intéressés par les facteurs culturels tels que l'ethnie, la religion et le milieu de socialisation comme ayant des impacts sur les couples. Ils étayaient leur position à travers des exemples tirés de différents contextes. Si les Serer (population nomade socialisée en milieu rural) divorcent moins rapidement que les Wolof à Dakar, c'est en raison de cette différence de cadre de socialisation. Dans cette logique, ils montrent aussi qu'à Lomé, le groupe ethnique Ewé divorcerait moins que les Mina. Ces exemples mettent en exergue le caractère conservateur de l'éducation traditionnelle des milieux ruraux qui valorise les unions à vie. Même en ville, les mécanismes de conciliation sont particulièrement forts au sein des groupes identitaires particulièrement d'origine rurale. Les couples mono-ethniques¹⁵ sont peu enclins à divorcer rapidement que leur

¹⁴ La mise au monde seulement d'enfants de même sexe.

¹⁵ Couple dont les partenaires qui le composent sont de même ethnie ou de même groupe ethnique.

opposé. L'existence de liens de parenté entre l'homme et sa femme diminue alors le risque de divorce (Antoine et Djiré, 1998).

Dans le prolongement de la recherche des facteurs culturels favorisant le divorce, la religion apparaît comme déterminant. L'influence de l'appartenance religieuse sur l'évolution des liens conjugaux est contrastée. L'appartenance religieuse peut favoriser la stabilité du couple comme ce fut le cas à Dakar où des études ont révélé que les femmes chrétiennes présentaient des unions plus stables (Bocquier et Nanitelamio, 1991). Cependant, ce n'est pas la stabilité des couples chrétiens qui étonne le plus. Car on connaît la prohibition du divorce dans la religion chrétienne. Mais ce qui est particulièrement curieux, c'est l'augmentation des risques de divorce chez les chrétiennes plus que chez les musulmanes, notamment au Ghana (Isiugo-Abanihé, 1998 ; Takyi, 2001). Cette réalité contredit les principes de la religion chrétienne et remet en cause l'hypothèse selon laquelle la polygamie serait (plus que la monogamie) porteuse de germes de divorce (Pison, 1988). Tout compte fait, les facteurs liés à des considérations d'ordre culturel n'agissent pas partout de la même manière. Contrairement à certains pays occidentaux où le faible niveau d'éducation des femmes est associé à un plus grand risque de divorce (Hoem, 1997), ce sont plutôt les unions des femmes instruites qui présentent une plus grande fragilité surtout dans les milieux urbains d'Afrique subsaharienne (Antoine et Dial, 2003).

En définitive, le divorce résulte en tout état de cause, des mésententes liées à l'insatisfaction des attentes et espoirs suscités par les mirages antérieurs à la constitution du couple. Ces espoirs se rapportent à différents centres d'intérêts. Généralement, la séparation survient lorsque s'installe une situation qui contrarie les motivations premières de l'un, de l'autre ou des deux conjoints. C'est le cas de l'impuissance sexuelle, l'infécondité (stérilité ou le fait de mettre au monde que des filles), l'incompatibilité d'humeur liée à la différence d'âge entre conjoint et bien d'autres facteurs déjà susmentionnés. Toutes ces situations qui contribuent à la fragilité des unions conjugales et au divorce inspirent à mieux appréhender les perceptions et attitudes des jeunes contemporains face à l'entrée en mariage.

Car, le divorce tout comme le célibat prolongé apparaît dans une certaine mesure comme un manque d'intérêt (du moins) momentané pour le mariage. Si donc la satisfaction jadis recherchée à travers le mariage ne réside plus (ou pas uniquement) dans la vie en couple, l'enthousiasme qu'ont les individus à y entrer perd logiquement de son ardeur. Par

exemple, si l'infécondité ou l'infertilité de l'un ou de l'autre des conjoints est susceptible de conduire à la séparation du couple, on peut déduire hypothétiquement que le besoin de procréation pousse dans une certaine mesure au mariage. Dans cette logique, l'affaiblissement de l'attachement social à la procréation dans la société actuelle peut porter préjudice à une entrée en mariage ou du moins modifier le calendrier nuptial.

Mais il faut reconnaître que la question de motivation à la vie conjugale ou de démotivation à l'entrée en mariage peut apparaître plus complexe qu'on ne peut s'imaginer. Non seulement on pourrait mettre en évidence le concours de multiples facteurs, mais aussi le fait que ceux-ci n'influencent pas souvent l'attitude des individus d'une manière identique. Tout dépend donc des forces et faiblesses des gens à répondre aux situations qui s'érigent en obstacles au mariage. Dans cette logique, la dot qui est une pratique courante dans les sociétés africaines est loin d'être innocentée dans la mesure où la dot (à l'africaine) ne fait l'unanimité notamment dans les jeunes générations. Une certaine perception considère la dot comme une contrainte et un obstacle au mariage. Ce qui nous conduit à reconsidérer la pratique de la dot en Afrique pour en ressortir le lien éventuel avec le phénomène de célibat prolongé et du mariage tardif.

1.7. Dot à l'africaine, une pratique controversée

L'observation du rituel de la dot tel qu'elle se pratique en Afrique, remonte très loin dans l'histoire humaine. Les tentatives de situer ses origines se perdent loin dans le passé de sorte que même les légendes les plus adroitement constituées ne peuvent en donner des indications dignes de foi (Bitota)¹⁶. La dot fait donc partie du processus originel du mariage dans la tradition des sociétés d'Afrique Subsaharienne. Toutes les coutumes lui accordent une importance capitale comme déterminante pour la reconnaissance de l'union conjugale. La dot y joue un rôle primordial. Elle apparaît comme une preuve matérielle de l'accord de l'union matrimoniale passé entre deux familles. Elle accorde une légitimité au mariage (Cavin, 1998)¹⁷ ainsi qu'aux enfants qui naissent de cette union conformément à la tradition.

Dans la pratique, ce rituel s'observe le plus souvent avant la cérémonie de l'union et entérine le contrat de demande et de don (de la fille nubile) en mariage. Mais il n'est pas

¹⁶ Bitota Muamba (J.), Recherches sur le statut juridique des femmes en Afrique, op.cit. p.90.

¹⁷ Cavin A-C. (), Droit de la famille burkinabé, le code et les pratiques à Ouagadougou ; cité par Anani A.I. (2008).

exclu de voir la dot intervenir pendant la cérémonie du mariage ou après selon les cas. D'ailleurs, la dot apparaît dans une certaine mesure comme une redevance échelonnée dans le temps. Même si toutes les sociétés (à leurs différentes époques) s'adonnent à cette règle, il n'en demeure pas moins que la diversité de leurs coutumes impose une diversité de formes et d'interprétation. En effet, on enregistre par rapport à la forme, différentes manières d'observer le paiement de la dot. Selon les conclusions de la recherche comparative d'Anani (2008) sur le sujet dans quatre pays francophones de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et le Togo), le paiement de la dot se fait soit en nature, soit sous forme de prestation de services¹⁸. L'observation de la redevance dotale sous forme de prestation de service consistait à la réalisation d'activités périodiques nécessitant du jeune prétendant des efforts physiques. Il s'agit par exemple d'aller aider le beau père à cultiver son champ ou à réfectionner le toit de sa maison, etc.

Cependant, certains chercheurs à l'instar de Dédé (1962)¹⁹ refusent de voir ces prestations de services comme une forme de dot. Ce dernier estime que la dot par prestation n'en est pas une pour la simple raison qu'elle ne fait pas l'objet de restitution ou de remboursement en cas de litiges. Il n'en demeure pas moins que les Kotokoli, les Kabyè et d'autres peuples du nord du Togo ont, pendant longtemps, fait recours à cette modalité. Le non-respect de cette disposition (là où elle est en vigueur) était perçu comme un manquement, voire une dette.

Généralement, la composition du menu dotal diffère d'un milieu à un autre. « Elle se présente de différentes manières et les biens qui la composent varient également suivant les ethnies et les groupes sociaux » (Anani, 2008 : 39). La constitution de la dot porte sur des objets locaux de valeurs avec peu ou sans les produits importés. D'ailleurs, dans les sociétés à forte prégnance de tradition, le menu dotal se composait de biens consommables.

L'auteur rapporte un exemple de composition de la dot tiré des années 1950 à Lomé comme suit. Le prétendant, un homme lettré, employé de commerce ayant une solde mensuelle de 3600 F CFA apporte à la famille de sa fiancée (une jeune fille ayant été à l'école et devenue couturière) : une malle, quatorze (14) bouteilles de boissons, trois (3)

¹⁸ Le paiement de la dot sous forme de prestation de services à l'ayant droit est une modalité plus ancienne qu'on retrouve dans les sociétés traditionnelles que dans les sociétés modernes.

¹⁹ Dédé A-F (1962), *Le contrat réel des arrhes du mariage (dot) et le statut de la femme en Afrique noire*, thèse de doctorat, université Lovanium, Kinshasa, cité par Anani A.I. (2008), *la dot dans le code des personnes et de la famille des pays d'Afrique occidentale francophone cas du Bénin, du Burkina-Faso, de la cote d'ivoire et du Togo*, Op.cit.

chapeaux, huit (8) complets de pagnes, trois (3) paires de chaussures, six (6) foulards, un sac à main. On peut voir à travers cet exemple le signe de modération pour une personnalité pas pauvre dans un environnement marqué par l'occidentalisation.

En effet, pendant la colonisation, l'Afrique francophone s'était sentie comme dépourvue de sa substance lorsque le colonisateur (français) avait décidé (à un moment donné), de suspendre le droit coutumier et d'appliquer les textes juridiques occidentaux dans les colonies. L'échec de cette tentative va conduire à un compromis qui combine droit coutumier et droit moderne dont le CPF de nombre de ces pays reste la parfaite illustration. La dot telle qu'elle se pratique aujourd'hui est donc issue de cet alliage entre tradition et modernité et ne correspond pas à ce qu'elle représente en Occident. Dans la plupart des pays occidentaux, la dot représente comme le dit Anani (2008 : 13),

«un ensemble de biens apportés par la femme ou par sa famille pour subvenir aux besoins du nouveau ménage qui se fonde. En droit romain par exemple, la dot est l' « ensemble de biens apportés par la femme pour contribuer aux charges du ménage. Elle est également définie par l'ancien article 1540 du Code civil français comme le bien que la femme apporte au mari pour supporter les charges du mariage ».

Par contre, dans la conception africaine de la dot, c'est plutôt le futur marié ou ses parents qui apportent à la famille de la fille (ou à cette dernière) un certain nombre de biens. Ceux-ci ne sont pas forcément destinés à profiter au couple en voie de se constituer. Mais le système de dotation en Afrique prend plutôt l'allure d'une redevance que l'on apporte à sa future belle famille en guise de reconnaissance pour un service rendu (ici, celui d'avoir accepté de donner sa fille en mariage). C'est alors que la dot donne lieu à différentes interprétations parfois polémiques.

Il existe dans la littérature un foisonnement d'opinions sur le sens qu'il faut donner de la dot africaine. Trois grandes tendances résument les différents points de vue sur la question : la dot comme le prix d'achat de la femme ; la dot perçue comme étant une compensation matrimoniale et la dot comme facteur de stabilité du mariage.

La première assertion illustre la pensée des auteurs tels que Solus (1959), Nkouendji (1975), etc. L'idée que défendent ces derniers correspond à celle émise par Solus²⁰ dans les années 1950 et reprise par Anani (2008 : 15) pour qui,

²⁰ Solus H., 1959, *Le problème actuel de la dot en Afrique Noire*, cité par Anani, op.cit.

« La dot africaine se présente bien plutôt comme un prix d'achat de la femme que verse le mari à celui qui exerce puissance et autorité (sur la fille nubile), lesquelles étaient à l'origine absolues, puisque le consentement de la femme audit mariage n'étant jusqu'à ces dernières années, nullement requis, c'était en effet le chef de famille qui disposait, à son gré des filles, et ceci, dès leur plus bas âge et même avant leur naissance. Le versement d'une somme d'argent que le futur époux fait au père de famille en vue d'obtenir sa fille prend de plus en plus le caractère juridique d'un prix d'achat et altère ainsi la nature même du mariage qu'il transforme en une véritable vente. L'expression courante "chater une femme" devient synonyme de l'épouser ».

En d'autres termes, la dot est considérée comme le coût d'« acquisition de la femme » dans le sens que, même souhaité, le départ de la fille nubile de la communauté des siens représente en quelque sorte une perte alors qu'il est vu comme un gain pour la famille qui s'enrichit d'un nouveau membre. Cette vision de la dot qui fait indirectement de la femme un bien marchand est critiquée par la communauté scientifique pour son manque d'éthique. La valeur de la personne humaine est outre mesure et ne saurait être estimée. Ainsi considère-t-on que, dire à une femme qu'elle a été achetée à ses parents au prix de la dot est une insulte à sa personne et peu donc servir de motif suffisant pour le divorce.

Cette position qui récuse les discours tendant à discriminer la femme en faisant d'elle un sujet marchand est défendue par Bitota (2003) qui démontre les limites de l'assimilation de la femme à un bien marchand par la description de ce qui peut être considéré comme tel. Des conventions internationales et autres déclarations consacrent le caractère sacré de la personne humaine et invalident par la même occasion cette précédente perception de la dot ; ce qui ouvre alors une autre perception qui la considère sous une assertion plus simulée.

La dot n'est pas le prix de la femme, mais une compensation matrimoniale. C'est la seconde assertion proposée par un autre groupe de chercheurs, dont Munzele-Munzimi (2006) pour expliquer le sens de la dot en Afrique Subsaharienne. Cette perception de la dot s'alimente d'une vision ruraliste de l'économie et du social où la personne humaine est une richesse du point de vue de sa contribution à la (re)production. La femme participe à la croissance économique notamment comme main d'œuvre pour sa famille d'origine, mais aussi à la croissance sociale par la production d'enfants. D'ailleurs, Lévi-Strauss (1967) a montré (dans les années 1950) combien la femme, valeureuse, faisait objet d'échange entre clans dans un mécanisme « gagnant-gagnant » où l'on évitait de donner une femme en mariage sans être sûr d'en recevoir en contrepartie.

Considérant ainsi la femme, ces auteurs estiment que l'institution de la dot vise à soulager « la perte » que cause le départ de la fille nubile du clan de ses parents pour rejoindre celui de son mari. Pour Solus²¹, cité par Anani (2008 : 17) la dot désigne une

« compensation puisque la famille à laquelle appartenait la fille donnée en mariage diminuant d'une unité qui représentait pour elle une valeur économique, il s'agissait de remplacer celle-ci par une sorte de contre-valeur. Et c'est ainsi qu'étaient remis au père ou au chef de famille soit des animaux domestiques, soit des objets d'importation considérés comme précieux, soit des morceaux de fer ou plaques de laiton ».

Cette interprétation de la dot corrobore celle de Sohier (1950)²² qui préconisait une conception utilitaire. Il est courant d'exiger de la famille bénéficiaire une indemnité non pas pour la cession de la femme, mais pour compenser l'appauvrissement que le groupe éprouve en étant privé des activités de la femme. C'est aussi une compensation pour les droits plus ou moins étendus que la famille du mari aura sur les enfants à naître d'elle.

Cette perception, quoique intéressante de la dot, à laquelle adhèrent nombre d'auteurs n'est non plus excusable. On peut lui reprocher de traiter la dot exclusivement sous l'angle économique au détriment de son aspect anthropologique. La dot n'est pas seulement un apport matériel ; elle est aussi pleine de sens spirituel. La dot sacralise l'union conjugale et lui confère un caractère mythique. La cérémonie de la dot donne aussi lieu à des libations aux ancêtres pour implorer leurs bénédictions en scellant « l'intangible » lien du mariage. C'est alors que la dot passe pour un acte symbolique qu'une cérémonie qui brille par sa grandiloquence.

L'ouverture des sociétés africaines au reste du monde en passant par la colonisation et ses implications sociales, les choses sont loin d'être intègres. Le souci d'innovation et de modernisation des pratiques conduit à une recomposition permanente de ce menu dotal. Ainsi, le paiement de cette redevance maritale semble être réquisitionné aujourd'hui par les différents acteurs et mis au service des intérêts égoïstes. «Le goût de la richesse ostentatoire et le désir de paraître conduisent à des dépenses somptueuses. Cette mentalité

²¹- Solus H., 1959, Le problème actuel de la dot en Afrique Noire, cité par Anani (2008).

²² - Sohier (A.), Traité élémentaire du Droit coutumier au Congo Belge, Bruxelles, 1950 cité par Anani A.I. (2008).

se manifeste notamment à l'occasion des cérémonies qui ponctuent la vie familiale.»²³
Anani (2008).

Pour plusieurs raisons, les bénéficiaires de la dot (les parents de la fille nubile) trouvent dans la dotation une manière de se faire payer ou indemniser les investissements antérieurement consentis pour l'éducation de leur enfant. De même, une certaine frange de la population relativement aisée cherche à se servir de la dot comme un moyen de valorisation et de démonstration de pouvoir soit-il économique ou social. Ainsi, l'observation de la dot verse dans une sorte d'exagération qui alimente la controverse actuelle sur sa raison d'être.

Toutes ces multiples considérations liées à l'observation de la dot semblent avoir transformé le caractère symbolique de la dot en un système de pratiques somme toute déconcertantes. Même dans les pays où le paiement de la dot est juridiquement de rigueur (Togo, Bénin, etc.), plus personne ne peut prétendre se contenter des minimums fixés par les CPF sous peine de perdre la face socialement. Derrière la parodie de modestie voulue par le législateur se cache en réalité un ensemble d'abus voire d'«extravagance» savamment orchestrée par certaines couches sociales.

Dans une certaine mesure, le paiement de la dot apparaît aux yeux d'une certaine élite intellectuelle ou économique comme un moyen de promotion de soi. Issus pour la plupart des milieux urbains où ils travaillent généralement dans les secteurs modernes de l'économie, les membres de cette élite cherchent à se servir de la dot pour accroître leur notoriété. En apportant une dot impressionnante, ceux-ci augmentent leur prestige à des fins politiques alors qu'ils auraient pu contribuer à la connaissance et la promotion des textes réglementaires par le respect des dispositions en vigueur. Dans d'autres cas, l'on a tendance à se servir de la dot comme un moyen d'enrichissement. La demande d'une dot importante répond à un désir de bien-être matériel pour la mariée et les siens. L'on y chercherait à faire une sorte de provision pour garantir les lendemains du mariage en mettant à la disposition de la femme les moyens d'entamer son autonomie économique et financière.

Toutefois, des voix s'élèvent pour dénoncer non seulement le matérialisme outrancier dans l'observation de la dot, mais aussi sa contrariété avec le droit international. Parmi les voix

²³ - Costa-Lascoux J. (1982), La lutte contre les comportements anti-économiques, in *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, Tome X, Les Nouvelles Editions Africaines, p.138 ; cité par Anani (2008), p27.

les plus prépondérantes, celles des défenseurs des droits humains qui estiment que la dot, telle qu'elle se pratique aujourd'hui en Afrique, constitue un frein à la promotion des droits de la femme et des jeunes. La dot est considérée comme tenant en laisse les femmes dans le cadre du divorce ou du veuvage où elles sont contraintes de subir le lévirat. L'interdiction pure et simple de la dot dans les CPF de certains pays (Côte d'Ivoire, Burkina-Faso, etc.) visait à libérer la femme du carcan d'infériorité (où elle se trouve par rapport à l'homme) et du spectre des violences conjugales. Même si Laroche-Gisserot estime que cette règle, assortie de sanction pénale à l'encontre de tout contrevenant et de ses complices depuis 1964, n'a pas changé les choses dans ce pays, elle aura néanmoins contribué à préparer les mentalités à une nouvelle politique.

D'ailleurs, dans les pays comme le Togo, où la dot est très symbolique, la tendance actuelle en cours d'observation dans les classes sociales urbaines n'est-elle pas celle d'un abandon pur et simple de cette tradition. Ainsi, dans les classes sociales urbaines pauvres, la survenue d'une grossesse peut suffire à donner lieu à un engagement conjugal. Nombre de jeunes font d'ailleurs fi des dispositions législatives relatives à la dot et au mariage. Ils les récusent pour des raisons de difficultés financières espérant que le législateur saura entériner leur souhait par une abolition pure et simple de ces pratiques mal en point. En d'autres termes, la dot constitue une entrave pour le mariage selon une certaine conception de la chose. S'en passer lorsqu'on n'en a pas les moyens est de nos jours une option de bien de prétendants au mariage. Cette réalité traduit bien la variation des considérations sociales qui existent dans la société africaine et dont les incidences sur le calendrier nuptial sont telles qu'on assiste à la coexistence de deux phénomènes contradictoires : le mariage précoce et l'entrée tardive en union conjugale. Quelles logiques donc pour ce dualisme dans ce nouvel environnement africain ?

1.8. Ambivalence de la nuptialité africaine : de la précocité du mariage à une entrée tardive en union

En général, l'histoire de l'évolution de la nuptialité n'a pas connu une trajectoire rectiligne en Afrique. Lorsqu'on considère les différentes approches développées au sujet de l'ambivalence qu'elle présente aujourd'hui dans la plus part des pays en développement, on réalise qu'elle son développement s'est fait de différentes manières. Lorsqu'on les considère du point de vue historique, ces deux réalités contradictoires (mariage précoce et mariage tardif) qui constituent la trame de la nuptialité africaine ne reposent pas sur une

même logique explicative. Selon les différents chercheurs qui se sont intéressés à la variable âge, l'adoption de l'une ou l'autre de ces réalités par une société tiennent à des perceptions tirées à différentes sources selon les époques.

Selon Apitshandenge (1992), la pratique du mariage précoce est associée à une mentalité qui accorde une importance capitale à la procréation de la fille. En ce sens, la précocité du mariage permettait alors une utilisation maximale de la vie féconde d'une femme dans la mesure où celle-ci disposait d'une marge assez importante d'années pour faire autant d'enfants possible. Ainsi, en se mariant très jeune, la fille avait hâte de prouver sa fécondité, objet de l'attente de sa communauté. C'était aussi un moyen de sa propre valorisation sociale comme de son intégration à cette même communauté. Si donc le mariage précoce comportait une valeur aux yeux de la femme, celle-ci ne s'y engageait pas sans l'aval des géniteurs. S'ils ne sont pas les commanditaires d'une telle pratique, ils y trouvent néanmoins une fierté dans une société qui récuse le célibat.

Mais contrairement à cette thèse défendue par l'auteur une certaine considération estime que le mariage précoce s'est développée à un moment où le système scolaire n'existait pas ou était faiblement adopté. Dans le système d'éducation traditionnel africain, la fille notamment n'avait rien d'autre à prouver que sa fécondité. Ainsi, les filles mariées jeunes ont un faible niveau d'éducation et peu d'occasions de poursuivre leur éducation. Aujourd'hui, on note d'une manière générale que le pourcentage de filles mariées à l'âge de 18 ans diminue au fur et à mesure qu'augmentent les années de scolarité.

Bien que ce soit là une évidence, il n'en demeure pas moins que la position de ceux qui raisonnent dans cette logique ne croise pas l'assentiment de la catégorie d'analystes qui voient dans le développement du mariage une relation avec l'économie. Dans cette logique, Adepoju (1999 : 120) soutient que,

« Le mariage précoce était, dans la société traditionnelle, facilité et encouragé parce que, d'abord, l'économie était largement basée sur l'agriculture de subsistance... De plus, sinon aucune des ressources nécessaires à la cérémonie du mariage ne venaient du couple, puisque l'arrangement se faisait essentiellement entre les deux familles. Les compagnons d'âge, les amis et les parents étaient également disponibles pour aider à bâtir la simple hutte ou la petite maison dont le couple avait besoin pour commencer sa vie, parant de cette manière à la nécessité – aujourd'hui largement dominante – pour le prétendant d'amasser une quantité substantielle de ressources personnelles avant le mariage ».

En d'autres termes, Adepoju explique la précocité de l'entrée en union par la facilité d'acquisition des moyens nécessaires au mariage et à la prise en charge convenable de la famille qu'il engendre. À juste titre, la disponibilité et la suffisance des ressources en garantissant à tous les jeunes une chance d'intégration sociale à la faveur du communautarisme inhibaient tout souci. Dans cette logique, l'adoption des mariages tardifs de nos jours trouverait son fondement non seulement dans la rareté et l'insuffisance des ressources, mais aussi dans la démultiplication des besoins et la cherté de la vie.

C'est dans ce sens que Dial (2006), partant de ses analyses sur le phénomène de divorce au Sénégal, en vient à situer les facteurs ayant favorisé le développement du mariage tardif dans ce pays. Pour ce dernier, les difficultés, notamment socio-économique qu'éprouvent principalement les hommes pour former une famille seraient déterminants dans l'explication à donner au phénomène. Si le mariage en tant qu'institution garde toute son importance même en milieu urbain, il est à noter qu'il n'est plus la priorité pour les jeunes. L'ampleur de la récession économique et les difficultés financière qu'éprouvent les dakarois expliquent en grande partie l'avancée de l'âge au mariage des femmes. Cette corrélation est due à l'existence d'une forte attente économique de la femme vis-à-vis du mari. Pour l'auteur, la fonction première de l'homme est avant tout économique. Il est à juste titre considéré comme pourvoyeur de moyens de survie. L'affaiblissement du pouvoir des parents pour marier leurs filles nubiles est aussi pointé du doigt dans cette analyse.

Aux facteurs économiques qui prédisposent les jeunes au mariage à un si jeune âge s'ajoutent l'influence des pratiques de fiançailles précoces. Lorsque les filles ont été promises en mariage depuis leur jeune âge, les charges des prestations dans le cadre de la dot réduisent la durée du célibat. De plus, les craintes des parents concernant les relations sexuelles et la grossesse en dehors des liens du mariage constituent une des raisons qui poussent les familles à expédier leurs enfants dans le mariage. Pour nombreuses de nombreuses filles précocement mariées, le mariage apparaît comme le cadre de l'initiation à la vie sexuelle dans la mesure les possibilités d'expression de leur érotisme s'avèrent quasi rares. Ainsi l'importance accordée à la virginité contribue indirectement pas au mariage précoce en ce sens que plus la mariée est jeune, plus grandes sont les chances qu'elle soit vierge.²⁴

²⁴Confère <http://www.iywg.org/sites/iywg/files/y115f.pdf> consulté le 31/01/2014 à 21h 13.

Pour ainsi dire, le modèle d'analyse du mariage précoce et du mariage tardif en les associant notamment aux facteurs économiques, culturels a eu un écho favorable auprès de certains analystes, mais n'aura pas fait l'unanimité. Dans son analyse de l'évolution et des déterminants des modèles familiaux, Marquet, J.²⁵ disait à propos du mariage tardif ce qui suit :

« Le modèle du mariage tardif avec un taux de célibat définitif élevé était en phase avec la société agraire et sa politique patrimoniale. Le mariage tardif permettait au père de garder plus longtemps la main mise sur l'exploitation agricole, le célibat prolongé ou définitif de quelques enfants s'expliquait pour une large part par la dépendance socio-économique à l'égard du patriarche. Le célibat permettait de limiter la dispersion des terres. La priorité accordée à la lutte quotidienne pour la survie n'encourageait pas les dissidences » p11.

Certes, l'économie reste au centre de l'analyse de l'auteur, mais ce n'est pas la même orientation analytique qui caractérise les précédentes propositions. Ici, ce n'est plus la précarité des moyens économiques qui constituerait une entrave au mariage, mais la perception des biens économiques comme un enjeu potentiel. Le mariage tardif avait connu un développement à l'époque où l'économie était essentiellement basée sur la production agraire par la seule volonté des patriarches à conserver le monopole de la richesse. L'égoïsme de ces derniers à se servir durablement de la force productive des cadets en leur refusant la chance de se marier serait donc la source à partir de laquelle s'est rependu le phénomène.

Si donc l'on a prétendu que c'est par une certaine contrainte des aînés que des jeunes sont amenés à un moment, soit à s'engager précocement dans le mariage, soit à vivre un célibat allongé, ces théories ne disent rien sur la responsabilité de ceux qui subissaient cette coercition. En outre, ces propositions d'analyse, même dans leur bonne foi ne sauraient s'appliquer à la réalité de nos jours. L'évolution du contexte normatif mondial semble avoir pris le dessus sur toutes ces considérations qui font entorse aux droits et à la dignité humaine. Ou alors un bénéfice du doute peut être accordé aux jeunes « victimes » de leur ignorance d'appréciation compte tenu de l'âge auquel ils s'engagent (souvent involontairement) dans le mariage et les risques que cela constitue pour leur bien-être. Mais aujourd'hui, les hommes tout comme les femmes disposent du choix du moment pour entrée dans la vie conjugale en toute responsabilité. Cependant, la question reste encore posée au sujet des logiques qui sous-tendent l'ampleur de l'avancée de l'âge au premier

²⁵http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/36879/telechargement_fichier_fr_pop_et_soc_francais_391.pdf
consulté le 31/01/2014 à 21h 37

mariage dans les sociétés libéralisées de nos jours. Ce qui conduit à poursuivre le présent travail de recherche. Pour ce faire, une définition des concepts fondamentaux s'avère importante en vue de faire l'économie de toute ambiguïté.

II. Clarification sémantique des concepts opérationnels

Chaque domaine du savoir a son jargon et tout discours scientifique se doit d'utiliser des concepts clairs et précis afin de se démarquer de la confusion qui caractérise le sens commun (Durkheim, 1999). Cette démarche permet d'échapper à l'emprise des notions vulgaires. La définition des concepts a pour but de recadrer le contenu des mots et expressions fortes utilisés dans ce document.

2.1. Amour

Terme polysémique, le concept amour traverse différentes disciplines et recouvre une multitude d'assertions. Dans le domaine religieux, l'amour désigne un mouvement de dévotion et de dévouement porté vers Dieu. C'est un idéal d'attitude d'approbation et d'affection pour l'être suprême ou envers une autre personne. En ce sens, l'amour apparaît plus comme un sentiment altruiste, dévoué et désintéressé recommandé parce que Dieu lui-même serait Amour. Pour les philosophes, l'amour est également une affirmation, un jugement, dans la mesure où l'amour attribue une valeur à la chose aimée. L'amour n'est donc pas un sentiment aveugle, privé de signification, qui serait uniquement l'expression de la force pure des pulsions. Il a également, au-delà de sa nature évidente de sentiment, un caractère sélectif. Ainsi, lorsque les motifs d'amour se réalisent, on peut en distinguer le degré ou intensité de l'amour. Contrairement à l'amour « vrai », on parle d'amourette pour désigner un amour passager sans profondeur.

Les deux sens religieux et philosophiques de l'amour apparaissent différents, mais pas contradictoires. À l'exception de l'amour envers l'être suprême, les deux définitions intègrent la possibilité que l'amour aboutisse à l'usage sexuel, rejoignant ainsi le sens qu'il revêt dans le présent travail. En d'autres termes, l'amour désigne un sentiment intense d'attachement englobant la tendresse et l'attraction physique entre deux personnes. Il implique donc admiration pour l'être aimé et un désir motivé par l'instinct sexuel. Contrairement à la conception religieuse de l'amour qui recommande désintéret et altruisme, l'amour apparaît ici comme une sorte de compensation d'un vide sentimental. Ainsi, faire de l'amour, c'est entretenir des relations sexuelles avec un ou une partenaire.

Contrairement au viol, l'amour comme relation sexuelle réacquiert un minimum de consentement des amoureux, personnes qui s'aiment.

2.2. Célibat / célibataire endurci

Le célibat fait référence à la situation matrimoniale d'une personne. Celle-ci distingue la population en ses composantes en rapport avec le mariage (célibataire, marié, divorcé, veuf, etc.). Dans le cadre de cette distinction, seuls les actes légaux établissent le consensus. À titre indicatif, tous ceux qui vivent en couple sans avoir légalisé leur union sont officiellement considérés de fait comme des célibataires ou du moins des concubins.

Le sens du mariage ayant été élargi aux concubins dans le cadre de la présente thèse, le champ du célibat se trouve être davantage réduit. Le célibat correspond donc à la situation d'un individu qui ne s'est pas encore marié, qui n'a jamais contracté une union conjugale quelconque. Toutefois, il faut préciser que le célibat ne s'applique exclusivement qu'aux personnes qui ont atteint l'âge de se marier, et qui ne le sont cependant pas. Ce sont des célibataires.

Là encore, des distinctions ne manquent pas. Comme en témoigne l'expression « célibataire endurci » communément utilisée par une certaine classe sociale. Aux allures péjoratives, l'expression célibataires endurcis est souvent utilisée pour désigner les personnes en situation de célibat prolongé, voire définitif. Elle sous-entend cet état comme une situation gelée sur le sort des personnes indexées.

2.3. Concubinage

Certaines personnes consentent à vivre une vie commune et stable comme des époux sans être officiellement mariées. De ce fait, elles échangent et jouissent des avantages liés à cette vie commune par les mécanismes de solidarité qui s'instaure entre elles. Cette situation est appelée concubinage. Pour le juriste, le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité ou de continuité entre deux personnes qui vivent ensemble sans être légalement mariées. Cette forme de relation est aussi désignée par les expressions « *union libre* » ou « *union civile* ».

La pratique du concubinage a une longue histoire qui remonte à l'Antiquité grecque. À l'époque, avoir un amant n'était pas une chose interdite aux mariés. Mais cette non-exclusivité amoureuse et sexuelle ne concernait que les hommes. Ceux-ci pouvaient avoir

des relations homosexuelles (valorisées) ou hétérosexuelles passées sous silence (Mfoungue, 2012) en dehors du lien du mariage. Ce type de vie de couple (c'est-à-dire le concubinage) était pendant longtemps considéré comme injuste du fait qu'il faisait du tort aux femmes ainsi qu'aux enfants qui naissaient de ces relations. C'est alors qu'il fut considéré comme anormal, voire immoral par la suite. Le concubinage était dans une certaine mesure sanctionné et même ignoré par la loi. Par conséquent, les concubins ne bénéficient pas de droits spécifiques reconnus par les textes juridiques. Dans les pratiques administratives, ces personnes sont considérées comme des célibataires. Les enfants issus des unions libres (concubinage), encore appelés enfants naturels héritaient d'une législation telle qu'ils n'avaient pas les mêmes droits que les enfants légitimes. Cette situation discriminatoire du concubinage visait à décourager l'illégalité en faisant en sorte que toutes les unions conjugales aient un statut juridique reconnu par la loi.

Ce mode d'engagement conjugal s'est peu à peu installé au Togo malgré les réticences et le mépris qui lui opposait le droit moderne. Il s'est imposé forçant la main au législateur à le reconnaître (quoiqu'indirectement) comme forme de mariage. Le concubinage s'est forgé une place dans les pratiques juridiques notamment par la prise en compte de ses effets par les cours et tribunaux, voire même par l'administration obligeant le législateur à une réglementation officielle.

En France, l'introduction du PACS (Pacte civil de solidarité) visant à donner au concubinage un caractère plus formel en réponse à une demande sociale devenue trop importante à la veille du 21^e siècle. Ce genre d'appariement est aujourd'hui un mode très courant d'organisation familiale. En Afrique, le concubinage s'est révélé à une époque comme une phase de l'évolution, une transition entre les mariages coutumiers célébrés par le prêtre traditionnel et la modernité que symbolise l'intervention de l'officier de l'État civil. La recherche de liberté par les hommes et les femmes vis-à-vis de la législation en vigueur a concouru à l'enracinement de la pratique du concubinage dans les sociétés. Elle apparaît pour nombre de couples comme une période d'essai pouvant les conduire éventuellement à la formalisation de l'union.

Bref, pour notre part, le concubinage est l'union de fait entre deux personnes célibataires, de mêmes sexes ou de sexe différents, vivant ensemble de manière stable et continue²⁶. C'est en définitive la situation de deux personnes qui vivent comme conjoints sans être

²⁶Dictionnaire Petit Larousse Illustré, 2006.

unies ni devant la loi, ni devant toute autre autorité compétente (autorité religieuse ou coutumière). Dans le cadre de la présente recherche, le concubinage est ici assimilé à dessein et dans une large mesure au mariage. Notre préférence au concept de mariage là où l'on devrait parler de concubinage tient à l'invariabilité des usages communs du mot mariage au sein de la population sous l'étude. Mais au besoin, des précisions sont faites pour lever l'équivoque et éviter éventuellement toute ambiguïté dans les propos.

2.4. Couple

L'on désigne généralement par couple deux choses de même espèce, un mari et sa femme ou de deux personnes vivant ensemble ou agissant ensemble. Même si le mot couple tend à recouvrir le sens d'époux dans une autre acception, il faut préciser qu'il se limite au duo que forment un mari et sa femme ou tout simplement deux époux. Mais dans ce cas, il ne peut donc s'étendre aux unions polygames, car le mot couple implique étymologiquement deux entités. Sur le plan matrimonial, c'est le mariage qui implique la formation du couple. À cet effet, des considérations permettent de le caractériser.

La cohabitation est souvent prise comme caractéristique centrale de ce qui le définit un couple. C'est le cas de la plupart des enquêtes, et c'est aussi le cas dans le langage courant. Sont considérés comme constituant un couple ceux qui sortent et rentrent ensemble. Or, tous les couples ne cohabitent pas et tous les co-habitants ne forment pas un couple. Pour faire couple, il faut un partage d'intimité. La définition par la sexualité est nécessaire à la notion du couple et du mariage. Deux personnes partageant une habitation sans échange sexuel ne se déclarent pas et ne sont pas considérées comme un couple. D'autres se considèrent et sont considérés comme étant en couple, quand ils échangent sexuellement sans cohabiter. La plupart des couples commencent leur vie de couple de cette façon. Certains rendent cette forme de vie de couple permanente, sous la contrainte professionnelle ou par choix.

Toutefois, partager la sexualité n'est pas un critère suffisant pour définir le couple. Combiné au critère de la cohabitation, il permet certes d'évincer les colocations et d'intégrer les couples non co-habitants. Mais il est rarement employé pour déclasser les couples co-habitants n'ayant plus de partage sexuel. Il n'est pas davantage pris en compte dans le cas d'échanges sexuels non réguliers ou dans celui d'un multi partenariat, fût-il ouvert ou caché. Ce qui semble manquer dans ces échanges occasionnels ou fréquents,

mais non exclusifs, ce n'est pas la cohabitation, mais la solidarité économique, sociale et émotionnelle. Celle-ci nous semble caractériser la vie de couple à tel point, que deux personnes n'ayant plus d'échange sexuel, mais maintenant cette solidarité de tous les jours seront considérées comme un couple, aussi bien dans le langage commun que dans les enquêtes.

2.5. Crise

Terme polyvalent, le mot crise s'emploie dans plusieurs domaines tels qu'en médecine, en politique ou en économie. En substance le mot crise évoque un état de malaise et de trouble. En science économique par exemple, la crise désigne une rupture d'équilibre entre grandeurs économiques, notamment entre production et consommation. C'est un état de changement brutal qui déstabilise le système économique dont les implications fâcheuses sont entre autres la mévente, le chômage, l'affaiblissement des revenus et du pouvoir d'achat, etc.)

Pour le sociologue, la crise désigne un état plus ou moins long de perturbation ou de rupture d'équilibre entre deux ou plusieurs composantes d'un système social. C'est donc un dérèglement ou un dérangement de l'ordre social dont les mécanismes de maintien sont éprouvés par la remise en cause des valeurs ; provoquant une situation de tension latente, voire de conflits. Ainsi associe-t-on généralement à la notion de crise le risque d'anomie (au sens durkheimien du mot).

L'expression « crise de la nuptialité » s'entend donc un dérangement de l'élan « naturel » de l'évolution des entrées en union conjugale au sein de la population. C'est une situation qui se matérialise par un arrêt ou un recule des indicateurs de la croissance de la nuptialité. La crise de la nuptialité se traduit donc par un faible taux de nuptialité (rapport des mariages à l'effectif total de la population nubile) qui est, pour le sociologue l'expression d'un ensemble de facteurs.

2.6. Mariage

Le mariage est un concept polysémique et désigne à la fois l'évènement que l'acte d'union qui en résulte. Même en tant que tel, le mariage connaît une pléthore de définitions eu égard à la diversité des disciplines (démographique, sociologique, anthropologique, le droit, etc.) qui s'en intéresse. La définition du mariage comme « l'union légale d'un homme et d'une femme » tend à inhiber cette hétérogénéité « homme-femme » pour être

« une union légale entre deux personnes ». Par exemple, le dictionnaire *Robert pour tous* définit le mariage comme une «union légitime entre un homme et une femme». Cette définition met l'accent sur le caractère juridique de l'acte et l'hétérogénéité qui caractérise les conjoints. Elle apparaît à bien des égards inopportune en raison de son caractère intentionnel embrayé vers le normatif ; c'est-à-dire la conformité à une norme édictée. Mais étant donné que la référence normative n'est pas forcément identique pour toutes les sociétés (société moderne et société traditionnelle), une telle définition s'avère insuffisante pour couvrir les réalités sociales telles qu'elles se vivent.

Dans le souci d'uniformisation des diversités pratiques claniques en matière de nuptialité, le CTPF en donne une définition qui privilégie la dimension juridique de l'acte d'union impliquant la nécessité de le rendre conforme à la loi. Le mariage y est donc considéré comme l'acte civil public et solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union légale et durable, dont les conditions de formation, les effets et la dissolution sont déterminés par ledit Code. Même si l'on peut voir à travers cette définition l'exclusion de toute autre forme d'union, il n'en demeure pas moins que la réalité sociale oblige à considérer des approches plus souples et moins canoniques.

En démographie, le mariage désigne la conclusion (c'est-à-dire le fait de conclure) d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la loi ou la coutume. Cette définition laisse entrevoir une diversité de formes. Selon que le mariage découle du respect des dispositions statutaires préconisées par l'une ou l'autre, on parle alors respectivement de mariage légal ou du mariage coutumier. C'est une précision importante qui exclut de facto toutes les autres unions de fait appelées unions consensuelles. Ainsi, selon le besoin, on peut alors préciser s'il s'agit dans le cas d'espèce d'une première expérience (premier mariage) ou plus (remariage).

Le Dictionnaire de sociologie attache au mariage un sens pas tout à fait différent, mais néanmoins plus souple que les précédents. Représentant à la fois une cérémonie (civil ou religieuse), acte symbolique et institutionnel, le mariage désigne la légalisation de l'union entre deux personnes de sexes opposés avec pour conséquences d'honorer des obligations réciproques. Certes, cette définition n'exclut pas la référence à un cadre normatif (conformité à la loi), mais elle n'exclut pas pour autant la possibilité d'autres formes de mariage basée sur des considérations diverses (religieuses par exemple). Car, la notion de

légalisation sous-entend dans une certaine mesure une existence antérieure de relation qui, alors, fait objet de légalisation.

Ni le mariage coutumier, ni l'union consensuelle ne sauraient être ignorés par les travaux sociologiques. Le mariage coutumier est celui prescrit par les coutumes d'une population donnée, sans faire l'objet d'une authentification par une procédure d'enregistrement. De même, au nom des libertés individuelles, le mariage consensuel avec ses recrudescences est de plus en plus toléré. Ainsi, ces deux formes de mariage restent une pratique courante dans les pays africains bien plus que dans les pays occidentaux. Néanmoins ces unions restent strictement l'observation des règles strictes comme dans le cadre des mariages légaux. Étant données que ces mutations s'inscrivent dans une dynamique de consentement social, la possibilité d'une réadaptation du concept « mariage » n'est plus à exclure dans le présent contexte fait d'intenses débats sur le « mariage pour tous » impliquant le mariage gay.

On peut donc comprendre que la signification du mariage va au-delà de la stricte sphère des lois modernes objectives édictées par le législateur. Dans le cadre de la présente recherche, nous préférons au vocable mariage la définition qu'en donne Agouké (1989). Le mariage est donc toute entrée en union d'un homme et d'une femme fondée sur une convention formelle ou non, et qui confère à la fois à l'un et à l'autre des droits et des devoirs, dont ceux relatifs à l'amour, la sexualité, l'affection et la solidarité constituent les motivations. Autrement dit, le sens à donner au mariage dans le présent travail est celui d'une union reconnue par la parenté des conjoints ou par le groupe social en général, permettant la cohabitation du nouveau couple. Ce qui signifie que le jeune homme a versé l'intégralité ou partie de la compensation matrimoniale ou s'est tout simplement fait connaître dans l'espérance de se conformer à la règle tacite.

Une telle définition aura le mérite de prendre en compte toute cohabitation plus ou moins stable entre une femme et un homme, reconnue par la religion, la coutume ou la loi ou simplement basée sur la convention mutuelle. C'est donc à dessein que nous considérons comme une forme de mariage les unions auxquelles une certaine littérature préfère le concept de concubinage.

2.7. Mariage tardif

L'emploi de l'adjectif "tardif" se rapporte ou s'applique généralement à un événement dont la survenue est considérée comme en retard ; c'est-à-dire que l'évènement s'est produit hors de la saison normale, au-delà du "bon moment". Il cache donc la notion de temps idéal. Ainsi, lorsqu'on l'associe au mariage, il est souvent difficile de déterminer de façon consensuelle l'âge à partir duquel un mariage peut être taxé comme tel. Même si le code des personnes et de la famille détermine l'âge minimal légal d'entrée en union, il est loin de faire l'économie des divergences de vues sur la question du plafond à donner à l'âge au mariage. Cet âge légal minimal étant aujourd'hui arrêté à 18 ans, il n'est pas étonnant de voir des chercheurs qualifier déjà de tardives les unions survenues à l'âge de 22 ans.

Sans conteste, le mariage tardif se réfère à un fait dont la caractérisation relève plus d'une construction sociale qu'une donnée brute. Comme tel, on ne saurait s'attendre avoir une définition unique qui mobilise un consensus fédérateur. Il ne peut donc avoir l'unanimité dans l'appréciation et la définition du mariage tardif que lorsqu'il y aura une convergence de vue sur les différentes considérations²⁷ qui participent à la construction de ce fait social. Néanmoins, une approche de définition s'avère nécessaire pour cerner le sens donné à cette expression dans le présent travail. Est considérée comme mariage tardif toute entrée en union mettant en relation des conjoints relativement âgés. C'est aussi la situation de personnes qui ayant connue une longue période de célibat en sont venues à contracter une union largement au-delà de l'âge moyen (au premier mariage) reconnu au plan national. Le mariage tardif est aussi celui-là qui survient tardivement quand les attentes sociales des proches parents se sont essouffées à la suite d'une longue attente ; mais aussi lorsque l'on entrevoit des difficultés congénitales liées à l'âge trop avancé des prétendants.

2.8. Milieu urbain

Par l'expression "milieu urbain" l'on sous-entend généralement cet espace géographique dont l'aspect physique revêt une singularité qui le distingue d'un milieu rural ou d'une campagne. Elle représente une agglomération de concessions et d'individus relativement importants sur un territoire géographique donné. Le milieu urbain est synonyme de la ville.

²⁷ Age de puberté, âge légal minimal autorisé pour le mariage, âge moyen au mariage, âge moyen à la puberté des femmes, l'espérance de vie, l'âge légal de départ à la retraite, etc.)

En effet, la ville est un concept dont la définition varie énormément en fonction des critères utilisés, mais aussi des politiques. Par conséquent, tenter d'en donner une définition universelle et concise serait difficile. D'ailleurs, Paulet cité par Guezere (2006), disait à propos que les définitions de la ville étaient nombreuses et aussi variées que les Géographes. L'on n'osera donc pas parler ici des différents critères utilisés pour définir la ville. Il convient néanmoins de rappeler que le degré d'urbanisation qui y occupe une place importante se base sur le dynamisme des activités, notamment économiques, politiques et culturelles.

Ainsi, la ville implique un niveau de développement économique de la localité et son équipement en infrastructures modernes de base telles que les centres de santé, les centres commerciaux, les établissements scolaires, les centres de formation professionnelle, les services locaux d'encadrement agricole, le bureau des postes et télécommunication, la caisse d'épargne, l'électricité, l'eau potable, le téléphone, les stations-service, les cabines téléphoniques, les auberges et bars, etc.(Guezere, 2006). Bref, un milieu urbain, c'est aussi un ensemble d'équipements socio collectifs et d'infrastructure qui se présente dans un enchevêtrement tel qu'il influence l'entièreté de la vie humaine.

Mais l'on ne saurait réduire la ville à sa seule sphère matérielle. Un milieu urbain, c'est aussi l'agencement et l'organisation de la vie sociale. La ville et son organisation engendrent une culture urbaine. Elles développent au sein de la population une mentalité distincte, des façons de faire et des liens sociaux qui sont de loin comparables à ceux qui ont cours dans les petites localités. C'est donc de cette capacité de la ville à créer des modèles et à influencer les manières de vivre et de penser de la population que l'expression "milieu urbain" tient son importance dans la présente recherche.

2.9. Nuptialité

Le mot nuptialité, défini comme le rapport du nombre de mariages à l'effectif moyen de la population durant une période donnée²⁸, connaît une variation de définition selon les domaines dans lesquels il est convoqué.

En démographie, la nuptialité est perçue comme un phénomène en rapport avec le mariage. Par nuptialité, on fait souvent référence implicite à la fréquence de mariage (premier mariage, remariage) dans une population, c'est-à-dire au taux brut de nuptialité. De façon

²⁸ Dictionnaire, Le Petit Larousse Illustré, 2006.

plus précise, on dira que la nuptialité est faible ou forte selon que la fréquence du célibat définitif sera élevée ou basse. Ainsi, on dira donc que la nuptialité est précoce ou non selon que l'âge moyen au premier mariage sera faible ou élevé. On se réfère alors pour qualifier l'ensemble de la nuptialité, à la seule nuptialité des célibataires qui en est la composante majeure²⁹.

Mais, d'après le Dictionnaire de sociologie, la nuptialité désigne plutôt le passage de l'état de célibataire à celui de personne mariée. C'est donc un processus qui conduit un individu vers la contraction d'une union conjugale. Cette définition qui a largement cours dans la Sociologie de la famille se révèle plus rapprochée du sens qui est donné à ce concept dans le présent document. Car, pour notre part, le terme nuptialité reste dénudé de toute sa notion de quantification qu'on lui reconnaît. Il renvoie à un ensemble de pratiques et de réalités formant phénomène qui concoure au mariage et donc à l'édification d'un couple conjugale.

2.10. Polygamie

La polygamie est un concept démographique qui désigne la situation d'une personne qui est impliquée ou engagée dans plus d'une relation conjugale. La polygamie s'oppose à la monogamie dans la mesure où celle-ci représente la situation où une personne n'a qu'un seul conjoint. Mais le terme polygamie couvre deux composantes importantes : la polyandrie et la polygynie. On parle de polyandrie lorsqu'une femme épouse plusieurs hommes et de polygynie lorsqu'inversement un homme épouse plusieurs femmes. Dans cadre de ce travail, nous avons fait le choix d'assimiler le terme polygynie à celui de polygamie ; car c'est le cas de figure qu'on retrouve dans la société togolaise et d'ailleurs la plus communément connue.

2.11. Sexualité

Le concept de sexualité se comprend et s'utilise de différentes manières selon les contextes dans lesquels il est employé. La difficulté à lui trouver une définition consensuelle donne lieu à des essais que l'on peut classer en deux courants. Selon l'approche existentialiste, la sexualité est considérée comme l'expression de l'instinct ou une pulsion biologique ou quelque chose qui relève de l'essence humaine. L'exercice de l'activité sexuelle serait alors un phénomène inscrit dans la nature même de l'individu, de tous les individus. Selon cette vision, l'on s'attendrait logiquement que tous les hommes et femmes de toute société

²⁹ Dictionnaire de démographie, Paris, PUF, 1^e édition, 3^e trimestre 1979.

vivent de façon identique leur sexualité. Cependant, ce qui est considéré comme acceptable varie selon les différentes sociétés et à l'intérieur d'une même société. L'exemple typique de sexualité la plus acceptée est celui qui se déroule dans le cadre du mariage singulièrement entre des personnes de sexes opposés. Contrairement, d'autres formes de sexualité restent encore considérées comme des perversions sous d'autres cieux mettant en exergue le caractère social de la sexualité.

Selon un autre courant, la sexualité est comprise comme étant socialement, culturellement et historiquement construite par des relations de pouvoir et de domination. C'est le point de vue du courant « constructionniste ». L'exercice de l'activité sexuelle est socialement articulé par les normes parfois inédites qui l'inscrivent dans le temps. La sexualité n'est concevable qu'en société, ou du moins entre deux personnes qui partagent les mêmes valeurs et appréhensions de cette réalité. Les « constructionnistes » considèrent que les relations de pouvoir et notamment celles qui sont basées sur le genre influencent la façon dont la sexualité s'exprime et cela peut engendrer une exclusion ou une discrimination d'autres formes de sexualité socialement moins approuvées.

Tout comme la précédente, la vision exclusivement culturaliste est loin de convaincre entièrement. En tout état de cause, on retrouve dans la sexualité quelque chose d'inné et une part d'acquis. La sexualité est un aspect central, constitutif de la personne humaine tout au long de la vie. La sexualité n'est cependant pas une réalité figée. Elle prend aussi en compte l'homosexualité qui est en vogue dans le monde; mais aussi les longues embrassades aux l'on assiste au quotidien. La sexualité c'est également les positions suspectes de deux femmes, de deux hommes, d'une femme et d'un homme (peu importe) qui se lutinent dans un coin du bar ou même de la rue³⁰. La sexualité inclut aussi ces manières de se vêtir extravagamment qui font couler beaucoup d'encre et de salive dont le seul but est de jouer sur le sentiment de l'observateur. Et que dira-t-on de ceux qui passent de longues heures devant des écrans de télévision ou d'ordinateur pour regarder les nouveaux films pornographiques les plus en vogue.

La sexualité inclut le sexe, les identités et les rôles de genre, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la reproduction. La sexualité se vit et s'exprime dans les pensées, les fantasmes, les désires, les croyances, les attitudes, les valeurs, les pratiques, les

³⁰ <http://atakora.wordpress.com/2012/04/28/la-nuit-la-sexualite/> consulté le 08 Juillet 2013 à 10h 27.

rôles et les relations³¹. C'est en ce sens qu'il convient de comprendre la sexualité comme faisant allusion à l'ensemble des usages interpersonnels de sexe dans le but d'en tirer un profit social (dans le cas de la sexualité reproductive) ou du plaisir (sexualité érotique). C'est aussi l'échange réciproque de toute satisfaction que procure l'activité sexuelle et qui n'exclut pas les mécanismes sociaux qui le produisent. En un mot, la sexualité est toute l'activité qui implique la mise en relation plus ou moins directe de sexes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

³¹Organisation mondiale de la santé, Définition de travail, [http : www.who.int/reproductive-health/gender/sexual_health.html#2](http://www.who.int/reproductive-health/gender/sexual_health.html#2)

Conclusion partielle

Il convient de dire en guise de conclusion à cette partie que la question de la nuptialité africaine est un sujet vaste à rayonnement multiple. Sa complexité tient d'une part à la diversité des variantes cultures et la mixture qui combine tradition et modernité dans les parcours matrimoniaux. L'interrogation sur la crise de la nuptialité que connaissent les sociétés contemporaines se devait de partir de la problématisation du phénomène de l'avancée de l'âge au mariage dans un contexte de valorisation relative de la vie conjugale et l'accès des générations actuelles aux valeurs nouvelles. La contrariété des situations sociales pose la question des logiques qui participent à la mutation de la nuptialité et surtout à la tendance de plus en plus poussé vers une entrée tardive en union principalement dans les milieux urbains.

L'analyse faite de la littérature existante sur la nuptialité, essentiellement tournée vers le contexte africain a visé un triple rôle. Il s'agissait d'une part d'un exercice d'imprégnation de la réalité théorique, empirique et conceptuelle nécessaire à toute recherche scientifique ; et d'autre part de ressortir les particularités propres à la culture africaine en la matière en vue d'adapter le discours que l'on produit notamment dans la manipulation des concepts. A juste titre la revue de la littérature a porté sur l'analyse d'une diversité de thématiques se rapportant à la nuptialité telles que la jeunesse, la nubilité, le lien matrimonial, la dot, bref une introduction générale dans les méandres de la dynamique des parcours matrimoniaux. Enfin, le décryptage de l'état de la connaissance a contribué à situer l'ambiguïté de l'ambivalence de la nuptialité africaine où cohabite persistance de la précocité des unions et la montée du phénomène de mariage tardif.

La proposition d'une nouvelle grille de lecture du phénomène dans le cadre de cette Thèse procède par une approche méthodologie adaptée à la fois à l'objet et au contexte de l'étude que nous allons décrire dans la partie suivante.

DEUXIÈME PARTIE :

**APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA
RECHERCHE ET CHAMP D'ETUDE**

Introduction partielle

La vérité est la finalité de la poursuite l'esprit chercheur. Cependant, il n'y a pas de caractéristiques universellement connues qui permettent d'apprécier la scientificité d'une proposition. Le seul instrument efficace qui permet de se tromper moins est sans doute la méthode. Elle est la mesure de la science. Selon Madeleine Grawitz (2001), la méthode est l'ensemble des opérations intellectuelles dont une discipline se sert pour atteindre une certaine fin, une découverte ou preuve d'une réalité. Mais la méthode, écrit August Comte, n'est pas susceptible d'être étudiée séparément de la recherche où elle est employée. Sinon, ce ne serait là qu'une étude morte, incapable de féconder l'esprit qui s'y livre. Tout ce qu'on n'en peut dire de réel, même quand on l'envisage abstraitement, se réduit à des généralités telles qu'elles ne sauraient avoir aucune influence (Bourdieu *et al.*, 1968). La scientificité d'un travail intellectuel tient alors du degré d'adéquation de la méthode à la nature même de l'objet d'étude. C'est donc une démarche qui combine adaptation des connaissances académiques aux spécificités objectives et conjoncturelles de la recherche.

La présente partie est consacrée à la présentation de la méthodologie (chapitre III) qui a été utilisée pour la collecte des informations et l'analyse de données. Au vue de la complexité des phénomènes étudiés et dans le souci d'approfondir l'analyse du sujet, l'option d'une méthodologie mixte a été privilégiée. L'approche quantitative et qualitative est utilisée à différents niveaux avec des techniques adaptées en vue d'atteindre un niveau élevé d'objectivité. La description de la méthodologie prend aussi en compte le processus de choix de l'échantillon, la détermination des indicateurs et variables de la recherche ainsi que l'élaboration des outils de collecte des données.

Cette partie vise enfin la présentation du cadre contextuel de l'étude (Chapitre IV) pour analyser les réalités conjoncturelles en rapport avec la nuptialité. Il s'agit d'une part de présenter les réalités géographiques et sociodémographiques sur le Togo en général et les villes d'étude en particulier dans le but de donner au lecteur les moyens de saisir le contexte social de l'émergence du phénomène. D'autre part cette partie s'ouvre sur la description de quelques réalités et processus matrimoniaux typiques de la tradition de certaines communautés en matière de nuptialité au Togo.

CHAPITRE TROISIÈME :
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

L'étude sociologique des faits sociaux tels que le mariage requiert comme toute autre discipline traitant des phénomènes abstraits un ensemble d'opérations qui lui sont propres. Le mariage tardif comme fait social ne peut être conquis que contre l'illusion d'un savoir immédiat. Face à un foisonnement d'explications profanes, une démarche assez rigoureuse est alors nécessaire pour éviter de prendre jugements de valeur pour vérités scientifiques. La démarche sociologique adoptée ici pour étudier le phénomène est alors vue comme une vaste entreprise avec plusieurs facettes. Elle a nécessité une planification rigoureuse des étapes et une organisation stratégique, autrement dit une méthodologie bien élaborée pour atteindre des résultats qui sont présentés dans ce document. La présentation d'une méthodologie vise donc à mettre à jour les itinéraires jugés utiles et qui ont effectivement servi aux investigations, à la collecte des données, à leur analyse et à la vérification des hypothèses que nous avons formulées plus haut.

I. Approches méthodologiques

Il existe en sciences sociales une pléthore de démarches méthodologiques qui continuent de faire leurs preuves. Lorsqu'elles sont appliquées dans de bonnes conditions, toutes parviennent à rendre compte scientifiquement des faits étudiés. Mais l'application de chacune d'elle correspond néanmoins à des contextes spécifiques d'usage. Car, il n'existe pas encore de méthode unique et canonique pour mener à bien une analyse sociologique (Durand et Weil, 1999). Autrement dit, le choix des méthodes d'investigation s'inscrit dans la perspective analytique envisagée par le chercheur, encore faut-il qu'elles soient en adéquation avec le phénomène étudié.

Dans un souci de conquérir la vérité que cache de l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes, il nous a paru nécessaire de faire appel à deux méthodes complémentaires, sinon trois pour mieux explorer le sujet. Il s'agit d'abord de l'analyse documentaire, de la méthode quantitative et la méthode qualitative. Si nous avons choisi de mettre ensemble toutes ces démarches, cela ne signifie nullement pas qu'appliquée singulièrement l'une ou l'autre ne peut aboutir à la connaissance. Car, on connaît sans conteste la fécondité des méthodes qualitatives notamment en anthropologie. L'intention qui a conduit à mettre ensemble les trois approches est motivée par la recherche de la complémentarité enrichissante de ces dernières, mais aussi par la spécificité du fait social que nous étudions.

Le recours à l'analyse documentaire s'inscrit ici dans la tradition scientifique qui voudrait que toute recherche s'inscrive dans la continuité des travaux déjà réalisés par l'ensemble de la communauté scientifique pour faire avancer la science. De plus, la pluralité et la particularité des usages langagiers de concepts se rapportant à la nuptialité en Afrique nécessitaient une bonne imprégnation préalable. Du coup, l'analyse documentaire s'illustre alors comme le moyen le plus approprié à cet effet.

De plus, il apparaît que le phénomène de célibat prolongé qui débouche le cas échéant sur le mariage tardif est fortement empreint d'un alliage entre subjectivité et objectivité. La découverte des bonnes raisons qui poussent les uns et les autres à adopter tel ou tel comportement nécessite une méthode qui permette d'aller en profondeur pour interroger les logiques individuelles. Car, ce n'est pas seulement en établissant des coefficients et corrélations entre les réponses des enquêtés soumis à un questionnaire habilement conçu qu'on n'en arrivera à une connaissance exacte d'un tel phénomène. Certes, la quantification a son rôle. Mais elle ne peut révéler qu'une partie de la réalité. Elle risque, à défaut d'un approfondissement qualitatif, d'aboutir à des conclusions laconiques et descriptives du phénomène sans pour autant l'expliquer. C'est sans doute pour ces raisons que les méthodes qualitatives sont conjointement associées aux méthodes quantitatives.

Nous vous proposons dans les pages qui suivent une présentation détaillée des différentes articulations de chacune des trois méthodes que sont l'analyse documentaire, les approches quantitatives et qualitatives.

1.1. Analyse documentaire

La recherche documentaire a constitué la première phase et la plus étendue de toutes les opérations engagées dans le cadre ce travail. D'ailleurs, ce n'est pas nouveau. Toute recherche en sciences sociales et en particulier en sociologie, part d'une analyse documentaire des travaux antérieurs qui constituent en quelque sorte un point de repérage et une source potentielle d'enrichissement de l'information scientifique. D'une manière générale, la recherche documentaire vise à comprendre l'évolution historique ou à faire le point sur l'état de connaissance sur un sujet en se référant notamment aux sources écrites. Il arrive même que pour des raisons précises, des études entières s'appuient exclusivement sur des données documentaires. Le cas des travaux de Durkheim (1937) sur le suicide (où

il s'est contenté d'exploiter les statistiques officielles en la matière) est illustratif à cet effet.

Par définition l'analyse documentaire est le traitement intellectuel d'un document. C'est une opération visant à identifier, à extraire et à exploiter les informations contenues dans un document ou un ensemble de documents. Pour ce faire, l'identification et le repérage des ouvrages sont apparus comme une tâche essentielle. Nous avons donc mené une véritable chasse à la documentation dans l'objectif d'orienter notre sujet et de donner une base théorique solide à notre recherche. Comme telle, aucune source n'a été épargnée. La recherche documentaire nous a conduits à visiter différentes bibliothèques et centres de documentation à Lomé (Togo) tout comme à Dakar (Sénégal) pour nous acheter ou exploiter les ouvrages disponibles. Dans cette recherche littéraire, les publications en ligne ont été d'une grande contribution. Des travaux sociologiques sur le mariage aux ouvrages spécialisés d'histoire en passant par l'anthropologie, démographie le droit ou les statistiques, nous avons exploité au mieux celles qui nous ont été accessibles pour en extraire les données susceptibles de nous aider dans un sens ou dans l'autre à élaborer notre travail.

Il s'est agi pour chaque document (ouvrage, article, livre, rapports d'études, etc.), de repérer les éléments d'information essentiels pour lesquelles ce document est important pour notre travail. Ainsi, cette analyse documentaire se résume à l'exercice de trois niveaux d'activité :

- la détermination et la sélection des unités documentaires à analyser ;
- l'analyse conceptuelle préalable au résumé indicatif et à l'indexation ;
- l'analyse informationnelle et les résumés informatifs.

L'analyse documentaire a alors servi à décrire et à caractériser le contenu diversifié des ouvrages répertoriés. En nous adonnant à une telle tâche, le but est de permettre la mémorisation et l'utilisation des informations pour la suite de notre travail. Car la maîtrise de la diversité des contextes de l'évolution de la vie matrimoniale en Afrique et la particularité des usages des concepts afférents nécessitaient ce tour d'horizon analytique. En définitive, cette analyse documentaire aura donc permis d'élaborer une revue de la littérature objective sur les différentes facettes du thème de la recherche. En d'autres termes, le résultat de l'analyse documentaire a été utile pour bâtir le fondement de la

présente recherche dans l'intention que les approches quantitatives et qualitatives permettront de collecter les données primaires pour analyser du phénomène.

1.2. Approche quantitative

Il n'est plus besoin de rappeler la place et l'apport des méthodes quantitatives en sciences sociales encore moins en sociologie. D'ailleurs le projet fondateur de la sociologie ne se voulait-il pas une science à caractère quantitatif, une physique sociale dans laquelle la quantification occuperait une place de choix. Depuis les travaux de Durkheim sur le fait social que représente le suicide, il est devenu courant de faire appel à une analyse quantitative pour expliquer les faits de société. L'usage des statistiques est requis comme une démarche scientifique sur laquelle s'appuie le raisonnement sociologique comme le déclare Calot (1973)³² en ces termes :

« De nos jours, la culture statistique est devenue un élément de la culture générale. Instrument de la connaissance des phénomènes collectifs, la statistique est désormais indispensable à celui qui veut éclairer une décision, porter un jugement, analyser la situation, prévoir ou du moins esquisser le future. L'administrateur, au service de l'État ou de la firme, l'homme d'action, ministre, syndicaliste ou chef d'entreprise, l'ingénieur, le chercheur sont devenus des utilisateurs de la statistique».

L'utilisation des statistiques en sciences sociales permet de réduire le risque de subjectivité (inhérente à la nature même des choses) pour mener un raisonnement objectif. Car, comme les chiffres traduisent indirectement tous les cas particuliers dans une tendance générale, les circonstances individuelles qu'ils peuvent avoir dans la production du phénomène se neutralisent mutuellement. Ce qui ressort en définitive, c'est un état de l'âme collective de la société (Durkheim, 2004).

L'usage de la méthode quantitative dans la présente recherche revient à traduire la réalité sociale par des chiffres. Les phénomènes de célibat prolongé et de mariage tardif sont deux réalités complexes. Ils impliquent plusieurs considérations à la fois contradictoires et divergentes. La prise en compte du comportement de l'individu est alors importante. L'évaluation de certains indicateurs nécessite une mise au point de relations statistiques entre les variables. Seuls les chiffres offrent objectivement cette possibilité. Ainsi, pour mesurer l'influence des choix de chaque acteur sur l'état général de la question, une quantification des opinions et des points de vue exprimés s'avère nécessaire. L'approche

³² <http://dmo.econ.msu.ru/Teaching/stat/index.htm>

quantitative a permis de mettre en exergue la quintessence de la tendance générale sur des modalités précises. Par exemple, l'on peut vaguement considérer que telle modalité ou telle autre participe à l'explication du fait social étudié sans pour autant être en mesure de dire à quel point elle l'est.

Lorsque des enquêtés accordaient majoritairement leur suffrage à une modalité, nous avons logiquement considéré que cette dernière occupe une place dans l'imaginaire des répondants, et donc dans l'explication recherchée du phénomène. C'est ce raisonnement qui sous-tend l'analyse que nous avons faite des données quantitatives collectées. En choisissant de construire des tableaux pour mieux traduire les données est une conséquence logique de ce type d'analyse. Grawitz (Op.cit.) ne dit-elle pas que l'utilisation des tableaux est indispensable pour pratiquer une analyse de contenu générale dans la mesure où ils reflètent mieux l'opinion globale de tout l'échantillon sur un point précis.

De façon générale, l'application des méthodes quantitatives s'est traduite dans la pratique, par des enquêtes de terrain. Ceux-ci ont nécessité des préparations préalables. L'usage de la méthode quantitative a exigé un certain nombre de dispositions opérationnelles qui entrent dans ce cadre. Nous pensons entre autres à la précision de l'univers statistique et du groupe cible prioritaire, à l'échantillonnage qui a permis de tirer de la population mère celle représentative sur laquelle porte l'étude.

L'investigation sur le terrain a nécessité l'élaboration d'outils d'investigation que sont les questionnaires dans notre cas. Pour des raisons d'efficacité, il convenait de procéder à des tests du questionnaire avant toute administration systématique. Bref, beaucoup d'opérations ont été faites avant d'aboutir aux résultats. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons successivement toutes ces rubriques en décrivant ce en quoi elles ont réellement consisté. Et nous reviendrons après pour présenter l'usage que nous avons fait de la méthode qualitative dans le cadre de la présente étude.

1.2.1. Précision de l'univers statistique et identification du groupe cible prioritaire

L'« univers statistique » représente les ensembles étudiés en statistique descriptive. Les synonymes souvent utilisés pour désigner un univers statistique sont entre autres l'« univers d'enquête », « population » ou encore « ensemble statistique ». Les éléments qui composent un univers statistique sont les unités statistiques ou individus.

Cette terminologie s'adapte aussi bien à des ensembles de personnes humaines qu'à des ensembles d'objets concrets ou abstraits.

Dans la pratique, l'univers statistique se réfère à la population sur laquelle porte une étude. Il s'agit, dans le cadre d'une consultation, de l'ensemble des individus de la population susceptibles de fournir des informations utiles sur le phénomène qui fait l'objet d'étude. On peut citer, par exemple, les mères d'enfant de moins de cinq ans, le personnel de l'Université de Lomé, les couples homosexuels; ou alors les produits laitiers disponibles dans un magasin de vente, les jeunes sexuellement actif, etc.

Dans la présente étude, l'univers statistique correspond à la population des villes retenues pour l'enquête. Il concerne essentiellement la population constituée de jeunes célibataires et des mariés tardifs qui répondent à certaines caractéristiques spécifiques. D'abord, la résidence dans l'espace urbain indiqué est une caractéristique importante. En tenant compte du découpage administratif des communes qui composent ces villes, l'ensemble de la population de célibataires et de mariés tardifs résidente au moment de l'enquête est considéré à priori comme faisant partie de notre univers statistique.

Selon le sens commun, est célibataire toute personne en âge de se marié qui n'a cependant pas encore connu sa première union conjugale. En se référant au code togolais des personnes et de la famille, on peut considérer que c'est à partir de 18 ans que les filles et les garçons commencent effectivement leur statut de célibataire. Mais il convient de préciser que toute cette population célibataire ne peut prétendre faire partie automatiquement du présent univers d'enquête en raison de la spécificité de l'objet sur lequel porte l'étude : le célibat prolongé entraînant mariage tardif. C'est donc faire preuve de maladresse que de considérer que toute la population jeune de ce stade embryonnaire fait partie de l'univers statistique au même titre. D'où la nécessité d'établir des critères de qualification.

La population cible prioritaire est constituée de l'ensemble de femmes et d'hommes ayant 30 ans au moment de l'enquête ; et qui n'ont jusque-là contracté aucune union conjugale quelle qu'elle soit (union libre, mariage coutumier, mariage civil, etc.). Cet âge constitue la base de la pyramide de la population cible prioritaire (célibataire) que nous nous proposons d'étudier.

Outre la population cible prioritaire, il est défini une autre cible qu'on pourrait qualifier de premier groupe témoin. Il représente l'ensemble des femmes et des hommes mariés. Notons que la prise en compte d'un groupe témoin a un double avantage pour la présente recherche. D'une part la considération d'un groupe témoin est une approche privilégiée qui rend possible le recueil de témoignages vivants notamment sur les causes et conséquences de l'entrée tardive en union. Cette disposition vise à permettre d'envisager un rapprochement des données issues de ce dernier groupe avec celui de la population célibataire. La comparaison a donc favorisé la mise en exergue des positions concordantes et opinions divergentes qui ont enrichi l'analyse. Elle a permis aussi d'évaluer l'évolution des points de vue et des perceptions des répondants sur le mariage et ses différentes facettes.

Comme dans le précédent cas, tous les individus qui vivent en couple ne peuvent s'inclure automatiquement dans cet ensemble qui nous intéresse tant. Car tous ne peuvent pas forcément répondre avec satisfaction à toutes les interrogations portant sur le mariage tardif au même titre, à moins d'avoir vécu personnellement la situation. Une importante place a été donc réservée à l'ensemble des individus ayant connu un premier mariage tardif. Il nous semble qu'en s'inspirant de leur propre expérience, les personnes tardivement mariées peuvent émettre des points de vue objectifs et éclairés fondés sur le réel.

Ainsi pour correspondre à l'esprit de l'objet de la recherche, le critère d'âge retenu reste le même que l'âge minimum retenu pour l'appréciation du célibat prolongé. Est considérée comme mariée tardive toute personne (homme et femme) dont l'entrée en union (légale, coutumière ou religieuse) est intervenue après le 30^e anniversaire. Dans la pratique, pour un couple, l'enquête n'a pas porté sur les deux conjoints. Car, ce n'est pas l'expérience du couple qui nous intéresse tant, mais la lecture que fait l'intéressé de sa situation passée, présente et avenir en relation avec le phénomène sous l'étude. Ainsi, seul l'âge minimal du conjoint répondant est pris en compte. Vu l'objectif susmentionné qui justifie la considération du groupe témoin (à savoir recueillir des données tirées des expériences vivantes), aucune limite supérieure n'est considérée en ce qui concerne l'âge. Tout individu marié qui répond à ces critères fait partie intégrante de l'univers d'enquête. Certes, le risque qui faufile à l'horizon est celui de la défaillance de la mémoire des personnes à interroger. Mais il devra être très vite supplanté par le bon sens de l'enquêteur.

En définitive, l'univers statistique global de la recherche est donc fait de l'ensemble de la population que renferment les deux sous-ensembles distincts. Ainsi, si nous considérons C_{hf} le sous-ensemble de femmes et hommes célibataire âgés de 30 ans au moins et M_{hf} celui des hommes et femmes mariés après leur 30^e anniversaire, l'univers statistique U_s considéré dans le présent travail peut se représenter mathématiquement comme suit :

$$U_s = C_{hf} \cup M_{hf}$$

Cette configuration nécessaire à l'échantillonnage présente en marge un autre groupe, celui des personnes ressources sur lesquelles un échantillonnage systématique n'a pas été observé. Les personnes ressources représentent tous les acteurs plus ou moins impliqués dans les processus de mariage ou qui sont tout simplement susceptibles de contribuer, de part leur expérience, à l'éclosion de la connaissance sur le sujet eu égard à leur profession ou à leur poste de responsabilité. Il s'agit entre autres des juges matrimoniaux, des officiers d'état civil, des responsables religieux, des chefs traditionnels, des gynécologues, des acteurs des organisations de la société civile, etc.

En dehors de toutes ces catégories de cibles identifiées comme concernées par la recherche, une ouverture de l'enquête aux mariés non tardifs est aussi parue nécessaire pour apprécier l'environnement global des perceptions se rapportant à la nuptialité. Les entretiens de groupes ont permis de toucher des femmes et des hommes mariés avant l'âge de 25 ans. Cette approche a pour objectif d'abord de pallier la difficulté d'atteinte du quota d'enquêtés (tardivement mariés) prévu pour la ville de Sokodé. Ensuite elle a permis de comprendre les pratiques et considérations qui font du mariage tardif un épiphénomène dans ce milieu. Enfin, l'analyse a permis de mettre en exergue l'impact de la religion sur l'entrée en mariage. Cette ouverture de la consultation a permis d'évaluer les perceptions sociales qui entourent la nuptialité. Bref, cette inclusion de la population urbaine non directement concerné par l'étude a permis de mettre en exergue l'influence de l'imaginaire socio collectif sur le développement du phénomène de mariage tardif.

En définitive, c'est toutes les couches sociales de la population urbaine qui ont été touchées, mais à des proportions différentes avec des techniques variées. Ainsi, la proportion qu'occupe chaque groupe d'acteurs dans l'échantillon d'enquête est déterminée non seulement par leurs rapports au sujet d'étude, mais aussi par sa taille dans la population mère restituée indirectement par le mécanisme de l'échantillonnage.

1.2.2. Échantillonnage

En statistique, l'échantillonnage consiste à tirer un échantillon d'individus d'une population. Un recensement de l'ensemble de la population concernée est la plupart du temps irréalisable. Bien souvent, la taille de la population est trop importante pour être enquêtée dans sa totalité. On procède alors à l'extraction d'un ensemble d'individus (d'une population plus importante étudiée) de manière à ce qu'il soit représentatif de cette population.

Cette étape nous paraît primordiale pour prétendre à l'extrapolation des conclusions tirées de l'analyse des données à l'ensemble de la population mère. Mais le plus difficile à cet effet est de faire le choix de la technique la plus adaptée au regard des objectifs de l'étude, des caractéristiques de la population ainsi que des contraintes de terrain et l'insuffisance des ressources. Toutes ces considérations nous ont conduits à prendre des dispositions particulières dans le seul but de répondre à l'objectivité scientifique recherchée dans la représentativité de cette population. En effet, si les chercheurs en sciences sociales s'accordent sur le rôle et la nécessité de construire un échantillon représentatif, ils ne sont pas unanimes en ce qui concerne le taux de sondage applicable à tous les niveaux. Dans la pratique, chacun y va de son chemin en fonction du contexte et des réalités du terrain. Ce qui explique le fait que généralement plus l'univers statistique est important, moins le taux d'échantillonnage est significatif (Javeau et Vegneron, 1999). Il n'est donc pas étonnant de voir considérer des taux de 0,1% ou 10% comme significatifs lorsque les contextes le permettent.

En principe, construire un échantillon représentatif suppose l'existence d'une base de données fiable qui permette de procéder à l'échantillonnage. Or, il se fait qu'en matière de mariage en général et de mariage tardif (tel que nous le considérons) en particulier, les statistiques officielles au Togo sont loin de rendre compte entièrement du phénomène pour plusieurs raisons. Les statistiques officielles sont déficitaires et irrégulières face à la dynamique perpétuelle de changement de statut matrimonial de la population. Aussi, la pratique de mariage connaît-elle un développement tricéphale (mariages religieux, coutumier et le mariage légal) et rend difficile toute estimation statistique exacte qui reflète la réalité telle que considérée dans la présente recherche.

En tout état de cause, la poursuite du travail impose de trouver un mécanisme objectif pour construire un échantillon représentatif de la population mère ; seul gage de validité

scientifique des conclusions que l'on s'apprête à formuler. La question qui s'est posée a été non pas de savoir quel mécanisme convient le mieux pour la construction de cet échantillon significatif dans un tel contexte, mais de celle du processus de construction qui s'offre le mieux. Pour ce faire, l'on s'est basé sur les résultats du quatrième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) dont voici un extrait des données relatives au mariage.

Tableau 2: Répartition de la population togolaise résidant en milieu urbain âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale, et le groupe d'âge

GROUPE D'AGE	SITUATION MATRIMONIALE							TOTAL
	Jamais marié	Marié	Veuf	Divorcé	Séparé	Union libre	Non déclaré	
12 - 14 ans	156071	1138	27	55	47	151	108	157597
15 - 19 ans	230814	11822	90	178	422	2981	11230	257537
20 - 24 ans	180322	61461	308	629	1816	12023	13642	270201
25 - 29 ans	94025	112821	961	1266	3145	16287	8260	236765
30 - 34 ans	36742	126702	2209	1842	3605	13819	5693	190612
35 - 39 ans	15884	111015	3449	2118	3535	9437	4173	148611
40 - 44 ans	7363	89851	5134	2329	3402	6231	3286	117596
45 - 49 ans	4076	68949	5909	2178	3037	3925	2290	90364
50 - 54 ans	2339	50137	7223	1807	2344	2534	1548	67932
55 - 59 ans	1695	30661	5885	1115	1352	1213	1501	43422
60 - 64 ans	688	20646	6605	697	896	773	920	31225
65 - 69 ans	542	11250	5244	404	425	366	849	19080
70 - 74 ans	252	8122	5388	238	285	239	512	15036
75 - 79 ans	200	3919	3265	120	117	114	248	7983
80 ans et +	396	6060	7241	119	147	199	715	14877
Non déclaré	3014	2655	164	49	65	269	361	6577
TOTAL	733423	717209	59102	15144	24640	70561	55336	1675415

Source : RGPH4, 2010.

1.2.2.1. Échantillonnage portant sur la population célibataire

En se référant aux données statistiques du tableau ci dessus, on se rend compte qu'il est possible, en procédant à un exercice de calcul, de déterminer une base de sondage correspondant à chaque catégorie de population considérée (confère la rubrique précision de l'univers statistique). Le rapport final du RGPH4 indique qu'en milieu urbain togolais, l'effectif de la population célibataire âgée d'au moins 12 ans s'élève à 733 423 individus. Le découpage en tranches d'âge retenu dans ce document ne correspond pas intégralement à celui souhaité par le présent travail. Ainsi, on a pu déterminer que la population « jamais mariée » résidant en milieu urbain au Togo et âgée d'au moins 30 ans s'élève à 73191 personnes (y compris les cas non déclarés). En considérant cet effectif comme base de sondage, nous lui avons appliqué un taux de sondage de 2/1000. Ainsi, dans la catégorie de la population célibataire, 147 personnes ont alors été enquêtées.

1.2.2.2. Échantillonnage portant sur la population mariée

Contrairement à ce premier cas où il a été possible de procéder à un découpage pour obtenir la population souhaitée, il apparaît difficile ici de procéder de la même manière. La configuration du tableau des données du RGPH4 considéré ne permet pas de déterminer l'âge auquel chaque individu s'est marié. L'idéal aurait été donc de disposer d'un effectif exhaustif de femmes et d'hommes mariés respectivement après leur 30^e anniversaire, effectif sur lequel porterait l'échantillonnage. À défaut de disposer de telles données pointues, nous avons opté pour l'élargissement de la base de sondage à l'ensemble des personnes mariées résidant en ville et qui avaient au moins 30 ans à la date dudit recensement en se réservant le droit d'appliquer un taux de sondage plus ou moins significatif. Cette population s'élève à 707615 individus. En l'appliquant un taux de sondage de 3/10000, l'on obtient 213 personnes mariées, ayant fait objet d'enquête. Cet effectif ne représente pas les mariés tardifs à coup sûr, eu égard à l'imprécision de la source dont on s'est servi. Ainsi, nous avons réservé une place aux mariés (pas tardif) interrogés exclusivement dans la ville de Sokodé.

Tableau 3: Récapitulatif de l'échantillonnage

Situation matrimoniale	Effectif dans la population mère	Taux de sondage	Taille de l'échantillon de la catégorie	Proportion dans l'échantillon final
Citadins célibataires en âge avancé (30 ans et plus)	73191	2/1000	147	41%
Citadins mariés (après au moins 30ans)	707615	3/10000	213	59%
Total	780806	1/2169	360	100%

Source : Données d'enquête, 2014

En définitive, la taille de l'échantillon considéré dans le cadre de l'enquête quantitative correspond à 360 individus des deux sexes et de toute catégorie de situation matrimoniale. C'est donc l'effectif de cet échantillon qui est réparti sur l'ensemble des villes retenues pour l'enquête à savoir Lomé (180 enquêtés), Kara (130 enquêtés) et Sokodé (50 enquêtés).

Tableau 4: Répartition des quotas d'enquêtés par catégorie et par localité

Cibles	Lomé	Sokodé	Kara
Célibataires	74	20	53
Mariés tardifs	106	30	77
Total	180	50	130

Source : Données d'enquête, 2014

Toutes ces dispositions ont permis de choisir des quotas par cible pour les interroger. La collecte de données quantitatives s'est faite à l'aide d'un questionnaire.

1.2.3. Élaboration et test du questionnaire d'enquête

Le questionnaire élaboré pour servir à la collecte des données est de type semi-structuré offrant à l'enquêté la possibilité de mentionner la ou les réponses qu'il voudra au-delà des propositions de réponses qui lui sont faites. Il est organisé autour de quatre axes principaux, dont une introduction. L'identification de l'enquêté est prévue pour collecter des informations socioculturelles et démographiques sur ce dernier. La deuxième section permet de collecter les données sur la situation socioéconomique des enquêtés en rapport avec l'entrée en mariage. La section trois est le lieu où l'enquêté va pouvoir donner sa

perception sur le mariage, ses processus, mais aussi leurs implications concrètes. Enfin, la quatrième section est prévue pour apporter des informations sur la vie sexuelle des enquêtés pour comprendre.

Le questionnaire utilisé pour la collecte a été adapté aux différentes cibles à savoir les célibataires et les mariés tardifs. D'une manière générale, le questionnaire adressé aux célibataires se voulait un outil pour collecter leurs positions actuelles tandis que celui adressé aux mariés a fait quelquefois appel à leur mémoire pour savoir la situation qui a été la leur avant ou pendant leur mariage et leur perception des réalités y relatives.

Ce questionnaire dont l'ébauche d'élaboration a commencé dans le cadre du DEA avait été testé et utilisé en 2011. Néanmoins, un nouveau test a été effectué à Lomé et a permis de redresser la formulation de certaines questions. Pour la collecte des données, le type d'administration utilisé est l'administration indirecte, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un enquêteur. Mais il faut noter qu'il y a eu des cas d'administration directe au cours des opérations de collecte à la demande des enquêtés instruits.

1.2.4. Opérations de collecte de données quantitatives

Cette opération de collecte a eu lieu dans villes indiquées à savoir Lomé, Sokodé et Kara. Elle a duré deux mois et s'étend entre juin et août 2014. L'enquête de terrain a vu la participation de plusieurs enquêteurs. À Lomé tout comme à Kara, nous nous sommes appuyé sur des étudiants ainsi que des amis qui ont une expérience en matière de collecte de données. Néanmoins, des séances de formation ont été organisées à Lomé et à Kara en vue d'harmoniser la compréhension et la traduction des questionnaires.

Sur les lieux d'enquête, aucun quartier n'a été privilégié. Nous avons opté pour cette approche pour éviter que des pesanteurs socioéconomiques, démographiques ou géographiques n'aient d'impacts sur les résultats de la recherche. Les enquêtés qui ont été touchés sont donc disséminés à travers chacune de ces trois villes. Le choix des répondants s'est fait par un tirage aléatoire simple, mais en respectant l'équité genre à tous les niveaux en termes de nombre d'enquêtés par catégories. Les données ainsi collectées ont fait l'objet d'un traitement approprié.

1.2.5. Traitement des données quantitatives

Le traitement est l'ensemble des techniques utilisées pour transformer les informations recueillies auprès des enquêtés en données prêtes à être utilisées. Le dépouillement des questionnaires s'est fait par catégorie de cible et selon les lieux d'enquête afin de rendre possible la comparaison des données. Il a été rendu possible au moyen du logiciel CSPro. Une fois les bases de données réalisées, celles-ci ont été transférées dans le logiciel SPSS en vue de faciliter l'analyse, la construction de tableaux ainsi que des graphiques. En effet, dans le souci de rendre ces données plus intelligibles et plus accessibles nous avons opté pour leur traduction en tableaux plus ou moins simples ou en figures (graphiques) là où celles-ci se prêtaient le mieux. Enfin, un tri raisonné en a été fait pour ne présenter (dans le document) que des figures et tableaux dont les contenus sont assez significatifs pour l'interprétation des volets précis de la recherche.

1.3. Approche qualitative

Les méthodes qualitatives regroupent un ensemble de méthodes de recherche utilisées dans les études qualitatives. Elles trouvent leur utilité notamment en sciences sociales, comme, par exemple en sociologie, en ethnographie, en anthropologie et également en mercatique.

Appliquée à la présente recherche, la méthode qualitative est apparue comme celle qui a permis d'obtenir des informations approfondies sur des questions spécifiques se rapportant au sujet. En d'autres termes, la recherche qualitative est destinée à fournir des éléments d'explication aux données chiffrées d'une part, et d'autre part d'obtenir des informations complémentaires qui auraient pu nous échapper en s'en tenant seulement à l'enquête quantitative. Certes, il existe diverses techniques qualitatives fondées sur l'administration de questions ouvertes qui sont le plus souvent mises en œuvre : les « focus groups », l'analyse de contenu, l'observation participative, etc. Mais nous avons pour notre part fait appel à deux techniques : l'entretien individuel en profondeur, la discussion de groupe et le récit de vie.

Le choix de l'usage des entretiens individuels se justifie par la prise en compte de la dimension personnelle des points de vue et des expériences relatives au phénomène de mariage tardif qui nécessite alors un minimum de confidentialité. Pour des raisons de pudeur ou de morale, il est généralement plus difficile de recueillir des informations sur la sexualité d'un individu à deux (l'enquêteur et l'enquêté) qu'en présence d'une tierce

personne. C'est le cas par exemple avec des lesbiennes, des gays, des bisexuels et transgenres (LGBT) encore considérés par la société comme déviants. Bref, les informations sur la sexualité sont en général considérées comme étant « strictement personnelles ». Les enquêtés choisissent souvent de se taire ou de donner de fausses informations sur des sujets de mœurs. La seule alternative a été donc de mener conjointement des entretiens approfondis avec les différents sujets concernés par la recherche. Ces entretiens ont offert l'occasion aux enquêtés non seulement d'expliquer leur position, mais aussi de décliner aisément leurs expériences et attitudes personnelles.

Cependant, l'utilisation exclusive des entretiens individuels ne saurait suffire. Le risque là est de mettre toutes les allégations sur un même piédestal en considérant qu'elles sont potentiellement vraies. Mais on ne saurait ignorer la place de la contradiction qui féconde l'esprit et accouche de la vérité. Nous avons donc choisi d'associer aux entretiens individuels des discussions des groupes. Encore appelés « focus groups », les groupes de discussion ont consisté à réunir des sujets de différents bords sociaux mais ayant des statuts matrimoniaux similaires ou homogènes pour les interroger sur leur perception du célibat, du mariage et sur leurs conséquences. Les discussions de groupe ont été donc organisées de manière à permettre d'asseoir un débat franc entre les protagonistes du marché érotique et matrimonial. Les échanges qui ont lieu ont donc permis de dégager les grandes tendances dans la perception des déterminants de la crise de la nuptialité et du mariage tardif des jeunes et leur vision de leurs conséquences.

Cette mise au point sur l'esprit qui a conduit à l'usage des méthodes qualitatives dans cette recherche a eu le mérite de montrer ce en quoi cette technique a contribué à la découverte de la vérité scientifique. Après cette présentation de la place qu'ont occupée ces deux techniques d'investigation (entretien individuel et de groupe), il convient maintenant de voir comment elles ont été appliquées dans cette recherche.

1.3.1. Enquêtes qualitatives

Si la définition d'un échantillon représentatif est requise dans la recherche quantitative, celle qualitative l'exige moins. Car, « Enquêter, c'est vraiment faire ce que le mot, avec ses connotations policières, veut dire. C'est poser des questions aux personnes choisies d'une certaine manière afin d'être éclairé sur l'un ou l'autre problème relevant de la recherche sociale » (Javeau, 1976 : 81).

Une investigation sur un thème aussi transversal que le mariage nécessite une large consultation qui implique la plupart des acteurs concernés de loin ou de près par le phénomène. Ainsi, il a été identifié l'univers des différentes catégories des personnes susceptibles de fournir des informations utiles sur le sujet. Sept (07) catégories de personnes ont été mises à contribution. Il s'agit des célibataires endurcis, des mariés tardifs, et d'autres personnes dont la profession est en rapport avec le mariage (juges matrimoniaux, responsables d'organisation évoluant dans les questions de famille, chefs religieux et coutumiers, officiers d'état civil, gynécologues obstétriciens). C'est donc en définitive sur cette population que des panels ont été constitués.

Deux techniques de collecte ont été mises en œuvre : il s'agit des entretiens individuels approfondis et des entretiens de groupe encore appelé focus groups. La réalisation effective des entretiens sur le terrain a donné lieu à l'élaboration de guides d'entretien spécifiques en fonction des informations recherche chez chacune des cibles. Selon le type d'enquêté, l'on a procédé à une adaptation des thématiques prises en compte par le questionnaire en vue d'approfondir la connaissance sur la problématique de recherche.

1.3.1.1. Entretiens individuels

Le choix de collecter des informations à travers des entretiens individuels se justifie par la capacité de cette technique à fournir des informations qualitative approfondies sur le sujet. Ces entretiens individuels sont destinées à la fois aux célibataires, aux mariés ainsi qu' aux personnes ressources comprenant des juges matrimoniaux, des autorités religieuses, des gynécologues, des officiers d'état civil et quelques responsables des organisations non gouvernementales traitant des questions de famille et des problèmes de foyer. Ces entretiens ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien sur la problématique du mariage en général et du mariage tardif des jeunes en particulier. Dans l'ensemble, quarante deux (42) entretiens individuels ont été réalisés. Voici la façon dont sont répartis les entretiens sur l'ensemble des trois villes d'enquête.

Vingt (20) entretiens ont été organisés à Lomé impliquant les catégories de personnes suivantes :

- ✓ 4 entretiens individuels avec des célibataires hommes ;
- ✓ 4 entretiens individuels avec des célibataires femmes ;
- ✓ 4 entretiens individuels avec des mariés tardifs hommes;

- ✓ 4 entretiens individuels avec des mariées tardives femmes ;
- ✓ 4 entretiens individuels avec des personnes ressources ;

À la particularité du grand nombre des entretiens individuels effectués à Lomé succède un nombre un peu plus réduit à Sokodé et à Kara. Ainsi, onze (11) entretiens individuels ont été organisés à Sokodé à savoir :

- ✚ 2 entretiens individuels avec des célibataires hommes ;
- ✚ 2 entretiens individuels avec des célibataires femmes ;
- ✚ 2 entretiens individuels avec des mariés tardifs hommes ;
- ✚ 2 entretiens individuels des mariées tardives femmes ;
- ✚ 3 entretiens individuels avec des personnes ressources

Tout comme à Sokodé, Kara a enregistré onze (11) entretiens d'individuels notamment:

- ✚ 2 entretiens individuels avec des célibataires hommes ;
- ✚ 2 entretiens individuels avec des célibataires femmes ;
- ✚ 2 entretiens individuels avec des mariés tardifs hommes ;
- ✚ 2 entretiens individuels des mariées tardives femmes ;
- ✚ 3 entretiens individuels avec des personnes ressources

Aux entretiens individuels s'ajoutent les focus groups qui ont contribué pour beaucoup dans l'enrichissement des résultats de la recherche qualitative.

1.3.1.2. Entretiens de groupe

En complément aux entretiens individuels qui ont permis de prendre en compte aussi bien les points de vue des personnes ressources que des personnes directement concernées par la thématique, des focus groups sont organisés pour favoriser une confrontation d'idées entre les différents acteurs directement concernés par l'étude. Il s'est agi de constituer des groupes homogènes et des groupes mixtes avec des hommes et femmes célibataires, des hommes et femmes tardivement mariés. Dans la pratique, des contacts ont été pris au cours de l'enquête quantitative. En tenant compte de leur quartier d'habitation et de leur statut matrimonial, des rendez-vous ont été alors pris. Constitués en groupes plus réduits de sept personnes (en moyenne), ces groupes ont permis aux participants de se prononcer sur la thématique du mariage, ses contours et dynamisme urbain, ainsi que sur les implications des entrées tardives en union. Les discussions ont le plus souvent lieu dans des écoles.

Les débats ont été animés au moyen d'un guide d'entrevue annexé au présent document. Ces entretiens ont permis de confronter directement les opinions des uns à celles des autres en vue de tirer de meilleures informations explicatives des données quantitatives. Au total, dix (10) focus group ont été réalisés dans l'ensemble des trois villes.

À Lomé, ce sont quatre (4) focus groups qui ont permis d'enrichir la collecte des données qualitatives sur le sujet. Voici leur composition :

- 1 groupe de discussion avec des célibataires hommes ;
- 1 groupe de discussion avec des célibataires femmes ;
- 1 groupe de discussion avec des mariés tardifs ;
- 1 groupe de discussion avec des mariées tardives ;

Par contre à Kara, trois focus groups ont été animés dont :

- 1 groupe de discussion avec des célibataires hommes ;
- 1 groupe de discussion avec des mariées tardives ;
- 1 groupe de discussion mixte avec des mariés non-tardifs.

Enfin, trois groupes aussi ont été organisés à Sokodé pour favoriser le recueil des spécificités liées à la particularité de la prégnance de la religion musulmane contrairement aux deux autres villes. Les groupes qui y ont été organisés ont concerné :

- ✓ 1 groupe de discussion avec des célibataires femmes ;
- ✓ 1 groupe de discussion avec des mariés tardifs ;
- ✓ 1 groupe de discussion mixte avec des mariés non-tardifs.

Il convient de préciser que si les groupes de discussion ont été organisés d'une manière disproportionnée entre les trois villes, c'est d'abord en raison de l'insuffisance des ressources dont nous disposons. Ensuite, les dix groupes que l'on a été en mesure d'organiser devaient être répartis en fonction des critères liés au niveau d'urbanisation des villes concernées par l'enquête ainsi que de leur poids démographique. Néanmoins, ces focus groups ont permis de toucher 70 personnes au total, portant globalement le nombre de personnes touchées par l'enquête à 472 individus toutes catégories confondues.

1.3.2. Récits de vie

La question du célibat prolongé et du mariage tardif relève du domaine privé des individus ainsi que de leurs expériences personnelles. Ainsi, pour étudier les facteurs sous-jacents, il convenait de reconsidérer l'histoire personnelle des individus concernés pour comprendre

les logiques dans lesquelles s'inscrit leur situation de marié tardif ou de célibataire de longue durée. D'où l'appel à des récits de vie. Ceux-ci ont permis dans bien de cas à suivre la succession d'évènements vécus en rapport avec le mariage ainsi que les conséquences qu'ils ont pu en tirer. A priori, aucune catégorie de personnes n'avait été identifiée pour faire l'objet de collecte de récit. Mais celle-ci ont été exploitée à partir des différents entretiens réalisés aussi bien avec les mariés, les célibataires qu'avec les personnes ressource. Les extraits de quelques récits de vie assez parlant sont présentés dans ce document sous forme de verbatim assez développés.

Toutes ces informations qualitatives recueillies à tous les niveaux ont fait objet d'un traitement spécifique et adapté à la nature même des données.

1.3.2. Traitement des données qualitatives

Après la collecte des informations qualitatives, un regroupement de fichiers a été effectué selon les villes et selon les différentes catégories d'enquêtés. Une transcription de contenu des enregistrements a été faite en vue de l'exploitation des données. Cette phase a vu la participation de quatre transpositeurs, dont un traducteur en langue Éwé. Une lecture attentive des corpus a été faite, non seulement pour s'appropriier les contenus, mais aussi pour la tri-thématique des verbatim. Des extraits de récits ont été aussi identifiés en tenant compte de leur pertinence pour l'analyse. Mais la très grande quantité d'informations à gérer et analyser s'est avérée difficile par une procédée manuelle.

Nous-nous sommes donc fait assister par le logiciel *Ethnograph* pour l'analyse des données qualitatives. Nous avons fait une catégorisation des informations recueillies en fonction des différents groupes de personnes interrogées. Cette opération a été d'un grand avantage pour l'analyse. À des fins purement analytiques, nous avons procédé à une vérification de la fréquence d'apparition de chaque information clé dans les différents entretiens ainsi que le niveau de la convergence des idées. L'indexation d'information, les catégorisations, ainsi que la mise en relation de variables ont permis de mieux maîtriser l'analyse de toute cette masse d'information.

II. Opérationnalisation des hypothèses

Les hypothèses de recherche formulées sont des prétentions théoriques trop abstraites pour permettre une confrontation au fait réel. À défaut d'une véritable expérimentation en sciences sociales, un mécanisme d'opérationnalisation des hypothèses permet d'aller de la théorie au fait. Cette opérationnalisation procède par l'identification des variables et des indicateurs de la recherche.

2.1. Variables de la recherche

Les variables occupent une place importante dans la méthodologie de recherche en sciences sociales, notamment dans l'analyse sociologique des faits sociaux. Ce sont des données, des réalités dont la variation est susceptible d'entraîner la modification du comportement du phénomène étudié. Relevant de multiples domaines de la vie (sociale, économique culturelle, etc.), la complicité de l'action des variables favorise l'édification du fait social étudié. Les variables retenues dans le cadre de la présente recherche sont de trois ordres: les variables attributs, les variables indépendantes encore appelées variables explicatives et la variable dépendante ou variable expliquée.

2.1.1. Variables attributs

Les variables attributs sont des items, caractéristiques de la population étudiée. Elles permettent de suivre le comportement du phénomène à des fins explicatives. Il a été identifié pour la présente recherche sept (07) variables dont la manipulation permet de déduire la variation du phénomène social étudié. Il ne s'agit nullement pas d'un simple exercice d'identification, mais aussi d'un effort de justification de leur utilité pratique et théorique dans le processus d'élaboration d'une théorie sur le sujet de recherche. Les variables retenues se composent de variables biologiques, démographiques, économiques et culturelles comme l'indique la présentation suivante :

2.1.1.1. Sexe

La variable sexe est d'une importance capitale dans le cadre de la présente recherche. Dans la conception et la planification des opérations de collecte des données la variable sexe permet de sérier et de distinguer la population cible en deux classes selon le genre. Cette disposition a l'avantage de favoriser l'adaptation des instruments de collecte à chaque catégorie. Sur le plan analytique, la variable sexe permet d'appréhender l'analyse du

phénomène sous l'angle de sa variation selon les deux modalités qu'elle offre (masculin, féminin). Vraisemblablement, la nuptialité et la vie en couple sont fortement empreintes de clivages liés au genre. Dans la pratique, les besoins, les aspirations ou même les attentes des prétendants en matière de nuptialité sont susceptibles de varier beaucoup eu égard à la différenciation sociale des rôles entre conjoints. Par exemple, on sait depuis longtemps qu'il existe traditionnellement en Afrique une répartition sexuée des tâches et des responsabilités au sein des ménages.

Cette répartition déjà perceptible à l'étape embryonnaire des relations entre homme et femme est déterminante dans leur cohabitation. La distinction sexuée des responsabilités détermine les défis de l'un et de l'autre bien avant l'engagement marital et durant tout le temps que durera le contrat. C'est en ce sens que l'entrée en mariage apparaît à la fois comme enjeux et défis sociaux dichotomiques. Ainsi, les perceptions que les jeunes prétendants ont du mariage peuvent alors varier en fonction du niveau de conscience relatif à un changement de statut matrimonial. Par conséquent, lorsqu'il existe chez ceux-ci une prise de conscience poussée des devoirs ou privilèges de la vie matrimoniale, peut alors survenir une réticence ou une motivation vis-à-vis de l'entrée en union. En conséquence, les raisons au niveau individuel du mariage tardif ou du célibat prolongé en dépendent étroitement. D'où la nécessité de considérer l'aspect genre afin de mieux appréhender les contours du phénomène du mariage tardif.

2.1.1.2. Âge

Dans le cadre du mariage, l'âge joue un rôle important surtout en Afrique. Il a depuis longtemps servi d'indicateur de nubilité de jeunes filles et de jeunes garçons. C'est donc un des critères d'appréciation de la maturité des descendants puisqu'il détermine l'entrée dans les processus d'initiation des enfants (là où ils existent) qui alors débouche sur les préparatifs de la célébration du mariage. Cette référence à l'âge dans le cadre du mariage a donné lieu à une classification bipolaire de la survenue des unions : mariage précoce, mariage tardif. Ces deux vocables n'ont de fondement que la référence au temps, ou mieux à l'âge de l'un des conjoints au moins. C'est alors que l'on pourrait parler de mariage précoce dans le cas où l'âge de l'un des conjoints est en deçà ou largement au-delà de l'idéal normatif.

Mais considéré comme variable dans le cadre de la présente recherche, le rôle de l'âge prend naturellement une autre dimension. Tout comme le stipulent les méthodes de recherche en sciences sociales, statistiques et autres, il permet avant tout de sérier la population cible en tranche d'âge pour en étudier les variations probables du phénomène qui fait objet de recherche. L'âge participe ici à la construction et la constitution même de l'objet de la présente étude en ce sens que c'est exclusivement avec l'âge que le phénomène prend son existence. À juste titre, il est tout de même déterminant dans l'identification même de cette population de recherche que constituent les mariés tardifs et les célibataires endurcis. Au plan analytique, cette variable âge a un grand apport, dans la mesure où le temps favorise l'enrichissement de l'individu en expériences. L'âge permet de mesurer l'évolution des perceptions et attitudes de la population en ce qui concerne la nuptialité et d'en déduire les conséquences logiques.

2.1.1.3. Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est une variable récurrente dans les études en sciences sociales en raison de l'importance qu'accordent les spécialistes du domaine au « capital culturel » chez l'individu. Dans « les héritiers », Bourdieu (1964) a su montrer la place de ce capital culturel comme déterminant l'orientation des choix de l'individu. Mais le capital culturel valorisé ici est celui exclusivement scolaire qui alors se matérialise par un diplôme ou une distinction certifiée par l'autorité compétente. En ce sens, le niveau d'instruction introduit au sein de la population une dichotomie, la distinction entre les non-instruits et les instruits à des degrés différents. Par delà, l'on peut volontiers multiplier des classes en fonction, bien entendu, du niveau d'étude par exemple. La place du niveau d'instruction dans le cadre des recherches en sciences sociales est d'autant justifiée parce qu'il est supposé conférer à l'individu des aptitudes susceptibles d'influencer son comportement et par ricochet, celui du phénomène sous l'étude.

Nombre de recherches ont mis en exergue la relation entre la scolarisation et la nuptialité. Le niveau d'instruction des individus permet ici d'envisager l'analyse de l'impact de la scolarité sur le comportement de l'individu face l'entrée en mariage. S'il existe variablement une influence de l'instruction sur l'âge au mariage des individus par exemple, l'analyse croisée de différentes expériences permet de déduire les logiques de cette influence. D'abord, le niveau d'instruction participe à l'ouverture d'esprit de l'individu sur une pléthore de pratiques matrimoniales en cours dans différentes sociétés à travers le

monde. Il pourrait alors y trouver des raisons suffisantes pour adopter telle attitude ou telle autre face à son mariage. Hypothétiquement, on considère que l'instruction et surtout la poursuite de longues études sont susceptibles de retarder l'entrée en mariage des jeunes concernés. Pendant que ceux-ci poursuivent leurs études, l'entrée en mariage est peu probable du fait qu'ils sont logiquement dépendants de leur parents du point de vue économique.

2.1.1.4. Situation matrimoniale

Dans les enquêtes démographiques et sociales notamment, la variable «situation matrimoniale» renseigne sur le statut de l'individu vis-à-vis du mariage. L'introduction de cette variable dans les recherches vise généralement à rendre compte des réalités qui entourent l'individu en termes de besoins, de charges, etc. La situation matrimoniale distingue d'un côté les célibataires (c'est-à-dire les personnes n'ayant pas encore connu une quelconque relation maritale) et de l'autre les personnes s'étant mariées au moins une fois avec toutes les autres modalités qu'on peut y observer (marié, veuf ou divorcé). En principe, toutes ces modalités ne sont admissibles que lorsqu'elles sont entérinées juridiquement. Mais une certaine condition permet toutefois de considérer même des concubins comme conjoints.

La variable situation matrimoniale occupe une place de choix dans cette étude pour des raisons à la fois pratiques et théoriques. Étroitement liée au mariage, elle permet d'abord de faire une démarcation entre les personnes mariées et celles qui ne le sont pas. Se faisant, la situation matrimoniale définit la population cible en deux sous-groupes distincts faisant des célibataires le groupe prioritaire et des mariés tardifs le groupe témoin. Ensuite, elle est donc utile à la délimitation de la population cible et en définitive à l'identification des personnes à même de faire partie de l'échantillon à enquêter et le type d'outils de collecte adapté. Par conséquent, cette variable permet enfin d'envisager une analyse comparative du vécu du phénomène étudié et de l'évolution des perceptions à l'égard du mariage entre les deux catégories de cibles.

2.1.1.5. Religion

Tout comme l'instruction, la religion est un facteur important dans l'appréciation des différences observées au niveau individuel. Tout comme l'instruction, la religion est susceptible d'influencer les choix, les décisions et la conduite de l'individu dans la mesure

où elle traite non plus avec le rationnel, mais le dogmatique. La conviction personnelle y étant fortement valorisée se trouve être au centre de l'action de l'individu. Cependant, la diversité de religions (d'église et de sectes), la pluralité des sources d'inspiration et les interprétations qui en découlent sont loin de créer une convergence d'opinions sur des sujets importants comme le mariage. La religion crée donc au niveau social des clivages importants dont les impacts sur le développement de certains phénomènes sociaux s'avèrent impressionnants.

La prise en compte de la religion comme variable permet d'en apprécier les influences possibles dans les choix de l'individu. Cette variable permet de voir jusqu'à quel point la religion détermine aujourd'hui les comportements sur le marché matrimonial. Autrement dit, voir s'il est possible de parler d'homogamie religieuse au Togo et dans quelles mesures elle influence l'engagement des jeunes dans le mariage. Convaincus par leur foi et le charisme dont ils font preuve, les adeptes (ou fidèles) de ces multiples confessions religieuses pourraient par exemple se refuser à tout compromis en matière de mariage. Le cas échéant, l'analyse devra ressortir les mécanismes de ces rejets, les tenants et les aboutissants de cette réalité, voire les conséquences éventuelles d'un tel comportement sur la vie affective des individus.

2.1.1.6. Ethnie

Une des caractéristiques essentielles de la population, l'ethnie occupe une place importante aussi bien dans les recherches démographiques que sociologiques. Elle participe à l'identification de chaque individu de la population. L'ethnie permet de situer chaque personne par rapport à ses origines sociolinguistiques et culturelles. Par principe, l'on associe généralement à chaque groupe ethnique une culture spécifique de laquelle découle un ensemble de normes, d'us et de coutumes. Les pratiques sociales de toute la communauté, les choix et les orientations des individus sur les grandes questions de la vie en dépendent fortement notamment dans les groupes ethniques réputés conservateurs de la tradition.

Pour toutes ces raisons, la convocation de l'ethnie comme variable dans le cadre de la présente recherche ne semble nullement absurde. S'il est vrai que les différences ethniques déterminent dans une certaine mesure la diversité de pratiques, il n'en demeure pas moins que le mariage est l'un des domaines où les variantes ethniques sont les plus criardes. Sur

le plan analytique, cette variable permet de ressortir l'influence de l'appartenance ethnique sur les tractations matrimoniales qui alors participe au développement du phénomène de mariage tardif. Comme telle, l'analyse permet de mettre en exergue les tendances endogamiques ou exogamiques éventuelles des engagements nuptiaux.

2.1.1.7. Profession

La profession est la source dont on tire ses moyens de subsistance. De la rentabilité et de la multiplicité des sources de revenus d'un individu dépendent ses capacités financières. La variable profession ou mieux la situation professionnelle distingue en deux parties la population d'étude : les chômeurs d'un côté et les travailleurs de l'autre. Ces deux réalités sont essentielles dans l'analyse de certains faits sociaux dans la mesure où la situation professionnelle est susceptible de déterminer les choix et comportements de l'individu à travers le niveau de revenu qu'il engendre.

La considération de la profession comme variable a une importance en ce sens que la dotation en ressources économiques est souvent considérée comme essentielle à l'engagement dans la vie matrimoniale. D'abord, la prise en compte de la situation professionnelle permet de vérifier cette assertion courante en procédant à un rapprochement avec les choix rationnels des célibataires face à l'entrée en union. Ensuite la variable profession conduit à analyser le comportement du phénomène de mariage tardif selon différents domaines d'activité. Cette analyse a l'avantage de mettre en exergue les influences éventuelles de la nature de la profession sur le calendrier nuptial. Enfin, il sera facile d'envisager une analyse du point de vue de la convergence ou de la divergence professionnelle des partenaires, c'est-à-dire voir s'il est possible de parler d'homogamie ou d'exogamie professionnelle des relations de couple.

2.1.2. Variables indépendantes

Les variables indépendantes se réfèrent aux différentes situations socioéconomiques, culturelles dans lesquelles vivent les individus de la population considérée et dont la variation est susceptible d'entraîner celle du fait social sous l'étude. Les variables indépendantes reposent sur l'idée que les perceptions, les attitudes et les comportements des individus face à un phénomène social dépendent des situations dont ils ont l'expérience. Ainsi, l'identification des variables s'est faite en considérant leurs rapports avec le phénomène de célibat prolongé et de mariage tardif.

2.1.2.1. Situation face à l'emploi

Par "situation face à l'emploi", l'on désigne l'état dans lequel se trouve l'individu par rapport au travail « professionnel ». Elle est une variable qui regroupe un certain nombre de modalités distinctes : chômeur, sans emploi, travailleur, etc. Le recours à la situation face à l'emploi comme variable dans l'analyse du phénomène de l'avancée de l'âge au premier mariage au Togo trouve son fondement dans les travaux scientifiques extérieurs. Nombre de recherches sociologiques ont mis en évidence l'existence de relations entre situation économique et nuptialité. Dans ce sens, la situation face à l'emploi apparaît comme une variable de grande importance qui détermine les capacités financières des individus.

En admettant donc que le mariage a un coût économique, le manque de dotation en moyens financiers peut s'avérer donc décisif dans la conduite à tenir face au mariage. Ainsi, la situation face à l'emploi devient une variable pouvant influencer, d'une manière ou d'une autre, les choix des individus en fonction de la position qu'ils occupent. En d'autres termes, selon sa situation financière, l'on peut être prédisposé à opter pour l'entrée en mariage ou non. Or dans les conditions actuelles, la situation de l'emploi au Togo est caractérisée par une précarité croissante, une forte contraction du marché du travail, le caractère de plus en plus informel de l'emploi et un taux de chômage en perpétuelle augmentation. Face à cette situation, les premières victimes restent sans nul doute les jeunes en quête d'une insertion sociale et professionnelle pour l'amélioration de leur niveau de vie.

2.1.2.2. Niveau de vie socioéconomique

S'il est vrai que tous les individus ont un niveau de vie socioéconomique, il est aussi vrai qu'il n'est pas le même pour tous. La position qu'occupe un individu dans le classement apparaît comme une résultante de facteurs multiples dont l'appréhension exhaustive peut s'avérer difficile. Mais, ce qu'on sait d'une manière générale, c'est que le niveau de vie socioéconomique d'une personne peut être indépendant de sa situation professionnelle (actuelle) et de la nature de ses activités courantes. Plusieurs situations sociales déterminent le niveau de vie. Par exemple la transmission du capital économique (à travers le legs ou l'héritage, etc). Tout compte fait, le niveau de vie socioéconomique implique à la

fois le revenu, les biens matériels et immatériels. Bref, c'est un ensemble de caractéristiques qui participent à la définition de la classe sociale d'appartenance.

Concrètement, le niveau de vie socioéconomique se traduit non seulement par la taille du patrimoine économique, mais aussi par la capacité financière, donc le pouvoir d'achat. C'est dans cette logique qu'il est identifié comme une variable déterminante pouvant contribuer à influencer en profondeur l'attitude des individus face au mariage, notamment lorsqu'ils ont conscience des charges qu'engendre la vie en couple. Car il est apparu sous la plume d'Antoine et Dial (2003) qu'à Lomé, même les femmes se refusent tout engagement dans le mariage sans au préalable avoir une situation professionnelle plus ou moins acceptable. Dans un tel contexte, avoir un niveau de vie élevé antérieur au mariage apparaît alors comme un avantage comparatif certain et une préoccupation de moins au cours du processus de mobilité sociale.

2.1.2.3. Durée du cursus scolaire

Il est connu grâce aux travaux démographiques que le système éducatif a une incidence sur la nuptialité. Deux principaux mécanismes rendent effectivement compte de l'influence de l'école sur le mariage : l'action mécanique de la scolarisation et le processus de changement de mentalité. Ainsi, si le niveau d'instruction peut être considéré à la fois comme variable et indicateur dans l'analyse des déterminants de l'avancée de l'âge au premier mariage, c'est bien plus en considérant la durée du cursus scolaire que l'incidence est plus perceptible au niveau individuel.

En effet, bien que l'âge minimal d'inscription à l'école et la durée normale pour décrocher un diplôme type soient les mêmes pour tout individu, il n'est pas étonnant de constater que tous n'ont pas les mêmes expériences. La durée du cursus scolaire est soumise à l'influence de multiples facteurs et d'évènements qui la rendent variable d'un individu à un autre. On pense par exemple aux facteurs de réussite, le redoublement, etc. Par conséquent, le cursus scolaire qui apparaît plus ou moins long (selon les cas) se traduirait donc de différentes manières sur l'entrée en mariage, compte tenu de l'hypothétique difficulté de conciliation de la vie matrimoniale et la scolarité. De ce point de vue, la durée du cursus scolaire tient lieu de variable indépendante dans la présente recherche.

2.1.2.4. Exposition au mode de vie urbaine

La ville est non seulement un espace géographique et démographique, mais aussi un espace culturel. Sur plusieurs plans, la vie urbaine se démarque de la vie en milieu rural. L'urbanisation affecte les manières de penser, les manières de sentir et d'agir, bref l'habitus des citoyens. La ville développe ses exigences, établit ses priorités, invente ses propres modèles et impose son train de vie à l'ensemble de sa population grâce notamment à l'usage des moyens de communication et de diffusion de masse. C'est donc en considérant toute cette complexité de la réalité urbaine et de sa capacité à déterminer les attitudes des individus que la variable "durée de l'exposition au mode vie urbaine" trouve son importance.

Généralement, l'adoption du capital culturel de la ville par les individus se fait dans un processus d'appropriation de nouvelles valeurs et de renoncement progressif à celles qui sont considérées comme vieillissantes, qui ne sont plus à la mode. Dans ce processus, même s'il est difficile de ressasser tous les paramètres qui entrent en jeu dans l'assimilation et l'adoption du modèle de vie et de pensée propre à la ville, l'on n'ignore pas néanmoins que le temps y contribue pour beaucoup. Bien que ce ne soit pas catégorique, le nombre plus ou moins important d'années passées en ville augmente la chance de connaître une intégration relative à la culture urbaine par le biais des mécanismes propres à la ville (l'église, le travail, les associations, la cohabitation, etc.). Pour parvenir à cette intégration en milieu urbain, de nombreuses difficultés peuvent jaloner le parcours, conduisant parfois à des « échecs » ou « exclusions » sociales. Ainsi, même les perceptions des citoyens se retrouvent être affectées par cette influence de la ville.

2.1.2.5. Qualité de la perception du mariage

La perception est le fait de saisir une chose par les sens ou par l'esprit. La perception d'un individu d'un fait social reste toujours liée à son environnement et à l'ensemble de ses expériences vécues ou connues qui participent indirectement à la formation de l'idée qu'il s'en fait. C'est en quelque sorte la représentation sociale qui se traduit dans des manières de penser et d'interpréter une réalité, ou un phénomène social. Ce qui implique que deux personnes placées devant une situation comprennent et interprètent différemment cette

situation dans laquelle elles se trouvent. Elles ne se comportent pas d'une manière identique devant une procédure qui reste la même.

Appliqué à l'idée de mariage comme phénomène social, on réalise sans grande surprise que les perceptions et représentations de cette même réalité connaissent une variation. Elles diffèrent non seulement d'une société à une autre et d'une époque à une autre, mais aussi et surtout entre personnes d'une même société à une époque donnée. L'on pourrait prendre pour exemple l'interminable débat contradictoire entre les veilles générations et les plus jeunes sur la libéralisation de la sexualité en Afrique ; ou encore les débats actuels sur le mariage gay.

C'est donc en tenant compte du fait que le changement des perceptions et représentations des jeunes sur le mariage est une réalité et qu'elle peut être de nature à influencer la position de l'individu face à son entrée en mariage que la « qualité de la perception du mariage » devient une variable indépendante pour la présente recherche. Autrement dit, l'attitude d'un individu face à l'entrée en mariage est susceptible de varier selon qu'il a une perception négative ou positive du mariage. Celle-ci peut être liée à plusieurs facteurs; par exemple ses expériences tumultueuses de relations amoureuses ou celle des autres.

2.1.2.6. Niveau d'inconstance/constance dans les relations amoureuses

La constance se réfère à la qualité d'une personne qui persévère dans ses actions, dans ses sentiments ou ses opinions. Elle a pour antonyme l'inconstance qui traduit la tendance d'un individu à changer facilement d'opinion, de résolution, de conduite. Ce sont deux différentes qualités que l'on rencontre dans le champ des relations amoureuses. Même s'elles paraissent avant tout comme relevant du caractère intrinsèque des individus, il n'est pas exclu que ces qualités soient le résultat de multiples facteurs. Ainsi sait-on aujourd'hui que la contraction d'une relation amoureuse ne conduit pas inéluctablement à une union conjugale.

En effet, entre l'engagement dans une relation d'amour et le mariage existe un chemin plus ou moins long parsemé parfois d'embuches. On pense par exemple à l'incompatibilité de vue, d'humeur ou de buts poursuivis et la tentation à se laisser aller dans une nouvelle aventure. Ce qui exige des partenaires une certaine bonne volonté pour braver ces difficultés qui tendent à freiner l'évolution de leur relation vers le mariage. Mais lorsque pour une ou plusieurs raisons l'on connaît une inconstance relationnelle, une accumulation

d'échecs de relations amoureuses, il n'est pas de doute que cette situation ait une incidence sur son calendrier nuptial. En d'autres termes, la constance ou non d'un célibataire dans les relations d'amour apparaît comme une variable importante pour l'analyse du phénomène de mariage tardif.

2.1.3. Variable dépendante

La variable dépendante est la variable à expliquer. C'est celle qui subit les effets de la manipulation des variables indépendantes susmentionnées. Comme dans la plupart des cas, la variable dépendante s'identifie au phénomène étudié. Elle correspond ici aux contours du phénomène de célibat prolongé et du mariage tardif, c'est-à-dire l'ensemble des réalités sociologiques qui constituent la trame des facteurs explicatifs de l'avancée de l'âge au mariage des jeunes en milieu urbain au Togo et ses incidences sur la reproduction de la société.

2.2. Indicateurs

Les indicateurs sont des éléments ou données concrètes d'un phénomène. « C'est (aussi) ce qui indique la modalité, c'est-à-dire l'élément d'une dimension donnée observable dans la réalité. C'est une représentation concrète d'une variable abstraite. » (Danioué, 2012 : 9). Ce sont des informations mesurables pour la plupart du temps et qui permettent de prouver l'effectivité d'une réalité sociale. Les indicateurs identifiés dans le cadre de la recherche sur le mariage tardif au Togo s'articulent comme suit :

2.2.1. Augmentation de l'âge au mariage des jeunes

Dans les villes togolaises tout comme dans bien d'autres villes d'Afrique Subsahariennes, des recherches démographiques et sociales ont mis en évidence une augmentation de l'âge au mariage. De génération en génération, les jeunes se marient de plus en plus tardivement. L'effectivité de cette réalité est prouvée à Lomé depuis les travaux de Locoh et ses alliés (1976) sur le mariage et son évolution à Lomé. Plusieurs décennies déjà cette équipe de chercheurs a montré que non seulement l'âge d'entrée en mariage connaît une progression, mais que celui-ci est même perceptible entre deux générations consécutives.

Actuellement, les données n'ont guère changé; au contraire, elles se confirment davantage. Aujourd'hui encore et bien plus qu'hier, les jeunes hommes et jeunes femmes semblent reléguer le mariage à l'arrière-plan de leur projet. Depuis un demi-siècle, l'âge au premier

mariage des jeunes ne cesse de s'accroître passant de 22,94 ans en 1961 à 28 ans en 1998 (Locoh, 1976). Aujourd'hui, l'âge au premier mariage des jeunes est estimé à 30 ans. Ces données confirment la réalité déjà observable empiriquement : les hommes et les femmes se marient de plus en plus tardivement au Togo. Même si aucun texte juridique n'entérine cette réalité, elle semble tout de même entrer dans les habitudes populaires de sorte que la récurrence de cas de mariage tardivement constitués semble devenir une prescription.

2.2.2. Présence effective de « célibataires endurcis »

Le « célibat endurci » est une expression qui met en exergue l'âge avancé d'un individu célibataire. Elle émane d'une expérience empirique banale des communautés. Cependant, il n'est généralement pas aisé de déterminer avec exactitude l'âge d'un individu par référence seulement à ses traits physiques. Néanmoins, l'apparence physique permet quand même, à première vue, de classer l'individu dans une fourchette d'âge bien précise. On peut par observation différencier un adolescent d'une quinzaine d'années d'un jeune de 25 ou de 30 ans, etc. Ainsi, l'observation de la société togolaise surtout en milieu urbain fait état de la présence d'une frange importante de personnes (hommes et femmes) célibataires vraisemblablement avancées en âges.

L'expression « célibataire endurci » communément employée pour désigner ce genre de personnes témoigne de l'existence de cette frange de la population considérée comme accusant un retard par rapport à leur entrée en mariage. Ce sont des personnes qui connaissent un célibat prolongé. Ce qui les distingue, ce n'est ni leur âge ni leur situation de célibataire, mais le rapport des deux qui rend particulière leur condition. C'est un fait réel de société qui n'a nullement besoin de démonstration singulière. Il s'impose à l'observation par son ampleur dans un environnement social qui valorise encore le mariage, rendant alors difficile toute compréhension immédiate.

2.2.3. Taux de célibat élevé

Il est une évidence historique que la population de toute société humaine reste composite. Les célibataires, les personnes mariées et les autres variantes (enfants, adolescents, etc.) se côtoient toujours. Il n'existe certainement pas de société qui ne connaisse pas cette hétérogénéité ; autrement dit, elle relèverait de l'exception voire de la fiction. Mais ce qui singularise chaque société, ce sont les différentes proportions observables au sein de la population en rapport avec leur situation matrimoniale. Généralement, indissociable de la

tradition des pratiques culturelles, de la conjoncture sociale, voire des politiques de population, le taux de célibat au sein de la population togolaise apparaît impressionnant. En considérant les données du RGPH4 relative à la population résident en milieu urbain au Togo en général (1675415 hbts) et les non mariés en particulier (733423 hbts), on en déduit logiquement un taux de célibat d'environ 44%.

Cette proportion très importante de célibataires de toutes catégories et âges confondus en milieu urbain apparaît assez curieux dans une société qui valorise encore le mariage. C'est une situation qui s'alimente à plusieurs sources. À la faveur de la croissance naturelle de la population et la convergence vers les centres urbains d'un flux massif de jeunes issus de l'exode rural d'une part, la conjoncture socioéconomique d'autre part, les villes du Togo enregistrent un effectif considérable de migrants dont les célibataires qui donnent plutôt l'impression d'être moins préoccupés par la vie matrimoniale. Ce qui alors contribue à accroître cette proportion déjà importante de non mariés.

2.2.4. Prolifération des cas de mariages tardifs

S'il est plus difficile d'avoir des données sur l'âge de ceux qui se marient en dehors du cadre légal, les enregistrements officiels renseignent sur les couples réglementairement constitués. Les statistiques disponibles sur le mariage au Togo sont révélatrices d'une situation où les entrées en union interviennent généralement au tour de la trentaine d'années de vie, surtout pour le genre masculin. Même si pour nombre de ces mariages le passage devant l'officier ne constitue qu'une occasion pour les conjoints de régulariser leur situation après des années de vie commune, il n'est pas de doute que les entrées en union quelles qu'elles soient sont caractérisées par un âge avancé d'un des partenaires au moins. Même les mariages consensuels ne sont guère épargnés par cette entrée tardive. À juste titre, les traits physiques qui caractérisent les prétendants et les nombreux événements ayant jalonné leur parcours trahissent bien cette situation.

2.2.5. Libéralisation des mœurs

Comme bien d'autres, la société togolaise est traditionnellement marquée par des mœurs, et des valeurs qui régissent son fonctionnement. Celles-ci sont restées pendant longtemps la source d'inspiration et une référence normative pour les communautés et complètent la législation dans bien de domaines. Dans les milieux ruraux, le poids de la tradition est tel qu'il s'impose encore aux individus sans résistance majeure, ceci dans tous les domaines

de la vie sociale. Ainsi, les relations de genre, les processus matrimoniaux et les questions relatives à la sexualité par exemple sont restés empreints de mœurs et coutumes. En général, c'est à travers des rites initiatiques de passage que s'obtient la licence en vue de l'exercice de l'activité sexuelle.

Mais, de nos jours, toutes ces valeurs et pratiques sont en perte de vitesse, notamment dans les centres urbains. À la faveur de la mondialisation et du brassage culturel, l'observation des pratiques traditionnelles n'est plus de mise. La référence aux mœurs n'y est plus la mode. La société urbaine s'ouvre alors à la modernité et tolère de plus en plus les innovations. Des pratiques et attitudes jadis inconcevables sont désormais possibles grâce surtout à l'anonymat de la ville. Les rapports sexuels (notamment entre jeunes célibataires) qui étaient vus dans les sociétés traditionnelles comme tabous deviennent banals, voire monnayables à toutes fins. Le célibat prolongé et le mariage tardif sont de plus en plus acceptés. Même si la pression sociale sur les célibataires endurcis persiste tant bien que mal, elle diminue en intensité. Pour toutes ces raisons, le mariage perd de son caractère contraignant.

2.2.6. Penchant pour les biens matériels

Le coût de la vie en milieu urbain est de loin comparable à celui du milieu rural. La ville est réputée être un milieu exigeant du point de vue matériel et financier. C'est le siège de la production de toute sorte de biens de consommation courante, des modes et autres biens de luxe. Par conséquent, les contraintes financières et matérielles y sont fortes et évoluent sans cesse au rythme des innovations. La vie urbaine s'accompagne alors d'un standard de vie empreint d'un fort désir de consommation de biens et services. D'ailleurs, ce qu'une certaine littérature convient d'appeler la société de consommation a, elle-même, pris ses sources dans des conditions urbaines pour ensuite se répandre à tout le reste du monde.

Cependant, le niveau des revenus de la population, de toute la population urbaine ne suit pas nécessairement l'évolution de ce train de vie. Il en résulte logiquement un besoin de complément ou de source de revenus additionnelle. À cette fin, hommes et femmes n'hésitent pas à mettre à contribution leurs relations amoureuses à des degrés divers. Si les femmes espèrent trouver un généreux financier qui puisse leur permettre d'assouvir tous leurs besoins quotidiens, les hommes, eux, ne souhaitent pas moins qu'une femme « vache laitière » capable de leur venir en aide. Le penchant pour les biens matériels peut donc être

considéré comme un des indicateurs du mariage tardif des jeunes dans la mesure où est susceptible de provoquer des crises dans les processus nuptiaux. Il en résulte des comportements peu recommandables dans les relations entre hommes et femmes, notamment le multi partenariat sexuel. En affectonnant le matérialisme dans les relations amoureuses, ce sont les fondements du lien matrimonial qui s'effritent progressivement et laisse place à un vide, un mariage tardif ou un célibat définitif au pire des cas. Car les jeunes semblent aujourd'hui préoccupés par la recherche du bien-être plutôt que l'accomplissement d'un idéal social voulu par les coutumes.

2.2.7. Chômage

La précarité de l'emploi est l'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les pays en voie de développement. Le chômage y est lié à leur incapacité à absorber la main-d'œuvre disponible. Comme la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne, le Togo connaît un fort taux de chômage. L'analyse des indicateurs du chômage au Togo montre l'ampleur du phénomène. Celui-ci est indissociable de la récession économique que le pays a connue depuis des décennies. La forte affectation des capacités de recrutement de l'État et du secteur privé a conduit à une restriction du marché de l'emploi. Ainsi, le niveau de chômage (y compris le sous-emploi) que, la Banque Mondiale situait entre 16 et 28% en 1991, a atteint 30% en 2006 selon les données de l'enquête QUIBB.

Or, la vie conjugale est connue comme nécessitant des moyens économiques et financiers pour mettre le couple à l'abri du besoin. En ce sens, le chômage comme source de précarité économique des individus apparaît comme une réalité antinomique à l'entrée en mariage. Il est donc un indicateur qui traduit non seulement la situation financière de la jeunesse, mais aussi le handicap dans laquelle celle-ci se trouve face à leur entrée en mariage. Lorsqu'existe par exemple une prise de conscience des jeunes à ce sujet, les difficultés financières liées au chômage peuvent s'ériger en obstacle à la conclusion des unions conjugales. Confrontés donc à une précarité financière, certains jeunes hommes et jeunes femmes pourraient vouloir espérer une amélioration de situation avant de se marier. Ce faisant, plus l'attente sera longue, plus s'augmente la chance de connaître un mariage tardif. C'est en ce sens que la considération du chômage comme indicateur du mariage tardif trouve sa raison d'être. Dans les limites où cette assertion est soutenable, l'on pourrait donc entrevoir l'évaluation de la contribution exacte du chômage au développement de la crise de la nuptialité dans les villes au Togo.

2.3. Difficultés rencontrées dans le cadre de l'étude

Toute recherche sociale est toujours marquée par des difficultés plus ou moins importantes. Cela relève de la nature même de ces études dans la mesure où celles-ci ne sont envisageables que dans un contexte social. La complexité des phénomènes sociaux et la nature même de l'être humain ne sont pas de nature à faciliter les choses. Dans le cadre de la présente recherche, nous avons fait face à d'importantes difficultés dont le dénouement a permis de présenter enfin le présent document.

La première difficulté à laquelle nous nous sommes confrontés est relative à l'accès à la documentation. Le mariage reste l'un des parents pauvres de la recherche africaine en général et togolaise en particulier. C'est un domaine que nombre de personnes considèrent encore comme n'étant pas assez innovant pour susciter l'intérêt des chercheurs. Par conséquent, les rayons des rares bibliothèques de la place se sont révélés pauvres en ouvrages récents publiés sur la thématique du mariage dans le contexte togolais. Même à la bibliothèque garnie de CODESRIA à Dakar les ouvrages sur le mariage sont quasi inexistantes. Ce qui explique le fait que la bibliographie est faite en grande partie d'articles et de publications en lignes. Nous aurions pu mieux faire si nous avions eue les moyens nécessaires pour commander les ouvrages afin de nous cultiver davantage et enrichir par ricochet notre recherche.

Les études réalisées sur le mariage au Togo restent limitées. La plupart de ces recherches remontent pour la plupart des années 1970 et 1980 et révèlent peu de choses sur le phénomène que nous étudions. De plus, ces publications disponibles sont essentiellement des travaux démographiques ou statistiques qui présentent des données largement dépassées de nos jours. Les mémoires de fin de formation, bien que relativement récents ne représentent que des recherches liminaires d'aspects de la thématique considérée. L'inexpérience de leurs auteurs (étudiants), la défaillance des méthodes et le manque de fiabilité qui caractérisent ces mémoires rendant ainsi difficile l'utilisation des données qui s'y trouvent.

À cela s'ajoute l'indisponibilité des statistiques portant sur mariage en général et l'ampleur du phénomène de célibat en particulier. L'hermétisme qui caractérise certaines institutions de la république telles DGSCN où l'accès aux informations et données officielles relève d'un secret a limité l'analyse du phénomène étudié. Par conséquent, la construction

théorique de l'échantillon a souffert de l'absence de base de données fiable portant sur les catégories et caractéristiques des cibles.

Toutes ces difficultés liées à la documentation et à la carence des données auraient pu être palier du moins en partie si le problème financier ne s'était pas posé. Il convient de préciser que nous avons préparé cette thèse dans le chômage sans sources de revenus, si ce n'est les bourses universitaires qui nous permettaient de financer nos travaux et subvenir aux besoins de la famille. Cette situation s'est révélée particulièrement difficile dans la mesure où notre revenu faible parvenait à peine à couvrir les différentes charges qu'imposait la recherche, notamment pour l'acquisition de la documentation requise, et l'organisation des opérations de collecte des données, leur traitement et la reproduction du document final.

Outre les difficultés susmentionnées, il convient de relever deux problèmes de taille particulièrement rencontrés dans la collecte des données. En retenant les « *célibataires endurcis* » et les mariés tardifs à des âges bien précis, nous nous exposons à un défi de taille, notamment en ce qui concerne leur identification des cibles dans la population générale. Plus souvent, les gens ne sont pas assez coopératifs pour nous les recommander. Ainsi, l'on a eu beaucoup de difficultés pour trouver le quota d'enquête prévu surtout à Sokodé. En procédant par tâtonnement, nous nous sommes à plusieurs reprises heurtés aux humeurs de certaines personnes.

De surcroît, le mariage se révèle être une affaire presque d'intimité. En conséquence, tous ceux qui se prêtent à l'enquête n'étaient pas disposés à tout livrer. Par lorsqu'il s'agit pour les enquêtés de parler de leurs expériences sentimentales et sexuelles les enquêteurs ont essuyé plusieurs refus catégorique en dépit des garanties d'anonymat. La réalité est que les enquêtés ont tendance parfois à choisir les réponses par convenance morale ou légale plutôt que par conviction. Par exemple, il paraît plus commode à un enquêté dire qu'il n'a qu'un seul partenaire sexuel plutôt que de dire deux ou plus. Même si l'on a usé de tacts pour obtenir des réponses à la plupart des questions, la fiabilité de certaines réponses reste à nuancer.

Particulièrement, l'organisation des groupes de discussions s'est révélée difficile surtout à Lomé où nous avons été amenés à recourir aux indemnités de déplacement pour motiver les participants. À tout ce qui précède se sont ajoutés les difficultés de la gestion des données diversifiées de l'enquête quantitative, des entretiens individuels et de groupes. Non seulement leur traitement a exigé beaucoup de temps et de moyens, nous nous sommes

aussi confrontés aux problèmes de la sélection des tableaux qui devait apparaître dans le document final pour éviter de le saturer. Pour toutes ces raisons, nous espérons bien trouver excuse aux yeux de nos lecteurs pour toutes les insuffisances ou irrégularités éventuelles qu'ils pourraient relever. Nous espérons recevoir donc toutes leurs observations pour l'amélioration du présent travail.

Il convient de dire en guise de conclusion à cet chapitre que la méthodologie ainsi présentée a permis de collecter les informations et vérifier les hypothèses. Les données secondaires issues du quatrième recensement de la population et de l'habitat ont contribué à l'extraction de l'échantillon acceptable. Le choix d'une approche mixte a eu l'avantage de quantifier le phénomène et d'approfondir l'investigation sur les motivations des cibles, mais dans un contexte particulier. Ainsi, la compréhension des résultats de la recherche peu s'avérer difficile sans la présentation du cadre contextuel dans lequel se déroule la recherche. Le chapitre suivant est justement consacré à l'analyse des réalités géographiques, sociales, démographiques et économiques en rapport avec la nuptialité. Elle permet de jeter les bases de l'interprétation des résultats de la recherche.

CHAPITRE QUATRIÈME :

CHAMP D'ETUDE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Le présent chapitre qui occupe une importante place dans l'architecture générale de la présente thèse apparaît en prélude la logique explicative du phénomène du célibat prolongé et du mariage tardif. Lorsqu'on la considère, la formulation d'un certain nombre d'hypothèses dans le chapitre premier impulsait déjà la nécessité de consacrer quelques paragraphes à l'analyse des situations sociales dont elles font allusion.

À cet effet, le présent chapitre se réserve le droit de proposer une analyse plus ou moins approfondie de l'environnement social et économique qui constitue le socle sur lequel repose le développement de la crise de la nuptialité. Dans une certaine mesure, ce chapitre apparaît comme un essai de rapprochement des réalités contextuelles au phénomène, essai qui s'appuie sur des données secondaires ayant un rapport étroit avec les explications envisagées du phénomène. Ainsi, tout au long de cette section, un accent particulier sera mis sur les réalités nationales et urbaines qui traduisent la conjoncture sociale, économique et culturelle du pays en rapport avec l'entrée en mariage des jeunes togolais.

Après une présentation de l'aperçu général du Togo, l'on procédera à une exposition des constantes géographiques, des caractéristiques démographiques et culturelles de la population togolaise. L'analyse de la situation socioéconomique permettra en suite d'illustrer différentes situations conjoncturelles du pays et la façon dont elles affectent le quotidien des populations. Le chapitre donne enfin l'occasion de présenter quelques dispositions pratiques en matière de nuptialité au Togo.

I. Aperçu général sur le Togo

Nous allons nous intéresser ici aux différentes caractéristiques physiques, géographiques, démographiques et culturelles du pays comme cadre de la recherche. Le recours à l'analyse de toutes ces réalités participe aussi la présentation du contexte de l'évolution du phénomène étudié.

1.1. Situation physique du Togo

La République du Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest insérée entre un État anglophone et un francophone. L'histoire coloniale raconte que le Togo avait un territoire plus important qui surpasse de loin son territoire actuel qui n'est autre qu'une bande de terre étirée du Golfe de Guinée au sud vers sa frontière Nord avec le Burkina Faso. La République togolaise est limitée à l'Est par la République du Bénin et à l'Ouest par le

Ghana. Situé entre la latitude 5°Sud et 11°Nord et la longitude 0°5' West et 2° East, le Togo est l'un des pays africains les plus petits de taille. Il couvre une superficie de 56.600 km². Il est localisé entre le 6ème et le 11ème degré de latitude Nord et entre 0 et le 2e degré de longitude Est. Le territoire togolais s'ouvre sur l'Océan Atlantique par une côte sableuse et un réseau lagunaire tout comme les autres pays côtiers du Golfe de Guinée.

Des côtes à la frontière septentrionale, le Togo s'étire sur une distance d'environ 600 km. Par contre, sa largeur varie de 50 Km (entre Sanvé Kondji, frontière avec la Bénin et Aflao celle d'avec le Ghana à l'Ouest) à 150 Km dans les latitudes de Kamboli. Le Togo dispose, au niveau de Lomé, d'une plage sablonneuse qui constitue un des lieux de rencontre de loisir entre jeunes et amoureux. Son réseau hydrographique comprend deux bassins : le bassin de l'Oti du Nord-Est au Sud-Ouest des Monts du Togo et celui du Mono du Nord-Est au Sud-Est. Tout cet ensemble patrimonial du territoire se trouve rangé dans une organisation socio administrative.

Carte 1: Présentation de la subdivision administrative du Togo en Régions



Source : DGSCN, 2015

Le Togo est subdivisé en collectivités territoriales sur la base du modèle colonial. Il est constitué en six régions administratives (Lomé commune, la région maritime, la région des plateaux, la région centrale, la région de la Kara et la région de la savane à l'extrême Nord) et en Préfectures (35 au total). À la base de ces collectivités territoriales se trouvent les villages organisés en cantons, et les communes. Au nom de la politique de décentralisation, les collectivités territoriales jouissent d'une autonomie qui reste encore relative dans la mesure où elles restent fortement dépendantes du gouvernement central sur plusieurs plans. Ainsi, à divers niveaux, ces collectivités sont dotées de services compétents pour officier les cérémonies de mariage, de divorce, et tous les actes afférents.

1.2. Caractéristiques sociodémographiques

Lorsqu'on la considère dans son ensemble, la population togolaise renferme une diversité de caractéristiques identifiables à volonté selon différents points de vue. On peut la considérer du point de vue de sa taille, de sa composition identitaire et culturelle, de sa répartition géographique ou tout simplement en associant à des réalités telles que le mariage.

1.2.1. État de la population

Le Togo fait partie des pays à fort potentiel démographique. À la suite des différentes opérations de recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4), notamment celui de 1981 et de 2010, on réalise que la démographie togolaise est caractérisée par une croissance rapide de la population. Elle est passée de 2.719.567 habitants en 1981 à 6.191.155 habitants en 2010, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,84 % (équivalant à un doublement tous les 25 ans). Selon les résultats de ce dénombrement, la population togolaise est dominée par la gent féminine. Celle-ci représente 51,4% de l'effectif total contre 48,6 % d'hommes. En d'autres termes, on dénombre 95 hommes pour 100 femmes. La structure par sexe et par âge de la population issue du dernier recensement général de la population et de l'habitat reflète la grande jeunesse démographique du Togo. La population potentiellement active occupe 54% de l'effectif total. Les moins de 15 ans représentent 42 % et les moins de 25 ans 60 % de la population totale. Cependant, la part des personnes âgées dans la population générale ne représente que 4% (Rapport final du RGPH4).

Le Togo est caractérisé par une diversité culturelle. Les recensements généraux antérieurs de la population ont permis de dénombrer une quarantaine d'ethnies. Celles-ci ont pu être classées en sept groupes ethniques avec des tailles inégales. Voici le classement effectué par Nicoué (1997) par ordre d'importance numérique:

- le groupe Ajatado représente 44% de la population (Ewé, Ouatchi, Guin, Adja) au sud ;
- les populations des massifs et piémonts du nord ; 21% (Kabyè, Nawdéka, Lamba)
- les populations de plaines et plateaux de l'extrême Nord : 14% (Moba, Gourma, Konkomba, peuhl)

- les populations de chefferies du Nord ; 10% (Kotokoli, Tchamba, Tchokossi, Bassar) ;
- les populations de plateaux de l'ouest, 4% (Akposso, Akebou) ;
- les populations du Moyen-Mono : 3% (Ifé, Fon, Mahi, Anyanga) ;
- enfin divers : 4% (dont Haoussa Yorouba, non-Togolais).

Sur le plan religieux, toutes ces populations s'adonnent à trois grandes religions. Il s'agit de l'animisme considéré comme la religion traditionnelle des Togolais et dont le culte Vodou constitue l'un des grands composants, le Christianisme avec ses démembrements et l'Islam. Ainsi, la diversité ethnique et religieuse entraîne de légères variations culturelles qui s'expriment dans les manières de faire, de penser, etc. Même s'il est difficile de nier la symbiotique cohabitation de tous ces peuples, l'on ne peut tout de même pas contester que cette diversité culturelle, en s'alliant à l'histoire politique, forment des représentations déplacées d'une ethnie par rapport à une autre.

Une autre caractéristique majeure de cette population, c'est aussi son inégale répartition sur le territoire national. Le peuplement du Togo reste marqué par de fortes disparités régionales : la région Maritime concentre 42% de la population totale alors qu'elle occupe 23,2 % de la superficie totale du pays. En outre, les taux de croissance démographique varient d'une région à l'autre. Il y a des régions à croissance démographique relativement modérée et inférieure au taux annuel moyen national comme les Plateaux (2,58 %) et la Kara (2,04 %), et des Régions à forte croissance démographique, comme la région des Savanes (3,18 %) et la région Maritime (3,16%) (Scape, 2012).

Tableau 5: Répartition de la population togolaise en fonction du sexe et du milieu de résidence

Sexe/Milieu de résidence		Effectif	Pourcentage
Sexe	Masculin	3 009 095	48,6
	Féminin	3 182 060	51,4
	Total	6 191 155	100
Milieu de résidence	Population rurale	2 334 495	37,7
	Population urbaine	3 856 660	62,3
TOTAL		6 191 155	100

Source : Rapport du RGPH4, 2010.

Cette disparité dans la répartition et la croissance de la population est confortée par les migrations d'une région à l'autre. En effet, la population togolaise connaît également une très grande mobilité. La migration de la population est essentiellement celle des enfants, des adolescents et des jeunes qui a pris de l'ampleur depuis les années 1990 avec le phénomène d'« aides domestiques ». Cette couche jeune migre en fonction des opportunités économiques, des campagnes rurales vers les villes. Outre les migrations internes, l'on peut aussi noter depuis plus d'une vingtaine d'années un mouvement important d'émigration des Togolais vers les pays étrangers. La diaspora togolaise est en effet estimée à un million cinq cent mille personnes, la plupart résidant dans les pays africains.

Comme dans la plupart de ces pays dont l'économie est essentiellement agricole, la population Togolaise est encore en majorité rurale. On note une urbanisation progressive de la population et une régression du phénomène contraire qui est passée de 74,8 % en 1981 à 62,3 % en 2010. Le phénomène d'urbanisation a surtout profité à la « Grande Agglomération de Lomé » où vivent 23,9 % de la population du pays ; il est assez peu maîtrisé, sans importantes mesures d'accompagnement dans les domaines de la gestion urbaine (Scape, 2012).

Comme conséquence directe de l'exode rural, on constate un vieillissement de la population rurale. Les personnes âgées représentent aujourd'hui 7,3 % de la population togolaise, mais 2,2 % vivent en milieu urbain contre 5,2 % en milieu rural (Idem). En d'autres termes, ce sont les jeunes qui, confrontés à l'importance de la pauvreté en milieu rural, notamment à la faiblesse des revenus monétaires, à la pénurie des terres fertiles, et à l'insuffisance de l'accès aux infrastructures sociales de base, quittent la campagne pour s'exiler en ville.

Cette urbanisation rapide et incontrôlée pose déjà de sérieux problèmes en termes de logements et d'infrastructures appropriées dans les principales villes du pays. Particulièrement dans la ville de Lomé, de nombreux groupes de population vulnérables vivent sur des sites inadaptés à la construction de logements, comme des zones menacées par les inondations, les glissements de terrain ou par d'autres risques liés aux phénomènes météorologiques.

En somme, la présentation de l'état de la population togolaise aura permis de faire le point sur sa taille, ses caractéristiques et sa dynamique de croissance. Mais cette présentation quelque peu laconique occulte la situation matrimoniale réelle qui prévaut au sein de cette

population. Au regard donc de cette situation générale de la population ainsi décrite, on peut alors s'interroger sur la façon dont les différentes caractéristiques de cette population affectent la nuptialité d'une manière générale. Autrement dit, quelle est la situation matrimoniale réelle qui prévaut au sein de la population togolaise prise dans son ensemble?

1.2.2. Situation matrimoniale de la population togolaise

Faire l'état des lieux de la situation globale sur les réalités nationales en rapport avec le mariage permet de faire des révélations statistiques importantes. Il participe aussi à jeter les bases de l'analyse de l'existence de l'hypothétique crise de nuptialité au Togo, notamment dans ses grandes villes.

Une analyse crédible à caractère scientifique sur un phénomène national tel que le mariage nécessite des données fiables. Compte tenu d'importants moyens qu'une collecte exhaustive de ces données pourrait nécessiter, seules les statistiques de la DGSCN en font foi. Pour cette raison, nous nous en tenons ici à l'analyse des données issues du recensement de la population. Cependant, lorsqu'on les considère, ces statistiques présentent la situation matrimoniale en tenant compte de caractéristiques démographiques générales telles que le groupe d'âge, le lieu de résidence, etc. Le tableau qui suit présente, d'une manière brute, la situation matrimoniale de la population togolaise en 2010.

Tableau 6: Répartition de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon la situation matrimoniale et le groupe d'âge

Groupe d'âge	SITUATION MATRIMONIALE							Total
	Jamais marié	Marié	Veuf	Divorcé	Séparé	Union libre	Non déclaré	
12 - 14 ans	432769	3 721	112	135	103	481	270	437 591
15 - 19 ans	518 619	50 019	346	633	1 320	8 041	24 216	603 194
20 - 24 ans	297 676	188 436	1 038	2 054	4 112	22 799	25 829	541 944
25 - 29 ans	138 496	301 361	2 790	3 470	6 128	26 814	15 329	494 388
30 - 34 ans	53 950	316 147	6 191	4 815	6 854	22 302	12 341	422 600
35 - 39 ans	23 328	281 005	9 224	5 195	6 683	15 932	9 152	350 519
40 - 44 ans	12 610	231 758	14 097	5 852	6 616	11 171	8 121	290 225
45 - 49 ans	7 428	178 189	16 675	5 379	5 947	7 402	6 317	227 337
50 - 54 ans	4 492	132 912	21 314	4 639	4 776	4 786	4 295	177 214
55 - 59 ans	3 268	81 884	17 343	2 837	2 916	2 576	4 223	115 047
60 - 64 ans	1 769	68 304	22 789	2 375	2 311	1 811	2 443	101 802
65 - 69 ans	1 272	39 883	18 364	1 398	1 260	972	2 360	65 509
70 - 74 ans	842	34 525	21 161	1 078	1 016	748	1 606	60 976
75 - 79 ans	530	17 688	12 486	532	497	388	852	32 973
80 ans ou +	1 210	34 923	32 041	800	727	668	2 523	72 892
Non déclaré	5 517	5 822	432	113	122	381	525	12 912
Total	1503776	1966577	196403	41305	51388	127272	120402	4007123

Source : RGPH4, 2010³³.

Ce tableau présente les grandes lignes démographiques de la population en rapport avec la nuptialité. L'analyse complète de la situation matrimoniale aura nécessité – de notre part – quelques gymnastiques pour faire ressortir certaines spécificités qui ne transparaissent pas explicitement dans le document du Rapport final du recensement général de 2010.

Ainsi, l'on évalue la population en âge de procréer (12 ans et plus) à environs 4 007 123 habitants, soit 37,52 % de la population totale. Comme tel, le Togo compte parmi les pays

³³Ce tableau est un extrait réalisé à partir du tableau 1.5 (intitulé Répartition de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon la situation matrimoniale, le groupe d'âges et le milieu de résidence) du document de rapport du RGPH4, 2010.

à fort potentiel de croissance démographique en raison de l'extrême jeunesse de sa population active. Cependant, le taux de célibat reste relativement élevé dans la mesure où l'on compte sur le plan national 1 503 776 de célibataires dont 16,57% ont au moins 25 ans. Contrairement aux adolescents, dont la majeure partie vit dans les campagnes, la plupart de ceux qu'on peut qualifier de célibataires vivent en milieu urbain. C'est autour de 25 ans que la balance change d'équilibre en raison du point de l'exode rural et de la migration interne des jeunes à la recherche d'un cadre de travail, d'étude, etc.

Certes, l'état de la population mariée est de loin supérieur à l'effectif des célibataires tout âge confondu. On déduit néanmoins de ces données l'existence ou la persistance du phénomène de mariage précoce à côté d'un célibat de plus en plus prolongé. Dans la population mariée, on évalue à environ 2,73% la proportion des jeunes mariés avant leur vingtième anniversaire. Le mariage intervient presque tardivement, car, seulement 12,31 % des mariés avaient moins de 25 ans. On note aussi une proportion importante de mariages consensuels (union libre). Il concerne environ 127 272 personnes ; ce représente environ 6,47% des cas de mariage. Les 82% des cas déclarés restent partagés entre le mariage civil, le mariage religieux ou coutumier. Il faut noter que l'adoption depuis quelques années de la politique nationale du genre a énormément contribué à l'évolution du mariage civil. Car désormais, les unions coutumières et les mariages religieux doivent être authentifiés par l'autorité compétente.

C'est dans la tranche de 25-29 ans que les unions libres atteignent leur pique alors que les mariages légaux culminent dans la tranche de 30-34 ans. Quant aux indicateurs de stabilité des couples, ils sont moins reluisants. La population vivant sous le statut de divorcé s'élève à 41 305 individus correspondant à 2,10 % des mariés. Le divorce reste un phénomène quasi présent à toutes les tranches d'âge. La population de moins de 30 ans enregistre déjà en son sein environ 15,23 % des cas de divorce. Mais des disparités importantes apparaissent lorsqu'on compare globalement la situation matrimoniale de la population rurale à celle urbaine (Cf. Tableau suivant).

Tableau 7: Répartition de la population togolaise âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale et le lieu de résidence

Milieu de résidence	SITUATION MATRIMONIALE							Total
	Jamais marié	Marié	Veuf	Divorcé	Séparé	Union libre	Non déclaré	
Rural	770353	1249368	137301	26161	26748	56711	65066	2331708
Urbain	733423	717209	59102	15144	24640	70561	55336	1675415
TOTAL	1503776	1966577	196403	41305	51388	127272	120402	4007123

Source³⁴ : Kaba, 2014

On réalise à travers ce tableau que le milieu urbain abrite un taux de célibat des plus élevé, soit 43, 77% de la population urbaine en âge de procréer. Comparées au milieu rural, les villes regroupent 48,77% de célibataire alors qu'elles n'abritent que 41% de la population en âge de procréer. Les populations urbaines s'adonnent moins au mariage que celles des villes. En milieu rural togolais, 53% de la population en âge de procréer était mariée en 2010 contre seulement 42,8% en milieu urbain. Cependant, c'est en milieu urbain qu'on a enregistré les effectifs les plus élevés d'union libre.

Le taux de divorcé y reste élevé soit 2,11% de la population mariés. La majeure partie des veufs et de divorcées vivent en milieu rural qui leur offre des conditions de vie moins difficiles. Ainsi, celles qui se sentent éprouvées par la rudesse de la solitude urbaine avec ses exigences économiques drastiques n'hésitent pas à faire un repli stratégique vers les campagnes comme lieu de retraite. Toutes ces données portent à croire qu'une certaine crise de la nuptialité est en train de naître dans les villes ; autrement dit, la nuptialité éprouve des difficultés à s'épanouir en milieu urbain togolais. Il reste donc à rechercher les facteurs explicatifs à cette crise risque de ralentir l'élan des nouvelles générations dans l'entrée et la prise de leur responsabilité matrimoniale. Mais en attendant, allons voir ce qu'il en est du développement humain au Togo et de son potentiel à influencer le phénomène de mariage tardif.

³⁴ Les données de ce tableau proviennent exclusivement du tableau 1.5 du document de rapport du RGPH4, 2010. Il s'agit juste d'une recomposition synoptique des données pour mettre en exergue les traits caractérisant la situation nationale de la nuptialité en rapport avec le lieu de résidence.

1.3. Aperçu sur la dynamique de l'économie togolaise

L'activité économique du Togo est très diversifiée. Elle recouvre tous les secteurs de la production à la commercialisation en passant par la transformation. Celle-ci reste la moins développée de toute la chaîne économique en raison de l'absence d'une politique effective pour dynamiser ce secteur et du manque de maîtrise de la technologie. Les quelques rares unités de transformation concernent essentiellement les produits destinés à la consommation locale ou de petits conditionnements des ressources locaux destinés à l'exportation.

L'industrie est encore à un stade embryonnaire. On enregistre néanmoins l'exploitation et le traitement des phosphates, quelques usines d'égrenage du coton, une raffinerie de pétrole, des cimenteries, deux brasseries, une sucrerie, quelques usines spécialisées dans l'agroalimentaire, le cosmétique, la quincaillerie, etc.

Quant à la commercialisation, elle occupe une place importante dans le développement économique du pays. Il participe à hauteur de 53% au PNB. On distingue le commerce intérieur et le commerce extérieur. Le commerce intérieur un secteur de prédilection pour la gent féminine. Le commerce des tissus-pagnes constitue l'un des produits phares ; à défaut, elles sont tenancières de boutiques d'alimentation générale, de cosmétique ou vestimentaire. La faible capacité de transformation entraîne un déséquilibre du commerce extérieur. Entre 1998 et 2003, le solde de la balance commerciale était évalué en moyenne à 92,5 milliards de francs CFA par an.

L'agriculture reste le principal secteur de production. L'élevage et la pêche sont très peu développés entraînant un déficit d'équilibre entre les besoins nationaux en produits carnés et la production. Les produits de rente se composent essentiellement du coton, du cacao et du café destinés à l'exportation. En 1998, ce secteur représentait 85% des recettes d'exportations globales du Togo. En l'espace de cinq ans, il n'était plus que de 31% des exportations du Togo en 2003.

À cette liste des ressources nationales s'ajoutent les minerais composés essentiellement des phosphates, du marbre, du clinker. Ce dernier transformé en ciment reste l'un des rares minerais convertis en produit fini au Togo. Il était devenu l'une des principales ressources d'exportation en 2003 et occupait 29% des recettes totales d'exportation du pays alors qu'il ne représentait que 2,7 % en 1998 (DGSCN, 2006).

Dans le domaine du transport, le niveau de développement du Togo reste insuffisant. La quasi-totalité des infrastructures de transport existe, mais sont pour la plus par vétuste ou vieillissante. Le transport ferroviaire a presque disparu avec la désuétude des infrastructures et du matériel roulant. Le Togo dispose de 450 km de voies ferrées qui datent pour la plupart des années coloniales. Ce réseau est fait de 5 lignes dont chacune prend le nom de la matière destinée à être acheminée. La ligne du coton (Lomé- Blitta), la ligne du coprah (Lomé- Aného), la ligne du cacao (Lomé-Kpalimé), la ligne du clinker (Lomé a Tabligbo) et enfin celle des phosphates qui relie Hahotoé à Kpémé, ligne du clinker qui relie.

Ce secteur se réduit aujourd'hui à l'acheminement des phosphates vers le port en vue de leur exportation. Par contre, le transport routier est marqué par un réseau peu important avec quelques axes qui relient les pays frontaliers. Avant la reprise des investissements dans le domaine depuis 2010, le réseau a connu deux décennies de dégradation. Par conséquent, le mauvais état des routes a inhibé l'émergence d'un véritable système moderne de transport en commun. Par ailleurs, le transport aérien est effectif à travers deux aéroports internationaux: l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé et celui de Niamtougou dans le nord du pays.

Le Pays dispose d'un port en eaux profondes qui constitue un avantage comparatif par rapport à d'autres ports des pays du Golfe de Guinée. Le port autonome de Lomé (PAL). Il dessert la plupart des pays enclavés de la sous-région ouest-africaine (tel que le Niger, le Mali, le Burkina-Faso). Outre la SOTRAL qui dessert la capitale et ses périphéries, les déplacements interurbains sont assurés par des taxis, des minibus et quelques bus appartenant à de petites compagnies privées (LK, ETRAB, CTS, etc.).

Durant les deux dernières décennies, les difficultés économiques que le pays a connues ont eu des répercussions sur l'ensemble des secteurs. Le niveau des investissements ont considérablement baissé tant dans le secteur public que privé. Avec la succession des différentes crises socioéconomiques et financières, les taux de croissance sont restés longtemps négatifs. Ainsi, le Togo s'est retrouvé à la fin de l'année 2003 avec une dette extérieure estimée à 2,32 milliards de dollars US ; ce qui représente 7% du PIB, soit près de 275 milliards de francs CFA. Dans ce contexte, le taux d'investissement public est passé

de 20% du PIB en 1980 à 6% en 2001, l'aide internationale par tête d'habitant, de 39 dollars en 1996 à 10 dollars en 2001 soit une baisse de 74% (Banque Mondiale, 2004)³⁵.

Les capacités d'intervention financière de l'État étant considérablement réduites, s'affaiblissaient concomitamment ses potentialités de dynamisation de l'activité économique et de protection des catégories sociales les plus vulnérables. Il s'en suit alors une baisse du niveau de vie de 30%. Même si aujourd'hui la situation économique renoue avec la croissance, les longues années de récession ont laissé des impacts négatifs sur le développement humain. La prise en compte de cette dernière dimension apparaît donc intéressante pour poser les jalons de la compréhension des mutations sociales actuelles relatives à l'avancée de l'âge au mariage des jeunes.

1.4. Indicateurs du développement humain en rapport avec la nuptialité

L'état de santé de la nuptialité d'un pays dépend en grande partie du niveau de développement humain dont jouit sa population. Quoiqu'insuffisant, le bien-être social et économique d'un individu est un facteur important susceptible d'influencer l'entrée dans la vie matrimoniale. Le niveau de développement humain peut donc constituer un indicateur intéressant pour l'analyse et la compréhension de la situation globale de la nuptialité telle qu'elle se présente aujourd'hui. Les différents aspects du capital humain de par leur corrélation ne sauraient être indépendamment traités. En considérant l'Indice de Développement Humain (IDH) comme étant lié à la croissance, à la réduction des inégalités et à l'inclusion des populations dans le processus de création de richesses, nous l'analyserons comme le produit d'un ensemble plus ou moins complexe relevant de différents secteurs ayant l'économie centre du système.

1.4.1. Le chômage et l'emploi des jeunes

En dehors de quelques études approfondies sur la situation réelle de l'emploi au Togo, les données qui existent relèvent pour la plupart des estimations sujettes à des variations multiples liées aux critères. Déjà en 1991, la Banque Mondiale situait le niveau de chômage entre 16 et 28%. La largeur de l'intervalle porte à croire qu'il s'agit d'une estimation plus ou moins imprécise. La preuve en est qu'en 1996, l'étude sur les dépenses

³⁵Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde, Paris 2004.

des ménages à Lomé va estimer ce taux de chômage à 9,2 de la population active de 15 ans et plus à Lomé. Ces chiffres renseignent néanmoins sur la situation qui prévaut au sein de la population en général.

Mais entre 1990 et 2000, la situation économique et financière s'étant considérablement dégradée, le taux de chômage en subit le coup. Il passe de 13% à 19% soit une augmentation de 7,5%. Selon même Bokor (2001), cité par Amouzou (2008), le taux de chômage aurait même atteint les hauteurs de 40% à Lomé, ce qui représentait une population sans emploi de 25000. Ces données quelque peu trop élevées rejoignent dans une certaine mesure celles contenues dans le DSRP intérimaire. On y estime le taux de chômage à 32% de la population active.

En considérant la répartition par catégories sociales, on réalise qu'il existe un déséquilibre entre les régions, les milieux de résidence, le sexe, etc. Les jeunes représentent la couche la plus vulnérable. Par rapport au genre, il est à noter que les hommes seraient plus touchés que les femmes soit 14,4% contre 7%. En ce qui concerne les jeunes de 15-24 ans, ce taux est évalué à 21,3% de garçons contre 9,7% de jeunes filles.

Tableau 8 : Répartition de la population togolaise par rapport à l'emploi

	Travaille			Ne travaille pas			Total
	Employé	Sous-employé	Total	Chômeur	Inactif	Total	
Ensemble	59,1	19,7	78,8	3,2	18,0	21,2	100
Milieu de résidence							
Rural	64,1	21,7	85,8	1,3	12,9	14,2	100
Urbain	49,7	16,1	65,8	6,7	27,5	34,2	100
Région							
Lomé	45,61	17,9	63,5	7,9	28,7	36,5	100
Maritime	53,6	25,7	79,3	2,9	17,8	20,7	100
Plateau	56,4	26,3	82,6	1,9	15,4	17,4	100
Centrale	72,4	8,4	80,8	1,7	17,5	19,2	100
Kara	70,8	10,5	81,3	2,1	16,6	18,7	100
Savane	63,2	27,4	90,6	0,6	8,7	9,4	100
Sexe et âge							
Homme	57,5	21,0	78,5	3,2	18,3	21,5	100
15-29 ans	51,1	16,1	67,2	4,2	28,6	32,8	100
30-49 ans	64,7	29,5	94,2	2,6	3,2	5,8	100
50-64 ans	64,7	20,9	85,5	1,8	12,6	14,5	100
65 et +	50,4	11,7	62,0	1,3	36,6	38,0	100
Femme	60,6	18,5	79,1	3,1	17,8	20,9	100
15-29 ans	55,6	16,2	71,9	4,7	23,4	28,1	100
30-49 ans	67,7	23,8	91,5	2,2	6,3	8,5	100
50-64 ans	68,0	17,2	85,2	1,1	13,6	14,8	100
65 et +	42,5	7,7	50,2	0,5	49,4	49,8	100

Source : QUIBB, 2006.

Cette enquête QUIBB de 2006 a permis de prendre en compte plusieurs variables relatives à la situation de l'emploi. Le taux des emplois à plein temps s'élève à 73%, celui du sous-emploi à 27% et le taux de chômage à 6,6%.

Somme toute, les différentes sources de données disponibles convergent vers la mise en exergue de la situation de l'emploi comme un problème social majeur. C'est un handicap sérieux pour les jeunes (filles et garçons) à la recherche d'une insertion sociale.

1.4.2. Pouvoir économique de la population

La présente analyse de la situation économique de la population s'inscrit dans l'hypothétique relation entre l'économie et la nuptialité. Il ne s'agit donc pas ici de faire un inventaire globalisant de la participation de la population togolaise à l'économie nationale, encore faut-il que nous en ayons les moyens. Il s'agit de ressortir les incidences négatives induites par les faiblesses de l'économie sur les capacités réelles de cette population. Autrement dit, notre analyse consiste tout simplement à nous appesantir sur les aspects économiques du pays dont les répercussions sur la population ont dû avoir une influence sur le développement du phénomène de célibat prolongé et du mariage tardif. Nous espérons que l'on ne nous en voudra pas de vouloir présenter seulement un panorama « alarmiste » de la situation économique du pays. Car, pour notre part, ce qui importe plus ici, ce n'est tant le niveau de performances actuelles atteint par le pays, ni l'effervescence actuelle de son économie, mais de leurs incidences réelles sur la population que traduisent les différents indicateurs.

En effet, le Togo a connu tout comme certains autres pays des périodes que l'on pouvait qualifier de « la période de la vache grasse » en raison du bon état de santé économique d'alors. En effet, profitant de la conjoncture qui prévalait sur le marché international des matières premières, le pays s'était fait une santé économique acceptable au lendemain des indépendances. Grâce à l'exploitation et à la vente de ses matières premières notamment les phosphates, la construction et le développement du port et la dynamique agricole liée à la croissance des produits de rente (café, cacao, coton), les capacités financières de l'état se sont vues nettement améliorées. La croissance de l'économie nationale avait eu des répercussions directes sur les revenus de la population. Le développement des équipements et services sociaux de base qui s'en est suivi avait contribué à l'amélioration du bien-être de la population.

Mais cet élan de l'économie togolaise amorce son déclin avec les crises liées à la fluctuation des prix des produits pétroliers sur le marché international entraînant la décadence économique liée à l'effondrement des coûts des matières premières. À cela s'ajoutent les contraintes budgétaires imposées à l'État par le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1980. C'est donc dans une situation morose que s'ouvrent les années 1990, qui consacrent la succession des différentes crises : d'abord politique, sociale par la suite et économique enfin. Les troubles sociopolitiques que le pays a connus entre

1991 et 1993 liés aux revendications de la démocratie, la grève dite illimitée (d'environ 9 mois), la dévaluation du franc CFA en 1994 et surtout la rupture de la coopération du Togo avec l'ensemble des bailleurs des fonds et les institutions financières internationales vont considérablement réduire la capacité de l'état à faire face à la demande sociale de plus en plus forte notamment dans le secteur de l'emploi. Il en résulte une paupérisation sans précédente de la vie sociale. Selon le DSNG³⁶, 2006 : 4) :

« Avec un taux d'accroissement démographique estimé en 1998 à 2,4% par an et un taux de croissance du PIB réel en moyenne de 1,6% pour la période 1998-2003, le Togo est classé au 143ème rang sur 177 pays en 2005 par le Rapport mondial sur le Développement Humain du PNUD. Le revenu par habitant était à 310 \$ US en 2003, et 72,6% de la population était estimée pauvre avec 90.000 F CFA de revenu par an soit 246 F CFA par jour ; celle extrêmement pauvre était estimée à 57,4% avec 70.000 F CFA, soit 191 F CFA par jour ».

Par ailleurs, le DSRP-C (2009) réitère le niveau de dégradation du niveau de vie de la population. Il est indiqué que dans certains milieux, l'indice de la pauvreté a atteint 96,5 en 2009. Voici la manière dont l'on a dépeint cette situation de dégradation des conditions de vie à travers la mise en exergue de l'indice de pauvreté monétaire par localisation.

Tableau 9: Indice de la pauvreté monétaire par localisation (%)

		Lomé	Maritime	Plateau	Centrale	Kara	Savane	National
% de la population		19,9	21,0	23,0	10,3	13,3	12,5	100
Indice de la pauvreté en %	Urbain	24,5	54,3	36,5	60,2	60,9	76,8	36,7
	Rural	-	71,1	60,2	84,0	80,0	92,4	74,3
	Ensemble	24,5	69,4	56,2	77,7	75,0	90,5	61,7
Contribution à la		7,9	23,7	20,9	12,9	16,2	18,4	100

Source: DGSCN, Profil de la pauvreté 2006, établi à partir de l'enquête QUIBB

À partir de ce tableau, on réalise que la crise économique qu'a connue le Togo et dont les effets se sont étendus jusqu'à la fin de la décennie 2000 avait atteint un niveau critique. Par exemple, l'incidence de la pauvreté avait été estimée à 61,7% correspondant à une population d'environ 3 242 257 individus. Certes, cette incidence de la pauvreté est plus

³⁶ C'est un document de politique nationale qui suggère la prise en compte du genre à tous les niveaux. Elle est conçue comme devant être une valeur ajoutée par rapport aux objectifs de création de richesses et de croissance pour un développement humain durable, puisqu'elle permet de voir comment les rapports sociaux inégalitaires de genre constituent une entrave à une meilleure productivité des hommes et des femmes, à leur pleine participation au développement du pays pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

poussée en milieu rural, mais elle n'est pas négligeable en milieu urbain où il est de 36,7% ; ce qui correspond à 20% des pauvres. On note aussi une disparité entre les régions. C'est dans la région des Savanes que la pauvreté connaît l'incidence la plus élevée (90,5%), suivie des régions Centrale (77,7%), de la Kara (75,0%), Maritime (69,4%), et enfin la région des Plateaux avec 56,2%. (Source : DSRP-C, 2009). À Lomé, la pauvreté touche 27,6% de la population d'une manière générale. L'incidence de la pauvreté est de 39,3% dans les périphéries où la pauvreté touche 22,5% de la population.

En outre, il existe une inégalité de redistribution des ressources et d'accès aux services sociaux de base. Elle se ressent entre les milieux urbains, semi-urbains et ruraux. Concernant l'inégalité monétaire, le coefficient d'inégalité de Gini était de 33,5% en 2006. Les systèmes publics de subvention qui sont pratiqués sont plus favorables aux riches qu'aux pauvres. Par exemple, le DSRP-C (2009 : 20) indique que Les 20% les plus pauvres bénéficient d'une subvention à l'éducation équivalente à 5607 F CFA par tête alors que les 20% les plus riches bénéficient de 10 376 F CFA par tête, soit le double environ. Il en est de même pour l'accès aux subventions publiques en matière de santé.

D'après les mêmes sources, les 50% de la population pauvre du pays ne bénéficient que de 20% et 30% des subventions accordées respectivement aux centres hospitaliers universitaires (CHU) et aux hôpitaux et centres de santé. Ces inégalités entre les différentes couches sociales sont presque les mêmes quand on considère les ressources comme l'eau potable, l'électricité et autres ; entraînant une situation de vulnérabilité disproportionnée. Le taux de vulnérabilité s'élève à 81,8% (d'individus) d'après les résultats de l'enquête QUIBB.

Bref, les soubresauts que le Togo a connus depuis des décennies se sont répercutés sur l'ensemble des secteurs, dont celui de l'éducation. Il ne nous semble pas nécessaire de rappeler la relation qui existe entre le système scolaire, mieux la scolarisation de la population et l'apparition des changements sociaux, notamment dans le domaine du mariage. D'ailleurs, il existe un foisonnement d'études démographique sur le sujet. L'on s'attèlera donc ici à faire juste un rapprochement entre l'historique du développement éducatif et la situation actuelle de la nuptialité au Togo. L'analyse de l'évolution du système scolaire depuis les indépendances vise donc à faire la lumière sur les circonstances éducatives qui ont accompagné la vie de ceux qu'on pourrait aujourd'hui qualifier de « célibataires endurcis » ou de mariés tardifs.

1.5. Système éducatif togolais

Il faut noter que le développement du système scolaire togolais a connu différentes phases pas tout à fait similaires : la première allant de 1960 à 1990, la seconde allant de du début des années 1990 à la fin des années 2005 et la période d'après les années 2006 qui consacrent une reprise après une décennie de crise socioéconomique. Ainsi, il conviendra d'abord de remonter à la situation de la scolarisation trente ans plus tôt (entre 1960 à 1990), correspondant à la période de scolarisation de ceux que l'on considère aujourd'hui comme en situation de célibat prolongé, afin de mieux comprendre l'environnement qui prévaut aujourd'hui en matière de la nuptialité dans les villes togolaises.

1.5.1. Entre 1960 et 1990 au Togo

Le développement du système éducatif togolais s'inscrit dans une politique historique de l'État. Les racines de cette politique remontent aux années qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance. Le Togo avait consenti à l'époque un effort considérable de développement de ses capacités éducatives à tous les degrés de l'enseignement (Banque Mondiale, 1988). Au cours des deux dernières décennies qui ont suivi son indépendance, il avait été consacré près de 20% de son budget à l'éducation. La population scolaire s'est accrue en moyenne de 7% par an entre 1960 et 1985. L'évolution était la même dans tous les degrés d'enseignement : une croissance progressive jusqu'à la fin de la décennie 1960, une accélération à partir de 1970, une chute des effectifs au début des années 1980 et une tendance à la reprise qui se dessine vers les années 1986. Cette recrudescence relevée dans les différentes phases de l'évolution est liée à l'histoire économique du Togo. Plus explicitement, la forte croissance des recettes budgétaires provoquée par la hausse des cours du phosphate des années 1974-1975 a permis au gouvernement d'entreprendre une vaste réforme de l'enseignement et de développer les structures éducatives.

Entre 1960 et 1980, le système éducatif se développe rapidement ; les effectifs scolaires sont multipliés par six. La progression la plus forte se situe au niveau du primaire où le nombre d'enfants scolarisés est passé d'environ 103.000 en 1960 à 506.000 en 1980, soit un accroissement annuel moyen de l'ordre de 8,3%. Cette augmentation relativement constante des effectifs a permis d'élever le taux de scolarité dans le primaire de 26% en 1960-1961 à 44% en 1970-1971. En 1980-1981, près de 3 enfants sur 4 (72%) étaient scolarisés dans le primaire (Banque Mondiale, 1988).

Au niveau du secondaire et du supérieur, l'augmentation des effectifs a été de même très forte. Son aspect spectaculaire, au cours de la première décennie, est lié à l'extrême faiblesse des chiffres au moment des indépendances. Cette période d'expansion économique et scolaire s'est amenuisée dans les années 1980. L'effondrement des cours des matières premières et l'endettement de l'État contraignent à une restriction budgétaire provoquant une déscolarisation qui touche l'ensemble du pays. Il apparaît clairement que le refus de l'école constitue la réponse des parents à la dégradation du niveau de vie (Lange, 1984).

Ce refus s'est caractérisé, à la fois, par une baisse de nouvelles inscriptions et une augmentation des abandons scolaires. Mais, ils n'étaient pas systématiques pour tous ceux qui sont engagés dans le système. Certes, ce fut donc une situation morose qui fermât la page des années 1980, mais le niveau global de la scolarisation était de loin meilleur à celle qui a prévalu vingt ans plus tôt. L'université du Bénin (actuelle université de Lomé) dont les produits jouissaient d'un certain prestige social auprès des jeunes faisait la convoitise de ceux-ci en raison des conditions de travail plus ou moins acceptables qui prévalaient. C'est dans cette atmosphère que s'ouvre la période des années 1990 qui consacre la succession de différentes crises sociopolitique et économique et qui constitue, en même temps, une période de répit dans le développement du système éducatif.

Le niveau de l'IDH, aujourd'hui, s'insère dans l'histoire récente du pays. La fin de la décennie 1990 a été marquée par une forte dégradation des conditions sociales et économiques de la population. Cette précarité était liée à un certain nombre de facteurs. La dévaluation du Franc CFA en 1993 et la rupture de la coopération internationale d'avec le Togo avaient mis à mal l'économie nationale. Les entreprises parapubliques et privées furent éprouvées par la crise économique. Entre 1993 et 2006, le pouvoir d'achat des populations a drastiquement régressé en raison de la fermeture de certaines entreprises mal en point et l'accroissement du taux de chômage. Ainsi, les contraintes budgétaires qui en ont découlé avaient réduit le niveau d'investissement du pays dans les secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation, etc.

1.5.2. Dynamique actuelle du système éducatif togolais

Après la crise et l'éprouvante situation qui a prévalu, la reprise semble être amorcée depuis quelques années déjà. L'on a remarqué que « la décennie passée a été marquée par une amélioration des taux de couverture dans les secteurs sociaux, mais trop souvent encore au détriment de la qualité » (Scape, 2012 : 34). Sur le plan éducatif, on note un retour d'intérêt de l'État qui se matérialise par la définition de politiques et stratégies nouvelles. Le Plan Sectoriel de l'Education (PSE) qui est un cadre de planification du secteur à moyen terme est un indicateur palpable. Il met un accent particulier sur l'amélioration de la scolarisation primaire à travers des mesures visant l'accès, la rétention et la qualité de l'enseignement. Avec un manque criant de dispositif, on note quand même des actions qui traduisent un début de la mise en œuvre des stratégies de l'éveil de la petite enfance par la construction des Jardins d'Enfants d'Initiatives Locales (JEDIL). Le taux net de scolarisation s'est considérablement amélioré passant de 73,7% en 2006 à 86% en 2011 selon les statistiques du MEPSA (Scape, 2012 : 39). Le taux brut de scolarisation au niveau national s'élève en 2011 à 112% (120% pour les garçons, 105% pour les filles) et l'indice de parité à 0,88 (Scape, 2012 : 14).

Cette situation, plus ou moins satisfaisante de l'éducation au plan national, est aussi perceptible dans les autres ordres d'enseignement. Au niveau de l'enseignement secondaire en particulier, les taux de scolarisation se sont améliorés. Le taux brut de scolarisation y a progressé de 35,2% en 2006 à 41% en 2011, soit un gain de 5,8 points de pourcentage. Certes, les défis de l'enseignement secondaire restent légion et sont principalement d'ordre structurel et fonctionnel. Les taux de réussite au BEPC ne sont pas des moins satisfaisants. Ils varient de 59,2% dans les Plateaux à 78,7% dans la Kara avec une moyenne nationale de 62,8% (Scape, 2012 : 16).

Ces différents indicateurs de la croissance de l'éducation scolaire cachent une composante non mesurable : c'est la volonté, de plus en plus manifeste, des parents à accompagner les enfants pour qu'ils aillent le plus loin possible. Cependant, les problèmes que connaît le système éducatif liés à l'efficacité interne et la qualité de l'éducation rallongent la durée du cursus scolaire. D'après les statistiques du MEPSA « 22% des élèves qui terminent l'enseignement primaire ont redoublé au moins une fois. Le taux d'achèvement du primaire est de 63,2%, dont 73,1% pour les garçons et 53,7% pour les filles » (SCAPE, 2012 : 34).

En plus de ces facteurs qui ont des impacts négatifs sur le rendement éducatif, le taux de redoublement reste aussi très élevé dans le 1er cycle du secondaire avec une moyenne nationale de 23,7%. Ce taux de redoublement est pire dans le 2e cycle du secondaire (lycée). Il atteint 31% des effectifs au plan national. Autrement dit, près du tiers des effectifs sont des redoublants. Néanmoins, ce sont, aujourd'hui, de grands effectifs qui franchissent les portes du supérieur. Ils sont de plus en plus importants à se lancer à la poursuite de grands diplômes dans les institutions de formation publiques et privées. Selon la Scape (2012 : 37),

« Les taux d'inscription dans l'enseignement supérieur en proportion des inscriptions totales en éducation ont plus que doublé au cours des dix dernières années et risquent de continuer leur ascension dans les prochaines années. Le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est passé de 306 en 1998 à 638 en 2007, et à 893 en 2011 ; cette forte expansion correspond à l'augmentation de l'effectif des étudiants qui est passé de 43.958 en 2009 à 54 819 en 2011. Le nombre de nouveaux inscrits connaît une forte croissance (13.871 en 2008, 19.310 en 2009, 16.747 en 2010 et 19.938 en 2011) avec une parité fille/garçon de 0,39 en 2011. Cette expansion devrait continuer si les mesures nécessaires ne sont prises pour réguler les flux ».

Bref, le panorama du système éducatif togolais présente une situation progressive de la croissance des effectifs scolaires en dépit des difficultés de tous ordres. Ainsi, les redoublements restent un phénomène persistant à tous les niveaux du circuit éducatif comme indiquent les chiffres susmentionnés. Le développement du système éducatif qui repose sur une politique de l'accès pour tous à l'instruction prônée par l'État togolais et le retour de la croissance des effectifs scolaires ne sont pas des situations de nature à favoriser la précocité de la nuptialité, mais le contraire. Pire, les taux relativement élevés des redoublements aux différents cycles éducatifs augmentent logiquement la durée du temps de la scolarité des jeunes et le risque, pour eux, de connaître une entrée tardive dans la vie conjugale. Mais l'apport de ce facteur lié à la scolarité peut s'avérer insignifiant au côté d'autres ayant trait à l'environnement sexuel qui prévaut dans le pays. D'où la nécessité de procéder à une analyse de la situation dans la perspective de faire un rapprochement avec la crise de la nuptialité que l'on étudie.

1.6. Environnement érotique et nuptialité au Togo

Face au développement du phénomène de célibat et de mariage tardif, plusieurs hypothèses sont possibles. Étant donné que ces phénomènes ont quelque chose à voir avec l'exercice de l'activité sexuelle, un tour d'horizon s'il requiert qu'un tour d'horizon soit fait sur la

sexualité à travers une analyse de quelques enquêtes qui ont été réalisées au Togo. L'objectif est de mieux comprendre l'environnement érotique qui prévaut en général pour mieux aborder notre propre enquête de terrain. À cet effet, un choix sélectif a été fait en faveur des travaux qui ont mis l'accent sur la sexualité des jeunes et celle extraconjugale susceptibles d'influencer l'entrée en mariage des jeunes. Ainsi, les données utilisées proviennent de différentes sources (rapport d'enquête, étude, etc.) et n'engagent notre responsabilité dès lors que la méthodologie utilisée reste satisfaisante.

1.6.1. Éducation sexuelle des progénitures

L'éducation sexuelle des jeunes demeure un sujet tabou dans la plupart des sociétés africaines. La sexualité reste encore la chasse gardée des hommes et des femmes « mûrs », malgré la multitude de faits qui font pression sur les parents pour les amener à comprendre que les choses ont beaucoup évolué. Le débat est plus sérieux dans les contrées les plus reculées où les sujets liés au sexe sont l'apanage des personnes âgées. Bref, on ne parle pas de sexe à l'enfant. Par conséquent, toute curieuse tentative de l'enfant se heurte à des interdits, voire des sanctions. Pire, il lui est souvent refusé les raisons de cette indisposition des géniteurs à discuter avec leurs enfants. De nos jours, la conjoncture sociale tend à ramollir l'intransigeance de cette attitude que l'on considère comme rétrograde.

Dans les sociétés modernes, l'éducation sexuelle des jeunes n'est plus un sujet tabou depuis des siècles. Le développement notable qu'enregistre le Togo dans plusieurs domaines ouvre la voie à une nouvelle vision de la sexualité notamment chez les jeunes. De ce point de vue, il est à noter que les moyens de communication y ont joué un rôle important (Napo 2010). Avec la prolifération des médias en général et audiovisuel (télévision et internet) en particulier, les jeunes filles et garçons sont informés de plus en plus précocement sur le sujet de la sexualité jadis considéré comme tabous. Face à l'absence de discussion en famille sur ces questions, les jeunes se fient aux groupes des pairs, où ils se sentent plus à l'aise pour satisfaire leur curiosité. Dans un tel processus de socialisation, les adolescents sont bien tentés d'expérimenter, de s'essayer sexuellement. En effet, si le groupe de pairs participe à la socialisation sexuelle, c'est bien entendu dans les deux sens : informer et pratiquer. Car, il existe une forte pression sociale de la camaraderie sur les filles vierges et garçons puceaux qui choisissent l'abstinence.

1.6.2. Abstinence sexuelle des jeunes : Entre mythe et réalité

L'abstinence sexuelle tant valorisée par la tradition et qui se traduisait par plusieurs mécanismes de contrôle est en perte de vitesse. Aujourd'hui, cette lutte pour la préservation de la virginité est incarnée par la vieille génération, l'Église et les Organisations Non Gouvernementales (ONG). L'action des organisations de la société civile s'inscrit bien plus dans le prolongement des stratégies de riposte contre les IST et la pandémie du VIH/Sida. Suite à un changement de politique internationale (enclenchée par l'ex-président américain Georges Bush en 2003), l'abstinence est dorénavant placée au cœur des campagnes de prévention contre le VIH. Les États-Unis ont soufflé aux associations de consacrer 20% de leurs ressources pour promouvoir l'abstinence. À l'époque, il était même prévu que 14 des 15 milliards de dollars US des dons américains sur 5 ans allaient être réservés aux pays qui adopteraient cette politique³⁷.

En l'absence d'une thérapie efficace, la prévention apparaît aux yeux de ces organisations comme le seul moyen efficace de lutte contre cette maladie; d'où le recours à la promotion de l'abstinence, notamment pour les jeunes. Selon le Familial Health International (FHI), l'abstinence sexuelle constitue la méthode de protection la plus efficace contre les grossesses, l'infection à VIH et à d'autres IST. Elle est souvent considérée comme l'apanage des jeunes, mais peut tout aussi servir aux adultes. Elle offre aux adolescents, en particulier, un certain nombre d'avantages parce qu'elle ne nécessite ni fourniture de service, ni visite dans un dispensaire. En revanche, elle suppose un niveau élevé d'appui social de la part de la communauté et l'acquisition de compétences spécifiques, avec un degré élevé de motivation, de maîtrise de soi et de communication.

Ce retour d'intérêt pour des solutions plus accessibles a engendré la multiplication des actions visant à encourager l'économie de la sexualité des adolescents. La promotion de l'abstinence sexuelle dans la population jeune prend progressivement de l'ampleur au Togo. Elle apparaît comme une conséquence de la diffusion des spots publicitaires, l'organisation des causeries éducatives et des activités ciblant directement les jeunes filles vierges. L'organisation depuis quelques années d'un concours national de promotion de l'abstinence sexuelle dénommée « Miss Vierges » témoigne de la volonté des acteurs à redorer le blason de cette valeur mal en point. Initié et organisé par l'association AV-Jeunes, ce concours vise à promouvoir l'abstinence sexuelle chez les jeunes jusqu'au

³⁷ <http://www.afrik.com/article9749.html>

mariage. Il récompense les filles vierges de 16 à 25 ans. En 2009 par exemple, 123 filles vierges de 16 à 25 ans au total avaient été enregistrées. Mais seulement 10 filles ont été nommées « Ambassadrices de la virginité au Togo. Par contre en 2010, sur 97 jeunes filles vierges inscrites pour la 2e édition du concours, seulement 20 filles vont participer à la soirée de récompense³⁸.

Cet engouement que suscitent ces occasions témoigne non seulement du désir des récompenses, mais de l'intérêt que les jeunes accordent à l'abstinence comme moyen de valorisation de soi. Cependant, les données issues de différentes enquêtes ne sont pas reluisantes. L'abstinence apparaît de plus en plus comme une illusion pour certains en raison vraisemblablement des pressions multiples qui s'exercent sur ceux qui en font l'option. Selon la perception de certains jeunes, l'état de virginité d'une fille ou de la chasteté d'un garçon simule une maladie. Cette conception de la vision de l'abstinence sexuelle jusqu'au mariage amène certains adolescents et jeunes à adopter des attitudes de honte dans leur entourage. D'ailleurs, les jeunes ont une appréhension limitée de l'abstinence et se sentent de moins en moins concernés. Selon une enquête menée en novembre 2009 auprès des jeunes et adolescents de 12 à 23 ans, ils estiment que l'âge idéal pour le premier rapport sexuel est de 19 ans pour les filles et 20 ans pour les garçons. Seulement 53% de filles contre 20% de garçons optent plutôt pour l'abstinence jusqu'au mariage (source : Akolly)³⁹.

Par ailleurs, une enquête basée sur des principes de la recherche opérationnelle conduite en novembre-décembre 2005 par PSI/Togo dans le cadre de la prévention de l'infection à VIH est révélatrice à cet effet. Il s'agit d'une étude quantitative de base pour appréhender les comportements sexuels des jeunes scolaires de 15-24 ans, afin de mieux orienter le programme. Ainsi, l'enquête a porté sur un total de 2239 élèves de secondaire et de lycée. Il ressort des résultats que 47 % des élèves ont déjà connus leur première expérience sexuelle. Cette expérience a eu lieu en moyenne autour de 15 ans. Par ailleurs, les données suggèrent une intensité de l'activité sexuelle au cours des 12 derniers mois précédents la collecte des données. Parmi eux, 81 % ont un partenaire sexuel régulier et 14 % en ont au moins deux. En ce qui concerne les rapports occasionnels, 13 % des jeunes ont affirmé en

³⁸ <http://reseausida.blogspot.com/2010/07/togo-abstinence-sexuelle-grande-finale.html>

³⁹ <https://www.takebackthetech.net/es/rss-feed-item/togo-l-abstinence-sexuelle-est-elle-vraiment-effective-dans-la-prevention-du-vihsida-c> consulté le 05 Juillet 2013 à 11h 37.

avoir eu avec une personne qu'ils découvrent pour la première fois et 15 % en ont eu avec au moins 2 personnes du même genre.

Certes, il existe au Togo un phénomène d'entrée de plus en plus précoce des jeunes dans l'activité sexuelle et une forte expression de l'érotisme qui consacre définitivement le déclin d'une époque où la sexualité était taboue. L'ouverture de la société à la modernité met à mal la rigidité des systèmes conservateurs et les garde-fous de la tradition en la matière. Alors que garante de cette mentalité quelque peu rétrograde que représente l'obsession à l'abstinence jusqu'au mariage, la parenté assiste aujourd'hui impuissante et stupéfaite à la mutation. Néanmoins, certains parents qui portent encore le pari de la préservation de la virginité de leurs enfants s'adonnent à une grande bataille à travers une éducation rigoureuse. Tout compte fait, les témoignages de filles vierges concordent à dire que leur choix de l'abstinence est lié à l'éducation parentale comme en témoignent les déclarations⁴⁰ suivantes.

« J'ai choisi l'abstinence sexuelle parce que mes parents me disaient toujours que mon corps constitue le temple du Saint-Esprit et que c'est le plus beau cadeau que je puisse offrir à mon mari », (Viviane, lauréate du concours Miss Vierges 2009, 19 ans).

Pour sa part, Laure, 25 ans, étudiante en 2^e année d'Espagnole déclare que : « l'éducation que j'ai reçue auprès de mes parents a été très rigoureuse. Au début, je pensais que c'est difficile. Mais après tout, j'ai fini par comprendre que c'est une bonne chose. Ainsi, j'ai choisi l'abstinence sexuelle pour faire honneur à mes parents et bien réussir dans mes études ».

Bref, l'enquête menée auprès des jeunes vierges a permis de relever que la part de l'éducation parentale et religieuse dans la préservation de la virginité des jeunes s'élève à environ 40% contre 60% des jeunes déclarent qu'il s'agit d'un choix personnel. Mais on se demande si le faible taux de prévalence de l'abstinence et l'intensification de l'activité sexuelle chez les jeunes augurent-ils une situation meilleure ou pire dans les générations adultes ?

⁴⁰ Idem.

1.6.3. Instabilité sexuelle des adultes : une analyse situationnelle à partir des données d'Enquête⁴¹

Faire objectivement un état des lieux exhaustif sur la sexualité au Togo est une vaste entreprise. Elle nécessite beaucoup de temps et de ressources ; ce qui vraisemblablement explique l'absence d'études d'envergure sur le sujet. Les quelques rares enquêtes qui ont été réalisées sont, pour la plupart du temps segmentaires et ne prennent en compte qu'une population donnée. Elles s'inscrivent bien souvent dans le cadre des recherches appliquées et concourent à résoudre des problèmes ponctuels.

Certes, les résultats du nombre de ces enquêtes ne peuvent pas être considérés comme illustratifs de la situation au plan national. Mais ils peuvent tout au moins donner une idée globale de la situation de la sexualité et de la façon dont elle est vécue. C'est dans cette optique que l'enquête commanditée par le Gouvernement togolais et réalisée par le Cabinet d'Expertise en Recherche –Action (CERA) est convoquée à juste titre pour faire la lumière sur le niveau de l'inconstance de l'activité sexuelle des adultes. Ainsi, le multi partenariat sexuel apparaît comme le meilleur phénomène indicateur de ce niveau général de l'activité sexuelle au sein de la population.

En Effet, L'enquête dénommée « Étude socio comportementale type CAP en matière de VIH/SIDA dans le milieu de travail au Togo en 2011 » s'est déroulée entre Octobre et Novembre 2011. La collecte des données a été effectuée sur la base de questionnaires quantitatifs et organisée dans vingt et une (21) sociétés et entreprises à Lomé et dans la région maritime. L'étude vise globalement à mettre à la disposition du gouvernement togolais et des acteurs de la lutte contre les IST/VIH/Sida dont le PNLS, des indicateurs et des informations pertinentes qui leur permettront de cerner l'impact des activités de prévention menées à l'endroit de la population active et des travailleurs. À cet effet, il a été demandé à chaque enquêté sexuellement actif, le nombre de partenaires sexuels sur les 12 mois ayant précédé la collecte de données. Les résultats issus de cette étude font état d'une situation d'intense activité sexuelle au sein des différentes catégories socio démographiques considérées. Le tableau suivant illustre bien le niveau du multi partenariat sexuel.

⁴¹ Enquête CAP VIH/Sida en Milieu de travail -2012- PNLS-IST-Togo

Tableau 10: Répartition de la population selon le nombre de partenaires extraconjugaux

	Nombre de partenaires extraconjugaux				N	Moyenne
	0	1	2	3 et +		
	%					
Homme	54,80	21,70	11,90	11,50	1541	1,09
Femme	67,10	27,90	2,50	2,50	362	0,48
AGE						
<i>15 à 24 ans</i>	28,60	44,40	12,00	15,00	133	1,56
<i>25 à 34 ans</i>	43,70	28,50	12,90	14,90	684	1,32
<i>35 à 44 ans</i>	64,40	19,30	10,00	6,40	581	0,72
<i>45 à 54 ans</i>	74,20	13,70	6,90	5,20	423	0,58
<i>55 ans et plus</i>	76,80	14,60	2,40	6,10	82	0,47
ÉTAT MATRIMONIAL						
Célibataire	15,60	47,30	15,60	21,40	467	1,97
Marié/e	72,00	14,50	7,80	5,80	1238	0,61
Marié/e	68,80	13,30	11,60	6,40	173	0,66
Divorce/veuf	20,00	52,00	16,00	12,00	25	1,42
Aucun niveau	74,10	7,40	18,50		27	0,6
Primaire	72,90	13,50	5,90	7,60	170	0,76
Secondaire	60,50	21,00	9,80	8,70	958	0,94
Supérieur	48,70	28,10	11,20	11,90	747	1,07

Source : Rapport de l'étude CAP VIH/Sida en milieu de travail -2012- PNLS-IST-Togo

En considérant les données ce tableau, on se rend compte que la situation varie en fonction des caractéristiques socio démographiques que sont l'âge, le sexe, etc. En moyenne un travailleur a, dans l'ensemble, eu des relations sexuelles avec 0.97 personne en dehors du cadre conjugal. Pour confirmer l'influence de ces facteurs, il a été utilisé le test du khi-deux en prenant 5% comme seuil de significativité. En considérant le sexe, on note que les hommes ont été sexuellement plus actifs que les femmes. En effet, le nombre de partenaires pour un homme est estimé à 1,09 contre 0,48 pour les femmes durant les 12 derniers mois. Le tableau montre également que 12% des hommes ont déclaré avoir eu au moins 3 partenaires sur la même période contre 3% des femmes.

Cette réalité serait liée à différentes situations sociales. D'abord, selon la mentalité traditionnelle, l'infidélité de l'homme est tolérée alors qu'un simple soupçon était sévèrement sanctionné chez la femme. À cela s'ajoute la possibilité de polygamie pour les hommes dans un environnement culturel hostile à la polyandrie. Cette différence du nombre de partenaires extra conjugaux entre hommes et femmes peut s'expliquer par des situations naturelles qui réduisent (du moins pour un temps) l'intensité de l'activité sexuelle chez la femme (menstruation, grossesse, maternité, etc.) et qui constituent par la même occasion les forts moments d'infidélité de l'homme. Considérant donc toutes ces situations comme des excuses valables, les hommes s'adonneraient plus que les femmes au multi partenariat sexuel.

Par rapport aux groupes d'âge, les statistiques présentent de grandes disparités. Ainsi, on remarque de façon générale que le nombre de partenaires diminue au fur et à mesure que l'âge avance. Sans grande surprise, les populations les plus jeunes seraient donc celles qui ont eu plus de partenaires durant la période considérée. Dans les tranches de 15-24 ans et 25-29 ans, on constate que plus de 15% ont eu au moins 3 partenaires en un an. En effet, la conjoncture sociale (chômage, sous-emploi, pauvreté, etc.) fait que les jeunes se marient de plus en plus tard alors que sexuellement plus virils que les « vieux ». Certains jeunes ont même fait de la sexualité un moyen de réussite socioéconomique. Ces données cachent, pour ainsi dire, une réalité sociale qu'on ne peut négliger. Les relations sexuelles extraconjugales ont, parfois, un coût financier (surtout pour les hommes) et engagent la responsabilité des acteurs qui s'adonnent à cette pratique. Si l'âge fait la différence, c'est justement parce qu'il est synonyme de sagesse et fait prendre conscience des responsabilités qui incombent à l'individu au sein du ménage (charges familiales, préservation de la dignité, etc.). Le souci pour sa propre famille est, alors, susceptible d'amoindrir le « désordre sexuel » selon que l'on avance en âge.

Ainsi, en tenant compte du statut matrimonial, on constate que les célibataires ont eu en moyenne environ 2 partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois contrairement aux mariés chez qui cet indicateur est inférieur à 1. Le mariage pourrait donc constituer un frein au multi partenariat en ce sens que plus du tiers des célibataires ont déclaré avoir eu au moins 2 partenaires sexuels durant les 12 derniers mois. Mais un point mérite d'être souligné. Contrairement à ce qu'on croit, les personnes mariées qui sont polygames s'adonnent plus aux relations sexuelles en dehors de leur couple que les mariés

monogames. Cette proportion est de 13% pour les mariés monogames et 17% pour les mariés polygames. À moins que ce constat soit dû à une erreur des méthodes, seule une étude approfondie peut permettre d'expliquer cet état de fait.

Enfin, les données de ce même tableau révèlent que, contrairement à l'âge, le niveau d'instruction a un effet inverse sur le multi partenariat. Selon les chiffres, les populations actives ayant un niveau d'instruction relativement élevé ont tendance à avoir plus de partenaires sexuels que d'autres. Vraisemblablement, l'instruction a contribué à la remise en cause des considérations traditionalistes en offrant des options de vie plus libérales, notamment en matière de sexualité. Tout compte fait, le niveau relativement élevé de la prévalence des relations sexuelles extraconjugales en général et chez les mariés en particulier, traduit bien le niveau de l'érotisme de la population. Ce qui laisse penser qu'entre la restriction des libertés sexuelles extra conjugales prônée par la tradition au Togo et libération du marché sexuel suggérée par la mondialisation, la rupture est définitivement consommée.

1.6.4. Point sur la situation des IST/VIH/SIDA au Togo

Depuis les premiers dépistages qui ont révélé l'existence du VIH au Togo, beaucoup de chemin a été fait par les différents acteurs engagés dans la lutte pour réduire la vulnérabilité de la population à la pandémie du Sida. Sur le plan épidémiologique, on estimait à 121 000 le nombre PVVIH en 2010 dont 110 000 adultes (15 ans et plus) et 67 000 femmes et jeunes filles (15 ans et plus). On observe, depuis quelques années, une tendance à la stabilisation voire à la baisse de l'épidémie du VIH dans le pays avec une réduction de 28% des nouvelles infections entre 2001 et 2009. Ainsi, le taux de prévalence est passé de 4,2% en 2006 à 3,1% en 2011 (Rapport d'activités PNLS 2011).

Ce taux de prévalence varie en fonction des groupes sociaux spécifiques et du milieu de résidence. En effet, le groupe des travailleuses de sexes communément appelés prostituées, le taux de prévalence était estimé à 29,5 en 2005 et à 13,1 en 2011. De même, la prévalence du VIH reste élevée chez les Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres Hommes (20,37% en 2011), les Consommateurs de Drogues (5,38% en 2011) ainsi que les Détenus (4,3% en 2011) (SCAPE 2012).

Par rapport au milieu de résidence, on constate que le milieu urbain enregistre un taux de prévalence plus élevée que le milieu rural soit respectivement 4,4% contre 2,5%. On note

un déplacement des nouvelles infections du milieu urbain vers le milieu rural. Ainsi, la prévalence du VIH diminue de la capitale vers l'intérieur du pays, passant de 6,8 % dans la région de Lomé-Commune à 1,6 % dans la région des Savanes ; soit 4 fois plus bas qu'à Lomé, la capitale (Idem).

Par rapport au genre, la pandémie se caractérise par une féminisation. Les nouvelles infections sont de 2,4% chez les filles de 15-24 ans contre 1,5% chez les garçons du même âge. L'on estime qu'environ 56% des personnes infectées par le VIH/SIDA sont des femmes. Chez les femmes enceintes, la prévalence du VIH est passée de 4,8% à 3,5% entre 2003 et 2010. En ce qui concerne la couverture thérapeutique, elle reste insuffisante. Le taux de dispensation des Antirétroviraux (ARV) par rapport au nombre d'adultes éligibles attendus est de 59,8%. Les décès liés au VIH/Sida restent quand même une réalité, faisant encore de nombreux OEV (Orphelins et autres Enfants rendus vulnérables par le VIH), soit l'équivalent de 66 000 individus (SCAPE 2012).

En tout état de cause, on est encore loin de dire que la situation globale de la pandémie du VIH/Sida au Togo est satisfaisante. Beaucoup reste à faire pour parvenir à une prise de responsabilité surtout chez les jeunes qui constituent encore une des cibles les plus exposées à la contamination. Les modalités pratiques de prévention de VIH ne sont pas prises en compte ou sont mal respectées. L'existence des taux élevés de multi partenariat sexuel chez les jeunes en témoignent à suffisance ; alors que les actions de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) seraient en baisse au plan national. Bref, cette situation du VIH rend pérenne le risque de la contamination au sein de la population en général, et chez les jeunes célibataires en particulier.

II. Nuptialité au Togo, entre tradition et modernité

Le domaine de la nuptialité est un vaste champ d'investigation. Elle est marquée au Togo par une diversité de pratiques dont la compréhension est nécessaire pour envisager comprendre le sens que les individus donnent au mariage en général et au phénomène de mariage tardif en particulier.

2.1. Pratiques du mariage traditionnel

Il existe, au Togo, une diversité d'ethnies auxquelles sont associées des manières d'observer le mariage. À cette variation clanique du mariage s'ajoute la touche qu'apporte la modernité conduisant à distinguer deux types : le mariage traditionnel (mariage coutumier) et le mariage moderne. S'inspirant de la tradition des sociétés, le premier se réfère à la coutume comme cadre normatif de son édification. Par contre, le mariage moderne encore appelé le mariage civil est celui valorisé et promu à travers une législation rigoureuse contenue dans le Code des Personnes et de la Famille (CPF). Outre ces deux natures, le mariage religieux est aussi perçu comme une forme transversale dans la mesure où il est affilié à la fois au type traditionnelle et moderne à travers l'action des religions révélées (Christianisme, Islam ; etc.).

Bref, le mariage, tel qu'il se pratique de nos jours au Togo, reste le résultat d'un métissage de considérations et de pratiques inspirées des coutumes et/ou des religions dont la légalisation ne constitue qu'un couronnement. Cependant, n'ayant pas l'intention de traiter d'un type particulier de mariage dans le cadre de la présente thèse, il s'avère important d'invoquer des exemples tirés de la tradition de quelques peuples pour en faire remarquer les ressemblances et les divergences. Cette approche aura l'avantage, d'abord, de favoriser un essai de synthèse des caractéristiques du mariage traditionnel, ensuite de comprendre les attitudes et pratiques actuelles en matière de nuptialité et enfin d'envisager des explications scientifiques du phénomène de mariage tardif.

2.1.1. Mariage traditionnel en pays kabyè, un exemple des régions septentrionales

À l'image de l'organisation sociale qui caractérise le pays Kabyè, la vie des individus est structurée autour des événements auxquels l'on accorde une importance. Il s'agit entre autres du mariage, qui apparaît comme l'aboutissement d'un processus plus ou moins long. Elle commence par des phases successives d'initiations, dont *Akpéma* pour la jeune fille et *Avatou* pour le garçon. Les différentes phases d'initiation participent non seulement à l'accession du jeune aux différentes classes sociales, mais aussi à le préparer à la vie matrimoniale. Le processus devant aboutir au mariage est émaillé de pratiques et de rituels qui combinent vision du monde, vie spirituelle et recherche de la sociabilité entre les différents clans. Le mariage reposait en pays Kabyè sur un principe d'échange et renforçait plutôt des relations déjà existantes entre les clans et en établissait rarement de nouvelles

dans la mesure où les « échanges » de femmes se faisaient le plus souvent à l'intérieur d'une même cité, elle-même organisée autour d'un ancêtre commun (le fondateur). Dans la pratique, le mariage apparaît comme une affaire collective où tout le monde met du sien pour la réussite de la célébration. La bénédiction nuptiale, la sécurité du couple et la procréation sont assurées par les mânes des ancêtres qui veillent sur le bien-être.

2.1.1.1. Demande de la main de la fille

Par principe, le mariage s'imposait à tous les jeunes dans la tradition Kabyè. Tout individu initié est appelé à épouser une femme dans la cité de son père. Ainsi, il fallait s'y prendre à temps pour éviter d'en manquer au moment venu. En tout état de cause, les parents d'un jeune garçon avaient l'obligation morale de lui chercher une femme, la première épouse du moins. Et, ils se devaient de le faire avant le début de l'initiation de sorte qu'à la sortie du cycle, tout jeune puisse se marier dans le temps. À cet effet, seuls les parents qui avaient un enfant garçon se devaient de demander la main d'une fillette pour qu'elle devienne un jour la femme de leur fils, lui aussi encore petit. Dans bien de clans en pays Kabyè et à quelques différences près, la quête de la fiancée se fait comme décrit par Verdier (1982) :

« Le père, en quête d'une fiancée pour son fils exprimait rituellement sa demande auprès de l'ami qu'il sollicitait, en déposant deux cauris sur le toit de la mère de la fillette ; à la question des parents de la fille sur ce qu'il désirait, il répondait : « je cherche une calebasse d'eau pour mon enfant ». On lui répondait alors, selon la formule consacrée, que la fille était trop petite ».

Le refus de la demande était rare au nom de la solidarité qui régnait entre les clans de la cité. Mais il n'était pas exclu de voir des demandes ne pas aboutir, soit parce que la fille avait été déjà promise à quelqu'un d'autre ou que les demandeurs étaient connus pour avoir un problème spécifique dans la famille (maladie héréditaire, sorcellerie). L'acceptation de la demande n'était pas non plus immédiate. La famille du garçon se devait de continuer de temps à autre à rendre visite à la belle-famille en lui apportant des cadeaux de toute sorte. On y apportait de la nourriture, des cauris et un bracelet pour que la fillette le mette en signe de promesse de mariage. L'acceptation de ces dons sonnaient l'acceptation de la demande. Alors, commençaient de longues fiançailles, dont la durée dépendaient de l'âge des prétendants au moment de la demande.

2.1.1.2. Fiançailles et la prestation matrimoniale

L'établissement de la promesse de mariage ouvre la voie à la phase des fiançailles. À cette étape s'instaure un système plus régulier d'échange de dons entre les deux familles. Au cours de l'initiation de la jeune fille, le garçon ou ses parents doivent envoyer une bête pour le sacrifice. Durant toutes les années de fiançailles, le jeune garçon et/ou ses parents ont l'obligation de faire des prestations de services et des apports de vivres chaque année pour témoigner à la future belle-famille qu'ils tiennent à la fille. À chaque récolte, l'on envoie à la famille de la fille du mil, du sorgho et des ignames récoltés dans le champ du prétendant pour l'aider à élever sa fille. Une fois devenu grand, le garçon est tenu d'aller, en compagnie de ses amis, aider le père de la fiancée dans les travaux champêtres au moins une fois l'an jusqu'à la fin des fiançailles.

Les fiançailles peuvent durer des années jusqu'à ce que les jeunes aient fini leur cycle d'initiation qui les apprête au mariage. Quelques mois avant l'effectivité du mariage, les jeunes garçons et filles sont autorisés à se rencontrer, à s'amuser et même à passer des nuits ensemble. Pendant ces rencontres, une interdiction formelle leur est faite, celle d'entretenir des rapports sexuels. Si la mère de la jeune fille vend de la boisson, le jeune garçon a le devoir moral de mobiliser ses camarades pour aller boire. L'intention est, non seulement, de rencontrer souvent la fille, mais aussi que les bénéfiques engrangés puissent aider la belle-mère à acheter le trousseau qu'elle apportera les jours suivants le mariage.

2.1.1.3. Célébration du mariage et la vie de couple

Au cours de l'initiation, le fiancé envoie un bâton à l'«*Akpén*⁴²». En le recevant, elle montre sa volonté d'aller le rejoindre dans les mois suivants. Les mariages interviennent après l'initiation et au moment des fêtes «*kamou*» en novembre. Alors, la famille ayant demandé la main de la fille, des années auparavant, revient demander la fille pour qu'elle aille leur donner de l'eau selon ce qui se dit. Les deux familles s'entendent et fixent un jour pour le mariage à l'insu de la fille. La célébration d'un mariage traditionnel en pays Kabyè est considérée comme un grand événement pour la communauté. Pour la circonstance et grâce au concours des parents, proches parents et amis, le jeune mobilise les ressources nécessaires pour la préparation des différents mets le jour du mariage. De connivence avec

⁴² Du dialecte kabyè, «*Akpén*» signifie littéralement «*qui ne rentre pas chez soi?*»; car dans la conception kabyè, la femme n'a de chez qui dans la maison de son époux où elle est appelée à passer toute sa vie.

la belle-famille, le rapt est organisé et exécuté en mettant à profit la sortie hors de la concession. Même si elle pouvait s'y attendre (dans la mesure où elle et son amant ont tous fini leur cycle initiatique et que la saison des mariages était venue), la fille criait néanmoins au secours en vain jusqu'à la maison de l'époux.

L'arrivée de la mariée sonne le glas de la célébration. Les femmes, tantes, sœurs, cousines et autres réunies pour la circonstance poussent des cris spéciaux de joie pour annoncer la nouvelle; et alors commencent les festivités. On y apporte ou prépare pour les convives du *Tchoukoudou* (boisson locale à base du sorgho), du fougou, du riz, et de la viande de toute sorte. Une poule et une pintade sont indispensables pour les sacrifices. La musique et la danse au rythme du « *Soo* » sont, presque toujours, au rendez-vous des mariages traditionnels. Au cours des festivités et réjouissances, une présentation de la mariée sera faite au chef traditionnel pour la déposition du serment du mariage. Le lendemain du mariage, des mets spéciaux sont préparés et envoyés à la famille de la mariée avec une foule en liesse égayée par l'atmosphère musicale qui les accompagne.

Dans les temps plus anciens, le mariage intervenait quand le jeune vivait encore dans la maison de son père et participait plus à développer les champs de ce dernier. Mais après le mariage, il se mettrait progressivement à développer davantage sa production personnelle pour préparer son autonomie socioéconomique qu'il atteindra des années plus tard. Il demande une ramification de la maison paternelle pour établir son foyer. Selon les usages, ce sont, généralement, les aînés de chaque parent qui est appelé à y rester. Souvent, lorsqu'on quitte carrément la maison de son père pour aller construire la sienne, on n'allait pas loin pour le faire. Lorsqu'on finit d'apprêter la demeure du jeune couple, deux ou trois ans après le mariage, on procède à la cérémonie d'installation de la femme dans son foyer au cours d'une cérémonie spéciale. La venue de l'enfant est vue comme une bénédiction et relance le cycle.

2.1.2. Mariage traditionnel chez les Nawda

Avant le contact avec le monde extérieur, la pratique du mariage en pays Nawda de Doufèlgou se déroulait suivant un processus qu'on pourrait aujourd'hui qualifier de traditionnel. Certes, l'ouverture de cette communauté à d'autres cultures a considérablement altéré l'originalité de ces pratiques. Néanmoins, les quelques travaux existants sur le sujet permettent de retracer les grandes lignes qui ont caractérisé le mariage

traditionnel chez les Nawda. Comme dans la plupart des coutumes togolaises, le mariage en pays Nawda apparaît comme une obligation pour les jeunes gens. Ils ont le devoir social de procréation pour assurer la continuité de l'existence du groupe. Selon la tradition, ce sont les aînés qui prennent l'initiative en ce qui concerne le choix de la belle famille, de la conjointe, le paiement de la dot et la décision concernant le moment du mariage. L'implication de la parenté se justifie à plus d'un titre. Il est d'abord question d'instruire les jeunes sur les rudiments et disposition des us et coutumes en matière de nuptialité pour qu'ils deviennent capables de les transmettre aux générations futures. Il s'agissait aussi pour chaque parent de rendre la monnaie de sa pièce en ce sens que chacun d'eux a bénéficié de l'accompagnement indéfectible des siens et comme tel, a l'obligation de le faire pour ses enfants.

Ainsi, toutes les démarches pour le mariage des jeunes étaient assurées par les parents (généralement du garçon). Connaissant donc son devoir, la parenté se prenait très tôt pour garantir une femme aux garçons de la famille, à commencer par l'aîné. La pratique consistait à aller offrir des présents à la fille naissante en demandant à ses parents de vous la garantir pour épouser votre fils une fois qu'elle serait grande. Cette pratique était alimentée et entretenue par le manque de femmes disponibles en raison de la pratique de la polygamie. Dans ces conditions, l'entretien de la bonne relation entre les deux familles (famille de la fille et celle du garçon) n'était pas l'affaire des parents seulement. Le jeune garçon se devait aussi de payer par sa force de travail une partie de la dot en allant exécuter des travaux champêtres dans le champ de son futur beau-père. « Toutes ces prestations donnaient au jeune homme une sorte de garantie pour le futur mariage qu'il espérait célébrer avec joie » (Tasseba, 2010 : 3).

La considération qui était consacrée au mariage avait conduit à l'exigence de la chasteté des deux prétendants jusqu'au mariage. De plus, cette considération était telle qu'il apparaît impossible de trouver une personne adulte et normale en situation de célibat d'autant plus que la grandeur d'un individu et l'affirmation de sa personnalité se mesuraient à la postérité qu'il aurait engendrée. Le célibataire jouissait d'une moindre estime. Il était considéré comme le dernier de la caste des adultes et le premier du groupe des enfants. Ainsi, il n'avait pas la parole lors des grandes réunions (Tasseba, 2010). C'est dire que le mariage était une obligation qui s'imposait à tout individu en âge de se marier.

Celui qui se soustrayait à cette règle courait le risque d'être rejeté par sa société ; ce qui serait vu comme un échec et ferait la honte des parents.

Afin d'éviter de telles situations qui entacheraient la crédibilité de la famille à travers le refus de mariage, l'infidélité conjugale ou les divorces, les parents initiaient les enfants à la vie matrimoniale dès leur jeune âge. Par exemple, le père du garçon commençait à lui faire prendre conscience de son futur rôle de père de famille en l'impliquant dans les activités qui relevaient du domaine de l'homme : les activités champêtres, l'élevage, la chasse ou la pêche. Il lui faisait remarquer que c'était par sa bravoure qu'il se ferait une place dans la société, notamment en ayant une famille nombreuse. C'est en ce moment que le jeune était informé des processus du mariage et du devoir qu'il aurait envers sa future belle-famille où il devrait assister de temps en temps dans les travaux champêtres.

Par contre, l'éducation ou du moins le soin de la fille incombe davantage à la mère. Depuis la petite enfance, la fille reçoit de sa mère une éducation spécialisée en adéquation avec son futur rôle d'épouse et mère, étapes qui passent nécessairement par le mariage. Contrairement au garçon, la fille apprend les travaux domestiques, la préparation des différents mets, la propreté, l'hygiène, et l'esthétique : la tresse, le massage, et le maquillage. Cependant, elle était avisée sur les conséquences de la perte de la virginité avant le mariage. D'ailleurs, la chasteté de la fille nubile était requise comme une condition pour avoir les bénédictions des ancêtres dans le mariage.

D'une manière générale, l'avenir conjugal du garçon comme de la fille était presque totalement dans les mains des parents. Tandis que le premier, entièrement démuné s'attachait aux travaux champêtres des parents pour s'assurer le paiement de la dot, la seconde se mettait entièrement à la disposition des aînées (mère et tantes) de qui elle recevait les rudiments de ce qui ferait d'elle une épouse modèle. Lorsque les parents du garçon, appréciant sa maturité, le trouvaient assez apprêté pour le mariage, ils réhabilitaient alors ce processus déjà enclenché des années auparavant à travers la demande de la main de la fillette.

2.1.2.1. Demande de la main et les fiançailles chez les Nawda

Tel que signalé plus haut, le mariage apparaissait dans la tradition Nawda comme l'aboutissement de la volonté de deux familles à se rapprocher. Autrefois, la demande de la main de la fille se faisait par les parents du jeune garçon lorsque celui-ci était encore petit.

Il s'agissait bien plus d'une manifestation d'intention qui se traduisait par l'apport des offrandes par la mère du garçon aux parents de la fillette. L'essentiel de l'offrande était fait d'huile de karité ou de palme destinée au massage du corps du nouveau-né. C'était un geste insignifiant, mais qui comportait un sens, aussi bien, pour les bénéficiaires que pour le reste des membres de la communauté. Mais à ce stade, l'action était considérée juste comme une intention que le père du garçon devrait revenir confirmer, plus tard, avec une offrande plus conséquente composée de cinq poules et une pintade. C'est donc l'acceptation de cette dernière offrande qui consacrait la promesse de don de la fille entre les deux familles et qui marquait le début des fiançailles.

En effet, si les fiançailles en pays Nawda commençaient presque de cette même manière, elles n'avaient pas la même durée. De même, l'âge au mariage des jeunes dépendait davantage de celui qu'ils avaient au moment de la promesse en mariage de la fille. Généralement, les fiançailles duraient le temps qu'il fallait pour que la fille devînt nubile. Le mariage des filles intervenait, quand elles entrent dans leur 18^e ou la 20^e année de vie (Tesseba, 2010 : 11). Il s'agit là d'un âge relativement important motivé et entretenu par les avantages économiques et matériels que procuraient les longues fiançailles aux parents de la fille. Il faut dire que les fiançailles étaient ponctuées de prestations diverses du fiancé au bénéfice de sa belle-famille. Il avait l'obligation d'exécuter des travaux champêtres dans le champ du père de la fiancée. C'était une obligation d'autant plus que, si le fiancé à moins de 15 ans, c'était plutôt ses aînés qui allaient le faire.

Ainsi, son père se chargeait d'apporter une partie de ses récoltes chaque année jusqu'à ce que le garçon fût en mesure de prendre la relève. L'exercice de ces travaux qui participaient à la dot, constituait des occasions au cours desquelles le jeune se faisait remarquer par sa disponibilité, sa bravoure et son endurance en refusant, notamment, de manger pendant toute la durée de l'activité. En dehors des exercices de travaux et de dons de l'apport de vivres, le fiancé était tenu d'apporter une chèvre, cinq poules et une pintade comme dot. Par contre, aucune obligation ne pesait sur la fiancée, mais elle pouvait être de temps à autre invitée dans la famille d'accueil pour des activités au cours desquelles son caractère était mis en examen pour savoir le genre d'épouse elle serait.

Il arrivait des cas où les fiançailles n'aboutissaient pas au mariage comme l'on l'espérait. Des situations diverses pouvaient entraîner la rupture. Il s'agissait entre autres du décès de l'un des partenaires, de la grossesse de la fille contractée avec un autre homme ou le refus

catégorique de celle-ci d'épouser celui qui lui était destiné. Pour tous ces cas de figure, des voies de règlement étaient prévues. Elles vont de la restitution de la dot (dans le cas du refus ou de grossesse) au remplacement de la fiancée par la sœur cadette lorsqu'il s'est agi d'un décès. Mais d'une manière générale, la discipline qui régnait dans la communauté autour du respect de la coutume était telle que les fiançailles aboutissaient au mariage.

2.1.2.2. Célébration du mariage traditionnel en pays Nawda

Les fiançailles qui prenaient fin à la 18^e année de la fille ouvraient la voie à l'organisation du mariage chez les Nawda. Pour ouvrir les préparatifs, les parents du fiancé allait réclamer la fiancée en apportant, cette fois-ci, le double de la quantité de vivres aux parents de la fiancée. À partir de ce moment, ceux-ci aménageaient une chambre à la fiancée où elle pouvait accueillir son fiancé. Ainsi, pour accélérer les procédures, le fiancé profitait pour engrosser la fiancée. Alors, les deux familles se concertaient et fixaient un jour pour le mariage. Mais dans le cas où les visites de du fiancé n'aboutissaient pas à une grossesse, des consultations étaient faites pour situer les causes de cette infécondité présumée de la fille. La survenue de la grossesse conduisait à précipiter l'organisation du mariage en mettant à la disposition de ce dernier tout ce qui lui était nécessaire pour vivre en couple.

Normalement, la fin des préparatifs faisait place à l'organisation du mariage. La grand-mère du garçon constituait un collège de femmes âgées pour aller demander que la fiancée enceinte rejoignît son mari. Dans le cas où la demande était acceptée, la fille recevait des bénédictions des parents au cours d'une cérémonie spéciale qui marquait le départ de la mariée du domicile des siens. Ainsi, des prières sont adressées aux mânes des ancêtres pour la garder en bonne santé. Elle recevait aussi les conseils et quittait enfin la famille. Cependant, la demande pouvait être rejetée évoquant l'état de fragilité (grossesse) dans laquelle se trouvait la fiancée. Dans ce cas, elle restait dans sa famille jusqu'à terme. À l'approche de l'accouchement, le collège de femmes revenait pour emporter la mariée pour qu'elle accouche dans la maison de son époux.

L'arrivée de l'épouse dans la maison maritale était considérée à juste titre comme un grand évènement. Elle était accueillie avec des chants d'allégresse, dans une ambiance festive qui mobilisait presque toute la communauté autour de la famille hôte. Durant les premiers jours de l'arrivée de l'épouse, celle-ci était hébergée par la mère du marié, tandis que les sœurs et les tantes de l'époux exhortaient et encourageaient la fiancée pour qu'elle ne

souffre pas de nostalgie. Après ces jours, la mariée rejoignait son époux dans sa chambre. Alors, commençait effectivement leur vie de couple.

En pays Nawda, la vie en couple était marquée par une organisation du pouvoir de sorte que les droits et devoirs de chacun étaient connus de tous. Le mari était le chef de la famille à qui la femme devait soumission et obéissance. Il avait la responsabilité de veiller au bien-être de sa femme, et de ses enfants en pourvoyant tout le nécessaire pour leur santé, leur habillement, etc. L'homme et sa femme avaient le devoir de communauté de vie et se devaient l'assistance mutuelle. Bien que la polygamie fût une pratique courante à l'époque, l'infidélité aussi bien de la femme que de l'homme n'était tolérée. Les époux se doivent fidélité pour préserver leur propre estime et celui de leur famille respective. Les travaux domestiques étaient l'apanage des femmes alors que les activités champêtres étaient partagées : les hommes cultivaient et les femmes sèmaient les semences ou leur apportaient à manger.

Bref, tout de la vie traditionnelle était planifié. En ce qui concerne la vie matrimoniale, les processus s'étalaient depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Chaque étape de la vie de l'individu et même du couple était consacrée. Ainsi, les géniteurs bénéficiaient d'un accompagnement adéquat des aînés et de l'ensemble de la communauté en vue de réussite de leur passage dans la vie. Ainsi, la vie traditionnelle chez les Nawda était-elle paisible avec moins de crises matrimoniales. Les jeunes se mariaient en moyenne dans la vingtaine. Mais entre les pratiques traditionnelles en matière de nuptialité observées autrefois et les réalités de nos jours, on se rend compte que bien de choses ont changées.

2.1.3. Mariage traditionnel chez les Guins au Sud-Togo

Il existe au Togo comme dans bien d'autres sociétés d'Afrique une diversité de pratiques relatives au processus de mariage. Elles se réfèrent à plusieurs contextes socioculturels spécifiques à chaque communauté. D'une manière générale, la coutume sert de cadre privilégié de référence pour l'organisation et la célébration de mariages traditionnels. Ainsi, le mariage en pays Guin revêt un caractère particulier qui le distingue des autres. Même au sein d'un clan, l'organisation du mariage prend des allures différentes selon le type d'individus qu'il implique. Le processus de mariage d'un jeune n'est pas le même que celui d'une veuve, d'un esclave, etc. Par conséquent, les descriptions qui en sont faites jusqu'ici par différents chercheurs peuvent s'avérer insuffisantes. En ce sens ; les travaux

anthropologiques de Westermann (1875-1956) ne font certainement pas l'exception pour plusieurs raisons. Mais le choix de s'en inspirer pour décrypter le mariage traditionnel repose sur le fait que ces travaux datent d'une époque où les processus de mariage ne connaissaient pas encore l'altération qu'ils enregistrent aujourd'hui. Voici donc les points névralgiques des processus traditionnels authentiques qui conduisaient à l'édification des couples en pays Guin.

2.1.3.1. Demande en mariage d'une fille

En matière de demande en mariage de fille, il y avait deux cas de figure : la demande faite pour une fille naissante et celle d'une fille relativement âgée. Dans la tradition en pays Guin, les fiançailles des enfants étaient la forme de mariage la plus fréquente. L'on considérait qu'il y avait peu de filles pour de nombreux garçons qui naissaient. Alors s'était installée une pratique qui consistait à faire une sorte de réservation de femme (à naître) à son garçon. Il s'agissait d'un processus plus ou moins long dans lequel s'engageaient les familles des deux futurs prétendants. Mais l'initiative provenait presque toujours du demandeur ou de sa famille. Les pratiques d'expression de la demande de réservation de l'éventuelle fille à naître sont nombreuses. Par exemple, « on jette à une femme enceinte de petits cailloux en prononçant la phrase suivante : si tu mets une fille au monde, elle sera ma femme ou la femme de mon fils » (Westermann, 2012 : 129).

Dans un autre cas de figure, on allait se présenter avec des cadeaux chez la femme qui venait d'accoucher d'une fille avec les mêmes propos. L'acceptation des présents par la famille était synonyme de promesse de mariage de leur fille au fils de la famille qui venait demander. À partir de cet instant, les deux familles étaient engagées dans une sorte de convention. Le garçon ou sa famille se devait de manifester périodiquement sa présence à la future belle famille et plus tard à la fille notamment par des cadeaux ou autres actions jusqu'à ce qu'elle devînt grande.

Lorsque la fille nubile devenait mature, on l'informait de sa relation avec le garçon prétendant pour obtenir son consentement. Mais il s'agissait en réalité d'une simple formalité dans la mesure où celle-ci avait déjà donné son accord indirectement en acceptant des cadeaux de sa part. En principe le refus de la fille devrait mettre fin au contrat passé entre les deux familles. Mais, c'étaient sont des cas extrêmement rares où la fille, une fois grande, refuse d'honorer le choix opéré par ses parents dans un contexte marqué par le

surpoids de la pression sociale. « Si elle refuse, son geste sera considéré comme une malveillance et une désobéissance envers ses parents. » (Idem : 129) l'acceptation de la fille ouvrait la voie aux fiançailles et au paiement de la dot.

En ce qui concerne la demande en mariage d'une fille âgée en pays Guin, la procédure s'avère différente de celle que nous venons de décrire. Tout se passait comme s'il s'agissait d'une intrusion dans un monde étranger, celui de la famille de la fille nubile. Voici la façon dont Westermann (1875- 1956) décrit le processus. Selon la tradition, le père de famille avait la responsabilité de trouver une (première) femme à chacun de ses garçons, furent-ils nombreux. Pour ce faire, c'était le père du jeune homme qui demandait à ses petites sœurs (c'est-à-dire aux tantes paternelles et maternelles du garçon) d'aller voir les parents de la fille. Elles y allaient très tôt un matin naturellement avec des présents composés de cauris, de vin de palme pour frapper à la porte des tantes de la fille en question.

Après les formalités d'usage, les hôtes demandaient aux tantes du garçon l'objet de leur visite si matinale. Elles répondaient : « nous sommes venus vous demander une petite chose... Nous sommes venus à cause de ta nièce, la fille de ton frère. Nous te supplions de nous la donner pour qu'elle nous puise de l'eau à boire. » (Westermann, 2012 : 141). Après avoir pris connaissance du garçon pour qui l'on demande leur nièce en mariage, les tantes de la fille demandaient aux visiteuses de retourner chez elles le temps pour elles de réfléchir à leur requête.

Quelques jours plus tard, les demandeuses revenaient pour avoir une réponse suite à leur demande. Mais si leurs hôtes disaient, nous n'avons pas fini de réfléchir, les rendez-vous allaient être multipliés jusqu'à ce qu'ils aient une réponse précise. Une fois que la famille de la fille nubile acceptait de donner la fille pour qu'elle leur puise de l'eau, s'ensuivait l'organisation de cérémonie de remerciement dite de « l'ouverture de la bouche » qui consacrait la promesse de don de la fille en mariage. Pour la circonstance, les tantes du garçon apportaient aux tantes de la fille du vin de palme et deux mille cinq cents cauris. Cet argent allait servir en partie à la préparation de la boisson pour la libation. Celle-ci consistait concrètement à donner une petite quantité de cette boisson à une vieille femme qui va prononcer les bénédictions ((Op.cit : 142) :

« Pour la fille que nous donnons en mariage à la famille Asiobgo pour leur puiser de l'eau, que Dieu lui donne des enfants aussi nombreux que les feuilles d'un arbre. Que soient bannies les maladies, les chagrins, la mort! Qu'elle écoute les paroles de son mari et qu'elle lui obéisse. Qu'elle respecte les membres de la famille et tienne la maison toujours propre ».

Puis, la vieille femme (tournée vers l'Est) versait l'eau de libation et aspergeait la boisson retenue dans sa bouche. Ce n'était qu'après ce rituel que les tantes, de retour à la maison, demandaient au jeune garçon s'il connaissait la fille en question et s'il voulait bien la prendre pour femme. Et comme dans le premier cas, le refus du garçon était aussi bien rare du fait qu'il ait été d'ores et déjà averti par la pratique coutumière que les choses ne pouvaient être autrement en matière de choix de la première conjointe.

Au-delà de la forme de la procédure, il convient de noter qu'il s'agissait plutôt d'une véritable négociation entre les tantes représentant le clan de la fille et celles représentant le groupe dont est issu le jeune prétendant. À la suite de l'introduction de la requête par les sœurs du père du prétendant, « la décision de donner la fille en mariage est précédée de sérieuses et pas moins émouvantes discussions au sein du groupe familial ». Le jeune garçon et sa famille étaient soumis à des critiques. On examinait en détail le passé comportemental du jeune demandeur. L'on cherchait à savoir s'il avait une bonne réputation, s'il était épris de paix, s'il était ordonné, s'il avait un caractère querelleur ou si on le reconnaissait pingre, laborieux ou négligent au travail. On voulait aussi savoir s'il était maladif. Lors de ces débats, un membre de la famille de la fille pouvait s'opposer au mariage en raison d'un antécédent fâcheux qui l'oppose à un membre ou à la famille du prétendant. Ces débats donnaient lieu à des réparations des préjudices entre les familles. En tout état de cause, on aboutissait rarement à un rejet de la demande.

2.1.3.2. Les fiançailles

À la suite de l'accord de relation entre les deux familles de part et d'autre, un rendez-vous était pris un an après pour l'entame des fiançailles. Elles débutaient par une cérémonie au cours de laquelle s'effectuaient des échanges de cadeaux entre les deux familles par l'intermédiaire des prétendants (la fille nubile d'un côté et le garçon de l'autre). Le cadeau du garçon se composait d'un joli tissu acheté sur la place du marché, d'un foulard, d'un casier de 12 bouteilles de boisson alcoolisée et de 2000 cauris qu'il apportait à sa future belle-famille. La livraison du cadeau au destinataire se faisait par l'entremise des tantes. La consécration des fiançailles était marquée, non seulement par ce cadeau du garçon, mais aussi du présent de la fille nubile à la famille de ce dernier. Pour l'occasion, elle moulait la farine du maïs, achetait un coq et une poule, du vin de palme, de l'huile de palme et du cure-dents qu'elle envoyait à son futur mari par l'intermédiaire de ses amies.

Les fiançailles ouvraient la voie aussi à d'autres formes d'échanges immatériels qui prenaient la forme de services rendus. De temps en temps, le garçon allait travailler chez son futur beau-père sous forme d'assistance. En période de travaux champêtres, le jeune homme invitait ses camarades pour aller travailler dans le champ de son beau-père. Il avait aussi l'obligation, si la maison de son beau-père était en mauvais état, de la réparer. De son côté, la fille appelait ses collègues pour aller semer dans le champ du père de son futur mari. Sans surprise, c'était le moment propice au cours de laquelle chacun des prétendants cherchait à faire bonne figure aux yeux des membres de sa belle-famille tout en montrant sa générosité à son futur conjoint. Le garçon achetait, par exemple, à la fiancée des habits, des foulards, de l'eau de toilette, des boucles d'oreilles et lui faisait fabriquer une cantine pour arranger ses effets.

Avant la fin des fiançailles, la fille était avisée du mariage par les siens environ une saison plus tôt. On lui disait, par exemple, « l'année prochaine, au moment de la floraison du maïs, tu partiras vivre chez ton mari ». Cette dernière commençait alors par se préparer. Elle s'achetait une marmite, une grandealebasse, une cuillère à bouillie, une louche à sauce, un peigne, de l'encens et de la pommade à toilette, etc.

2.1.3.3. Noces en pays Guin

Elles concernent l'organisation et la célébration du mariage. Quel que soit le type de demande (fille naissante ou fille âgée) la cérémonie de mariage proprement dite n'intervenait qu'après des années. Quand venait le moment du mariage, les tractations reprenaient entre les deux parties. D'abord, c'était la famille du garçon qui, en premier, allait demander à emmener la fille promise. Un nouveau rendez-vous leur était fixé environ deux ou trois mois plus tard. Cette période était alors mise à profit par le fiancé pour la construction de la case conjugale et de la préparation de la dot. Au temps marqué, la famille demandeuse revenait voir les mères (tantes) de la fille et fixait de concert la cérémonie officielle une semaine plus tôt. Alors, le fiancé annonçait à ses amis son projet de mariage. Au nom de la solidarité qui régnait entre eux, ces derniers cotisaient de l'argent et faisait préparer de la boisson pour lui porter assistance.

Le jour qui marquait le début de la cérémonie, les tantes paternelles revenaient chez la mariée, cette fois-ci précédées d'un jeune garçon qui tenait une lanterne dans sa main. Elles étaient accueillies. La fiancée se faisait belle en portant les nouveaux habits que le

fiancé lui avait achetés. Ensuite les représentants des deux parties procédaient à la vérification de la virginité de la fille avant le départ de la maison paternelle. Cette première vérification se faisait avec un œuf de pigeon.

Dans la conception traditionnelle du mariage, un grand intérêt était accordé à la virginité de la fille. Elle procurait à celle-ci de l'estime et de l'honneur à sa famille. À cet effet, une autre vérification était faite une fois dans la maison maritale. Avec l'aide des tantes, la jeune mariée était conduite dans la chambre nuptiale au côté du mari où ils restaient enfermés pour une trentaine de minutes. Si après s'être couché ensemble, le linge blanc dont ils se seraient servis restait taché de sang, c'était donc le signe que la fille était vraiment vierge. Alors, ce linge était présenté à toute l'assistance puis commençaient les réjouissances et la consommation de boissons et des différents mets préparés pour la circonstance.

Cette arrivée de la fille nubile qui déclenchait les festivités du mariage était loin d'être définitive. En effet, la mariée était ramenée tous les matins chez les siens et faisait le trajet inverse tous les soirs. Huit jours plus tard avait lieu la cérémonie de présentation de dons faits à la mariée. Celle-ci était alors ramenée chez ses parents avec de nombreux cadeaux qu'on lui avait donnés : des mets, une calebasse remplie d'habits, de pagnes, de foulards, de bijoux, du parfum et tout ce que le mari lui aurait acheté. La cérémonie de présentation des dons donnait donc l'occasion à la jeune mariée de s'installer dans la maison de son mari et prendre soin de lui. L'installation dans le ménage était assortie aussi d'une autre organisation spéciale qui nécessitait de nouveaux investissements de la part de chacun des époux.

D'une manière générale, le mariage traditionnel en pays Guin était particulièrement long et fastidieux. Il engageait beaucoup de ressources et de moyens importants qui ne pouvaient être mobilisés qu'avec le concours des autres membres de la famille et même des amis, notamment de l'homme. Après le mariage, la vie en couple se déroulait normalement sous le regard vigilant des aînés. Par leur expérience, ils prodiguaient des conseils au jeune couple afin qu'il s'épanouisse. Le mari apprenait beaucoup plus de son père tandis que la femme se montrait entièrement soumise à ses beaux-parents ainsi qu'à son conjoint. Elle se prêtait à tout pour préserver son image de femme bien éduquée.

2.2. Caractéristiques générales du mariage traditionnel au Togo

Il apparaît difficile de faire une synthèse des processus de la vie sociale qui aboutissent au mariage au regard des disparités claniques. Néanmoins, en observant les pratiques matrimoniales comme elles sont vécues au Togo, on réalise qu'elles comportent quelques caractéristiques générales similaires. Les traits communs qui caractérisent les formes et procédures de mariage des différentes sociétés se lisent déjà dans les processus d'éducation et la nubilité.

En règle générale, il n'existe pas à proprement parler d'un âge nubile de référence unique pour l'ensemble des sociétés traditionnelles. L'appréciation de la nubilité est indissociable du processus d'initiation jadis largement pratiquée dans les différentes régions et communautés qui composent la population togolaise. Les cérémonies d'initiation, les rites de passage qui ont lieu d'année en année constituent une occasion qui consacre des filles et garçons nubles. À chaque phase de la croissance, de l'enfance à l'âge de maturité, correspondent une série de rites qui sont censés conférer aux initiés des aptitudes précises qui participent à la construction de leur personnalité. L'obligation pour les jeunes de passer par des phases successives d'épreuves, parfois rudes (comme c'est le cas de la lutte traditionnelle en pays Kabyè), avait pour objectif de faire d'eux des femmes et des hommes capables de faire face aux vicissitudes de la vie. Le souci de conférer des aptitudes aux jeunes pour aborder l'âge adulte ne perd pas de vue les impératifs du cadre conjugal où ils sont appelés à jouer les rôles de père ou de mère. C'est donc l'achèvement de ce processus plus ou moins long qui confirme la nubilité des jeunes et leur ouvre la voie à l'entrée en mariage. La cristallisation de ces pratiques dans des coutumes conduit à considérer le mariage des non-initiés comme inopportun.

Les communautés ethniques dans lesquelles était pratiqué le système de dotation précoce de femme, le positionnement des prétendants se déroulait dans l'intimité de la sphère parentale. La fille n'avait qu'à découvrir en grandissant qu'elle avait déjà un soupirant qu'elle n'avait pas forcément choisi. La banalité de la pratique était telle qu'un parent pouvait aller jusqu'à promettre sa fille en mariage à une tierce personne juste pour lui témoigner sa reconnaissance. Généralement, ce sont les pères et/ou rarement les tantes qui avaient les droits de donner leurs filles alors que les mères se contentaient de faire respecter la décision prise par sa lignée.

Ainsi, le mariage traditionnel est fortement associé à l'institution familiale. Il est un moyen qui vise la procréation non pas comme une fin en soi, mais un aboutissement d'importance capitale. L'attachement à la procréation vise non seulement à pérenniser la descendance, mais aussi à augmenter la taille de la famille dans un contexte d'économie rurale. La survenue du mariage repose moins sur la volonté réciproque des prétendants, que sur la politique volontariste de deux familles à tisser une alliance. Le nouement d'alliance s'inscrit dans une logique ancestrale de contrôle de la nuptialité au profit de la perpétuation des liens et valeurs culturelles traditionnelles.

Au Togo comme partout ailleurs, le mariage traditionnel implique indubitablement, le départ de la fille nubile de la maison paternelle ou du tuteur pour désormais habiter dans le domicile paternel de son époux. Par ce principe, le mariage implique de facto deux différentes perceptions selon le camp auquel l'on appartient. Le départ de la fille nubile de la concession initiale est assimilable à une « perte », par sa lignée ou son clan d'appartenance, tandis que son arrivée dans la famille d'accueil est plutôt vue comme un gain, « un butin » obtenu, parfois, après maints efforts. Ce qui explique l'institution d'échange de filles entre communautés de manière que toutes les parties y gagnent.

Les étapes du mariage traditionnel peuvent se résumer essentiellement comme suit : après la phase d'initiation des jeunes, une période de fiançailles relativement longue allant de quelques mois à des années précède leur mariage. Il s'agit en fait d'une phase d'observation ponctuée de visites réciproques des membres des deux familles, généralement des tantes, du garçon à la famille alliée. Ces multiples visites donnent l'occasion de renforcer les relations, désormais amicales entre ces deux entités et mettent en confiance la fille sur la convivialité de l'accueil qui lui sera réservé. À cet effet, les visites se soldent par des appuis multiples sous forme de cadeaux à la fille ou de services à l'endroit de ses parents.

Lorsqu'il y a lieu de donner sa fille en mariage, les familles sur le point de s'allier savent apprécier à juste titre l'importance et la valeur de la transaction qu'elles s'appêtent à effectuer. Ce qui implique donc le paiement de la dot ou compensation matrimoniale par le garçon ou sa famille à celle de la fille. Dans un sens, l'observation de la dot vise d'une part à « apaiser » la perte subite par les géniteurs de la mariée et surtout son clan ; d'autre part, elle participe à traduire l'importance accordée à la femme notamment à travers la valeur de

la compensation. La dot se paie souvent en nature (vivres, vestimentaires, de boissons, travaux champêtres) et rarement en argent.

Dans le cas où le menu dotal incluait de l'argent, c'était de façon symbolique avec une somme modique. Il convient de préciser qu'aucune société ne reconnaît dans le paiement de la dot une manière de vendre ou d'acheter la femme. La dot reste symbolique. Cependant, son paiement est différemment observé selon les clivages ethniques. Même si le plus souvent l'observation du rituel de la dot apparaît comme une cérémonie ponctuelle avant le mariage, il est en réalité une obligation échelonnée dans le temps. À bien des égards, de nombreuses sollicitations qui sont faites aux mariés tout le reste de sa vie allongent indéfiniment le sentiment de devoir et d'obligation parfois même après un divorce. La contribution du gendre est attendue concrètement au cours des grands événements qu'organise la belle famille de ce dernier : les obsèques, les funérailles, naissances, etc.

L'importance de l'investissement, d'abord, pour la célébration du mariage et ensuite pour l'entretien de la bonne relation d'avec la belle-famille confère au mari et à sa famille un « droit de propriété » sur la femme. Ce droit de possession était à l'origine de la pratique du lévirat⁴³ dans certaines communautés. Ainsi, la main mise de l'époux et de sa famille s'étend à l'obligation qu'a l'épouse de donner des enfants et autant d'enfants que le mari souhaiterait avoir (Locoh, 1984). Dans le cas contraire, l'infécondité, considérée presque toujours comme celle de la femme engendre alors une forme plus ou moins subtile d'indignation, de désapprobation voire de raillerie. En effet, l'attachement traditionnel à la procréation dans le mariage est tellement fort que l'infécondité entraîne la dissolution du couple constitué. Le cas échéant, la restitution de la totalité ou d'une partie de la compensation matrimoniale est parfois requise pour indemniser l'époux et sa famille pour tout ce qu'ils ont supporté. D'après Aryee, (1999 : 109),

« L'importance attachée au mariage en tant que moyen d'acquérir des droits sur la capacité productrice de la femme est soulignée par le fait que, dans de nombreuses sociétés africaines, les derniers paiements de la compensation ne sont pas versés avant que la femme ait fait preuve de sa fécondité ».

⁴³ Le lévirat est une pratique coutumière qui fait obligation à la mariée d'épouser un membre proche (généralement le frère cadet) du défunt mari en cas de décès de celui-ci.

L'observance du sororat⁴⁴ où la belle famille est « tenue » de remplacer la mariée défunte ou qui n'arrive pas à remplir ses devoirs trouve pleinement ici son sens. Il faut éviter que l'on sente comme une perte les efforts fournis pour le paiement de la dot de la défunte femme. Ainsi, le sororat n'implique pas les mêmes exigences de compensation matrimoniale.

La pratique étendue de la polygamie est aussi une caractéristique importante du mariage traditionnel. La place de la polygamie reposait sur plusieurs considérations. Dans le contexte de la production agricole avec des outils rudimentaires, la polygamie est vue comme un moyen pour la famille d'augmenter ses domaines d'exploitation eu égard à la main d'œuvre que constituent la femme et ses enfants. Avoir plusieurs épouses était aussi synonyme de prestige social et de réussite économique. Ainsi, les mentalités étaient-elles disposées à ce que les couples en viennent à la polygamie. Même la femme trouvait dans l'acceptation d'une énième épouse l'honneur d'avoir reçu une bonne éducation. Dans ces conditions, la cohésion des couples était requise, non seulement par les dispositions psychologiques d'acceptation mutuelle, mais aussi par la vigilance des grands-parents qui en constituaient les garants.

En effet, la place de la parenté dans le mariage traditionnel était prépondérante. Dans la plupart des communautés togolaises, le pouvoir des parents sur leurs enfants est congénital et illimité. Il n'était donc pas étonnant de voir un adulte se laisser influencer dans ses prises de décisions par la volonté des aînés. Cette pratique d'influence reposait sur l'hypothétique manque de sagesse des jeunes et la nécessité de les accompagner dans le respect des normes et la préservation des valeurs. C'est dans ce sens que les processus de mariage et la vie de couple restent fortement marqués par la permanente ingérence des parents depuis le choix du conjoint jusqu'à la séparation éventuelle. Ainsi, comme c'est le cas dans bien d'autres sociétés d'Afrique, on n'épouse jamais un individu, mais on l'épouse avec sa famille. Les positions des époux sur une question importante ne sont autres que le reflet des positions des deux familles qui dialoguent. Ainsi, la défense des droits des enfants était assurée par la bienveillance des oncles et tantes maternelles tandis que les intérêts de la femme par sa famille d'origine.

⁴⁴ L'on désigne par *Sororat*, cette pratique traditionnelle qui consistait à remplacer la mariée défunte par une de ses petites sœurs. La pratique reposait non seulement sur le fait que cette dernière constituait le meilleur soutien moral des enfants devenus orphelin, mais aussi amoindrissait les pertes liées au prix consenti de la dot.

En tout état de cause, le mariage traditionnel reste l'un des plus grands événements rassembleur. Il est caractérisé par sa précocité relative et sa conformité aux pratiques coutumières de dotation ainsi que la solidarité des membres de la famille. La passivité des prétendants face aux manœuvres des parents n'est guère une exception. Le mariage traditionnel est aussi une manifestation solennelle donnant lieu à des réjouissances festives. Dans ces processus, seul le chef, garant des us et coutumes, faisait office d'officier qui prononçait l'union. Celle-ci n'était déclarée qu'après s'être assuré que le consentement des parents était requis et l'engagement volontaire. Quant à la séparation de couples, elle était rare. Le divorce n'intervenait que dans les cas extrêmes de crises profondes impliquant les familles et où toutes médiations avaient échoué. La constitution des couples était indissociable du désir de procréer. Mais de manière générale, les enfants appartiennent à l'homme qu'à la femme qui n'a que le devoir d'en prendre soins.

2.3. Modernisation de la nuptialité, un chantier inachevé

Reformer les pratiques traditionnelles de la nuptialité pour les inscrire dans la dynamique de la modernité est un vaste chantier. Il implique à la fois une réorganisation administrative, une mise en place des instruments juridiques et des dispositifs de vulgarisation des politiques en la matière en vue des changements des mentalités populaires. Mais force est de constater que les goulots d'étranglement qui vont émailler ce processus laissent aujourd'hui une situation qui combine modernité et tradition. Une forte propension au concubinage cohabite avec une hésitation face à la légalisation du mariage. Cette situation qui engendre de nombreux dérapages sociojuridiques montre ainsi le reste du chemin à parcourir pour enfin inscrire le mariage civil dans les habitudes de la population togolaise.

2.3.1. Historique de la modernisation des processus du mariage

Le processus de modernisation des pratiques matrimoniales enclenché depuis des décennies au Togo est marqué par de nombreux soubresauts dont les incidences restent encore perceptibles. La forte prégnance de la tradition qui caractérise la société togolaise a laissé ses empreintes sur les processus du mariage tels qu'ils se présentent de nos jours. Avant le contact avec les civilisations étrangères, la pratique du mariage était régie au Togo par les us et coutumes. Les normes sociales qui prévalaient en déterminaient les conditions du mariage tandis que les autorités traditionnelles (le chef et ses notables) en

constituaient les officiers. Dans ces conditions, le mariage coutumier faisait l'apanage dans toutes les communautés jusqu'à ce que l'autorité administrative décide de moderniser le secteur. Ainsi, le 22 mai 1924, l'autorité coloniale décrète l'application du Code civil français à la colonie togolaise (Ouro-Djobo, 2011 : 12).

D'après ce code, seul le mariage civil était reconnu parmi tous les autres qui existaient (mariage coutumier, concubinage) comme ayant des effets légaux. Cependant, l'application des dispositions relatives au mariage contenues dans ledit code se heurte à la résistance des populations en raison de leur attachement à leur culture, de l'accoutumance des processus traditionnels et de la crainte des bouleversements que cette innovation pourrait induire sur l'organisation sociale traditionnelle.

Face à cette résistance populaire, l'autorité n'a eu de stratégie qu'une attitude de conciliation entre tradition et modernité. Elle a consisté à faire coexister ensemble deux systèmes de mariage (mariage civil et le mariage coutumier) considérés comme ayant valeur juridique. Jusqu'au lendemain de l'indépendance du pays, la situation n'avait guère évoluée. Mais en 1962, le décret N° 62/89 du 02 juillet portant réorganisation de l'état civil va imposer la formalisation des mariages coutumiers (Idem). Pour produire des effets de droit, les mariages coutumiers doivent désormais être déclarés à l'état civil dans les trente jours qui suivent la célébration. A cet effet, la présence des parents des époux, des témoins coutumiers, voir du chef de la famille du conjoint était requise.

Le mariage coutumier apparaissait alors comme une étape transitoire vers le mariage moderne qui sera célébré par un officier de l'État civil. Ces dernières dispositions vont prospérer tant bien que mal jusqu'en 1980, année de la promulgation du code togolais des personnes et de la famille. Dans le souci d'avoir une plus grande adhésion des populations à ce processus de modernisation du mariage, une large concession va être faite aux pratiques coutumières en la matière. Désormais, le pouvoir des officiers d'état civil en matière de célébration du mariage sera élargi aux chefs traditionnels (Art.75)⁴⁵. Cette extension aura le mérite d'avoir engendré la confusion dans les esprits au sujet du contenu à donner au mariage coutumier. La double casquette des chefs en tant que garants des us et coutumes et en tant qu'officiers du mariage moderne va voiler la prise de conscience des populations sur le mariage légal.

⁴⁵ Selon l'ordonnance N° 80-16 du 31 Janvier 1980 portant code des personnes et de la famille, « *Le mariage est obligatoirement célébré par un officier de l'état civil ou par un chef traditionnel qui, en matière de mariage est investi de ce pouvoir* ».

Pendant que l'autorité considérait le mariage célébré selon la coutume comme n'ayant pas des effets légaux (Art.76), la population (majoritairement analphabète) quant à elle n'a pas réussi à faire la part des choses. Il n'est pas paru nécessaire à la majeure partie de cette population de légaliser son mariage dans la mesure où l'intervention du chef était supposée le rendait conforme à la fois à la tradition et à la modernité. C'est dans ce contexte que le mariage célébré conformément à la tradition voire le concubinage était abusivement considéré comme suffisant. Ainsi va-t-elle s'en contenter jusqu'au lendemain de la levée du mandat d'officier qui avait été élargi aux chefs. De plus, la vulgarisation limitée du CPF, le poids de la tradition et le relâchement des mœurs vont favoriser l'ancrage d'une situation dans laquelle mariage civil cohabite avec le mariage coutumier et le concubinage. Les proportions importantes de cette dernière forme dans la population conduit à s'interroger sur sa place réelle dans la législation en vigueur.

2.3.2. Concubinage en droit togolais

Tout comme d'autres domaines, la pratique de la nuptialité est régie au Togo par une législation inspirée du droit moderne. À travers le code des personnes et de la famille (CPF), le législateur a prévu les conditions du mariage ainsi que les critères de sa validité. Le mariage y est considéré comme un « acte civil public et solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union légale et durable » (Art. 41)⁴⁶. À juste titre, le CPF dispose en son article 74 que « seul le mariage célébré par l'officier de l'État civil a des effets légaux ». À partir de ce moment, le concubinage est considéré par le législateur togolais comme un « acte immoral », un fléau qui porte atteinte à l'institution de la famille. Face à l'ampleur du concubinage, il se montre un peu plus circonspect. Cette mauvaise posture dans laquelle se trouve ce type d'union aux yeux des juristes se traduit globalement par sa faible prise en compte par les textes réglementaires. Aucun instrument juridique orienté vers la modernité n'a consacré une section entière à la question du concubinage et ses implications socio juridiques.

La promulgation des dispositions relatives à la modernisation des pratiques en matière de nuptialité n'a ni empêché l'existence ni l'ampleur d'autres formes d'union auxquelles la société accorde une importance relative. Durant des décennies, le concubinage encore appelé abusivement « *union libre* » s'est développé dans toutes les communautés en toute

⁴⁶ Confère ordonnance N° 80-16 du 31 Janvier 1980 portant code des personnes et de la famille.

illégalité. Même si les positions des juristes à propos de la légitimité du concubinage divergent, l'on ne saurait lui refuser son importance sociale. Malgré le mépris et l'absence de réglementation officielle qui le caractérisent, le concubinage s'est fait une place dans les pratiques juridiques à travers les résolutions des différends portant sur ce genre d'union. L'intervention des cours et tribunaux sur les effets du concubinage, les concessions qui sont faites aux concubins et surtout l'ampleur de celles-ci trahissent bien le mal que l'administration a pour persister dans la méconnaissance du concubinage comme une forme d'union conjugale. D'ailleurs, l'ampleur du phénomène dans la société actuelle, synonyme de la demande sociale de la reconnaissance juridique du concubinage, a forcé la main au législateur à lui consacrer quelques articles.

En effet, la loi dispose sur la définition du concubinage et les éléments constitutifs de cette forme d'union. Pour le législateur, le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité entre deux personnes qui vivent en couple sans toutefois être légalement mariées (Ouro-Djobo, 2011 : 2). Le concubinage suppose la communauté de vie et des relations stables et continues (Article 515-8 du Code civil). Ainsi, certains avantages ne peuvent être accordés aux concubins que s'il y a résidence commune. C'est le cas par exemple de la reconnaissance des ayants droit aux concubins dans la législation du bail et dans la législation sociale.

Néanmoins, les caractéristiques concernant la stabilité et la continuité de vie à deux qui participent à la désignation du concubinage sont loin de constituer des critères d'exclusivité. Tout comme il peut avoir mariage sans cohabitation, on reconnaît tout de même le concubinage sans vie commune. Mais la stabilité de la vie commune est requise pour distinguer les rapports ponctuels, éphémères voir occasionnels entre deux partenaires sexuels. Dans son article 340-4, le Code civil disposait qu'« à défaut de la communauté de vie, les relations stables et continues ». La condition relative à la stabilité ou à la continuité relève à la fois de la doctrine que de la jurisprudence. Si le législateur insiste sur la durée de la relation pour qu'elle puisse produire des effets, aucune précision exacte n'est cependant faite à cet effet.

Du fait du manque d'authenticité qui caractérise le concubinage, l'État s'est longtemps refusé d'apporter sa caution à cette pratique. Il n'ignore pas ce fait sociologique. Cependant, il n'entend ni approuver ni désapprouver cette pratique devenue majoritaire dans les actes d'union conjugale. Comme on peut le constater, « Ni le Code pénal du 13

août 1980, ni aucun autre texte n'a érigé le concubinage en infraction... S'il n'est pas organisé par les textes, ils ne l'interdisent pas non plus » Ouro-Djobo (2011 : 17). L'État se contente de constater ce fait dont il tire des conséquences de droit.

L'évolution a fait qu'on n'hésite plus à reconnaître aux concubins des droits et obligations « légitimes » jadis réservés aux mariés. De l'union concubine encore considérée comme illégale découlent des obligations juridiques, dont les conditions, sont prises en compte dans certains textes économiques ou sociaux. Dans les tribunaux togolais, la jurisprudence porte généralement sur les conséquences du concubinage pour amoindrir les injustices qui pourraient apparaître aussi bien du vivant qu'après la mort des concubins. En matière de la filiation des enfants qui sont issus du concubinage, les droits des descendants restent préservés.

Par exemple, la loi dispose, en son article 214 que « l'enfant né hors mariage dont la filiation est légalement établie a les mêmes droits et obligations que l'enfant né pendant le mariage ». Le bénéfice des allocations familiales par l'intermédiaire des enfants, le statut de la personne à charge dans le concubinage, les allocations prénatales, etc. sont autant d'obligations qu'engendre le concubinage. Leur prise en compte par les tribunaux relance la question sur les raisons qui sous-tendent l'obstination du législateur à considérer le concubinage au même titre que le mariage comme le veut la tradition.

En tout état de cause, le concubinage a atteint aujourd'hui des proportions importantes et le droit togolais lui réserve un regard moins méprisant qu'autrefois. Certes, le concubinage n'est pas approuvé par les textes juridiques, mais il n'est pas non plus considéré comme un délit. Au contraire, la reconnaissance des droits et devoirs aux concubins ou à leurs ayants droit constitue une étape vers la reconnaissance juridique du concubinage.

2.3.3. Code togolais des personnes et de la famille

Le code des personnes et de la famille (CPF) est l'instrument juridique par excellence qui statue sur les affaires de la vie civile. Il contient toute la législation qui doit, dans les conditions normales, régir les comportements des individus en matière de nuptialité. La décision de jeter un regard critique sur le CPF, repose non seulement sur son importance pour le mariage, mais aussi sur sa capacité à influencer les perceptions sociales et les conduites des acteurs en matière de mariage.

En posant vaguement l'hypothèse que le comportement des jeunes générations face au mariage s'inspire des textes en vigueur, le présent commentaire vise à ressortir quelques aspects saillants de l'ancien comme du nouveau CPF susceptibles d'influencer les perceptions des jeunes. Ainsi, il apparaît insuffisant de s'en tenir à une comparaison des deux ou à la seule analyse du nouveau. En effet, s'il s'avère que des dispositions du CPF ont pu influencer l'entrée en mariage des jeunes, c'est sans doute celles contenues dans l'ancien qui ont eu le temps de le faire.

La dynamique socioculturelle mondiale en rapport avec la vie matrimoniale crée le besoin de l'adaptation des textes à la nouvelle donne moderne. Depuis juillet 2012, le Togo dispose d'un nouveau CPF. Son adoption s'inscrit dans le cadre de la volonté politique d'améliorer l'ancien, notamment en abrogeant les articles devenus vétustes ou qui font entorse à l'égalité de droits entre homme et femme. L'on s'est rendu compte d'une manière générale que, l'ancien CPF qui date de janvier 1980 ne convenait plus au nouveau contexte socioculturel mondial marqué par le rééquilibrage des relations de genre. Inspiré parallèlement du droit français de la famille et la coutume, l'ancien code togolais des personnes et de la famille (CTPF) donnait une place à la tradition notamment dans le cadre du mariage.

Depuis l'instauration de l'État de droit, l'autorité de l'État s'est clairement affirmée s'agissant de la forme d'union conjugale : le mariage civil. Le mariage consensuel reste toléré, mais méconnu par la loi. Même si, pendant longtemps, le mariage coutumier était relativement reconnu, il n'était en réalité qu'une étape transitoire vers la régularisation de la situation devant l'autorité compétente. En la matière, l'intervention de l'officier de l'État civil est rendue obligatoire comme seule autorité habilitée à conférer des effets légaux à l'union des conjoints.

L'analyse du nouveau CPF fait ressortir de nouvelles dispositions qui remplacent d'autres considérés comme insuffisantes. S'agissant de l'âge minimal d'entrée en mariage, on relève une différence notoire entre l'ancien CPF et le nouveau. Le législateur en se référant aux données biologiques, psychologiques et coutumières avait fixé l'âge minimal d'entrée en union au Togo à 18 ans pour la fille et de 21 ans pour le garçon. Aujourd'hui, cette disposition est abrogée dans le souci de réduire l'inégalité de genre entre homme et femme et d'uniformiser l'âge de la majorité à travers les différents textes fondamentaux (la constitution, code électoral, etc.). L'âge légal de nuptialité de la fille qui était fixé en

dessous de celui du garçon a été reformé par le nouveau code des Personnes et de la Famille de 2012. La majorité nuptiale est ramenée à 18 ans pour tous (Garçons et filles). Cette limitation de l'âge au mariage des jeunes est en réalité une réponse aux pratiques traditionnelles où le mariage survenait non seulement trop tôt (mariage précoce), mais aussi sans le consentement des bénéficiaires (mariage forcé).

Depuis l'adoption officielle du CPF, les prétendants bénéficient d'une majorité qui leur permet de prendre eux-mêmes, les décisions qui les engagent dans le cadre de leur mariage. Dans la pratique, ceux-ci jouissent d'une liberté de choix en ce qui concerne le partenaire (Article 43) le type de gestion de leurs biens (communauté de biens/ séparation de biens) et leur régime matrimonial (monogamie ou polygamie, confère Article 51 de l'actuel CPF) à la condition d'un consensus entre eux. Le nouveau CPF dispose en son article 99 que l'homme est le chef de la famille. L'obligation d'assumer des charges de ménages pèse à titre principal sur le mari. Il est obligé de fournir à la femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie selon ses facultés et son état.

Si le mari ne remplit pas ces obligations, il peut être contraint par la justice. Même s'il est prescrit que les époux assurent ensemble la responsabilité morale et matérielle de la famille, la précédente disposition est susceptible d'influencer l'entrée en mariage ; d'abord des jeunes hommes et puis des filles par ricochet. Alors que le garçon peut retarder son mariage à juste titre, la femme peut vouloir s'engager plus tôt dans un contexte de crises économiques.

L'une des choses importantes à noter dans ce code concerne le caractère symbolique de la dot. Celle-ci consiste dans le fait pour l'homme de procurer certains avantages aux géniteurs de la fille ou à celui qui a autorité sur elle avant tout engagement officiel. La dot peut être payée en nature ou en espèce selon l'article 56 du CPF. Le versement de la compensation matrimoniale matérialise (symboliquement) la perte subie par la famille qui s'appauvrissait avec le départ de la fille nubile. Rendue symbolique et fixée à un strict maximum de dix mille francs, la dot conditionne tout de même l'effectivité du mariage. Il s'agit là d'un sujet de controverse aujourd'hui. Dans un contexte de promotion de genre et de l'égalité des chances, on se demande jusqu'à quel point une telle disposition est encore nécessaire. Ne serait-elle-même pas une source de la persistance de la discrimination envers la femme ?

D'ailleurs, deux remarques nous semblent importantes à noter. La première concerne le fait que la fixation du montant de la dot sans référence au statut social et économique des parties en présence est contreproductive. Selon donc leur statut, les uns ou les autres peuvent se sentir insatisfaits par la valeur de la dot ; puisque dans la réalité, l'application de la dot (là où il y a lieu) reste toujours supérieure à la valeur retenue par le législateur. Lorsque ce n'est pas la famille de la fille nubile qui exige beaucoup de choses, c'est plutôt le prétendant qui cherche à se valoriser en mobilisant d'importants moyens pour la dot. La seconde concerne le fait que celle-ci ne tient pas compte de l'inflation et devient ridicule pour les couches sociales aisées.

Par ailleurs, lorsqu'on le compare à l'ancien CPF, le nouveau marque aussi une avancée importante en matière d'équité de genre. La femme mariée obtient désormais le droit de garder son nom ou à faire précéder son nom de jeune fille à celui de son mari. La majorité nuptiale ramenée à 18 ans pour tous ne peut aucunement être ramenée en deçà de 16 ans même pour des motifs sérieux. Contrairement à l'ancien CPF qui faisait beaucoup allégeance à la tradition, la nouvelle disposition renonce à la coutume et offre la liberté aux deux conjoints dans le choix du régime matrimonial. La loi reconnaît la monogamie et la polygamie. L'option est déclarée par les époux au moment du mariage. La monogamie est requise comme régime du droit commun.

En ce qui concerne la vie en couple, plusieurs modifications sont aussi enregistrées. Le nouveau code instaure plutôt une relation de partenariat entre les conjoints. Désormais, le choix du domicile conjugal ne relève plus de la seule décision du conjoint, mais les deux époux doivent consentir du domicile d'habitation. L'exercice de l'activité sexuelle au sein du couple reste une nécessité. Cependant, les relations sexuelles doivent être consenties et le conjoint auteur de violences peut être poursuivi au pénal. Bien que le mari reste le père de famille (Art. 99), le CPF dispose que les deux partenaires se doivent mutuellement respect (Art. 97). En ce qui concerne l'éducation des enfants, les deux parents disposent de l'autorité parentale. Cette disposition s'applique aussi au cas des enfants nés hors mariage surtout s'ils reconnaissent tous les deux la paternité. L'enfant né hors mariage dispose des mêmes droits et avantages que celui né dans le mariage (Art.214).

Les conditions de veuvages se sont aussi vues améliorées notamment pour la femme. Les nouvelles dispositions de la CPF préviennent contre les pratiques jugées néfastes qui portent atteinte à l'honneur de la femme en matière de la succession. Contrairement à

l'ancienne ordonnance où il est considéré comme un colocataire, le conjoint survivant a le droit de résider dans la propriété conjugale ou de son conjoint décédé pendant 30 mois, avant toute revendication successorale. Il existe aujourd'hui la possibilité pour la veuve de refuser de se soumettre à des rites de veuvage de nature à porter atteinte à sa délicatesse. Trois régimes matrimoniaux sont reconnus: la communauté des biens, la participation et la séparation des biens qui est consacrée comme régime de droit commun.

Bref, le ce nouveau CPF adopté en 2012 présente une nette amélioration par rapport à l'ancien. Il corrige un tant soit peu les « injustices » que subissait la gent féminine. Loin de rendre la femme insoumise, de la dresser contre l'homme, le nouveau CPF préconise plutôt un plus grand respect et considération mutuels entre les conjoints, et la promotion de l'équité genre. La question aujourd'hui n'est pas de savoir si les Togolais sont prêts à accepter l'idée de genre à tous les niveaux. Mais l'on s'interroge notamment sur ce que seront les incidences ou effets pervers d'une telle rupture brutale entre tradition et modernité.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion partielle

En réservant une place importante à cette partie qui s'achève, nous n'avons pas eu seulement l'intention de satisfaire à une tradition académique qui voudrait qu'une Thèse en sciences sociales réserve une place à la présentation de l'approche méthodologique et la description des réalités de la zone d'étude. La nécessité de recourir aux réalités ambiantes en vue d'adapter la démarche dans le cadre de la recherche apparaît d'ailleurs plus poignante en sociologie que dans nulle autre discipline. Même comme tel, le respect de cette disposition n'a nullement donné l'occasion de faire l'inventaire de tout et de rien sans un véritable rapport avec l'objet d'étude. L'exhaustivité n'étant pas le but recherché, elle n'y est donc pas attendue.

Mais il s'est agi essentiellement de faire une description plus ou moins détaillée de l'approche méthodologique ayant servi à la collecte des données en vue de d'offrir au lecteur et à l'examineur les moyens de juger de la scientificité des conclusions formulées dans cette Thèse. Les réalités (sociales, économiques, politiques et culturelles) qui meublent l'environnement dans lequel intervient l'étude ont été choisies et succinctement présentées en tenant compte de leur rapport avec la nuptialité. C'est fut donc un exercice dont l'indirecte finalité a été de mettre en exergue les aspects utiles à la compréhension des explications que l'on entrevoit du fait polémique. Dans cette logique, le travail de recherche des déterminants de la crise e la nuptialité ne peut se passer de l'examen de la dynamique des pratiques originelles de mariage propres à l'espace géographique en synergie avec d'autres réalités conjoncturelles.

TROISIÈME PARTIE :

**DES ORIGINES DE LA MUTATION DE LA
NUPTIALITÉ AUX LOGIQUES EXPLICATIVES
DU MARIAGE TARDIF**

Introduction partielle

La problématique posée par l'avancée sociale de l'âge au mariage qui fait objet de cette thèse est appréhendée comme une crise dans la mesure où elle rompt avec la tradition de mariage précoce. Logiquement, l'autonomisation relative des nouvelles générations par rapport aux contraintes coutumières et la libéralisation de la sexualité devait contribuer à encourager l'entrée en mariage des jeunes. Cependant, la démocratisation des rapports sociaux et l'autonomisation relative des jeunes dans un contexte fait de multiples défis, les valeurs traditionnelles sont loin d'être préservées. La conjoncture sociale morose que le pays a connue ces dernières décennies liées à la succession de crises participe à la redéfinition des priorités au plan individuel et collectif. Les enjeux de développement conduisent à la mise en œuvre de politiques endogènes et exogènes, en l'occurrence l'intensification du système éducatif national. L'ouverture au monde se réalise davantage grâce aux technologies de l'information favorisant la création de nouveaux espaces d'échanges. Ces changements vont indirectement instaurer une nouvelle perception des processus nuptiaux dans la jeune génération. A juste titre, les considérations sociales qui ont longtemps fait de l'entrée en mariage un passage indispensable voire une prescription sociale pour tout individu perdent de leurs vigueur.

A la faveur de l'urbanisation et l'individualisme croissant dans un contexte de la rareté des ressources, le lien social s'effrite au détriment de la solidarité communautaire et familiale. Pour ces raisons, l'engagement des jeunes dans le mariage fait l'objet de maints calculs plus ou moins rationnels et intéressés. Tout ceci impulse la nécessité d'interroger l'histoire sociale des réalités en rapport avec le mariage en vue de cerner les déterminants de la crise de la nuptialité. Par conséquent, l'ampleur de l'avancée de l'âge au premier mariage de nos est perçue en partie comme un appendice de la conjoncture sociale sur le calendrier nuptial (chapitre 5). Cet environnement conjoncturel généralisé, affectent de différentes manières les potentialités de réalisation individuelle et engendre des attitudes et stratégies qui participent en dernier essor à l'explication du phénomène de mariages tardifs (chapitre 6) principalement des milieux urbains togolais.

CHAPITRE CINQUIÈME :
MARIAGE TARDIF, UN APPENDICE DE LA
CONJONCTURE SOCIALE

L'émergence et l'ampleur des mariages tardifs au Togo reposent sur un ensemble de réalités contextuelles relevant de divers domaines (social, culturel, économique, voire politique). Ainsi, l'étude des déterminants contemporains du phénomène de mariage tardif passe avant tout par l'analyse macrosociologique des contextes de son émergence. L'objectif est de ressortir les conditions sociales, économiques et culturelles ayant contribué au déclin des pratiques traditionnelles d'une part et évaluer leurs impacts sur la montée du nouvel ordre matrimonial d'autre part. A cet effet, l'interrogation portera essentiellement sur la fin des processus programmatiques d'avènement des mariages longtemps pratiqués dans bien de communautés, l'impact des crises socioéconomiques des dernières décennies, ainsi que sur les contributions des multiples formes de parcours matrimoniaux qui coexistent dans la société togolaise.

I. La montée du célibat prolongé et du mariage tardif dans un contexte particulier

Les modifications intervenues dans le calendrier nuptial depuis le début de la deuxième moitié du vingtième siècle sont une réalité. Mais elles n'auraient probablement pas eu la même ampleur si elles n'avaient pas bénéficié de contextes favorables. Il est alors important, pour expliquer le phénomène de mariage tardif dans la société togolaise actuelle, de partir d'une analyse diachronique de l'évolution des processus matrimoniaux et les crises sociales qui ont émaillé l'histoire récente du pays comme point de départ de l'émergence de ce phénomène en rupture avec la tradition.

1.1. Mutation du standard traditionnel de mariage dans la société togolaise

Les parcours matrimoniaux qui caractérisent la société togolaise de nos jours ne sont qu'un produit, peut être inachevé, issus de l'altération des pratiques authentiques telles qu'elles se déroulaient autrefois. Autrement dit, le mariage a connu, comme toutes les autres réalités sociales, des mutations importantes sous l'effet de multiples facteurs. Celles-ci ont conduit à redéfinir son importance, sa place dans la vie des individus ainsi que le rôle des différents acteurs qu'implique le processus de mariage. Aujourd'hui, la pratique matrimoniale est marquée par des parcours inspirés de divers cadres culturels de référence à savoir les coutumes, les religions et la modernité symbolisée par la législation. Ces changements, en marquant une rupture avec les systèmes traditionnels de planification de la vie matrimoniale pour l'individu, ne constituent-ils pas une base pour l'expression de positions particularistes vis-à-vis de la vie matrimoniale ? L'analyse des processus matrimoniaux de quelques différents cadres de référence qui suit vise à faire un rapprochement entre le

déclin de l'authenticité des parcours traditionnels et le développement des phénomènes tels que le mariage tardif ou le célibat définitif.

1.2. Mariage d'autrefois, un processus planifié

Faudrait-il parler de mariage traditionnel ou de mariages traditionnels ? Il apparaît comme un exercice difficile de faire une synthèse des parcours matrimoniaux inspirés de la tradition. Cette difficulté tient aux nombreux clivages qu'on rencontre lorsqu'on passe d'une communauté sociolinguistique à une autre. On peut remarquer au Togo que, même dans les communautés qui partagent une même identité culturelle, celle-ci recouvre de nombreuses particularités qui ressortent l'authenticité de chaque clan. Il en est de même lorsqu'on considère le mariage auquel toutes les sociétés accordent une importance capitale. Néanmoins, un certain nombre de traits caractéristiques permettent de tisser le lien entre tous les parcours matrimoniaux. Les ressemblances découlent des valeurs sociales qui sont accordées au mariage et qui impliquent de *facto* des dispositions particulières pour leur préservation.

Dans la tradition de la plupart des sociétés anciennes togolaises, existait une sorte de dispositif de planification, socialement connue et mise en œuvre au profit de chaque membre ou individu du groupe. Par la naissance, chaque personne s'inscrivait automatiquement dans un schème programmatique de socialisation marqué par plusieurs rites de passage. Comme tel, l'on savait relativement l'âge de l'initiation pour la fille et le garçon, le début de l'âge adulte ainsi que celui qui convenait le mieux pour chacun d'eux à entrer en mariage. Il s'agissait en quelque sorte d'un héritage, préservé et retransmis de génération en génération et de père en fils. Dans ce processus, chacun avait un rôle à jouer vis-à-vis de sa progéniture. Dans cette logique, on ne commence pas le processus de son mariage ; on l'hérite plutôt des siens. Même si certains chercheurs (tel que Kpotchou, 2012) pensent que les fiançailles précoces de fillettes étaient l'apanage des régions du nord du Togo que du sud, il n'en demeure pas moins que la pratique n'était étrange à aucune des sociétés togolaises. Chacune d'elles a eu à faire recours aux fiançailles précoces de filles à une époque donnée de son existence.

Dans les régions du nord, notamment chez les Kabyè, les Nawda, les Moba ou les Tem par exemple, la responsabilité sociale incombait, pendant longtemps, aux parents biologiques

et, dans une moindre mesure, au tuteur de fiancer la première femme pour son garçon. Cette disposition implicite ne profitait pas seulement qu'aux aînés. D'après Piot (2008: 28),

«Les cadets mâles dépendaient également de leurs pères pour ce qui touchait à leur mariage, puisque c'étaient les pères qui contrôlaient la circulation des biens de la dot nécessaires à l'obtention d'une épouse. Dans cette analyse, les femmes ne sont rien d'autre que des pions des jeux de pouvoir des hommes ».

Ainsi, dans un contexte de « rareté de femmes » celui qui avait un garçonnet se devait de guetter la délivrance de femmes enceintes de la communauté. Lorsque quelqu'une accouchait d'une fille, l'on apportait des présents pour demander la promesse de mariage pour son fils une fois qu'ils devenaient tous grands. Pour l'occasion, on y apportait du bois sec, du tabac, de l'huile de karité pour embaumer le corps de la fillette ou autre objet de valeur local. Dans certaines communautés, la manifestation de l'intention de demande se faisait parfois avant la naissance de l'enfant, dans l'espoir que ce sera une fille. Lorsque le vœu était exhaussé et la demande accordée, les parents ou le tuteur entretenaient, de différentes manières (prestation de services, apport de vivres, etc.), la promesse de don jusqu'à ce que le garçon, devenu adolescent prenne la relève ou du moins s'implique lui aussi dans ce processus devant aboutir à son mariage.

Chez les Kabyè, c'est au cours de la danse initiatique « *Akpéma* » que la fiancée, celle à qui le garçon et les siens ont acheté une bête pour la cérémonie, se devait d'entériner publiquement son acceptation en prenant le bâton des mains du prétendant parmi plusieurs autres. À la fin de la cérémonie, la fiancée est conduite chez le chef et présentée comme telle. Désormais quiconque en voulait sexuellement à la fille courrait le risque de se voir traduire chez le chef de la communauté. Ainsi, la fin de la saison d'initiation « *Akpéma* » marquait le début des périodes des mariages. La fiancée et ses amis allaient danser « *Tchimou* » chez la fille pendant les fêtes de « *Sangaïng* » ou « *kamou* » dans le mois de novembre. Comme de tradition, c'est dans ces circonstances que s'organise le rapt de la fille pour le mariage. Cette pratique apparaît en réalité comme une formalité dans la mesure où tout le monde pouvait s'y attendre.

Dans les communautés ethniques du sud-Togo, des pratiques similaires ont existé chez les Éwé. Même si la tradition de fiançailles précoces ne s'observait pas scrupuleusement par l'ensemble des composantes de ce groupe, il n'en demeure pas moins vrai que c'était une tradition d'importance chez les Guins. La fille devait découvrir en grandissant qu'elle avait été déjà promise en mariage à une famille plutôt qu'à un individu, lui-même pas encore

assez grand. Les parents du garçon ou les siens s'étend engagés dans un processus de réservation sociales. La remise en cause du choix des parents était rare même si des occasions étaient données à la promise de manifester son approbation ou désapprobation.

Dans la pratique, c'est de la famille du garçon que part l'initiative. Lorsque la demande n'a pas été exprimée pendant la grossesse, des tantes sont alors envoyées à la naissance chez un tel, avec de symboliques présents pour demander la réservation de la fille pour le garçon du frère. Le contrat de promesse de don de la fille qui se fait au cours d'une cérémonie spéciale marque le début des fiançailles. Celles-ci s'avèrent longues et sont ponctuées, comme dans le cas des régions du nord, par des prestations de services au profit des parents de la fille durant les années de son initiation et de sa croissance. C'est un devoir pour tout parent responsable de travailler pour son fils comme le sien l'avait fait à son profit. Lorsque les deux prétendants tendent vers leur deuxième décennie de leur existence, les deux familles engagées dans ce contrat social se concertent pour fixer la date du mariage.

Tous ces processus qui mettent en avant la précocité des fiançailles n'excluent guère l'existence concomitante de demande de la main de fille nubile. Mais c'étaient des cas isolés de personnes qui ont connu des événements accidentels (décès ou grossesse de la fille par une autre personne) ayant occasionné la fin du contrat de promesse. En tout état de cause, les familles des prétendants étaient à la manette de tout et prêtes à tout faire pour assurer une intégration sociale par le biais du mariage afin d'honorer la famille dans la mesure où le célibat prolongé était exceptionnellement mal toléré. Les membres de la famille y mettaient de leur disponibilité, de leurs moyens et de leurs conseils pour que chaque processus engagé puisse aboutir au mariage et dans de bonnes conditions. De nos jours, pour plusieurs raisons, ces dispositions qui consistaient à tout planifier pour les descendants semblent tomber en décadences dans la plus part de sociétés contemporaines.

1.3. Déchéance de l'ordre ancien dans les processus matrimoniaux

L'authenticité du mariage traditionnel dans les sociétés d'Afrique subsaharienne en général et du Togo en particulier n'a pas su résister à l'usure du temps. L'altération des processus originels de mariage dans ces sociétés est tributaire de nombreuses influences qu'elles ont subies depuis leur ouverture au monde. De nombreux facteurs socioculturels ont joué un rôle décisif sur les représentations, les pratiques sociales ainsi que les attentes en matière de nuptialité. Cela peut paraître illusoire de faire un inventaire exhaustif des déterminants qui ont conduit aux mutations observées dans ce domaine. Néanmoins, certains faits

méritent d'être mentionnés comme ayant contribué à l'avènement de nouvelles formes de parcours matrimoniaux.

Il est incontestable que l'ouverture des pays africains au reste du monde remonte très loin dans l'histoire. Mais, c'est bien plus avec la colonisation que l'influence des cultures étrangères a eu beaucoup plus d'impacts, dans la mesure où le projet fondateur du colonialisme cherchait aussi à « civiliser » l'Afrique. L'arrivée des colons dans ces sociétés empreintes de traditions constitue une passerelle par laquelle transite toute forme de connaissances de l'occident en direction de l'Afrique. Les nouveaux modes de vie, lorsqu'ils ne sont pas imposés, conduisent à repenser les pratiques anciennes dans les domaines tels que la nuptialité. Les pays francophones d'Afrique ont encore en mémoire le décret de 1924 portant application du code civil français dans les colonies françaises. Ce fut un tournant important de la procédure de la modernisation des processus matrimoniaux. Ce décret visait à ériger un cadre normatif unique pour mieux faciliter l'administration, prévenir les abus et juguler d'éventuelles crises. Dans cette dynamique, des pratiques comme les mariages précoces ou forcés vont être considérés comme portant atteinte à la dignité humaine. Elles sont remises en cause et vouées à disparaître, de même que toutes les considérations sociales sur lesquelles elles reposaient. Ainsi, l'abandon progressif de ces pratiques anciennes, peu respectueuses de la dignité humaine, laisse le choix libre à l'individu. En d'autres termes, la démocratisation de la vie sociale, en amoindrissant l'influence des aînés sur les cadets, fait de ceux-ci porteurs de leur propre destin matrimonial.

Dans ce cheminement de mutations des mœurs, l'école, en tant qu'institution, aura joué un double rôle. D'une part, l'accroissement des taux de scolarité par l'amélioration du système éducatif perturbe mécaniquement le système social programmatique qui conduisait inéluctablement chaque individu à son mariage. D'autre part, l'école y a contribué du point de vue des changements de mentalités de l'élite intellectuelle qui récuse certaines pratiques. Si ce n'est pas au nom des acquis académiques ou du brassage culturel, favorisé par les longs séjours en occidents pour raison d'études, c'est donc lié à de nouvelles convictions induites par les religions importées que des groupes sociaux sont amenés à renoncer à l'ordre ancien.

En effet, l'introduction de nouvelles religions au Togo comme dans d'autres pays africains visait à déchoir la religion traditionnelle qu'est l'animisme et son cortège de pratiques

considérées comme rétrogrades au profit de nouvelles conceptions de la relation entre l'humain et le divin. Ainsi, le développement de l'islam et du christianisme va grandement influencer les pratiques sociales soit en les supplantant à d'autres ou en les réadaptant tout simplement au nouveau schéma. Chacune de ces religions a forgé une nouvelle procédure de mariage qui se distingue de bien d'autres et dont la prise en compte dans l'analyse des mutations de la nuptialité apparaît comme une nécessité.

En tout état de cause, en rendant l'individu responsable de son devenir et en modifiant ses relations sociales avec ses voisins, l'individuation le met davantage dans une situation de fragilité relative face à la nuptialité dans un contexte marqué par la multiplication et la succession de crises.

1.4. Mariage tardif, un phénomène à la croisée des réalités

Les changements enregistrés dans les processus traditionnels en matière de nuptialité au Togo n'ont pas constitué tout seul le contexte ayant favorisé l'ampleur du mariage tardif, devenu un phénomène social. Son développement intervient aussi à un moment où un certain nombre de réalités crée les conditions de son développement. Les crises économiques qui succèdent à la croissance, quelques décennies après les indépendances, les politiques d'alors axées principalement sur le développement du système scolaire ainsi que les bifurcations culturelles au rendez-vous de la modernisation sont, elles aussi, des parents lointains de la crise de la nuptialité de nos jours. Certes, dans les années 1950 quelques travaux indiquaient déjà l'existence des premiers indices de mariage tardif (Locoh, 1976), mais n'auront pas été assez significatifs pour constituer un phénomène social. Les difficultés de son envol seraient liées, non seulement à un fort attachement social à la valeur du mariage qui prévalait, mais aussi à la conjoncture sociale qui obstruait son développement.

En effet, à l'instar d'autres pays africains, le Togo a joui d'une économie florissante au lendemain de son indépendance. L'économie du pays qui alors reposait essentiellement sur l'agriculture et l'exploitation des matières premières va connaître de beau jour. Les prix sans cesse croissants du café, du cacao et des phosphates sur le marché international à la faveur du boom pétrolier ont permis au pays d'accroître son budget d'investissement et faire face aux défis du développement. Cependant, le choc pétrolier de la fin de la décennie 1970 sonne le glas du début des difficultés économiques. Le pire sera atteint avec les effets des Programmes d'ajustement structurel (PAS) de la fin des années 1980 et

surtout l'éprouvante rupture de la coopération du Togo avec les Institutions Financière Internationales à la suite des crises politiques. Ces nombreuses situations vont éprouver durablement les capacités d'intervention de l'État et affecte l'espoir de tout un pays. Beaucoup d'entreprises ferment leurs portes, le chômage atteint des proportions inquiétantes. Cette crise politico-économique se transforme en une crise sociale. La paupérisation de la population s'installe dans les villes et campagnes et sape les capacités de l'institution familiale à accompagner l'intégration sociale des jeunes à travers le mariage. Le célibat qui commença alors à prendre son envol dans la jeune génération se révèle être non seulement une subversion sociale et une tactique face à la précarité économique, mais aussi effet indirect des politiques de développement éducatif. L'expansion du système scolaire au cours de la période 1960 à 1980 a entraîné la multiplication des effectifs scolaires par six (BM, 1988). L'on devait naturellement s'attendre à ce que les décennies d'après soient celles au cours desquelles l'avancée de l'âge au premier mariage devienne significative.

En outre, le développement du phénomène de célibat prolongé se greffe aussi à un contexte particulier se rapportant à un renouveau culturel: la démocratie. L'avènement de celle-ci a contribué à modifier les perceptions sociales à l'égard de la tradition et de la modernité. En d'autres termes, le choix des régimes démocratiques dans les pays africains depuis les années 1990 ont créé un contexte qui combine modification des rapports sociaux traditionnels et recherche d'un nouvel équilibre social. Il en résulte des changements dans les rapports entre aînés et cadets; ceux-ci revendiquant leur droit à devenir maîtres de leur destin au nom des idéaux démocratiques et des droits de l'homme. Ainsi, par contrainte et opportunisme, l'affaiblissement de la responsabilité des aînés s'installe, notamment dans les villes qui en constituent les centres de diffusion. Même, quand l'on en aurait les moyens, les parents s'invitent de moins en moins dans les processus de mariage de leurs enfants et personne n'ose exercer les mêmes pressions qu'autrefois; encore moins contraindre qui que ce soit au mariage. Les propos suivants énoncent l'opinion d'un informateur :

« Avant, le mariage tardif existait, c'était un phénomène très marginal; parce qu'un jeune normal ne doit pas dépasser un certain âge sans se marier. Lorsqu'il y a quelqu'un comme ça dans la famille, c'est la famille même qui se concerta pour le marier. C'est pour l'honneur de la famille. Mais, aujourd'hui, on ne peut pas le faire parce que c'est la démocratie. Chacun est libre de mener sa vie comme il l'entend. Sinon, si tu le forces à se marier, est-ce que tu peux lui donner de quoi subvenir aux besoins de sa famille ? C'est là le problème ».
Lucas, 58 ans, instituteur à la retraite, Lomé.

Ces propos montre que l'ampleur du mariage tardif est intervenu à partir du moment où la société en générale et la famille en particulier sont affectées par l'individualisme dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources économiques et la promotion de la liberté individuelle.

Outre ce contexte politique qui consacre la liberté individuelle au nom de la démocratie, il convient en dernier ressort de situer le rôle qu'a joué la mondialisation des échanges dans l'avènement et l'ancrage du phénomène. Considérée comme l'un des plausibles moyens de développement des États vers la fin du 20^e siècle, cette politique s'est imposée à tous les pays, ouvrant les frontières et renversant les barrières sur tout ce qui pouvait être considéré comme réservé. Le monde devient de plus en plus petit grâce à la magie de la technologie et l'amélioration sans cesse renouvelée de l'accessibilité aux moyens de communication. Grâce à l'internet, les tabous qui pesaient sur la sexualité en particulier se sont estompés au profit d'un libéralisme forcené en la matière. Plus que jamais, cette grande ouverture au monde devient un moyen à tout faire. Si ce n'est pour se redéfinir indéfiniment, ce sera pour copier de partout des pratiques acerbes pour construire son monde. La vogue de la sexualité érotique dans la société actuelle et l'expansion de l'homosexualité, même là où il reste délictueuse, participent à cette logique de contagion culturelle. Toutes ces situations ne sont pas moins responsables de la crise de la nuptialité que connaît la société contemporaine.

S'il est vrai qu'aucun des facteurs susmentionnés ne pouvait à lui seul induire une modification significative du calendrier nuptial dans la société togolaise, l'agencement de leurs effets aura eu le mérite de créer un environnement favorable à l'ancrage de l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes. D'une part, les difficultés socioéconomiques enregistrées depuis la fin des années 1970 jusqu'en 2008, et dont les conséquences sont encore loin d'être entièrement jugulées constituent l'un des arrière-plans endogènes majeurs de l'émergence du phénomène. À cette situation s'ajoute, d'autre part, la faveur du contexte mondial qui promeut le brassage culturel et la liberté individuelle à tous les niveaux.

Aujourd'hui le contexte nuptial est marqué par une diversité de parcours matrimoniaux dont les impacts sur le fait social considéré restent à déterminer. Trois, voire quatre grands parcours se partagent le champ matrimonial togolais : le concubinage considéré comme n'ayant pas d'effets légaux, le mariage coutumier inspiré de la tradition, le mariage civil préconisé par le législateur et le mariage religieux. On s'interroge sur l'apport de cette

juxtaposition de nouveaux processus à l'émergence des mariages tardifs. Le concubinage étant par nature moins contraignant et au regard de l'importance prise par les trois derniers parcours, il importe d'analyser les processus que préconisent ces derniers en vue de ressortir leur rapport à l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes.

II. Formes nouvelles de parcours matrimoniaux, un rapport avec le phénomène ?

La déchéance des systèmes traditionnels de mariage s'est accompagnée de la montée de différents autres parcours sous des épellations diverses. Leur description vise à mettre en exergue leur potentialité d'influence du phénomène étudié.

2.1. Mariage civil

Le mariage civil est l'union de deux personnes conformément à la loi et devant les instances accréditées à cet effet. Il met en relation deux personnes de sexes opposés; le mariage homosexuel étant encore considéré comme une infraction pénale. Contrairement aux autres formes d'union (concubinage, mariage coutumier), le mariage civil permet aux couples constitués d'exister dans la légalité. Il offre les avantages de protection du foyer et des enfants dans la mesure où l'union civile garantit les droits de tous les membres de la famille. Au Togo, la mission de célébration des mariages civils est dévolue principalement à l'officier d'état civil. Ce mariage a lieu dans les centres d'état civil implantés dans les collectivités territoriales. La mairie partage ce rôle avec les préfectures depuis le temps colonial où les commandants de cercle s'étaient vus investis de cette mission d'unir les couples.

Dans la pratique, chaque couple choisit librement le lieu et l'institution dans lesquels il voudra se faire unir. Mais, un certain nombre de conditions méritent d'être remplies pour avoir accès à ce type de mariage. Il s'agit notamment de l'âge des prétendants. En effet, l'ordonnance N°80-16 du 31 janvier 1980 portant code des personnes et de la famille disposait en son article 43 que l'homme et la femme ne peuvent contracter un mariage respectivement avant 20 ans et 17 ans révolus. Par contre, le code révisé de 2012 dispose que c'est seulement à 18 ans au moins qu'homme et femme acquièrent la majorité au mariage. Outre l'âge des prétendants, les autres conditions d'accès au mariage civil recouvrent les formalités administratives. Selon les dispositions de l'État civil, les pièces à fournir pour le mariage se composent comme suit :

1. un extrait d'acte de naissance de chacun des époux ou tout acte en tenant lieu;
2. un acte attestant le paiement de la dot ou une déclaration conjointe des parents de la future épouse renonçant à la dot;
3. un certificat de résidence datant de 3 mois d'habitation continue à la date de la déclaration, délivré par le commissariat de la police;
4. des copies des cartes d'identité des époux et des témoins;
5. un certificat de contrat éventuel de mariage antérieur;
6. une quittance de 10.000 F (pour les jours ouvrables) ou de 18. 000 F cfa (les week-ends et jours fériés);
7. une autorisation de mariage délivrée par le chef d'état-major des FAT pour les militaires;
8. une autorisation délivrée par le Président du tribunal ou le juge aux affaires matrimoniales du lieu de la célébration du mariage pour les mineurs de moins de 18 ans.

Lorsque toutes ces conditions sont réunies, la loi dispose que 45 jours sont nécessaires à la planification administrative du mariage civil. Après le dépôt de la requête, les services compétents disposent de 15 jours pour préparer les dossiers et de 30 jours pour publier les bans afin de donner la possibilité à toute opposition de se manifester. À terme échu, le mariage est célébré par un officier d'état civil ou par un président de la délégation spéciale de la préfecture ou de la commune. La délégation du pouvoir d'officier jadis reconnu à certains chefs traditionnels ayant été emportée par la révision du CPF, désormais, seul le mariage civil a des effets légaux (Art. 74).

Dans la pratique, la célébration du mariage civil a lieu en présence des témoins que les prétendants se sont librement choisis. L'officier procède à la vérification de l'identité des prétendants et de leurs témoins, puis à la lecture du code notamment de ses articles qui situent la responsabilité et les devoirs de chaque époux. Ceux-ci choisissent librement le régime de leur mariage. Le consentement des époux est requis pour la validité du mariage. Une fois oralement obtenu, l'officier ordonne l'échange des alliances et puis prononce l'union. Le jeune couple est invité à s'embrasser, puis à signer le registre de mariage. Cette cérémonie de mariage, pour laquelle une tenue correcte est exigée des prétendants, ne dure qu'environ une vingtaine de minutes avec des conséquences juridiques énormes.

En tout état de cause, le mariage civil apparaît comme un acte volontaire, mais assez délicat dans la mesure où il lie les individus à tel point que seul le juge matrimonial est habilité à prononcer le divorce. Ainsi, pendant longtemps et dans une certaine mesure aujourd'hui, le mariage civil fait l'objet de réticence aux yeux d'une certaine frange de la population. Même si les prétendants jouissent d'un droit tacite de s'essayer, à travers le concubinage avant la régularisation de leur union, plusieurs personnes restent encore hésitants. L'ignorance des avantages du mariage civil, l'accès limité aux documents d'identification requis et surtout la crainte des difficultés d'obtenir le divorce en cas de problèmes constituent un handicap à l'adoption du mariage civil. Néanmoins, grâce à la prise de conscience des nouvelles générations et surtout l'avènement de l'Institut national d'assurance maladie (INAM), qui impulse la nécessité de disposer d'un acte de mariage, l'on enregistre un regain d'intérêt pour le mariage civil. Son rapport avec l'avancée de l'âge au premier mariage telle que considérée dans la présente recherche reste limité.

2.2. Mariage coutumier, un processus libéral

Il est celui-là qui se fait conformément à la coutume. Au Togo, il en existe autant qu'il y a de communautés sociolinguistiques. Les processus de mariage s'alignent aussi sur la diversité culturelle qui en découle. De plus, les changements enregistrés çà et là n'ont pas épargné l'authenticité des parcours tels qu'ils se déroulaient au lendemain du déclin des pratiques de fiançailles précoces. Aujourd'hui, le mariage coutumier, plus libéral qu'autrefois, n'est qu'un métissage entre pratiques ancestrales et pratiques modernes dont le mariage civil reste la consécration parfaite. Le mariage coutumier se trouve aujourd'hui à la croisée de différentes formes de mariage. Tout comme une union libre peut évoluer et devenir coutumière, il n'est pas exclu que des processus qui commencent sous la forme d'un mariage coutumier finissent à la mosquée, à l'église ou à l'état civil. Ce qui rend donc difficile tout effort visant à situer les frontières d'avec les différents autres parcours. Ainsi, toute description du mariage coutumier n'est qu'une tentative de synthèse dans une diversité de clivages claniques syncrétiques.

Le processus de mariage coutumier commence, comme dans tout autre parcours, par le choix du conjoint. Contrairement aux pratiques ancestrales dans lesquelles le choix du conjoint était plus une affaire de familles, il est, de nos jours, laissé aux soins des prétendants. Ce sont des adultes qui, parvenus à la maturité, se définissent leurs critères pour choisir celle ou celui qui sera le partenaire. S'il fallait autrefois attendre des occasions

spéciales (fêtes, danses, marchés, bals, etc.) pour espérer croiser son âme sœur, de nos jours la multiplicité des lieux de rencontre offre une plus large possibilité (écoles, églises, stades, night-clubs, réseaux sociaux, etc.). Lorsque le jeune croise enfin un partenaire qu'il voudra épouser, après maintes tentatives avortées avec d'autres, des échanges de toute nature s'établissent entre les deux prétendants à l'insu des parents jusqu'à ce qu'ils décident de les impliquer. Alors, le garçon en informe ses parents et met à leur disposition tout ce qu'il faudra (d'après la coutume de la fille), pour aller demander sa main.

Le "premier pas," comme son nom l'indique, ouvre la série de rencontres entre les familles des prétendants ou leurs représentants. Le "premier pas" se fait dans un cadre plus restreint et est en prélude au paiement éventuel de la dot. Ce "premier pas" a pour objectif de s'annoncer à la future belle-famille comme prétendant au mariage de leur fille. Les biens qui le composent sont moins importants et varient selon les ethnies: unealebasse de cola chez les Tèm, un pot de boisson local (Tchoukoudou) chez les Kabyè, un litre de vin (*Sodabi*) chez les Guins, etc.; tout cela pouvant être accompagné par d'autres choses d'importance relative.

Quant à la dot, elle est une pratique encore en vigueur dans la plupart des communautés togolaises. Cependant, il n'y a pas de modèle standard en ce qui concerne sa composition. Celle-ci est soumise à des variations suivant les communautés telles que précisées dans les propos de cette enquêtés :

« Mais dans nos sociétés traditionnelles, ce n'est pas ça. La preuve en est que la dot diffère selon les milieux. La façon dont on la fait à Aného, ce n'est pas de cette même manière qu'on fait à Atakpamé, à Kara, ou bien à Dapaong. Donc quand tu dis que tu veux faire la dot, selon le milieu, on t'apporte la liste des choses qui doivent composer la dot pour qu'elle soit normale » ; Barkola, 47 ans.

Cette variation de la dot tient parfois compte des couches sociales en présence. Mais d'une façon générale, le menu dotal se compose de pagnes de valeur, de chaussures, de foulards de tête, de bijoux, de boisson locale, de liqueurs, etc., liste de choses auxquelles l'on ajoute une certaine somme d'argent. Il convient de faire remarquer que, généralement, la valeur des biens mobilisés pour la dot au Sud-Togo reste de loin plus onéreuse que ce qui se fait dans les régions du nord. Dans certaines communautés, comme c'est le cas chez les Kabyè, l'on distingue dans la dot aussi bien la part du père, de la mère que celle de la fille.

Selon les coutumes, on ne peut considérer la validité d'un mariage qu'après avoir doté la femme. Le non paiement de la dot pour une femme qu'on a "prise" est considéré comme

une dette vis-à-vis de la famille de cette dernière. Elle reste payable à tout moment, soit par le marié ou ses enfants, même après le décès de l'un des partenaires. Mais, si c'est plutôt la femme pour qui la dot n'a pas été payée qui mourrait, sa famille refusait le cadavre jusqu'à ce que le règlement soit effectif. C'est ce que souligne cette enquêtée vivant à Sokodé :

« En Afrique, on sait que c'est difficile. Tu prends quelqu'une comme ça qui va venir rester chez toi. Tu n'as fait aucune démarche officielle pour qu'on te reconnaisse. Tu peux aller dans la famille, on te connaît comme le mari de telle. Mais le jour que ça chauffe, on ne te reconnaît pas parce que tu n'as pas payé la dot. Sinon, si tu ne donnes pas la dot et la femme venait à mourir un jour, tu vas faire comment ? On sait que généralement on enterre la femme chez elle. Tu va amener le corps, on va refuser. On a vu des gens traîner le cadavre de leur femme comme ça pour n'avoir pas payé la dot » Marie-Ange, 43 ans.

Dans ce processus coutumier, lorsque quelqu'un venait à épouser une femme sans avoir suivi les étapes nécessaires à cet effet, il se devait de suivre à un moment ou à un autre toutes les phases du paiement de la dot, à commencer par le "premier pas" qui n'est autre que l'annonce. Une délégation de la famille du prétendant se rendait chez les parents de la fille, de préférence un matin pour leur annoncer la situation. Voici ce qui se dit souvent pour la circonstance, tel que repris par un enquêté :

« Un poussin se serait perdu et est venu s'abriter dans mon poulailler et je ne sais pas à qui il appartient. On rétorquait; as-tu alors cherché à savoir à qui appartient le poussin en question? Le sage répondait: C'est pour cela que je suis venu voir s'il n'est pas parti d'ici. Si la fille attend un enfant ou en a déjà eu, le sage demandeur ajoutait que: Ce poussin étant venu s'est mis à pondre des œufs. C'est pour cela que je suis venu pour que vous sachiez, s'il est à vous, que vous avez quelque chose avec moi. Quand les œufs vont s'éclore, je vous amènerai ce qui est à vous » Roger, 53 ans.

Dans un processus normal, c'est-à-dire lorsque les deux partenaires ne vivent pas encore en couple, le franchissement de l'étape de paiement de la dot déclenche celle des fiançailles qui peut durer des années au gré des prétendants. Avant ou pendant les festivités du mariage, selon les cas, la fiancée ou la mariée est présentée au chef traditionnel de la communauté avec une poule ou une pintade accompagnée de boisson local. Celui-ci soumet ses visiteurs (la mariée et le représentant du conjoint) à un interrogatoire pour s'assurer que le processus a été normalement suivi, et que c'est de gré et non pas de force que la fille se marie.

Autrefois, le mariage coutumier était légalisé par l'intermédiaire des chefs traditionnels qui étaient considérés comme des officiers d'état civil. Lorsqu'un mariage était célébré chez un chef traditionnel, celui-ci l'enregistrait dans le registre de l'état civil pour être considéré par

les magistrats comme tel. Autrement dit, l'aboutissement normal d'un mariage coutumier finissait par tomber dans la légalité tout comme le mariage civil. Cependant l'altération de la rigueur du processus de mariage coutumier conduit à négliger bon nombre d'étapes comme celle qui consiste à consulter le chef. Le mariage coutumier se résume parfois au fait de se conformer à la tradition par le simple fait de payer la dot. Mais lorsqu'un mariage restait à l'état d'union libre où que le processus n'est jamais conclus, il en ressort des conséquences énormes.

L'union libre que d'aucuns considèrent abusivement comme mariage coutumier est une forme d'union à part entière. Cette forme d'union est devenue courante de nos jours à telle enseigne que des gens vivent toute leur vie sans se marier. Tout se passe sans souci jusqu'à ce qu'il se pose un problème grave tel que le décès de l'un des deux conjoints. Lorsque la femme meurt, les complications sont telles qu'elles sont décrites plus. Par contre, la mort de l'homme peut ne poser aucun problème surtout si ce dernier n'a pas de richesses significatives. Mais lorsqu'il était propriétaire d'une fortune (foncier, immobilier ou financier), celle-ci suscitait la convoitise des proches, qui alors cherchent à tirer profit de la situation. Alors, l'on brandit à la femme son statut de mariée illégale afin de la dépouiller de tout l'héritage laissé par le défunt conjoint.

Après cette analyse descriptive, il convient de déduire que si le mariage coutumier a un quelconque rapport avec le changement du calendrier nuptial, c'est dans sa libéralité, notamment en ce qui concerne l'âge d'engagement dans le processus matrimonial. Il n'existe pratiquement plus de contraintes majeures comme dans la tradition où il fallait, pour tout individu, passer par des étapes successives d'initiation avant de s'engager dans le mariage. D'ailleurs, là où elle existe encore, l'initiation n'est plus systématique pour tous (les filles et garçons). Les gens se dérobent si aisément à cette tradition, puis, vaquent à leur mariage lorsqu'ils jugent que leur nubilité est requise par les conditions sociales dans lesquelles ils vivent.

Ce libre boulevard laissé par l'affaiblissement des coutumes au profit de la volonté individuelle est sans doute ostentatoire à la normalité tout comme l'est l'absence de norme. Ainsi, entre les charges, responsabilités et contraintes d'une vie de couple et ses avantages probables, la conscience collective de la jeune génération semble avoir tranché. Il reste maintenant à pénétrer les systèmes de parcours propres aux religions dites révélées pour dénicher leur part de responsabilité face à ce phénomène de mariage tardif.

2.3. Mariages religieux, des parcours codifiés

Les dispositions relatives au processus de mariage chrétien sont nombreuses et varient selon les obédiences et les confessions religieuses. Nous avons considéré seulement les pratiques de l'église catholique et des églises protestantes à partir d'un cas particulier.

2.3.1. Processus de mariage catholique

Dans la conception de l'église catholique, le mariage représente l'un des sept sacrements institués par le seigneur Jésus-Christ. L'observance du mariage y apparaît comme la traduction de la volonté divine manifestée depuis le jardin d'Eden à travers l'union d'Adam et d'Eve en vue de la multiplication de l'espèce humaine. Le mariage revêt donc une importance pour l'église en ce sens qu'il est le point de départ de la famille, berceau de l'éducation de ceux qui seront les fidèles de demain. Cependant, tous les fidèles ne sont pas appelés à se marier. C'est le cas par exemple des eunuques, du clergé, des prêtres et des laïques consacrés qui ont la vocation de servir dans le ministère sacerdotal de l'église. Autrement dit, le mariage n'est pas une nécessité pour tous les croyants. Son importance pour chaque fidèle est fonction de sa foi et de la mission à laquelle il s'est assigné ou dont il est investi. Néanmoins, l'église n'entend pas encourager le célibat des jeunes dans la mesure où le mariage apparaît comme un canal de bénédictions divines. À cet effet, des dispositions sont prévues pour régir la pratique du mariage catholique et lui donner son authenticité.

Dans le processus de mariage catholique tel qu'il se déroule de nos jours, l'initiative provient généralement des prétendants qui se découvrent et prennent contact comme dans la plupart des autres formes de parcours. Il s'instaure une sorte de proximité qui favorise la découverte de l'autre en vue d'une décision de vivre ensemble. Lorsqu'ils se conviennent de leur volonté de fonder un foyer, ceux-ci en informent leurs parents respectifs. Par l'entremise de ses représentants (parents, tuteurs, etc.), le garçon fait les démarches nécessaires pour traduire son intention d'épouser la fille notamment par l'observation du "premier pas" et le paiement de la dot. Bien qu'elle revête une importance dans ce processus de mariage, l'observation de la dot chez les catholiques souffre d'un manque de modèle standard. La pratique de la dot et la composition du menu dotal s'inspire des habitudes coutumières des communautés auxquelles appartiennent les prétendants, laissant ainsi la voie à toutes les dérives. La convention des familles sur le mariage de leur fils

conduit les prétendants vers l'église qui, se charge alors de les accompagner dans ce processus.

Cependant, un certain nombre de conditions méritent d'être remplies pour espérer célébrer le mariage catholique. En effet, ce sont des fidèles qui se marient et non des incroyants. Pour ce faire, les prétendants doivent avoir suivi le catéchisme durant trois ans en vue de leur baptême d'eau et leur confirmation dans la quatrième année. Dans le cas contraire, des dispositions particulières sont prévues pour leur permettre au moins de suivre leur formation en un an en vue du baptême, puis du mariage. Dans les conditions normales, l'église ne s'oppose pas au mariage d'un chrétien avec une incroyante. D'ailleurs, l'église n'intervient pas dans le choix du conjoint. Dans le cas d'un mariage mixte (union entre un chrétien et une incroyante) ou de disparité de culte (union de conjoints de confessions religieuses différentes), une dispense spéciale de l'évêque est requise dans l'espoir que la partie catholique convaincra l'autre à la rejoindre. Outre les conditions spirituelles, l'église reste particulièrement regardante par rapport à la maturité biologique et sociale des prétendants, ainsi que leur autonomie économique, gage de la stabilité de la famille. La condition est telle qu'avant le mariage, l'un ou l'autre des prétendants doit avoir un emploi. Dans le cas contraire, l'église et leurs familles respectives se doivent de les aider à cet effet.

Lorsque les jeunes mettent l'église au courant de leur intention d'observer le sacrement du mariage, alors s'ouvre une autre phase du processus. À travers l'enquête canonique, les prétendants sont soumis à un interrogatoire pour savoir s'ils remplissent les conditions du mariage et si les démarches nécessaires ont été faites pour obtenir le consentement des familles. Les prétendants au mariage catholique sont aussi tenus de suivre avec d'autres prétendants des séances d'éducation à la vie familiale à travers l'enseignement de l'église en la matière. Lorsqu'ils se montrent réceptifs et disposés à les mettre en pratique, les prétendants sont renvoyés à faire des tests médicaux en vue de prouver leur compatibilité génétique et féconde avant qu'il ne soit trop tard. En principe, le mariage catholique est irrévocable. Cependant, il existe des cas où le tribunal ecclésiastique est amené à mettre fin à une union conjugale. C'est le cas par exemple du mariage forcé où le consentement d'un conjoint, au moins, n'a pas été vraiment manifesté au moment de l'union.

Une fois que les conditions sont réunies pour la célébration du mariage, l'union civile apparaît comme une condition sine qua non à remplir avant la bénédiction ecclésiastique. La célébration du mariage catholique requiert la présence des parents respectifs des

prétendants, d'une marraine et d'un parrain chargés d'accompagner le jeune couple ainsi que la présence des témoins. En dehors des frais administratifs, les coûts honoraires du mariage catholique sont fixés, à titre indicatif, à cinq mille francs CFA, variables selon les capacités des mariés. En outre, les prétendants ont le libre choix de financer l'achat des vins pour la cérémonie. Il en est de même pour l'organisation des festivités qui suivent généralement les célébrations.

En tout état de cause, le mariage catholique est par principe un sacrement moins contraignant et accessible à tous les fidèles. Cependant, le souci d'esthétique et de prestige conduit généralement les prétendants à surpasser le nécessaire. La récurrence des cas de célébrations grandioses entraîne un désenchantement des jeunes dans leur prétention à ce type de mariage. Le manque d'incitation de l'église pour l'entrée en mariage des fidèles entretient l'atermoiement des jeunes. Les conditions spirituelles requises, la durée du temps nécessaire pour accomplir les premiers sacrements avant le mariage, ainsi que la durée réglementaire des fiançailles (de 3 mois minimum) participent au prolongement du célibat.

2.3.2. Parcours matrimonial chez les protestants

De la diversité de confessions religieuses se réclamant du protestantisme découle une pluralité de modèle de parcours matrimoniaux. Ils vont des moins formels aux plus rigoureux sur les étapes à suivre pour se conformer à la volonté divine. Il revient pratiquement difficile de représenter cette diversité particulariste dans un schéma unique qui rende compte de tout ce qui se fait dans ce monde cosmopolite; surtout que l'objectif de la description est de faire un rapprochement avec le phénomène de mariage tardif. D'où l'importance de prendre un exemple de modèle de parcours pour en montrer le rapport avec ce fait social. La description qui suit est celle d'un parcours typique de l'église du Ministère de la Vie Chrétienne Profonde (MVCP), une congrégation religieuse chrétienne réputée rigoureuse en la matière.

Selon la conception des églises protestantes en général, et du MVCP en particulier, le mariage est une institution divine qui joue un triple rôle. À la création, le mariage a été pensé par Dieu pour rompre la solitude de l'homme dans le jardin d'Éden, mais aussi pour favoriser la multiplication de l'espèce humaine par le biais de la procréation. Autrement, le mariage est une union de deux personnes matures de sexes différents pour fonder un foyer. Le mariage tient aussi son rôle du fait qu'il crée un cadre légal pour la consommation de la sexualité et évite à l'individu de tomber dans les travers de la débauche. De ces

considérations découle la perception du mariage comme une nécessité pour tout croyant. Ainsi, l'importance qu'accorde l'église au mariage et le souci permanent de préserver son image conduit à codifier le parcours qui doit y conduire.

Selon la conception protestante, une épouse est un don de Dieu. Pour chaque homme qui naît, il existe une c te (fille pr destin e) que Dieu aurait pr vu pour devenir sa femme. Seule la pri re permet   l'individu de reconnaître le partenaire qui lui est destinait. Dans cette congr gation religieuse, la nubilit  des jeunes est fix e   23 ans pour la fille et 25 ans pour le gar on. C'est une condition sine qua non   laquelle s'ajoute l'obligation pour le pr tendant au moins de disposer d'un emploi. Ainsi, lorsqu'un croyant (homme ou femme) atteint la nubilit , il prie jusqu'  ce que Dieu le convainc (de diff rentes man res) qu'un tel correspond   la volont  de Dieu pour son mariage. Avant toute prise de contact avec l'int ress , le pr tendant ou la pr tendante (selon les cas) met le comit  de mariage au courant par rapport au choix de Dieu. Une fois convaincu, le comit  prend attache avec la cible pour lui dire que quelqu'un viendra lui faire une d claration d'amour. L' tape franchie, la cible devra se lancer dans la pri re pour s'en convaincre   son tour. Lorsque les deux conjoints sont tomb s d'accord sur leur destin matrimonial commun, le comit  les renvoie pour faire le "premier pas". Celui-ci se compose g n ralement de boissons non alcoolis es et une somme de cinq ou dix mille francs.

Le consentement des deux familles   unir leurs enfants dans les liens du mariage donne la voie au comit  d'ouvrir les fian ailles. Dans les conditions normales, les fian ailles durent entre 6 et 9 mois selon les dispositions de l' glise. Si au cours de ce processus, l'un des pr tendants au moins commettait une faute r pr hensible (le p ch  de fornication par exemple), le comit  de mariage de l' glise ajournait le processus. Cette suspension peut durer des mois, voire des ann es jusqu'  ce que l'int ress  se mette dans les conditions spirituelles pour poursuivre .

Les fian ailles interviennent avant le payement de la dot dans la mesure o  celle-ci est consid r e comme un point de non-retour par rapport au processus de mariage. Une fois pay e, la dot lie spirituellement les conjoints   vie. Ainsi, les fian ailles sont essentiellement faites de rencontres de discussion sur diff rentes th matiques se rapportant   la vie en couple; ceci pour permettre aux int ress s de s'assurer de la compatibilit  de vue avant que ce ne soit trop tard. Lorsque les fian ailles se sont bien d roul es, alors intervient le payement de la dot. Il n'existe pas selon la tradition de l' glise du MVCP, une

composition particulière de la dot. Celle-ci dépend des exigences de la belle-famille. Généralement, elle se compose de pagnes, de bijoux, de chaussures, de voiles, bref des biens destinés à la future mariée, dont une somme d'argent comprise entre trente et cinquante mille francs et des boissons pour les parents. La dot reste négociable entre prétendants et la famille avec en toile de fond le regard de l'église.

L'organisation du mariage se fait strictement en deux étapes: le mariage civil et la bénédiction nuptiale. Le premier se déroule conformément aux processus requis par l'autorité civile. Il intervient environ une semaine avant la bénédiction à l'église. L'organisation de la célébration du mariage à l'église se déroule sous l'inspection d'un comité de mariage qui s'assure préalablement au cours d'une visite à domicile que le prétendant a un lit, des meubles et une habitation au moins équivalente à une chambre salon. Avant le sermon de mariage, les deux prétendants réaffirment leur volonté à s'unir et réaffirment leur engagement de fidélité à vie. Après la bénédiction nuptiale par le pasteur, une séance de dons en nature ou en espèce au profit des mariés est observée et ensuite la réception des convives.

Certes, ce parcours matrimonial est loin d'être un modèle pour les églises protestantes. Néanmoins, il a le mérite de s'apparenter, à bien des égards, à ce qui s'y fait. Ces genres de processus rigides et codifiés qu'on retrouve principalement dans les églises dites charismatiques ne sont pas sans rapport avec le mariage tardif. L'expérience d'Esdras, membre de cette congrégation, illustre l'impact que peut avoir ce modèle de parcours sur le calendrier nuptial. L'enquêté raconte :

« J'ai interrompu mes études universitaires en 2007 par manque de moyens. Je me suis replié pour chercher les moyens pour reprendre, mais je n'ai pas pu. J'ai trouvé un petit boulot que je fais. Je suis agent de sécurité. Vous savez que ça ne paie pas beaucoup, c'est trente mille francs. Ça ne me permet pas de vivre dignement, mais je pensais quand même au mariage à cause de mon âge. Ce qui a fait que je ne suis pas encore marié, c'est les contraintes de l'église. On déconseille que les jeunes de l'église aillent prendre des filles dans d'autres églises. Malheureusement, il y a très peu de filles dans notre église. Celles qui sont là, ce sont des élèves. L'église n'accepte jamais célébrer un mariage avec un élève, car on considère qu'elle est immature. J'ai pris quand même du temps pour prier. Après sept ou huit mois, Dieu m'a révélé quelqu'une à Sotouboua.

Par la suite, je suis allé voir le comité un mois de mai. On m'a fait suivre toutes les formalités jusqu'à la fin du mois de novembre. Quand tu vas au comité de mariage, on te demande de faire les tests de VIH, l'électrophorèse d'hémoglobine, le groupage sanguin. Après on te demande d'écrire une lettre à la fille pour lui faire la proposition par l'intermédiaire de son pasteur. On demande aussi à la fille de faire les mêmes tests. La fille n'avait pas les moyens

pour faire les analyses, alors, elle a pris pratiquement trois mois pour le faire. Après ça, elle a pris du temps pour prier pour voir si c'est la volonté de Dieu. Pendant ce temps, j'attendais. J'ai fait pratiquement six mois sans savoir si la fille va accepter » (Esdras, 31 ans).

Ce processus somme toute contrôlé par la hiérarchie ecclésiastique se révèle être fatidique et consommateur de temps. Il nécessite par conséquent beaucoup de patience et de courage dans la mesure où la première tentative peut ne pas être la bonne. L'enquête poursuit :

« Finalement, la fille n'a pas accepté la proposition. Psychologiquement, ça a agi sur moi, parce que c'est comme une déception. Si l'on n'a pas le courage, il ne va pas reprendre un nouveau processus, parce qu'on se dit, et si ça échouait encore, quel serait le sort. Selon la fois que j'ai, je ne peux pas non plus chercher une femme en dehors de l'église. Si je le fais, ma conscience m'accuse. Il y a eu des filles qui m'ont fait des propositions de mariage, mais j'ai refusé parce qu'elles sont d'autres églises. Si j'accepte, lorsqu'on va aller devant le comité, on va me demander de savoir si je n'ai pas fait un arrangement avec la fille avant de venir. Et là, je ne peux pas mentir, sinon, c'est comme une malédiction que j'ai invoquée sur mon mariage. D'où la nécessité de se soumettre fidèlement aux procédures établies par l'église. C'est ce qui a fait qu'à 31 ans aujourd'hui, je n'ai même pas de fiancée » (Esdras, 31 ans).

Le cas d'Esdras n'est pas un cas isolé. Il en existe beaucoup qui subissent le revers de ces processus matrimoniaux rigides. Le trop-plein de célibataires endurcis qui caractérise ces congrégations religieuses est tributaire des principes particularistes qui régissent le parcours matrimonial. L'attachement de certaines églises à la question de la maturité (sociale psychologique, et spirituelle) des prétendants est restrictif des volontés des jeunes. Dans cette logique, il est déconseillé de s'engager dans les liens du mariage tout en étant dans la maison paternelle; ce qui est synonyme de dépendance, et donc d'immaturité. Si l'on ne peut pas se marier sans emploi, surtout pour l'homme, il va de soi que nombre de jeunes en chômage attendent un changement de situation avant de s'engager. Le principe de la prière comme seule voie de recours pour le choix du conjoint, et l'éventualité de la réponse de Dieu à temps, réponse qui, d'ailleurs, peut se heurter au refus de la cible, a un impact non négligeable sur le calendrier nuptial comme le reconnais ce dirigeant d'église :

« Si ce processus a un rapport avec le mariage tardif des jeunes, c'est parce que les jeunes s'engagent tardivement dans la prière. Ils attendent souvent avoir les moyens financiers avant de commencer. De plus lorsqu'ils commencent la prière, tous les jeunes ne mettent pas le sérieux qu'il faut pour avoir la réponse de Dieu » ; Alex, 42 ans, Pasteur.

La longueur du processus et sa codification outre mesure sont elles-mêmes de nature à engendrer une peur psychologique chez les jeunes. À l'interdiction des unions interreligieuses s'ajoute la nécessité pour les prétendants d'épouser un membre de la même église qu'eux. La rigueur de cette disposition se heurte parfois à l'indisponibilité de

partenaires dans certaines congrégations. En outre, le temps que l'on pourrait consacrer à la recherche de moyens nécessaires pour la célébration systématique à la fois du mariage civil et religieux peut s'avérer long. Toutes ces réalités susceptibles de retarder l'entrée en mariage des jeunes mettent en évidence l'incidence des religions sur la nuptialité.

2.3.4. Mariage musulman

S'il existe encore, le standard de parcours matrimonial selon l'islam reste insaisissable du fait des influences des coutumes locales. Ainsi, l'analyse que nous proposons ici se veut un essai de démêlage des traits religieux dans un ensemble d'observances que l'on nomme, peut-être abusivement, mariages musulmans. Le contexte des pratiques du mariage musulman est fortement influencé par la pesanteur de la culture Tem, une ethnie majoritairement représentée dans la communauté musulmane du Togo. L'on n'a donc pas l'intention de présenter le standard coranique en la matière. La présente description vise à scruter les pratiques telles qu'elles sont faites aujourd'hui pour en ressortir leur rapport avec le phénomène étudié.

En effet, le mariage est, selon la conception musulmane, une prescription divine, une recommandation à laquelle tout croyant est appelé à se soumettre. Cette obligation repose sur la nécessité de préserver la sainteté charnelle par l'évitement de la fornication. En d'autres termes, la soumission ou l'observance du mariage est perçue comme un signe de loyauté à Dieu et un des moyens pour accroître les chances d'accès au paradis. « *Quand on a l'âge de se marier, c'est la dignité. Il n'y a rien de plus honorable en Islam. C'est ce que Dieu recommande. C'est pourquoi il est nécessaire pour tout le monde de se marier plutôt que de divaguer et faire de n'importe quoi* » estime l'Imam Bawa à Kara.

Dans cette logique, il apparaît impensable de reporter indéfiniment son mariage, encore moins de le remettre en cause. Au contraire, une entrée précoce de jeunes en mariage serait même préconisée par la religion. En Islam, « *il est même recommandé de marier vite les filles. Là, on ne parle même pas de 18 ans, mais de 14 et 15 ans. Une fois qu'elles commencent leurs règles (menstruations), on doit les marier pour les empêcher de faire de la fornication ou de se prostituer* » (Imam Bawa à Kara). Parce qu'il a une importance spirituelle et une nécessité pour tout individu, le processus de mariage est voulu simple pour permettre à tous les fidèles d'accéder à cet acte de mariage.

Dans les conditions normales, ce sont les parents qui marient leurs enfants, en ce sens qu'ils peuvent s'entendre avant d'obtenir le consentement des prétendants directement concernés. Mais, de plus en plus, le choix du conjoint est laissé au soin du prétendant qui, néanmoins, a le devoir d'en informer ses parents à qui sont réservées les démarches relatives à la demande officielle de la main de la fille. Le choix du conjoint repose sur la beauté physique, la conviction religieuse, ainsi que la moralité ou les qualités de la famille du prétendant. « *Lorsqu'on trouve une femme riche et qui intéresse, il convient de faire le pas sans hésiter* » nous a confié l'Imam Bawa.

En Islam, lorsqu'un garçon voit une fille qu'il aime, il lui fait la cour pour obtenir son consentement à aller demander sa main. Une fois l'accord obtenu, celui-ci revient voir ses parents qui se chargent d'aller demander la main de la fille en question. Ceux-ci vont envoyer deux tantes paternelles avec quelques graines ou unealebasse de cola selon la coutume Têm. L'acceptation de la demande ouvre la voie au paiement de la dot. Celle-ci se compose d'une quantité de colas équivalents à environ 12 mille francs et une somme d'argent dont la valeur dépendant de la capacité financière du prétendant. Généralement cette somme d'argent va de 2500 à 10 000 F CFA. Les plus aisés peuvent dépasser largement cette fourchette dans l'intention de faire plaisir à la fille et aux siens.

À partir du moment où la dot est payée, le mariage est attendu à tout moment dans la mesure où la durée des fiançailles qui viennent de commencer est sans importance. Elle va de quelques jours à un an environ. Pour le mariage : 4 pagnes complets dont deux de grande qualité, 3 chaussures, 5 foulards de tête dont deux de grande valeur sont exigés au prétendant. Cependant, il existe des cas dans lesquels le prétendant est exonéré d'une partie ou de la totalité des charges du processus de mariage. Dans un premier cas, si un homme donne la dot et après n'a pas les moyens d'organiser son mariage, les parents de la fille peuvent le convoquer et lui dire qu'ils vont prendre en charge tout ce qu'il faut pour son mariage. Dans le second cas, il y a des filles pour qui il est spirituellement montré que les parents ne doivent rien percevoir avant de la donner en mariage, même la dot. Ce sont des considérations d'ordre coutumier qui s'invitent au processus de mariage et qui participent à la facilité du mariage préconisée par la religion musulmane.

D'après les dispositions du coran, la célébration du mariage apparaît moins comme une affaire de toute la communauté qu'un contrat entre deux familles. Même si les parents n'ont pas l'obligation d'accompagner matériellement les processus de mariage de leurs enfants,

c'est néanmoins une nécessité pour eux de les encourager à faire les pas nécessaires. Ainsi, la présence des deux prétendants n'est pas nécessairement requise, mais celle de leur représentant. Chacun des pères des deux prétendants est tenu, pour la circonstance, de prendre deux témoins, seul gage de validité du mariage. L'ordonnement du mariage est effectué par l'imam qui joue le rôle d'officier.

De nos jours, pour éviter des mariages forcés, l'on exige de plus en plus la présence de la fille. Au cours de la cérémonie, le consentement de la fille est requis et des conseils lui sont prodigués en rapport avec son nouveau statut. Des prières sont aussi adressées à Dieu pour implorer ses bénédictions au profit du jeune couple. En principe, la célébration du mariage musulman est gratuite. Mais, de plus en plus, l'on exige généralement une somme de cinq mille francs notamment pour le déplacement des imams. Aussi, la séance de danse et de parade faite de dons multiples constitue d'autre part une source d'enrichissement pour ces imams. La fin des prières d'invocation sonne l'apothéose des festivités. Bien que la modestie soit recommandée, il convient de préciser que l'islam ne fait aucune obligation ni de restriction en ce qui concerne les allures que l'on veut donner à l'organisation de son mariage d'autant plus que le mariage religieux n'est qu'une étape du processus qui s'achève souvent dans des apparats familiaux au gré des prétendants.

En tout état de cause, le processus de mariage, selon la conception musulmane, est un parcours simple et flexible voulu comme tel par Dieu. Même si l'on note ça et là des attitudes qui se démarquent du standard de modestie en tout point de vue, il va sans dire que le parcours matrimonial inspiré de la religion musulmane est par principe beaucoup moins onéreux que d'autres. En outre, l'accessibilité qu'il offre aux différentes couches sociales amoindrit son rôle dans l'explication du phénomène de mariage tardif.

III. Perception du célibat et du mariage dans une société en crise

Eu égard aux réalités conjoncturelles, l'on enregistre de nos jours une évolution des perceptions sociales de la nuptialité au sein de la population en général et des jeunes en particulier.

3.1. Le mariage dans l'imaginaire collectif des citoyens togolais

Les représentations sociales, entendues comme l'expression d'une pensée sociale sur une réalité polémique, s'appliquent aussi au domaine de mariage. Dans l'imaginaire collectif des populations, le mariage est soumis à différentes sanctions. La représentation du

mariage suit donc cette diversité. Lorsqu'on parle de mariage dans les pays occidentaux, l'on ne pense qu'à rien d'autre qu'aux unions légalement constituées, en règle avec la législation. Même si elles sont en constante croissance dans certains pays tels qu'en France (22% en 2006), au Canada (1/3 des couples) et autres, les unions libres font plutôt l'objet d'un regard normatif désapprobateur⁴⁷. Cependant, la réalité change considérablement lorsqu'on considère le mariage dans le contexte africain.

En Afrique, les représentations du mariage riment avec les réalités quotidiennes de la vie. Il existe plusieurs considérations à prendre en compte pour comprendre la perception sociale du mariage dans la société actuelle. Les processus conventionnels d'entrée en union, quoique d'importance sociale, restent relativement peu suivis, à la faveur de l'affaiblissement des contraintes culturelles. Le désir de liberté qui anime les individus en prenant le pas sur le respect de ces parcours matrimoniaux conventionnels, a conduit à une large adoption de l'union libre comme une des formes de mariage.

Ainsi, dans l'imaginaire collectif de la population africaine la vision du mariage est indépendante des processus de sa validation. En effet, l'union libre ne signifie pas une absence de règle. Pour la plupart de temps, elle n'est qu'une étape en attente de normalisation, dans la mesure où le prétendant peut avoir fait le "premier pas" de façon traditionnelle, mais sans conventionnellement conclure un mariage. Par conséquent, deux personnes qui vivent en couple et qui, parfois, ont des enfants sont de fait considérées, dans l'imaginaire collectif comme mariées. La très grande proportion de la population vivant en union libre dans la société togolaise conduit à analyser les perceptions actuelles du mariage indépendamment des types de mariage, mais plutôt par rapport à son sens générique de cohabitation matrimoniale.

Dans la tradition des sociétés d'Afrique subsaharienne, la perception du mariage était indissociable des valeurs et avantages qui lui sont associés. C'est une étape de la vie qui consacre le passage définitif de l'adolescence à l'âge adulte, un outil traditionnel d'intégration sociale pour l'individu. Dans son rôle social, le mariage participe à l'amélioration du tissu social, notamment par la création des alliances qui se nouent entre les familles et clans. La vie matrimoniale implique, à cet effet, une prise de conscience et de responsabilité vis-à-vis de soi-même, mais aussi vis-à-vis de sa communauté.

⁴⁷ http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=PF_010_0207 no464

En outre, le mariage était (directement) associé à la procréation dans la mesure où la fécondité extra conjugale était mal appréciée. Dans cette logique, il est resté longtemps perçu comme une nécessité pour toutes les femmes et tous les hommes afin de se valoriser. De l'enfance à l'âge adulte (en passant par l'initiation, l'éducation, le travail), l'individu est formaté pour reproduire la société par le biais du mariage. En d'autres termes, le mariage apparaît comme l'aboutissement d'une vie et répond à un souci de pérennisation de la lignée.

Le mariage occupait alors une place de choix pour l'individu et pour le groupe social auquel il appartient. C'est un instrument de valorisation de soi qui attire le respect social pour celui qui s'engageait. C'est aussi un signe de responsabilité dans la mesure où le mariage est sensé mettre fin aux agissements "enfantins" de l'adolescence au profit d'une vie plus sage. Si donc le mariage était vu comme une source de bonheur, c'est sans doute lié aussi à l'accompagnement qui entourait les jeunes couples pour leur éviter tout échec. Toutes ces représentations du mariage en Afrique se sont considérablement affaiblies. De nos jours, les contextes ayant drastiquement évolué, la représentation du mariage a pris un coup en raison des changements culturels et des difficultés de toute sorte qui minent la vie sociale. Seulement 58,1% de l'ensemble des personnes enquêtées considèrent encore que le mariage procure le bonheur. La considération du mariage comme moyen de valorisation de soi dans la société reste en deçà de la moyenne (43,9%).

La représentation sociale du mariage aujourd'hui est beaucoup influencée par la conjoncture socioéconomique morose qui prévaut depuis quelques décennies déjà. Celle-ci a conduit à modifier le regard des jeunes sur le mariage, faisant passer le centre d'intérêt des valeurs sociales qui lui étaient associées vers la mise en avant des avantages qu'il est censé procurer à l'individu. Quoiqu'indifféremment des sexes, la vie en couple à travers le mariage est perçue sous l'angle des charges qu'elle implique. Traditionnellement, l'homme est responsable de sa famille et donc a l'obligation de subvenir à tous ses besoins. Ainsi, pour nombre de femmes, le mariage apparaît comme un tremplin pour répondre à leurs attentes financières en se faisant prendre en charge au foyer. Même si de plus en plus les hommes tolèrent mal une épouse financièrement dépendante du conjoint, le désir des femmes à participer aux charges du ménage reste encore à réaliser. Autrement dit, l'union des deux conjoints n'est pas systématiquement vue comme une fédération de forces, une complémentarité. Le nouvel esprit conjugal qui émerge se développe sur fond

d'individualisme qui caractérise la société contemporaine et cristallise la recherche d'intérêts égoïstes au détriment, parfois, de ce qui fait le bonheur du couple. Ainsi, de la diversité des attentes individuelles au sujet de la vie en couple découle une pluralité de perception du mariage comme l'indique ce tableau.

Tableau 11: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et la représentation du mariage

Représentations du mariage	Situation matrimoniale				TOTAL	
	Célibataires		Mariés			
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Source de bonheur	68	46,3	141	66,2	209	58,1
Source de contraintes / problèmes	22	15,0	25	11,7	47	13,1
Moyens de valorisation de soi	66	44,9	92	43,2	158	43,9
Instrument de privation de liberté	31	21,1	9	4,2	40	11,1
Mal nécessaire	60	40,8	54	25,4	114	31,7
Autres	1	0,7	9	4,2	10	2,8
Total	147	100	213	100	360	100

Source: Données d'enquête, 2014.

Ces données rendent compte des représentations majeures du mariage au sein de la population enquêtée. D'une manière générale, on en déduit que les représentations que se font les individus au sujet de la vie matrimoniale sont en grande partie faites de contre-valeurs, défavorables au mariage. L'on enregistre que 55,83% des enquêtés assimilent le mariage à une réalité qui éprouve le bien-être de l'individu. Au mieux, les enquêtés l'associent à un mal nécessaire (31,7%) et au pire des cas à une source de problèmes et de contraintes (13,1%). Ces représentations dévalorisantes du mariage corroborent l'existence de la crise de la nuptialité au sein de la société et s'expliquent par différents facteurs.

Cette vision peu reluisante du mariage s'alimente aux nombreux enjeux auxquels est confrontée l'institution familiale en ces débuts du 21^e siècle et qui éprouve la vie en couple. La multiplicité des défis individuels et surtout la difficulté de leur réalisation avant le mariage amènent beaucoup de personnes à espérer le faire à travers une vie de couple. Les attentes de bonheur, grandes qu'elles aient été au départ de la constitution de nombreux couples se heurtent, dans bien de cas, à l'impossibilité de leur réalisation. Il s'ensuit une sorte de déception qui alimente des querelles, des trahisons, des infidélités, etc. À bien des égards, ces réalités qui, conduisent à l'échec d'une bonne partie des mariages et constituent

la trame de fond des perceptions de contre valeur exprimées par les populations. Pour Alihou (41 ans, APS),

« Si les gens n'accordent pas assez d'importance au mariage aujourd'hui, c'est à cause des problèmes. Les jeunes n'ont pas de travail. Ceux qui en ont et qui sont mariés ont du mal à s'en sortir. Pour assumer les responsabilités de famille aujourd'hui, c'est un véritable casse-tête. Finalement, tout le monde est déçu et tente de trouver mieux ailleurs et c'est comme ça les couples se cassent. Ce qui fait qu'à la fin, on a comme l'impression que le mariage ne procure plus le bonheur comme avant. Ceux qui sont dedans veulent sortir tandis que ceux qui sont dehors hésitent à la tentation d'entrer ».

Il convient d'ajouter que si la représentation du mariage repose sur une lecture croisée des réalités sociales, celle-ci semble être de loin suffisante pour expliquer la diversité de vues. En d'autres termes, la représentation du mariage s'inspire aussi des expériences: expériences personnelles et expériences d'autrui. Les premières ont trait à celles des mariés qui ont une perception différente de celle des non-mariés. Par contre, s'inspirant vaguement de l'expérience des couples constitués en termes d'épreuves et dans une moindre mesure de leurs conditions de vie les célibataires ont une perception presque négative du mariage.

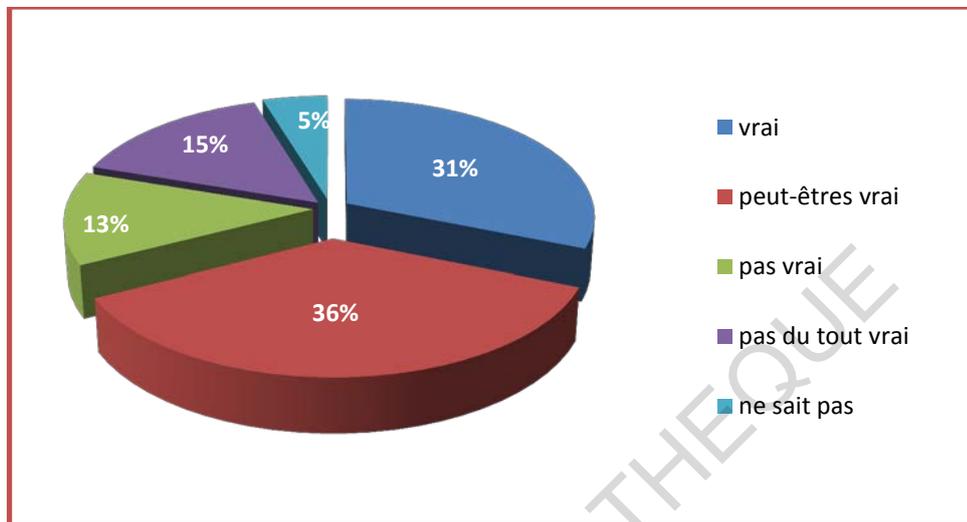
En effet, lorsqu'on compare les performances dans les perceptions négatives selon le statut matrimonial, on réalise que les scores sont plus importants chez les sujets célibataires que chez les mariés. Tandis que seulement 11,7% de mariés trouvent que le mariage est une source de problèmes et de contraintes, jusqu'à 15% de célibataires le représentent comme tel. De plus, mieux que les mariés (4,2%), les célibataires (21,1%) trouvent que le mariage est un instrument de privation de liberté pour l'individu.

Si dans l'imaginaire collectif des célibataires le mariage est considéré comme liberticide, c'est de justesse. Mieux que le célibat, la vie matrimoniale est codifiée et soumise à des normes officielles et personnalisées. La vie en couple n'est autre que la mise ensemble de deux égo. La définition de règles tacites qui s'impose partout comme une nécessité pour la survie du couple, et qui alimente dès fois bien de crises conjugales, est mal appréciée des non-mariés. Même si plusieurs personnes ne récusent pas entièrement les valeurs du mariage, elles estiment que la vie matrimoniale est un mal nécessaire soit 40,8% dans la population célibataire contre 25,4% de mariés.

En tout état de cause, la vision du mariage comme moyen de réalisation de soi reste un leurre pour bon nombre de personnes comme en témoigne la répartition des enquêtés à ce propos. En effet, soumis à l'appréciation de l'affirmation "Aujourd'hui le mariage n'est plus

une source d'épanouissement pour l'individu", les positions restent largement mitigées même au niveau des mariés comme l'indique le graphique suivant.

Figure 2: Répartition des mariés selon leur appréciation de l'affirmation selon laquelle le mariage ne serait plus source de bonheur



Source: Données d'enquête, 2014

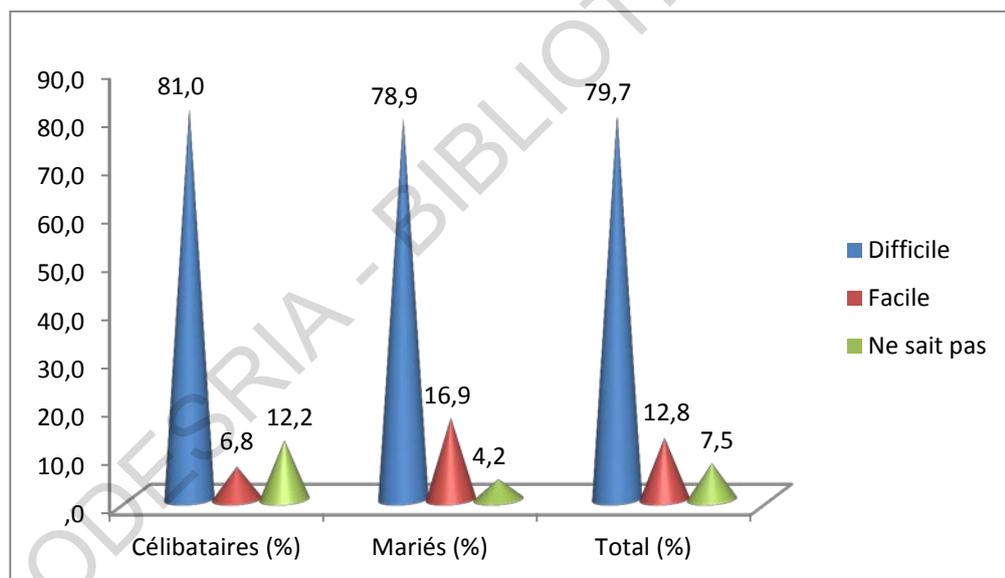
On peut remarquer, à travers cette figure, que l'appréciation du mariage reste morose dans la population. Jusqu'à 31% des mariés estiment que le mariage n'est plus source de bonheur et 36% demeurent dubitatifs sur les potentialités du mariage à procurer le bonheur. En plus, 15% de cette population mariée pensent qu'ils auraient dû reporter leur mariage, alors que 6,6% déclarent leur préférence au célibat. Ce renoncement au mariage, somme toute important dans la population, joue en faveur du célibat qui bénéficie alors d'une perception d'autant favorable.

3.2. Mariage contemporain vu par les célibataires endurcis

La représentation d'un phénomène social quelconque ne se fait pas ex nihilo. Elle dépend, dans une large mesure, des caractéristiques sociodémographiques, du statut social ainsi que des facteurs socioculturels propres au groupe social considéré. Dans le cadre de la représentation du mariage, les perceptions qu'ont les jeunes célibataires par rapport à la vie matrimoniale sont toutes particulières. Elles s'alimentent à plusieurs sources. Le regard des non-mariés au sujet du mariage reste grandement influencé par l'analogie qu'ils font de l'expérience des couples constitués d'une part, et de leurs conditions de vie actuelle d'autre part, conduisant à se définir une position conjoncturelle.

Comme démontré plus haut, les considérations au sujet du mariage dans la société actuelle reflètent les ressentis de la crise sociale qui alimente de nombreuses insatisfactions. Bien entendu, il ne s'agit pas de dire que les couples constitués seraient tous en difficultés; mais plutôt de faire remarquer que, observateurs qu'ils soient, les jeunes se rendent compte que l'échec de nombre de couples est lié à la précarité économique et financière des conjoints. Aussi réalisent-ils, à travers leurs relations sentimentales, que le parcours vers le mariage est loin d'être aisé. Dans l'imaginaire des jeunes les moyens financiers seraient non seulement nécessaires à la constitution d'un couple matrimonial, mais aussi, et surtout une condition sine qua non pour sa stabilité. Éprouvée par la longue crise socioéconomique et ses corolaires de chômage et de paupérisation, la jeunesse togolaise s'est développée une vision du mariage comme insaisissable, notamment dans ses processus. Le graphique qui suit présente les positions des enquêtés à ce sujet.

Figure 3: Perceptions des processus du mariage suivant le statut matrimonial



Source: Données d'enquête, 2014

Le constat général qui se dégage de l'observation de cette figure est que, de l'avis des enquêtés, le mariage reste particulièrement un processus difficile. La position des 66,6% des enquêtés se justifie par le fait que le processus de mariage nécessite d'importants moyens financiers. Depuis que les prétendants ont pris la relève de leurs parents dans les tractations matrimoniales en Afrique, une lourde responsabilité repose désormais sur leurs épaules. À la liberté de choisir son conjoint correspond le prix à payer. Depuis la première

rencontre jusqu'à l'effectivité de la vie en couple, tout le parcours est jalonné de charges que supportent les partenaires.

Même s'il est indéniable que les femmes contribuent à l'entretien des relations sentimentales, les hommes payent généralement de leurs poches pour s'assurer l'aboutissement d'une relation au mariage. Dans les villes togolaises, il est devenu quasi rare de vivre une relation sentimentale sans être en mesure de proposer des sorties de soirées, généralement, pour prendre un verre. De plus, en raison des difficultés financières qui frappent de nombreuses familles, une proportion non négligeable de filles n'hésite pas à jeter leur dévolu sur leur amant. L'entretien d'une relation devient synonyme d'assurer argent de poche, portable, crédit de communication, vestimentaire voire une moto neuve. C'est ce qu'illustrent les propos de cette enquêtée :

« Pour sortir avec quelqu'un maintenant, on ne se pose pas la question si on l'aime ou pas. La première question c'est : Est-ce qu'il peut subvenir à mes besoins? Ça commence par là. Tu ne peux pas sortir avec quelqu'un qui ne peut pas t'acheter un pain de savon. Maintenant, l'amour est raisonné. On fait semblant de montrer qu'on aime quelqu'un de qui on attend beaucoup de choses. Aujourd'hui, amour pour amour là, on compte ça au bout des doigts »
Reine, 30 ans, célibataire.

Cette sorte de mercantilisme est situation qui éprouve les jeunes hommes, déjà fragilisés tout comme les filles, par la conjoncture socioéconomique. Elle fait payer un lourd tribut aux partenaires dans la mesure où des filles pensent combler les "incapacités de financement" d'un charmant garçon par la multiplication de partenaires. « *Quand tu as un gars que tu aimes, mais qui ne peut pas subvenir à tes besoins, tu vas vivre de quoi? Tu vas t'habiller comment?* » se demande Farida (30 ans, célibataire). Pour elle, c'est ce qui pousse les filles à l'infidélité. Le risque qui faufile à l'horizon est sans doute la séparation par manque de confiance; rendant aléatoire tout processus vers le mariage. À juste titre, 34,5% des enquêtés trouvent que le processus de mariage est difficile à cause de l'infidélité des partenaires comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 12: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et la perception des difficultés liées au mariage

Modalités Difficultés Perçues du mariage	Situation matrimoniale				TOTAL	
	Célibataires		Mariés		Eff	%
	Eff	%	Eff	%		
Nécessite beaucoup de moyens financiers	82	68,9	109	64,9	191	66,6
Difficulté de trouver un partenaire sérieux	81	68,1	107	63,7	188	65,5
Infidélité des partenaires	45	37,8	54	32,1	99	34,5
Manque d'accompagnement des parents	18	15,1	33	19,6	51	17,8
Exigence de moyens importants pour la dot	44	37,0	77	45,8	121	42,2
Autres	10	8,4	2	1,2	12	4,2
Total	119	100	168	100	287	100

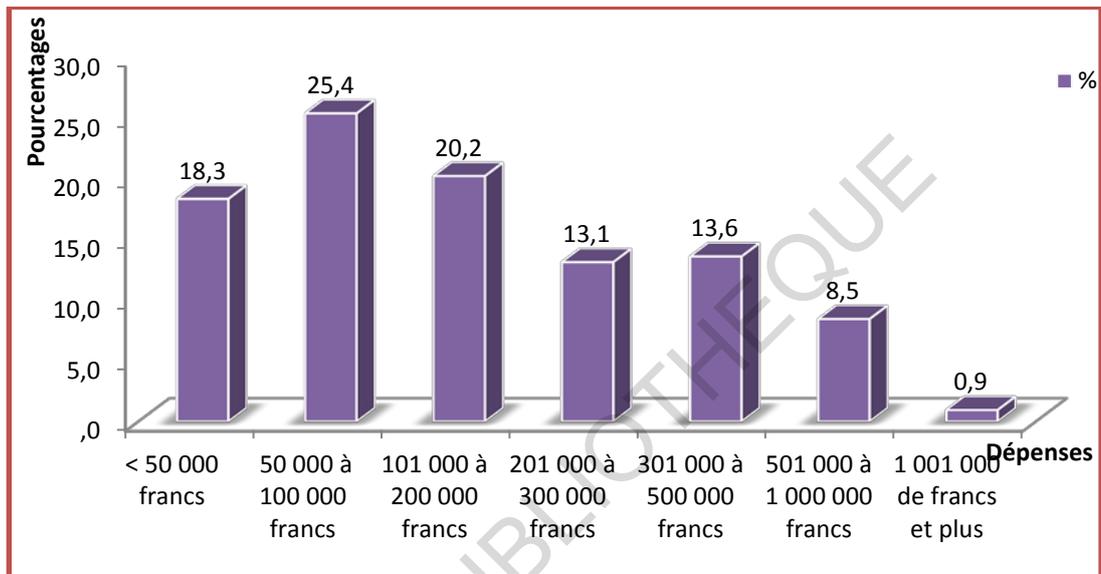
Source: Données d'enquête, 2014.

Ces données indiquent que le regard des jeunes sur le mariage a trait, dans 108% des cas, aux mobiles économiques. La perception du processus de mariage par les jeunes comme difficile repose non seulement sur le manque d'accompagnement des parents (17,8%), mais aussi sur l'importance des moyens qu'exige le paiement de la dot (42,2%). Les dispositions de la CPF ne sont jamais parvenues à faire changer les habitudes traditionnelles en la matière. Devenu obsolète, le montant réglementaire de la dot ne convient plus à tous. Car, « *quel parent accepterait que pour le mariage de sa fille, qu'on lui apporte une dot de dix mille francs* » s'interroge Clément (38 ans, marié). L'absence de contraintes en la matière laisse la place à des "folies de grandeur". Le désir d'enrichissement ostentatoire qui conduit nombre de parents (et leur fille) à exiger une dot impressionnante, apparaît comme un autre goulot d'étranglement avec lequel il faudra compter.

À l'incertain et éprouvant processus s'ajoutent les nombreuses tractations liées à l'organisation et la célébration du mariage. La pratique du mariage telle qu'elle se présente de nos jours dans les milieux urbains est un processus dual. On se contente de moins en moins d'un parcours unique. Pour des raisons de convenance et de prestige, les protagonistes sont de plus en plus sensibles à des combinaisons qui jouxtent mariage coutumier ou religieux au mariage civil. En plus, il n'est pas étonnant qu'un processus entamé selon la voie traditionnelle finisse à l'église ou à la mosquée. Cette association de parcours qui n'est en réalité qu'une multiplication de contraintes et de difficultés participe

aux désenchantements des célibataires endurcis. Même, lorsque l'on se réserve le droit de dépenser au minimum tout en suivant néanmoins les voies normales, l'organisation et la célébration du mariage ont un coût. En la matière, les dépenses effectuées par les mariés tardifs illustrent à suffisance la peine de tant de jeunes.

Figure 4: Répartition des mariés en fonction du niveau des dépenses effectuées pour l'organisation et la célébration de leur mariage



Source: Données d'enquête, 2014.

Les données de cette figure indiquent qu'il n'est pas impossible de se marier en ville avec moins de 100 mille francs. Néanmoins, il convient de dire qu'il s'agit généralement des unions libres pour lesquelles le « premier pas » a été fait, leur accordant ainsi une certaine reconnaissance. Le croisement des données montrent par ailleurs que les femmes donnent des chiffres inférieurs aux hommes, probablement à cause de leur non-maîtrise du niveau réel des dépenses, étant donné que la majeure partie des charges repose sur l'homme. Par contre, plus de 36% des marié(es) enquêté(es) ont déclaré que l'organisation et la célébration de leur mariage leur auraient coûté plus de 201 mille francs. En outre, 9,5% estiment avoir déboursé plus de 501 mille francs.

D'une manière générale, on ne se marie pas à moindre coût. Le mariage urbain exige beaucoup de ressources financières, indépendamment du type conventionnel de mariage. Dans la pratique, la célébration du mariage implique une organisation somme toute budgétivore: frais administratifs, vestimentaires (costume et robe des mariés), les bagues d'alliance, location de la voiture d'honneur, de la salle de restauration, mets, boissons et

toute les autres choses selon le goût et les convenances des mariés. Toutes ces dépenses peuvent valoir une bagatelle d'argent à décaisser. Or, dans les conditions qui sont les leurs, réunir cet argent peut nécessiter de nombreuses années de travail et d'économie au regard du faible niveau de revenu des jeunes.

C'est donc toutes ces considérations qui contribuent à percevoir le mariage, non plus comme une opportunité, mais comme une difficile barrière à laquelle les jeunes sont socialement appelés à franchir. Conscients des contraintes économiques et exposés à des pressions familiales, les jeunes jettent leur dévolu sur le célibat de longue durée perçu comme une alternative de circonstance.

3.3. Le célibat des jeunes, entre contraintes, adaptation et préférence

Le célibat des hommes et des femmes n'est pas un fait nouveau. On connaît depuis longtemps la place qu'occupe le célibat de vocation, imposé par l'exercice d'un sacerdoce ecclésiastique (prêtres, moines, moniales), notamment chez les chrétiennes catholiques. Le célibat n'est non plus étranger aux sociétés traditionnelles. Chez certains peuples, les aînés sont contraints au célibat par souci de préservation du patrimoine familial (Bourdieu, 2002) ainsi que le célibat fataliste de personnes souffrant de handicaps (déficiences mentales, malformations congénitales, etc.).

Le célibat dont il est ici question n'est non plus celui des sphères administratives où il est défini en rapport avec le mariage légal. Selon l'état civil, est célibataire, celui-là qui n'est ni marié, ni veuf, ni divorcé. Autrement dit, penser le célibat comme tel serait impertinent dans le contexte africain qui reste particulièrement marqué par une prédominance d'union libre. Ce qui serait moins dommageable est de considérer le célibat non pas comme une vie en absence de mariage (légal), mais comme une vie exempte de relation de couple. Cette expérience de la vie en solo, devenue une expérience banale dans la société contemporaine, impulse la nécessité de s'interroger sur le sens du célibat et les représentations sociales qui lui sont associées.

Le célibat de personnes âgées était longtemps mal vu. La désapprobation sociale du célibat se rapportait à l'importance et à la valeur que revêt le mariage pour l'individu et son entourage. Le mariage consacre définitivement l'entrée dans le monde adulte. Par conséquent, le célibat était associé à l'adolescence, à l'immaturité, synonyme d'incapacité à prendre des responsabilités. Ainsi excluait-on le célibataire des sphères de décisions. Le

célibat prolongé et à fortiori le célibat définitif était considéré comme un échec dans la mesure où l'organisation sociale de la vie avait pour principal aboutissement la vie en couple et la procréation dont le seul cadre approuvé reste le mariage.

Dans ces conditions, le choix du statut de célibat suscitait de nombreuses interrogations notamment sur l'état de santé et la virilité de l'intéressé. Être célibataire apparaissait dans une certaine mesure comme une défiance à l'égard de l'ordre social et rencontrait en conséquence une forte pression sociale. Ainsi, même lorsqu'un célibataire mourait, les cérémonies qui accompagnaient son deuil et ses funérailles étaient-elles aussi empreintes de particularités légendaires. Mais au fur et à mesure que la société se modernise, un certain nombre de réalités vont contribuer à regarder le célibat, non plus comme une exception, mais comme admissible au regard des logiques sur lesquelles repose le phénomène.

Face aux proportions prises par phénomène de célibat de nos jours, une multitude de réalités se présentent comme ayant rendu caduc un certain nombre de stéréotypes longtemps associés à la personne de célibataire de longue durée: par exemple celui de la « vieille fille » ou du « vieux garçon ». Le développement du célibat repose, en grande partie, sur une avancée générale de l'âge au premier mariage des jeunes; 28 ans en 1998 (Locoh, 1998). Elle serait bien plus élevée aujourd'hui en raison, non seulement de l'accès généralisé aux études supérieures, mais aussi de l'explosion des effectifs. L'ampleur du célibat s'alimente aussi à la source des difficultés d'insertion professionnelle qui frappent particulièrement les jeunes en âge de se marier. Le chômage affecte beaucoup plus les jeunes de 25 à 35 ans que d'autres catégories. À cela s'ajoute le fait que de plus en plus de femmes accèdent au travail salarié. La crainte des difficultés de conciliation emploi-famille et surtout la recherche de l'autonomie financière conduisent à un report du mariage chez les filles.

La prise de conscience dans la société togolaise de l'influence de tous ces facteurs sur l'entrée en mariage affecte les regards et les représentations du célibat des jeunes. Même si les interrogations que suscitaient autrefois les cas de célibat ne se sont pas entièrement estompées, il n'en demeure pas moins qu'elles ont baissé d'intensité et interviennent de plus en plus tardivement. Si la société s'indigne de moins en moins au sujet des proportions atteintes par le célibat, c'est parce qu'elle-même offre des éléments de compréhension des impératifs auxquels sont confrontés les jeunes (études, chômage, emploi, logement, etc.).

On ne s'interroge pratiquement plus, surtout quand l'on a été, à un moment donné, concerné par le phénomène. Car, le célibat n'est plus une expérience réservée à une quelconque élite ou à une catégorie sociale donnée.

Lorsque tentent de subsister la considération de la condition de célibataire comme l'expression d'un certain égoïsme ou d'un attachement de trop à soi, alors se pose par la même occasion la question de savoir s'il s'agit là d'une cause ou d'une conséquence. Autrement dit, c'est la précarité socioéconomique du célibataire qui lui impose son égoïsme et le rend réfractaire au mariage ou plutôt c'est parce qu'il est égoïste qu'il reste célibataire. En effet, bon nombre de ces célibataires, qualifiés d'endurcis, sont économiquement dépressifs. Selon l'enquête, 21,1% des célibataires sont en formation, 19% en chômage alors que 40,9% de ceux qui travaillent n'ont qu'un emploi précaire avec un revenu inférieur ou égal au SMIG (soit 35 milles francs). Cette fragilité de condition n'évite pas tout de même aux célibataires des préjugés dégradants. Généralement, ils sont considérés comme des irresponsables et des lâches, incapables d'affronter la rudesse de la vie. Selon une certaine perception, les célibataires endurcis mèneraient une vie de légèreté, surtout dans leur rapport à la sexualité comme en témoignent les propos de cet enquêté :

« Ils sont animés par les désirs et les plaisirs du monde. Ce sont des gens qui préfèrent aller d'une fille à une autre, les amener dans les bars, les hôtels, les night-clubs, boire et faire le chow. Mais s'il y a la femme, ils ne peuvent pas faire ça, parce qu'ils ne seront pas libres. Pour les filles, c'est la cupidité qui les caractérise. Elles ont le sentiment que leur bonheur se trouve dans la multiplication de partenaires » Esdras, 31 ans, Célibataire.

Cette considération du célibat comme contrariant les mœurs est elle-même de justesse avec la réalité. Les résultats de notre enquête indiquent que, les célibataires se sont engagé dans les relations sentimentales plus tôt que les mariés soit 49,5% avant l'âge de 20 ans. Le multi partenariat est largement pratiqué en leur sein dans la mesure où plus de 59% étaient engagés dans plus d'une relation d'amour au moment de l'enquête. Nombre de ces relations ne sont que des aventures sexuelles qui ont toutes les chances de ne pas aboutir au mariage, car 59,9% choisissent souvent de rompre délibérément leurs relations. La question qui se pose reste celle de savoir, jusqu'à quel point ce panorama des célibataires est-il différent de la réalité érotique de la société dans son ensemble. Autrement dit, la perception dégradante de la personne du célibataire s'émousse à la conscience que le multi partenariat sexuel n'est pas une affaire de statut matrimonial, mais un phénomène de société. Mais comment ne pas vivre sa sexualité quand on n'est plus mineur dans un contexte social marqué par

l'affaiblissement des contraintes culturelles; et où le concours de circonstances retarde la mise en couple?

Ainsi, à la pression sociale et aux jugements désapprobateurs du célibat suppléent une tolérance et une acceptation du statut de célibat. L'amointrissement des stéréotypes longtemps accolés à la personne du célibataire endurci se justifie à la fois par la conscience des difficultés qu'éprouvent les jeunes, mais aussi par l'explosion démographique des célibataires. On ne s'étonne pratiquement plus devant un jeune d'une vingtaine d'années pour son statut de célibataire. Ce qui tend à étonner, c'est l'engagement dans le mariage sans la réalisation d'un minimum de conditions requises et dont la plus importante reste sans nul doute l'emploi.

De nos jours, ce dont les parents s'interrogent au sujet de leurs enfants porte moins sur leur devenir matrimonial que sur leur intégration socioprofessionnelle. C'est la question de survie qui reste constamment posée. D'ailleurs, on n'a pas cessé d'entendre des discours exhortant les jeunes filles à se battre pour se garantir une bonne situation professionnelle, parce qu'elle serait leur premier mari; et aux jeunes garçons de fermer les yeux à toutes les tentations de femmes, car des femmes de toutes les couleurs les attendent au bout d'une bonne situation financière. Le défi de l'intégration sociale par le mariage laisse progressivement sa place à celui de l'intégration par l'économique; ce qui ouvre la voie à une perception nouvelle du célibat.

Certes, le célibat n'est plus vécu de nos jours comme une vocation, mais apparaît à bien des égards comme un statut à éterniser. Dans l'imaginaire collectif d'une certaine frange de la population jeune, le célibat offre des opportunités et attire par ses atouts. Ceux-ci se déduisent de la condition, pas assez reluisante, des couples constitués. Selon les résultats de l'enquête, 23,1% de répondants estiment que leur retard au mariage résulte d'un choix personnel. De plus, 53,1% de célibataire hésitent à se marier en raison des mauvaises expériences tirées des autres, alors qu'environ 12,25% sont encore indécis en ce qui concerne leur avenir matrimonial. Pour 13,1% de jeunes, la vie de couple apparaît à la fois comme source de contraintes et de charges. Dans un contexte de crises économiques et financières, le célibat apparaît pour l'individu comme un tremplin pour réaliser pleinement ses objectifs de réussite sociale (faire de longues études par exemple) et un facteur d'autonomisation. Ainsi, dans le processus de leur développement, les jeunes femmes sont

confrontées à un dilemme: privilégier la poursuite des objectifs d'autonomisation pour risquer le mariage ou le contraire.

Par ailleurs, contrairement au cadre restrictif de la vie en couple, le célibat offre un avantage inégalé qu'est la liberté. Être célibataire, c'est synonyme d'être libre; libre de tout engagement et disposé à toute aventure. Le célibat est séduisant. Renier son statut de marié pour profiter d'un instant de plaisir est monnaie courante de nos jours. Autrement dit, le célibat favorise l'expression de l'identité personnelle. On est libre d'aller partout pour rencontrer qui on voudra afin de vivre tous ces rêves. « *Parce que je n'ai pas d'engagement, je suis libre comme l'air. Je sors quand je veux et je reviens quand je veux; voilà l'avantage* », confie Rachel (30ans), une fille aux allures épanouies. En effet, nombreux sont ceux qui ne supportent pas les humeurs de conjoints et les couacs d'une vie à deux. Pour Délali (47 ans, veuve),

« Ces filles célibataires endurcies sont pour la plupart du temps autoritaires et donc ne sont pas prêtes à se soumettre à l'autorité d'un homme. Souvent, c'est parce qu'elles ont une bonne situation financière ou un bon diplôme qui leur donne cet orgueil-là. De plus, parce qu'on parle de l'égalité de sexes, les femmes ne veulent plus se soumettre aux hommes ».

Certainement, la mondialisation y a joué un rôle notamment grâce à l'influence des médias. Les films de fictions mettant en avant la réussite des célibataires ne sont pas du reste dans la fascination que suscite le célibat aujourd'hui. Les femmes n'hésitent surtout plus à vanter leur émancipation à travers leur vie en solo; même si derrière cette farce se cache tout une autre réalité. Car, il faut ne pas être marié pour apprécier à sa juste valeur le désarroi de nombre de célibataires, clamant leur liberté et autonomie sur les places publiques. C'est ce que Kaufmann (2001) appelle la « logique de la carapace ».

Pour tout dire, la représentation du célibat a beaucoup évolué ces dernières décennies. Cars, «reproché» qu'il était dans le passé africain, le célibat est de plus en plus toléré, voire positivé à bien des égards. Sa représentation reste aujourd'hui partagée entre la séduction de ses avantages de liberté et d'autonomie et la peur de l'engagement et de la solitude. La perception que les jeunes s'en font et qui hypothèque leur entrée en mariage n'est en réalité qu'un mirage qui disparaît tôt ou tard, parce que ne reposant en réalité que sur des préjugés.

3.4. Regards croisés de filles et de garçons célibataires

Comment les filles pensent les garçons et vis versa? Cette interrogation pose le sujet, non pas sur l'individu, mais sur deux groupes sociaux qui s'observent. Filles et garçons, symboliques de la gent féminine et masculine, ont développé des perceptions réciproques dont il convient de scruter le contenu pour ressortir leurs logiques sur lesquelles repose le phénomène de mariage tardif. À juste titre, l'observation de la réalité sociale et l'analyse des discours quotidiens de ces protagonistes permettent de relever un certain nombre de considérations parfois contradictoires qui alimentent les relations entre jeunes.

Ce qu'on trouverait au premier chef de l'analyse de la pensée masculine de nos jours, c'est sans contexte la « névrose » qui anime les hommes au sujet d'une certaine aspiration des filles. Elles sont souvent critiquées d'être cupides ou matérialistes. Cette accusation qui repose, en réalité, sur les conséquences de la crise économique est assez répandue. La montée du chômage, le développement du sous-emploi et la faiblesse généralisée des revenus ont conduit à une perception différentielle des échanges naturels entre partenaires. Les femmes croient que c'est un devoir pour l'homme de financer les besoins de son amante. Tandis que les hommes, ne supportant pas les contraintes financières de femmes, considèrent qu'il s'agit là d'une « institutionnalisation » de trop pour une chose qu'ils veulent facultative. Offrir des avantages financiers à sa partenaire reste un plaisir, seulement si l'on en a les moyens. Cependant, la grande attente financière et matérielle de la gent féminine à l'égard des prétendants n'est pas des moins justifiables.

Dans une certaine mesure, cette attente qui se transforme vite en exigence, apparaît aux yeux d'une frange de femmes comme une demande de la monnaie de leur pièce. En effet, les hommes seraient devenus trop exigeants en matière de beauté. Leur idéal n'est-il pas celui d'une femme à la page associant teint au vestimentaire et tout l'accompagnement qu'exige la beauté de la femme moderne? Mais la question qui reste posée est celle de savoir comment on peut être belle sans être financièrement exigeante à l'égard de son homme. Autrement dit, la beauté des femmes contemporaines a un prix. Se procurer un teint clair et une peau lisse par la magie du cosmétique, s'offrir les services des meilleurs salons de coiffure tout comme renouveler constamment sa garde-robe constituent autant de moyens dont usent les femmes pour paraître, plaire ou faire plaisir. C'est aussi une de nombreuses stratégies de conquête et de conservation de l'être aimé. N'est-ce pas donc

logique de faire payer indirectement aux hommes ce qu'ils demandent, s'interrogent tant de femmes.

Certes, l'exigence financière des filles en général et des garçons dans une moindre mesure ne devrait pas faire perdre de vue le défi de survie auquel sont confrontés beaucoup de jeunes. En raison de la précarité, certaines filles (et leurs parents parfois) jettent leur dévolu sur les prétendants éventuels espérant pouvoir « joindre les deux bouts ». La stratégie de la mise en valeur du corps qui consiste pour nombreuses jeunes filles à user de tous les moyens exhibitionnistes pour se rendre coquette est tout de même dénoncée. Ces filles sont parfois taxées de prostituées, de casseuses de foyers, de dévergondées, etc. Dans leur infidélité, elles sont assimilées à des abeilles qui gambadent de fleur en fleur à la recherche du nectar. N'ayant pas suffisamment d'armes pour résister au charme de femmes, nombre d'hommes se rendent victimes de leurs propres turpitudes, quitte à découvrir par la suite qu'ils n'avaient à faire qu'à des opportunistes prêtes à tout pour de l'argent.

Quoique justifiables, toutes ces réalités jettent un discrédit sur la génération contemporaine de filles urbaines. La désinvolture et la frivolité qui caractérisent nombre d'elles apparaissent comme une remise en cause de la valeur de la femme africaine et désole tout ceux qui sont encore soucieux de la préservation de l'image de la femme à l'instar de cet enquêté :

« J'ai connu une fille pour laquelle j'avais beaucoup d'affection. Un jour je me suis décidé de l'inviter à boire. C'était un vendredi à 19 heures. Après un bon moment passé à la buvette, je la ramène chez elle. Sur le chemin de retour, j'ai constaté que l'atmosphère n'était plus comme celle des premiers instants. Arrivé, je me rends compte qu'elle était toute triste. Je lui ai demandé pourquoi elle était ainsi? Elle me répond sèchement qu'elle ne sait pas. Vraisemblablement, ce n'est pas une question d'argent, puisque je ne l'avais pas encore quitté. N'est-ce pas qu'elle pensait que je l'amènerais au lit? Et depuis lors, elle n'a plus jamais accepté mes invitations » Ayité, 34 ans, célibataire.

Elles sont nombreuses aujourd'hui à se comporter de la sorte, lorsqu'elles ne proposent pas ouvertement leur légèreté sexuelle en rupture totale avec les mœurs africaines. Loin d'être seulement des stratégies gagnantes, toutes ces attitudes, en participant à la perte de la dignité de la femme, la fragilisent davantage à l'égard des hommes. La femme court le risque de paraître comme un bien qu'on peut acquérir pour ensuite disposer d'elle comme bon semblerait. Car, «*Tout ce qu'on expose est à vendre; si j'achète un verre pour la casser aussitôt après, qui m'en voudra ?* ». S'interroge sans scrupule Bernard, 35 ans, célibataire. Ce panorama de critiques ne devrait pas faire perdre de vue l'existence concomitante, dans

la société urbaine togolaise, d'une frange de femmes fortement attachées à leur image. Le regard de certains hommes peut apparaître une gueule faite aux mauvais agissements qui entachent la noblesse de la femme africaine.

Cependant, le regard qu'ont les femmes à l'égard de la gent masculine n'est pas, lui aussi, des plus reluisants. Dans l'entendement des femmes, être homme, c'est être capable d'assumer ses responsabilités dont la plus importante est de subvenir au besoin de sa famille. Les prémisses de la capacité d'un homme à remplir cette responsabilité se situent en amont à la constitution de la famille, notamment dans les relations de « copinage ». Dans cette logique, un homme qui ne serait pas en mesure d'entretenir son amante n'aura probablement pas de miracles à faire au foyer. Pour Léa (30 ans célibataire), « *si tu te proposes à 25 francs, on finira par t'acheter à 10 francs* »; illustration d'une certaine mentalité pas tout à fait nouvelle. Cette conception ferait croire qu'un homme qui n'aurait pas consenti des sacrifices pour une fille ne saurait pas apprécier sa valeur au foyer.

Par conséquent, un tel conjoint ne serait pas prêt à prendre dignement soin d'elle au foyer. La « résistance » des prétendants aux exigences financières et matérielles des amantes apparaît, aux yeux de ces dernières, comme de l'avarice. Mais, à bien des égards, celle-ci participe aussi à une logique qui combine manquement et stratégie de négociation. L'incapacité financière liée à la faiblesse des revenus et la conscience de l'égalité de chance entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi conduisent les hommes à ne pas se laisser « dévaliser ». De surcroît, l'abondance et la disponibilité de partenaires alternatives, en dévalorisant celle qu'on a en face, font perdre aux hommes, le désir de sacrifice. Autrement dit, la relation entre partenaires s'apparente à une stratégie de marchandage et de débat clientéliste, autour d'intérêts divergents. C'est dans cette tractation entre exigences de l'amante et réticences ou réserves du prétendant que se définit finalement la valeur réelle de la relation.

Si donc les hommes sont parfois qualifiés de gigolo, c'est de bonne guerre. Beaucoup d'hommes n'acceptent pas offrir à la femme tous les avantages (matériels ou financiers) sans en recevoir à leur tour. Car, « *une fille qui ne paye jamais l'addition, ou qui n'a jamais fait de cadeau à son homme, c'est mauvais signe* », dira Baldé (un marié de 35 ans). Même s'ils se disent premiers responsables, nombreux sont les hommes qui tendent à impliquer davantage les femmes au financement de leur relation. Cette réalité apparaît comme un caillou dans une chaussure selon une certaine perception féminine. De plus, en raison de

leur retard au mariage et de la concurrence qui s'installe entre fille pour se trouver un homme digne de foi, des femmes se retrouvent laissées sur le carreau. Celles qui en ont les moyens n'hésitent pas à les mettre à profit pour avoir les faveurs des hommes. C'est une pratique courante, surtout à Lomé où il n'est plus rare de trouver des hommes qui se laissent prendre en charge par des femmes: argent de poche, hébergement, cession de biens, etc. Cependant, ce dont s'indignent généralement ces femmes est sans doute l'attitude peu recommandable de ces hommes qui, prenant de la main gauche chez la première, financent de la main droite celle qu'ils aiment en réalité.

Les critiques des femmes à l'égard des hommes apparaissent parfois acerbes dans la mesure où elles se considèrent comme les premières victimes de ces rapports tumultueux. Le jugement des femmes s'alimente à des sources diverses, des réalités qui meublent leur expérience du quotidien. Ainsi, aux accusations d'exhibitionnisme proférées à leur endroit, rétorquent-elles par la sensualité des hommes. Influencés tout comme les femmes par la culture occidentale de la beauté que diffusent des films médiatisés, les hommes s'attacheraient beaucoup trop à l'apparence physique. Ainsi, celle qui voudrait bien se tailler une place dans le nouvel environnement concurrentiel n'a qu'à se définir des stratégies gagnantes. Le port de pantalon, de vêtements moulants ou indécents pour exhiber des parties sensibles du corps participe à cette logique de séduction.

Encouragés donc par le surnombre des femmes, les hommes n'hésitent pas à brandir leur virilité à tout bout de champ comme pour «tirer sur tout ce qui bouge ». La négociation de relations de «copinage » sans fondements, exclusivement tournées vers le plaisir sexuel serait l'apanage des hommes, toujours infidèles, prêts à « goûter à toutes les sauces ». C'est dans cette logique qu'apparaissent la duplicité, les mensonges et les tromperies de toute sorte dont ils sont accusés par la gent féminine. Le comportement des hommes ne serait pas loin d'un certain égoïsme qui leur ferait penser à leur seul avantage. Pour plusieurs raisons, et surtout estimant vaguement n'avoir pas grand-chose à risquer dans un mariage tardif, des hommes n'hésitent pas à bluffer pour retenir captives des femmes dans ce genre de relations dont ils sont les seuls détenteurs de l'issue. Le cas de cette enquêtée est illustratif à cet effet :

« Lorsque Hervé est parti en Côte-d'Ivoire, j'ai passé plus de cinq ans sans nouvelles de sa part. J'ai décidé de recommencer à zéro. Comme je voulais, j'ai trouvé un homme d'une quarantaine d'années. Pour moi, c'était pour éviter les jeunes qui trompent si facilement. Il m'a montré chez lui. C'était une chambre salon avec une petite table, quelques chaises, ses habits et un lit. Après deux

ans de relation, il m'a proposé d'aller faire le premier pas. Lorsque je lui demande d'apporter ses habits pour les laver, il refuse et me dit que ce n'était pas la peine. Parfois, quand il est avec moi, il quitte même tard dans la nuit en me disant que sa sœur le cherche. Il m'avait dit qu'il avait un enfant, mais pas de femme. Un jour, je reçois l'appel d'une fille qui me fait des chantages que je suis voleuse de mari. Quand je lui en parle, il nie tout en bloc. Pour le mariage, il en parle tout le temps, mais ne se décide jamais. Mes parents l'ont convoqué, mais il les a convaincus par ses arguments. C'était un homme bien, il est ingénieur informaticien à la direction générale de X. Finalement, c'est après 7 ans que j'ai fini par découvrir qu'en fait, le monsieur avait une femme et des enfants, ici à Lomé. La chambre-salon qu'il m'a montré n'était qu'une chambre de passage où il amenait ses trois maîtresses. J'étais très déçue et découragée du comportement des hommes. Mais grâce à Dieu, je me suis marié » ; Larissa, 37 ans, marié.

Il s'agit là d'une des nombreuses expériences de désenchantement qui conduisent à confirmer les stéréotypes accolés aux hommes. Certainement, ce récit comporte une certaine naïveté de la part de la victime. Mais, pouvait-elle ne pas être patiente dans un environnement social marqué par une rétractation grandissante des hommes à l'égard du mariage? Les regards croisés des filles et garçons de nos jours, associant admiration et mépris au dédain, ne sont donc pas sans fondements. Ils reposent sur des faits divers, enrichis d'espérances et de déboires sur fond d'insatisfactions, dont l'incidence sur le calendrier nuptial n'est plus à démontrer.

3.5. Nubilité, un statut sans cesse reporté

Par définition, la nubilité est restée longtemps indissociable de l'âge. Dans le contexte du droit moderne, elle est conçue comme l'âge requis pour contracter une union conjugale. C'est un critère qui participe à la validation du mariage. À juste titre, les sociétés traditionnelles africaines en général et togolaises en particulier n'usaient pas systématiquement de ce critère comme seule référence. Quoique l'âge occupait une place dans les considérations de la nubilité, celle-ci était plus considérée comme un statut social. Elle s'intégrait à un processus calqué sur différentes phases d'initiation de l'individu à son intégration à la vie sociale. Autrement dit, la nubilité y apparaissait comme le résultat d'un processus programmé, conduisant les nouveaux nés vers l'âge adulte dont le mariage reste la parfaite consécration. Ce dispositif était en lui-même favorable au mariage relativement précoce dans la mesure où le contexte social était marqué par la production agricole et une forte valorisation de la fécondité.

Inéluctablement, ce modèle de développement social amorce son déclin dans les années 1960 avec la mise en place progressive de nouveaux programmes de développement axés

sur les modèles occidentaux. À la faveur de multiples facteurs (scolarité massive, urbanisation, etc.), les systèmes de production changent, réduisant le rôle du secteur primaire dans l'économie au profit du développement d'un secteur moderne florissant. Mais, les difficultés liées à la croissance démographique et les crises économiques conduisent à repenser les perceptions du développement, désormais focalisées davantage sur l'individu que sur la famille. Ainsi, à l'importance jadis accordée à la fécondité nombreuse, succède celle de la planification familiale. Les prémices de la famille nucléaire s'accompagnent de l'amointrissement de l'attente sociale par rapport à la procréation, modifiant ainsi les perceptions du mariage et du célibat. Les pressions sociales qui s'exerçaient sur les individus au sujet du mariage baissent d'intensité et s'adaptent au nouveau contexte fait de défis multiples.

De nos jours, les perceptions sociales de la nubilité ont beaucoup évolué, intégrant bien d'autres enjeux de développement personnels à la variable âge. Dans la conception sociale, la nubilité apparaît plutôt comme un construit social qu'un âge précis, requis pour l'entrée en mariage. La construction de la nubilité reste largement influencée par le contexte économique, associant nécessité du mariage à la responsabilité des acteurs. Autrement dit, la redéfinition de la nubilité procède par une définition des préalables censés contribuer à conférer une maturité sociale et économique aux prétendants. Dans cette logique, la scolarité, rendue nécessaire pour tous, a contribué, non seulement au report de la nubilité, mais apparaît aussi comme ayant une priorité sur le mariage. Le découragement des abandons scolaires pour cause de mariage auquel s'ajoutent les interdictions d'enceinter des élèves traduit cette primauté de l'école.

Dans l'imaginaire collectif, l'achèvement de la scolarité passe avant tout engagement matrimonial. La popularité de cette conception repose sur l'importance prise par l'école comme facteur de réussite sociale. Dans le présent contexte caractérisé par le développement du salariat, l'école apparaît comme moyen de production à l'image de ce qu'était le foncier dans le cadre de la production agraire. A un diplôme élevé correspond un emploi qualifié et par conséquent un revenu élevé. Ainsi, on ferme généralement les yeux sur la prise de l'âge des jeunes en cursus scolaires. Étant, pour la plupart des cas, sans emploi et à la charge des parents, élèves et étudiants restent de ce fait considérés comme n'étant pas prêts pour le mariage; ceci indépendamment de leur âge. Bien que cette variable

soit incontournable, la définition de l'âge idéal au mariage aujourd'hui apparaît telle une énigme comme indique la distribution de la population enquêtée à ce sujet.

Tableau 13: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et la perception de l'âge idéal au mariage

Modalités Âge idéal	Situation matrimoniale				TOTAL	
	Célibataires		Mariés		Eff	%
	Eff	%	Eff	%		
< 20 ans	1	0,7	5	2,3	6	1,7
20 à 24 ans	16	10,9	25	11,7	41	11,4
25 à 29 ans	76	51,7	113	53,1	189	52,5
30 à 34 ans	37	25,2	60	28,2	97	26,9
35 à 39 ans	16	10,9	8	3,8	24	6,7
40 ans et plus	1	0,7	2	0,9	3	0,8
Total	147	100	213	100	360	100

Source: Données d'enquête, 2014.

Pour une bonne partie de la population considérée (52,5%), l'âge qui convient le mieux pour le mariage d'un jeune aujourd'hui se situe entre 25 et 29 ans. Cette proportion est plus importante chez les mariés (53,1%) que chez les célibataires (51,7%), probablement en raison de leur expérience de ce qu'implique le mariage. Par contre, les célibataires (10,9%) plus que les mariés (3,8%) considèrent que l'âge idéal au mariage se situerait entre 35 et 39 ans. Comme on peut le constater, le critère âge occupe encore une place dans l'appréciation de la nubilité, mais ne suffit plus pour l'apprécier.

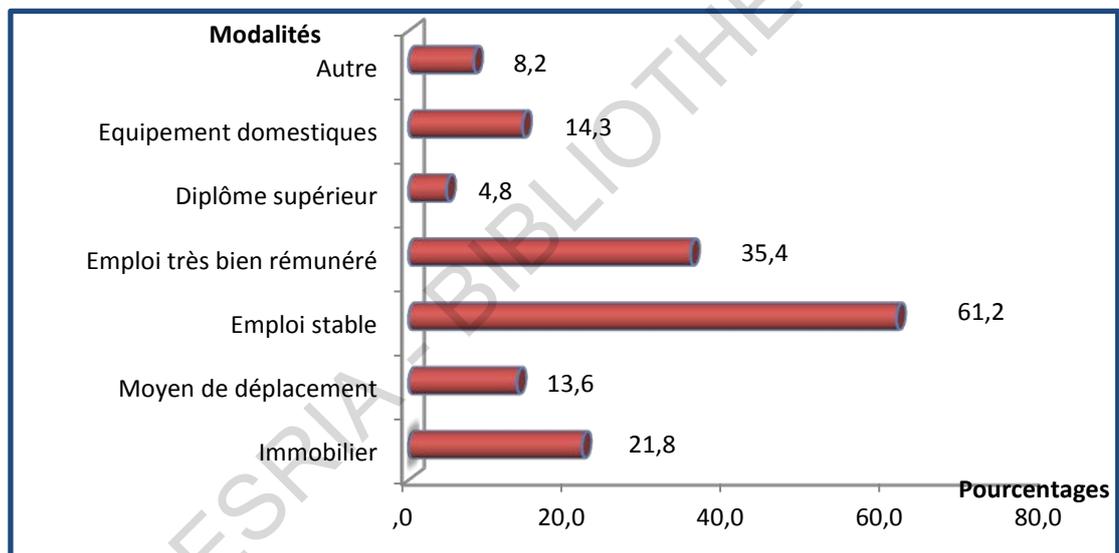
On lui associe volontiers l'exercice d'un emploi comme une nécessité pour la survie du couple. Cette vision de la nubilité est elle-même motivée par le caractère des charges qu'induit la vie matrimoniale, notamment dans le contexte actuel marqué par l'individualisme. Les acteurs sont de plus en plus sensibles aux difficultés qu'éprouvent les couples constitués, notamment pour couvrir les charges courantes du foyer: alimentation, santé, éducation, eau, électricité, déplacement, etc. Non seulement tous ces besoins nécessaires à une vie de couple en milieu urbain ont un coût, mais ils connaissent une inflation récurrente. D'où l'idée de revenu consistant qui apparaît en filigrane dans la considération de la nubilité. C'est ce qu'illustrent les propos suivant :

« De nos jours, c'est plus une question de moyens. Le monde a vraiment changé et les choses deviennent de plus en plus chères. Avant, il était facile à un enfant de marcher nu sans caleçon, ni chaussure, mais voyez aujourd'hui. On payait

combien comme écolage, à peine 500 francs, mais aujourd'hui, pour mes deux enfants, je paye 120 mille sans compter leurs fournitures scolaires et le manger. Leur santé est là aussi. Tout ça là, fait que l'âge seul ne suffit plus pour dire qu'on est prêt pour se marier. Mais il faut être capable de subvenir aux besoins de la famille » (Clément, 38 ans, marié).

Toutes ces considérations sont telles que, les pressions sociales sur le célibat, bien qu'elles soient encore une réalité, n'interviennent que tardivement. Dans le contexte urbain, c'est généralement lorsque l'âge devient préoccupant (c'est à dire-à-partir de 30 ans) que ces pressions sociales s'exercent réellement. La relativité de la définition de la nubilité dans ce contexte de crise laisse davantage de choix à l'individu pour se définir des objectifs à atteindre, des préalables, voir des conditions à réaliser avant l'entrée en mariage comme le montrez la figure ci-dessous :

Figure 5: Répartition des célibataires selon leurs attentes avant le mariage



Source: Données d'enquête, 2014.

Pour de nombreux célibataires, être nubile, c'est non seulement avoir l'âge légal au mariage, mais aussi réunir un minimum de conditions garantissant le bien-être de la future famille. Cependant, les objectifs qu'ils comptent atteindre avant le mariage sont aussi nombreux que diversifiés. L'emploi y occupe la plus importante place. D'après l'enquête, 72,7% des mariés déclarent avoir délibérément attendu exercer un emploi avant de s'engager. Aujourd'hui, c'est 96,6% de célibataires qui pensent accéder à un emploi avant de se marier, dont 61,2% qui posent comme préalable, un emploi stable et 35,4% un emploi très bien rémunéré.

Tel que l'ont si bien souligné certains enquêtés, le monde a vraiment changé et avec lui les perceptions de la nubilité tant de la fille que du garçon. La considération de la nubilité ne

s'inscrit plus dans l'aboutissement d'un processus quelconque comme de par le passé, et dépend de moins en moins du seul critère âge. Mais la nubilité apparaît de plus en plus comme une réalité au carrefour de multiples considérations, associant nécessité à la responsabilité. Si, en définitive, c'est l'âge et le revenu qui participent à la construction de la perception sociale de la nubilité, il va de soi que le célibat prolongé devienne la règle dans le contexte actuel de crises économiques.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE SIXIÈME :
MARIAGE TARDIF, DES LOGIQUES AUX IMPLICATIONS
SOCIALES DU PHÉNOMÈNE

Le chapitre précédent a permis de montrer la dynamique conjoncturelle dans laquelle a émergé le phénomène de l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes et son impact sur les changements de mentalité face à la nuptialité. S'il est vrai que le contexte créé par les nombreuses crises a favorisé l'émergence du phénomène, il est aussi vrai que cette analyse globalisante occulte d'autres réalités empiriques qui engagent, dans une certaine mesure, des logiques et responsabilités individuelles. Le présent chapitre vise à approfondir l'analyse en interrogeant, au-delà des influences des différents facteurs, les choix stratégiques des acteurs qui contribuent plus directement à l'expérience du phénomène.

Même s'il apparaît difficile de répertorier, de manière exhaustive, toutes les raisons qui poussent les individus à subir ou à opter pour le mariage tardif, au regard de la complexité des contextes ayant conduit à la mutation de la nuptialité en général, l'analyse de contenu des discours produits permettent néanmoins d'indexer un certain nombre de réalités et de vécus. L'urbanisation grandissante, en s'accompagnant d'un affaiblissement des contraintes culturelles en ville, crée de nouveaux modes de vie. L'accès limité aux conditions de réalisation des objectifs d'intégration pousse les jeunes à multiplier des stratégies de sortie. La précarité de conditions et la cherté de la vie engendrent une sorte de mercantilisme dans les relations interpersonnelles et une surenchère dans les processus de mariage. Dans la même logique, la poursuite de grands diplômes participe à la recherche de l'autonomie dans un contexte de crise socioéconomique et financière. Toutes ces réalités sont analysées dans les paragraphes qui suivent en montrant leur rapport au phénomène de l'avancée de l'âge au premier mariage.

I. Mariage tardif, une conséquence de la conjoncture socioéconomique

L'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes, qui tend à devenir le dénominateur commun des sociétés actuelles, repose sur une multiplicité de facteurs. Au Togo, son ampleur intervient, en particulier, dans un contexte marqué par une succession de crises socioéconomiques qui ont impacté relativement toutes les composantes de la vie sociale. L'institution familiale se trouve affectée dans ses capacités à assurer le suivi-accompagnement intégral des progénitures vers leur intégration et une ascension sociale. Appelés désormais à prendre leur destin en mains, les jeunes apparaissent, cependant, fragilisés par la précarité de l'emploi, le mercantilisme de la ville et surtout la surenchère qui se développe dans les processus de mariage. Tels des affluents, toutes ces réalités

finissent par grossir le fleuve des difficultés, conduisant les jeunes à observer un repli face au mariage.

1.1. Effritement du lien social et amoindrissement du rôle de la famille

La famille en tant qu'institution est longtemps perçue comme l'agent par excellence de socialisation des individus. À ce titre, elle a pour mission de veiller non seulement au bien-être de ceux-ci, mais aussi d'accompagner leur intégration sociale. Dans les conditions normales, l'institution familiale garantit aux enfants une bonne éducation et une inscription dans des rôles sociaux, notamment à travers la prescience et l'action des parents. Cependant, les réalités de la vie urbaine sont telles qu'elles éprouvent l'institution notamment dans ses capacités à répondre, en tout point de vue, aux attentes des individus qu'elle produit. La défaillance de la cellule familiale de cette responsabilité et les nombreux manquements à ses obligations se répercutent indirectement sur la vie des individus qu'elle est censée accompagner vers la maturité sociale et économique.

Le milieu urbain est marqué par une discordance des attitudes et conduites des individus en rapport avec les normes sociales traditionnelles. Dans bien de cas, les origines lointaines de ces inconduites juvéniles remontent à un déficit d'éducation familiale dont les parents sont les premiers responsables. La multiplication des occupations en ville, le temps d'absence relativement long des parents au domicile familial pour raison de travail, et surtout le contact des enfants avec un environnement urbain en perte de moralité sont autant de situations qui fragilisent le processus de maturation des progénitures. Obnubilés par les événements et la lutte pour la satisfaction des besoins élémentaires dans un contexte de pénurie, les parents disposent à peine de temps nécessaire pour l'éducation de leurs enfants à la vie matrimoniale. Tout ce qu'on en peut en déduire est que « *les parents qui vivent ensemble connaissent beaucoup trop de problèmes pour qu'ils aient du temps à consacrer à l'éducation matrimoniale de leurs enfants, encore moins les accompagner matériellement* » Père Albert, 47 ans.

Cette situation est d'autant plus déplorable lorsque les parents ne vivent pas ensemble sous un même toit, sont veufs ou divorcés. L'éducation des enfants est alors bâclée et le processus de leur intégration laissé à leurs soins. Cette réalité qui correspond à la situation de beaucoup de jeunes citadins les conduit à développer des comportements excentriques. Perplexes et exposés, nombreux sont ces jeunes qui bénéficient, bien plus souvent, d'une éducation dite de la rue où l'influence des pairs reste déterminante dans leur vision du

monde. L'accès aux médias et à l'internet notamment consacre leur rupture avec les mœurs et valeurs morales requises pour le parcours matrimonial.

Toutes ces réalités liées au déficit éducatif ont pour conséquence d'inscrire précocement les jeunes dans l'activité sexuelle. Ce faisant, ceux-ci s'exposent à une sorte de complaisance et éventuellement à une vie de frivolité, augmentant ainsi leurs chances de connaître un mariage tardif. Car, «les rapports sexuels sont plus fréquents avant le mariage chez les femmes qui se marient plus tardivement et qui résident en milieu urbain »Thiriart 1998 : 95).

À ce déficit de transmission des valeurs éducatives s'est ajoutée l'incapacité notoire de l'institution familiale à garantir l'accompagnement des jeunes générations vers l'intégration à la vie matrimoniale. La tendance au désengagement des géniteurs dans la nuptialité des descendants rompt avec les habitudes et affecte l'entrée en mariage. Dans la tradition des sociétés togolaises, la famille (parents, tantes, ou oncles, etc.) s'impliquait en amont comme en aval au processus du mariage des progénitures. Le père du jeune garçon ou sa mère assurait les devoirs envers la famille de la promise jusqu'à ce que, devenu majeur, le fils prenne la relève. Lorsque celui-ci venait à avoir l'âge pour le mariage, le père mettait les moyens de côté pour marier son fils ou du moins l'accompagner sous peine de perdre la face. Le suivi des progénitures dans le processus de leur mariage était donc perçu à la fois comme un devoir parental, mais aussi comme un honneur.

Considéré alors comme une affaire de famille et un prestige social, le mariage mobilisait tous les membres de la famille. Cette collégialité assurait un accompagnement social et financier aux éventuels prétendants au mariage; garantissant ainsi la réussite de l'évènement. Ce qui rendait le mariage moins « pénible » et le célibat prolongé marginal, voire inexistant. L'ampleur du phénomène de mariage tardif dans les milieux urbains est en partie tributaire de l'amoindrissement du rôle d'accompagnateur qu'a longtemps joué la famille. Selon l'enquête, les difficultés majeures qu'éprouvent les jeunes dans le processus de leur mariage s'expliquent en partie par le manque de soutien de leur famille (17,8%). Cette situation repose, non seulement sur une certaine précarité des conditions de vie, mais aussi des changements structurels qui affectent la famille urbaine.

L'une des mutations majeures qui ont caractérisé la démographie ces dernières décennies concerne l'atomisation de la famille urbaine africaine. À la famille nombreuse longtemps

prônée, succèdent de plus en plus des cellules familiales de taille relativement réduite à la relation père, mère et enfants. Certes, la grande famille n'a pas complètement disparu de la conscience, ni ce qu'elle représentait. Mais ce qui reste d'elle en réalité n'est que partage d'identité dont le patronyme reste le symbole fort. Tout porte à croire que « la famille traditionnelle a perdu une part de sa légitimité. Il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a que des individus » (Singly, 2010 : 10).

À la faveur des exigences financières de la vie urbaine et des nombreuses crises socioéconomiques récurrentes, la fameuse solidarité de la société africaine est sérieusement éprouvée. Il en résulte un repli de la cellule familiale qui se tourne désormais vers la poursuite des objectifs de survie de ses membres. La question qu'elle se pose n'est pas tant, comment marier ses fils, mais comment leur donner les moyens pour survivre à l'impitoyable rudesse de la vie urbaine.

Face à cette situation et confrontées à de multiples défis (éducation, emploi, etc.), les jeunes générations ont plus de mal que les plus anciennes à compter sur la famille pour leur intégration sociale par le mariage. L'on n'attend pas grand-chose des siens si ce n'est la reconnaissance d'appartenir à un ancêtre ou parent commun. La conscience collective des communautés traditionnelles s'affaiblissant, laisse sa place à une montée de l'individualisme. Tandis que ceux qui s'en sortent économiquement cherchent davantage à s'isoler, les autres membres de la grande famille multiplient des occasions pour raccorder les parties d'une relation qui s'implose.

Cet individualisme du milieu urbain, contrairement à la solidarité encore observable dans certaines communautés villageoises, ronge l'institution familiale et porte un coup à son édification. Cette différence entre le cadre urbain et le contexte de la campagne est bien perçue des jeunes qui estiment dans 69,45% de cas qu'ils serraient (déjà mariés ou mariés plus tôt) dans les conditions de la vie rurale où il est encore possible d'épouser une femme tout en vivant sous le toit de son père. De nos jours, rares sont les familles urbaines qui consentent héberger un fils et son épouse dans la maison familiale. C'est une réalité qui reste socialement perçue comme un aveu d'incapacité pour les conjoints. Lorsqu'ils ne sont pas expulsés, ils payent plus ou moins indirectement leur présence par la couverture des charges de la grande famille; ce qui explique que 14,16% de célibataires « endurcis » déclarent avoir plus de trois personnes en charge.

Sans conteste, l'institution familiale est en perte de vitesse. La famille est en train de manquer sa mission vis-à-vis de ses progénitures. La déchéance de l'importance de la cellule familiale dans l'intégration sociale des jeunes s'intègre à un processus général de mutation de la société. Pour Ezra Park (2004 : 181),

« Les écoles, les hôpitaux et tous les organismes d'aide et de service à l'individu, qui, une à une, ont pris la relève des fonctions autrefois remplies par la famille et le foyer, ont contribué indirectement à saper l'ancienne institution et à réduire son importance sociale ».

Certes, l'implication de la famille dans les processus du mariage reste encore requise, mais il ne s'agit en réalité que d'un accompagnement de façade. Dans la pratique, toutes les charges et dépenses relatives à l'organisation et la célébration du mariage reposent sur le budget des deux conjoints ou plus souvent de l'homme. Lorsqu'il a lieu, l'appui financier ou matériel prend l'allure d'une parade publique de cadeaux savamment enjolivés d'emballages comme pour dissimuler l'inconsistance du don. On se demande ce que contiennent ces enveloppes soigneusement fermées qui ne se donnent qu'en public et en aval à l'union. Quand même elles seraient remplies de billets de banque, elles ne changeraient en rien la situation des jeunes qui ont dû batailler seuls, et des années durant pour réunir les conditions de leur mariage. L'apport de la famille n'est qu'une intervention visant à préserver son image.

Par ses manquements, la famille se rend en partie responsable des changements du calendrier nuptial du milieu urbain. En ville, le processus d'éducation des jeunes à la vie sociale est compromis par la multiplicité des centres d'intérêts et de défis auxquels font face aussi bien les parents que les jeunes. Leur accompagnement à l'intégration à la vie matrimoniale est bradé. Les difficultés économiques qui sapent le moral collectif conduisent les citoyens à se recroqueviller dans un individualisme forcené. Les générations actuelles de jeunes (ne devant compter que sur soi) n'ont d'option que d'observer un repli stratégique par rapport à la question du mariage dans la mesure où leur condition économique et financière sape leurs capacités.

1.2. Précarité relative des conditions de vie des jeunes comme handicap au mariage

Depuis les processus de sa constitution jusqu'à la vie effective en couple, le mariage apparaît à la fois comme une question sociale et une question économique, particulièrement dans les conditions urbaines. De par sa nature et son fonctionnement, la vie matrimoniale requiert la disponibilité de ressources économiques pour sa survie. Une

bonne situation professionnelle et financière apparaît à ce titre, non seulement comme une nécessité, mais aussi comme une condition pour mettre la famille à l'abri du besoin. À la faveur de l'expérience quotidienne, de l'ouverture d'esprit et du niveau culturel particulièrement élevé qui caractérisent les villes, il existe de nos jours une prise de conscience générale qui conditionne l'entrée en mariage à l'exercice d'un emploi comme le souligne cet enquêteur :

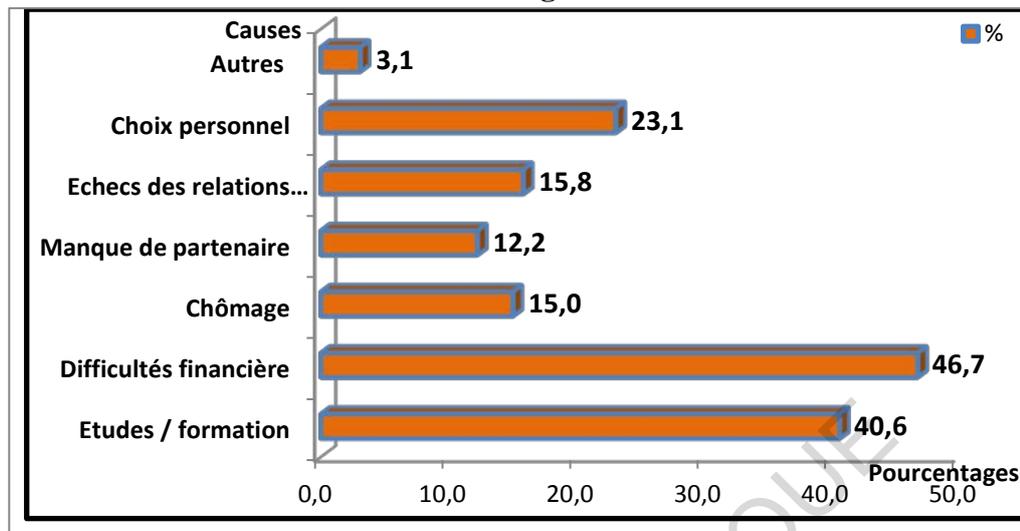
« Au Togo en général, le constat qui est fait, c'est que le Togolais accorde une importance à la vie matrimoniale. Mais avant ça, il s'impose un certain nombre de conditions pour arriver là-bas. Il se dit qu'avant de se marier, il faut avoir une bonne situation, c'est-à-dire qu'il faut avoir un bon emploi qui permet quand même d'assouvir ses besoins vitaux avant de penser au mariage. Dans l'ensemble, c'est rare de trouver un Togolais qui pense au mariage alors qu'il n'a rien. Je ne dirai pas que le mariage est basé sur le matériel, mais il faut quand même reconnaître qu'il y a un certain nombre de choses qui sont prises en compte pour qu'il y ait l'harmonie au sein du couple » Marie-Ange, 38 ans, Mariée.

Dans les faits, non seulement 61,2% des célibataires pensent avoir un travail avant de se marier, mais aussi 35,4% recherchent un travail très bien rémunéré avant de s'engager. Cette nouvelle mentalité se développe dans un contexte où les possibilités de réalisation des jeunes apparaissent limitées dans plusieurs domaines.

1.2.1. Chômage et difficulté financière des jeunes

La récession économique que le pays a connue depuis environ deux décennies (entre 1990 et 2010) a eu comme incidence le ralentissement de la croissance dans plusieurs secteurs de l'économie. Par conséquent, l'offre de l'emploi a connu une forte restriction face à une demande de plus en plus importante. Le taux de chômage passe de 16% en 1991 à 28% en 1998 (Banque Mondiale, 1998). Il atteindra 30% en 2006 selon les données de l'enquête QUIBB. Cette précarité de l'emploi affecte le bien-être social et compromet les capacités des jeunes à faire face à leur intégration socioprofessionnelle et matrimoniale. Les enquêteurs invoquent plusieurs facteurs socioéconomiques pour expliquer leur retard au mariage comme l'indique le graphique ci-dessous :

Figure 6: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de leur retard au mariage



Source: Données d'enquête, 2014.

Dans l'imaginaire collectif des Togolais, le mariage tardif des jeunes particulièrement dans les villes s'explique dans une large mesure par les effets consécutifs à la crise de l'emploi. Selon les résultats de notre enquête, environ 61,67% des enquêtés considèrent que leur retard au mariage est lié, en général, aux difficultés économiques. Le manque de moyens financiers (46,7%) qu'éprouvent les jeunes pour faire face aux défis matrimoniaux est alors invoqué pour expliquer le phénomène. En réalité, cette situation n'est que le corollaire du chômage (15%). Cette vision par les célibataires des causes du mariage tardif s'alimente de leur propre expérience.

La longue crise économique a eu comme effet non seulement de raréfier l'emploi, mais aussi de rendre le marché de travail très compétitif. Cette situation fait par conséquent des « victimes ». Les chômeurs se comptent par milliers et sont issus essentiellement des couches vulnérables de la population. Au moment de l'enquête, environs 19% des enquêtés vivent en chômage absolu, c'est-à-dire n'exerçaient aucune activité génératrice de revenus. La plupart de ceux qui considèrent le chômage comme cause de leur retard au mariage ont connu au moins cinq ans de chômage (soit 45,83% des enquêtés). Tout ceci a conduit à une dégradation de leurs conditions de vie.

Or, dans l'imaginaire des jeunes, le mariage est perçu principalement sous l'angle des charges qu'il entraîne plutôt que comme une source de complémentarité entre conjoints. Cette considération résulte souvent d'une vision prévisionniste des charges consécutives à

la vie en famille sur fond d'une lecture de la cherté de la vie urbaine. Le milieu urbain, apparaît très exigeant du point de vue financier et les processus de mariage n'y sont pas des moins onéreux. La vie matrimoniale exige des partenaires d'importants moyens financiers que la plupart des célibataires peinent à réunir.

Pour répondre à cette situation, la solution plausible consiste pour eux à retarder le plus longtemps leur mariage dans l'espoir de trouver du travail et éventuellement réunir les conditions nécessaires à la prise en charge d'une famille. Car, même si la participation de la femme aux charges du ménage n'est pas à négliger, dans la mentalité africaine, l'homme demeure principalement le « bread winner » pour la famille. Il a l'entière responsabilité de sa famille et la plupart des charges reposent sur lui. Censés donc supporter l'essentiel des coûts de la vie de couple, les hommes sont plus nombreux que les femmes à récuser le mariage par faute d'emploi. C'est ce qui ressort en substance des propos de cet enquêté :

« Le mariage tardif s'explique par le manque de moyens. Sinon, pourquoi ne pas se marier? En réalité, le mariage complète l'homme et la femme en ce sens que si tu es seul, c'est comme si tu n'avais que ta moitié. C'est pourquoi lorsqu'on a les moyens, on est tenté de se marier. Dans une certaine mesure on peut même dire que le retard des femmes au mariage est une conséquence de celui des hommes. Ils promettent un mariage qui est sans cesse reporté, faute de moyens » (Imam Bawa, Kara).

Cette relation entrevue par les enquêtés entre le contexte économique, l'emploi et la nuptialité est une réalité partagée. Nombre de chercheurs ont mis en exergue les rapports entre la santé économique qui se matérialise par la disponibilité des offres d'emplois de qualité et la survenue massive des mariages. Le « *marriage-boom* » des années 1950-60 est indissociable de la forte croissance économique des pays Latino-Américains pendant cette période, à en croire Cosio-Zavala, (1999 : 6-7). Pour lui,

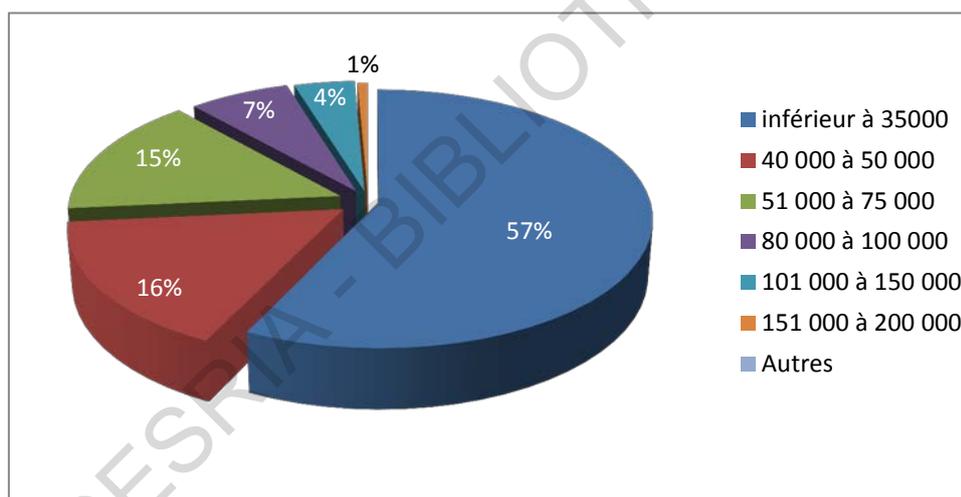
*« Ce sont les années des différents « miracles » économiques (brésilien, colombien, mexicain, vénézuélien), de l'expansion de l'emploi industriel et urbain et donc des possibilités de fonder un foyer dans de meilleures conditions, les jeunes trouvant plus tôt et plus facilement des moyens de subsistance dans le secteur moderne de l'économie. Les conditions du *marriage-boom* latino-américain sont d'ailleurs les mêmes que celles du *marriage-boom* des pays d'Europe et d'Amérique du Nord à la même époque : urbanisation rapide, croissance économique accélérée, abondance d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires, mobilité sociale ».*

L'auteur présente les entrées massives dans la vie matrimoniale comme une incidence directe du développement économique des pays considérés. L'amélioration des conditions d'insertion socioprofessionnelle consécutive à un environnement économique florissant facilite l'entrée en masse des jeunes en mariage. Par analogie, il ne serait pas absurde de

déduire vraisemblablement que les difficultés économiques défavorables que connaît le Togo, depuis quelques années, expliquent en partie le piétinement des jeunes togolais face à l'entrée en mariage. Quelques chiffres issus de l'enquête de terrain permettent d'accorder une évidence à cette réalité.

En effet, si l'emploi apparaît décisif pour le mariage et le chômage, un handicap, c'est bien à partir des statistiques portant sur la génération des mariés que l'on tire la confirmation. En considérant les données de l'enquête, on réalise que seulement 3,8% se sont mariés tout en étant chômeur ou en formation (11,3%). Par contre, 82,62% des mariés exerçaient un emploi avant de s'engager. Or, dans la catégorie des célibataires, seulement 59,36% ont déjà un emploi. Mais pour la plupart de temps, il ne s'agit que d'emplois précaires avec des revenus faibles comme l'indique ce graphique :

Figure 7: Répartition des célibataires selon leur revenu mensuel



Source: Données d'enquête, 2014.

On constate d'une manière générale que les non-mariés ont des revenus très bas dans la mesure où 57% ont un revenu mensuel inférieur ou égal à 35 mille francs. De plus, les célibataires sont aujourd'hui plus nombreux à avoir un revenu inférieur ou égal à 50 mille (soit 73,46%) que les mariés au moment de leur union (70,42%). Si donc 73,47% de célibataires ont un revenu mensuel inférieur ou égal à 50 mille francs, on réalise combien il est difficile de pouvoir subvenir aux besoins d'une famille en toute responsabilité. Dans ces conditions, il leur faudra compter de nombreuses années d'économies nécessaires à l'organisation et à la célébration d'un mariage en ville. Toutes ces raisons expliquent le fait que, même gagnant leur premier emploi à 29 ans (63,3%), environ 39,25% des mariés ont

cumulé plus de 5 ans de travail avant de s'engager. Car, plus de trois quarts (soit 76,1%) des enquêtés vivant en couple se sont mariés entre 30 et 34 ans. Cette précarité économique et financière des jeunes amenuise leur capacité d'accès à un logement de plus en plus coûteux.

1.2.2. Accès limité des jeunes aux conditions de logement

Le logement et les conditions d'accès constituent un problème de taille dans bien de villes d'Afrique. La vie urbaine est marquée par une inégalité d'accès au logement pour plusieurs raisons liées quelque peu à la constitution même de la population urbaine. Elle provient majoritairement de l'exode rural. À la faveur des crises économiques, les principales villes ont enregistré des flux importants de migrants en provenance des campagnes où l'indice de pauvreté était plus important. À Lomé comme à Kara, une importante partie de la population de jeunes est venue d'«ailleurs» à la recherche d'un cadre d'étude, du travail ou attiré tout simplement par les mirages de la ville. Cette situation concerne 37% de mariés contre 19,7% de célibataires. Malgré le désir prononcé du Togolais à se bâtir une maison, une importante fraction de la population n'a pas construit de maison et vit donc en location. Cette volonté est hypothéquée par les revenus généralement faibles et la surenchère qui a cour dans le domaine du foncier au Togo.

Tous ces facteurs ont contribué à l'ampleur du problème de logement non seulement pour les célibataires, mais de façon générale dans la population en milieu urbain. Une bonne partie de cette population vivant en location n'arrive parfois à construire que vers la fin de leur carrière. Tout ceci explique que les parents de la plupart des célibataires endurcis (63,3%) n'ont pas de maison en ville. Cette situation des parents vis-à-vis de l'immobilier n'est pas sans incidence sur les descendants, notamment sur le calendrier nuptial des garçons. Car, à en croire Thiriat (1998), les jeunes dont les parents ont une ou plusieurs maisons en ville se marient plus vite que d'autres, en raison des avantages liés à leur intégration. Avoir un toit gratuitement en ville, constituerait un souci de moins. C'est aussi de l'argent épargné et un avantage certain sur les autres.

Certes, au moment de l'enquête, 37,4% des célibataires vivaient encore chez leurs parents où ils n'ont généralement qu'une pièce. Ils sont loin de profiter de cette situation pour se marier pour deux raisons. Dans les milieux urbains, rares sont les familles qui acceptent cohabiter avec la famille de leur fils sous un même toit. Socialement cette situation est perçue comme un aveu d'incapacité. Elle est le plus souvent source de mésentente entre les

jeunes conjoints à cause de l'interférence des parents dans les affaires du couple. Non seulement cette situation n'honore pas les hommes, elle n'est non plus souhaitée par les femmes. Une certaine perception notamment des jeunes femmes, l'assimile à un manque de responsabilité de la part de ces personnes relativement avancées en âge. C'est ce que traduit l'indignation de cette enquêtée :

« Il est encore dans la maison familiale à 40 ans. Qu'est-ce qui peut me motiver? C'est un frein pour moi. Or, je me trouve trop petite pour lui dire de quitter cette maison. Moi, je ne m'intéresse pas à ceux qui comptent sur les biens de leurs parents. Je les trouve carrés dans la tête. A son âge, il peut au moins se louer, ne serait-ce qu'une chambre salon. Vivre encore chez tes parents dans une pièce, moi je ne peux pas oser me laisser tomber grosse de ce monsieur pour pouvoir lui faire plaisir » Reine, 30 ans, Célibataire.

Or, en l'absence de réglementation du secteur, les conditions de location de chambre ne sont pas souvent à la bourse des jeunes. À Lomé par exemple, la redevance mensuelle varie selon la taille du local et le quartier qui l'abrite. En général, il faut déboursier mensuellement entre 10 et 15 mille francs pour une chambre, 15 et 25 mille pour une chambre salon, et à partir de 25 mille pour deux chambres salon. À cela s'ajoute la garantie communément appelée « Avance sur loyer », qui elle aussi varie non seulement selon le montant de la mensualité, mais aussi des humeurs du propriétaire du local. Dans ces conditions, il n'est pas rare de rencontrer des garanties de deux ans, voir plus. Il convient aussi de compter avec les frais de commission des démarcheurs ainsi que les factures d'eau et d'électricité sans oublier les besoins vitaux que l'on devra supporter.

Tout ceci devient particulièrement pesant pour une jeunesse en proie aux difficultés financières (selon 43,7% des enquêtés). Même si la plus part des célibataires étaient en location au moment de l'enquête (54,4%), leur marge de manœuvre est restée limitée. Plus de trois quarts des célibataires vivent dans des pièces contre seulement 17,7% dans des chambres salon, requises comme acceptables pour une vie de couple.

En définitive, l'analyse des conditions économiques et financières des enquêtés révèle une situation de précarité qui constitue pour la plupart un handicap au mariage. Évidemment, la paupérisation de la population, engendrée par la longue crise socioéconomique des deux dernières décennies, a eu raison du calendrier nuptial dans les villes togolaises. Redoutant leurs capacités (financières) à assumer leurs responsabilités conjugales, les jeunes optent pour un repli stratégique par rapport au mariage. Ainsi sensibilisés par cet environnement conjoncturel, ils n'hésitent pas à en tenir compte, même dans le choix de leur conjoint.

1.2.3. Choix du conjoint sous l'influence du capital socioéconomique

Plusieurs citèrent participent aux choix du conjoint comme entre autres la beauté physique, le sentiment amoureux, la filiation identitaire, etc. Nous n'avons pas l'intention de faire la recension de toutes les considérations qui poussent un individu à vouloir former un couple avec un autre. Cependant, l'importance grandissante que prend le statut social dans les critères de choix du conjoint et son impact sur les processus matrimoniaux nécessitent un examen du sujet. Le statut social intègre volontiers la classe sociale d'appartenance et la dotation de l'individu en capital économique ou financier. La première se réfère à l'origine sociale de l'individu alors que la seconde fait appel à la fortune individuelle acquise ou héritée.

Contrairement aux générations passées, les hommes tout comme les femmes jouissent d'une liberté relative en matière de choix de leur conjoint. En raison des difficultés qu'ils éprouvent ou des ambitions qui les animent, ils sont plus attentifs à la fortune du prétendant bien plus que les générations anciennes. Dans les villes, les hommes cherchent à épouser les femmes aisées et vice versa. L'aisance dont il est ici question peut être réelle ou expectative. De préférence, les jeunes sont plus favorables aux prétendants qui sont capables de répondre à leurs besoins présents. Payer le loyer, pourvoir régulièrement l'argent de poche, faire de temps en temps un tour dans les magasins de prêt-à-porter, faire des clins d'œil généreux aux futurs beaux-parents, aller en boîte sont autant d'attentes qui alimentent les relations entre amants.

Cependant, tout le monde n'est pas en mesure de satisfaire à de telles exigences avec la même efficacité. Pour cette raison les prétendants s'attèlent aux signes extérieurs qui les trompent le moins. Les plus timides espèrent trouver quelqu'un (une) qui exerce un emploi bien rémunéré, habite une belle maison et qui a une voiture ou du moins une belle moto. Les plus actifs(ves) vont à la recherche de ce(cette) partenaire idéal(e) que l'on veut plein(e) d'affection et d'érotisme de surcroît comme le souligne cette enquêtée : « *En dehors de l'argent, il faut que la personne sache bien faire l'amour, parce que ça accroche les filles. Car aucune fille n'acceptera passer des nuits à contempler le toit de sa chambre* », précise Léa (30 ans, célibataire).

Mais dans un environnement marqué par une récession économique et une restriction corrélative des offres d'emploi, les désirs des uns et des autres pour un partenaire nanti en viennent si souvent à manquer de satisfaction. Lorsqu'il s'est avéré difficile de conquérir le

cœur d'un amant correspondent à cet « idéal type » ou à faire prospérer une relation du genre, c'est alors que l'on est amené à explorer la piste de la fortune expectative. À défaut d'un « *homme prêt-à-porter*⁴⁸ », on fait allégeance à ceux qui ont plus de chance de réussir, c'est-à-dire ceux dont la situation présente augure une probable ascension socioéconomique. Dans ce sens, on préférera un diplômé à un artisan, un commerçant à un ouvrier, etc. Autrement dit, les femmes plus que les hommes misent sur la probabilité qu'ont certaines catégories de personnes à réussir socialement leur vie. « *Moi, je préfère attendre au lieu de me jeter au bras de n'importe quel benêt* », disent encore nombre de célibataires obstinés par le capital culturel.

Évidemment, la plateforme dans laquelle s'opère l'appariement des conjoints se révèle concurrentielle et très sélective comme le souligne Bozon (2006 : 12) :

« Sur le marché du mariage, les partenaires les mieux dotés en capital culturel, économique, social sont aussi les plus demandés. Or, ces perles rares échoient logiquement à celles et ceux qui peuvent se prévaloir d'une " dot " équivalente. Traditionnellement, le statut socio-économique affecte davantage les préférences des femmes que celles des hommes ».

Si en France c'est par un choix délibéré que des femmes préfèrent pour conjoint un homme à lunettes comme signe extérieur d'intellectualisme ou d'appartenance à une certaine classe sociale, au Togo c'est plutôt un sujet d'éducation pour les jeunes. Combien de fois les jeunes hommes ne sont-ils pas exhortés à se consacrer à leurs études, dont l'issue, leur réserve des femmes, les meilleures. Et, aux jeunes filles, l'on dit plus souvent qu'elles auront plus de chance à épouser un homme de « bien ». Car, ce sont généralement les intellectuels qui habitent les belles maisons de la capitale, conduisent les meilleures voitures, bref mènent une vie somptueuse. C'est donc cette réalité qui incite au prestige à épouser un intellectuel.

Cette réalité liée à la préférence pour les intellectuels n'est pas toujours partagée comme en témoignent ces propos de Clarisse, 30 ans : « *Intellectuel ! Intellectuel ! Il y en a tellement aujourd'hui que ça ne signifie plus rien pour les gens. C'est ce dont la personne est capable qui intéresse plus* ». Or, tout le monde n'a pas les moyens d'être éligible. L'intérêt pour cette capacité qui n'est autre que financière s'érige malencontreusement en une culture urbaine et tend à brouiller l'horizon des relations entre prétendants.

⁴⁸ C'est une expression courante utilisée par les jeunes pour désigner un homme ou une femme qui, par ses moyens financiers et matériels serait à même de donner à son conjoint les meilleures conditions de vie de couple : logement, moyen de déplacement, argent, amour, etc.

1.3. Matérialisme urbain et mercantilisme sexuel des jeunes citadins

Le développement spectaculaire que le monde a connu depuis le XIX^e siècle a entraîné avec lui l'aiguïsement d'un appétit général pour la consommation dont la ville reste le premier point d'ancrage. Incontestable, la ville est le milieu le plus exigeant du point de vue économique et financier. Cette exigence croît généralement avec le niveau de l'urbanisation et les transformations structurelles de l'économie, notamment des modes de production.

Contrairement à la campagne, la ville est caractérisée par une multiplicité de besoins et des charges particulièrement élevées. La vie urbaine nécessite alors des citadins une bourse qui soit à la hauteur du niveau de vie moyen. Cependant, les incidences de la précarité financière sont telles qu'une bonne fraction de la population peine à vivre décemment. Les revenus moyens, largement en deçà des contraintes économiques, les citadins supportent mal la cherté relative de la vie qui a cours dans la plus part des villes africaines. Cette situation induit chez ceux-ci une mentalité que l'on pourrait qualifier de matérialiste, voire de capitaliste dans la mesure où les acteurs cherchent à tout monnayer. Le développement d'une telle psychologie n'est pas sans influence sur les relations interpersonnelles, notamment sur les rapports de sexe. Le matérialisme du milieu urbain et à fortiori l'introduction d'une sorte de capitalisme dans les relations entre hommes et femmes contribuent dans une certaine mesure à brouiller l'horizon des processus matrimoniaux.

Lorsqu'il oppose communauté et société, Durkheim (1998) était particulièrement sensible à leurs motivations. Pour lui, les rapports interpersonnels restent principalement déterminés par la recherche d'intérêts. Si donc sa prédiction de l'avènement d'une société de plus en plus intéressée semble se réaliser, c'est bien plus dans les contextes urbains actuels qu'elle trouve sa justification. Les nouvelles habitudes urbaines s'apparentent à un capitalisme social où des acteurs, à la manière des entrepreneurs, s'adonnent librement à des tractations de façon à tirer des bénéfices. Aux libéralités des communautés anciennes succède le développement d'une mentalité et de pratiques qui occultent la générosité et la gratuité au profit d'intérêts pécuniaires. Étant devenue la principale préoccupation des citadins togolais, la bataille pour la survie tend à prendre le pas sur des considérations conservatrices d'une certaine idéologie sociale. On y enregistre de plus en plus de contradictions et de comportements déviants, ou du moins en rupture avec la morale de la conscience collective.

Le « *matérialisme sexuel* », qui consiste pour les jeunes à chercher du profit par échange du plaisir sexuel ou de relation sentimentale plus ou moins durable, est une pratique en vogue en milieu urbain togolais. « *Si un homme m'appelait tout de suite pour coucher avec moi et me donner deux milles francs, pensez-vous que je vais refuser?* » s'interroge Pélagie, 42 ans. L'évidence de la réponse à cette question traduit bien la décadence des mœurs. En situation de précarité financière exacerbée par la crise de l'emploi et la faiblesse des revenus, nombre de jeunes tablent sur les relations sexuelles, soit pour trouver un emploi, soit pour s'assurer le pain quotidien ou encore s'épanouir des contraintes financières. Il s'instaure alors une sorte de « *clientélisme sexuel* » où le sexe et les relations de sexe sont vus comme atouts pour toute fin utile.

Le déséquilibre entre pouvoir d'achat et le coût de la vie urbaine est aussi à l'origine d'une perception utilitariste des relations de sexe qui sont alors perçues, généralement par les femmes, comme de potentielles sources d'amélioration de leurs conditions de vie. Il en résulte des attentes énormes vis-à-vis des partenaires sexuels. Les femmes espèrent croiser un « *prince charment* » qui a un emploi décent, une situation financière acceptable dans le but de combler leur vide économique et financier. « *Moi je ne fais rien, mais je ne vais jamais épouser un chômeur* » déclare Reine, 30 ans. Or ces hommes encore libres de tout engagement matrimonial deviennent rares. À défaut, on préfère au moins celui dont la situation actuelle présage une réussite sociale dans un futur proche. Les hommes de leur côté cherchent à épouser, au moins, des femmes qui ne dépendraient pas exclusivement des revenus des maris. Une telle mentalité conduit par conséquent les individus à voir souvent leurs relations amoureuses comme provisoires, et donc prêts à les dissoudre au profit de nouvelles relations plus avantageuses. L'histoire de Tindi illustre bien cette légèreté empreinte de matérialisme qui handicape le processus d'entrée en mariage. L'enquêté raconte :

« Ma situation actuelle est liée aux échecs que j'ai connus dans mes relations. Quand j'étais au collège à Niamtougou, je connaissais déjà le sexe. J'avais une copine qui, un jour, est partie en aventure. Et elle est revenue se marier à quelqu'un d'autre. Quand j'étais avec elle, ce n'était pas pour me marier, en tout cas. C'est le hasard de la nature qui avait bien fait les choses...Lorsque je suis arrivé ici, j'ai eu d'autres relations. Un jour, ma tante paternelle m'a appelé et m'a demandé pourquoi j'étais comme cela sans chercher à me marier. Je lui ai expliqué et elle m'a dit qu'elle va me donner une femme. C'était sa propre fille. J'étais ici très bien avec elle quand un de ces jours elle décide, elle aussi, qu'elle va à Lomé, parce que Sokodé est un gros village. Moi, j'ai mon travail ici. Elle et ses parents m'ont proposé que j'abandonne mon travail pour aller trouver un autre là à Lomé. J'ai dit non. J'en ai parlé à ma directrice

d'école et elle m'a dit de la faire venir pour qu'on lui trouve une place où elle va vendre dans la cantine scolaire. Elle a refusé. C'est ce qui m'a découragé... Après elle, j'en ai eu d'autres qui ne voulaient vraiment pas le mariage. Elles ne sont pas sérieuses, en ce sens que je les vois, elles ont plusieurs partenaires. Elles ne sont pas fidèles. Elles viennent chez moi, elles prennent ce que j'ai. Elles vont, elles bouffent avec celui qui est leur amant véritable. J'en ai fait l'expérience avec trois filles de ce genre. Les trois dernières expériences ont duré beaucoup d'années. Souvent, quand il y a une rupture, ça me marque à telle enseigne que je mets beaucoup de temps avant de me décider de recommencer une relation. Parfois, je me dis qu'il ne faut plus m'engager » (Tindi, 45 ans, Célibataire).

En dépit de sa déception, Tindi se refuse de durcir dans le célibat. Cependant, les rebondissements des événements n'ont toujours pas joué en sa faveur malgré sont ardent désir de fonder un foyer. Il poursuit :

« Aujourd'hui, j'entretiens une nouvelle relation avec une fille. Elle a fait la classe de 3^e. C'est une commerçante d'environ 25 ans. Je ne sais pas si elle va accepter à la fin ou bien elle va partir. Je lui ai parlé du mariage. Pour elle, c'est comme l'idée est déjà acquise. Elle ne veut pas que j'aille chez elle à la maison. La réalité est qu'elle a d'autres amants qu'elle prend pour ses frères. Et pourtant, elle a tous les avantages avec moi. Chaque fois que je vais chez elle, c'est pour lui donner de l'argent. L'année passée, elle m'a demandé 50 mille francs pour qu'elle puisse faire le commerce, sinon, elle va partir en aventure, soit à Lomé, soit au Ghana chez ses frères où elle finira par se marier. Moi qui voulais me marier, je suis allé emprunter cet argent pour lui en donner. Puis, elle est partie au Bénin. À son retour, je suis allé chez elle la manquer. Elle m'a fait savoir qu'elle n'est plus à Sokodé, mais à Kemeny, un village pas loin d'ici. J'ai continué par croire qu'elle y était, jusqu'à ce que j'apprenne récemment qu'elle est plutôt à Lomé... Sa mère me connaît. Son père est plus méfiant. En novembre, j'ai voulu apporter la dot. Je lui ai dit cela pour qu'elle aille dire à ses parents, mais elle ne l'a pas fait. Elle revient me dire qu'avant d'apporter la dot, je devrais lui donner de l'argent pour acheter une glacière qui coûtait 12 mille francs. Elle m'a même demandé de lui acheter une moto avant qu'elle n'entre dans le foyer. Ce n'est rien, mais moi je n'ai plus fait parce que je ne comprends plus rien de son attitude. J'ai dit, je n'en peux plus. Tout récemment, elle est définitivement partie avec toute sa famille pour vivre à Lomé. C'est tout ça là qui fait que jusqu'ici je suis encore là comme ça. Bien que découragé, je continue quand même par chercher » (Tindi, 45 ans, Célibataire).

Ils sont aujourd'hui très nombreux, ces "Tindi" (masculins comme féminins) à vivre des expériences du genre qui entravent leur entrée en mariage. Le travestissement des relations amoureuses et surtout l'instrumentalisation du sexe à des fins économiques et financières agissent à la manière d'un véritable fléau de société qui gangrène la stabilité des relations et l'évolution vers la vie matrimoniale. La pratique de relations amoureuses concomitantes participe non seulement de la logique d'une certaine luxure et d'érotisme, mais aussi de stratégie de survie.

Le développement du phénomène de « *grotto* » (qui consiste pour les personnes économiquement nanties de disposer à volonté des services sexuels des jeunes filles contre de l'argent et des promesses démagogiques de mariage) en est une consécration. « Ces jeunes filles semblent ne reculer devant rien pour séduire ces hommes d'âge mûr et notamment ceux jouissant de revenus confortables. Le besoin d'« *être à la page* » occupant une place importante chez ces jeunes filles » (Gnane, 2014 : 322). Sans surprise, un des lourds tributs que payent les « victimes » de cette pratique n'est qu'exploitation et déception d'un célibat qui se prolonge au gré des espoirs perdus.

L'incertitude pour les relations amoureuses d'aboutir à une union conjugale devient grande. Cette incertitude alimente des trahisons et des déceptions décriées à tort ou à raison par nombre de célibataires de longue durée. Aujourd'hui, le « marché matrimonial » est devenu tel que personne n'est en mesure de dire exactement « *qui joue à quel jeu* », c'est-à-dire de déterminer exactement les vraies intentions de son partenaire. Le processus vers le mariage apparaît alors comme une énigme ou une équation à plusieurs inconnus et le mariage, un trophée qui n'est ni à arracher ni à offrir. La survenue d'une union devenant plus aléatoire, expose les individus acteurs à une tardive entrée en union matrimoniale et à fortiori à un célibat définitif lié en partie à la cherté des processus matrimoniaux.

1.4. Surenchère dans les processus de mariage : de la nécessité à la victimisation

La vie urbaine connaît une inflation telle que le processus de mariage s'assume à prix d'argent. Dans les conditions actuelles, il serait impensable de s'imaginer un processus normal de mariage qui déroge à la règle des dépenses inductives. Les nombreuses bifurcations qui meublent les parcours vers la constitution de couples font du mariage un évènement coûteux. Pour cette raison, la société urbaine tend à devenir plus sensible à la capacité financière de l'homme en raison des attentes sociales et des devoirs qui lui incombent mieux qu'à la femme.

Depuis les premières rencontres des prétendants s'établit un système social d'échange entre eux qui « oblige » généralement l'homme à démontrer sa générosité non seulement envers l'aimée, mais parfois aussi envers les parents de cette dernière. De ces échanges informels à l'organisation du mariage, en passant par le paiement de la dot et les fiançailles, le processus de mariage mobilise des capitaux relativement importants. Le caractère particulièrement onéreux du mariage urbain repose en réalité sur une surenchère qui sape l'accès de nombre de jeunes à la vie matrimoniale. Si donc les autres étapes de ce processus

apparaissent peu contraignantes et soumises au gré des prétendants, la dot reste incontournable pour tout parcours matrimonial normal. C'est donc le point d'ancrage qui permet d'illustrer la réalité de la surenchère qui se pratique dans les processus de mariage. Les statistiques du tableau qui suit permettent d'étayer l'ampleur de cette pratique sociale.

Tableau 14: Répartition des mariés selon le niveau des dépenses de la dot

Niveau des dépenses	Effectifs	Pourcentage
< 50 000 francs	39	18,3
50 000 à 100 000 francs	54	25,4
101 000 à 200 000 francs	43	20,2
201 000 à 300 000 francs	28	13,1
301 000 à 500 000 francs	29	13,6
501 000 à 1 000 000 francs	18	8,5
1 001 000 de francs et plus	2	0,9
Total	213	100

Source: Données d'enquête, 2014.

Les données de ce tableau deviennent plus significatives lorsqu'on tient compte exclusivement de l'avis des hommes, probablement à cause de la non-maîtrise par les femmes des dépenses effectuées pour la circonstance; étant donné que le paiement de la dot est un devoir d'hommes. Ces statistiques indiquent globalement que, rien que pour le paiement de la dot, plus de 36,15% de mariés ont déclaré avoir dépensé plus de 200 mille francs, soit une surenchère d'au moins 2000% par rapport à la norme officielle. Environ 9,4% des mariés ont subi ou fait une surenchère d'au moins 5000% dans le cadre du paiement de la dot. Dans les faits, seulement 18,3% des enquêtés ont déclaré avoir dépensé moins de 50 mille francs pour constituer le menu dotal.

La surenchère constatée de nos jours dans les processus de mariage et qui contraint nombre de jeunes à prendre du recul face à l'entrée en union, participe à plusieurs logiques qui combinent opportunisme et provisions d'un bien-être socioéconomique. Autrement dit, la surenchère dans les processus de mariage n'est pas toujours subie, mais elle est parfois voulue par certains acteurs comme une nécessité qui répond à une certaine objectivité. Sa pratique ne s'alimente plus à cette vision qui avait cours dans la tradition africaine faisant de la femme une force de production sociale (par sa fécondité) ou économique (par sa force de travail); nécessitant en conséquence une sorte de «compensation matrimoniale » pour sa

«prise en mariage». Mais la surenchère des processus des temps modernes repose sur des considérations d'ordre social ou personnel faites des désirs et d'ambitions.

En raison des difficultés financières, le mariage est perçu de moult manières par différentes couches sociales. La précarité économique « oblige » certains parents à voir les processus de mariage de leur fille comme une occasion pour se faire payer tous les efforts consentis pour élever leur fille. Certes, en aucun cas l'importance des biens exigés pour la dot ne signifie dans leur imagination la « vente » ou le prix d'acquisition de la femme, dans la mesure où cette vision est contraire aux droits humains et choque la morale. Mais c'est sans conteste le désir de tirer profit de la circonstance pour résoudre quelques besoins en attente qui anime parfois cette surenchère. Autrement dit, le paiement de ce qu'une certaine littérature nomme « compensation matrimoniale » apparaît parfois comme une opportunité d'enrichissement ostentatoire pour les parents d'une part, et la fille d'autre part. Bien de filles cherchent de nos jours à saisir l'occasion des processus de mariage pour rattraper leur déficit de dotation matérielle et financière. La demande d'une moto neuve ou d'une machine à coudre dans le menu de la dot ne participe en aucune manière à la logique du symbolisme de la dot. Pour cet enquêté,

«Si on demande beaucoup de choses pour la dot, ça dépend. C'est vrai qu'on a comme l'impression qu'on vend la femme, mais parfois c'est justifié. Certaines fois, c'est pour le bien de la fille. Il y a certains hommes, une fois qu'ils épousent la femme, ils ne prennent plus soin d'elle. Pour cette raison, certaines familles estiment qu'il faut demander beaucoup de choses à l'homme pour donner ça à la femme afin qu'elle puisse commencer une activité génératrice de revenus. Comme ça, elle ne va pas souffrir dans le foyer avant d'être autonome» (Dong, 51 ans, marié tardif).

Outre ces motivations tournées vers la recherche du bien-être de la fille ou de sa famille, la pratique de la surenchère dans le cadre du mariage participe aussi à une stratégie de marketing social. Les processus de mariage apparaissent pour une certaine élite intellectuelle ou économique comme une aubaine pour la promotion de leur personnalité. Issue généralement des milieux urbains où elle exerce dans les secteurs modernes de l'économie et animée par le désir d'affirmation d'une certaine aisance financière, cette élite est constamment à la quête de circonstances pour vendre son image. Les occasions de mariage sont le plus souvent réquisitionnées et mises au service de la recherche du prestige social. C'est un moyen d'expression de l'appartenance à une certaine classe sociale qui chercherait à impressionner et à s'affirmer notamment à travers l'observance de processus particulièrement onéreux. Pour la circonstance, on organise des festivités d'envergure

auxquelles sont conviés les ressortissants. Voici la composition de la dot payée par Armand, cadre de l'administration, pour une fille originaire de la préfecture des Lacs :

- 3 paires de pagnes super (d'une valeur de 45 à 55 mille francs l'une) ;
- 6 complets de pagnes hollandais (d'une valeur comprise entre 40 et 45 mille francs) ;
- 10 complets de pagnes phénix ;
- 5 foulards (classiques) de tête (d'environ 15 mille francs l'unité) ;
- 5 paires de chaussures ;
- 5 ensembles de bijoux comprenant boucles d'oreilles, les perles de cou, le bracelet et la montre ;
- 8 bouteilles de boissons fortes, dont le Gordon-Gin ;
- un casier de bouteilles de bière mélangées à des bouteilles de sucrerie ;
- une somme de 150 mille francs.

Les extravagances des pratiques de la dot s'alimentent aussi à des pratiques coutumières des clans. Certaines communautés ont des traditions particulières dans la composition du menu dotal qu'elles estiment convenable pour valoir une dot. Dans cette circonstance, chaque parent cherchant à préserver son honneur dans le clan, exige du prétendant une dot au moins équivalente à ce qui a été toujours fait. Dans ces conditions, il n'est pas exclu que l'on exige parfois plus ou procède à une sorte de simulation pour sauver la face comme en témoignent cet enquête :

« J'ai même vu des familles préparer la dot et la donner à leur futur beau fils de venir leur présenter ça pour demander la main de leur fille. Il y a eu beaucoup de cas comme ça. Tout dépend de la façon dont on vit avec leur fille. Souvent, c'est quand l'homme se plaint trop et dit que, voilà ce que j'ai alors que dans leur clan, ce n'est pas ça. Or le père de la fille a assisté à des cérémonies de présentation de dot dans le clan et sait ce qui est exigé. Mais il se fait que celui qui veut épouser sa fille est un homme bien, mais n'a pas ce qu'il faut. Pour éviter que la famille n'ait honte devant les autres membres, les parents de la fille complètent la dot » Théophile, 50 ans, Personne ressource.

L'exigence d'une dot impressionnante se justifie aussi par la recherche de l'honneur pour la famille. Nombreux sont les parents qui se sentent honorés et leur fille valorisée devant une dot relativement importante. C'est «ça qui fait fuir les jeunes» renchérit Théophile.

En effet, d'après les données collectées, le principal handicap au mariage des jeunes est lié aux exigences financières du processus d'entrée en union dans un contexte de crise économique. Environ 45,8% des mariés tardifs trouvent le mariage difficile en raison

d'importantes sommes d'argent que mobilise le paiement de la dot. Bien que la plupart d'entre eux (82,63%) travaillaient au moment de leur union, la faiblesse de leurs revenus ne leur aurait pas permis de faire face aisément à la surenchère. Car, 70,43% avaient un revenu inférieur ou égal à 50 mille francs. Moins nombreux que les mariés, les célibataires (37%) indexent la cherté de la dot comme cause des difficultés du mariage; vraisemblablement par leur manque d'expérience. Plus de la moitié (soit 57,1%) ont un revenu inférieur ou égal à 35 mille francs. Si par hypothèse ce revenu leur permettait d'épargner 5 mille francs par mois pour constituer la dot d'au moins 101 milles francs⁴⁹, environ deux ans seraient nécessaires à cet effet.

Cette surenchère des processus de mariage n'a d'impacts significatifs sur le calendrier nuptial en milieu urbain qu'à travers la contagion qui la caractérise. À la faveur du matérialisme qui s'y développe, cette pratique séduit plus d'un de par ses multiples avantages. Dans une même famille, on admet mal que la dot de la seconde fille à se marier soit de loin insignifiante par rapport à celle de la première ou de la voisine. Il s'est établi une sorte de concurrence implicite en la matière qui résiste tant bien que mal à la paupérisation. Cette culture de la surenchère fait des victimes dans la mesure où nombre de jeunes en difficultés s'endettent ou tentent l'impossible pour honorer "leur redevance matrimoniale". Voici ce que nous a confié un interviewé à ce sujet :

« Je connais un beau père qui a fait ça et qui a mis son beau fils dans des problèmes. Le gars travaillait dans une micro finance. Les parents de la fille ont voulu profiter un peu en demandant beaucoup de choses pour la dot. Comme le monsieur aimait la fille, il est allé détourner de l'argent de la caisse. Actuellement, il est en prison » Prince spirituel de la ville de Sokodé.

Bref, la surenchère des processus de mariage est une réalité patente dans les villes togolaises. Bien qu'elle réponde parfois à des logiques sociales, les pratiques extravagantes observées dans les parcours matrimoniaux éprouvent la capacité de tant de jeunes en difficultés financières à faire face au mariage. Le calendrier nuptial se modifie progressivement à la faveur d'un contexte culturel favorable.

II. Avancée de l'âge au premier mariage, une implication d'un renouveau socioculturel

Au Togo, le mariage tardif est un phénomène essentiellement urbain. Pour expliquer ce rapport du phénomène de célibat prolongé à l'urbanisation, un certain nombre de facteurs

⁴⁹ Ce montant (d'au moins 101 mille francs) est retenu pour la démonstration, puisqu'il correspond au coût moyen des dépenses effectuées par la plupart des mariés (56,34%).

peuvent être invoqués. L'ampleur du phénomène de mariage tardif repose en partie sur le développement d'un nouveau culturel. Dans les villes, les habitudes rompent progressivement avec les carcans de la tradition au profit de l'expression des libertés qu'offre l'anonymat de la ville. L'affaiblissement des contraintes culturelles qui s'en suit s'accompagne d'un amoindrissement de la pression sociale et de l'urgence de mariage. Il se développe alors une mentalité urbaine, exclusivement tournée vers une objectivation outrancière de la réussite individuelle. L'école y apparaît non seulement comme une simple politique de développement, mais surtout comme un moyen de valorisation et de promotion de soi auquel l'on accorde toutes les priorités tout en reléguant le mariage à l'arrière-plan. C'est dans cet enchevêtrement de réalités qui donne un sens à l'avancée de l'âge au premier mariage qu'il convient de rechercher le rôle de chacun des facteurs.

2.1. De l'affaiblissement des contraintes culturelles au mariage tardif

Les changements intervenus dans le calendrier nuptial apparaissent dans une certaine mesure comme une question de culture urbaine. On serait même tenté de penser, en reconsidérant l'historique de son développement, que l'ampleur du phénomène de célibat prolongé est fonction du niveau d'urbanisation. Les villes les plus développées des pays occidentaux (France, Hollande, Canada, etc.) ont commencé par enregistrer l'avancée de l'âge au premier mariage des décennies plus tôt que celles moins développées des pays du Sud. Elle y est plus élevée aujourd'hui qu'hier et tend à se muter en un phénomène de célibat définitif. L'observation du développement du phénomène en Afrique permet de se rendre compte qu'il est essentiellement plus développé en milieu urbain qu'en zone rurale. Même si le manque criant de chiffres empêche de prouver suffisamment l'hypothèse, l'observation des faits au Togo a permis de se rendre compte que le célibat est plus répandu à Lomé (la capitale) que dans les villes secondaires (telles que Kara et Sokodé). Tout ceci porte à croire que le développement du phénomène repose avant tout sur une certaine culture urbaine qui le favorise.

Entendue comme la somme des connaissances propres à élever l'individu moralement et intellectuellement, la culture apparaît à ce titre comme l'un des facteurs explicatifs des mutations de la nuptialité. Au Togo comme partout ailleurs, les villes sont caractérisées par un relatif affaiblissement des contraintes culturelles encore prégnantes dans certains milieux ruraux. Ce relâchement des valeurs culturelles dans ces villes est lié à leurs rôles sociaux, à leur densité et à la diversité de leur population. Principaux centres économiques,

politiques et culturels, ces villes enregistrent des flux plus ou moins importants de migrants ruraux, nationaux et étrangers, qui pour des affaires ou pour des raisons d'études. L'hospitalité de ces villes qui connaissent déjà des taux de fécondité non moins importants a pour conséquence une augmentation rapide de leur population. Devenant de plus en plus des villes cosmopolites de référence nationale ou régionale, Lomé, Sokodé et Kara abritent une mosaïque d'ethnies avec des « sous-cultures » particulières, qui rendent difficile la définition d'une identité propre à chacun de ces milieux. Ce cosmopolitisme des villes, sources d'enrichissement culturel induit des effets pervers dans plusieurs domaines de la vie sociale, notamment celui relatif à l'entrée en mariage.

La diversité culturelle des villes repose sur une multiplicité de cadre de référence qui combine pratiques traditionnelles et modernes. À l'inspiration des coutumes ancestrales, encore de réalité dans les villes, s'ajoute celle des religions révélées ainsi que des paradigmes de développement tels que la démocratie, les droits humains, etc. Cette pluralité des cadres culturels de référence, loin d'accroître le contrôle social sur le citoyen, augmente plutôt ses marges de manœuvre face aux tacites prescriptions de la vie sociale. Grâce aux mécanismes de diffusion tels que les médias classiques, les TIC, et les cadres de socialisation, l'individu prend progressivement conscience de sa liberté face aux contraintes culturelles dont il se défait au fur et à mesure qu'il épouse les modes de vie urbaine.

À la faveur de la densité démographique, du développement de l'urbanisation et de la mobilité résidentielle qui caractérisent les villes togolaises en général et Lomé en particulier, la vie urbaine prend de plus en plus les allures d'une vie d'anonymat. Pour cette raison, deux voisins d'un même quartier ou deux passagers qui se partagent un même siège dans un taxi ont toutes les chances, en se quittant, de ne plus jamais se revoir pour le restant de leur vie. La multiplicité d'événements, des centres d'intérêt et des occupations est telle que les populations urbaines se préoccupent à peine de savoir « Qui est qui ? Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Et comment ? » (Kaba, 2011). L'on se pose à peine la question de savoir pourquoi tel a opté pour tel mode de vie plutôt que tel autre.

Cette vie d'indifférence du citoyen ouvre la voie à l'expression des libertés particularistes sans contraintes majeures. Un jeune en ville est plus exposé aux valeurs nouvelles de démocratie, de liberté de pensée et de choix. Il est comme la plupart des citoyens, relativement épanoui du poids des us et coutumes notamment de son cadre d'origine (généralement de sa famille ou de son village). Les pressions sociales qui s'exerçaient

autrefois en rapport à la vie sociale et matrimoniale en particulier s'amointrissent là où elles ne se sont pas encore effondrées. Car, « au fur et à mesure que le milieu devient plus vaste, il laisse un plus libre jeu aux divergences privées, et, par conséquent, celles qui sont communes à un plus petit nombre d'individus cessent d'être contenues, peuvent se produire et s'affirmer » Singly (2010 : 13).

La « libération » de l'individu du poids de la tradition grâce à l'urbanisation entraîne chez celui-ci une « *décomplexification* » par rapport aux mœurs. Les influences constantes des cultures étrangères à travers les médias et les TIC l'exposent constamment à des attitudes excentriques relatives aux tabous sexuels. Tout ceci a pour conséquence une banalisation du sexe et des relations sexuelles conduisant à un accroissement relatif de l'activité sexuelle au plan individuel et communautaire. Aujourd'hui, la vie sexuelle dans les principales villes du Togo est devenue une chose banale qui s'échange à vil prix. Elle est caractérisée par une certaine légèreté des protagonistes comme l'indique ce tableau.

Tableau 15: Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale et le nombre de relations amoureuses délibérément rompues pour une autre

-	Situation matrimoniale				TOTAL	
	Célibataires		Mariés			
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
1 fois	31	36,5	64	52,9	95	46,1
2 fois	31	36,5	29	24,0	60	29,1
3 fois	9	10,6	11	9,1	20	9,7
4 fois	5	5,9	8	6,6	13	6,3
5 fois et plus	9	10,6	9	7,4	18	8,7
Total	85	100	121	100	206	100

Source: Données d'enquête, 2014.

Ce tableau montre que l'expérience des ruptures délibérées de relations amoureuses est une réalité qui concerne plus de trois quart des enquêtés. Environ 25% des répondants ont renouvelé l'expérience trois fois. Plus que les mariés, les célibataires sont plus nombreux à faire les meilleurs scores. Tandis que seulement 47,1% des mariés affirment avoir rompu délibérément au moins deux relations amoureuses pour une autre. Cette proportion atteint 63,52% chez les célibataires. Les résultats de l'enquête montrent par ailleurs que 43% des enquêtés avaient déjà connu au moins trois relations amoureuses. Environ 59,15% de

célibataires disposaient d'au moins deux partenaires sexuelles à la fois au moment de l'enquête.

Toutes ces données montrent l'ampleur de la frivolité des relations sentimentales observée dans les grandes villes du pays. L'incertitude pour les relations amoureuses d'aboutir à une union et la fragilité qui les caractérise sont un vecteur important du célibat prolongé. De nos jours, des partenaires qui s'engagent dans une quelconque aventure amoureuse n'ont souvent pas le même but à savoir le mariage. Parfois, pendant que l'un croit à l'aboutissement, l'autre ne cherche en réalité qu'à satisfaire ses besoins (socioéconomiques, érotiques, etc.).

Cette divergence d'objectifs à l'origine de l'échec de nombreuses relations explique en partie le retard au mariage de bien de célibataires. Plus l'on a été victime ou responsable des séparations ou d'échec des relations, alors s'augmente la probabilité de connaître un mariage tardif. Car généralement, les individus ayant connu une vie sexuelle très agitée avant le mariage et qui vivent en ville se marient tardivement (Thiriart, 1998). L'expérience de cet enquêté apparaît comme un exemple typique.

« Je lie le fait que je ne sois pas encore marié à mon échec personnel. Il y a eu beaucoup d'échecs qui m'ont suivi sur le plan sentimental. Quand j'étais au collège à Niamtougou, je connaissais déjà le sexe. J'avais une copine qui, un jour, est partie en aventure. Et elle est revenue se marier à quelqu'un d'autre. Quand j'étais avec elle, ce n'était pas pour me marier en tout cas. C'est le hasard de la nature qui avait bien fait les choses. Le travail aussi n'est pas vite arrivé. Je n'ai pas eu les moyens pour entretenir les filles. Je ne dis pas que je ne sais pas les chercher. Celles que je trouve ne viennent pas pour m'aimer, mais pour m'enfoncer. Elles ont tout fait pour me faire dépenser. J'ai pris la décision de ne plus recommencer, parce que quand elles viennent à toi, elles ne t'arrangent pas, mais elles te dérangent. Elles réclament chaque temps argent, argent, argent ; moi je finis par en avoir assez. Et certaines m'ont fait ça, et qu'est-ce que j'ai constaté ? Quand je leur donne mon argent, elles ont quelqu'un quelque part avec qui elles vont vivre avec mon argent. Là c'est très grave. Il est arrivé un moment que je me suis dit, s'il faut rencontrer de telles femmes, je préfère rester seul. J'ai été beaucoup affecté, j'ai souffert. Je sais que les femmes que j'ai rencontrées ne sont pas de bonnes femmes » Tindi, 45, célibataire.

À cette légèreté criarde constatée dans des relations sentimentales en villes s'ajoute la disponibilité des services d'hommes et de femmes. Il est devenu relativement facile de (se) trouver un partenaire momentané (homme ou femme) pour combler le "vide du célibat". Les non-mariés ne manquent pas de partenaires ni pour la satisfaction de leurs besoins érotiques, ni pour les soins domestiques (entretien de la chambre, la lessive, la cuisine, etc.), encore moins pour tenir compagnie.

Si donc l'exercice de l'activité sexuelle n'était exclusivement accessible que dans le cadre strict du mariage, on s'interroge sur le nombre de personnes qui seraient en mesure de prolonger leur célibat jusqu'au-delà de 30 ans. Hypothétiquement, le phénomène de mariage tardif n'aurait probablement pas eu la chance de prospérer. Autrement, dit, l'accès des hommes et femmes célibataires aux services réciproques à un coût relativement bas entraîne, psychologiquement, un amoindrissement de l'urgence de mariage. Ayant toutes les possibilités de se faire des amants et de les changer comme bon leur semble, nombre de jeunes se complaisent dans cette vie de légèreté, aveuglés par le voile de ses avantages. Par affection à cette vie de facilité, plusieurs jeunes célibataires relèguent le mariage à l'arrière-plan de leur vie.

Bref, de par sa nature, ses réalités et son fonctionnement, la ville crée les conditions de la naissance et du développement de phénomènes sociaux nouveaux. Grâce à ses fonctions et ses mirages, la ville entraîne d'importants flux humains qui contribuent à ériger un pôle culturel particulier. Les verrous des contraintes et tabous tombent laissant ainsi la place à l'expression des identités individuelles. L'anonymat de la ville et le décroisement des mentalités qu'il engendre contribuent à développer des positions qui rompent avec la tradition. Cette culture libertaire du milieu urbain conduit aussi à une appréciation diversifiée du mariage et de ses enjeux.

2.2. Amoindrissement des enjeux de la vie matrimoniale

Dans les années 1950, Lévi-Strauss faisait la relation entre l'institution du mariage et le système économique. Dans un contexte de sécheresse et de famine, l'échange de femmes entre sociétés était pensé pour favoriser la distribution de la nourriture étant donné que la prohibition de l'inceste est commune à toutes les sociétés humaines. Par la suite Bourdieu (2002) montrera que le mariage tardif, notamment des aînés dans la société française de Béarn était lié à un calcul d'intérêt qui combinait nécessité du mariage et préservation du patrimoine familial. La capacité des considérations économiques à influencer le cours de la nuptialité apparaît indirectement de nos jours comme l'un des facteurs plausibles de l'explication des changements en cours. La modification du calendrier nuptial dans la génération actuelle est due, à bien des égards, au changement du mode de production économique.

Dans la tradition des peuples et jusqu'à un passé récent, le système économique des pays africains et du Togo en particulier reposait en grande partie sur l'agriculture. La production

agraire était essentiellement basée sur la force humaine. La procréation pris de la valeur, non seulement parce qu'elle permettait la multiplication des membres et la perpétuation des lignées, mais aussi parce qu'elle pourvoyait la main d'œuvre de production. Dans cette logique, avoir une procréation abondante était en quelque sorte synonyme de prestige social et surtout de richesse dans la mesure où elle favorisait en dernier ressort l'extension des exploitations. Or ces sociétés traditionnelles, fortement attachées à l'intégration sociale de leurs membres admettaient mal la fécondité extra conjugale. Ainsi, le mariage était perçu comme le seul cadre légal pour la procréation, sinon sa raison d'être. Par conséquent, une forte pression morale et sociale s'exerçait sur chaque individu, de sorte que personne n'osait se soustraire de l'obligation de mariage. C'est dans cette logique que l'ancrage de la polygamie trouve sa justification dans la mesure où celle-ci permettait d'avoir plusieurs enfants. Cette perception économique de la procréation à laquelle s'est ajoutée la vision de l'enfant comme une sorte de garantie pour les vieux jours va longtemps faire de la nuptialité une priorité pour tous.

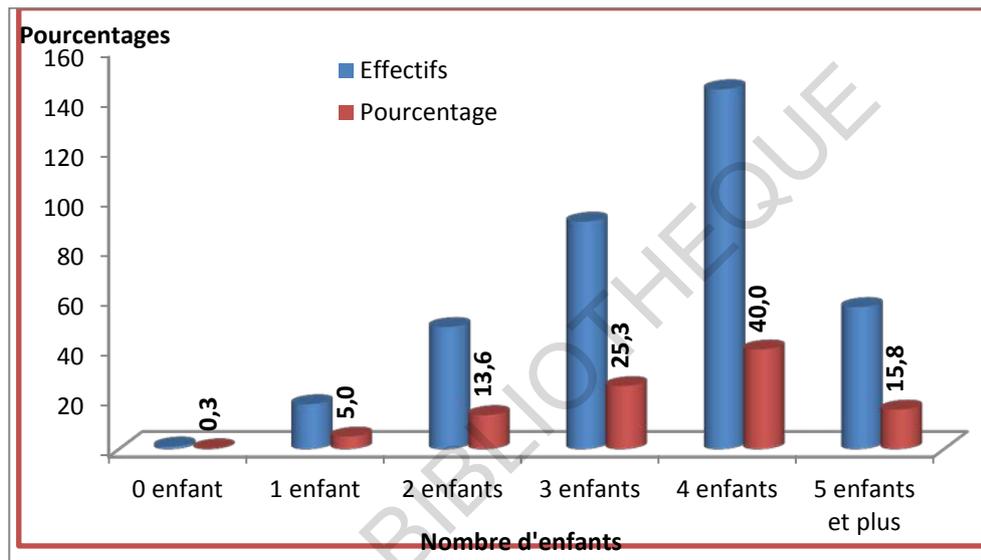
Mais à la faveur des changements de systèmes économiques et sociaux, la valeur de la procréation ou du moins l'attachement social à une fécondité abondante s'amointrit. Le ralentissement de la croissance, la réduction des capacités de l'État providence lié à la récession économique depuis les années 1980 et surtout les ressentis de leurs effets sur les revenus de la population, vont consacrer progressivement le déclin de l'attachement populaire à la fécondité abondante. Celle-ci est de plus en plus perçue, non plus comme une opportunité, mais comme une situation pouvant hypothéquer le développement harmonieux de la famille. La mise en place de la politique de la planification familiale depuis 1989 est l'une des illustrations de ce changement qui a fini par affecter la conscience collective comme en témoignent les propos de cet enquêté interrogé à Kara :

« Cette mentalité commence par gagner le monde un tout petit peu. C'est une question de responsabilité parce qu'aujourd'hui, avoir un enfant, ce n'est pas seulement le faire venir au monde, mais c'est aussi subvenir à ses besoins, sa santé et son éducation. Alors que tout ça là, ça nécessite de l'argent que tu n'as pas. Donc l'esprit qui est préparé à comprendre ces choses ne peut que s'abstenir »; Clément, 38 ans, marié tardif.

L'évolution de la société a conduit à une révolution drastique des mentalités à l'égard de la procréation, et partant du mariage. La vision de l'enfant comme garantie cède la place à l'amointrissement de la valeur procréative grâce à la prise de conscience de la cherté de la vie. Celle-ci impulse une nouvelle lecture des conditions de bien-être dans laquelle l'enfant

vient en dernière position. Aujourd'hui, la renommée d'une famille repose moins sur sa taille que sur son patrimoine, résultante de l'adéquation entre ressources disponibles et charges familiales. Par conséquent, la procréation à travers le mariage n'est plus la priorité pour tout individu, mais plutôt la réalisation d'objectifs économiques. Cette réalité se matérialise par la diminution du nombre d'enfants souhaité par les enquêtés comme l'indique cette figure.

Figure 8: Répartition des enquêtés selon le nombre d'enfants désirés



Source: Données d'enquête, 2014

Si de par le passé la moyenne d'enfants par femme dépassait cinq (EDS, 1998), il est aujourd'hui très bas. Selon la figure ci-dessus, plus de 5% des enquêtés de l'échantillon n'attendent avoir qu'un enfant toute leur vie. Jusqu'à plus 44% de l'effectif interrogé désirent n'avoir que trois enfants. À raison d'un enfant tous les trois ans, cet objectif sera atteint seulement en 9 ans; chose réalisable surtout pour la gent masculine qui est naturellement épargnée des risques d'infécondité liés à la ménopause. Autrement dit, si l'individu se mariait entre 30 et 35 ans son objectif de procréation serait réalisé entre 39 et 44 ans. Cette conception en vogue dans la société amène nombre de personnes à retarder sans crainte leur entrée en mariage au profit de la poursuite d'autres objectifs de la vie. La recherche de moyens de survie et d'autonomisation prend l'avantage sur les impératifs sociaux de procréation.

Par ailleurs, lorsqu'on compare le nombre d'enfants désirés par individu selon le statut matrimonial, on constate un faible désir pour une fécondité nombreuse comme l'indique ce tableau :

Tableau 16: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et le nombre d'enfants désirés

Nombre d'enfants	Situation matrimoniale			
	Célibataires		Mariés	
	Eff	%	Eff	%
0 enfant	1	0,7	0	0
1 enfant	17	11,6	1	0,5
2 enfants	23	15,6	26	12,2
3 enfants	49	33,3	42	19,7
4 enfants	56	38,1	88	41,3
5 enfants et plus	1	0,7	56	26,3
Total	147	100	213	100

Source: Données d'enquête, 2014

Le nombre d'enfants souhaités par individu varie selon le statut matrimonial. D'une manière générale, il est plus significatif dans la population mariée que dans celle des célibataires. En effet, 11,6% de célibataires ne pensent avoir qu'un enfant contre seulement 0,5% chez les mariés. Pendant que 26,3% de mariés restent encore attachés à une fécondité relativement forte (soit 5 enfants), seulement 0,7% de célibataires s'y prêtent de nos jours. Au nom de la liberté individuelle, nombre de personnes n'hésitent pas à renoncer purement et simplement au projet de procréation.

L'amointrissement de cet enjeu de procréation, jadis associé au mariage, est déterminant pour le mariage tardif. Ceux qui lui accordent encore une importance relative sont peu sensibles à la contrainte temporelle, surtout à Lomé où le nombre d'enfants souhaités par individu reste le plus faible. De plus, le mariage n'est plus le cadre exclusif de la procréation (adoption, procréation extraconjugale). Contrairement aux sociétés traditionnelles, la procréation extraconjugale, même s'elle n'est pas encouragée, reste néanmoins tolérée. Elle ne choque plus la conscience collective. Ainsi, beaucoup de personnes aujourd'hui en font recours comme l'indiquent les résultats de l'enquête. Tandis que seulement 12,2% des mariés déclarent avoir d'enfants avant leur mariage, jusqu'à

21,76% de célibataires ont déjà au moins un enfant. Il s'agit là d'un indicateur qui peut réduire l'urgence du mariage pour l'individu.

En tout état de cause la procréation, bien qu'elle revête encore une valeur sociale, la fécondité n'est plus de nos jours un impératif absolu, mais relatif. Au désir de l'enfant pour garantir les vieux jours succède celui d'avoir un héritier. L'individuation de la société et les difficultés de survie ont contraint à l'affaiblissement des pressions dans ce domaine. Disposant de sa liberté, chaque individu s'adonne presque inconsciemment à l'évaluation de ses capacités pour voir s'il est en mesure de supporter dignement un enfant; ce qui détermine en définitive son choix. L'affaiblissement du désir de la procréation abondante et les possibilités qui s'offrent aujourd'hui pour l'individu se présentent dans une certaine mesure comme préjudiciables à l'urgence de mariage. Cette ouverture d'esprit qui a conduit à l'altération de l'enjeu traditionnel du mariage a sans doute bénéficié de l'éveil de conscience qu'apporte l'éducation scolaire.

2.3. Double rôle de l'école : de la mécanique de la scolarité au mythe du diplôme

Par sa nature et ses fonctions, l'école apparaît dans les paradigmes de développement comme un vecteur important de changements. L'adoption et l'intensification de la politique éducative en Afrique ont considérablement affecté les us et les coutumes dans bien de domaines. La structure du système traditionnel en matière de nuptialité se trouve affectée par l'influence grandissante de l'école. Selon Antoine (2002 : 2), « dans les villes africaines, la transition de la nuptialité en cours est largement due à la scolarisation des jeunes ». Autrement dit, l'école participe à la mutation du calendrier nuptial, notamment à travers une scolarisation massive des jeunes et un changement de mentalité qu'elle impulse.

Pour comprendre l'impact du système scolaire sur la nuptialité au Togo, il convient d'interroger la politique éducative des années antérieures (notamment entre 1970 et 1990) qui coïncident avec la période de scolarisation de la génération dont sont issus la plupart de ceux qui vivent aujourd'hui un célibat prolongé. L'absence des statistiques rend difficile la comparaison de l'évolution historique de la scolarité entre milieux rural et urbain togolais. Mais il se révèle que le système scolaire est plus développé en ville qu'en milieu rural où l'accessibilité financière et géographique a longtemps joué sur les taux de scolarité. L'analyse du système scolaire 30 à 40 ans plus tôt montre une situation assez dynamique qui a probablement influencé les habitudes matrimoniales. Quelques chiffres peuvent donc illustrer cette situation.

Selon la Banque Mondiale (1988), le système éducatif a connu un développement rapide entre 1960 et 1985 multipliant les effectifs scolaires par six. La population scolaire s'est accrue en moyenne de 7% par an au cours de cette période. Le taux de scolarité dans l'enseignement primaire passe de 26% à 44%. Dans les milieux urbains notamment, 3 enfants sur 4 (soit 72%) étaient inscrits au primaire. Le maintien de la croissance des effectifs jusqu'à la fin du second cycle du secondaire a bénéficié de la réforme de l'enseignement décrétée en 1975 dont l'un des objectifs était d'ouvrir le second et le troisième cycle à un plus grand nombre d'élèves. Cette disposition aura favorisé l'implantation des CEG dans les préfectures et cantons. Au cours de la décennie 1970, l'on a enregistré dans le second degré un rythme de croissance moyenne des effectifs de l'ordre de 20% par an entre 1970 et 1981 (Lange, 1998).

Ces statistiques montrent une évolution sans précédent du système scolaire au lendemain de l'indépendance du Togo. Quoiqu'intéressante pour le développement du pays, cette croissance des effectifs scolaires a tout de même jeté les bases de la modification du calendrier nuptial. L'accès de plus en plus important des jeunes en général et des filles, en particulier, au système scolaire décline le phénomène des mariages précoces.

L'ampleur de cette politique volontariste impulse une dynamique sociale de prise de conscience populaire progressive du rôle et de la nécessité de l'instruction scolaire pour tous. L'école devient dans l'imaginaire collectif une institution de socialisation tout comme la famille, mais aussi un moyen de poursuite d'un lendemain meilleur. Désormais filles et garçons ont la chance d'aller à l'école. Cet accès massif des jeunes à l'éducation scolaire constitue en lui même une perturbation des processus traditionnels modifiant d'un cran le calendrier nuptial. Le temps de passage plus ou moins long des individus sur les bancs d'école constitue une période inconciliable avec la vie conjugale faite d'engagements et de responsabilités.

Considérés comme étant sous la coupe des parents et bénéficiant d'une prise en charge matérielle et financière, les élèves sont socialement et pédagogiquement tenus à ne penser qu'aux études jusqu'à l'achèvement de leur cursus scolaire. Cette assignation des jeunes à une scolarité plus ou moins longue les prédispose mécaniquement à un mariage tardif. En effet, l'âge minimal d'inscription à l'école primaire étant de 6 ans pour les deux sexes, il faut 6 ans de plus à un écolier pour décrocher le Certificat d'Étude Premier Degré (CEPD).

Dans cette logique, l'on obtient son Baccalauréat qu'à 19 ans et la Maîtrise à 23 ans. Dans les conditions normales, le Doctorat n'interviendra qu'autour de la trentaine.

Or ce cursus scolaire déjà long n'est pas vécu de la même manière par tous. Sa durée est fonction des performances de chacun et parfois d'autres événements susceptibles de perturber son cours normal tels que les redoublements. En 2012 par exemple, les taux de redoublement dans le 1^{er} cycle du secondaire étaient de 23,7% et 31% dans le second (SCAPE, 2012 : 37). Tout ceci montre qu'il est banal de se retrouver avec un âge relativement avancé à la fin du cursus scolaire. Par conséquent, nombre de personnes considèrent à juste titre que leur retard au mariage est lié à leur scolarité comme l'indiquent les données suivantes.

Tableau 17: Répartition des enquêtés ayant indexé les études comme cause de leur retard au mariage en fonction du statut matrimonial et la durée du cursus scolaire

Modalités Nombre d'années	Situation matrimoniale				TOTAL	
	Célibataires		Mariés			
	Eff	%	Eff	%	Eff	%
< 15 ans	2	2,9	3	3,8	5	3,4
15 à 19 ans	29	42,6	36	46,2	65	44,5
20 à 24 ans	32	47,1	32	41,0	64	43,8
25 ans et plus	5	7,4	7	9,0	12	8,2
Total	68	100	78	100	146	100

Source: Données d'enquête, 2014.

Ce tableau montre que, outre leur âge initial au moment de l'inscription, 43,8% des enquêtés ont passé entre 20 et 24 ans à fréquenter. Environ 8,2% ont passé plus de 25 ans à étudier. Logiquement, ces personnes auront plus de 30 ans à la fin de leur cursus scolaire étant entendu que l'âge minimal d'entrée dans le système scolaire est de 6 ans. Ils sont exposés de fait au mariage tardif: c'est le second point de marquage de l'école sur la nuptialité. Comparés à la génération des mariés, les célibataires sont plus nombreux à connaître un cursus d'au moins 20 ans, soit respectivement 50% et environ 54,45% des enquêtés.

Cette incidence de l'école sur le calendrier nuptial est d'autant plus perceptible avec le désir de plus en plus exprimé des jeunes en faveur de longues études. Dans le contexte

actuel marqué par une dévalorisation du diplôme, rares sont ceux qui se contentent d'un BEPC ou d'un Baccalauréat. De plus en plus, les jeunes accèdent à l'enseignement supérieur dans l'espoir de décrocher de meilleurs diplômes. Ils se sont rendu compte par le biais de l'école que le niveau de revenus est fonction du diplôme ou de son équivalent (Ela, 1983). Ainsi, à un diplôme élevé correspond un salaire élevé. Par exemple, le revenu mensuel d'un enseignant du supérieur est trois à quatre fois supérieur à celui du primaire. L'ouverture d'esprit que confère l'école fait prendre conscience de l'écart de revenu entre les diplômés et les non-diplômés, entre un cadre et un ouvrier. Cette prise de conscience est aussi aiguïlée par les crises économiques et de l'inflation dans la mesure où celles-ci ont permis de se rendre compte que les revenus faibles ne font pas bon ménage avec la vie urbaine. Alors s'installe un mythe du diplôme.

De nos jours, le diplôme apparaît dans la conscience populaire comme une condition de réussite sociale. Pour cette raison, nombre de personnes n'hésitent pas, quelles que soient leurs difficultés, à s'accrocher aux études dans l'espoir d'obtenir un diplôme en vue d'une carrière dans le salariat. Ils se refusent ainsi de penser à d'autres alternatives en raison des avantages qu'il offre. Cette croyance repose sur une réalité évidente. Le revenu, d'abord mensuel, est payé en vrac contrairement à la situation d'un paysan qui récolte une ou deux fois par an d'un sol de plus en plus ingrat. Proportionnellement à leurs diplômes, les salariés tirent cet avantage comparatif qui leur permettrait de réaliser des objectifs précis: achat d'une parcelle de terrain ou d'une voiture, construction d'une maison, etc.

En s'inspirant de ces réalités sociales, il en résulte une volonté de plus en plus poussée à faire de longues études. Ce désir d'obtenir des diplômes élevés répond parfois à une stratégie des jeunes face à la montée du chômage et à l'exigence d'un marché de l'emploi de plus en plus compétitif. En proie au chômage et se refusant d'y voir un échec scolaire, de nombreux jeunes togolais cherchent à multiplier des diplômes pour augmenter leurs chances de trouver un emploi décent. Ce qui explique que l'on retrouve au sein des célibataires de longue durée un taux élevé d'individus d'un niveau d'études élevé (soit 43,9%). Aussi longtemps que ces jeunes s'inscrivent dans cette logique de diplôme, le mariage reste relégué dans la plupart des cas à l'arrière-plan de leur projet de vie.

À travers le changement des mentalités, l'école influe sur le changement du calendrier nuptial. Généralement, les intellectuels se révèlent plus attentifs aux risques et encourus dans le mariage. Ils évaluent plus facilement les charges inductives d'une vie de couple,

associant ces dernières à la nécessité d'offrir de meilleures conditions de vie à leur future famille. Cette disposition qui consiste à faire des rapprochements entre besoins et revenus avant tout engagement matrimonial tout en se projetant dans l'avenir est propre aux instruits. À cela s'ajoutent les revers d'un niveau d'études élevé au niveau individuel. On enregistre chez nombre de célibataires un orgueil personnel lié généralement à un niveau d'études élevé. D'une part, les individus ayant fait des études supérieures ou moyennes ne consentent pas à épouser une personne non instruite ou dont le niveau est relativement bas. De tels hommes recherchent pour la plupart des cas des conjoints ayant un niveau légèrement inférieur ou égal au leur. D'autre part, même les femmes d'un faible niveau d'instruction nourrissent l'ambition d'épouser des hommes fortement instruits en raison de la représentation sociale de l'instruction.

Toutes ces réalités montrent combien grande est l'influence de l'école sur la nuptialité. Son rôle dans l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes se situe donc à trois niveaux. À travers les effectifs qu'elle mobilise, l'école modifie la tradition de la précocité du mariage. L'accès à l'enseignement supérieur et surtout la volonté de plus en plus manifeste des jeunes à multiplier des diplômes pour contrer les risques de chômage est de nature à retarder l'entrée en mariage. Contrairement aux couches sociales défavorisées de la population togolaise, le mariage tardif semble devenir l'apanage non seulement des citadins, mais des couches sociales relativement instruites des grandes villes. À travers l'ouverture d'esprit à laquelle elle expose, l'école fait prendre conscience de la nécessité de disposer d'une source de revenue stable et consistante avant toute entrée en union. D'où le report de l'entrée en mariage aussi bien des hommes que des femmes.

2.4. Mariage tardif ou le prix de l'aspiration des femmes à l'autonomie

Le mariage a été longtemps présenté en Afrique subsaharienne comme un passage incontournable pour tout individu et un moyen d'accès à la majorité sociale. Il constituerait à ce titre un préalable à l'épanouissement individuel. Les hommes et les femmes étaient alors conduits de gré ou de force à entamer leur vie conjugale sous l'égide des parents. Par le mariage, les conjoints devenaient des « adultes », bénéficiant désormais de la prise en compte de leurs opinions dans les grandes décisions de la famille. Le mariage offrait aussi l'occasion aux individus, en se désolidarisant progressivement de la production familiale, de prétendre à leur autonomie économique et financière. Mais, il s'agit là d'une perception populaire qui cache une autre réalité.

Le mariage africain demeure aussi propagateur d'une certaine inégalité de statuts entre conjoints. Le déficit d'instruction dans lequel s'est longtemps trouvée la gente féminine par rapport aux hommes amenuise leur chance sur le marché de l'emploi où elles peinent à décrocher des emplois qualifiés. Ainsi sont-elles traditionnellement confinées dans les rôles domestiques. Traditionnellement, la femme africaine est avant tout une ménagère et une éducatrice d'enfants tandis que les hommes ont l'obligation de pourvoir à tous les besoins de la famille. Les précaires activités économiques qu'elles exerçaient s'apparentaient pour la plupart du temps à une simple extension des tâches domestiques (idem). Cette situation qui a fragilisé davantage le pouvoir économique de la femme, a renforcé par conséquent l'inégalité de statut entre conjoints.

En effet, l'assujettissement économique des femmes est curieusement perçu par les hommes comme un des instruments les plus puissants de la domination masculine et présenté comme un postulat historique (Locoh et Tichit, 1996). Dans l'imaginaire collectif masculin, une femme financièrement épanouie serait probablement insoumise à son mari ; ce qui mettrait à mal la stabilité du couple et la sécurité des enfants. C'est donc à juste titre que le CTPF conditionne l'exercice par la femme d'un certain nombre d'activités à l'autorisation préalable de l'époux. La dotation en capital économique est donc perçue comme un enjeu de pouvoir pour les conjoints. Par conséquent, les femmes africaines sont restées longtemps « exclues » ou absentes du marché de l'emploi. Elles sont fragilisées dans leur lutte par l'épineuse question de la conciliation emploi salarié et gestion du ménage.

Or, face aux crises économiques qui se sont succédé au Togo depuis les années 1980 et à la diminution corrélative des opportunités d'emploi dans le secteur public formel, les hommes éprouvent d'énormes difficultés à assumer la totalité des charges familiales qui leurs incombent. Les femmes sont de plus en plus appelées à venir au chevet des époux économiquement dépressifs. Car, « travailleuses depuis toujours, elles sont désormais nombreuses à devoir prendre le relais d'un mari devenu improductif ou dont la rémunération est insuffisante pour couvrir les besoins du ménage » (Adjamagbo, 2006 : 4).

Ainsi, un éveil de conscience semble désormais être acquis par les générations actuelles de filles, héritières des différents mouvements internationaux depuis les années 1970 et qui en appelaient à repenser les rapports entre homme et femme. Le féminisme né dans les pays occidentaux et dont les échos favorables portent encore jusqu'aux hameaux les plus reculés

des pays du sud, a engrangé des résultats concrets. Aux effets de cette dynamique révolutionnaire s'ajoutent les bénéfices des politiques de promotions du genre qui profitent au mieux et plus directement à la femme en favorisant en quelque sorte la restitution des droits qui lui étaient injustement extorqués par le système de fonctionnement de la société.

À la faveur de l'application de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits de la femme, celle-ci accède à l'éducation scolaire. De plus en plus, les femmes ont accès au marché de l'emploi salarié et peuvent donc prétendre au pouvoir décisionnel au même titre que l'homme. Ce faisant, la mise en œuvre de la politique de la parité voulue par les institutions internationales à tous les niveaux et surtout la distorsion au niveau populaire du sens de l'égalité genre ont eu comme revers un sentiment de « revanche » face aux injustices longtemps encaissées par la gente féminine.

Ces processus visant à redorer l'image de la femme apparaissent aux yeux des jeunes générations comme un moyen pour s'insurger contre l'ordre ancien. Les femmes manifestent leur désapprobation de différentes manières. Les jeunes filles refusent de se confiner dans les rôles qu'ont joué leurs mères toute leur vie et pour lesquels elles n'ont eu de salaire que l'humiliation et « l'ingratitude » de leurs époux. C'est la position de cette enquêtée qui récuse le mariage à juste titre. Elle déclare :

« J'ai fait le choix de ne jamais me marier parce que depuis toute petite, j'ai observé et trouvé que les comportements des hommes ne me conviennent pas. Je n'ai pas l'intention de devenir la bonne de quelqu'un: faire la lessive, la cuisine, repasser les habits... Je n'ai pas l'intention de devenir ménagère. Ce n'est pas mon boulot ça »; Audrey, 36 ans, célibataire.

Dans les pays sièges de la révolution féminine, les femmes apparaissent catégoriques dans leur position et préfèrent par exemple payer l'addition tout comme les hommes. C'est ce qu'illustre la position de Paule, une québécoise de 18 ans lorsqu'elle déclare : *« j'ai vu ma mère réclamer de l'argent à mon père toute sa vie. Je me suis juré que jamais, je ne demanderais un sou à un homme »* (Bombardier, 1993).

Si cette mentalité n'est pas encore vivace dans les pays du sud comme le Togo, il n'en demeure pas moins que les prémices sont légions et perceptibles. Elles se traduisent chez les jeunes femmes par l'adoption de positions tranchées face aux sujets tels le mariage ou la dépendance financière de l'épouse. *« Ça (mariage) retarde parce je cherche quelque chose à faire avant de me marier... Aujourd'hui, il va t'acheter slip, demain il va t'acheter slip, chaque jour comme ça, non. Il y a de l'embêtement dedans »* estime Léa (30 ans,

célibataire). De nos jours, beaucoup de jeunes filles ont pris conscience du fait qu'une femme qui attend le salaire de son mari, qui compte sur lui pour satisfaire ses moindres besoins est une femme dominée, sous surveillance. Aujourd'hui, elles sont nombreuses, très nombreuses à refuser d'entrée en mariage sans s'assurer au préalable un revenu stable (Adjamagbo, 2006).

Animées donc par cet esprit, nombre de jeunes filles savent se définir des priorités et une ligne de conduite qui concourent à l'atteinte de cette autonomie financière et matérielle indispensable à l'acquisition du respect de leurs futurs conjoints. Aller le plus loin possible dans les études pour décrocher les meilleurs diplômes les plus prisés participe à cet objectif de recherche d'autonomie. Celles qui n'ont pas eu les ressources (sociales, financières ou intellectuelles) nécessaires à consacrer aux études cherchent par tous les moyens à se rattraper dans l'apprentissage d'un métier ou l'exercice de petit commerce. Même si aucune garantie de succès n'est acquise dans un cas ou l'autre, ces jeunes filles n'ont pas envie de se laisser absorber par le destin que leurs mères ont dû supporter toute leur vie dans leur dépendance économique aux maris.

Ainsi, elles sont prêtes à payer le prix, celui de la privation du prestige qu'offre le statut de femmes mariées, mais aussi celui qui consiste à supporter les railleries sociales réservées aux «vieilles filles ». Leur détermination à se défaire de la domination masculine séculaire ou la prévenir par l'exercice d'un travail est une réalité révélée par de nombreuses recherches. Sur ce sujet, l'étude comparée de Lomé et de Dakar réalisée par Antoine et Dial (2003 : 9) sur trois générations différentes de femmes révèle que :

« À Lomé (en particulier) une infime proportion des femmes entrent en activité après le mariage; quelle que soit la génération, la plupart travaillaient avant de se marier, et le phénomène semble s'amplifier. Dans la génération la plus ancienne, un tiers seulement des femmes travaillaient avant de se marier. Cette proportion croît lentement passant à 39% pour la génération intermédiaire et 47% pour la génération la plus jeune ».

L'amplification de ce phénomène que professe cet extrait de texte se fait au détriment de la nuptialité, du moins en ce qui concerne l'âge d'entrée en mariage. Les longues années de batailles pour l'insertion économique se traduisent par une avancée de l'âge au mariage de nombreuses filles aujourd'hui. L'on a quelquefois prétendu que l'avancée de l'âge au premier mariage des femmes était la résultante de celui des hommes. Mais de nos jours, il apparaît difficile d'être aussi catégorique. Car, il n'est plus rare de voir une femme retarder « volontairement » son mariage jusqu'à ce que ne soit réalisé son objectif d'autonomie

financière. D'après l'enquête, 26% des femmes célibataires pensent avoir un emploi avant de se marier.

Cette autonomie, même acquise peut être préjudiciable à l'entrée en mariage. Il apparaît que l'accès à un revenu élevé par la femme en vue de se valoriser aux yeux de son éventuel époux ne garantit pas nécessairement son engagement dans le mariage. Nombreuses sont celles qui redoutent encore la domination masculine à travers le pouvoir que la société et la loi reconnaissent à l'homme respectivement comme « supérieur » à la femme et comme chef de la famille. Elles récusent donc le mariage et passent leur vie toutes attachées à leur profession, à leur carrière ou leurs affaires. Ces femmes, majoritairement constituées d'intellectuelles, cadres ou chefs d'entreprises vivent leur sexualité armées de méthodes contraceptives pour éviter de tomber grosse d'un homme qu'elles seraient socialement contraintes d'appeler « mari ». Au besoin, et surtout lorsque c'est encore possible, elles se font le plaisir de faire un enfant ou d'en adopter tout simplement dans le but de se soustraire aux railleries associées à l'infécondité.

En tout état de cause, la recherche de l'autonomie financière est une des choses partagées dans la population féminine. C'est une mentalité qui découle logiquement des campagnes médiatiques et de programmes qui font de l'autonomie financière une condition de l'amélioration du statut de la femme. Néanmoins, son adoption populaire traduit bien sa potentialité à engranger des résultats. Nombreuses sont les filles qui cherchent à s'assurer un minimum économique dans l'espoir de gagner le respect du futur mari tout en évitant l'humiliation de la dépendance financière. À cet idéal de recherche d'autonomie qui apparaît parfois préjudiciable à l'entrée en mariage s'ajoutent d'autres facteurs subsidiaires liés à bien d'autres considérations.

2.5. Jeu et enjeux identitaires dans les processus matrimoniaux

Lorsqu'ils analysent le choix du conjoint, Bozon et Héran (2006) se sont montré particulièrement sensibles au phénomène de sociabilité entre différents groupes sociaux. Ils montrent que le choix du conjoint est déterminé par les formes de sociabilités qui se matérialisent dans les lieux de rencontre. Autrement dit, l'homogamie résulte d'un concours des circonstances et ne serait donc pas contraignante. Cependant, lorsqu'elle est consciemment voulue ou incitée, elle brime les désirs individuels et déséquilibre les échanges sur la plateforme de l'appariement des conjoints.

2.5.1. De l'attachement à l'apparence physique à l'exclusion des prétendants au mariage

Si l'apparence physique ne conditionne pas l'amour, elle est rarement exclue des motivations qui conduisent une personne à désirer former un couple avec une autre. D'ailleurs, depuis que les jeunes ont pris la relève des parents dans les processus du choix de leurs conjoints, les qualités physiques de l'être à aimer sont devenues un enjeu du marché relationnel. S'inspirant de différentes sources, la jeunesse a su développer des critères empiriques d'appréciation de la personne idéale. À juste titre, l'impact des médias occidentaux, les magazines de beauté, les manifestations culturelles célébrant la beauté notamment celle de la femme (Miss) ont beaucoup contribué à créer un idéal-type de ce qu'il convient de considérer comme beau ou belle.

Contrairement à la culture occidentale, il s'avère que l'attrait pour la femme ronde est demeuré depuis longtemps l'apanage des Africains dans la mesure où la grande forme était associée à l'aisance et au confort dans la jouissance de l'intimité. Ainsi la désire-t-on non seulement pour en jouir, mais aussi pour s'approprier le prestige social dû à un conjoint qui s'occupe bien de son épouse. Les femmes aux grandes fesses et à la poitrine développée apparaissent dans cette logique très séduisantes aux yeux des jeunes togolais. Mais de nos jours, les lignes sont en train de bouger considérablement grâce à la mondialisation de l'industrie cinématographique qui impose une nouvelle grille d'appréciation de la beauté. Certains préfèrent des femmes de taille et de petite corpulence jugées plus élégantes et plus présentables, par contre les femmes préfèrent des hommes de grande carrure, en bon poing, censés leur assurer une sécurité physique. Le développement de ces nouveaux goûts incorpore la couleur de la peau aux critères de beauté.

En effet, le teint clair de la peau est considéré dans une certaine mesure comme ayant une valeur esthétique et un complément pour la beauté surtout de la femme. Cet aspect clair de la peau traditionnellement associé dans certaines communautés à des préjugés est aujourd'hui une variante de la beauté féminine. Les origines de l'estime pour une peau claire restent relativement connues. Ayant été colonisé successivement par les Allemands et puis les Français, les Togolais ont tendance à assimiler le teint clair à celui du « maître », synonyme de noblesse, de perfection ou de pureté. Cette conception a conduit de plus en plus de jeunes femmes à rechercher frénétiquement l'éclaircissement de leur peau dans le but d'attirer les hommes au péril de leur santé.

Cet attachement de la jeunesse à l'apparence physique du conjoint est très développé aujourd'hui. Il a pour incidence l'instauration d'une inégalité de chance dans l'appariement des conjoints. On pourrait même parler d'une sorte d'exclusion eu égard au déséquilibre numérique entre filles et garçons. De nos jours elles sont nombreuses (soit environ 17, 65% de filles célibataires enquêtées) en attente de relations qui les conduiraient à un mariage. L'obsession des jeunes à l'apparence esthétiques conduit à entretenir leur curiosité en matière de relations amoureuses. Grâce à la multiplication des lieux et réseaux de rencontre, ils découvrent, chaque jour, de nouvelles figures plus ou moins séduisantes. Grâce à la magie des nouveaux modes vestimentaires, la tentation à se laisser aller dans une relation est assez grande. Il en résulte une instabilité et une fragilité permanente dans la sphère des relations d'amour où les ruptures et recompositions sont quasi quotidiennes. En enregistrant de cuisants échecs liés à la légèreté des uns et des autres, c'est l'entrée en mariage qui en porte le coup.

2.5.2. Responsabilité de la restriction religieuse en matière du choix du conjoint

L'appartenance religieuse revêt une importance pour nombre de personnes notamment dans les processus de choix du conjoint. Ce vocable sous-entend la religion pratiquée par l'individu et tout ce que cela comporte en termes de prescriptions par rapport au mariage. A priori, un couple est fait pour être heureux. Cela requiert un minimum de convergence de vue des époux sur différentes questions de la vie. On serait même tenté de dire qu'aimer, c'est regarder dans la même direction. À juste titre, la religion joue un rôle capital dans la mesure où l'appartenance religieuse est un vecteur important qui détermine les opinions des individus, notamment sur des questions sociales. Cependant (à travers ses principes, ses dogmes, et ses préceptes), la religion peut être porteuse d'harmonie ou de division selon la croyance de chacun des acteurs en présence. D'où l'importance qu'accordent certains acteurs à l'appartenance religieuse de l'individu dans le choix de leurs conjoints.

Les époux n'aspirent qu'à la quiétude et la tranquillité auprès de l'être aimé. Ainsi, estime-t-on qu'un couple constitué de conjoints pratiquants différentes religions est susceptible de connaître des crises liées justement à ce « syncrétisme » religieux. Ces derniers courent le risque de connaître des désaccords sur les rudiments de la vie du foyer et aussi sur l'éducation à donner aux enfants. Comme le souligne ce enquêté,

« On refuse carrément parce que ce mariage (interconfessionnel) va agir sur l'enfant. Vous verrez que vos enfants auront tendance à aller de l'autre côté comme ils seront souvent avec leur maman. Or, peut-être toi, tu aurais voulu donner une éducation catholique à tes enfants. Tout ça là, ça fait des divisions. C'est pour cela qu'on essaie de cadrer les choses » Théophile, 50 ans, Personne ressource.

Pour ces raisons, les hommes et femmes se refusent parfois d'avoir des partenaires issus d'une religion autre que la leur. Environ, 50,8% des enquêtés tiennent compte de l'appartenance religieuse dans le choix de leurs conjoints. Cette importance accordée à la religion est plus faible dans la population célibataire que dans celle des mariées, soit respectivement 23,1% contre 46,9%. Si le choix du conjoint était à refaire, 55,9% de mariés auraient préféré un partenaire de leur religion contre seulement 46,9% qui en avaient tenu compte précédemment. Mieux encore, environ 66,67% des chrétiens mariés auraient choisi des conjoints de la même église qu'eux.

Avoir un conjoint avec qui l'on partage la même foi et la même appréhension de la vie reste le rêve partagé de tant de personnes. Non seulement ils sont réticents à s'engager dans une relation impliquant des partenaires de différentes religions, mais éprouvent-ils aussi de la peine à entretenir leur amour pour aboutir au mariage. Bien que nombre de jeunes aient une bonne volonté à le faire, ils sont contrariés par les dispositions de leur religion. Ainsi craignent-ils la réprobation de leur famille et la dissension d'avec leur communauté religieuse.

En réalité, cette attitude des prétendants n'est que la résultante des interdits religieux. La plupart des religions dites « révélées » (telles que l'islam et le christianisme) désapprouvent, voire interdisent le mariage interreligieux. Le Coran proscrit les mariages inter religieux notamment dans le verset 221 du sourate 2 et le verset 3 du sourate 24. Cette restriction de la liberté des fidèles en matière du choix du conjoint se fonde non seulement sur la crainte d'une reconversion, mais aussi sur d'autres enjeux précis que souligne cet interlocuteur :

« Maintenant, un musulman peut épouser une chrétienne. Mais quand tu épouses une femme chrétienne, tu dois tout faire pour que les enfants soient musulmans. Comme ça, la religion a gagné de nouveaux fidèles. Mais c'est formellement interdit qu'une femme musulmane aille épouser un chrétien »
Prince spirituel de la ville de Sokodé.

Réciproquement, la Bible défend l'observation des unions interreligieuses à travers plusieurs passages (Deutéronome chap7: verset 3; Exode chap34: verset 16). Dans le fond,

ce sont des considérations similaires qui motivent cette interdiction faite aux fidèles et qui constitue la chasse gardée de leur congrégation.

« La bible interdit formellement à un chrétien d'épouser un musulman; parce que dans le plan de Dieu, il n'y a que Jésus qui sauve. Aller s'allier à un musulman dans le mariage, c'est comme épouser un païen. Mais, entre les églises, c'est possible maintenant. Avant, on n'acceptait pas parce qu'on avait constaté que beaucoup de filles partaient pour aller se marier dans d'autres églises. C'est comme si on travaillait pour les autres » Pasteur Guy, 47 ans.

Même entre elles, certaines églises déconseillent des unions entre fidèles issus de congrégations différentes. *« Entre catholique et protestant, ça peut marcher. Mais avec d'autres confessions religieuses, on refuse carrément »*, précise Philippe (Op.cit.). Mais lorsque de tels mariages sont possibles entre différentes confessions, il n'est pas rare d'assister à des célébrations doubles pour un même mariage; c'est-à-dire dans chacune des églises des conjoints.

Les restrictions religieuses sont donc une réalité encore en vigueur. Ses conséquences sur l'entrée en mariage des jeunes restent palpables. *« Si une fille tient tête à épouser un chrétien, les parents refusent carrément. Là, elle reste comme ça »* renchérit le Prince spirituel de la ville de Sokodé. Les contradictions stériles entre religions (ou églises) sont telles qu'elles contraignent les jeunes à regarder dans la même direction. Elles alimentent un système de pratiques dans lequel nombre de personnes se sentent contrariées dans leur amour. Prises en étau par leurs sentiments, leur foi et les valeurs identitaires de leur communauté, nombreuses personnes accusent du retard dans le mariage. *« Même dans ma maison ici, il y a un cas. Les parents ont carrément refusé. Elle a fait des enfants quand même, mais, elle est là comme ça sans se marier »* (Idem). L'attachement à l'appartenance religieuse dans le choix du conjoint entrave l'entrée en mariage tout comme le feraient les considérations identitaires.

2.5.3. Défiance identitaire dans l'appariement des conjoints

Dans le cadre du mariage, plusieurs Togolais sont encore attentifs à la filiation identitaire symbolisée par l'appartenance ethnique. Elle est banale lorsqu'il s'agit d'une simple relation de copinage; mais devient très vite un enjeu une fois que la relation devrait aboutir à une union conjugale. À partir de ce moment resurgissent tous les stéréotypes identitaires dont les parents et grands-parents en sont les tenants. Ils exhorteraient leurs fils et filles à privilégier le mariage identitaire pour les simples raisons que le couple serait plus

harmonieux et l'éducation des enfants plus collégiale avec une langue maternelle unique. C'est surtout entre le « Nord » et le « Sud » que les réticences sont plus palpables.

Les réticences de certains parents à accepter le mariage de leurs progénitures avec d'autres de certaines ethnies ou groupes ethniques sont réelles. Elles seraient attisées, de nos jours, par les souvenirs de l'histoire récente du pays. L'on évoquerait comme cause lointaine, l'instrumentalisation qui a été faite de l'ethnie par le politique avant, pendant et après l'indépendance du Togo ; instrumentalisation qui ne cesse de revenir au galop au cours des grandes échéances électorales. Les traumatismes causés par cette instrumentalisation et les violences consécutives ont laissé une situation de méfiance qui répugne des unions entre fils du « Nord » (supposés bourreaux) et ceux du « Sud » (prétendus victimes).

Cette réticence sociale au mariage entre Nord et Sud reste une situation bien connue de l'autorité qui tente par tous les moyens de dissimuler le phénomène, notamment en créant une certaine opacité autour des statistiques officielles portant sur le sujet. Cependant, l'histoire et la reproduction sociale des faits de mariage ethnique continuent par sensibiliser les jeunes générations à en tenir compte dans le choix du conjoint. Voici une histoire racontée par Brian, un professionnel de santé de 31 ans :

« J'avais une fois été contacté par une très belle fille en 2012. Selon ses dires, elle m'aurait vu pour la première fois au cours d'une émission télévisée. À la suite, elle aurait contacté la régie pour avoir mon numéro de téléphone. Après notre rencontre, une sérieuse relation a commencé, parce qu'elle m'avait vraiment séduit aussi. Quelques mois plus tard, elle organisa un dîner avec sa famille pour me la présenter comme de coutume. L'accueil était convivial autour de la table, empressés que nous étions à nous découvrir. Au cours du repas fait de "fufu", la famille, par la voix de la future belle-mère, me demanda si je trouvais le plat intéressant. À moi de répondre : très intéressant, car c'est la spécialité de chez nous et la préférence d'un bon fils de Bassar. Contre toute attente, un silence glacial s'installe instantanément. Chacun de mes hôtes fixe étonnamment son prochain sans rien dire pour autant. À la gaieté et l'enthousiasme de la soirée se substitue une atmosphère crispée empreinte de réserve jusqu'à la fin. Lorsque je la contacte par la suite, elle me signifie qu'elle ne savait pas que j'étais du Nord. Ainsi, se termine l'histoire d'une aventure qui aurait pu aboutir ».

Ce n'est donc pas toujours de gaieté de cœur que les jeunes se prêtent à cette réticence au mariage interethnique. Cette tacite idéologie identitaire brise des amours et écoute les rêves de tant de jeunes qui auraient bien voulu s'en passer. L'obsession de la vieille génération à cette idéologie se greffe à des stéréotypes selon lesquels certaines ethnies seraient « barbares », pingres ou égoïstes par nature. Ce qui conduit des familles à refuser de donner leur caution pour l'union de leurs filles avec des fils de certains groupes

ethniques. Certes, il n'est pas rare d'assister aujourd'hui aux mariages interethniques, qui, sont d'ailleurs devenus courants grâce à la volonté des jeunes générations à rompre avec le passé. Ils sont seulement 5,8% de célibataires à vouloir tenir compte de l'appartenance ethnique dans le choix de leur conjoint contre 15% de mariés qui en ont tenu compte.

Cependant, le chemin pour arriver à une telle union peut s'avérer long dans bien de cas. Cela nécessite parfois du courage pour convaincre les siens, ainsi que de la patience pour obtenir leur aval. Plus souvent, ce sont les femmes qui en souffrent dans la mesure où la femme compte plus que son mari sur la famille paternelle en cas de problème. À vouloir attendre, celles qui choisissent d'obtenir préalablement ce consentement parental dans une relation hétéro-ethnique croupissent, hélas, sous le poids de l'âge et se retrouvent dans un mariage tardif.

III. Mariage tardif: des risques aux conséquences d'un phénomène social

Ce phénomène social qui veut que l'on se marie de plus en plus tardivement a des conséquences. Les incidences du mariage tardif sont multiples et diversifiées à tel point qu'il apparaît difficile d'en faire une analyse exhaustive. Néanmoins, notre enquête a permis d'identifier à travers les données collectées un certain nombre de conséquences qui se présentent plus comme des risques aussi bien pour l'individu, le couple que la société dans son ensemble.

3.1. Célibat prolongé, un potentiel de risques pour l'individu

Le célibat prolongé et éventuellement le mariage tardif fait courir des risques à l'individu, notamment dans le présent contexte social qui accorde une place prépondérante au mariage et à l'âge des prétendants.

3.1.1. Revers de l'âge sur le marché matrimonial

Dans de nombreuses sociétés, l'âge un rôle important dans les tractations qui s'opèrent sur la plateforme de la constitution des couples. Son importance tient à son rôle d'indicateur de nubilité aussi bien des filles que des garçons. L'objectif de procréation étant généralement associé au mariage, l'âge des individus contribue à évaluer la probabilité pour eux non seulement de connaître une vie féconde, mais surtout de supporter les difficultés d'une grossesse ainsi que le travail d'enfantement. En fixant différemment l'âge d'entrée en mariage de la fille et du garçon, le législateur entérinait indirectement la perception de la

supériorité de l'homme par rapport à la femme⁵⁰. D'abord culturelles, et juridiques par la suite, les considérations basées sur l'âge ont marqué fortement les mentalités de nombreuses générations actuelles à telle enseigne qu'elles influent sur l'entrée en mariage.

Les tractations du « marché matrimonial » dans les villes togolaises sont fortement marquées par une sélection stricte entre prétendants à des relations. La concurrence qui s'établit intègre l'âge aux critères de choix pour la simple raison que la société togolaise reste encore attachée à l'idée de la « supériorité » de l'homme. La volonté de pouvoir et de domination des hommes a conduit à une pratique sociale où l'âge des épouses apparaît presque toujours inférieur à celui de leurs conjoints. Dans l'imaginaire collectif, l'on comprend mal comment une femme pourrait se soumettre à un époux moins âgé dans un contexte culturel qui confère l'autorité aux aînés par rapport aux cadets. Cette culture de la domination masculine n'est pas de nature à faciliter l'acceptation d'une femme plus âgée que soi, sans subir les réprobations de la communauté. Ainsi, les femmes ont de la peine à accepter des hommes d'un âge inférieur. Elles cherchent, non seulement à éviter le jugement de la société, mais aussi à répondre à un désir de sécurité. Car, même jusqu'à ce jour, l'homme est encore vu par la femme comme un probable « protecteur ».

Pour toutes ces raisons, les femmes moins âgées apparaissent comme les privilégiées du marché matrimonial. Cet atout qu'ont les plus jeunes filles de contracter une union conjugale repose sur des avantages comparatifs. Naturellement, le nouveau attire plus que l'ancien, le jeune plus séduisant que le vieux. Par expérience, il est prouvé que les femmes commencent, généralement, par perdre leurs qualités esthétiques lorsqu'elles abordent la trentaine : les seins deviennent flasques, le visage peu luisant, etc. De plus, les hommes se posent plus de questions au sujet d'une femme d'une trentaine d'années que lorsqu'il s'agit d'une jeune fille qui aborde sa nubilité. Ils s'interrogent notamment sur ce qui pourrait expliquer le retard d'entrée en mariage de ces « vieilles filles ». Les hommes redoutent leur passé sexuel, leurs traits de caractère, leur fécondité et leur chance de donner autant d'enfants souhaités avant la ménopause. Par conséquent, les hommes préfèrent souvent des filles de la vingtaine, plus jeunes, plus belles et plus « présentables ».

⁵⁰ Selon l'ordonnance n° 80-16 du 31 janvier 1980 portant code des personnes et de la famille au Togo, l'âge légal au mariage était fixé à 18ans pour la fille et 21 ans pour le garçon. Cette disposition qui a longtemps influencé les habitudes de la population est néanmoins modifiée dans l'actuel code révisé.

De nos jours, nombre de femmes se retrouvent dans une sorte d'impasse où elles peinent à décrocher un contrat de mariage en raison non seulement de la concurrence, mais aussi en raison de leur âge relativement avancé. Cette réalité rejoint la conclusion d'Agouké (1991 : 16) :

« Il n'est pas rare aujourd'hui que les femmes dont l'entrée en union a été retardée par la scolarité, l'apprentissage d'un métier ou simplement par la volonté de s'assurer au préalable une autonomie financière se retrouvent dans une sorte d'impasse dans la suite. Il peut s'avérer difficile de conclure des unions. Les hommes de la même génération sont souvent « pris » par les femmes de générations plus jeunes ».

Ce revers de l'âge, plus ressenti par les femmes, est un véritable handicap pour le mariage dans un contexte urbain. C'est une situation relativement bien connue des enquêtés qui trouvent dans 40,3% des cas que le célibat prolongé fait courir le risque de ne pas trouver de conjoint lorsqu'on le voudra. Les femmes relativement avancées en âge peinent à trouver de maris; les hommes s'intéressant aux plus jeunes. Particulièrement à Lomé, il n'est donc pas rare à de voir « *ces vieilles filles* » user de tous les stratagèmes pour courtiser les hommes sans parvenir hélas, à faire vibrer vraiment les cœurs des hommes de leur âge. Ces femmes âgées qui se refusent de faire face à un célibat définitif n'ont de désir que le mariage à tout prix.

Contre toute attente, nombreuses sont celles qui n'ont généralement pour recours que d'accepter le statut qu'une certaine littérature trouve le loisir de désigner par « deuxième bureau » ou « ambassade ». Cependant, elles échouent logiquement et plus facilement à faire comprendre à leurs maris la nécessité de leur mettre une bague. Tout compte fait, l'on ne saurait dire exactement combien grande l'angoisse de la femme célibataire, frappant à la porte de la quarantaine, toute déprimée par les déboires des gigolos. Dans ces conditions, elle n'a de choix que de faire face au destin d'un célibat définitif. Au mieux, elle se console par la joie d'être mère d'un enfant, contracté contre l'assentiment de celui qu'elle désignera abusivement comme mari. Alors, elle aura frôlé le pire de la désapprobation et de la discrimination sociales réservées à ceux ou celles qui passent toute leur vie sans progéniture.

3.1.2. Préjudices de l'atermoisement de l'individu face au mariage

Le célibat prolongé apparaît comme un non-événement surtout dans le contexte africain. De l'avis des enquêtés (62,8%), l'atermoisement d'un jeune face au mariage s'accompagne d'un manque de respect et de considération sociale pour sa personne. La logique de la discrimination faite aux célibataires dans la société togolaise est indissociable de la valeur sociale reconnue au mariage. Celui-ci y est longtemps perçu comme le point de passage de l'adolescence à l'âge adulte. Par conséquent, le célibat y est associé à « l'immatrité », tandis que le célibat prolongé d'un individu apparaît dans une certaine mesure comme une fuite de responsabilité; notamment celle de jouer le rôle de père de famille. Se faisant, l'état de « *célibataire de longue durée* » et à fortiori le célibat définitif sont blâmés, notamment par des personnes âgées. Les « célibataires endurcis » vivent une situation de rejet social relatif aussi bien dans leur famille que dans leur communauté. Ils ne sont souvent pas associés aux prises de décision au même titre que les personnes mariées considérées comme « adultes ». Les célibataires se voient parfois refuser des postes de responsabilité dans des institutions, justement à cause de leur statut matrimonial. Ils sont souvent sujets à des critiques, à des rumeurs, et parfois à des suspicions relative à leur état normal, notamment lorsqu'ils ne prouvent pas leur virilité.

Il n'est pas aisé de vivre son célibat dans un contexte social qui estime inconditionnellement le mariage. Même choisi, le célibat alimente une certaine angoisse face à l'impitoyable jugement de la société et l'exclusion sociale d'un monde aux valeurs transitionnelles. Les pressions sociales qui s'exercent sur le célibataire endurci, notamment dans les cercles familiaux, les groupes d'amis ou dans la communauté sont quasi permanentes. Ce sentiment de relative solitude qu'engendrent ces pressions conduit ces derniers à chercher de nouveaux cadres de socialisation à travers les réseaux d'ami dont le plus intime reste sans doute celui des partenaires sexuels. Se faisant, la liberté de la vie en « *singlo* » à travers lequel certaines personnes pensent réaliser leur rêve d'autonomie ou de réussite sociale devient un piège pour d'autres. Si des femmes arrivent à tirer leur épingle du jeu, plusieurs hommes célibataires au contraire dilapident leurs ressources dans des relations multiples et une gestion peu rigoureuse de leurs ressources.

Dans ce contexte, un risque sanitaire guette la population célibataire mieux que celle des mariés. En effet, l'absence de mariage ne signifie nullement abstinence sexuelle. Bien au contraire, les données de l'enquête rendent compte du fait que les célibataires endurcis ont

une vie sexuelle très instable, avec un fort taux de multi partenariat sexuel. Cette intense activité sexuelle « désordonnée » peut paraître préjudiciable à leur santé dans la mesure où elle accroît corrélativement leurs chances de contracter des maladies sexuellement transmissibles. D'après 41,7% des enquêtés, le célibat prolongé s'accompagne du risque de contracter le VIH/Sida dont la prévalence reste particulièrement élevée dans les centres urbains au Togo. Le fait qu'environ 26% des célibataires interrogés déclarent avoir un enfant sans mariage prouve qu'ils sont exposés aux risques du IST. Par conséquent, un incommensurable risque plane, non seulement sur l'individu, mais aussi sur le couple qu'il pourrait constituer.

3.2. Impondérables risques de la constitution tardive des couples

La discrimination sociale du « statut » de célibataire dans la société africaine repose aussi sur une forte valorisation de la fécondité conjugale. Même dans les milieux urbains, le mariage reste encore associé à la procréation dans les perceptions populaires. Ainsi, contrairement à la mentalité occidentale, avoir des enfants demeure encore le rêve partagé de tous ceux qui aspirent à la vie conjugale. Or, de l'avis des spécialistes en santé de la reproduction, ces désirs de procréation se heurtent plus souvent à des difficultés dans leur réalisation. La notion de risque si souvent invoquée par ces derniers permet d'étayer les conséquences auxquelles s'exposent ceux qui font le choix d'un mariage tardif.

Les femmes relativement âgées sont moins fécondes que les femmes plus jeunes. Celles qui entrent tardivement dans le mariage ont plus de chance de faire face à des problèmes de conception. En raison de plusieurs facteurs qui agissent sur l'organisme humain, la puberté et la ménopause surviennent de plus en plus précocement chez les femmes. Lorsque la stérilité n'est pas définitive, les solutions sont rares et onéreuses. La PMA et la GPA, pratiquées dans certains pays, ne sont pas géographiquement et financièrement accessibles à bien de Togolais. De surcroît, ces traitements assez contraignants ne sont pas toujours efficaces. Selon cette praticienne,

« lorsqu'on conçoit tardivement une grossesse, les risques de fausses couches s'augmentent. La mère aussi court des risques en raison des maladies opportunistes qui surviennent plus « facilement » chez ces femmes. On peut citer l'hypertension artérielle et le diabète qui peuvent se révéler quand on est enceinte. Ces problèmes peuvent compliquer la grossesse, le développement du fœtus et même l'accouchement » Sant'ana, 43 ans, sage femme.

Ces risques liés aux grossesses tardivement contractées ne sont pas entièrement ignorés de la population. Environ 43,3% des enquêtés trouvent justement que le mariage tardif expose

les femmes à des risques des complications de grossesses et d'accouchement. Les grossesses tardives nécessitent beaucoup plus de suivies. Elles sont souvent plus difficiles à supporter. Un certain nombre d'examens et d'analyses supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires pour prévenir des complications éventuelles. Tout ceci peut occasionner des dépenses plus ou moins importantes pour des familles déjà fragilisées par la précarité de l'emploi et les revenus faibles.

Les risques sanitaires auxquels s'exposent les mariés tardifs s'accompagnent donc de risques sociaux dont la plus importante reste sans doute l'implosion des couples. En raison de la place qu'occupe encore la procréation, des couples échouent logiquement par manque d'enfant. Les angoisses latentes liées à la stérilité ou l'infécondité attisent les tensions dans les foyers où des suspicions sur la vie passée notamment des femmes alimentent des accusations. Même si les conjoints tentent d'accepter cette situation providentielle, les rumeurs, les influences et les pressions sociales surtout de la famille conduisent à des alternatives souvent fâcheuses. Richalaton, une mariée tardive de 44 ans nous a confié :

« Je me suis mariée après mes 33 ans, mais je ne faisais que des fausses couches. Après plus de dix ans de mariage, je n'ai toujours pas d'enfant. Mon mari comprend quand même la situation. Mais c'est surtout sa famille qui fait des problèmes. À cause de ça, il est tenté de chercher ailleurs. Ça me fait de la peine. Actuellement je tends vers la ménopause et ça me fait penser ».

Lorsque l'infertilité du couple provient de l'homme, alors qu'animées par le désir de garder leurs maris, des femmes n'hésitent pas à contracter grossesse, par ailleurs, au profit du couple. Bien qu'il s'agisse là d'une bombe à retardement, il n'en demeure pas moins que cette pratique persiste encore de nos jours. Cependant, l'infertilité de la femme entraîne plus souvent l'homme à rechercher une seconde épouse ou, du moins, un enfant avec une maîtresse ou une concubine. Toutes ces solutions d'approche à l'infécondité des couples tardivement constitués se développent au péril de la stabilité et la survie du foyer.

La fragilité qui caractérise les couples tardivement constitués est consubstantielle à la nature même de l'union. Généralement, les mariages tardifs surviennent de façon précipitée avec ou sans un temps significatif de fiançailles. Conscients de leur retard et surtout animés d'un vif désir de saisir l'occasion du mariage, les prétendants qui entrent dans un mariage tardif se connaissent à peine. De telles unions sont généralement accompagnées d'une instabilité des foyers conjugaux; chacun des partenaires cherchant à aller de ses expériences. La fragilité relative qui caractérise ces unions est parfois due à la résurgence d'un passif plus ou moins grave de l'un des conjoints. Car, «la probabilité est grande pour

une fille au passé mouvementé d'échouer dans une union » Apitshandenge (1992 : 62). Ayant développé une habitude à vivre autonome et solitaire, les conjoints tardifs essuient plus de difficultés à accepter les humeurs réciproques.

Somme toute, il existe un risque énorme d'infécondité qui guette les prétendants à un mariage tardif. Le cas échéant, elle expose les conjoints à la réprobation sociale dans un environnement qui tolère mal la stérilité. Lorsqu'un couple se constitue de célibataires endurcis, il a sociologiquement plus de chance d'échouer que de réussir. Les risques sanitaires liés à des grossesses tardives s'accompagnent de la fragilité du couple et accroissent le risque de son implosion. À bien des égards, ce n'est pas seulement l'immaturité des conjoints qui participent à l'accroissement des taux de divorces et de séparations, mais aussi son excès.

Lorsque ces risques encourus se réalisent, leurs effets n'épargnent guère le reste de la société. L'agrégation des conséquences individuelles d'un célibat prolongé ou de mariage tardif abordent les sphères publiques à travers différents canaux. L'avancée de l'âge au premier mariage s'accompagne d'un cortège d'impacts sociaux notamment sur la croissance démographique et le devenir des enfants issus des couples tardivement constitués. Bref, l'ampleur du phénomène de mariage tardif peut compromettre le développement harmonieux de la société.

3.3. Conséquences du mariage tardif à l'échelle sociale

Le mariage tardif amoindrit la croissance naturelle de la population togolaise. Nombre de travaux ont mis en exergue l'existence d'une relation entre la nuptialité et la démographie. En comparant l'Europe à la Chine, Malthus utilisait déjà la notion de freins préventifs (dont le mariage tardif) pour expliquer le ralentissement de la croissance de la population d'alors. Il pensait que les Européens utilisaient beaucoup plus ces freins préventifs. En Chine et en Inde, toutes les femmes se mariaient, et tôt en plus, alors qu'en Europe, elles se mariaient plus tardivement et même parfois jamais (Oris, 2006). En effet, la perception de l'importance du lien entre mariage et procréation a conduit bien de sociétés à observer un contrôle de la sexualité de la femme et une manipulation de l'âge au mariage à des fins reproductives. Les sociétés d'Europe du Nord ont pratiqué l'âge avancé au mariage pour limiter le taux de croissance démographique, notamment avant l'avènement des méthodes contraceptives modernes (Frank, 1990). Si donc cette théorie de l'incidence de l'âge au mariage autorisait une analogie entre les expériences des pays occidentaux et ceux

d'Afrique, l'on s'en convaincrait de l'impact qu'ont eu les nombreuses modifications de l'âge au mariage au Togo⁵¹.

Néanmoins, qu'elle soit la résultante d'une politique volontariste ou simplement un phénomène de société, la modification du calendrier nuptial s'accompagne presque toujours d'une incidence sur la croissance démographique. Au Togo, l'ampleur du phénomène de célibat prolongé a conduit à une situation telle que la proportion des célibataires par rapport aux personnes mariées devient très importante (RGPH4). Bien qu'une bonne partie de cette population jeune finit par entrer en mariage, il n'en demeure pas moins vrai que plusieurs personnes échouent logiquement à contracter des unions en raison du surnombre de femmes et surtout du revers de l'âge sur le marché matrimonial. De surcroît, l'observation qui a rendu nécessaire la présente recherche faisait déjà état d'une avancée généralisée de l'âge au premier mariage des jeunes particulièrement dans la population urbaine. Même s'il n'appartient pas à une recherche sociologique de prouver l'incidence de l'avancée l'âge sur le ralentissement de la croissance démographique au Togo, tout ce qui précède porte néanmoins à croire que l'impact reste évident.

En effet, comme le souligne Frank (1990 : 229),

« L'âge au mariage de la femme est un déterminant important de sa fécondité, étant donné que la durée de sa capacité de reproduction est limitée. Même dans les conditions de rattrapage, le temps perdu entre l'âge où la femme atteint sa capacité de reproduction et l'âge où elle est exposée au risque de grossesse n'est pas regagné à l'échelle démographique avant la fin de sa vie reproductive ».

L'augmentation de l'âge amoindrit non seulement la possibilité de procréation notamment pour la femme, mais aussi la probabilité d'une fécondité abondante. Les hommes et les femmes, en entrant tardivement en union, ont moins de chance d'avoir autant d'enfants voulus. Si donc 15,8% d'enquêté aspirent avoir au moins cinq enfants alors qu'à plus de 30 ans, seulement 26% en ont déjà un, on réalise combien leur rêve peut paraître irréalisable surtout pour les femmes. Aujourd'hui, jusqu'à 74% de célibataires n'ont pas encore entamé leur « vie féconde ». Devrait-on voir, à travers le mariage tardif, une régulation naturelle de la démographie ou un risque de vieillissement de la population togolaise? Il appartiendra aux démographes, spécialistes de cette thématique d'édifier sur la question.

⁵¹ En 1977, l'âge au premier mariage des femmes était de 13 ans et de 18 ans pour les hommes (Frank, 1990). A la suite de l'adoption du CPF en 1980, cet âge légal passe à 18 ans pour la fille et 21 ans pour le garçon. Avec la révision de ce CPF en 2012, l'âge légal au mariage revient à 18 ans pour les deux sexes.

Mais ce qui est sûr, l'ampleur de l'avancée de l'âge au premier mariage et surtout son maintien pose la problématique du devenir des enfants issus de ces couples tardivement constitués. L'on connaît relativement la fragilité congénitale qui caractérise les couples tardifs. Ils échouent plus facilement à cause non seulement des risques d'infécondité, mais aussi en raison des incompatibilités d'humeurs et la résurgence dans le foyer conjugal des révélations et conséquences des « passés individuels ». Par ailleurs, la contraction tardive de la première union apparaît préjudiciable pour l'avenir de la progéniture dans la mesure où la vie active d'un individu ne dure pas indéfiniment.

En effet, l'âge moyen de départ à la retraite tourne autour de 55 ans au Togo. Pour la plupart des cas, le départ à la retraite des salariés s'accompagne d'une diminution drastique de leurs revenus personnels et le début d'une précarité familiale dans la mesure où les « secondes carrières » ne sont en réalité faites que d'emplois précaires. L'irresponsabilité que les jeunes redoutent en s'abstenant de toute entrée en mariage, par manque d'argent, revient au galop. Naturellement, le rapprochement des premières unions de la sortie de la vie active et leur échec éventuellement hypothèquent le bien-être de la famille.

Par nature, le mariage tardif alimente indirectement des fléaux sociaux. La croissance des taux de divorce à la faveur de plusieurs facteurs s'accompagne d'un cortège de conséquences sociales. Le « *célibat endurci* » et éventuellement le mariage tardif sont des situations défavorables à l'accompagnement des enfants dans un contexte urbain particulièrement égoïste. Plusieurs raisons justifient cette proposition.

D'abord, l'activité sexuelle plus ou moins intense des célibataires durant des années, parfois contre tout risque, ne leur épargne sûrement pas les « grossesses non désirées ». D'après l'enquête, 26% des célibataires ont, au moins, un enfant sans entrer en mariage. Et environ 12,5% des mariés n'ont pas épousé le géniteur (père ou mère) de leur premier enfant pour de multiples raisons comme on peut le constater dans le tableau suivant:

Tableau 18: Répartition des enquêtés selon les raisons pour lesquelles ils n'ont pas épousé le géniteur de leur premier enfant

Modalités Motifs de non mariage	Situation matrimoniale				TOTAL	
	Célibataires		Mariés		Eff	%
	Eff	%	Eff	%		
Formation/études	8	25,0	7	26,9	15	25,9
Manque d'argent	4	12,5	2	7,7	6	10,3
Chômage	4	12,5	3	11,5	7	12,1
Moralité du partenaire	5	15,6	4	15,4	9	15,5
Refus des parents	4	12,5	4	15,4	8	13,8
Manque d'amour	11	34,4	8	30,8	19	32,8
Total	32	100	26	100	58	100

Source: Données d'enquête, 2014.

Comme on pouvait s'y attendre, jusqu'à 32,8% pense qu'ils ne se sont pas engagés avec le géniteur de leur premier enfant par manque d'amour. Ceci montre que la venue de ces enfants n'était pas souhaitée, du moins par les deux partenaires. Le plus souvent, ces grossesses « accidentelles » n'étant pas reconnues par leurs auteurs, connaissent une fin tragique par des interruptions volontaires de grossesse. Au mieux, elles se soldent par une situation d'enfants monoparentaux. Ce qui pose alors le problème d'éducation équilibrée et de prise en charge de ces enfants dans un milieu aussi exigeant que la ville.

À cela s'ajoutent les inconvénients d'un âge avancé sur l'accompagnement socioéducatif des enfants. Lorsque survient un enfant chez des parents relativement âgés, généralement, l'excès de tendresse tend à prendre le dessus sur la rigueur et l'autorité parentale. Plutôt dorlotés et choyés, ces enfants reçoivent une éducation qui n'est pas de nature à leur permettre une réussite, notamment dans le contexte africain. C'est ce qui ressort des propos de cet enquêté :

« Quand vous êtes vieux avant de donner un enfant, vous risquez de tenir l'enfant là comme un œuf. Lorsqu'on fait des enfants à un âge avancé, si la maman n'est pas éveillée pour prendre ses responsabilités, les enfants ne seront pas bien éduqués...J'ai une tante à la retraite. Son benjamin est en classe de troisième. Au moment des examens, il était dans les manguiers. Il a fallu qu'on aille le chercher pour venir composer. Ce qui veut dire qu'il y avait un laisser-aller au départ. Cela montre que la maman et le papa n'ont pas été en mesure d'être rigoureux avec lui. Or il le faut parfois pour mettre les enfants dans la bonne voie » Dong, 51 ans, marié tardif.

Il n'est plus besoin de rappeler les inconvénients d'une enfance choyée, surtout lorsque survient une disparition brutale des parents. Eu égard au recul de l'espérance de vie des Togolais, se marier tardivement avec pour intention de faire des enfants peut paraître comme donner naissance à d'imminents orphelins, des charges éventuelles pour la société.

La dislocation des unions conjugales, la situation d'enfants illégitimes et l'incapacité pour des parents âgés d'accompagner dignement l'intégration de leurs enfants constituent un vrai problème de société. Les enfants monoparentaux et les orphelins apparaissent comme de potentiels enfants de rue, donc des délinquants en puissance. Or dans les conditions actuelles de la vie urbaine, l'individualisme ayant pris de l'avance sur la solidarité, de pareils enfants trouvent difficilement un cadre adéquat pour leur intégration. Ils éprouvent des difficultés, notamment à se payer une formation professionnelle pouvant leur permettre de s'insérer dans la vie active. Ceux qui finissent par connaître un processus de socialisation bancal s'exposent à tous les fléaux : la misère, le banditisme, la délinquance, la prostitution, etc.

Tout compte fait, il serait difficile de parler d'avantages ou d'inconvénients sociaux du mariage tardif. Tout dépend de l'angle sous lequel on le perçoit. Le mariage tardif fait courir tout simplement des risques (individuels ou sociaux) et des conséquences qui se prêtent cependant à des critiques. Pour notre part, il nous semble que la réussite sociale dépend moins d'un mariage tardif que de celui qui intervient « en temps normal ». Les nombreux risques auxquels sont confrontés les couples tardivement constitués, se rapportant notamment à la procréation et à l'accompagnement de leurs descendants, sont révélateurs d'une certaine limite qui nourrit parfois des remords. Vers la cinquantaine, ils sont très peu nombreux ces hommes et femmes à se réjouir de leur expérience de mariage tardif. Plus souvent, ils meurent de regrets surtout lorsqu'ils commencent à décompter la fin de leur carrière avec des enfants relativement jeunes, trop jeunes pour prendre leur relève.

Conclusion partielle

Considérée comme le centre névralgique de la présente thèse, cette partie a été consacrée à l'identification des déterminants du phénomène de mariage tardif dans la société contemporaine. Les données collectées sur l'avancée de l'âge au mariage ont permis de situer ses racines dans l'histoire récentes des mutations sociales. Sous l'influence de la modernisation, l'on a assisté au déclin des systèmes traditionnels de parcours matrimoniaux et la consécration de l'autonomisation individuelle. Les contextes socioéconomiques difficiles que le pays a connus depuis plusieurs décennies ont entraîné, d'une part, la détérioration du lien social et la montée de l'individualisme. D'autre part, la rareté des moyens d'intégration socioéconomique amoindrit la priorité de l'entrée en mariage au profit de la multiplication de stratégies de survie ou de réussite individuelle.

Dans cette logique de la lutte pour l'épanouissement individuel dans un contexte urbain marqué par la crise socioéconomique et le relâchement des contraintes culturelles, les nouvelles habitudes matérialistes qui s'installent dans la population affectent indirectement les processus nuptiaux. Le mercantilisme grandissant dans les rapports sociaux entraîne la surenchère dans les processus matrimoniaux. Or, menacée d'éclatement, la famille n'arrive plus à assumer son rôle de garant de l'intégration de sa progéniture. Ne devant compter désormais que sur eux-mêmes, les jeunes n'ont de choix que la poursuite de longues études dans l'espoir d'une réussite sociale. L'aspiration à l'autonomie, notamment par les femmes participe à ce combat pour l'ascension sociale. Tout ceci amoindrit l'appréciation de l'urgence de mariage.

En définitive, il convient de dire au regard de ce qui précède que le phénomène de mariage tardif se trouve à la jonction des déterminants socioéconomiques et culturels. Il s'édifie sur une logique complexe qui combine contraintes de la conjoncture sociales, stratégies de recherche d'autonomie et définition de nouvelles priorités. Tout compte fait, le phénomène recèle de nombreuses limites qui entachent le développement de la société.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

La thématique du mariage tardif abordée dans cette thèse s'est révélée être une suite logique des mutations qu'enregistrent particulièrement les sociétés africaines depuis leur contact avec le monde extérieur. Les systèmes d'organisation sociale traditionnelle ne cessent de se transformer au gré des innovations technologiques et de la contagion culturelle qui caractérise la mondialisation des échanges. L'institution du mariage ne déroge pas à la règle. Exacerbées par le phénomène d'urbanisation, les pratiques matrimoniales se modifient plus ou moins au gré de nouvelles perceptions des jeunes générations par rapport à l'entrée en union. Il en résulte une modification du calendrier nuptial, perceptible même entre générations consécutives.

De plus en plus, les jeunes entrent tardivement en union alors que le célibat reste mal vu et le mariage encore valorisé dans toutes les sociétés togolaises. L'observation de la réalité montre qu'il ne s'agit pas là d'une particularité. L'avancée de l'âge au premier mariage est un fait de société que connaissent la plupart des pays; phénomène auquel des travaux avaient été déjà consacrés. Cependant, les arguments souvent avancés pour expliquer ce paradoxe mettaient invariablement en cause les difficultés économiques et l'impact de la scolarisation massive des jeunes sur la nuptialité. Or, depuis la fin des années 1980, biens de réalités sont apparues rendant ainsi obsolètes les arguments jusque-là avancés pour expliquer le phénomène.

Ces limites de la littérature et surtout le manque de recherche sociologique d'envergure sur la question au Togo ont conduits à nous interroger les logiques contemporaines qui sous-tendent le développement du phénomène de mariage tardif particulièrement dans les villes togolaises. Il s'est agi essentiellement d'analyser les déterminants à l'entrée dans cette institution social pour identifier les rapports de l'avancée de l'âge au premier mariage chez les jeunes et ses incidences sur le développement de la société dans son ensemble.

Comme hypothèse de départ, l'on prétendait que l'avancée de l'âge au mariage était liée non seulement à la précarité économique, mais aussi à un ensemble de considérations socioculturelles faisant du mariage un phénomène social aux rayonnements multiples. En d'autres termes, le mariage tardif, en vogue dans les villes togolaises, est soumis au déterminisme d'une multitude de facteurs socioéconomiques et culturels dont les effets cumulatifs influent sur le processus de reproduction de la société.

Pour vérifier cette hypothèses tout en espérant répondre à la question de recherche, l'on a opté pour une approche méthodologique mixte fondée sur l'analyse documentaire d'une

part et l'enquête de terrain d'autre part. Celle-ci a été réalisée dans trois villes (Lomé, Sokodé et Kara) à travers des entretiens individuels, des discussions de groupe et l'administration d'un questionnaire à des fins de quantification du phénomène. La mise en œuvre de ces différentes approches méthodologiques a permis de collecter les informations et vérifier les hypothèses de recherche.

Ainsi, l'interprétation des données collectées et l'explication du phénomène sont inspirées de différentes approches théoriques. Il s'agit notamment du paradigme de l'individualisme méthodologique de Boudon, la théorie sociologique de la consommation de masse et la théorie de l'anomie de Durkheim qui montre que le relâchement des normes sociales laisse la place à l'expression des particularismes individuels vis-à-vis des valeurs sociales.

De l'analyse des résultats de la recherche, il apparaît que le phénomène de mariage tardif ne provient pas *ex-nihilo*. L'avancée de l'âge au mariage dans la société actuelle résulte d'un ensemble de changements plus ou moins importants que la société enregistre depuis des décennies, conduisant à une modification des systèmes structurels de pensées et d'actions. Autrement dit, le mariage tardif provient de la conjoncture sociale globale qui consacre la démocratisation des processus nuptiaux et qui accorde une place prépondérante à l'individu. On assiste alors à la déchéance du système programmatique de l'entrée précoce en mariage, longtemps pratiqué par nombre de communautés togolaises. L'amointrissement du rôle des structures sociales d'accompagnement de l'individu consacre non seulement sa liberté, mais aussi son isolement dans une société de défis.

Plus explicitement, l'étude montre que le célibat prolongé des jeunes est une conséquence de la conjoncture économique qui prévaut dans la société togolaise depuis quelques décennies. Ne trouvant pas d'emplois pour réaliser leur autonomie financière, les jeunes apparaissent assez fragilisés. Leurs possibilités de réalisation se trouvent être affectées par le chômage et l'accès limité aux conditions de logement particulièrement à Lomé. Alors que l'individualisme grandissant du milieu urbain n'invite qu'à compter sur soi, la précarité relative des conditions économiques et financières des jeunes les contraint à observer un recul tactique face au mariage.

Cette conclusion qui met en exergue le facteur économique comme l'un des principaux déterminants du mariage tardif rejoint celle d'Antoine (2002) qui estimait que les difficultés économiques provoquent un retard important de l'âge au premier mariage et que les unions se trouvent davantage fragilisées. Ainsi, les difficultés matérielles auxquelles les

hommes sont confrontés dans la plupart des villes africaines apparaissent comme des facteurs prépondérants qui expliquent l'avancée de l'âge au mariage des hommes en particulier.

Si donc les jeunes éprouvent des difficultés à se marier aujourd'hui plus qu'autrefois, c'est en partie lié aussi aux changements du mode de production qui reste de nos jours tourné vers le secteur moderne de l'économie où les possibilités d'insertion restent limitées. De plus, l'amointrissement du rôle de la famille dans les processus de mariage et la fragilité qui la caractérise sont tels qu'elle n'arrive plus à accompagner l'autonomisation des progénitures et leur intégration sociale dans un contexte particulièrement exigeant que celui de la ville. Il se développe alors, chez les jeunes, des attitudes qui contribuent davantage à saper la marche vers la vie matrimoniale.

En effet, les contraintes économiques et financières entraînent la culture du matérialisme conduisant à une sorte de surenchère, notamment dans les processus de mariage. Le désir de l'enrichissement des uns éprouve les possibilités des autres à se prévaloir des conditions de mariage. De plus, le mercantilisme sexuel qui consiste pour les jeunes (et les filles en particulier) à vivre de leur sexualité et surtout la culture poussée vers une sorte d'érotisme de mode contribue pour beaucoup à l'instabilité relationnelle. La contradiction des objectifs dans les relations amoureuses participe à leurs échecs et expose davantage les individus à un célibat prolongé.

Le développement du phénomène de mariage tardif s'alimente aussi d'une certaine culture urbaine. L'amointrissement des valeurs culturelles traditionnelles amenuise les pressions sociales sur l'individu. Celui-ci trouve non seulement les moyens de relativiser l'« impératif » du mariage, mais trouve aussi facilement l'occasion d'exercer sa sexualité à moindre coût et au même titre que des conjoints. La complaisance qui en découle n'est pas de nature à lui faire sentir l'urgence du mariage dans la mesure où le désir d'une fécondité abondante reste relativement faible dans la société togolaise et le foyer conjugal n'est plus perçu comme le cadre exclusif de la procréation. La tendance actuelle est qu'on peut mieux procréer en union libre, mais avec ses corollaires. L'on pense par exemple à l'émergence des familles monoparentales qui n'a pas pu être bordée dans ce travail mais qui en constitue une perspective importante.

Cette culture urbaine faite de liberté de pensées et d'actions jouxte la consécration de l'instruction comme moyen de valorisation de soi et de réussite sociale. À travers

l'inscription massive des jeunes dans le système scolaire et la durée corrélative de la scolarité, l'école contribue mécaniquement l'avancée de l'âge au mariage. Son impact apparaît palpable dans la mesure où, conscients de la concurrence et des exigences du marché de l'emploi, les jeunes optent, non seulement pour des études supérieures, mais aussi pour l'accumulation des diplômes dans le but d'accroître leur chance d'embauche. En particulier, l'aspiration à l'autonomie et à la liberté par les femmes se révèle être incompatible avec une entrée en mariage en « temps normal ».

Cependant, ce phénomène social qui veut que l'on prolonge son célibat dans le but de réaliser ses objectifs particuliers n'est pas sans conséquences. Il se développe avec son cortège de risques aussi bien pour l'individu, le couple que la société toute entière. En effet, il n'est pas rare que ceux qui accusent un « retard » à entrer en mariage peinent, par la suite, à contracter une union conjugale en raison du revers de l'âge et la concurrence qui prévaut sur le marché matrimonial. Lorsque certaines femmes tardent à se marier, elles courent le risque de rester célibataires toute leur vie. Au mieux, elles n'ont de choix que d'accepter un premier mariage avec un homme déjà marié.

De plus, les couples tardivement constitués courent plus de risques d'échec liés non seulement à la caducité des expériences des conjoints, mais parfois à l'infertilité de la femme. Par conséquent, non seulement l'ampleur des mariages tardifs impacte la structure démographique du pays, mais pose d'autres problèmes sociaux liés notamment à l'accompagnement socioéducatif des progénitures de ces couples tardifs. Il s'agit ici d'un sujet qui n'a pas pu être analysé à fond dans cette thèse et qui appelle un approfondissement de l'analyse sur l'ampleur du phénomène de la parenté tardive qui se développe concomitamment au phénomène de mariage tardif.

On peut conclure, au regard de ce qui précède que les hypothèses de départ ont été confirmées. Cependant, il apparaît difficile que l'on prétende avoir identifié de manière exhaustive tous les déterminants de l'avancée de l'âge au premier mariage au Togo. L'immensité du chantier et la complexité du phénomène s'y prêtent à peine. Par conséquent, l'on a eu de possibilités que de se fier aux résultats de la démarche méthodologie utilisée. En tout état de cause, le mariage tardif des jeunes résulte d'une multiplicité de facteurs socioéconomiques et culturels et son ampleur constitue un potentiel d'influence du développement social.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

- 1- AbdouMaliq S., 1998, *Mutations urbaines en Afrique*, Dakar : CODESRIA.
- 2- Abelès M. & Collard C., 1985, *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Paris : Karthala.
- 3- Adepoju A., 1999, *La famille africaine : politiques démographiques et développement*, Paris : Karthala.
- 4- Adjamagbo A., Antoine P., Beguy D. et Dial F. B. (2006), «Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé?», *IRD*, Communication aux 6^e journées scientifiques du Réseau « Démographie » de l'AUF», Cotonou (Bénin, 22-25 novembre 2005).
- 5- Affilé B. et al. 2001, *Les grandes questions sociales contemporaines*, Paris : L'Etudiant.
- 6- African Union, 2006, *Youth charter*, Addis-Ababa: African Union.
- 7- Agounke A. et al., 1989, « Enquête démographique et de santé au Togo », URD, Direction Générale de la Statistique, Division de la démographie.
- 8- Agouké A., 1991, Les formes nouvelles d'union dans les villes de l'Afrique de l'Ouest: aspirations et ruptures, in Actes de la Conférence «Femme, Famille et Population», Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol.1.
- 9- Amato P.R. & Previti D., 2003, « People's reasons for Divorcing: Gender, Social Class, the Life Course, and Adjustment » in Journal of Family Issues, n°5.
- 10- Amouzou E. A., 2008, *Étude sur la situation de l'emploi de jeunes au Togo*, Rapport d'étude du Ministère de travail et de la sécurité sociale, Lomé, Direction de la politique nationale de l'emploi.
- 11- Anani A. I., 2008, « La dot dans le code des personnes et de la famille des pays d'Afrique occidentale francophone : cas du Bénin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire et du Togo », in The Danish Institute for Human Rights.
- 12- Antoine P. & Djire M., 1998, « Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Daka » in : Francis Gendreau, éd., Crises, pauvreté et changements, Paris, AUPELF-UREF et Éditions ESTEM.
- 13- Antoine P. & Nanitelamio J., 1989, « Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique », in Politique africaine, Paris, N°36.
- 14- Antoine P. & Pilon M., 1998, « La polygamie en Afrique : quoi de neuf ? », in Chronique de la CEPED, N° 28.

- 15- Antoine P. et Dial, B.F., 2003, *Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé*, Dakar : IRD – UR CIPRÉ.
- 16- Antoine P. et Djiré, M., 1998, Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce, in Antoine P., 1998, Trois générations de citadins au Sahel, Paris, L'Harmattan.
- 17- Antoine P., 2002. « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », in Caselli G., Vallin J. et Wunsch G. (dir.), *Démographie et synthèse II, Les déterminants de la fécondité*. Paris, INED/PUF.
- 18- Antoine P., 2005, *Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique*, IRD Dakar, DIAL/CI.
- 19- Apitshandenge I.S., 1992, « Les mutations culturelles en matière de mariage et de sexualité en Afrique Subsaharienne : est-ce le début d'une transition démographique? » in Travaux et Recherches Démographiques, Département de Démographie de l'Université de Kinshasa.
- 20- Aryee A.F., 1999, « L'évolution des modèles matrimoniaux » in La famille africaine, Paris : L'Harmattan.
- 21- Balandier, G., 1981, *Sens et puissance ; les dynamiques sociales*, Paris, PUF.
- 22- Banque Mondiale, 1988, *L'éducation en Afrique subsaharienne*, Washington, DC.
- 23- Beaud M., 1991, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de Doctorat, un Mémoire de DEA ou de Maîtrise ou tout autre travail universitaire?*, Paris, La découverte.
- 24- Becker S.G., 1981, *A Treatise on the Family*, Cambridge: Harvard University Press.
- 25- Béguy D., 2007, *Effet du travail féminin sur la fécondité à Dakar (Sénégal) et à Lomé (Togo)*, Paris, CEPED.
- 26- Berger P. & Kellner H., 2007, «Le mariage et la construction sociale de la réalité », in la Redécouverte, Idées N° 150.
- 27- Bertaux D. & Bertaux-Wiame I., 1982, *L'installation dans la boulangerie artisanale*, Paris, Sociologie du travail.
- 28- BIT, 2010, *Programme Pays de promotion du travail Décent au Togo, 2010 2015*, document de travail.
- 29- Bitota Muamba J., 2003, *Recherches sur le statut juridique des femmes en Afrique*, Thèse de doctorat en droit, Université des sciences sociales de Toulouse, (en ligne sur www.biu-toulouse.fr)

- 30- Bocquier P. & Nanitelamio J., 1991. « Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar », in : UEPA, éd., Actes de la conférence « Femme, Famille et Population », Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. 1, Dakar, UEPA.
- 31- Bombardier D., 1993, *La dérouté des sexes*, Paris, Seuil.
- 32- Boserup E., 1985, «Economic and Demographic interrelationships» in sub-saharan Africa, cité par Antoine P., 2002.
- 33- Boudon R., 1973, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin.
- 34- Bougbessi B.T., 1988, « *Etat matrimonial et nuptialité* », Lomé, Direction de la Statistique.
- 35- Bounang Mfoungue C., 2012, *Le mariage africain, entre tradition et modernité. Etude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*, Thèse de Doctorat, Université Paul-Valéry – Montpellier III.
- 36- Bourdieu P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- 37- Bourdieu P., 1984, «La « jeunesse » n'est qu'un mot », entretien avec Anne-Marie Métaillé », in Les jeunes et le premier emploi, Paris : Association des Ages.
- 38- Bourdieu P., 2002, *Le bal des célibataires: Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil.
- 39- Bozon M. & Héran F., 1987, « La découverte du conjoint », in Population, n°6.
- 40- Bozon M. & Héran F., 2006, *La formation du couple*, Paris, La Découverte.
- 41- Bozon M., 1991, «Apparence physique et choix du conjoint », in Nuptialité: Evolution récente en France et dans les pays développés, Congrès et colloques de l'INED n° 7.
- 42- Bozon M., 1999, « Les significations sociales des actes sexuels », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°128, n° spécial « Sur la sexualité », l'INED.
- 43- Bozon M., 2002, *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan.
- 44- Calot G., 1973, *Cours de la statistique descriptive*, Paris, Dumont, 2^e édition.
- 45- Cavin A-C., 1998, *Droit de la famille burkinabé, le code et les pratiques à Ouagadougou*, Paris, L'Harmattan.
- 46- Chénier J., «La spécificité de la problématique », dans Ela, J-M., 2005, L'élaboration d'une problématique de recherche, Paris, L'Harmattan.

- 47- CNLS, 2011, *Document de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement de Comportements en matière des IST, VIH et le SIDA au Togo*, Période 2011-2015.
- 48- Code des personnes et de la famille du Togo, ordonnance N°80-16 du 31 Janvier 1980, EDITOGO.
- 49- Cosio-Zavala E., 1999, « Les deux modèles de transitions démographiques en Amérique latine et les inégalités sociales: le malthusianisme de pauvreté », in ALFAPOP, «Temas de población latinoamericanos».
- 50- Costa-Lascoux J., 1982, *La lutte contre les comportements anti-économiques*, in *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, Tome X, Les Nouvelles Editions Africaines; cité par Anani (2008).
- 51- Crozier M., 2002, *Le phénomène bureaucratique*, Paris: Seuil.
- 52- Danioué T.R., 2012, *Analyse quantitative et qualitative en sciences sociales*, support de cours de troisième semestre.
- 53- De Singly F., 2010, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin, 4^e éd.
- 54- De Bel-air F., 2008 ; « Mariage tardif et célibat au Moyen-Orient : quels enjeux ? », in Les métamorphoses du mariage au Moyen-Orient, Beyrouth, Presses de l'Ifpo.
- 55- Dédé A-F., 1962, *Le contrat réel des arrhes du mariage (dot) et le statut de la femme en Afrique noire*, thèse de doctorat, université Lovanium, Kinshasa
- 56- Dial F B., 2001, « Le divorce, source de promotion pour les femmes? L'exemple des femmes divorcées de Dakar et Saint-Louis (Sénégal) », in Colloque international : Genre, population et développement en Afrique, Abidjan, 16-21 juillet, ENSEA-IFORD-INED-UEPA.
- 57- Dial F.B., 2008, *Mariage et divorce à Dakar*, Paris, Karthala.
- 58- DSRP, 2009, «Document Complet de Réduction de la Pauvreté 2009-2011 », version finale.
- 59- Dubar C., 2003, *La crise des identités*, 3^e éd. PUF, Paris.
- 60- Dumand C., 1979, «Le mariage traditionnel au Togo », in Annales de l'université du Bénin », série, Lettres, n° spécial, Lomé.
- 61- Dumestre G. & Touré S., 1998, *Chronique amoureuse au Mali*, Paris, Karthala.
- 62- Durkheim E., 1897, *Le suicide*, traduction électronique de Jean-Marie Tremblay le 16 février 2002.

- 63- Durkheim E., 1994, *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- 64- Durkheim, E., 2004, *Les règles de la méthode sociologique*, 12^e édition, Paris, Quadrige/PUF.
- 65- Ela J.M., 1983, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- 66- Ezra Park R., 2004, *La ville comme laboratoire sociale*, in Ecole de Chicago, 4^e éd., PUF, Paris.
- 67- Frank O., 1990, «*L'âge au mariage et les politiques de fécondité: le cas de l'Afrique* », in Policy, Research and External Affairs Working Papers (WPS) n° 509. Washington DC.
- 68- Galland O., 1996, *Les jeunes*, Paris, La Découverte.
- 69- Gayibor N., 1997, *L'histoire du Togo*, Presse de l'Université du Bénin, vol. 1.
- 70- Girard, A., 1964, *Le choix du conjoint et l'enquête psychosociologique en France*, INED, travaux et documents, 4, Paris, PUF.
- 71- Gnane M., 2014, *Singularité des TIC et lien social en Afrique noire: une illustration à travers le téléphone portable dans la ville de Lomé (Togo)*, Thèse de doctorat, Université de Lomé.
- 72- Goody J., 1973, « Polygyny, economy and the role of women », in The character of kinship, Londres, Cambridge University Press.
- 73- Grafmeyer Y. et al., 2004, *L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Grenoble, Champs Flammarion.
- 74- Grawitz M., 2001, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- 75- Guezere A., 2008, « Petites et moyennes villes et développement local au Togo: Quelle nouvelle armature urbaine au service de l'espace rural ? » in N-AERUS XI, Urban knowledge cities of the south.
- 76- Hertrich V. & Locoh T., 1999, *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, UIESP.
- 77- Hertrich V. & Pilon M., 1997, *Transitions de la nuptialité en Afrique*, Paris, CEPED, Rapport de recherche, n° 15.
- 78- Hertrich V., 1996, *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Paris, CEPED.
- 79- Hertrich V., 2001, « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années », in Colloque international Genre, population et développement en Afrique, INED, Paris

- 80- Ida P., 2006, *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire d'un bout à l'autre ?*, Abidjan, Universitaires.
- 81- Isiugo-Abanihé U.C. 1998, « Stability of marital union and fertility in Nigeria », in *Journal of Biological Science*, n°30.
- 82- Javeau C. & Vegneron G., 1989, *Les secrets du sondage enfin révélés*, Bruxelles.
- 83- Journet O., 1985, « Les hyper-mères n'ont plus d'enfants. Maternité et ordre et ordre social chez les Joola de Basse-Casamance » in *Cahier de l'homme*, Paris, EHESS, Serie XXIV, 17-36.
- 84- Karanja D.W., 1988, «The Phenomen of «Outside Wives». Some Reflections on its Possible Influence on Fertility », in *Communication au Séminaire sur La nuptialité en Afrique au Sud du Sahara*, Centre Port-Royal, Saint-Lambert des-Bois (Paris, 14-17 novembre 1988).
- 85- Kateb K., 2005, *École, population et société en Algérie*, Paris, L'Harmattan.
- 86- Kateb K., 2008, *Évolutions du système matrimonial au Maghreb: convergence vers le modèle occidental ou construction d'un modèle intermédiaire ?*, Paris, INED.
- 87- Kaufmann J.-C., 2001, *La femme seule et le prince charmant. Enquête sur la vie en solo*, Paris, Presse Pocket.
- 88- Kaufmann J.-C., 2004, *L'Invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand colin.
- 89- Kpotchou K., 2012, *Métissage biologique et culturel, facteur d'identité nationale dans les villes d'Afrique noire: regard croisé sur Lomé et Cotonou*, Thèse de doctorat, Université de Lomé.
- 90- Lange M-F., 1998, *L'école au Togo, Processus de solarisation et institution de l'école en Afrique*, Paris, Khartala.
- 91- Le Bras F., 1993, *Les règles d'or pour rédiger un rapport, un mémoire, une thèse*, Paris, Marabout.
- 92- Lvinger G., 1965, « Marital Cohesiveness and Dissolution: An Integrative Review », in *Journal of Marriage and the Family*, n°1.
- 93- Lévi-Strauss C., 1967, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton, 2^{ème} édition.
- 94- Locoh T., 1976, «Nuptialité au Togo : évolution entre 1961 et 1970 », in *Annale de l'Université du Bénin*, n° 1, 109-131.

- 95- Locoh T., 1984, *Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest : le Togo méridional contemporain*, Paris, PUF.
- 96- Locoh T., 1996, Les facteurs de la formation des couples, in : *Démographie : analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, Rome et Paris, Ceped/DSD; Actes du séminaire de Sienna, 22-24 avril 1996 : volume 2).
- 97- Locoh T., 2000, «Genre, Population et développement dans le pays du sud, Etat des lieux et perspectives », in Bozon M. et Locoh T. (éds), Rapports de genre et questions de population II, Dossiers et Recherche n° 85, INED.
- 98- Mahboubi O. & Abdoullah S., 2001, « Etude qualitative sur les causes et conséquences du divorce en Mauritanie », Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, Direction de la Famille et de l'Enfant, rapport d'étude, Nouakchott.
- 99- Mauss M., 1971, *Essai de sociologie*, « Points », Paris, Seuil.
- 100- Molitor M., 2000, « Acteurs, institutions, enjeux : les changements à l'œuvre dans la société belge », in M. Capron et G. Liénard, *Face à la globalisation*, EVO.
- 101- Munzele Munzimi J-M., 2006, *Les pratiques de sociabilité en Afrique : les mutations culinaires chez les Ambuun*, Paris : Publibook.
- 102- Napo G., 2010, *Média et changements en zones urbaines au Togo : Incidence des médias audio-visuels sur la sexualité des adolescents à Lomé*, Thèse de doctorat.
- 103- Nations Unies, 2000, « *Les femmes dans le monde, Des chiffres et des idées* », Rapport d'étude.
- 104- Nicole-Drancourt C. et al., 2009, *Conciliation travail-famille : attention travaux*, Paris : L'Harmattan.
- 105- Olivier L. et al., 2005, *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris : L'Harmattan.
- 106- Oris M., 2006, *Démographie et anthropologie des populations*, Paris : Hiver.
- 107- Osmont A., 1993 « La ville fabrique les jeunes : les jeunes inventent un nouvel ordre urbain », in Le Bris Emile et Chauveau, in Actes du colloque : Jeunes, villes, emploi.
- 108- Ouro-Djobo W., 2011, *Du concubinage en droit togolais*, Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'Ecole Nation de l'Administration, Lomé, Togo.
- 109- Park E.R., 2004, « La ville comme laboratoire social, in Ecole de Chicago, 4^e éd., Paris, PUF.
- 110- Paulet J-P., 2006, *Géographie urbaine*, Paris : Armand Colin.

- 111- Pilon M. & Vignikin K., 2006, *Ménage et famille en Afrique subsaharienne*, Paris : Edition des Archives Contemporaines.
- 112- Piot C., 2008, *Isolément global: la modernité du village au Togo*, Paris, Karthala.
- 113- Pison G., 1988. « Polygamie, fécondité et structures familiales », in Dominique Tabutin, éd., *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan.
- 114- Schilter C., 1991, *L'agriculture urbaine à Lomé. Approche agronomique et socio-économique*. Paris, Karthala.
- 115- Schwartz A., 1982, *Evolution de l'emploi dans les entreprises togolaises du secteur moderne de 1975 à 1982*, Lomé, ORSTOM.
- 116- Second L., 2010, *La sainte bible*, traduite d'après les textes originaux hébreux et grecs, Belarus, Printcorp.
- 117- Séraphin G., 2000, *Vivre à Douala, l'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise*, Paris, L'Harmattan.
- 118- Sévédé-Bardem I., 1997, *Précarité juvénile en milieu urbain africain : aujourd'hui, chacun se cherche*, Paris, L'Harmattan.
- 119- Sohier A., 1950, *Traité élémentaire du Droit coutumier au Congo Belge*, Bruxelles, cité par Anani A.I. (2008).
- 120- Solus H., 1959, Le problème actuel de la dot en Afrique Noire, cité par Anani (2008).
- 121- Tabutin D., 2000, La ville et l'urbanisation dans les théories du changement démographique, Document de Travail, n° 6.
- 122- Takyi B., 2001, « Marital instability in an African society: exploring the factors that influence divorce processes in Ghana », in Sociological Focus, N°34.
- 123- Tamale S., 2005, «Eroticism, Sensuality and Woman's Secrets among the Bagande : a critical analysis», in *kit actu' Boîte à outils* de janvier 2007.
- 124- Tapinos G., 1985, *Éléments de démographie : analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Paris, Armand Colin.
- 125- Tesseba N., 2010, Le déclin du mariage coutumier en milieu nawda, Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'Ecole Nation de l'Administration, Lomé, Togo.
- 126- Thiombiano B., 2009, «Ruptures d'unions conjugales au Burkina Faso : causes et effets sur les femmes et leurs enfants », Thèse de doctorat en démographie, Montréal, Université.

- 127- Thiriati M.P., 2000, «*Des pratiques matrimoniales au principe des systèmes de genre* », in Rapports de genre et questions de population II. Genre, population et développement, Bozon M. et Locoh T., Dossiers et Recherche n° 85, INED.
- 128- Thiriati M-P., 1998, « Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo », in Chroniques du CEPED, n° 16.
- 129- Thiriati M-P., 1999, « Les unions libres en Afrique subsaharienne », in Cahiers québécois de démographie, volume 28, n° 1-2.
- 130- Thornton A., 1989, « Changing Attitudes toward Family Issues in The United States », in Journal of Marriage and the Family, n° 4.
- 131- Tidjani A. S. (1998), Notes sur le mariage à Dahomey, Yaoundé, Edition Nouvelles du Sud.
- 132- Tilson D. & Larsen U., 2000, « Divorce in Ethiopia : The impact of early marriage and childlessness », in Journal of Biosocial Science, n°4.
- 133- Udry J. R., 1981, « Marital alternatives and Marital Disruption », in Journal of Marriage and the Family, n°4.
- 134- Unicef, 2001, *Rapport sur la situation du mariage précoce dans le monde*, Digest Innocenti, n°7.
- 135- United Nations, 2007, *World youth report 2007: Young people's transition to adulthood: progress and challenges*. New York : United Nations; Walther, 2006.
- 136- URD – DGSCN, 2002, « *Famille, migrations et urbanisation au Togo* », in Fascicule 4 : Migrations et insertion urbaine à Lomé, Lomé, URD.
- 137- Wade K., 2008, *Sexualité et fécondité dans la grande ville africaine: le cas de Ouakam*, Paris, L'Harmattan.
- 138- Wai Z., 2008, « The role of youths and the Sierra Leone diaspora in democratic awakening », in Uppsala, Nordic African Institute.
- 139- Weber M., 1995, *Economie et société*, Paris, Plon.
- 140- Westermann D., 2012, *La vie sociale des Guins d'Aného et de Glidji (sud du Togo)*, Lomé, Presse de l'UL.
- 141- White L.K., 1990, « Determinants of divorce : A review of research in the eighties », in Journal of Marriage and the Family, n°4.
- 142- World Bank, 2007, *World development report : Development and the next generation*. Washington DC, World Bank.

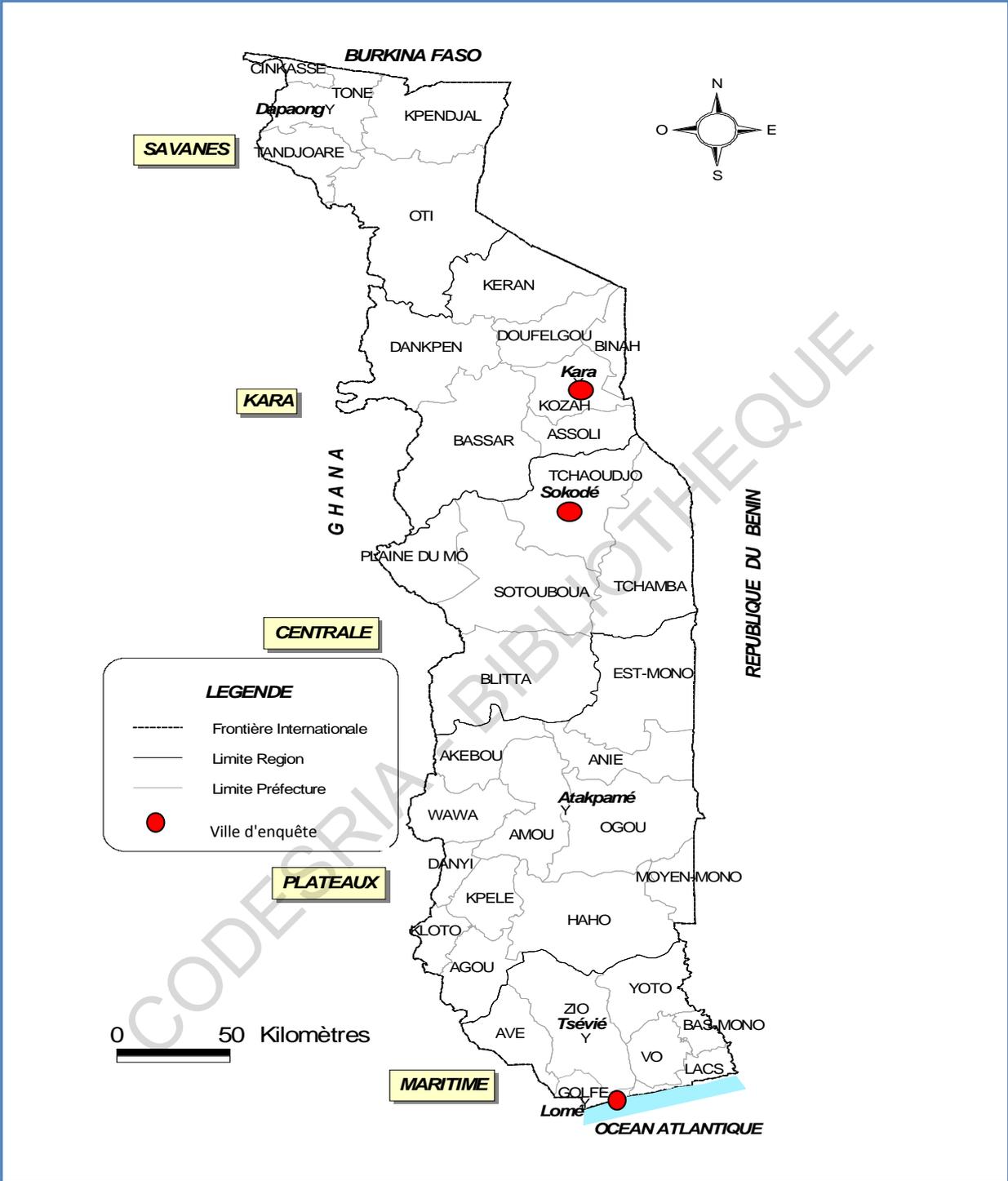
WEBOGRAPHIE

1. <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Anomie.htm> du 11 Juillet 2013 à 15h 48.
2. Boudon R., (sd), L'anomie, in <http://www.universalis.fr/encyclopedie/anomie/> du 11 Juillet 2013 à 17h 02.
3. Mayeda, D., (2013), Durkheim, Merton and anomie dans The Wire, in <http://annotations.blog.free.fr/index.php?post/2013/04/22/Durkheim%2C-Merton-et-l-anomie-dans-The-Wire> du 11 Juillet 2013 à 16h 28.
4. Antoine et Dial B.F., (2002); Sénégal Le divorce, un moyen d'ascension sociale ? in <http://www.ird.fr/la-mediathèque/fiches-d-actualite-scientifique/151-senegal-le-divorce-un-moyen-d-ascension-sociale> consulté le 17 Juin 2013 à 13h 15.
5. <http://www.promotionfeminine.gov.mr/NR/rdonlyres/39C8EF5C-C4B1-4DD9-979B-3EB4FAA7D3D1/0/causededivorcefr.pdf> du 17 Juin 2013 à 22h 35 Mauritanie
6. Ganac A-L (sd), Mariage d'amour ou amour du mariage?, in <http://www.lasenegalaise.com/?lasenegalaise=amour&amour=mariage&mariage=20870> du 12 octobre 2013.
7. Mbeya B.T. (2012), Le divorce: est ce une solution ou un problème, in "<http://familleafricaine.over-blog.com/article-le-divorce-110728178.html>", consulté le 17/06/2013.
8. Haberland N. et al., (2005), Mariage précoce et adolescentes, in "<http://www.iywg.org/sites/iywg/files/y115f.pdf>" consulté le 31/01/2014 à 21h 13.
9. Balzaretto C. (2005), Le célibat ecclésiastique : une fonction sociale nécessaire? in http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/36879/telechargement_fichier_fr_pop_et_soc_francais_391.pdf consulté le 31/01/2014 à 21h 37.
10. Guzmán J.M. (2006), La démographie de l'Amérique latine et de la Caraïbe depuis 1950, in <http://dmo.econ.msu.ru/Teaching/stat/index.htm> consulté 17/01/2012
11. Mauss, M., (2002), Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html consulté le 16 Mars 2013.
12. Pinel F. (2006), Togo : l'abstinence contre le sida, in <http://www.afrik.com/article9749.html> consulté le 17/11/2013 à 21heures.
13. Tuyisabe T. (2012) in <http://familleafricaine.over-blog.com/article-le-divorce-110728178.html>, et consulté 17/06/2013.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 1 : Carte du Togo présentant les



Annexe 2: Questionnaire adresse aux célibataires

Lieu (ville) d'enquête :

Quartier de l'enquête.....

Date de l'enquête.....

Bonjour madame/monsieur. Nous sommes en train de mener une recherche sur les déterminants du mariage tardif et ses implications sociales. Il s'agit d'une recherche académique qui vise à collecter des informations nécessaires à la rédaction d'une Thèse de Doctorat de sociologie. A cet effet, nous souhaiterions, en quelques minutes, nous entretenir avec vous pour avoir votre point de vue et vos expériences sur certains aspects de ce phénomène. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse en soi ; mais c'est ce que vous savez, pensez ou avez vécu qui nous intéresse. Une fois collectées, ces informations seront traitées dans l'anonymat et en toute confidentialité (c'est pourquoi nous n'allons prendre ni votre nom, ni votre photo). Nous vous prions donc de bien vouloir répondre sincèrement aux questions qui vous seront posées. Merci pour votre disponibilité.

NB : Avant de commencer l'entretien, il faut s'assurer que l'individu a 30 ans au moins et qu'il ne s'est jamais marié.

Section 1 : Identification des enquêtés

N° d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer à
Q101	Quel âge avez-vous?ans	
Q102	Quel est votre sexe? <i>(Notez la réponse sans poser la question)</i>	-Masculin.....1 -Féminin.....2	
Q103	Quel est votre niveau d'instruction /étude?	-Aucun.....1 -Primaire.....2 -Collège3 -Lycée..4 -Supérieur.....5	
Q104	Quelle est votre profession ?	-Etudiant.....1 -Apprentis.....2 -Conducteur.....3 -Commerçant.....4 -Autres à préciser.....5	
Q105	Quelle religion pratiquez-vous?	-Christianisme.....1 -Islam.....2 -Animisme.....3 -Autres à préciser.....4	Q201 Q201 Q201
Q106	De quelle obédience chrétienne êtes-vous?	-Catholique.....1 -Protestant (implique tout autre église)...2	

Section 2 : Situation socioéconomique des enquêtés

N° d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer à
Q201	Depuis combien d'années vivez-vous ici dans cette ville ?ans	
Q202	Vos parents vivent/vivaient-ils aussi en ville ?	- Oui.....1 - Non.....2	
Q203	Ont-ils construit en ville ?	- Oui.....1 - Non.....2	
Q204	Quelle est actuellement votre situation de logement? Diriez-vous.....	-Chez un/les parent (s).....1 -Seul en location.....2 -Cohabite avec un tiers.....3 -Maison personnelle..... 4 -Autres.....5	
Q205	Quelle est la capacité du logement que vous occupez actuellement ?	-Une pièce.....1 -Une chambre et salon.....2 -Deux chambres et salon.....3 -Une maison entière..... 4 Autres.....5	
Q206	Quelle est votre situation professionnelle actuelle ? Diriez-vous	-En formation (étudiant, apprenti, etc.)...1 -Travailleur salarié (publique ou privé)...2 -Travailleur à son propre compte3 -Chômeur/Sans emploi4 -Autre à préciser.....5	Q210 Q209
Q207	Depuis combien d'années êtes vous devenus travailleur ?ans	
Q208	A quel âge avez-vous eu votre premier emploi ?ans	
Q209	Depuis combien d'années êtes vous chômeur/sans emploi ?ans	

Q210	Quelles sont vos sources de revenu ? (Notez les sources de revenu)123	
Q211	A combien estimez-vous globalement votre revenu mensuel ?	<ul style="list-style-type: none"> • ≤ 35.000.....1 • 40.000 à 50.000.....2 • 51.000 à 75.000.....3 • 80.000 à 100.000.....4 • 101.000 à 150.000.....5 • 151.000 à 200.000.....6 • 201.000 à 250.000.....7 • Autre à préciser.....8 	
Q212	Combien de personnes avez-vous en charge ?	
Q213	Combien dépensez-vous mensuellement pour leur prise en charge ?F cfa	
Q214	Quels sont vos biens ? <i>(Question à choix multiple).</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Une moto.....1 -Une voiture.....2 -Une Parcelle de terrain achetée3 - Une Parcelle de terrain hérité.....4 -Une maison construite.....5 - Une maison héritée.....6 -PME/PMI créée.....7 -PME/PMI hérité.....8 -Autre à préciser.....9 	

Section 3 : Perceptions et attitudes des enquêtés en rapport avec le mariage

N° d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer à
Q301	<p>Que représente le mariage pour vous? Diriez- vous qu'il est (Question à choix multiple).</p>	<p>-Source de bonheur.....1 -Source de contraintes/problèmes.....2 -Moyen de valorisation de soi3 -Instrument de privation de liberté.....4 -Mal nécessaire.....5 -Autres à préciser.....6</p>	
Q302	<p>« Aujourd'hui, le mariage n'est pas aussi nécessaire qu'on le croit! » Que pensez-vous de cette affirmation? Diriez-vous.....</p>	<p>-Vrai1 -Peut-être vrai2 -Pas vrai.....3 -Pas du tout vrai...4 - Ne sait pas...5</p>	
Q303	<p>Qu'éprouvez-vous en pensant au mariage ? (Question à choix multiple)</p>	<p>-De l'hésitation liée aux expériences des autres.....1 -De la peur liée aux obligations dans le couple.....2 -De la peine en raison de l'attitude des conjoints.....3 -De la joie en raison des avantages du mariage.....4 - Autre préciser.....5</p>	
Q304	<p>Envisagez-vous vous marier un jour ?</p>	<p>-Oui.....1 -Non.....2 -Peut être3 -Ne sait pas.....4</p>	
Q305	<p>Qu'est ce qui explique le fait que vous ne vous êtes pas encore mariés ? (Question à choix multiple).</p>	<p>-Aux études / Formation.....1 -Aux difficultés financières.....2 -Au chômage.....3 -A un manque de partenaires4 -Aux échecs des relations amoureuses...5 -A un choix personnels.....6 -Autre à préciser.....7</p>	<p>Q307 Q307 Q307 Q307 Q307 Q307</p>
Q306	<p>Combien de temps avez-vous passé dans les études (y compris les années d'échec) ? (Notez le nombre d'année)</p>	<p>.....ans</p>	

Q307	<p>Que pensez-vous posséder avant de vous marier ?</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -De l'immobilier (maison, terrain, etc.)..1 -Un moyen de déplacement.....2 -Un emploi stable.....3 -Un emploi très bien rémunéré.....4 -Un diplôme supérieur.....5 -Equipement domestiques (meubles, télé, etc.).....6 -Autre à préciser.....7 	
Q308	<p>Seriez- vous déjà marié si vous viviez (encore) au village ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Oui.....1 -Non.....2 -Ne sait pas.....3 	<p>Q310 Q310</p>
Q309	<p>Pourquoi dites-vous que vous seriez déjà marié ? Diriez-vous que c'est à cause</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -De la forte pression des membres de la famille.....1 -De la facilité/souplesse des conditions de vie.....2 -De la forte solidarité des villageois3 -Du suivi et accompagnement de la famille.....4 -Du caractère sincère des relations au village.....5 -Autre à préciser.....6 	
Q310	<p>En tenant compte des réalités actuelles, quel est selon vous l'âge qui convient le mieux pour entrer en mariage ?</p>	<p>.....ans</p>	
Q311	<p>Lorsque vous vous seriez décidé de vous marier, quel type de mariage choisirez-vous ?</p> <p><i>(Question à choix multiple)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Mariage civil.....1 -Union libre.....2 -Mariage religieux.....3 -Mariage coutumier.....4 	
Q312	<p>Quels sont les critères de choix de votre conjoint ? Diriez-vous qu'ils se rapportent à.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -L'appartenance religieuse..... 1 -L'appartenance ethnique.....2 -La situation professionnelle.....3 -La situation financière.....4 -Le niveau d'études.....5 -La beauté physique et habitude vestimentaire.....6 -La moralité.....7 - Autres à préciser8 	

Q313	<p>Lesquelles des situations suivantes peuvent vous amener à refuser de vous marier à un partenaire ? Diriez-vous</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Situation de pauvreté.....1 -Différence ethnique.....2 -Infidélité.....3 -Age relativement avancé.....4 -Manque d'expérience sexuelle5 -Risque de devenir polygamie.....6 -Autres à préciser.....7 	
Q314	<p>Pensez-vous qu'au Togo, les gens accordent une importance à l'appartenance ethnique dans le choix de leur conjoint ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Oui.....1 - Non.....2 - Ne sait pas3 	
Q315	<p>D'après vous pourquoi certaines personnes préfèrent l'union libre (concubinage) au mariage civil ? Diriez-vous que c'est.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pour s'assurer d'abord de la compatibilité d'humeur.....1 -Pour faciliter le divorce en cas de problèmes.....2 -Pour s'assurer de la fécondité du/ la partenaire.....3 -Par crainte que la femme revendique ses droits.....4 -Par ignorance des avantages du mariage civil.....5 -Par manque d'amour pour le partenaire..... 6 -Par crainte qu'une fois mort, la veuve s'accapare tous ses biens.....7 -Pour ne pas exposer leur intention de polygamie.....8 -Autre à préciser.....9 	
Q316	<p>Quel (le) partenaire souhaiteriez-vous avoir? Diriez-vous une Personne.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Qui a déjà un emploi.....1 -De mon ethnie.....2 -De même religion.....3 -De même église.....4 -Qui est riche.....5 -Célibataire.....6 -Autres à préciser.....7 	
Q317	<p>Que pensez-vous du processus du mariage aujourd'hui?</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Difficile1 -Facile.....2 -Ne sait pas.....3 	<p>Q319 Q319</p>
Q318	<p>Pourquoi dites-vous que c'est difficile? Diriez-vous que c'est à cause de.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Nécessite beaucoup de moyens financiers.....1 -Difficulté de trouver un partenaire sérieux.....2 -Infidélité des partenaires.....3 -Manque d'accompagnement des parents.....4 -Exigence de moyens importants pour la dot.....5 -Autres à préciser.....6 	

<p>Q319</p>	<p>Que pensez-vous de la dot ? Diriez-vous qu'elle</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Devrait être facultative.....1 -Est contraire aux droits humains.....2 -Devrait être abandonnée.....3 -Fait obstacle au mariage de certains jeunes.....4 -Autre à préciser.....5 	
<p>Q320</p>	<p>Entre le célibat et le mariage dites-nous laquelle des deux situations préférez-vous?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le célibat1 - Le mariage2 	<p>Q322</p>
<p>Q321</p>	<p>Pour quelles raisons préférez-vous le célibat au mariage ? Diriez-vous que c'est parce qu'il.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offre plus de liberté.....1 - Permet d'éviter les charges de famille..2 - Engage peu de responsabilité.....3 - Permet de faire beaucoup d'économie..4 - Permet d'éviter les problèmes de couple.....5 - Autres à préciser.....6 	
<p>Q322</p>	<p>Pourquoi dites-vous le mariage? Diriez-vous que c'est parce qu'il.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Permet d'avoir la considération et du respect.....1 -Offre des avantages financiers.....2 -Permet de s'épanouir et réaliser son bonheur.....3 -Offre une vie sexuelle stable.....4 -Permet d'avoir des enfants légitimes.....5 -Autres à préciser.....6 	
<p>Q323</p>	<p>Quels sont les avantages du mariage tardif ? Diriez-vous que l'individu aura...</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Eu une bonne expérience de la vie.....1 -Réalisé ses propres objectifs de réussite social.....2 -Eu le temps de réaliser l'autonomie financière.....3 -Acquis une maturité avant le mariage..4 -Autre à préciser.....7 	
<p>Q324</p>	<p>Selon vous, quels sont les inconvénients du mariage tardifs ?</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de considération et de respect des gens.....1 -Risque de contraction des IST.....2 -Risque de ne pas trouver de conjoint (e)3 -Infécondité /infertilité du couple.....4 -Complication de grossesse et d'accouchement.....5 -Difficulté d'accompagnement des enfants.....6 -Autre à préciser.....7 	

Section 4: Vie sexuelle des enquêtés

N° d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer A
Q401	Avez-vous une fois eu un(e) copain / copine dans votre vie?	-Oui.....1 -Non.....2	Q410
Q402	A quel âge avez-vous eu votre premier copain/copine? (Indiquez le nombre)ans	
Q403	Quel a été l'effectif le plus élevé de partenaires que vous avez eu à la fois ? (Indiquez le nombre)	
Q404	Combien de copains/copines avez-vous eu depuis votre première expérience jusqu'ici?	
Q405	Vous est-il déjà arrivé de rompre avec un (e) copain/copine au profit d'un(e) plus intéressant ?	-Oui.....1 -Non.....2	Q407
Q406	Combien de fois ? (Indiquez le nombre)	
Q407	Combien de copains/copines avez-vous actuellement ? (Indiquez le nombre)	
Q408	Qu'est-ce qui vous a poussé à avoir plusieurs copains/copines ? Diriez-vous que c'est pour (Question à choix multiple).	-S'assurer qu'une relation aboutira au mariage.....1 -Juste pour le plaisir sexuel.....2 -Nous entraider financièrement3 -Avoir bonne expérience sexuelle avant mariage.....4 -Imiter les autres.....5 -Etre à la page.....6 -Autres à préciser.....7	
Q409	Combien d'enfants avez-vous?enfants	
Q410	Pourquoi n'avez-vous pas épousé leur mère /père ? Diriez-vous que c'est lié (Question à choix multiple).	-Au fait que vous étiez en formation/études.....1 -Au manque d'argent.....2 -Au chômage.....3 -A la moralité du /de la partenaire.....4 -Au refus des parents.....5 -Au manque d'amour.....6 -Autre à préciser.....7	
Q411	Combien d'enfant pensez-vous avoir durant votre vie?enfants	

Annexe 3: Questionnaire adresse aux mariés

Lieu (ville) d'enquête :

Quartier de l'enquête.....

Date de l'enquête.....

Bonjour madame/monsieur. Nous sommes en train de mener une recherche sur les déterminants du mariage tardif et ses implications sociales. Il s'agit d'une recherche académique qui vise à collecter des informations nécessaires à la rédaction d'une Thèse de Doctorat de sociologie. A cet effet, nous souhaiterions, en quelques minutes, nous entretenir avec vous pour avoir votre point de vue et vos expériences sur certains aspects de ce phénomène. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse en soi ; mais c'est ce que vous savez, pensez ou avez vécu qui nous intéresse. Une fois collectées, ces informations seront traitées dans l'anonymat et en toute confidentialité (c'est pourquoi nous n'allons prendre ni votre nom, ni votre photo). Nous vous prions donc de bien vouloir répondre sincèrement aux questions qui vous seront posées. Merci pour votre disponibilité.

NB : Avant de commencer l'entretien, il faut s'assurer que l'individu s'est marié quand il avait au moins 30 ans.

Section 1 : Identification des enquêtés

N° d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer A
Q101	A quel âge vous êtes-vous marié ?ans	
Q102	Quel est votre sexe? <i>(Notez la réponse sans poser la question)</i>	-Masculin.....1 -Féminin.....2	
Q103	Quel est votre niveau d'instruction /étude?	-Aucun1 -Primaire.....2 -Collège3 -Lycée.....4 -Supérieur.....5	
Q104	Quelle était votre profession au moment de votre mariage ?	-Etudiant.....1 -Apprentis.....2 -Conducteur.....3 -Commerçant.....4 -Autres à préciser.....5	
Q105	Quelle religion pratiquiez-vous au moment de votre mariage ?	-Christianisme.....1 -Islam.....2 -Animisme.....3 -Autres à préciser.....4	Q201 Q201 Q201
Q106	De quelle obédience chrétienne étiez-vous?	-Catholique.....1 -Protestant (implique tout autre église)...2	

Section 2 : Situation socioéconomique des enquêtés

N° d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer à
Q201	Où est-ce que vous vous êtes marié ? Diriez-vous	- En ville1 - Au village2	Q203
Q202	Combien d'années avez-vous vécu en ville avant de vous marier ? (notez le nombre exact)ans	
Q203	Vos parents vivent/vivaient-ils en ville ?	- Oui.....1 - Non.....2	Q205
Q204	Ont-ils construit en ville ?	- Oui.....1 - Non.....2	
Q205	Quelle était votre situation de logement au moment de votre mariage ? Diriez-vous.....	-Chez un/les parent (s).....1 -Seul en location.....2 -Cohabitation avec un tiers.....3 -Maison personnelle.....4 -Autres.....5	
Q206	Quelle était la capacité du logement que vous occupiez en ce temps ?	-Une pièce.....1 -Une chambre et salon.....2 -Deux chambres et salon.....3 -Une maison entière.....4 -Autres.....5	
Q207	Quelle était votre situation professionnelle au moment de votre mariage?	-En formation (étudiant, apprenti, etc.)...1 -Travailleur salarié (publique ou privé)...2 -Travailleur à son propre compte3 -Chômeur/Sans emploi4 -Autre à préciser.....5	Q212 Q211 Q212
Q208	A quel âge avez-vous eu votre premier emploi ?ans	
Q209	Après combien d'années de travail avez-vous décidé de vous marier ? (Notez le nombre exact)ans	

Q210	Aviez-vous délibérément choisi d'avoir du travail avant de vous marier ?	-Oui.....1 - Non.....2	
Q211	Combien d'années de chômage avez vécu ?ans	
Q212	Quelles étaient vos sources de revenu au moment de votre mariage ? (Notez les sources)124	
Q213	A combien estimez-vous globalement votre revenu mensuel au moment de votre mariage ?	<ul style="list-style-type: none"> • ≤ 35.000.....1 • 40.000 à 50.000.....2 • 51.000 à 75.000.....3 • 80.000 à 100.000.....4 • 101.000 à 150. 000.....5 • 151.000 à 200.000.....6 • 201.000 à 250 000.....7 • Autre à préciser.....8 	
Q214	Combien de personnes avez-vous en charge avant votre mariage ?	
Q215	Combien dépensiez-vous mensuellement pour leur prise en charge ?F cfa	
Q216	Quels étaient vos biens au moment de votre mariage ? <i>(Question à choix multiple).</i>	-Une moto.....1 -Une voiture.....2 -Une Parcelle de terrain achetée3 - Une Parcelle de terrain hérité.....4 -Une maison construite.....5 - Une maison héritée.....6 -PME/PMI créée.....7 -PME/PMI hérité.....8 -Autre à préciser.....9	

Section 3 : Perceptions et attitudes des enquêtés en rapport avec le mariage

N° d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer à
Q301	<p>Que représentait le mariage pour vous avant votre mariage ? Diriez- vous qu'il est</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Source de bonheur.....1 -Source de contraintes/problèmes.....2 -Moyen de valorisation de soi.....3 -Instrument de privation de liberté.....4 -Mal nécessaire.....5 -Autres à préciser.....6 	
Q302	<p>« Aujourd'hui le mariage n'est plus une source d'épanouissement pour l'individu» Que pensez-vous de cette affirmation ? Diriez-vous...</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Vrai1 -Peut-être vrai2 -Pas vrai.....3 -Pas du tout vrai...4 - Ne sait pas...5 	
Q303	<p>Entre le célibat et le mariage dites-nous laquelle des deux situations préférez-vous?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le célibat1 - Le mariage2 	Q305
Q304	<p>Pourquoi préférez-vous le célibat ? Diriez-vous que c'est parce qu'il.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offre plus de liberté et de jouissance.....1 - Permet d'éviter les charges de famille.....2 - Engage peu de responsabilité.....3 - Permet de faire beaucoup d'économie.....4 - Permet d'éviter les problèmes de couple - Autres à préciser.....6 	
Q305	<p>Pourquoi préférez-vous le mariage? Diriez-vous que c'est parce qu'il.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Permet d'avoir la considération et du respect.....1 -Offre des avantages financiers.....2 -Permet de s'épanouir et réaliser son bonheur.....3 -Offre une vie sexuelle stable.....4 -Permet d'avoir des enfants légitimes.....5 -Autres à préciser.....6 	
Q306	<p>Qu'est ce qui explique le fait que vous ne vous êtes pas marié un peu plus tôt ? Diriez-vous que c'est lié.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Aux études / Formation.....1 -Aux difficultés financières.....2 -Au chômage.....3 -A un manque de partenaires4 -Aux échecs des relations amoureuses.....5 -A un choix personnels.....6 -Autre à préciser.....7 	<p>Q308</p> <p>Q308</p> <p>Q308</p> <p>Q308</p> <p>Q308</p> <p>Q308</p>
Q307	<p>Combien de temps avez-vous passé dans les études (y compris les années d'échec) ?</p> <p><i>(Notez le nombre d'année exact).</i></p>	<p>.....ans</p>	

Q308	En considérant votre âge au mariage, si c'était à refaire, que feriez-vous cette fois ci ? Diriez-vous.....	- Me marier un peu plus tôt.....1 - Me marier au même âge.....2 - Me marier un peu plus tard.....3 - Ne me marierais plus.....4 - Ne sait pas.....5	
Q309	En tenant compte des réalités actuelles, quel est selon vous l'âge qui convient le mieux pour entrer en mariage ?ans	
Q310	Pensez-vous que vous seriez marié plus tôt si vous viviez dans un village ?	-Oui.....1 -Non.....2 -Ne sait pas.....3	Q312 Q312
Q311	Pourquoi pensez-vous que vous seriez déjà marié ? Diriez-vous que c'est à cause de..... (Question à choix multiple).	-De la forte pression des membres de la famille.....1 -De la facilité/souplesse des conditions de vie.....2 -De la forte solidarité des villageois.....3 -Du suivi et accompagnement de la famille.....4 -Du caractère sincère des relations au village.....5 -Autre à préciser.....6	
Q312	Que pensez-vous du processus du mariage aujourd'hui?	-Difficile1 -Facile.....2 -Ne sait pas.....3	Q314 Q314
Q313	Pourquoi dites-vous que c'est difficile? Diriez-vous que c'est à cause de..... (Question à choix multiple).	-Nécessite beaucoup de moyens financiers.....1 -Difficulté de trouver un partenaire sérieux.....2 -Insatiabilité / Infidélité des partenaire.....3 -Manque d'accompagnement des parents....4 -Exigence de moyens trop important pour la dot.....5 -Autres à préciser.....6	
Q314	Quel type de mariage avez-vous fait avec votre conjoint (e)? (Question à choix multiple).	-Mariage civil.....1 -Union libre.....2 -Mariage religieux.....3 -Mariage coutumier.....4	

<p>Q315</p>	<p>D'après vous pourquoi certaines personnes préfèrent l'union libre (concubinage) au mariage civil ? Diriez-vous que c'est.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pour s'assurer d'abord de la compatibilité d'humeur.....1 -Pour faciliter le divorce en cas de problèmes.....2 -Pour s'assurer de la fécondité du/de la partenaire.....3 -Par crainte que la femme revendique ses droits.....4 -Par ignorance des avantages du mariage civil.....5 -Par manque d'amour pour le partenaire.....6 -Par crainte qu'une fois mort, la veuve s'accapare tous ses biens.....7 - Pour ne pas exposer leur intention de polygamie.....8 -Autre à préciser.....9 	
<p>Q316</p>	<p>Quels ont été les critères de choix de votre conjoint ? Diriez-vous qu'ils se rapportent à.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -L'appartenance religieuse.....1 -L'appartenance ethnique.....2 -La situation professionnelle.....3 -La situation financière.....4 -Le niveau d'études.....5 -La beauté physique et habitude vestimentaire.....6 -La moralité.....7 - Autres à préciser8 	
<p>Q317</p>	<p>Lesquelles des situations suivantes peuvent vous amener à refuser de vous marier à un partenaire ? Diriez-vous</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Situation de pauvreté.....1 -Différence ethnique.....2 -Infidélité.....3 -Age relativement avancé.....4 -Manque d'expérience sexuelle5 -Risque de devenir polygamie.....6 -Autres à préciser.....7 	
<p>Q318</p>	<p>Pensez-vous qu'au Togo, les gens accordent une importance à l'appartenance ethnique dans le choix de leur conjoint ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Oui.....1 - Non.....2 - Ne sait pas3 	
<p>Q319</p>	<p>Si le choix du conjoint était à refaire, quel partenaire auriez-vous choisi cette fois-ci ? Diriez-vous une personne.....</p> <p><i>(Question à choix multiple).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Qui a déjà un emploi.....1 -De mon ethnie.....2 -De même religion.....3 -De même église.....4 -Qui est riche.....5 -Célibataire.....6 -Autres à préciser.....7 	

Q320	Est-ce que la dot a été payée dans le cas de votre mariage ? Diriez-vous	-Oui.....1 -Non2	
Q321	A combien estimez-vous les dépenses effectuées pour la dot?F cfa	
Q322	Combien ont coûté globalement l'organisation et la célébration de votre mariage ? Diriez-vous environ.....F cfa	
Q323	Quels sont les avantages du mariage tardif ? Diriez-vous que l'individu aura... <i>(Question à choix multiple).</i>	-Eu une bonne expérience de la vie.....1 -Réalisé ses propres objectifs de réussite sociale.....2 -Eu le temps de réaliser l'autonomie financière.....3 -Acquis une maturité avant le mariage.....4 -Autre à préciser.....7	
Q324	Selon vous, quels sont les inconvénients du mariage tardifs ? <i>(Question à choix multiple).</i>	-Manque de considération et de respect des gens.....1 -Risque de contraction des IST.....2 -Risque de ne pas trouver de conjoint (e).....3 -Infécondité /infertilité du couple.....4 -Complication de grossesse et d'accouchement.....5 -Difficulté d'accompagnement des enfants.....6 -Autre à préciser.....7	

Section 4: Vie sexuelle des enquêtés

No d'ordre	Questions et filtres	Modalités et codes	Passer A
Q401	A quel âge avez-vous eu votre premier copain/copine?ans	
Q402	Quel a été l'effectif le plus élevé de partenaires que vous avez eu à la fois ?	
Q403	Qu'est-ce qui vous avait poussé à avoir plusieurs copains/copines ? Diriez-vous que c'est pour <i>(Question à choix multiple).</i>	-S'assurer qu'une relation aboutira au mariage.....1 -Juste pour le plaisir sexuel.....2 -Nous entraider financièrement3 -Avoir bonne expérience sexuelle avant mariage.....4 -Imiter les autres.....5 -Etre à la page.....6 -Autres à préciser.....7	
Q404	Combien de copains/copines avez-vous eu au total avant votre mariage?	
Q405	Vous était-il déjà arrivé de rompre avec un (e) copain/copine au profit d'un(e) autre plus intéressant (e) ?	-Oui.....1 -Non.....2	Q408
Q406	Combien de fois cela vous est-il arrivé ? Notez le nombre)	
Q407	« <i>L'accès facile des célibataires à la sexualité explique en partie leur retard au mariage</i> » Que pensez-vous de cette affirmation ? Diriez-vous c'est	-Vrai1 -Peut-être vrai2 -Pas vrai.....3 -Pas du tout vrai...4 - Ne sait pas...5	
Q408	Aviez-vous d'enfants avec autre personne avant votre mariage ?	-Oui.....1 -Non.....2	Q410
Q409	Pourquoi n'avez-vous pas épousé leur mère /père ? Diriez-vous que c'est lié <i>(Question à choix multiple)</i>	-Au fait que vous étiez en formation/études.....1 -Au manque d'argent.....2 -Au chômage.....3 -A la moralité du /de la partenaire.....4 -Au refus des parents.....5 -Au manque d'amour.....6 -Autre à préciser.....7	
Q410	Combien d'enfants pensez-vous avoir durant votre vie?	

Annexe 4: Guide d'entretien adressé aux célibataires

Bonjour madame/monsieur. Nous sommes en train de mener une recherche sur les déterminants du mariage tardif et ses implications sociales. Il s'agit d'une recherche académique qui vise à collecter des informations nécessaires à la rédaction d'une Thèse de Doctorat de sociologie. A cet effet, nous souhaiterions nous entretenir avec vous pour avoir votre point de vue et vos expériences sur certains aspects de ce phénomène. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse en soi ; mais c'est ce que vous savez, pensez ou avez vécu qui nous intéresse. Une fois collectées, ces informations seront traitées dans l'anonymat et en toute confidentialité (c'est pourquoi nous n'allons prendre ni votre nom, ni votre photo). Nous vous prions donc de bien vouloir répondre sincèrement aux questions qui vous seront posées. Merci pour votre disponibilité.

I- Identification de l'interviewé :

Sexe :.....
Age :.....
Profession :.....
Religion :.....
Ethnie :.....
Lieu de résidence :

II- Perceptions sociales du mariage, et des processus qui y conduisent

0. Perceptions sociales du mariage, et des processus qui y conduisent

(Ce que c'est, sa place et rôle des parties prenantes ; crises conjugales aujourd'hui ; causes)

1. Représentation de la dot aujourd'hui

(Ce que c'est, sa place, sa signification et la pratique)

2. Perspectives face au mariage

(Perspective face au mariage ; conditions ; raisons ; critère de choix du conjoint ; type de mariage préféré ; raisons ; Chose redoutée dans le mariage)

3. Procréation des célibataires

(Situation actuelle, raisons pour lesquelles l'on n'a pas épousé le père ou la mère de son premier enfant ; nombre d'enfants souhaité, raisons)

4. Phénomène de mariage ethnique au Togo

(Place de l'ethnie dans les critères de choix du conjoint ; causes ; raisons ; conséquences)

5. Les processus de mariage dans la société togolaise

(Mariage traditionnel ; du mariage religieux ; mariage civil ; avis ; raisons ; âge légal ; âge idéal ; raisons)

III- Statut et perception sociale du célibat

6. Perception sociale des célibataires de longue durée

(Ce que c'est ; représentation ; leur place dans la société ; avis personnel sur les célibataire de longue durée ; avantages du célibat; inconvénients du célibat)

7. La sexualité précoce des jeunes de nos jours ?

(Causes ; manifestations ; conséquences, multi partenariat ; avis)

IV- Causes et conséquences du mariage tardif

8. Mariage tardif de nos jours

(Origine du phénomène ; avis ; Causes ; manifestation ; creuser ;

9. Conséquence du mariage tardif

(Avantages pour l'individu ; avantages pour le couple ; avantages pour la société ; inconvénients pour l'individu ; inconvénients pour le couple ; inconvénients pour la société)?

Annexe 5: Guide d'entretien adressé aux mariés tardifs

Bonjour madame/monsieur. Nous sommes en train de mener une recherche sur les déterminants du mariage tardif et ses implications sociales. Il s'agit d'une recherche académique qui vise à collecter des informations nécessaires à la rédaction d'une Thèse de Doctorat de sociologie. A cet effet, nous souhaiterions nous entretenir avec vous pour avoir votre point de vue et vos expériences sur certains aspects de ce phénomène. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse en soi ; mais c'est ce que vous savez, pensez ou avez vécu qui nous intéresse. Une fois collectées, ces informations seront traitées dans l'anonymat et en toute confidentialité (c'est pourquoi nous n'allons prendre ni votre nom, ni votre photo). Nous vous prions donc de bien vouloir répondre sincèrement aux questions qui vous seront posées. Merci pour votre disponibilité.

I- Identification de l'interviewé :

Sexe :.....
Age :.....
Profession :.....
Religion :.....
Ethnie :.....
Lieu de résidence :.....

II- Perceptions sociales du mariage, et des processus qui y conduisent

0. Perceptions sociales du mariage, et des processus qui y conduisent

(Ce que c'est, sa place et rôle des parties prenantes ; crises conjugales aujourd'hui ; causes)

1. l'entrée en mariage

(Age d'entrée ; âge idéal ; raisons ; Conditions d'entrée ; critère de choix du conjoint ; type de mariage ; raisons ; difficultés rencontrées ; estimation des coûts ; Chose redoutée dans le mariage)

2. Représentation de la dot aujourd'hui

(Ce que c'est ; importance ; sa signification ; la pratique ; composition; difficultés rencontrées ; conséquences)

3. Phénomène de mariage ethnique au Togo

(Causes ; place de l'ethnie dans les critères de choix du conjoint ; raisons ; conséquences)

4. Procréation et perspective

(Situation actuelle, raisons pour lesquelles l'on n'aurait pas épousé le père ou la mère de son premier enfant ; nombre d'enfants souhaité, raisons)

5. Perception sociale des célibataires de longue durée

(Ce que c'est ; représentation ; leur place dans la société ; avis personnel sur les célibataire de longue durée ; avantages du célibat; inconvénients du célibat)

6. La sexualité précoce des jeunes de nos jours ?

(Causes ; manifestations ; conséquences, multi partenariat ; avis)

IV- Causes et conséquences du mariage tardif

7. Mariage tardif de nos jours

(Origine du phénomène ; avis ; Causes ; manifestation ; creuser ;

8. Conséquence du mariage tardif

(Avantages pour l'individu ; avantages pour le couple ; avantages pour la société ; inconvénients pour l'individu ; inconvénients pour le couple ; inconvénients pour la société)?

Annexe 6 : Guide d'entretien adressé aux leaders religieux

Bonjour madame/monsieur. Nous sommes en train de mener une recherche sur les déterminants du mariage tardif et ses implications sociales. Il s'agit d'une recherche académique qui vise à collecter des informations nécessaires à la rédaction d'une Thèse de Doctorat de sociologie. A cet effet, nous souhaiterions nous entretenir avec vous pour avoir votre point de vue et vos expériences sur certains aspects de ce phénomène. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse en soi ; mais c'est ce que vous savez, pensez, ou avez vécu qui nous intéresse. Une fois collectées, ces informations seront traitées dans l'anonymat et en toute confidentialité (c'est pourquoi nous n'allons prendre ni votre nom, ni votre photo). Nous vous prions donc de bien vouloir répondre sincèrement aux questions qui vous seront posées. Merci pour votre disponibilité.

Sexe :.....
Age :.....
Profession :.....
Religion :.....
Ethnie :.....
Lieu de résidence :.....

1. Représentation du mariage dans la conception de la congrégation

(Ce que c'est, sa place selon les saintes écritures; son importance pour le croyant ; rôle des parties prenant)

- Creuser !

2. Conditions à remplir en vue de la célébration du mariage religieux

(Sur le plan spirituel ; du point de vue social ; conditions économiques ; âge ; rapport avec le mariage civil ; etc.)

- Approfondir

3. Processus normaux prévus pour le mariage des jeunes

(Début de l'initiative ; parties prenantes ; choix du conjoint ; rôle de l'institution religieuse ; etc.)

- Creuser !

4. 4. Importance accordée à la dot dans ce processus de mariage

(Signification ; procédure de payement ; composition ; consistance ; conséquences)

5. Mariage inter religieux

(Cause des réticences ; faisabilité ; conditions ; conséquences)

-Creuser !

6. Coûts honoraires de la célébration du mariage

(Les besoins ; montant ; bénéficiaire ;

7. Causes du mariage tardif

(Difficultés souvent rencontrées par les jeunes ; raisons ; conséquences ; solutions envisagées/envisageables par l'institution ; etc.).

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 7 : Guide d'entretien adressé aux officier d'état-civil

Bonjour madame/monsieur. Nous sommes en train de mener une recherche sur les déterminants du mariage tardif et ses implications sociales. Il s'agit d'une recherche académique qui vise à collecter des informations nécessaires à la rédaction d'une Thèse de Doctorat de sociologie. A cet effet, nous souhaiterions, en quelques minutes, nous entretenir avec vous pour avoir votre point de vue et vos expériences sur certains aspects de ce phénomène. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse en soi ; mais c'est ce que vous savez, pensez ou avez vécu qui nous intéresse. Une fois collectées, ces informations seront traitées dans l'anonymat et en toute confidentialité (c'est pourquoi nous n'allons prendre ni votre nom, ni votre photo). Nous vous prions donc de bien vouloir répondre sincèrement aux questions qui vous seront posées. Merci pour votre disponibilité.

1. Les missions de l'institution préfecture en matière de mariage

(Rôles; autres institutions chargées la même mission; rapport avec ces dernières)

2. Conditions à remplir pour avoir droit à un mariage civil

(Age; nationalité; économique; vestimentaire; etc.)

3. Les raisons de la dernière révision de l'âge légal au mariage

(Causes; Avantages; Premiers bénéficiaires; Raisons; etc.)

4. Tendance de l'âge de ceux qui font recours au mariage civil

(tendance générale; Selon le genre; Raisons explicatives; Appréciations; etc.)

5- Procédures processus du mariage civil

(Démarches administratives; Ressources nécessaires; Dispositions pratiques)

6. Délais requis pour la programmation et la célébration du mariage

(Nombre de jours; Justification du délais; Variation selon les cas; Raisons)

7. Coûts de la célébration du mariage civil

(frais administratifs, honoraires de l'officier, location de salle, variation des frais)

8. Personnages dont la présence est la célébration du mariage civil

(Parents; témoins; effectif; marin/marraines; raisons)

9. Révision des clauses d'un mariage civil

(conditions; procédure; autorité compétente; implications)

10. Adoption populaire du mariage civil

(Avantages; inconvénients; goulots d'étranglement; causes réticences populaire;

11. Causes de l'avancée de l'âge au premier mariage des jeunes

(Facteurs économiques, sociaux, juridiques, géographiques; etc.)

Section 2 - Conditions de forme

Article 55: Quarante cinq (45) jours francs au moins avant la date fixée pour la célébration du mariage, les futurs époux doivent remettre à l'officier de l'état civil compétent pour y procéder :

- un extrait de leur acte de naissance ou de tout acte en tenant lieu, délivré depuis moins de trois (03) mois ;
- la copie des actes accordant les dispenses prévues par la loi.

Article 56: La dot a le caractère de symbole. Elle peut être payée en nature ou en espèce ou sous les deux (02) formes. Son montant ne peut excéder la somme de dix mille (10 000) francs.

Article 57: La dot est payée aux père et mère de la future épouse; à leur défaut, à la personne qui a autorité sur elle. En cas de dissentiment des père et mère, ce partage emporte acceptation.

Article 58: A l'occasion de la remise des pièces indiquées à l'article 55, l'officier de l'état civil, même en l'absence de toute mention marginale, doit demander aux futurs époux s'ils ont déjà été mariés et leur fait préciser, dans l'affirmative, la date et la forme de l'union précédemment contractée ainsi que la date et les causes de sa dissolution.

Dans ce dernier cas, il doit exiger la production, soit de l'acte de décès du précédent conjoint, soit du jugement de divorce. Lorsque l'un des futurs époux ou les deux sont mineurs, l'officier de l'état civil interpelle les personnes dont autorisation est requise ; si elles sont absentes, il donne lecture de l'acte par lequel cette autorisation a été donnée.

Article 59: L'officier de l'état civil, après avoir recueilli l'option de monogamie ou de polygamie, interpelle les futurs époux sur le régime matrimonial qu'ils entendent choisir. Il leur explique, qu'en l'absence de toute option contraire, ils seront placés sous le régime de droit commun de la séparation de biens mais qu'ils peuvent adopter l'un des

deux (02) autres régimes prévus par le présent code. Lorsque les époux ont opté pour un régime polygamique, l'officier de l'état civil leur indique que seul le régime de droit commun de la séparation de biens leur est applicable et qu'ils ne peuvent, en aucun cas, changer de régime matrimonial, sans avoir renoncé à l'option polygamique. Il interpelle également les futurs époux sur le régime de succession qu'ils entendent choisir. Il leur explique, qu'en l'absence de toute option contraire, ils seront réputés de plein droit avoir choisi l'application des dispositions du présent code en matière de succession.

Article 60: Pendant trente (30) jours, l'officier de l'état civil fera une publication par affichage à la porte du centre de l'état civil du lieu du mariage et à celui où chacun des futurs époux a son domicile ou sa résidence. Cette publication doit énoncer l'identité, la filiation, le domicile ou la résidence des futurs époux ainsi que le lieu et la date de la célébration du mariage projeté.

Article 61: Le procureur de la République ou tout autre magistrat du ministère public du lieu de célébration du mariage peut dispenser, pour des causes graves, de la publication et de tout délai.

Section 3 - Des oppositions à mariage

Article 62: Le ministère public, les père et mère ou à leur défaut, la personne ayant autorité sur l'un ou l'autre des futurs époux ainsi que la personne déjà engagée par mariage avec l'un de ceux-ci, peuvent former opposition à la célébration du mariage, si les conditions et

formalités prescrites sont enfreintes ou éludées.

Article 63: Le même droit appartient à la femme mariée sous le régime polygamique si elle rapporte la preuve qu'elle-même et ses enfants sont abandonnés par le mari.

Article 64: L'opposition est valablement faite pendant la durée de publication.

Article 65: L'opposition se fait par simple déclaration à l'officier de l'état civil compétent pour procéder à la célébration du mariage.

Article 66: L'acte d'opposition énoncera, à peine d'irrecevabilité, la qualité qui donne à l'opposant le droit de la former ainsi que les motifs précis de l'opposition.

Article 67: L'officier de l'état civil doit surseoir à la célébration du mariage et aviser dans les quarante-huit (48) heures le procureur de la République ou le président du tribunal.

Article 68: Le tribunal saisi dans les quarante-huit (48) heures par le ministère public, doit statuer dans les quinze (15) jours. En cas d'appel, formé dans un délai de trois (03) jours francs à compter du jour du prononcé du jugement, par simple déclaration au greffe de la juridiction qui a statué, la Cour doit rendre sa décision dans un délai d'un (01) mois. Les pièces de la procédure sont transmises dans les quarante-huit (48) heures à la diligence du procureur de la République ou du juge des affaires matrimoniales au greffe de la Cour d'Appel. La cause est inscrite à la première audience utile et l'arrêt rendu contradictoirement que les futurs époux comparaissent ou non. La procédure est gratuite. La décision du tribunal ou de la Cour d'appel, non susceptible de pourvoi en cassation doit être notifiée par le ministère public dans les quarante-huit (48) heures, par voie administrative, à l'officier de l'état civil et aux futurs époux.

Article 69: La décision définitive qui prononce la mainlevée de l'opposition est notifiée à l'officier de l'état civil, en la forme administrative, par le procureur de la République. Les motifs fondant l'opposition peuvent être prouvés par tous les moyens. Le président du tribunal statue dans les dix (10) jours. Toutefois il pourra être exceptionnellement sursis à statuer si des vérifications s'imposent. En cas d'appel, la procédure suivra son cours comme il est dit à l'article 68.

Article 70: Quand une opposition aura été rejetée, elle ne pourra être renouvelée pour les mêmes causes par une autre personne ni pour une autre cause par la même personne.

Article 71: Si l'opposition est rejetée, les opposants autres que les ascendants pourront être condamnés à des dommages et intérêts.

Article 72: Tant que la mainlevée de l'opposition n'a pas été notifiée, l'officier de l'état civil ne peut procéder à la célébration du mariage, à peine d'une amende

civile de deux cent mille (200 000) francs prononcée par le tribunal sur réquisition du ministère public, sans préjudice des sanctions administratives.

Chapitre iii - de la filiation des enfants nés hors mariage

Article 202: La filiation des enfants nés hors mariage résulte à l'égard de la mère du seul fait de la naissance. Toutefois, dans le cas où l'acte de naissance ne porte pas l'indication du nom de la mère, elle doit être établie par une reconnaissance. A l'égard du père, la preuve de la filiation ne peut résulter que d'une reconnaissance. La reconnaissance résulte aussi de la déclaration de naissance dans laquelle le père a pris cette qualité.

Article 203: La reconnaissance est faite par acte dressé par le président d'un tribunal de première instance ou un notaire lorsqu'elle ne l'a pas été dans l'acte de naissance.

Article 204: Lorsque s'applique la présomption de la paternité établie par l'article 186, l'enfant né des relations adultérines de la mère, ne peut être reconnu qu'autant qu'il a été antérieurement désavoué.

Article 205: La reconnaissance par le père de l'enfant né hors mariage est valable si elle est faite dans l'acte de naissance, par acte dressé par le président du tribunal, le juge compétent ou un notaire. Le père qui reconnaît est tenu d'en informer son épouse ou ses épouses par tout moyen propre à en établir la preuve.

Article 206: L'enfant né de relations incestueuses ne peut être reconnu à la fois par les deux (02) parents lorsque ses auteurs sont parents en ligne directe ou frères et sœurs. Lorsque sa filiation est établie à l'égard de l'un, il est interdit de l'établir à l'égard de l'autre.

Article 207: Toute reconnaissance, de même que toute réclamation de la part de l'enfant, pourra être contestée par tous ceux qui y ont intérêt.

Article 208: La paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée :

1°- dans le cas d'enlèvement ou de viol, lorsque l'époque des faits se rapportera à celle de la conception ;

2°- dans le cas de séduction accomplie à l'aide de manœuvres dolosives, d'abus d'autorité, de promesse de mariage ou de fiançailles;

3°- dans le cas où il existe des lettres ou quelque autre écrit privé émanant du père prétendu, propres à établir la paternité d'une manière non équivoque;

4°- dans le cas où le père prétendu et la mère ont vécu pendant la période légale de la conception en état de concubinage impliquant, à défaut de communauté de vie, des relations stables et continues;

5°- dans le cas où le père prétendu a pourvu ou participe à l'entretien, à l'éducation ou à l'établissement de l'enfant en qualité de père.

Article 209: L'action en recherche de paternité ne sera pas recevable :

1°- s'il est établi que pendant la période légale de conception, la mère était d'une conduite notoire ou a eu des relations sexuelles avec un autre individu, à moins qu'il ne résulte des techniques médicales probantes les plus fiables ordonnées par le juge, que cet individu ne peut être le père ;

2°- si le père prétendu était pendant la même période, soit par suite d'éloignement, soit par l'effet de quelque accident, dans l'impossibilité physique d'être le père ;

3°- si le père prétendu est établi par un examen des sangs ou par toute autre méthode médicale certaine, qu'il ne peut être le père de l'enfant.

Article 210: L'action est dirigée contre le prétendu père ou ses héritiers. L'action n'appartient qu'à l'enfant. Pendant la minorité de l'enfant, la mère, même mineure, a seule qualité pour l'intenter. Si la mère est décédée, incapable, interdite ou absente ou se trouve dans l'impossibilité de manifester sa volonté, l'action sera intentée par le tuteur. Elle doit, à peine de déchéance, être introduite dans cinq (05) années qui suivront l'accouchement. Toutefois dans les cas prévus aux alinéas 4 et 5 de l'article 208, l'action peut être intentée jusqu'à l'expiration des cinq (05) années qui suivront la cessation, soit du concubinage, de la participation du prétendu père à l'entretien, à l'éducation et à l'établissement de l'enfant. Si l'action n'a pas été intentée pendant la minorité de l'enfant, celui-ci pourra l'intenter pendant les deux (02) années qui suivront sa majorité.

Article 211: Dans le cas prévu par l'alinéa 2 de l'article 202, l'enfant qui réclame sa mère est tenu de prouver qu'il est identiquement le même que l'enfant dont elle est

accouchée. Il est admis à faire cette preuve en établissant sa filiation, soit par sa possession constante d'état d'enfant né hors mariage à l'égard de la mère prétendue, soit par témoins. Les témoignages ne sont reçus que s'il existe des présomptions ou indices graves ou un commencement de preuve par écrit au sens de l'article 196.

Article 212: L'action est dirigée contre la mère prétendue ou ses héritiers. L'action ne peut être intentée par les héritiers de l'enfant qui n'a pas réclamé qu'autant qu'il est décédé mineur ou dans les cinq (05) années après sa majorité. Les héritiers peuvent suivre cette action lorsqu'elle a été engagée par l'enfant, à moins qu'il ne s'en soit désisté formellement ou qu'il ait laissé périmer l'instance.

Article 213: L'enfant qui n'aura pas été reconnu en application des articles 205 et 206, peut néanmoins réclamer des aliments sans que l'action ait pour effet de proclamer l'existence d'un lien de filiation. L'action peut être intentée pendant la minorité de l'enfant et, si elle n'a pas été intentée pendant la minorité de l'enfant, celui-ci peut l'intenter pendant les deux (02) années qui suivront sa majorité. La cause est instruite en la forme ordinaire et débattue en chambre du conseil, le ministère public entendu. Le jugement est rendu en audience publique.

Article 214: L'enfant né hors mariage dont la filiation est légalement établie a les mêmes droits et obligations que l'enfant né pendant le mariage.

Article 215: L'enfant né hors mariage est légitimé de plein droit par le mariage subséquent de ses père et mère.

Article 216: Lorsqu'une filiation est établie par un acte ou un jugement, nulle filiation contraire ne pourra être postérieurement reconnue sans qu'un jugement établisse préalablement l'inexactitude de la première.

Chapitre ii - des qualités requises pour succéder

Article 408: Pour succéder il faut exister au moment de l'ouverture de la succession. L'enfant simplement conçu a qualité d'héritier. Pour succéder, l'enfant conçu doit être né vivant et viable. Sont donc incapables de succéder:

1°- l'enfant qui n'est pas encore conçu;

2°- l'enfant qui n'est pas né viable.

Article 409: Est indigne de succéder celui qui a été condamné en tant qu'auteur, coauteur ou complice, pour avoir volontairement donné ou tenté de donner la mort ou porté des coups mortels au défunt. Peut être déclaré indigne de succéder, celui qui a été condamné envers le défunt pour sévices, délits ou injures graves et atteinte grave à l'honneur, à la considération ou aux intérêts patrimoniaux du défunt ou de sa famille. Le pardon accordé par le défunt fait cesser l'indignité. La preuve du pardon peut être faite par tous moyens. L'action de déclaration d'indignité est ouverte à toute personne successible.

Article 410: L'indignité est personnelle. Les descendants de l'indigne succèdent comme si leur auteur était prédécédé.

Article 411 : Le conjoint survivant a le droit de refuser de se soumettre à des rites de deuil dégradants ou de nature à porter atteinte à sa dignité, à son intégrité corporelle, morale, psychologique ou à sa délicatesse. En aucun cas, ce refus ne doit être considéré comme une injure envers le défunt constitutive d'indignité successorale, même lorsque la coutume s'applique à la succession du défunt. Sont, notamment, interdits le lévirat, le sororat et l'enfermement inhumain et dégradant.

Article 412 : Nonobstant toutes dispositions contraires, le conjoint survivant conserve pendant trente (30) mois à compter de l'ouverture de la succession, le droit d'habiter le domicile conjugal et la résidence habituels de la famille, même lorsque l'immeuble est un bien personnel du conjoint prédécédé, quelle que soit l'option faite conformément à l'article 404. En cas de polygamie, chaque épouse dispose du même droit. Les loyers sont imputés à la succession. Le droit d'habitation du domicile conjugal peut être renouvelé dans les conditions prévues à l'article 511. Il cesse en cas de remariage avant terme.

Annexe 9: Liste des tableaux

Tableau 1: Âge médian à la première union par génération et par sexe	52
Tableau 2: Répartition de la population togolaise résidant en milieu urbain âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale, et le groupe d'âge	145
Tableau 3: Récapitulatif de l'échantillonnage	147
Tableau 4: Répartition des quotas d'enquêtés par catégorie et par localité	147
Tableau 5: Répartition de la population togolaise en fonction du sexe et du milieu de résidence.....	178
Tableau 6: Répartition de la population résidente âgée de 12 ans ou plus selon la situation matrimoniale et le groupe d'âge	181
Tableau 7: Répartition de la population togolaise âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale et le lieu de résidence.....	183
Tableau 8 : Répartition de la population togolaise par rapport à l'emploi	188
Tableau 9: Indice de la pauvreté monétaire par localisation (%).....	190
Tableau 10: Répartition de la population selon le nombre de partenaires extraconjugaux.....	201
Tableau 11: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et la représentation du mariage.....	261
Tableau 12: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et la perception des difficultés liées au mariage	266
Tableau 13: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et la perception de l'âge idéal au mariage	279
Tableau 14: Répartition des mariés selon le niveau des dépenses de la dot	300
Tableau 15: Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale et le nombre de relations amoureuses délibérément rompues pour une autre	306
Tableau 16: Répartition des enquêtés selon le statut matrimonial et le nombre d'enfants désirés.....	311
Tableau 17: Répartition des enquêtés ayant indexé les études comme cause de leur retard au mariage en fonction du statut matrimonial et la durée du cursus scolaire	314
Tableau 18: Répartition des enquêtés selon les raisons pour lesquelles ils n'ont pas épousé le géniteur de leur premier enfant	335

Annexe 10 : Liste des figures

Figure 1: Exécution de la danse Kourougnima chez les Bassar	81
Figure 2: Répartition des mariés selon leur appréciation de l'affirmation selon laquelle le mariage ne serait plus source de bonheur	263
Figure 3: Perceptions des processus du mariage suivant le statut matrimonial	264
Figure 4: Répartition des mariés en fonction du niveau des dépenses effectuées pour l'organisation et la célébration de leur mariage.....	267
Figure 5: Répartition des célibataires selon leurs attentes avant le mariage.....	280
Figure 6: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de leur retard au mariage.....	289
Figure 7: Répartition des célibataires selon le niveau de leur revenu mensuel	291
Figure 8: Répartition des enquêtés selon le nombre d'enfants désirés.....	310

Annexe 11 : Index des auteurs

A

Abdoullah S., 107, 108, 109.

AbdoulMaliq S.,74.

Abelès M., 76, 77.

Adepoju A., 48, 49, 53, 120.

Adjamagbo A. 108, 320, 321.

Affilé B., 44, 63.

Agunke A., 16, 129, 330.

Amato P.R.110.

Amouzou E. 186.

Anani A. I., 114, 115, 116, 117.

Antoine P., 14, 38, 45, 54, 89, 92, 98, 106, 110, 111, 314, 326, 344.

APitshandenge I. S., 46, 81, 85, 90, 119, 135.

Aron R., 67.

Aryee A.F., 49, 121.

B

Balandier G., 81.

Becker 104.

Béguy D., 51.

Berger P., 60, 97

Bertaux D., 97.

Bertaux-Wiame I., 97.

Bitota Muamba J. 113, 116.

Bocquier P., 111.

Bokor 186.

Bonbardier D., 29, 46, 88, 321.

Boserup E., 92.

Boudon R. 69, 70.

Bougnessi B.T., 17, 52.

Bourdieu P., 77, 79, 137, 160, 270, 311.

Bozon M., 43, 62, 80, 88, 94, 98, 101, 297, 323.

C

Calot G., 141.

Cavin A-C., 113.

Collard C., 76, 77.

Comte A., 69.

Cosio-Savala E., 54, 291.

D

Danioué T. 168.

De-Bel-Air F., 54.

Dédé A. F., 114.

Dial B. F., 45, 50, 106, 108, 110, 111, 120,
164, 322.

Djiré 111.

Dubar C. 43, 44, 76, 98, 99, 104.

Dumand C., 94.

Dumestre G., 98.

Durand J-P., 23, 74, 138.

Durkheim E., 23, 32, 37, 64, 90, 122, 140,
141,298

E

Ela J-M., 55, 86, 88, 317.

Esplen 84.

Ezra Park R., 73, 75, 288.

F

Féréol G., 70.

Franko O., 336.

Freud S., 79.

G

Galland O., 76, 77.

Guyau 66.

Gnane N., 301.

Gouem 51.

Grawitz M., 137, 142.

Guezere A., 130, 131.

H

Héran F., 43, 62, 80, 88, 94, 98, 101, 297,
323.

Hertrich V., 17, 45, 98, 103.

Hoem 111.

I

Isiugo-Abanihé U. C., 111.

J

Javeau C. 146,153.

K

Kateb K., 51, 91.

Kaufmann J-C., 78, 274.

Kellner H., 60, 64, 97.

Kpotchou K. 239.

L

Lange M-F., 192, 315.

Larsen U., 109.

Levinger G., 105.

Lévi-Strauss C. 116.

Locoh T.13, 36, 45, 48, 52, 81, 94, 96,
109, 168, 121, 243, 271, 319.

M

Magnétine A., 90.

Mahboubi 105,107,108,109.

Merton R. K., 65.

Mfoungue C., 124.

Mohamed Lemine 107.

Molitor M., 78.

Munzele-Munzimi J-M., 116.

N

Nanitélamio J., 89, 111.

Napala 91

Napo G. 87, 195.

Nkouendji 115

N'da P. 57.

Gayibor N., 176.

Nkuendji 115.

O

Oris M., 335.

Oouadah-Bédidi, 51.

Ouro-Djobo, 123, 126.

P

Paulet J-P., 130.

Peter 64.

Pilon M., 91, 93, 103.

Piot C., 239.

Pison G., 111.

Pontié 93.

Prévity D., 110.

S

Schwartz A., 41.

Séraphin 99.

Sévéde-Bardem I., 32, 80, 81.

Schilter C., 42.

Singly F. 16, 287, 308.

Sohier A., 116.

Solus H., 115, 116.

T

Takyi B., 110, 111.

Tapinos G., 36,

Tesseba B., 208, 210.

Thiombiano B., 106.

Thiriat M-P., 18, 28, 42, 82, 83, 85, 93,
110, 286, 294, 309.

Thomton 105.

Tidjani 94, 95, 96.

Tilson D., 109.

Touré S., 98.

U

Udry J. R., 105.

V

Vegneron G., 146.

Vignikin K. 91.

W

Wade K., 44, 81, 83, 86, 87, 88, 89, 95,
96, 100.

Wai, Z., 78.

Weber M., 75.

Weil R., 78.

Werdier 205.

Westermann D., 213, 214.

White 104.

Z

Zourkaleini 51.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	4
REMERCIEMENTS	5
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	7
SOMMAIRE.....	9
RÉSUMÉ	10
ABSTRACT.....	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
PREMIÈRE PARTIE:CONSIDERATIONS THEORIQUES DE LA RECHERCHE ..	23
CHAPITRE PREMIER :CONSTRUCTION DE L'OBJET DE LA RECHERCHE	25
I. CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE	26
1.1. MARIAGE TARDIF COMME OBJET DE RECHERCHE	26
1.2. ANALYSE DE LA SITUATION ET PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE	35
1.3. QUESTION DE RECHERCHE	55
1.4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	56
1.4.1. OBJECTIF GENERAL	56
1.4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	57
1.5. HYPOTHESES DE LA RECHERCHE	57
1.5.1. HYPOTHESE PRINCIPALE	58
1.5.2. HYPOTHESES DERIVEES.....	58

II. CADRE DE RÉFÉRENCE THÉORIQUE	58
2.1. THEORIE SOCIOLOGIQUE DU CHOIX DU CONJOINT.....	59
2.2. THEORIE DE L'ANOMIE.....	62
2.3. THEORIE SOCIOLOGIQUE DE LA SOCIETE DE CONSOMMATION	65
2.4. PARADIGME DE L'INDIVIDUALISME METHODOLOGIQUE : L'ACTEUR RATIONNEL	67
 CHAPITRE DEUXIÈME :ETAT DES CONNAISSANCES SUR LE SUJET	70
 I. REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE	71
1.1. VILLE ET CHANGEMENT SOCIAL	71
1.2. JEUNESSE ET NUBILITE, DEUX NOTIONS EN RECONSTRUCTION SOCIALE ?.....	74
1.3. SEXUALITE PRENUPTIALE HIER ET AUJOURD'HUI : DE L'ARBITRAGE PARENTAL A L'AUTONOMIE JUVENILE	78
1.4. PLACE DU MARIAGE EN QUESTION DANS LES SOCIETES AFRICAINES	88
1.5. DYNAMIQUE DES FONDEMENTS DU LIEN MATRIMONIAL : ENTRE SUBJECTIVITE ET OBJECTIVITE DES ENGAGEMENTS	91
1.6. FACTEURS DE DETERIORATION ET DE RUPTURE DU LIEN CONJUGAL EN AFRIQUE	101
1.7. DOT A L'AFRICAINNE, UNE PRATIQUE CONTROVERSEE.....	110
1.8. AMBIVALENCE DE LA NUPTIALITE AFRICAINE : DE LA PRECOCITE DU MARIAGE A UNE ENTREE TARDIVE EN UNION.....	116
 II. CLARIFICATION SÉMANTIQUE DES CONCEPTS OPÉRATIONNELS	120
2.1. AMOUR.....	120
2.2. CELIBAT / CELIBATAIRE ENDURCI	121
2.3. CONCUBINAGE	121
2.4. COUPLE	123
2.5. CRISE	124
2.6. MARIAGE	124
2.7. MARIAGE TARDIF	127
2.8. MILIEU URBAIN.....	127

2.9. NUPTIALITE	128
2.10. POLYGAMIE	129
2.11. SEXUALITE	129
DEUXIÈME PARTIE :APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE ET CHAMP D’ETUDE	133
CHAPITRE TROISIÈME :APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE.....	135
I. APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES.....	136
1.1. ANALYSE DOCUMENTAIRE	137
1.2. APPROCHE QUANTITATIVE.....	139
1.2.1. PRECISION DE L’UNIVERS STATISTIQUE ET IDENTIFICATION DU GROUPE CIBLE PRIORITAIRE	140
1.2.2. ÉCHANTILLONNAGE	144
1.2.3. ÉLABORATION ET TEST DU QUESTIONNAIRE D’ENQUETE.....	147
1.2.4. OPERATIONS DE COLLECTE DE DONNEES QUANTITATIVES.....	148
1.2.5. TRAITEMENT DES DONNEES QUANTITATIVES	149
1. 3. APPROCHE QUALITATIVE	149
1.3.1. ENQUETES QUALITATIVES.....	150
1.3.2. RECITS DE VIE.....	153
1.3.2. TRAITEMENT DES DONNEES QUALITATIVES	154
II. OPÉRATIONNALISATION DES HYPOTHÈSES.....	155
2.1. VARIABLES DE LA RECHERCHE	155
2.1.1. VARIABLES ATTRIBUTS.....	155
2.1.2. VARIABLES INDEPENDANTES.....	160
2.1.3. VARIABLE DEPENDANTE.....	165
2.2. INDICATEURS	165
2.2.1. AUGMENTATION DE L’AGE AU MARIAGE DES JEUNES	165

2.2.2. PRESENCE EFFECTIVE DE « CELIBATAIRES ENDURCIS»	166
2.2.3. TAUX DE CELIBAT ELEVE	166
2.2.4. PROLIFERATION DES CAS DE MARIAGES TARDIFS	167
2.2.5. LIBERALISATION DES MŒURS	167
2.2.6. PENCHANT POUR LES BIENS MATERIELS	168
2.2.7. CHOMAGE	169
2.3. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE.....	170
CHAPITRE QUATRIÈME :CHAMP D'ETUDE.....	173
I. APERÇU GÉNÉRAL SUR LE TOGO	174
1.1. SITUATION PHYSIQUE DU TOGO	174
1.2. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	177
1.2.1. ÉTAT DE LA POPULATION	177
1.2.2. SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION TOGOLAISE	180
1.3. APERÇU SUR LA DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE TOGOLAISE	184
1.4. INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN EN RAPPORT AVEC LA NUPTIALITE	186
1.4.1. LE CHOMAGE ET L'EMPLOI DES JEUNES	186
1.4.2. POUVOIR ECONOMIQUE DE LA POPULATION	189
1.5. SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS	192
1.5.1. ENTRE 1960 ET 1990 AU TOGO	192
1.5.2. DYNAMIQUE ACTUELLE DU SYSTEME EDUCATIF TOGOLAIS	194
1.6. ENVIRONNEMENT ÉROTIQUE ET NUPTIALITE AU TOGO.....	195
1.6.1. ÉDUCATION SEXUELLE DES PROGENITURES	196
1.6.2. ABSTINENCE SEXUELLE DES JEUNES : ENTRE MYTHE ET REALITE.....	197
1.6.3. INSTABILITE SEXUELLE DES ADULTES : UNE ANALYSE SITUATIONNELLE A PARTIR DES DONNEES D'ENQUETE.....	200
1.6.4. POINT SUR LA SITUATION DES IST/VIH/SIDA AU TOGO.....	203
II. NUPTIALITÉ AU TOGO, ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ	204

2.1. PRATIQUES DU MARIAGE TRADITIONNEL	205
2.1.1. MARIAGE TRADITIONNEL EN PAYS KABYE, UN EXEMPLE DES REGIONS SEPTENTRIONALES.....	205
2.1.2. MARIAGE TRADITIONNEL CHEZ LES NAWDA	208
2.1.3. MARIAGE TRADITIONNEL CHEZ LES GUINS AU SUD-TOGO	213
2.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DU MARIAGE TRADITIONNEL AU TOGO	219
2.3. MODERNISATION DE LA NUPTIALITE, UN CHANTIER INACHEVE	223
2.3.1. HISTORIQUE DE LA MODERNISATION DES PROCESSUS DU MARIAGE	223
2.3.2. CONCUBINAGE EN DROIT TOGOLAIS	225
2.3.3. CODE TOGOLAIS DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE.....	227
TROISIÈME PARTIE :DES ORIGINES DE LA MUTATION DE LA NUPTIALITÉ AUX LOGIQUES EXPLICATIVES DU MARIAGE TARDIF.....	233
CHAPITRE CINQUIÈME :MARIAGE TARDIF, UN APPENDICE DE LA CONJONCTURE SOCIALE.....	235
I. LA MONTÉE DU CÉLIBAT PROLONGÉ ET DU MARIAGE TARDIF DANS UN CONTEXTE PARTICULIER	236
1.1. MUTATION DU STANDARD TRADITIONNEL DE MARIAGE DANS LA SOCIETE TOGOLAISE	236
1.2. MARIAGE D’AUTREFOIS, UN PROCESSUS PLANIFIE.....	237
1.3. DECHEANCE DE L’ORDRE ANCIEN DANS LES PROCESSUS MATRIMONIAUX.....	239
1.4. MARIAGE TARDIF, UN PHENOMENE A LA CROISEE DES REALITES	241
II. FORMES NOUVELLES DE PARCOURS MATRIMONIAUX, UN RAPPORT AVEC LE PHÉNOMÈNE ?.....	244
2.1. MARIAGE CIVIL	244
2.2. MARIAGE COUTUMIER, UN PROCESSUS LIBERAL.....	246
2.3. MARIAGES RELIGIEUX, DES PARCOURS CODIFIES	250
2.3.1. PROCESSUS DE MARIAGE CATHOLIQUE	250

2.3.2. PARCOURS MATRIMONIAL CHEZ LES PROTESTANTS	252
2.3.4. MARIAGE MUSULMAN	256
III. PERCEPTION DU CÉLIBAT ET DU MARIAGE DANS UNE SOCIÉTÉ EN CRISE	258
3.1. LE MARIAGE DANS L'IMAGINAIRE COLLECTIF DES CITOYENS TOGOLAIS	258
3.2. MARIAGE CONTEMPORAIN VU PAR LES CELIBATAIRES ENDURCIS	263
3.3. LE CELIBAT DES JEUNES, ENTRE CONTRAINTES, ADAPTATION ET PREFERENCE	268
3.4. REGARDS CROISES DE FILLES ET DE GARÇONS CELIBATAIRES	273
3.5. NUBILITE, UN STATUT SANS CESSER DE L'ÊTRE	277
CHAPITRE SIXIÈME :MARIAGE TARDIF, DES LOGIQUES AUX IMPLICATIONS SOCIALES DU PHÉNOMÈNE	282
I. MARIAGE TARDIF, UNE CONSÉQUENCE DE LA CONJONCTURE SOCIOÉCONOMIQUE.....	283
1.1. EFFRITEMENT DU LIEN SOCIAL ET AMOINDRISSEMENT DU RÔLE DE LA FAMILLE	284
1.2. PRECARITÉ RELATIVE DES CONDITIONS DE VIE DES JEUNES COMME HANDICAP AU MARIAGE.....	287
1.2.1. CHOMAGE ET DIFFICULTÉ FINANCIÈRE DES JEUNES	288
1.2.2. ACCÈS LIMITÉ DES JEUNES AUX CONDITIONS DE LOGEMENT	292
1.2.3. CHOIX DU CONJOINT SOUS L'INFLUENCE DU CAPITAL SOCIOÉCONOMIQUE.....	294
1.3. MATERIALISME URBAIN ET MERCANTILISME SEXUEL DES JEUNES CITADINS	296
1.4. SURENCHÈRE DANS LES PROCESSUS DE MARIAGE : DE LA NÉCESSITÉ À LA VICTIMISATION.....	299
II. AVANCÉE DE L'ÂGE AU PREMIER MARIAGE, UNE IMPLICATION D'UN RENOUVEAU SOCIOCULTUREL.....	303
2.1. DE L'AFFAIBLISSEMENT DES CONTRAINTES CULTURELLES AU MARIAGE TARDIF	304
2.2. AMOINDRISSEMENT DES ENJEUX DE LA VIE MATRIMONIALE.....	308

2.3. DOUBLE ROLE DE L'ÉCOLE : DE LA MECANIQUE DE LA SCOLARITE AU MYTHE DU DIPLOME	312
2.4. MARIAGE TARDIF OU LE PRIX DE L'ASPIRATION DES FEMMES A L'AUTONOMIE.....	316
2.5. JEU ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LES PROCESSUS MATRIMONIAUX.....	320
2.5.1. DE L'ATTACHEMENT A L'APPARENCE PHYSIQUE A L'EXCLUSION DES PRETENDANTS AU MARIAGE	321
2.5.2. RESPONSABILITE DE LA RESTRICTION RELIGIEUSE EN MATIERE DU CHOIX DU CONJOINT	322
2.5.3. DEFIANCE IDENTITAIRE DANS L'APPARIEMENT DES CONJOINTS	324
III. MARIAGE TARDIF: DES RISQUES AUX CONSÉQUENCES D'UN PHÉNOMÈNE SOCIAL	326
3.1. CELIBAT PROLONGE, UN POTENTIEL DE RISQUES POUR L'INDIVIDU.....	326
3.1.1. REVERS DE L'AGE SUR LE MARCHE MATRIMONIAL.....	326
3.1.2. PREJUDICES DE L'ATERMOIEMENT DE L'INDIVIDU FACE AU MARIAGE	329
3.2. IMPONDERABLES RISQUES DE LA CONSTITUTION TARDIVE DES COUPLES.....	330
3.3. CONSEQUENCES DU MARIAGE TARDIF A L'ECHELLE SOCIALE	332
CONCLUSION GÉNÉRALE	338
BIBLIOGRAPHIE.....	343
ANNEXES	354
ANNEXE 1 : CARTE DU TOGO PRÉSENTANT LES ZONES D'ÉTUDE.....	355
ANNEXE 2: QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX CÉLIBATAIRES	356
ANNEXE 3: QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX MARIÉS	364
ANNEXE 4: GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX CÉLIBATAIRES	372
ANNEXE 5: GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX MARIÉS TARDIFS.....	374

ANNEXE 6 : GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX LEADERS RELIGIEUX	376
ANNEXE 7 : GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX OFFICIER D'ÉTAT-CIVIL.	378
ANNEXE 8 : EXTRAITS DU CODE TOGOLAIS DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE.....	380
ANNEXE 9: LISTE DES TABLEAUX.....	387
ANNEXE 10 : LISTE DES FIGURES	388
ANNEXE 11 : INDEX DES AUTEURS.....	389

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE